série actes
21 • 2014

Carrières de témoins de conflits contemporains (2)

Les témoins consacrés, les témoins oubliés

colloque sous la direction de
Béatrice Fleury et Jacques Walter

Centre de recherche sur les médiations (EA 3476)
Maison des sciences de l'homme Lorraine (USR 3261 CNRS)

Université de Lorraine
7-9 novembre 2012

> COMITÉS ET SOUTIENS

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA MSH LORRAINE

Gisèle Apter (EPS ERASME, France)

Michel Chauvière (CNRS, France)

Isabelle Clair (CNRS, France)

Michel Fayol (Blaise-Pascal – Clermont-Ferrand, France)

Benoit Habert (CNRS, France)

Nabil Hathout (CNRS, France)

Henriette Hendricks (Cambridge, Royaume-Uni)

Daniel Jacobi (Avignon et Pays de Vaucluse, France)

Anna Krasteva (Nouvelle Université Bulgare, Bulgarie)

Fabienne Leloup (Université catholique de Mons, Belgique)

C. Michael Stoeltzner (University of South Carolina, États-Unis)

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Francis Balace (Liège, Belgique)

Maryline Crivello (Aix-Marseille 1, France)

Michèle Gellereau (Lille 3, France)

Hans-Jürgen Lüsebrink (Sarre, Allemagne)

François Marcot (Franche-Comté, France)

Martin Meunier (Ottawa, Canada)

Michael Rinn (Bretagne occidentale, France)

Frank Wilhelm (Luxembourg, GDL)

COMITÉ TECHNIQUE

Sandrine D'Alimonte (coordination et communication, MSH Lorraine)

Aude Meziani (gestion, MSH Lorraine)

SOUTIENS

Centre de recherche sur les médiations (ÉA 3476)

Maison des sciences de l'homme Lorraine (USR 3261 CNRS)

Université de Lorraine

Metz Metropole

Conseil Général de Moselle

Conseil Régional de Lorraine

Centre national de la recherche scientifique

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

> SOMMAIRE

7 *Béatrice Fleury, Jacques Walter*
Les témoins consacrés, les témoins oubliés

La consécration testimoniale

25 *Jacques Walter*
Passages de témoin(s), consécrations passagères :
le docteur Quenouille, ses camarades au *Revier* d'Ebensee,
le Parti communiste français

103 *Marilda Azulay Tapiero, Estrella Israel Garzón*
Le combat juridique et médiathique de Violeta Friedman en Espagne :
le droit à l'honneur d'une rescapée d'Auschwitz

141 *Sylvie Thiéblemont-Dollet*
Ousma Sembène, le témoin obligé du camp de Thiaroye

161 *Sévane Garibian*
La consécartion juridique de témoins oubliés :
le juge argentin face au génocide des Arméniens

175 *Olivier Koch*
Du témoignage historique au témoignage de plaidoyer

Haro sur les témoins

189 *Jean-Louis Tarnatore*
Auteur comme témoin. À propos de l'« affaire Karski »

207 *Galyna Dranenko*
Le *Holodomor* dans les œuvres des écrivains de la « Renaissance fusillée » :
déqualification, oubli et palingénésie du témoin

237 *Claudia Feld, Luciana Messina*
Les témoins consacrés et les témoins « déniés ». Modalités des carrières
testimoniales sur la disparition de personnes en Argentine

259 *Béatrice Fleury*
Quand un témoin consacré se voit contesté.
Le cas de Louisette Ighilahriz et de la torture en Algérie

277 *Audrey Alvès*
Un témoin héroïsé par Hollywood :
Paul Rusesabagina ou le Juste contesté

Les défaillances de la mémoire

291 *Emmanuelle Danblon, David Meyer*
Qui sont les témoins oubliés dans le récit de la Shoah ? Réflexions croisées autour des notions de témoins, de prophètes et de passeurs

317 *Michel Peroni, Marie-Thérèse Têtu*
La « fin des témoins » : qu'est-ce que c'est ?

333 *Sébastien Ledoux*
Henry Bulawko, témoin oublié d'un événement consacré : la rafle du Vel'd'Hiv

357 *Fransiska Louwagie*
Piotr Rawicz, un témoin venu de l'Est

375 *Nadia Tahir*
Les frères et sœurs de détenus-disparus en Argentine : témoins oubliés du passé et du présent

391 *Catalina Sagarra Martin*
Facteurs et modalités des témoignages de survivants : entre l'oubli et la notoriété

405 Abstracts

> PRÉSENTATION

BÉATRICE FLEURY
Centre de recherche sur les médiations
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Université de Lorraine
F-54000
Beatrice.Fleury@univ-lorraine.fr

JACQUES WALTER
Centre de recherche sur les médiations
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Université de Lorraine
F-57000
jacques.walter@univ-lorraine.fr

LES TÉMOINS CONSACRÉS, LES TÉMOINS OUBLIÉS

Dans *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs* (Fleury, Walter, 2013), il était question de la naissance publique des témoins, précisément celle qui englobe le moment où ces derniers témoignent une première fois et ceux où ils répètent en d'autres circonstances un contenu qui se façonne au gré des attentes et demandes sociales. Étudier ce moment conduisait à pointer comment l'articulation entre motifs personnels et opportunités sociales pouvait, d'une part, susciter le besoin d'évoquer le passé et, d'autre part, d'en fonder le récit sur une forme de légitimité sociale.

En empruntant métaphoriquement la notion de carrières à la sociologie des professions et/ou groupes professionnels, nous montrions comment l'acte de témoigner se nourrit de règles et de normes qui, avec le temps, sont susceptibles de se « routiniser ». Toutefois, si l'ambition consistait à objectiver les motifs de ce cheminement, nous concluions sur l'impossibilité d'accéder aux causes profondes

expliquant pourquoi un témoin accepte de partager le contenu de ses souvenirs. Surtout, nous exposions qu'être témoin pouvait s'apparenter à l'entrée dans une profession puis à l'exercice de celle-ci.

Un même croisement entre objectivation et subjectivité est au fondement du deuxième volet des recherches portant sur les carrières testimoniales, *Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés*[1]. Cette fois-ci, il s'agit de repérer et d'analyser des facteurs de stabilisation et de légitimation pouvant conduire à la consécration testimoniale et ceux de mise à l'écart engendrant l'oubli. D'autant que les témoins historiques s'expriment dans des configurations variables qui ont un effet sur leur reconnaissance et influence. En effet, au-delà des figures testimoniales largement reconnues, on constate la multi-dimensionnalité du témoignage. D'où la prise en considération de la variabilité des échelons d'intervention des témoins, ces derniers pouvant connaître une forme de consécration dans des espaces très différents (locaux, régionaux, nationaux, internationaux) ou dans des milieux de mémoire variés (une association, des institutions, dans un prétoire…). Il importe aussi de sérier les facteurs contribuant au fait que, dans un ensemble de témoins, certains acquièrent un statut de témoin « obligé » (statut social, capital culturel, exemplarité ou singularité de l'expérience, participation à des réseaux, durée de la carrière testimoniale…) tandis que d'autres sont écartés. Il s'agit donc d'objectiver des indices de consécration (prix et distinctions, présence médiatique, extraits dans des anthologies ou des manuels scolaires, adaptation d'ouvrages à l'écran…) qui participent de l'évidence sociale dont un témoin peut bénéficier ou, *a contrario,* de son éviction. Enfin, il est important de mettre en regard ce qui a trait à la consécration et à la concurrence, faits et acteurs de ceux-ci interagissant à l'intérieur de groupes dont un critère peut être en lien avec l'adoption d'échelles de valeurs, implicites ou non.

Pour aborder ces questions, les travaux sont distribués en trois parties : « Les voies de la consécration testimoniale », « Haro sur les témoins », « Les défaillances de la mémoire ». L'ensemble est fondé sur des études de cas qui ont pour intérêt de présenter des relations contrastées en même temps que convergentes et qui s'emploient à contextualiser les parcours de témoins. Ainsi les contributeurs de ce volume – qu'ils soient argentins, belges, canadiens, espagnols, français, suisses et qu'ils soient anthropologues, chercheurs en sciences de l'information et de la communication (SIC), linguistes, sociologues, spécialistes de littérature contemporaine – montrent-ils à quel point le témoignage est structuré par des caractères sociaux qui vont jusqu'à subsumer la part privée dont il est constitué.

[1] *Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés* est le deuxième volume d'une série de trois. L'ensemble prend place dans un programme de recherche, soutenu par la MSH Lorraine, intitulé *Carrières testimoniales. Les devenirs-témoins de conflits des XXe et XXIe siècles* du contrat de projets État-Région (2011-2013 ; acronyme : CARTEST). Pour une présentation plus détaillée des attendus de ce programme, voir Fleury, Walter (2012a).

Les voies de la consécration testimoniale

Travailler sur des questions relatives à la reconnaissance ou à la consécration se conçoit « spontanément » quand on conduit des recherches sur les mondes de l'art et de la culture. En effet, à une œuvre et un artiste est associé un jugement d'ordre artistique, symbolique, marchand, historique, social… En littérature, en art ou en histoire de l'art, cette dimension est donc abordée ou pour comprendre les modalités et agents de reconnaissance de certaines œuvres par rapport à d'autres (voir Becker, 1982), ou pour mettre à jour les jeux de luttes et d'influences à l'intérieur d'un champ (voir Bourdieu, 1992), ou bien encore pour repérer les techniques de légitimation des œuvres et leurs effets sur les sujets distingués, par exemple lors de l'attribution de prix littéraires (voir Heinich, 1999). Mais si ces recherches – beaucoup plus nombreuses que celles ici mises en exergue – bénéficient d'une forme d'expérience dans les domaines évoqués, elles sont plus rares, voire inexistantes, pour étudier les témoignages ou les témoins. Pourtant, en termes de reconnaissance, tous les témoins et tous les témoignages ne bénéficient pas des mêmes marques d'intérêt, certains étant parés d'une aura dont d'autres ne peuvent se prévaloir. Justement, c'est à ces différences que Jacques Walter, Marilda Azulay Tapiero, Estrella Israel-Garzón, Sylvie Thiéblemont-Dollet, Sévane Garibian et Olivier Koch s'attachent ici, chacun tentant de décrire les modalités *via* lesquelles un témoin accède à une forme de consécration. Ceci en gardant à l'esprit que la voie qui conduit à celle-ci se construit au sein d'un groupe social et dans un contexte particulier.

C'est précisément d'un groupe dont il est question dans la contribution de Jacques Walter, chercheur en sciences de l'information et de la communication. Il examine les carrières d'un ensemble de témoins, communistes ou communisants, ayant côtoyé le docteur René Quenouille au *Revier* du camp d'Ebensee dont il était le premier médecin-chef et qui avait « passé le témoin » à des confrères ; ce résistant franc-maçon et communiste fut pendu en avril 1945 dans une école d'un quartier de Hambourg, avant vingt enfants juifs dont il avait la charge (voir Walter, 2013). À des titres divers, les témoins sont des intellectuels : deux écrivains membres du Parti (Paul Tillard, Jean Laffitte) ; un médecin membre du Front national (Gilbert Dreyfus). Toutefois, le chercheur est aussi conduit à prendre en compte la carrière d'un médecin non communiste (François Wetterwald), tant il a été proche des protagonistes et que les interactions entre eux ont pesé sur la configuration de leurs témoignages. En retraçant, au prisme de la figure du docteur Quenouille, ces carrières scandées, si l'on s'inspire de la sociologie des professions, par « des seuils, des étapes et des bifurcations » (Tréanton, 1960), Jacques Walter montre comment s'entremêlent consécration testimoniale (voire littéraire) des témoins et héroïsation du médecin (modèle pour ses confrères déportés), facteurs politiques (de la propagande à la prise de distance à l'égard du Parti communiste français) et dette personnelle (tel déporté a été protégé en travaillant au *Revier* ou sauvé par une opération). Ce processus complexe se joue pendant une soixantaine d'années durant lesquelles il est possible de

sérier trois périodes : le retour de déportation, la guerre froide, les années-mémoire. L'articulation des facteurs individuels et collectifs fournit ainsi des clés de compréhension des variations (réécriture, réélaboration, comblement de « creux » de mémoire…) à l'œuvre dans la plupart des récits d'un même ancien déporté au sujet de René Quenouille (un personnage à éclipse), tout comme des fluctuations de la consécration des témoins. Sur le plan éditorial, le chercheur explique comment tous ont bénéficié d'une « relance » grâce à des médiateurs mémoriels (Olga Wormser, Christian Bernadac) qui ont réalisé des recueils de témoignages. Et s'il analyse les productions livresques du vivant des auteurs, il s'intéresse aussi à la carrière posthume de ceux-ci en se penchant sur les conditions et enjeux des rééditions de certains textes. Des rééditions qui impliquent des parents ou proches des disparus. Une façon de continuer à passer le témoin et de tenter de pérenniser une consécration toujours fragile.

Contrairement à Jacques Walter qui, s'intéressant à un groupe, met en évidence des éléments de comparaison, Marilda Azulay Tapiero et Estrella Israel-Garzón s'attachent à un cas singulier, celui d'une femme engagée dans un combat judiciaire et médiatique. C'est en 1985 que Violeta Friedman, rescapée des camps d'Auschwitz, dépose une plainte devant le Tribunal de Première Instance numéro 6 à Madrid, contre Léon Degrelle, ancien chef de la Waffen-SS. La plainte invoque « la protection civile du droit à l'honneur », ce dernier ayant publiquement tenu des propos antisémites. En effet, s'indignant du fait que, au Brésil, on ait pu exhumer un corps que la justice pensait être celui du docteur Josef Mengele, Léon Degrelle en profita pour nier l'extermination des Juifs et ironiser à ce sujet. Complaisamment relayés par les médias, ses propos furent plusieurs fois répétés, comme s'ils relevaient d'une forme de banalité. Six ans seront nécessaires pour que Violeta Friedman obtienne gain de cause *via* un jugement qui fut aussi un prélude à la modification du Code pénal espagnol en 1995. En revenant sur les péripéties de cette affaire, les deux chercheuses espagnoles croisent donc la volonté d'une femme à faire reconnaître des droits avec la pesanteur du système judiciaire. Surtout, elles montrent en quoi ce combat et cette victoire ont levé une forme de prévention chez Violeta Friedman qui, de femme anonyme ayant vécu une expérience douloureuse, est devenue un témoin essentiel de l'extermination et de sa dénonciation. En 1995, elle publie *Mes Mémoires* dans lesquelles « elle décrit le difficile processus consistant à briser le silence et à dénoncer les voix qui insultent la mémoire des victimes de la Shoah ». La carrière de témoin de Violeta Friedman prend donc forme et sens dans un engagement qui n'est pas celui de la reconnaissance personnelle mais qui est totalement un combat public. Il est plusieurs fois stimulé par des moments médiatisés qui font craindre une forme d'amnésie sociale vis-à-vis du passé. En commentant la décision de justice par ces mots « Tant que je vivrai, je continuerai à combattre le nazisme », Violeta Friedman fait donc de sa vie un rempart contre l'oubli, et de son témoignage l'arme pour le combattre.

Autre histoire, autre temps, mais même engagement pour faire en sorte que l'on n'oublie pas : Sylvie Thiéblemont-Dollet étudie le rôle joué par le réalisateur sénégalais Ousmane Sembène (1923-2007) dans la mise en visibilité des faits qui se sont déroulés au camp de Thiaroye le 1er décembre 1944. Au cours de cette journée, l'armée française perpétra un massacre contre les tirailleurs qui y étaient regroupés et qui s'étaient mutinés pour protester contre les conditions de vie qui leur étaient imposées. Un geste qui, par sa violence et son injustice, devint le symbole de la démesure coloniale. Surtout, la chercheuse en SIC montre comment cette personnalité, qui n'est pas un témoin direct des faits mais qui a recueilli les souvenirs de ceux qui y étaient, est devenue le témoin obligé du camp. Contribuent à cette consécration le film qu'il a réalisé en 1988 (*Camp de Thiaroye*), l'action militante qu'il n'a cessé de conduire tout au long de sa carrière, ainsi que les prix et distinctions décernés dans différents festivals. À l'instar d'une proposition de Jean-Claude Passeron (1990 : 17) qui concerne la mise en évidence, dans un cadre biographique (dont le sociologue souligne l'illusion), de ce qui a fait « l'individuation d'une vie d'individu », Sylvie Thiéblemont-Dollet retrace donc plusieurs temps forts du parcours d'Ousmane Sembène. Par exemple, elle montre comment la présence de ce dernier sur la scène internationale a amplifié sa légitimité à témoigner pour d'autres. Mais elle indique aussi la déqualification – relative – dont il fit l'objet, contesté par des chercheurs soucieux de voir la vérité des faits respectés. Toutefois, cette remise en cause ne nuisit aucunement à la consécration de ce témoin engagé dans la dénonciation des relations inéquitables imposées par la France à l'Afrique, quand bien même celle-ci ne connut pas la même temporalité d'un pays à un autre. En effet, de par son histoire et sa responsabilité dans les faits, la France a attendu 12 ans avant d'autoriser la projection du film. Ainsi constate-t-on l'importance des effets de miroir sur la distinction ou non accordée à un témoin.

C'est aussi un jeu de miroir que Sévane Garibian invite à observer : il a trait à la consécration des témoins pourtant oubliés du génocide arménien. Pour cela, la juriste retrace les étapes qui ont conduit un juge fédéral argentin à prononcer cette sentence : « L'État turc a commis le crime de génocide au détriment du peuple arménien, dans la période entre 1915 et 1923 » (Buenos Aires, le 1er avril 2011). C'est à une particularité judiciaire que l'on doit cette réparation par défaut : la pratique « *sui generis* des *juicios por la verdad* (procès pour la vérité), véritable spécificité nationale créée en Argentine dans les années 90 pour contrer la politique de l'oubli de l'époque relativement aux crimes de la dictature militaire ». Produit d'un mécanisme procédural nouveau, ce procès résulte d'une requête déposée par Gregorio Hairabedian, descendant de victimes du génocide, le 29 décembre 2000. Il prend place dans une histoire nationale entachée des crimes de la dictature argentine (1976-1983) dont une spécificité est d'avoir orchestré une politique de la disparition qui a eu pour effet d'effacer les traces des forfaits commis. Sévane Garibian reprend par le menu les actions conduites par le requérant – dont il est manifeste qu'il joue le rôle de témoin de témoin –, explicitant les ajustements judiciaires qu'elles provoquent. Finalement,

Gregorio Hairabedian sortira doublement victorieux de ce combat. À l'issue des débats, non seulement sa famille put enfin se prévaloir du statut de victime mais la qualification de génocide fut prononcée pour désigner les crimes touchant les Arméniens. À partir d'une démarche dont une part des motifs est privée, c'est donc un collectif qui recueillera les bénéfices d'une procédure judiciaire innovante. Ainsi l'Histoire en sera-t-elle réparée et les témoins oubliés honorés.

Olivier Koch s'intéresse lui aussi à des cas où les témoignages sont appelés à dénoncer des situations de violation des droits de l'homme. Mais cette fois-ci, c'est de la Corée du Nord dont il est question, le chercheur en SIC évoquant précisément le cas de Kang Chol-Hwan, réfugié nord-coréen qui connut une carrière de plaidoyer aux États-Unis, rencontrant dans ce cadre une consécration testimoniale à l'échelle transnationale. Une enquête de terrain menée à Washington a permis à ce chercheur d'étudier des « manuels internes destinés à encadrer les témoins », de conduire des « entretiens avec les organisateurs des événements de prise de parole publique », et de consulter « les archives audiovisuelles où figurent ces prises de parole ». Si le témoin qui s'exprime publiquement passe par une formation préalable, c'est parce qu'il s'agit de « le faire grandir ». Pour autant, Kang Chol-Hwan « n'a pas attendu d'être sollicité par une organisation de plaidoirie pour déclarer qu'il était dans le camp de Yodoc ». En effet, en 2000, il a fait paraître un ouvrage où il relatait son expérience concentrationnaire – *Les Aquariums de Pyongyang. Dix ans au Goulag nord-coréen* – et qui résulte d'une collaboration avec le chercheur spécialiste de l'histoire communiste, Pierre Rigoulot. En fait, cette collaboration aida le témoin à peaufiner un récit à même de s'adresser à un large public. Or, non seulement le livre fut traduit en plusieurs langues mais son auteur présenta en d'autres circonstances l'expérience qui fut la sienne et dénonça le système répressif nord-coréen. Progressivement, ce témoignage historique se transforma en une plaidoirie pour la défense des droits de l'homme. Expérience individuelle et portée universelle firent alors de Kang Chol-Hwan un témoin hautement consacré, ce dont attestent les rencontres et sollicitations dont il a fait l'objet, dont celle avec Georges W. Bush, le 13 mai 2005, lorsque celui-ci était Président des États-Unis.

Haro sur les témoins

Non seulement la consécration n'est pas immédiate mais elle n'est pas non plus acquise une fois pour toutes. Elle se négocie, elle est contestée, elle est mise en perspective. Elle peut même se muer en une remise en cause de témoins qui voient ainsi leurs carrières contrariées. Ce changement peut résulter de la transformation des conditions ayant favorisé la consécration (évolution des préoccupations sociales, agenda éditorial et/ou médiatique…), mais il peut aussi être la conséquence d'un changement des relations – et jeux de concurrence et/

ou d'influence – au sein des groupes de témoins. C'est ce que tentent de mettre en évidence Jean-Louis Tornatore, Galyna Dranenko, Claudia Feld et Luciana Messina, Béatrice Fleury et Audrey Alvès qui traitent des motifs pour lesquels une déqualification testimoniale peut intervenir. Pour tous et quel que soit le cas de figure, l'inflexion des polarités testimoniales et des carrières de témoin apparaît comme tributaire d'un cadre où interagissent plusieurs facteurs.

Le propos de Jean-Louis Tornatore est un peu décalé par rapport à celui des autres contributeurs. C'est à la définition du témoignage qu'il s'intéresse mais en croisant celle qu'en propose l'ethnologie et celle qui ressort d'une controverse qui, en 2009-2010, a opposé Claude Lanzmann à Yannick Haenel, auteur de *Jan Karski* (2009). L'ensemble de la démonstration lui permet de suggérer que la remise en cause de certitudes a du bon et que, dans le cas qui le préoccupe, la fiction – en l'occurrence la littérature – peut être une alliée du combat contre le négationnisme. Et la carrière des témoins dans tout cela ? En fait, elle se situe à la lisière du rôle que chacun des protagonistes joue dans cette configuration mémorielle particulière où il s'agit de prendre la parole à la place d'une personnalité qui n'est plus là pour témoigner. Jean-Louis Tornatore cite donc André Leroi-Gourhan (1951) qui fait de l'ethnologue un témoin et de l'ethnologie un témoignage, le premier s'employant à recueillir, le plus rigoureusement et objectivement possible, des données sur la totalité de la personne humaine. Et si l'on admet, comme l'écrit Michel De Certeau (1974 : 62) que « c'est au moment où une culture n'a plus les moyens de se défendre que l'ethnologue ou l'archéologue apparaissent », l'ethnologue-témoin est engagé dans une pratique du témoignage qui est celle de l'attestation. Pour Jean-Louis Tornatore, lui-même ethnologue, cette mise en évidence bouleverserait une acception commune de ce qu'est un témoin. En effet, il n'est pas « celui que l'on découvre et que l'on vient chercher pour dire ce qu'il a vu ou entendu – et que l'on vient par cette convocation instituer en témoin – ; mais il [est] là en quelque sort auto-institué et s'[est] donc équipé à cet effet ». Au cœur de l'ethnologie, figure donc ce *topos* qui fait du témoignage un élément constitutif de la démarche scientifique. À la suite de ce préambule, Jean-Louis Tornatore traite d'une affaire qui a fait débat dans le champ littéraire et historien suite à la publication du livre *Jan Karski* de Yannick Haenel. Né en 1914 et décédé en 2000, Jan Karski est un résistant polonais « chargé [pendant la Seconde Guerre mondiale] de fournir au Gouvernement polonais en exil et à son Premier ministre, le général Sikorski, ainsi qu'aux représentants des partis politiques polonais en exil, un compte rendu de la situation en Pologne » et a pour mission d'alerter les Alliés sur l'extermination des juifs d'Europe. Par deux fois, il est entré clandestinement dans le ghetto de Varsovie et dans une annexe du camp de Belzec. Messager-témoin, il rencontra « le ministre britannique des Affaires étrangères Anthony Eden » et « le président des États-Unis Franklin D. Roosevelt, ainsi que des leaders de la communauté juive dans les deux pays ». Pour autant, son message fut sans effet. Ce dont il fut question dans *Shoah* (1984) de Claude Lanzmann, ce dernier lui consacrant les 40 minutes de la fin de son film. La polémique sur le texte de

Yannick Haenel porte sur la troisième partie de l'ouvrage où l'écrivain fait parler Jan Karski, hanté de n'avoir su convaincre ses interlocuteurs. Jean-Louis Tornatore en retrace la temporalité et les acteurs. Parmi ceux-ci, Claude Lanzmann qui dénie à l'écrivain l'aptitude à s'exprimer à la place du résistant. S'appuyant sur une analyse que Shosahna Felman (1990) consacre à *Shoah*, Jean-Louis Tornatore revient sur la définition du témoin, expliquant que, dans les cas du réalisateur et de l'écrivain, le titre de témoin est auto-attribué par chacun, un geste qui résulte « d'une capacité à transporter au plus près de l'événement celui avec qui le témoin partage son témoignage tout en assurant son retour ». Il ajoute que *Shoah* peut finalement être considéré comme le témoignage fondateur qui instaure une forme de discursivité testimoniale. Or, pour ouvrir cette discursivité, probablement faut-il « oublier » *Shoah*. D'une certaine façon, c'est ce que fait Yannick Haenel qui, tout en rendant hommage à l'œuvre et à l'homme, revendique « pleinement son geste de transformation déployé avec ses propres moyens d'expression ».

Difficile de faire une transition avec la contribution suivante tant le propos de celle-ci diffère. Nous ne nous y risquerons donc pas. Entre 1921 et 1923 puis entre 1932 et 1933, eut lieu en Ukraine une grande famine ou *Holodomor*, un terme signifiant littéralement en ukrainien « extermination par la faim ». Cet événement dramatique qui fit entre 3 à 5 millions de victimes a fait l'objet d'une littérature testimoniale qui est au centre du propos de Galyna Dranenko. Ce sont plus spécialement les ouvrages publiés pendant les années d'existence de l'URSS (1920-1989) qui intéressent cette chercheuse ukrainienne, ceux-ci ayant dû s'accommoder de la censure politique. Précisant la nature des faits et les causes de la famine, la spécialiste de la littérature fait état de motifs qui, selon elle, caractérisent la littérature sur le thème. Une mise à plat qui permet d'étudier les ajustements d'une œuvre à une autre. Si de nombreux exemples émaillent sa démonstration, plusieurs ont trait aux écarts pouvant s'insinuer entre norme et « déviance » par rapport au pouvoir en place. Ainsi en est-il d'Arkadiy Lubtchenko (1899-1945) qui, de témoin consacré, est devenu un témoin oublié, ceci au gré des changements et pressions politiques. Ce dernier est l'auteur du premier témoignage littéraire sur la famine de 1932-1933, *Kostryha*, une nouvelle écrite en janvier 1933, avant même que la famine ne sévisse et que son auteur en constate ses ravages. Pour autant, si cet écrivain a pu s'engager dans une écriture à visée dénonciatrice, l'histoire ukrainienne et de ses relations avec l'URSS et l'Allemagne nazie a fait de lui une personnalité suspectée de compromission avec les Russes un temps, avec les Allemands ensuite. En effet, pendant l'occupation (1940-1944), Arkadiy Lubtchenko n'a pas souhaité quitter son pays. Pourtant, il fut arrêté par la Gestapo en 1943 parce que soupçonné d'être un espion bolchévique, et fut emprisonné pendant deux mois pour être libéré ensuite. Fuyant l'Armée rouge, il se réfugia à Postdam mais mourut des suites du typhus. Un tel parcours, teinté de zones d'ombre et d'incertitudes, rend difficile la consécration d'un témoin pourtant clé. D'ailleurs, jusque récemment, cet écrivain est resté absent des anthologies consacrées à la littérature ukrainienne. Oubliés, ces textes n'ont

donc que tardivement fait l'objet de rééditions. Célèbre dans les années 30, il a pâti des choix – ou non-choix – politiques qui ont été les siens et, d'une certaine façon, son statut de témoin lui a été retiré.

Autre embarras mais d'une différente nature, celui touchant Louisette Ighilahriz, une ancienne combattante du FLN qui a été le fer de lance de la dénonciation contre la torture pratiquée par l'armée française en Algérie et qui a peu à peu perdu de sa prégnance dans le débat social. Pour Béatrice Fleury, chercheuse en SIC, ce mouvement est le résultat d'un agenda – dont médiatique – qui atteste de la variabilité sociale des préoccupations. Mais il est probablement aussi un effet d'un procès interminable entre ce témoin et le général Schmitt (la procédure s'étend sur sept ans) dont plusieurs des débats – dans le prétoire mais aussi dans la presse – ont mis en doute les souvenirs de cette ancienne victime de la torture. Lorsque, le 20 juin 2000, Louisette Ighilahriz a confié à la journaliste du *Monde* Florence Beaugé qu'elle avait été torturée par des représentants de l'armée française – sur ordre des généraux Massu et Bigeard –, elle contribua à provoquer des remous sans précédent qui, pendant quatre années, ont mobilisé les associations et certains quotidiens de la presse nationale. Quoi qu'il en soit, douze ans plus tard, lors de la commémoration des cinquante ans de la guerre d'Algérie, le rôle que Louisette Ighilahriz a pu jouer n'a été qu'exceptionnellement évoqué, priorité étant donnée à des évocations optant pour la diversité mémorielle, souvent intimiste et familiale et relativement apaisée. À la consécration largement orchestrée par le champ médiatique fait donc suite une discrétion pour le moins étonnante. Outre le procès au cours duquel Louisette Ighilahriz fut contrainte de croiser le fer avec le général Schmitt qui l'accuse d'être une affabulatrice, une autre raison peut expliquer cette mise à l'écart. Très vite après que cette victime ait raconté son histoire (la torture mais aussi le viol), de nombreux appelés confièrent – dans des ouvrages et/ou dans la presse – avoir vu ou entendu parler de la torture, si ce n'est y avoir participé. Ainsi comme Luc Capdevila (2003 : 89) l'a souligné, tel un passage de relai, le trauma donné à lire, entendre ou voir est-il engendré non par la violence reçue mais par celle qui a été donnée. En racontant la souffrance qu'ils ont vu infliger, les anciens appelés évoquent celle qui les hante. Leur culpabilité prend alors place dans une repentance aux accents privés autant que collectifs mais qui, d'une certaine façon, prive de parole les victimes des faits incriminés. Toujours est-il que cette inversion des souvenirs – et donc des engagements – a modifié aussi le rapport à des témoins de la guerre d'Algérie. Aujourd'hui, Louisette Ighilahriz semble être entrée dans l'Histoire. Béatrice Fleury signale quelques exemples de ceci : en juin 2011, une thèse est soutenue à Turin sur les femmes combattantes algériennes, dont elle. Le 20 juin 2012, dans le cadre de la commémoration, elle animait à Alger une conférence-débat sur la lutte de la libération nationale. Enfin, elle est une des figures féminines combattantes auxquelles un artiste peintre a rendu hommage à Paris en juillet 2012. Pour la chercheuse, « Louisette Ighilahriz continue […] sa carrière de témoin, mais pour l'instant, à distance du sol français,

et selon des modalités qui n'ont rien à voir avec celles du début des années 2000 ».

Un changement de statut et de sens qui fait écho à la démonstration de Claudia Feld et Luciana Messina, pour qui un témoin consacré ne l'est qu'au regard d'un ou de témoin(s) dénié(s) et vice et versa. En effet, pour ces deux chercheuses argentines (SIC et anthropologie), spécialistes de la mémoire des lieux de détention sous la dictature, la reconnaissance dont bénéficient certains témoins est fondée sur une évaluation du rapport qu'ils entretiennent à l'Histoire. Or, pour Claudia Feld et Luciana Messina, pour que cela soit possible, ces témoins doivent implicitement se conformer à un certain nombre de critères. Selon elles, ce sont plus particulièrement quatre propriétés qui favorisent la consécration : le statut d'hyper-victime (un enfant, un adolescent…), la célébrité (un artiste, un écrivain, une figure politique…), l'appartenance à une famille de victimes, le fait d'être un auteur (de livre, de film…). Si ces caractères ont pour particularité de rendre indiscutable le récit de la captivité, *a contrario*, certaines conditions de détention peuvent instiller le doute. C'est le cas lorsque des prisonniers ont honoré des tâches les ayant conduits à entretenir des relations de proximité avec le personnel de surveillance. Pourtant, le témoignage de ces victimes particulières peut se révéler précieux, notamment dans le cadre judiciaire, déjà parce qu'il atteste de la réalité du régime répressif en permettant d'établir un certain nombre de preuves. Miguel Ángel Lauletta fait partie de ces survivants de l'ESMA (École supérieure de mécanique de la marine à Buenos Aires) dont le témoignage a fait l'objet d'une forme de suspicion. Enlevé le 14 octobre 1976, ce dernier est resté en captivité jusqu'au mois de mars 1979, date de son passage à un régime de liberté surveillée par les soldats de la marine. Contacté en 1984 pour témoigner contre ses geôliers, il a alors pris peur et refusé de le faire pour ne pas avoir à affronter ce passé. Mais après une campagne de dénigrement le concernant, il contacta des organismes de droits de l'homme – Mères de la Place de Mai, Ligne fondatrice et Familles de détenus disparus pour des raisons politiques – pour donner « sa version des faits ». Pour autant, obtenir le droit de parole ne lève pas nécessairement toute prévention, car « peu importent les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu, toute connivence avec "l'ennemi" et tout type de collaboration semblerait être considérée comme une trahison ». Un constat que les deux chercheuses expliquent en le rapprochant d'une conception binaire qui oppose traîtres et héros et qui s'est manifestée pendant la dictature autant qu'après, mais selon des règles différentes. Surtout, Claudia Feld et Luciana Messina expliquent que le débat à ce sujet n'a pas réellement eu lieu et qu'il est auréolé d'un non-dit et de silences qui montrent l'embarras des Argentins à son égard.

Ce partage binaire entre héros et traître est également interrogé par Audrey Alvès (SIC) qui se penche sur la carrière de Paul Rusesabagina, un gérant d'hôtel qui serait parvenu à sauver plus de mille personnes dans son établissement lors du génocide de 1994 au Rwanda. La singularité du cas étudié tient dans la

double et antithétique qualification qui frappe le témoin : « héros » pour les uns, « divisionniste » pour les autres. D'abord hissé au rang de héros par la machine hollywoodienne, son histoire a donné lieu à une adaptation cinématographique saluée par le public. La carrière du témoin s'intensifie au rythme de sa surexposition médiatique et publique : conférencier, invité-référent, auteur, président d'une Fondation pour les enfants rwandais. Tandis que sa carrière culmine en Occident, reconnu par toutes les instances de consécration : il reçoit la plus haute distinction civile des États-Unis, au même moment, sa qualité de témoin est fortement remise en cause au Rwanda : « Sa carrière n'a pas à proprement parler de racines locales : perçu comme un *outsider*, un opposant au régime, voire un négationniste ». Il est la cible d'une campagne de dénigrement menée par la presse et le gouvernement rwandais. Ainsi la chercheuse met-elle en évidence le caractère dichotomique de la carrière du témoin, dont l'identité finit par se scinder, jusqu'à l'extrême, entre la scène intérieure (le Rwanda) et celle extérieure (le monde occidental). Elle montre que des opérations de consécration et de discréditation peuvent être menées simultanément, et soulève la question des paradigmes mémoriels dans la construction de la mémoire du génocide : « Rusesabagina est moins entré dans l'Histoire que dans une histoire aménagée, celle que projette l'Occident, drainant ses propres représentations, ses propres conclusions et selon ses propres normes, lesquelles objectivent la figure de Rusesabagina en "un Juste" ». Audrey Alvès explique que cette division statutaire (héros et traître) ne peut s'appréhender hors du contexte explicatif que constitue le Rwanda post-génocidaire : dans un pays où victimes et bourreaux doivent coexister à nouveau au nom de la réconciliation nationale. Quel passé convoquer ? Quels témoins honorer pour reconstruire une Histoire commune ? L'exemple de Paul Rusesabagina vient alors illustrer la complexité du travail mémoriel poursuivi au Rwanda.

Les défaillances de la mémoire

Les défaillances de la mémoire dont il est ici question ne sont pas un effet d'une Histoire dont on pourrait précisément identifier les problèmes mais le résultat d'un cheminement dont on a perdu les traces. Elles ne sont donc pas la conséquence d'une entreprise de dénigrement mais la manifestation du lien structurel entre mémoire et oubli, dans un cadre social qui ravive ou non ce qui a été enfoui. De ce point de vue, Maurice Halbwachs (1950 : 56) faisait cette proposition que nous reprenons à notre compte :

> « Il n'y a pas dans la mémoire de vide absolu, c'est-à-dire des régions de notre passé à ce point sorties de notre mémoire que toute image qu'on y projette ne peut s'accrocher à aucun élément de souvenir et découvre une imagination pure et simple, ou une représentation historique qui nous resterait extérieure. On n'oublie rien, mais cette proposition peut être entendue en des sens différents. Pour Bergson, le passé demeure tout entier dans notre mémoire, tel qu'il a été pour nous ; mais certains obstacles, en particulier le comportement de notre cerveau, empêchent que nous en évoquions toutes les parties. En tout cas, les images des événements passés sont

> entièrement achevées dans notre esprit (dans la partie inconsciente de notre esprit) comme des pages imprimées dans les livres qu'on pourrait ouvrir, alors même qu'on ne les ouvre plus. Pour nous, au contraire, ce qui subsiste, ce n'est pas, dans quelque galerie souterraine de notre pensée, des images toutes faites, mais c'est, dans la société, toutes les indications nécessaires pour reconstruire telles parts de notre passé que nous nous représentons de façon incomplète ou indistincte, ou que, même, nous croyons entièrement sorties de notre mémoire ».

Forts de cette hypothèse, les contributeurs s'efforcent de comprendre les raisons pour lesquelles des souvenirs ne parviennent pas à franchir le seuil de la reconnaissance testimoniale. Pour Emmanuelle Danblon et David Meyer, Michel Peroni et Marie-Thérèse Têtu, Sébastien Ledoux, Fransiska Louwagie, Nadia Tahir et Catalina Sagarra Martin, cette compréhension passe par la mise à plat des éléments attestant du basculement d'un monde à un autre et/ou d'un type de témoins à un autre. En creux, c'est donc à des oublis – et des priorisations – de différentes natures qu'ils s'intéressent, ceci pour identifier les valeurs défendues par un groupe social et le rapport de celles-ci avec l'interprétation du passé.

Par exemple, l'oubli peut être le fait d'une évolution des mentalités telle que l'étudient Emmanuelle Danblon et David Meyer. Partant d'une interrogation fondée sur le croisement entre rhétorique et témoignage, ils traitent du témoignage relatif à la Shoah considérant que, d'un point de vue collectif, celui-ci serait oublié quand bien même le souvenir concernant les faits est-il maintes fois remémoré. Mais pour eux, de transmission il n'est pas question, « l'amassement de ces *attestations mémorielles* » ne signifiant pas la refondation d'un monde nouveau. Or, pour que la transmission soit effective, ils défendent l'idée selon laquelle la Shoah aurait dû générer une réflexion radicale, ce qui ne serait pas le cas. Ainsi font-ils ce constat :

> « La mémoire de la Shoah, au fil des décennies est devenue en Europe la source de divisions et de tensions. Les négationnistes ne sont plus à la marge, ils interviennent au cœur du débat, et cela, malgré les lois mémorielles aujourd'hui courantes en Europe. Pour certains, la Shoah est un sujet de dérision et d'humour ; pour toute une partie de la population européenne, elle peut devenir prétexte à la réalité de la violence du Moyen-Orient ; pour d'autres encore, Auschwitz n'est rien d'autre que le souvenir d'une mauvaise conscience à oublier au plus vite ».

Par ailleurs, les témoins qui sont revenus des camps et ont raconté ce qu'ils y ont vécu sont considérés par ces deux chercheurs comme des passeurs car, évidemment, ils ne sont pas ceux qui ont directement vu la mort. Avec cette conséquence : « Le témoignage comme fonction rhétorique, s'il veut atteindre sa visée, doit pouvoir séparer au moins en théorie, les fonctions de témoin oculaire, de prophète, mais aussi de passeur ». D'où l'hypothèse selon laquelle « la fonction du témoin illustrée par sa carrière, doit trouver une analogie dans la fonction plus ancienne du prophète ». Ce qui conduit les deux linguistes à mettre en regard la « carrière » de témoin du personnage biblique qu'est Moïse et celle du Grand témoin que représente Élie Wiesel. S'il est expliqué du premier qu'il a laissé aux générations suivantes le soin de la transmission, le second a fini par douter de la légitimité de son propre témoignage. Tout en ayant connu l'expérience des camps – il fut déporté avec sa famille à Auschwitz-Birkenau, puis

à Buchenwald mais reviendra sans ses parents et sa sœur –, il sait que, jamais, il ne pourra témoigner du moment où beaucoup ont perdu la vie. Élie Wiesel est donc un prophète véridique qui, comme ses compagnons, incarne la réalité d'un événement en même temps que la défense d'une cause consistant à convaincre de la réalité des faits. Selon les deux chercheurs, pour que la transmission ait lieu aujourd'hui, elle doit donc en passer par la figuration. « Il s'agit d'un travail qui demande rigueur et vigilance, confiance et attention. C'est le travail des passeurs : nous sommes les passeurs ». Pour autant, de fin des témoins il n'est pas question. Il s'agit plus d'une évolution des mentalités qui a fait transiter le souvenir depuis un cadre d'ordre communicationnel à un autre, culturel (Assmann, 1992).

En revanche, c'est de la fin des témoins dont il est frontalement question pour Michel Peroni et Marie-Thérèse Têtu qui, dans leurs travaux sociologiques, sont notamment confrontés à des groupes de témoins vieillissants qui, inexorablement et pour des raisons évidentes, disparaissent. Pour ces sociologues, la question de la fin des témoins s'inscrit dans un temps social qui complexifie la partition consécration/oubli. Concrètement, « la fin des témoins » c'est aussi un programme de recherche – dont est précisé qu'il défend une démarche pragmatiste – rassemblant « des chercheurs et des professionnels des lieux de mémoire et d'histoire de la guerre et de la Résistance de la région Rhône-Alpes » qui, en 2009, ont discuté *in situ* et publiquement de ces questions, des visites de lieux de mémoire étant organisées à cette occasion. Au vu de ce cadre scientifique, Michel Peroni et Marie-Thérèse Têtu précisent qu'il ne s'agit pas pour eux de retracer le parcours d'un témoin mais d'envisager la problématique dans un sens élargi. Par exemple, lors de la vite du Musée d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et du Haut Jura (Nantua), les chercheurs constatèrent « un grand contraste entre un rez-de-chaussée qu'une première phase de travaux était déjà venue mettre aux normes d'une muséographie rationnelle et un premier étage encore inchangé ». Surtout, ils assistèrent à une forme de passage de témoins ayant pour conséquence la mise à l'écart de « témoins périssables [qui] avaient œuvré à laisser quelque chose qui ferait témoignage mais qui [allait] disparaître à son tour ». Une fin de carrière donc pour un groupe de témoins ayant cessé d'être en phase avec l'évolution du lieu. Dans leur démonstration, d'autres cas sont présentés. Tous font état des relations ambivalentes et parfois difficiles entre des témoins et des lieux qui, pour certains, ont « refait leur vie » à distance de l'Histoire, parfois en proposant des activités d'un autre ordre et donc en déqualifiant ceux qui pouvaient raconter de quel passé ces lieux sont investis. Quoi qu'il en soit, de stratégie mémorielle il n'est pas ici question : c'est dans les interstices laissés par des décisions de préservation du passé que personne n'a prises que l'oubli s'immisce.

Le cas abordé par Sébastien Ledoux permet de montrer que l'oubli peut aussi être en lien avec un agenda politique et/ou médiatique qui a pour particularité de cadrer les événements historiques et leurs interprétations selon des priorités pouvant échapper aux témoins eux-mêmes. À cette occasion, il revient sur la

rafle du Vel' d'Hiv' (16-17 juillet 1942) et en retrace la commémoration en se penchant sur le cas d'Henry Bulawko (1918-2011), un Juif né à Lida en Lituanie et arrivé avec sa famille à Paris en 1925. Ce sont ses funérailles, le 2 décembre 2011 à la fondation Rothschild à Paris, qui suscitent sa curiosité. En effet, aucun représentant de l'État n'y assiste ni n'assistera à l'anniversaire de sa mort l'année suivante. Pourtant, l'homme avait reçu, en 1999, la distinction de Commandeur de la Légion d'honneur, puis de Grand Officier en 2005. Le propos de l'historien consiste donc à comprendre les enjeux sociaux d'un tel revirement. Résistant, Henry Bulawko avait notamment fabriqué de fausses cartes d'identité et cherché des lieux d'accueil pour les enfants juifs. Toutefois, s'il est arrêté le 19 novembre 1942, ce n'est pas pour ses activités résistantes, mais pour avoir dissimulé son étoile jaune sous un livre. Transféré au camp de Drancy puis à Beaune-la-Rolande, il est déporté à Auschwitz le 18 juillet 1943 et conduit au camp de travail de Jaworzno. Après la guerre, il revient à Paris (mai 1945) où il reprend son action militante et s'engage dans l'Amicale des anciens déportés juifs de France (AADJF), une association qui prend notamment en charge différentes commémorations dont celle du Vel' d'Hiv'. À ce sujet, Sébastien Ledoux retrace les relations mouvantes qui s'y nouent entre l'association et l'État de même qu'il expose celles qui lient la commémoration et les médias. En 1967, Henry Bulawko est élu Président de l'AADJF et organise chaque année une cérémonie au Vel' d'Hiv', faisant en sorte d'inscrire la rafle « dans la mémoire collective des Parisiens ». Toutefois, c'est en tant que témoin second qu'il intervient, lui-même n'étant pas à Paris au moment des faits. L'analyse des discours qu'il prononce dans ce cadre pendant une quinzaine d'années permet à l'historien de pointer la défense de l'idée d'une singularité de la déportation juive mais aussi de comprendre comment est intégrée au discours militant l'évolution des connaissances historiques (nombre de victimes, rôle de Vichy…). Mais en 1982, et en écho à l'entrée de Serge Klarsfeld dans le champ de cette mémoire, la rafle fait partie de l'agenda politique selon un mouvement qui, cette fois-ci, atteste d'une « modification de la perception de la question de l'antisémitisme ». Le rôle d'Henry Bulawko s'en trouve modifié, de même que sont transformés les moyens d'action sollicités. En effet, usant de « stratégies de dévoilement, de subversion ou de provocation, dont le but est la mobilisation du public », Serge Klarsfeld se donne pour mission de « dénoncer l'occultation du génocide et du rôle joué par Vichy ».

> « Pris dans la rhétorique du *dévoilement* d'une vérité longtemps cachée […], l'événement désormais politique et médiatique de la rafle du Vel' d'Hiv' fait tomber dans l'oubli les actions commémoratives des années 1946 aux années 1980, menées en grande partie par Henry Bulawko comme secrétaire général puis président de l'Amicale des anciens déportés juifs de France ».

Les années qui suivent accentuent donc une mise à l'écart dont Sébastien Ledoux expose chacune des étapes. Il décrit les caractères d'une scène mémorielle désormais habitée par les champs politiques, associatifs et médiatiques mais dans laquelle Henry Bulawko ne joue plus aucun rôle, la mémoire qu'il incarne se

trouvant en contradiction avec la consécration de l'événement mise en place dans les années 80 et 90.

Si l'oubli peut être le fait d'un assemblage non planifié de circonstances diverses, il peut aussi être la résultante des caractères privés d'une personnalité. C'est d'une certaine façon ce qu'expose Fransiska Louwagie, spécialiste des études littéraires, qui rapporte certains moments de la vie de l'écrivain polonais Piotr Rawicz (1919-1982). De lui, elle explique qu'« il est peut-être plus probable de voir apparaître [son] nom […] dans les répertoires listant les anciens déportés morts suicidés – à côté de ceux de Primo Levi et Jean Améry notamment – que de le voir cité comme témoin ou écrivain ». Effectivement, Piotr Rawicz s'est suicidé, en 1982, après le décès de sa femme Anna. Et pourtant, cet écrivain est l'auteur d'un témoignage sur la persécution des Juifs de l'Est, *Le Sang du ciel*, paru en 1961 mais rédigé en 1958-1959. Mais de carrière – d'écrivain encore moins de témoin – il n'était pas question pour cet homme qui disait de lui-même « que dès l'âge de 15 ans les deux choses qu'il jugeait importantes dans la vie étaient écrire et faire l'amour ». Après la libération du camp de Leitmeritz où il avait été interné en tant qu'Ukrainien – non en tant que Juif, car il avait caché ses origines –, il rédigea une première déposition en portant « une attention particulière pour les prisonniers juifs qu'il y a rencontrés ou croisés ». Avec *Le Sang du ciel*, il produira une œuvre dont Fransiska Louwagie explique qu'elle échappe « aux catégorisations habituelles de la littérature "concentrationnaire" ». Mais si le texte rencontra un important succès, l'intérêt qu'il suscita s'estompa, faute d'un élan de la part de son auteur lui-même. Cet intérêt fut à nouveau stimulé à l'occasion d'une réédition après la mort de l'écrivain mais ne fut pas relayé. Enfin, si Piotr Rawicz s'est définitivement retiré de la vie en 1982, peut-être pouvait-on déjà interpréter son peu d'enthousiasme à parler de lui comme une forme de retrait vis-à-vis de ce qui, probablement, ne comptait pas assez au regard de ce qu'il avait traversé dans les camps.

Mais *a contrario* des cas abordés jusque-là, il est des situations où le témoignage et la carrière qui s'en fait l'écho ne sont ni consacrés, ni contestés, mais en émergence. Et ceci pour un faisceau de relations à l'assemblage complexe. Tel est l'un des aspects de l'analyse de Nadia Tahir qui traite des témoins que sont les frères et sœurs de disparus en Argentine. Oubliés tant du passé que du présent, le rôle qu'ils jouent – et que jouent d'autres membres d'une famille – est lié au manque d'informations sur le sort d'un proche. Mais cette singularité argentine ne concerne pas de façon équivalente tous les membres d'une famille. Elle s'est « surtout focalisée sur les mères, les grands-mères et les enfants de détenus-disparus » qui, pendant de nombreuses années, ont été « des locuteurs privilégiés dans la construction d'un récit autour du passé dictatorial ». Et si, aujourd'hui, frères et sœurs commencent à être entendus, c'est au regard d'une situation conjoncturelle marquée notamment par le décès des mères et des grands-mères. Ainsi Nadia Tahir traite-t-elle de ce groupe de témoins dans un cadre général, mais en exemplifiant son argumentation à partir de quelques cas.

L'un de ceux-ci est le témoignage publié par la journaliste Cristina Zuker, *El tren de la victoria. La saga de los Zuker* (2003, 2010). Ricardo, son frère, a disparu le 29 février 1980. Militant des Jeunesses péronistes, il avait combattu au sein de l'organisation *Montoneros* et séjourné au Brésil et en Espagne avant de revenir en Argentine et y être arrêté. Histoire familiale et Histoire de l'Argentine se mêlent donc dans un récit qui met en évidence combien les choix du frère ont conditionné la vie d'une famille pendant et après la dictature. « Après sa disparition, en 1980, et alors que sa mère est décédée, c'est [Cristina Zuker] qui entamera les procédures pour obtenir des informations sur son frère ». D'ailleurs, après la parution de l'ouvrage en 2003, l'auteure a pu recueillir des témoignages qui ont nourri son action en justice et dont elle rend compte dans l'édition de 2010. Enfin, de façon plus globale, Nadia Tahir fait état de ce qui particularise ces témoignages, expliquant que ceux-ci « humanisent » en quelque sorte les disparus, décrivant des traits de personnalité qui sont ceux de tout un chacun, erreurs et faiblesses comprises. Quant à dire ce que deviendront ces témoignages, Nadia Tahir ne se prononce pas. Toutefois, elle laisse entendre que, probablement, ils ne seront pas toujours oubliés. Et cela pour des raisons contextuelles autant que structurelles.

C'est précisément cette prégnance du temps et de l'ordonnancement social qu'étudie Catalina Sagarra qui, pour mettre à jour de quels facteurs notoriété et oubli sont le résultat, compare les parcours de deux témoins « dont le premier texte publié rapporte le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 ». Tous deux ont collaboré à un projet d'écriture testimoniale initié en 1998 – notamment – par le journaliste de RFI, Théogène Karabayinga (décédé en 2011), et intitulé *Rwanda : Écrire par devoir de mémoire*. L'idée de ce projet était de faire parler des Africains sur le génocide, pas seulement des Rwandais. Pour autant, un an plus tard, deux Rwandais sont sollicités pour collaborer à l'ouvrage : Jean-Marie Vianney Rurangwa et Vénuste Kayimahe. Partant d'une entrée contemporaine dans le champ du témoignage littéraire, Catalina Sagarra tente de comprendre pourquoi le premier a connu une carrière quelque peu marginale dans ce domaine tandis que Vénuste Kayimahe a bénéficié d'une forte notoriété. Ce sont à la fois des caractères biographiques et d'autres contextuels qui permettent de comprendre les ressorts des différences constatées. Depuis l'âge de cinq ans, le premier a toujours connu l'exil. Or, c'est cette expérience qui nourrit le traumatisme dont il rend compte et qui diffère de ce dont son confrère témoigne. Présent au Rwanda en 1994, Vénuste Kayimahe a lui-même connu la brutalité du génocide et une partie de sa famille a été massacrée. Par ailleurs, ayant « travaillé au Centre culturel franco-rwandais, il sait bien des choses compromettantes, il a vu les liens qui s'étaient tissés entre le Rwanda et la France ». Il est donc un témoin de l'intérieur et un survivant, tandis que Jean-Marie Vianney Rurangwa est un témoin indirect bien qu'affecté par la même violence. Si le premier écrit sur l'exil et les causes de celui-ci – faisant écho en cela à nombre d'expériences similaires –, le second lutte contre tout négationnisme, en s'employant par ailleurs à faire reconnaître l'implication de hauts fonctionnaires français. Invité en différentes circonstances à témoigner de ce

qu'il a vécu, il s'efforce donc de faire comprendre les faits en les décrivant. Une démarche dans laquelle ne pouvait s'engager Jean-Marie Vianney Rurangwa et qui, probablement, explique la reconnaissance moindre dont il bénéficie.

Conclusion

Après avoir marché dans les pas de la consécration d'un témoin – ou d'un groupe de témoins – et avoir assisté à la mise à l'écart de certains en tentant d'en clarifier les motifs privés et sociaux, nous traiterons dans le volume suivant (Fleury, Walter, 2014) de deux aspects complémentaires : l'autoréflexivité et/ou l'influence dans le champ testimonial. L'autoréflexivité peut être celle de témoins qui s'interrogent sur leur rôle social et les effets de celui-ci, mais aussi sur leur propre légitimité à parler d'un moment particulier du passé. Une réflexion qui est au cœur de l'ouvrage d'Élie Wiesel paru en 2011 – *Cœur ouvert* – où l'écrivain retrace à grands traits l'ensemble de sa vie et de ses œuvres mais s'interroge aussi sur son parcours de témoin. Surtout, ses doutes portent sur la justesse des choix qu'il a faits en la matière. Aussi se pose-t-il un certain nombre de questions : son message est-il passé ? Son combat est-il resté vain ? Pour Élie Wiesel, avoir échappé à la mort – il a subi une opération à « cœur ouvert » – rend urgente l'obligation de répondre à une interrogation qui, finalement, est celle du sens donné à toute une vie.

À travers cet exemple, on constate que la consécration ne résout pas les problèmes d'ordre identitaire, problèmes qui ne sont pas seulement privés mais qui sont aussi en lien avec un cadre social. Un aspect qui figure dans les analyses que Nathalie Heinich et Michael Pollak (1986 : 26-27) conduisent à partir des entretiens d'anciens déportés et qui leur inspirent ce commentaire :

> « Nos entretiens montrent que c'était directement après la guerre que l'on trouvait les meilleures conditions de communication et d'écoute, à un moment où le souvenir vivace des atrocités et des contraintes qui peuvent peser sur la moralité des conduites était encore largement partagé. Plus tard, les récits des déportés ont pu constituer une mise en question, difficilement admissible, des conditions de validité de valeurs tenues pour inaliénables. L'écart n'a pu alors que se creuser entre les "survivants", avec leurs souvenirs, et les "autres". Or, n'est-ce pas justement cet écart qui a contribué à provoquer un sentiment de culpabilité chez certains survivants, dans la mesure où le décalage entre la morale courante et l'expérience du sujet influence les critères de jugement de ses propres actes et de ceux d'autrui ».

Toutefois, doutes et interrogations n'empêchent pas le témoin de pouvoir constituer un modèle. Pour les personnes dont les expériences de vie sont similaires, ils peuvent stimuler l'envie de témoigner. Pollinisation, tel est donc le mouvement de fécondation qui fait suite à celui engagé par de Grands témoins et que nous étudierons. Car ces souvenirs qui sont échangés viennent enrichir, contredire, tempérer ou nuancer ceux déjà confiés. Et quelle que soit l'intention qui est au fondement de leur existence, ils participent d'une transmission mémorielle à laquelle contribuent des témoins aux carrières elles aussi contrastées.

Références

Assmann, J., 1992, *La Mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques,* trad. de l'allemand par D. Meur, Paris, Aubier, 2010.

Becker H. S., 1982, *Les Mondes de l'art*, trad. de l'anglais par J. Bouniort, Paris, Flammarion, 1988.

Bourdieu P., 1992, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éd. Le Seuil.

Certeau de M. 1974, *La Culture au pluriel*, éd. établie par L. Girard, Paris, Éd. Le Seuil.

Chol-Hwan K., Rigoulot P., 2000, *Les Aquariums de Pyongyang. Dix ans au Goulag nord-coréen*, Paris, R. Laffont.

Cuau, B., Deguy M., Ertel R., Felman Sh. *et al.*, 1990, *Au sujet de* Shoah *: le film de Claude Lanzmann*, Paris, Belin.

Fleury B., Walter J., 2012a, « Carrière testimoniale : un opérateur de la dynamique testimoniale », *essachess–Journal for Communication Studies*, vol. 5, 2 (10), pp. 153-163.

— 2013, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs,* Nancy, pun-Éd. universitaires de Lorraine.

— 2014, *Carrières de témoins de conflits contemporains (3). Témoins réflexifs, témoins pollinisateurs*, Nancy, pun-Éd. universitaires de Lorraine.

Friedman V., 1995, *Mis Memorias*, Barcelona, Planeta, 2005.

Haenel Y., 2009, *Jan Karski*, Paris, Gallimard.

Halbwachs M., 1950, *La Mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France.

Heinich N., 1999, *L'Épreuve de la grandeur. Prix littéraires et reconnaissance*, Paris, Éd. La Découverte.

Heinich N., Pollak M., 1986, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, pp. 3-29.

Passeron J.-Cl., 1990, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31-1, pp. 3-22.

Rawicz P., 1961, *Le Sang du ciel*, Paris, Gallimard.

Tréanton J.-R., 1960, « Le concept de carrière », *Revue française de sociologie*, 1-1, pp. 73-80.

Walter J., 2013, « Dans les pas du docteur René Quenouille (1884-1945), de Sarlat au camp de la Neue Bremm », pp. 171-230, *in* : Walter J., dir., *Humanisme & Tolérance. Hommage à Alexandre Marius Dées de Sterio (1944-2006)*, Nancy, pun-Éd. universitaires de Lorraine.

Wiesel É., 2011, *Cœur ouvert*, Paris, Flammarion.

Zuker Ch., 2003, *El tren de la victoria. La saga de los Zuker*, Buenos Aires, Del Nuevo Extremo, 2010.

> LA CONSÉCRATION TESTIMONIALE

JACQUES WALTER
Centre de recherche sur les médiations
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Université de Lorraine
F-57000
jacques.walter@univ-lorraine.fr

PASSAGES DE TÉMOIN(S), CONSÉCRATIONS PASSAGÈRES.
LE DOCTEUR QUENOUILLE, SES CAMARADES AU *REVIER* D'EBENSEE, LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Résumé. — Résistant-déporté, le docteur René Quenouille est pendu à Hambourg en avril 1945 avec 20 enfants juifs dont il avait la charge. Franc-maçon et communiste, sa mémoire en tant que résistant est tributaire d'« affaires » au sein des groupes dans lesquels il était engagé. De fait, elle est peu visible dans la sphère publique. Pour la déportation, les modalités mémorielles varient suivant les camps par lesquels il est passé (Neue Bremm, Mauthausen, Ebensee, Neuengamme). La contribution porte sur les carrières de témoins – communistes ou communisants – ayant travaillé avec René Quenouille comme auxiliaires sanitaires ou médecins au *Revier* d'Ebensee, un camp annexe de Mauthausen. Tous considèrent que le docteur Quenouille est un héros national. Pour autant, au fil du temps, la présence et la nature des propos tenus sur celui-ci varient dans leurs productions. Le « moment Quenouille » fonctionne alors comme un analyseur des étapes des carrières de ces témoins dont la consécration, à l'instar de celle du médecin, n'est pas acquise une fois pour toutes.

Mots clés. — Carrière, témoignage, littérature, propagande, réécriture, réédition, médiateur, Résistance, déportation, Parti communiste français, Quenouille, Tillard, Dreyfus, Wetterwald, Laffitte, Wormser, Bernadac.

« Il y en aura des choses à dire. Comment les organiser ? Tant de souvenirs monteront comme du lait qui bout et soulève le couvercle de la casserole ».

Paul Tillard, *Les triomphants* (1953 : 62).

Rares sont les personnes qui connaissent le docteur René Quenouille ou s'intéressent à cet homme qui fut résistant et déporté. Né le 6 décembre 1884 à Sarlat (Dordogne), il était membre du groupe Liberté Égalité Fraternité (l'une des composantes du mouvement *Patriam recuperare*), du réseau Frédéric et vraisemblablement des Francs-tireurs et partisans français (FTPF). Arrêté le 3 mars 1943, il est déporté de Paris le 11 octobre 1943 (convoi n° I.142[1]) vers le camp de la Gestapo de la Neue Bremm (Sarre), puis Mauthausen (17/10/43), Ebensee (fin novembre 1943), camp central de Mauthausen (15/07/1944) et Neuengamme (17/07/44). La plupart du temps, si son nom dit quelque chose, c'est parce que le médecin connut une fin des plus tragiques dans un quartier de Hambourg, à l'école du Bullenhuser Damm, dans la nuit du 20 au 21 avril 1945 : il fut pendu avec d'autres adultes avant que ne le soient vingt enfants juifs dont il avait la charge. Ces enfants faisaient l'objet d'expérimentations par un médecin nazi au camp de Neuengamme. Une stèle rappelle ainsi son destin dans un jardin du souvenir à Hambourg[2]. Une crèche de Villeneuve-Saint-Georges, cité où il exerçait sa profession et où il était élu municipal, porte son nom[3]. Il apparaît dans quelques ouvrages sur la Résistance (dont des monographies locales) ou la déportation.

Pour ma part, la rencontre avec cette figure s'est faite dans le cadre de travaux sur les témoignages livresques relatifs au camp sarrois de la Neue Bremm (Walter, 2007) où il séjourna trois jours. Une rencontre au simple détour d'une ligne dans l'opuscule *« Chiens maudits ». Souvenirs d'un rescapé des bagnes hitlériens* du commandant Georges Loustaunau-Lacau[4] (1945) qui était dans le même convoi que le médecin. Mais une rencontre qui piqua la curiosité. Celle-ci a

[1] Les références des convois sont faites sur la base du *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, publié par la Fondation pour la mémoire de la déportation en 2004. D'emblée, l'auteur tient à remercier Marie-Pierre Grosdidier et Annette Heiss, du service du prêt entre bibliothèques (Université de Lorraine-Metz), pour leur aide et leur patience dans la recherche de la documentation.

[2] La stèle a été dévoilée lors d'une « Cérémonie commémorative à 24 martyrs » organisée par les autorités allemandes à Hambourg le 30 janvier 1963. Le texte est ainsi libellé : « René Quenouille de Villeneuve-Saint-Georges né le 6.12.1884 à Sarlat/Médecin les [*sic*] pauvres/Résistant et communiste/Pendu ici par les SS le 20.4.1945/Sa femme et ses deux filles ».

[3] La plaque apposée sur la crèche indique : « Docteur René Quenouille/Maire adjoint de Villeneuve Saint Georges/de 1935 à 1945/Mort en déportation à Neuengamme/La municipalité de Villeneuve St Georges/Le 21 juin 1980 ».

[4] G. Loustaunau-Lacau (1894-1955) est le fondateur du réseau Alliance. Officier politiquement situé à l'ultra droite, exclu de l'armée en 1938 pour avoir créé le groupe Corvignolles afin de lutter clandestinement contre le Parti communiste, il est réintégré à la déclaration de guerre, se rapproche du maréchal Pétain et devient délégué national de la Légion française des combattants (LFC). Il passe assez rapidement à la Résistance (non gaulliste) et il est arrêté en 1941, puis en 1943. Après son internement à la Neue Bremm (départ par le convoi n° I.142, gare de l'Est, 11 octobre 1943), il est

débouché sur la découverte d'un personnage aux multiples facettes, tant pour l'avant- que l'après-Neue Bremm. Une première contribution (Walter, 2013a) restitue l'engagement – dans une longue durée – de René Quenouille au Grand Orient de France (GODF) puis celui – nettement plus court – au Parti communiste français (PCF)[5], un engagement ayant des répercussions sur les modalités de son action résistante. Il en a aussi sur les témoignages qui évoquent le déporté-résistant. C'est ce que montre une deuxième contribution (Walter, 2012) consacrée au poids des « tiers » qui ne font pas nécessairement bon ménage (franc-maçonnerie, communisme), et à celui des « témoins seconds » (historiens, écrivains, journalistes) qui façonnent le souvenir sans aller véritablement aux sources et souvent de façon biaisée, si ce n'est partisane.

Dans le cadre d'une étude, dont le présent texte constitue le premier jalon, le « moment Quenouille » va remplir un rôle de révélateur pour comprendre ce qui se joue dans des « passages de témoins ». Pas n'importe lesquels. Des témoins qui appartiennent au groupe des déportés-résistants, qui font partie du même secteur d'activité que le médecin, soit ses confrères ou presque (un pharmacien, un biologiste), soit des déportés occupant une fonction dans un *Revier* (un responsable de salle, un infirmier dans un dispensaire…). Et ce, à Mauthausen, Ebensee ou Neuengamme (à Neue Bremm, il n'a sans doute pas été requis pour dispenser des soins à l'infirmerie). Pourquoi ce choix ?

Sur un plan empirique, outre des malades ou réputés tels, ces catégories de déportés étaient le plus en contact avec René Quenouille. De plus, globalement, le personnel des *Revier* – les médecins surtout – avait un peu plus de chances de survivre : d'un côté, *nolens volens*, il constituait un auxiliaire de l'effort de guerre allemand (en particulier à partir de 1943) ; de l'autre, il était mieux nourri et logé. Sur un plan social cette fois, les cadres de santé étaient fréquemment des cadres de la Résistance, sachant que « les médecins sont, dans leur ensemble, majoritairement acquis aux thèses de la Révolution nationale qui, elle, a idéologiquement besoin d'eux. Ils sont en quelques sorte les "hussards blancs" de l'État français » (Simonin, 1997 : 160). Et, la Libération venue, ils ont été assez souvent appelés à témoigner des crimes nazis ou se sont sentis obligés de le faire. D'autant que ce sont souvent des hommes de culture, ayant plutôt des facilités pour écrire (avec parfois une vocation d'écrivain rentré). De surcroît, ils étaient généralement adhérents d'associations d'anciens résistants et/ou déportés et y exerçaient volontiers des responsabilités. Ce groupe est donc intéressant par sa relative homogénéité et, en l'espèce, par un point commun consistant à rendre hommage à un pair, René Quenouille, assassiné par les nazis. Mais selon des modalités diverses.

déporté à Mauthausen, Wiener Neudorf (24/10/43). Au retour, il témoigne dans deux ouvrages parus en 1945 et 1948 (voir Walter, 2014b).

[5] Le Parti communiste est devenu le Parti communiste français en 1943. Par commodité, nous maintiendrons l'appellation la plus récente, quelle que soit la date des faits concernés.

En effet, pour reprendre le titre de la contribution, de tels « passages de témoins » revêtent trois significations. Comme on l'a déjà esquissé, ils s'appliquent à la présence – plus ou moins grande ou constante – dans la sphère publique, des témoins de l'action de René Quenouille (eux aussi peuvent un moment occuper le devant de la scène, puis disparaître…) ; ensuite, c'est le médecin lui-même qui, à un moment de sa trajectoire de déporté à Ebensee ou à Neuengamme, assure la transmission de son expérience (il passe le témoin) ; enfin, certains témoins seconds assurent un rôle de médiateur en prolongeant par leurs écrits la carrière de certains témoins premiers (sans cela, ceux-ci seraient peut-être tombés dans l'oubli total). Ce ne sont pas les seules variables à prendre en compte dans l'examen des carrières testimoniales. Il y va aussi de l'espace/temps. Aucun témoin n'a suivi René Quenouille dans l'ensemble de ses transferts de camp en camp ou *Kommando*. C'est donc par lieu qu'est distribuée l'analyse des carrières. En outre, elles sont examinées en respectant l'ordre chronologique de publication des témoignages sous forme de livres, notamment parce qu'il peut y avoir un jeu d'influence entre ceux-ci. Le corpus est complété – entre autres pièces – par des articles parus dans le *Bulletin de l'Amicale de Mauthausen*, de dossiers de demande d'attribution du titre de déporté-résistant, des transcriptions de témoignages pour le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CHDGM). Enfin, c'est dans un tel cadre spatio-temporel que peut prendre sens une distinction entre les témoins s'inscrivant dans la mouvance communiste et ceux d'obédience gaulliste, une distinction correspondant au double engagement du médecin et au travail de mémoire le concernant. À terme, une approche visant à établir si l'on trouve ou non des clivages comme dans les récits relatifs à la période de la Résistance (Walter, 2012 à paraître, 2013a). Cependant, dans ces pages qui ouvrent le chantier, c'est aux témoins communistes et communisants du camp de Mauthausen et surtout du camp annexe d'Ebensee[6] que l'on s'intéresse principalement, sachant que la mémoire du camp a été longtemps portée par des militants communistes.

Plus précisément, il s'agit de montrer comment, dans des carrières qui ne sont pas linéaires, s'entremêlent consécration testimoniale (voire littéraire) et héroïsation d'un acteur, facteurs politiques et situations personnelles. Sans compter un jeu d'interactions entre toutes les parties prenantes. La mise au jour de ces configurations permet aussi de comprendre pourquoi le docteur Quenouille est un personnage à éclipse. Le propos est organisé en trois mouvements. Le premier,

[6] Situé en Autriche, à 100 km de Mauthausen au cœur du Salzkammergut, le camp annexe d'Ebensee est en construction à l'automne 1943. Les premiers détenus arrivent du *Kommando* de Zipf le 18 novembre. D'autres, en provenance du camp central de Mauthausen les suivent de peu. La création de ce camp annexe résulte du bombardement anglo-américain du site de production de fusées de Peenemünde en août 1943 et de la décision d'enfouir les usines d'armement (en l'occurrence, une raffinerie de pétrole synthétique et des machines-outils pour des chars). Dans le cadre du projet *Zement*, les détenus sont donc employés au creusement de deux réseaux de galeries reliées entre elles transversalement. Comptant environ 18 555 détenus (dont 6 000 au *Revier*) parmi lesquels 8 % de Français, le camp est libéré le 6 mai par l'armée américaine.

à proximité du retour de déportation, a trait à Paul Tillard qui, en 1945, inaugure la série des témoignages sur René Quenouille ; pour sa part, Gilbert Dreyfus (1945) est silencieux sur le rôle du médecin, alors que François Wetterwald (1946), à distance du communisme, l'évoque dans plusieurs passages de son livre ; s'il est malaisé d'établir un lien de cause à effet, force est de constater que Gilbert Dreyfus se reprend dans un nouvel ouvrage (1947) dont une section est composée à partir de notes prises en 1945, ainsi que d'une conférence prononcée et publiée en 1946 où le docteur Quenouille est cité. Le deuxième mouvement se déroule sur fond de guerre froide ; il établit une correspondance entre un ouvrage de Jean Laffitte (1947), qui met en scène l'ensemble des protagonistes, et un de Paul Tillard (1953) qui, lui, n'évoque plus le médecin ; auteurs de référence, tous sont consacrés par leur présence dans une anthologie concoctée par Olga Wormser et Henri Michel (1954). Le troisième mouvement, en prise avec les « années-mémoire » durant lesquelles les commémorations prennent de l'ampleur, se caractérise par un phénomène de « reprise » des témoignages par les auteurs ou des tiers ; Paul Tillard, qui a été exclu du Parti, propose un roman (1965) réélaborant une partie du précédent ; peu de temps après, Christian Bernadac (1968) entame la publication d'une série de livres qui redonnent de la visibilité à René Quenouille et à tous les témoins, dont Gilbert Dreyfus – lui aussi éloigné du PCF – qui, là, s'exprime plus longuement sur son confrère ; ce qu'il amplifie en 1979 dans la réédition, largement revue, de son primo-témoignage ; enfin, en 2007, c'est la réédition du dernier roman de Paul Tillard (1965), couplée à celle de son premier livre (1945), qui boucle la boucle. Cette périodisation se double d'une autre. En s'inspirant de la sociologie des groupes professionnels (Tréanton, 1960), on peut baliser une carrière de témoin en repérant un seuil, des étapes et d'éventuelles bifurcations.

De la ligne et des lignes

Pour prendre la mesure des prises de parole par ces anciens déportés-résistants et la configuration de leurs témoignages dans lesquels ceux sur le docteur Quenouille s'insèrent, il est nécessaire d'avoir en tête les traits principaux de la situation du PCF durant la guerre et à la Libération.

Avoir raison malgré tout

D'abord, une phase de flottement. Inutile de détailler les effets bien connus du pacte germano-soviétique sur un nombre important de militants : incompréhension, tensions entre la base et le sommet de l'appareil, dissolution, entrée dans la clandestinité, négociations avec les Allemands sous la houlette de Jacques Duclos (auquel, *via* un cadre du Parti, parvenaient des informations transmises par le docteur Quenouille qui est cependant résistant dès l'automne 1940

en renouant avec des francs-maçons). Ensuite, une phase d'engagement plus manifeste dans la Résistance. Le 27 mai 1941, création du Front national pour l'indépendance de la France (usuellement abrégé Front national) – mouvement qui « ratisse » large, avec lequel le médecin aurait assuré la liaison pour des groupes gaullistes –, suivie du passage à la lutte armée une fois que l'URSS est envahie par l'Allemagne le 22 juin. Les Francs-tireurs et partisans français (FTPF, classiquement nommés FTP), qui se structurent en 1941-1942, sont alors de plus en plus actifs ; ils sont d'ailleurs placés sous la tutelle du Front national en 1944 et finissent, non sans mal, par intégrer les Forces françaises de l'intérieur (FFI). Enfin, siégeant au Conseil national de la Résistance (CNR), le PCF prépare la Libération et envisage de prendre le pouvoir (voir Buton, 1993, en particulier pour l'échec de l'« insurrection nationale » et pour la tentative avortée d'évincer le général de Gaulle en 1945 et 1946). Suivant le mot d'ordre « S'unir, combattre, travailler », il tente de s'allier à toutes les forces de la Résistance et déploie des efforts pour s'assurer le soutien de la classe ouvrière et des intellectuels (voir Courtois, Lazar, 1995). Il se dote d'ailleurs le 5 octobre 1944 d'une « direction nationale des intellectuels communistes » (Virieux, 2003). En somme, il veut faire oublier 1940 et devenir le premier parti de France. Pour ce faire, dans la logique propagandiste qui le caractérise, le PCF multiplie les déclarations et manifestations visant à montrer la clairvoyance et la cohérence constantes de sa direction qui a toujours pris les bonnes décisions, tout comme à célébrer les martyrs et les héros de la lutte contre le nazisme (le parti des « 75 000 fusillés »). Ceci participe d'une écriture ou réécriture de l'Histoire aussi bien par la presse, la littérature (poétique ou romanesque) ou encore le témoignage sous influence. La dimension hagiographique est ainsi présente dans l'un des tous premiers livres sur Mauthausen et certainement le premier à citer l'action exemplaire de René Quenouille. Il est dû à Paul Tillard.

Illustration 1. Paul Tillard (1914-1966).

Mauthausen : « Un acte de piété civique et une manière de pèlerinage national et sacré »

Né en 1914, Paul Henri Tillard[7] (*Toinon* dans la Résistance) n'est pas un ouvrier, mais un « travailleur intellectuel » dont le père était colonel. Ce dernier l'avait envoyé au Prytanée militaire de La Flèche pour le préparer à une carrière militaire. En révolte contre l'autorité paternelle et ce projet, il entame des études à la faculté de droit de Poitiers où il publie dans *Scapin*, la revue de l'association étudiante. Les vivres ayant été coupés par son père, il devient maître d'internat et écrit. Il fait la rencontre de Jean-Richard Bloch[8] qui l'aide dans sa carrière et lui accorde son amitié. Grâce à lui, il intègre le magazine *Regards* en tant que journaliste et collabore à *Commune*, journal de l'Association des écrivains et artistes et écrivains révolutionnaires. Il adhère au PCF en juin 1936. Il poursuit ses travaux d'écriture en préparant un roman, *On se bat dans la ville*, sur l'insurrection de février 1934 à Vienne dans l'esprit de *La condition humaine* d'André Malraux qu'il admire. La guerre en diffère la publication (ce sera chez Charlot en 1946 ; le roman a manqué de peu le Prix Renaudot). Sous-officier dans l'artillerie près de Poitiers, il est démobilisé et regagne Paris. Là, il est résistant au sein de l'Organisation spéciale (OS) à partir de 1941, puis, à compter de mars 1942, au sein des FTP (groupe du colonel Vigne). Chargé du matériel pour la région parisienne – il se verra d'ailleurs attribuer le « grade fictif » de lieutenant des FFI – il participe à des attentats comme celui contre le cinéma Rex, ceux de la rue de Buci et de la rue Daguerre. Le 27 août 1942, à la sortie de la Bibliothèque nationale où il travaille, il est arrêté sur dénonciation par un membre de son groupe, square Louvois par la Brigade spéciale comme « terroriste ». Il est incarcéré à la Conciergerie, interrogé, torturé (sans résultat), remis à la Gestapo, interné à la Santé (06/09/42-21/10/42). Condamné à mort, il reste enchaîné soixante-douze jours. Détenu à Compiègne (21/10/42-06/11/42) et expédié, comme otage, au fort de Romainville (01/11/42), il est déporté à Mauthausen, *via* Trèves, le 1er avril 1943 (convoi n° 1.89, départ de Paris, gare de l'Est) où il arrive le 3.

---

[7] L'auteur remercie très chaleureusement Françoise Tillard, fille de Paul et Janine Tillard, qui lui a livré des informations et communiqué des documents de premier intérêt pour le présent travail. Musicienne et auteure d'une biographie de référence sur Fanny Mendelssohn-Hensel (1992), elle sait à quelle point la question des sources est cruciale. Merci aussi à Jacqueline Brosse, nièce de P. Tillard, qui a accepté de confier quelques souvenirs.

[8] J.-R. Bloch (1884-1947), professeur, écrivain, homme politique et journaliste. D'abord membre du Parti socialiste unifié, il vote la motion pour l'adhésion à la Section française de l'internationale communiste (SFIC) en 1921, mais s'écarte d'une formation politique qui applique la « bolchévisation ». Antifasciste, se rapprochant de l'URSS, il réadhère au PCF à la fin des années 30 (on ignore la date exacte). Il part en URSS en 1941 où il est la « voix de la France » à Radio-Moscou. À son retour, il apprend l'assassinat de sa mère à Auschwitz, celui de son gendre et l'exécution de sa fille, France, décapitée à Hambourg. Il est élu conseiller de la République. Avec L. Aragon, il codirige le quotidien *Ce Soir* depuis 1937.

Paul Tillard rend compte de sa déportation dans un témoignage recueilli le 16 avril 1952[9] par Olga Wormser[10] pour le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CHDGM)[11], plus précisément pour la sous-commission d'histoire de la Déportation. Fait important, ce témoignage ne comporte aucune mention du docteur Quenouille. À ce stade du propos, la transcription effectuée par l'historienne est utile pour évaluer la relation entre l'expérience personnelle de Paul Tillard et son positionnement de témoin dans *Mauthausen*.

Durant la quarantaine, il est aide-*Schreiber* au *Block* 5. D'après sa déclaration au CHDGM, il « passe trois semaines au Revier pour la gale. Infirmiers sans aucune compétence médicale. Ex : le R.P. Riquet[12] arrivé à Mauthausen, pris en charge par personnalité politique polonaise et planqué comme infirmier au block 7 ». Près d'un an plus tard, le 9 mars 1944, Paul Tillard est affecté au camp d'Ebensee. Du docteur Quenouille qu'il aurait pu croiser au camp central et qu'il a côtoyé au camp annexe plus de quatre mois, il ne dit donc rien en 1952. En février 1945, « responsable (clandestin) des Français du block 23 », il travaille dans un tunnel d'une ancienne carrière, le *Steinbruck*. Alors qu'il se trouve à un endroit où il ne doit pas être, suite à une mise en demeure par un SS et un *Kapo* polonais, il a le choix entre une « raclée » dont l'issue pouvait être fatale ou la traversée d'une galerie dangereuse en raison d'éboulements fréquents. Choisissant cette dernière option, il reçoit une lourde pierre sur le crâne, ce qui le blesse grièvement. Évacué par un détenu polonais, il est soigné par un infirmier tchèque. Une semaine plus tard, objet de mauvais traitements par un chef de *Block*, un

[9] AN, Fonds de l'Amicale de Mauthausen, 72AJ/330.

[10] O. Wormser (1912-2002) est née de parents juifs émigrés de Russie, assimilés et mencheviks (Aron et Vera Jungelson). Elle suit des études d'histoire et enseigne. Dès la Libération, elle travaille au ministère des Prisonniers, Déportés, Réfugiés. Elle effectue plusieurs missions dans les camps en Allemagne et en Pologne (dont Auschwitz I et Majdanek) pour enquêter sur les disparus. L'exploitation de ses archives montre que, dans l'immédiat après-guerre, elle est à l'unisson d'une certaine perception de la déportation, marquée par le souci d'affirmer l'unité retrouvée de la Nation, tout en valorisant néanmoins le déporté résistant. Sur le plan politique, elle est dans la mouvance communiste. Sur l'ensemble de sa trajectoire, voir Lindeperg (2007).

[11] Le CHDGM résulte du décret du 17 décembre 1951. Par fusion, il prend la succession de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France (CHOLF), créée le 20 octobre 1944, et du Comité d'histoire de la guerre (CHG), créé le 6 juin 1945.

[12] Mobilisé en 1917, Michel Riquet (1898-1993) devient jésuite en 1918 et il est ordonné prêtre en 1928. Il est connu comme théologien et prédicateur. Dans l'entre-deux-guerres, il gravite dans les milieux médicaux et sociaux, puisqu'il s'occupe des étudiants en médecine du Centre Laennec (dont il est directeur) et des œuvres sociales de l'Action catholique (au profit notamment de victimes du nazisme et de républicains espagnols). Il est l'un des fondateurs de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA). Mobilisé, il sert comme aumônier. Par la suite, il rejoint le réseau Hector et travaille en collaboration avec de nombreux réseaux et mouvements (Combat, Comète…). Arrêté le 18 janvier 1944, il est emprisonné à Fresnes, déporté le 6 avril 1944 à Mauthausen et Dachau (convoi n° 1.199, départ de Compiègne). En 1946, il est vice-président de la FNDIRP, dont il démissionne en 1949 et il est cofondateur de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles (UNADIF). Pour le *Figaro*, il est chroniqueur de 1951 à 1992. Dans ses activités mémorielles, il est proche de Marcel Cerbu (1908-2003), franc-maçon, qui était résistant avec R. Quenouille (voir Walter, 2013a).

responsable tchèque alerte la résistance du camp et prévient ce chef de *Block* que si le Français meurt, il mourra lui aussi. Sur injonction du Comité clandestin, Paul Tillard est opéré par Gilbert Dreyfus (voir p. 43) et François Wetterwald (voir p. 46). Après l'opération, il est aveugle durant un mois. Transféré au *Block* des infectieux, il bénéficie de l'aide constante de Gilbert Dreyfus, Louis Lagarrigue[13], Jean Laffitte (voir p. 53). Il raconte aussi comment il recouvre la vue : il essayait de fixer sa main jusqu'à ce que les contours s'en précisent. « Un jour, dans l'urinoir, il voit un "tableau" au mur, un paysage. C'est un vasistas découpé sur le mur sombre et qui laisse voir un pan de montagne ». Dans un autre *Block* du *Revier*, il contracte le typhus. Libéré le 6 mai, pesant 45 kilos, il revient en France le 24 *via* le Lutetia. Paul Tillard reprend son métier de journaliste dans la presse communiste (rédacteur en chef de *Regards*, puis de *Ce Soir*) et publie des ouvrages, dont des romans. Des activités qui, parmi d'autres, interfèrent avec ses textes testimoniaux dont la production s'étale sur près de vingt ans.

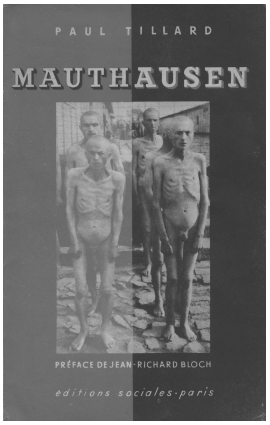

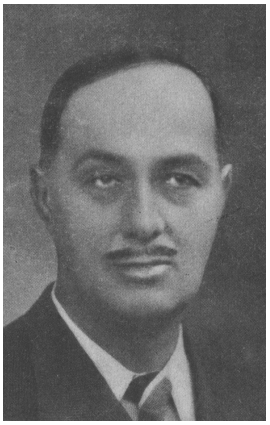

Illustrations 2 et 3. Couverture de *Mauthausen* de Paul Tillard (1945), portrait de René Quenouille (p. 50).

[13] L. Lagarrigue (1906-1981), dit *Roger* ou *Petit Louis*. Aide-soignant, militant communiste et membre des FTP en août 1942 (groupe René Camphin/colonel Baudouin), il est arrêté au retour d'une mission par la police française à Garches le 22 novembre 1942. Interné à Fresnes, il est déporté le 27 mars 1943 de Romainville à Mauthausen, *via* Trèves (convoi n° I.89). Il est affecté au *Revier* d'Ebensee le 9 mars 1944. Là, il œuvre au côté du docteur Quenouille et des confrères de celui-ci. P. Tillard parle longuement de lui dans *Les triomphants* et *Le pain des temps maudits* (1965), où il apparaît sous le pseudonyme *Petit Pierre*. Il est évoqué aussi par G. Dreyfus (1945, 1979), F. Wetterwald (1946), J. Laffitte (1947). Sur sa tombe, ce dernier a prononcé l'éloge de cet homme modeste dont le dévouement était reconnu par tous ses camarades.

C'est donc *Mauthausen*, un petit livre de 78 pages, qui lance la carrière de témoin et d'écrivain de Paul Tillard. Il s'agirait moins d'un reportage ou d'un historique que d'un témoignage[14] comme l'indique cette mention sur la page de titre (Tillard, 1945 : 5) : « À la mémoire de mes camarades du transport "Nacht und Nebel" partis de Romainville le 1er avril 1943, morts au camp de Mauthausen, ce témoignage de ceux qui ne les oublieront pas. P.T. ». Parlant au nom d'un collectif, l'auteur a tendance à s'effacer dans le texte. Le « je » y est rare, le « nous » beaucoup plus fréquent.

Le manuscrit est terminé le 24 juillet 1945 (*ibid.* : 74) et l'achevé d'imprimer est du 31 octobre 1945. Un livre écrit à chaud (juin-juillet, période durant laquelle l'écrivain semblait condamné par son médecin traitant) et largement diffusé. Entre-temps, des passages paraissent en août dans un reportage en plusieurs épisodes du quotidien *Ce Soir* (« Au fond de l'enfer nazi. Grand récit vécu par Paul Tillard. Ce que Pétain a couvert de son nom »)[15]. Préfacé par Jean-Richard Bloch – le guide et ami d'avant-guerre –, illustré de nombreuses photographies[16] en majorité prises par des SS, l'opuscule est publié aux Éditions sociales. C'est dire qu'on est dans un cadre communiste orthodoxe, avec ce que cela comporte de visée propagandiste[17]. Pour autant, la dimension politique – dans son acception

[14] En 1953, sous la rubrique « Du même auteur », incluse dans le roman *Les triomphants*, *Mauthausen* est rangé dans la catégorie « Récits ». En 1958, pour le roman *L'outrage,* il est mentionné comme un « témoignage ». *Idem* en 1965 pour le roman *Le pain des temps maudits*.

[15] Page 8, il est indiqué que « plusieurs passages du récit de Paul Tillard ont paru dans le journal Ce Soir ». Ils ont été publiés du 22 au 31 août 1945. R. Quenouille est évoqué dans le 6e article, en date du 28 août ; dans les derniers articles, il est précisé que « les lecteurs […] désireux de posséder les numéros contenant les feuilletons déjà parus peuvent se les procurer au siège du journal »). Ce qui a pu marquer des lecteurs. Par exemple, Marcel Bordereau (né en 1922), ouvrier métallurgiste, militant à la CGT, membre du PCF depuis 1946 (il nourrissait une admiration pour Henri Janin, maire de Villeneuve-Saint-Georges – voir note 49 – et R. Quenouille), secrétaire de section à Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Limeil-Brévannes, membre du comité fédéral, se souvient d'avoir lu ce reportage et possède la brochure de P. Tillard. L'auteur le remercie pour les entretiens qu'il lui a accordés (16/07/12, 02/08/12). Deux filles de R. Quenouille possèdent aussi un exemplaire de *Mauthausen*.

[16] 46 photographies du volume proviennent du service de l'identification du camp. Leur histoire est difficile à établir. On retiendra ici que les déportés espagnols communistes ont eut un rôle déterminant dans leur préservation. Il est d'ailleurs précisé que « toutes les photographies reproduites dans ce livre ont été prises par les S.S. eux-mêmes. Les négatifs en ont été trouvés dans leurs bureaux au moment de la libération. Elles sont été ramenées en France par un jeune déporté espagnol [Francisco Boix Campo] » (Tillard, 1945 : 8). Le magazine du PCF *Regards*, auquel collabore P. Tillard, en avait publié certaines le 1er juillet 1945 dans une livraison titrée « Un document sensationnel inédit/Mauthausen photographié par ses tortionnaires ». La photographie ornant la couverture de *Mauthausen* (voir p. 33) figure en page intérieure avec la légende suivante : « Voilà quelques-uns des 7 000 prisonniers russes arrivés au camp de Mauthausen ; il n'en survivra que 30. La photo ci-dessus montre dans quel état la barbarie nazie a laissé ces survivants ». Le 1er août, c'est *Ce Soir* qui réitère l'opération. Le quotidien était très attentif à l'information photographique (parmi ses collaborateurs, Robert Capa, Chim…).

[17] Parmi les livres dont publicité est faite sur la quatrième page de couverture de *Mauthausen* : « Maurice Thorez, *Une politique de la grandeur* (Dix ans au service de la France et de la République) » ; « Roger Garaudy, *Le communisme et la renaissance de la culture française* (ce que le communisme

partisane – est soigneusement dosée en fonction de la ligne du Parti. En l'espèce, pas de clivages mais une communion dans la Nation retrouvée, la mise en avant de hautes figures consensuelles, l'approbation du rôle des communistes par ceux qui ne le sont pas et une célébration du Parti.

Dans sa préface, Jean-Richard Bloch (*ibid.* : 7) explique que le livre « c'est Mauthausen vécu et traduit par un écrivain, c'est-à-dire un homme à qui son passé avait enseigné l'art difficile de voir, d'enregistrer et d'exprimer./Grâce à son métier, il savait que plus un objet est fort, plus il faut le rendre avec sobriété ». Il s'agit ni plus ni moins que d'une compétence testimoniale. Et, globalement, le pari est tenu, en particulier pour René Quenouille. Le préfacier ajoute que l'auteur disposait aussi d'« une intelligence politique qui lui permettait de comprendre la signification profonde de son épouvantable expérience, lui fournissait le courage et la méthode nécessaires pour transformer douleur en action, et faire germer sur le sol maudit des camps la plus belle moisson de vie et d'amour./"N'étaient nos morts, me confiait Tillard, je dirais que ce fut la plus belle partie de ma vie. Il y avait des jours, là-bas, où les hommes parlaient aux anges" » (*ibid.*). Avec une telle dimension quasi métaphysique, l'exaltation du rôle du Parti est ici hors de propos. Compte avant tout une adresse au peuple de France :

> « Français, Françaises, lisez ce livre, répandez-le, conservez-le. Songez que faute de témoignages de cette qualité, les souffrances inimaginables de nos martyrs auraient été souffertes en vain, et que les leçons, et les vertus dont elles sont riches iraient s'amortissant avec la mémoire des survivants. Grâce à des pages comme celles-ci, le souvenir de nos morts est préservé de la corruption.
>
> Ce livre forme un des monuments qu'exigeaient des sacrifices et des douleurs effroyables. Le lire constitue un acte de piété civique et une manière de pèlerinage national et sacré » (*id.*).

On est là dans un culte des morts laïcisé, au-delà des seuls communistes, le Parti voulant intégrer pleinement la communauté nationale (c'est-à-dire effacer la suspicion des années 1939-1941, tout en déclarant que la ligne avait été la bonne…) et, plus encore, incarner celle-ci. En effet, si de nombreux anonymes ont disparu dans le complexe de Mauthausen, l'ouvrage offre néanmoins un succédané de « Panthéon héroïque » (Centlivres, Fabre, Zonabend, 1998 : 1), en phase tant avec la tradition républicaine qu'avec celle du stalinisme ; et ce, quand bien même tel ou tel héros n'est pas un « fils du peuple » pour reprendre le titre de l'autobiographie de Maurice Thorez (1937). Peu de morts ou de survivants sont nommés par Paul Tillard. Des médecins sont de ceux-ci. Et s'il y a de nombreuses photographies de cadavres, un seul mort sera honoré par un portrait : le docteur Quenouille.

L'ancien déporté commence par expliquer le statut particulier des médecins dans l'univers concentrationnaire. Il est lié à leur position sociale, faisant qu'ils bénéficiaient de « privilèges » (nourriture plus abondante, couchage individuel,

propose aux intellectuels : une méthode de pensée, une communion avec le peuple, un humanisme nouveau) ».

exercice de leur profession…). L'explication est livrée en mettant l'accent sur la dimension « française », ce qui est cohérent avec la ligne du Parti :

> « Cette somme de privilèges faisaient des docteurs des hommes assez puissants, n'ayant d'ordre à recevoir que des chefs de block et des s.s. contrôlant le *Revier*. Cette liberté d'action leur permit de rendre d'immenses services. Les médecins français étaient les plus nombreux dans le groupe de docteurs attachés au *Revier*, et de beaucoup les plus compétents. Leurs connaissances médicales leur firent acquérir le respect des médecins s.s. qui venaient souvent les consulter. Ce fut le cas du docteur Quenouille qui sut profiter de ce respect, pour obtenir de nombreux avantages en faveur des malades. Le chirurgien français Wetterwald faisait aussi l'admiration de tous et entreprit des opérations audacieuses avec des moyens de fortune. Le docteur Jean Levin [*sic*][18], d'abord déporté au camp d'Auschwitz et que nous connûmes trop tard, fit preuve d'un remarquable esprit d'entr'aide. Mais que dire du docteur Debrise – de son vrai nom Gilbert Dreyfus – qui fut transféré de Mauthausen à Ebensee où il devint par son allant, sa vitalité, son dévouement, sa justesse de diagnostic, l'homme le plus respecté d'un *Revier* aussi important que celui de Mauthausen. Comment ne pas citer aussi l'infirmier Louis Lagarrigue, notre Petit Louis, l'image de la droiture et du dévouement.
>
> Les docteurs ne se bornaient pas à soigner les malades. Grâce à leur popularité, ils réussissaient à leur obtenir des soupes supplémentaires. Ils s'arrangeaient aussi pour les maintenir au *Revier*, même lorsqu'ils étaient guéris, pendant les mois d'hiver. Un convalescent sortant à cette saison d'un endroit relativement chaud où il avait aussi la ressource de ne pas travailler, pour se rendre à la carrière, et sans vêtement, était certain de contracter une maladie mortelle.
>
> Malgré leur bonne volonté, malgré tous leurs efforts, les médecins ne pouvaient transformer l'organisation intérieure des blocks, et s'ils réussirent à sauver des centaines de vies humaines, ils ne purent empêcher le *Revier* d'être un lieu de misère et de mort » (*ibid.* : 57-59).

Des pages durant, Paul Tillard décrit donc les affres de la condition des détenus malades, les ravages de la dysenterie[19] et autres affections, la méchanceté des uns

[18] Israël, Jacques Lewin (1904-1968), chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris qui a été fait prisonnier le 16 juin 1940 jusqu'au 12 décembre de la même année, est arrêté à son domicile à paris le 12 décembre 1941 lors de la rafle dite des « intellectuels » ou des « notables ». Résistant, il appartient à un réseau qui vient en aide à des familles d'emprisonnés et d'internés. Lui-même interné à Compiègne (27/03/42), il est déporté à Auschwitz le 30 mars 1942. Après une marche de la mort, il est détenu à Mauthausen le 25 janvier 1945 et transféré à Ebensee le 29 du même mois. Il est rapatrié en France, *via* Hayange, après avoir soigné des survivants de ce dernier camp (24/05/45). Dès son retour, il témoigne sur sa déportation à Auschwitz dans le journal *Valmy*. Il dépose au procès de Rudolf Hoess à Varsovie le 25 mars 1947. Il est un des pionniers de la transfusion sanguine en France. Comme P. Tillard, il meurt des suites de sa déportation (séquelles du typhus contracté à Auschwitz). L'auteur remercie vivement sa collègue de l'université de Calgary Claude Romney, fille de J. Lewin, pour les informations qu'elle lui a transmises. À noter que, outre la mention dans *Ce Soir* (28/08/45) et *Mauthausen*, il apparaît brièvement en tant que « docteur Lévin » dans *Ceux qui vivent* de J. Laffitte (1947 : 409).

[19] Jean Rousset (1899-1972), dans une note du premier volume de son *Chez les Barbares* (1946 : 24) détaille les conséquences de la dysenterie à Buchenwald et signale que « les conditions d'hospitalisation des dysentériques n'étaient, bien entendu, pas meilleures dans les autres camps. Voici ce qu'écrit dans le journal *La Chaîne* ((N° 29, avril-mai 1946, 4e page, 3e colonne) un témoin oculaire, à propos du Dr Quenouille (de Joigny [*sic*]) : "A amélioré à force de protestations la condition de certains malades qui, ayant la dysenterie, étaient laissés nus, sans couverture, sans manger, sans boire, dans des lits d'une saleté effrayante, à quatre par lit de 80 cm" ». Médecin à Lyon, J. Rousset, dit *Pepin* ou *Pep*, est résistant au sein du réseau Buckmaster-Heckler lié au *Special Operation Executive* (SOE)

envers les autres, l'agonie avant le four crématoire, les trafics de dents en or… Et c'est en regard de l'une de ces pages que se trouve un portrait photographique, légendé sobrement de la façon suivante : « Le docteur René Quenouille, de Villeneuve-Saint-Georges, membre important de la Résistance, fut arrêté par la Gestapo [en fait, les Brigades spéciales] et déporté au camp de Mauthausen. Attaché comme docteur au *Revier* de Mauthausen puis à celui d'Ebensee, il y fit preuve d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Des centaines de déportés lui doivent la vie. Il quitta le camp d'Ebensee en juillet 1944, et depuis nul ne l'a jamais revu » (*ibid.* : 50). Et pour cause…

Fait important, dans cette courte notice nécrologique, d'une part, l'appartenance politique n'est pas mentionnée (alors que la photographie a certainement été fournie par le Parti ou la famille – elle ne figurait pas dans le reportage de *Ce Soir*) et, d'autre part, il n'est pas question d'une ancienne appartenance maçonnique, d'une participation à *Patriam recuperare* ou à Frédéric. À se demander s'il ne s'agit pas là d'un ajout à la demande de la direction du Parti (on s'en souvient, des renseignements collectés par René Quenouille étaient transmis à Jacques Duclos). En outre, lors des élections municipales à Villeneuve-Saint-Georges, le Parti avait placé René Quenouille sur sa liste tout en le sachant déporté en Allemagne. Il est élu le 19 avril 1945, la veille de sa pendaison. Très populaire dans sa commune, il semble patent que les aléas de son action résistante – en tension entre franc-maçonnerie, gaullisme et communisme – n'étaient guère connus des cadres locaux. Pas plus d'ailleurs que les circonstances exactes de sa fin ou même que son parcours de déporté. Toutefois, le 29 juillet 1945, il était question du médecin lors d'une séance de l'Assemblée consultative provisoire portant sur une consultation du peuple français par voie de référendum. Le chef-fondateur de *Patriam recuperare* (suite de Liberté Égalité Fraternité), Albert Kirchmeyer[20], qui vient d'intégrer l'Assemblée, intervient pour expliquer que, à son initiative, une motion portant entre autres points sur une consultation du peuple à

dont il contribue à assurer l'implantation en zone Sud. Arrêté le 13 novembre 1942 suite à la trahison d'un agent double, il est incarcéré au fort Montluc, à Fresnes et déporté le 8 novembre 1943 à la Neue Bremm, puis à Buchenwald (convoi n° I.151, départ de Paris). Au retour, il rédige quatre fascicules : *Chez les Barbares* (1946-1948). Il témoigne en 1947 au Tribunal militaire de Dachau, notamment sur les questions médicales, lors du procès des criminels de guerre de Buchenwald.

[20] A. Kirchmeyer (1898-1995), engagé volontaire par devancement d'appel en 1917, participe à la bataille de Verdun. Administrateur de sociétés et chef de contentieux d'une filiale de la librairie Hachette, radical-socialiste, il est initié à la loge Les Travailleurs (GODF) à Levallois-Perret en 1933. Démobilisé en 1940, il rejoint le réseau Vélite-Thermopyles. Il rassemble un groupe de frères afin de tenter de réorganiser la franc-maçonnerie. Il fonde aussi un mouvement de Résistance (LEF) et diverses structures devant préparer la Libération. Arrêté le 3 mars 1943, il est incarcéré au dépôt de la préfecture de Police, à la prison de la Santé, à la prison du Cherche-Midi, à Fresnes. Il est déporté à Buchenwald (convoi n° I.172, départ de Compiègne le 22 janvier 1944), puis à Mauthausen (25/02/44), au *Kommando* de Steyr (08/03/44) et à celui de Gusen (06/04/45). De retour fin mai 1945, il réintègre sa loge en 1946 et s'affilie à la loge *Patriam recuperare*. Il quitte la franc-maçonnerie en 1949. Progressivement, il évolue vers la droite et devient très anticommuniste. Jusqu'à sa fin, il est habité par des interrogations sur la chute de son groupe et la déportation (voir Walter, 2013a ; 2012, à paraître).

la Libération avait été adoptée en décembre 1942 par les représentants de différents partis et groupes de résistance et qu'elle avait été transmise au Comité national français de Londres en janvier 1943 ; selon Albert Kirchmeyer, cette motion avait permis au général de Gaulle de faire, début février, une déclaration sur le consensus qui s'est dégagé pour rétablir la République à la Libération. Parmi les signataires de cette motion, « pour le groupe de résistance "Liberté-Égalité-Fraternité", M. Quenouille déporté dont on n'a pas encore de nouvelles » (*JORF*, 29/07/45 : 1607). Cette déclaration du patron d'un mouvement réputé franc-maçon ne pouvait vraisemblablement pas échapper aux représentants communistes à l'Assemblée (parmi ceux-ci, Jacques Duclos). Du coup, et c'est une simple hypothèse, ne s'agit-il pas, d'une part, de marquer – même implicitement – l'appartenance du docteur Quenouille à la sphère communiste et, d'autre part, d'en faire l'emblème de la médecine française, ce qui est censé être hors de toute considération politique, alors même qu'il s'agit d'une ligne politique définie. C'est ainsi que François Wetterwald, nullement communiste, est mentionné. L'action de Gilbert Dreyfus est particulièrement valorisée, sans la moindre allusion au Front national. Quant à Jacques Lewin, à ce moment, il est *a minima* sympathisant[21]. La ligne politique rencontre ici l'expérience individuelle (Paul Tillard a été sauvé par François Wetterwald et Gilbert Dreyfus), mais, dans l'ouvrage, la dimension personnelle est évacuée au profit de la dimension collective.

C'est surtout en fin de volume (chapitre « Les dernières semaines ») que le Parti est glorifié en tant que tel par Paul Tillard. Du reste, il fier d'en être membre. À Ebensee, les communistes français se sont regroupés :

> « Tous réunis, nous formons la France dans ce bagne d'Autriche. Entre communistes nous ne sommes plus obligés de nous cacher comme auparavant. Mais tous les Français connaissent notre existence. Nous sommes soudés les uns aux autres comme aux splendides temps de la lutte illégale. Nous avons nos cadres, nous avons nos mots d'ordre.
>
> Les objectifs sont simples ; la tâche n'est pas si facile. Il faut maintenir l'union, il faut dans la mesure de nos faibles ressources venir en aide aux compatriotes défaillants » (*ibid.* : 65).

Paul Tillard en appelle aux témoignages de feu l'abbé de Maupeou[22], (« Vous méritez, communistes, que l'on vous aime comme de vrais chrétiens » ; *ibid.* : 68),

[21] Courrier de C. Romney (21/07/13).

[22] Jean de Maupeou d'Ableiges (1908-1945), issu d'une famille de militaires comportant aussi des ecclésiastiques, lieutenant de réserve, s'occupe en 1940 des réfugiés passant au Mans où il est prêtre. Il entre dans la Résistance (placement de réfractaires au STO – Service du travail obligatoire –, de soldats anglais parachutés…). Suite à une infiltration de son groupe (faux parachutiste anglais) et d'une dénonciation, il est arrêté le 9 décembre 1943 par la Gestapo. Interné à la prison du Vert-Galant du Mans, puis transféré à Compiègne le 18 janvier 1944, il est déporté le 22 janvier 1944 (convoi n° I.172) à Buchenwald, puis Mauthausen (22/02/44) et Ebensee (07/44) où il rencontre P. Tillard et J. Laffitte. Il retourne au camp central (06/01/45) où il meurt le 23 avril 1945. L'abbé est l'un des personnages du *Pain des temps maudits* de P. Tillard (1965 : *passim*), roman où l'on retrouve une scène poignante décrite dans *Mauthausen* (1945 : 68-69). Quant à J. Laffitte, il en fait un personnage de *Ceux qui vivent* (1947 : 309-311) et correspond avec sa sœur, Anne, jusque dans les années 90. Pour plus de détails, voir Bourdin (2003).

de Jean Trespeuch[23], membre « influent » du Parti radical, formation qui avait été particulièrement anticommuniste dans l'immédiat avant-guerre (« Chaque fois que je prendrai la parole en public, je n'oublierai jamais de parler de votre conduite dans les camps de concentration. Vous seuls avez su être des hommes d'union ; vous seuls avez su organiser une solidarité » ; *id.*). L'auteur détaille certaines actions menées par les membres du Parti durant les « dernières semaines » avant la libération. Et la glorification de celui-ci va *crescendo*, non sans une forte dimension fusionnelle :

> « Entre communistes, nous avons appris à nous connaître d'une façon extraordinaire. Jamais encore nous n'avons ressenti une pareille communion. Chacun de nous comprend les pensées des autres d'une façon intime. Nous en discutons. Nous les approuvons ou les blâmons. Nous sommes unis comme les doigts de la main. Nous sommes la grande famille communiste. Chacun de nous sait que lorsqu'il agit, il engage en son nom tous les camarades. Pour chacun, l'ensemble des autres constitue le Parti qui guide, qui lutte et qui aime. Il suffit de travailler pour lui. En échange, il nous donne une somme incalculable d'affection, de dévouement, d'espoir » (*id.*).

Et la veille du jour de la libération, le 5 mai, « les drapeaux de chaque nation européenne flottent à l'entrée des blocks. Devant celui des Français, une pancarte est dressée dans la soirée, portant ces mots "Parti communiste français. Section d'Ebensee". Dans les jours qui suivront, 134 nouveaux militants s'inscriront » (*ibid.* : 74). Le 6 mai, « les Français se sont massés en ordre dans l'allée principale du camp. Dans un alignement parfait, ils débouchent sur la place d'appel en chantant la Marseillaise. Marchant en tête, Henri Koch[24], notre père Henri, vieux militant de soixante-quatre ans, porte le drapeau tricolore » (*id.*). Telle est la dernière phrase du volume. Le moins que l'on puisse dire est que Paul Tillard est bien dans la ligne du Parti. Son *Mauthausen* devient très vite une référence pour l'Amicale des déportés politiques de la résistance de Mauthausen et de ses kommandos dépendants, fondée le 1er octobre 1945. Tous les survivants évoqués jusqu'ici en sont membres. La plupart avec des responsabilités[25]. Bien sûr, la fonction de l'Amicale, qui, selon les statuts, se veut « en dehors de toute activité

[23] J. Trespeuch (1889-1948), professeur dans l'enseignement technique, résistant « isolé », il est arrêté pour « action anti-allemande » le 19 mars 1943, interné à Limoges puis à Compiègne le 20 avril 1943 et déporté à Mauthausen le 22 avril 1943 (convoi n° 1.94). Il passe par Wiener Neustadt (08/08/43), Schlier-Redl Zipf (13/11/43), le camp central (07/02/44), puis Ebensee (10/05/44). Il est membre du Comité international du camp au titre du Parti radical. De retour en France (Lutetia, 24/05/45), très affaibli physiquement, il adhère à l'Amicale de Mauthausen. Il témoigne sur son expérience concentrationnaire (voir Vittori, 1994). Sous son propre nom, il est l'un des personnages de *Ceux qui vivent* de J. Laffitte (1947 : 392, 408).

[24] H. Koch (1881-1962), artisan bottier à façon, communiste et résistant du Front national, déporté de Compiègne à Mauthausen le 20 avril 1944 (convoi n° 1.94), puis à Ebensee (19/11/43) où il travaille à la *Schusterei* (cordonnerie) et participe au Comité national au titre du PCF. Il revient du camp par Metz (24/05/45). Il est élu municipal communiste à Créteil de 1947 à 1959. Pour des détails sur la fabrication du drapeau et le sort ultérieur de celui-ci, voir l'article de J. Trespeuch dans le *Bulletin de l'Amicale de Mauthausen* (1947). Haute figure de l'Amicale, il est évoqué dans de nombreux témoignages ou encore dans le roman *Ceux qui vivent* (Laffitte, 1947 : *passim*).

[25] La première livraison du *Bulletin* de l'Amicale présente les membres du bureau et du conseil d'administration. Siègent dans ce dernier : « Dr » Gilbert Debrise-Dreyfus, A. Kirchmeyer (« conseil-

politique ou confessionnelle », est d'apporter de l'aide aux déportés et à leur famille, de veiller au respect de leurs droits. Mais également de témoigner de ce qui s'est passé dans les camps. Ce à quoi s'emploient des adhérents, par exemple en rédigeant des articles pour le *Bulletin* de l'Amicale. D'autres publient leurs témoignages sous forme de livres. Ainsi, dans les six mois qui suivent la parution de *Mauthausen*, deux ouvrages voient-ils le jour dans des maisons où le poids du PCF est important. Pour autant, leurs auteurs – Gilbert Dreyfus et François Wetterwald – ne sont pas membres du Parti. Paradoxalement, le premier, qui en est proche, passe sous silence le docteur Quenouille. Quant au second, il en dit nettement plus que Paul Tillard. Deux lignes de conduite contrastées pour ces médecins qui entament leurs carrières testimoniales et ont en partage un amour des Lettres[26]. Bien évidemment, ils ont lu l'ouvrage de leur camarade et ancien patient et se lisent l'un l'autre. Ce qui aura certainement un impact sur l'apparition du docteur Quenouille dans le deuxième ouvrage de Gilbert Dreyfus en 1947.

Deux lignes de conduite

Alfred[27] Gilbert Sylvain Dreyfus (1902-1989) – dit *Trébly*[28], *Aspirine*, *Gilbert Debrise* ou encore après-guerre *Gilbert-Dreyfus*[29] – appartient à l'élite médicale et joue un rôle important dans la Résistance de son secteur professionnel. Il est issu d'une famille bourgeoise : père polytechnicien (trois ans après Alfred Dreyfus), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; mère très cultivée et polyglotte. Il est marqué par le décès de deux frères, dont un sur le front de la Somme en 1916 qui souhaitait devenir médecin. Lui-même préférait les Lettres, mais il a remplacé son frère et estimait qu'être médecin était aisément compatible avec d'autres activités. Ainsi, selon lui, « il est patent qu'un écrivain ne peut traiter un

---

ler juridique, *patriam recuperare* »), J. Laffitte (« secrétaire de Jacques Duclos »), F. Wetterwald (« Vengeance »). P. Tillard n'est pas du nombre.

[26] À Ebensee, les deux médecins ont écrit un roman par lettres (inédit), *La vie et la mort du Chevalier de Vanades* (du nom de la villa acquise à Saint-Tropez par les Dreyfus), comportant de nombreuses poésies composées dans l'esprit du XVIIIe siècle. L'action se déroule durant la Révolution. Les éditions de Minuit avaient donné leur accord en 1946 pour la publication du texte, mais cela n'a pas été plus loin (Simonin, 2008 : 209). Au demeurant, F. Wetterwald était l'un des créateurs et principaux responsables de l'Association nationale des médecins déportés et internés de la Résistance. Son « Poème macabre », composé à Mauthausen est un classique de la poésie concentrationnaire. Quant à G. Dreyfus, il a fait éditer un choix de ses poèmes (1987).

[27] Comme le fait remarquer Michael Dorland (2009 : 103), G. Dreyfus a vraisemblablement laissé le prénom Alfred de côté parce qu'il était celui du capitaine du même nom et de l'antisémitisme afférent à l'« affaire ».

[28] Sous le pseudonyme de Gilbert Trébly, le médecin a publié en 1939 chez Flammarion la brochure *Civils, protégez-vous contre les gaz*.

[29] Sauf lorsqu'il est fait référence à l'un de ses ouvrages ou articles, signé d'un patronyme ou pseudonyme de son choix, ce sont le prénom usuel, Gilbert, et le patronyme Dreyfus qui sont utilisés dans ces pages.

malade, mais un médecin peut écrire autant qu'il le veut ; nombreux sont les médecins qui ne s'en privent pas » (Bricaire, 1990 : 488). Interne des Hôpitaux de Paris (1924), interne lauréat (médaille d'argent, 1930), chef de clinique et de laboratoire (1930), médecin des Hôpitaux de Paris (1934), affecté aux hôpitaux Beaujon et Cochin, il ne peut servir comme médecin militaire lors de l'entrée en guerre. Il est obligé de quitter son poste de médecin des Hôpitaux de Paris en raison de la législation antisémite. Il travaille alors à l'hôpital Rothschild, comme son confrère Raymond Leibovici[30], compagnon de route puis militant actif du Parti à l'échelon national. En 1941, avec sa femme[31] et ses deux enfants, munis de faux papiers, il part en zone Sud, à Saint-Tropez où il possède une villa depuis 1934. Gilbert Dreyfus exerce des responsabilités importantes. En effet, il est membre du Front national (grade fictif de commandant) qu'il contribue, avec des communistes locaux, à implanter à Saint-Tropez en avril 1942, ainsi que dans d'autres communes du Var (6 sections) ; il signe des éditoriaux dans *Le Var rouge* qu'il termine néanmoins par un « Vive de Gaulle ! » (Noguères, 1969 : 629). Il participe aussi à la création des FTP de la région tropézienne et du service de santé de ceux-ci (secrétaire général pour la zone Sud). Le médecin est encore fondateur de la Brigade des Maures (qui sera un appui au débarquement des Alliés en Provence). Avec l'accord du Front national, il communique des renseignements militaires au réseau franco-polonais F2. Il a des contacts avec Raymond Leibovici qui fait de fréquents séjours à Saint-Tropez (où sa femme possède un cabanon) et qui, outre l'établissement de liaisons avec des réseaux

[30] R. Leibovici (1901-1982) dit *Maxime* dans la clandestinité, issu de parents d'origine roumaine, est major de l'internat de Paris en 1922. Lauréat du concours de chirurgien des Hôpitaux de Paris en 1931, il échoue à l'agrégation en raison de l'antisémitisme ambiant. Mobilisé, il sert comme médecin-chef, est évacué en Angleterre et revient poursuivre le combat dans le « réduit breton ». Ceci étant, il est accusé d'avoir déserté et il est révoqué. Compagnon de route, il adhère au PCF en 1942. Il entre dans la Résistance en mars 1941 par l'intermédiaire de son amie Juliette Tenine, fille du docteur Maurice Tenine (1907-1941, fusillé à Châteaubriant) ; elle le met également en contact avec le docteur Jean-Claude Bauer, communiste lui aussi (1910-1942, fusillé au Mont-Valérien), et Jean Jérôme. Il participe au journal clandestin *Le médecin français* (non pas un « *Médecin libre* », « c'est-à-dire, en mettant l'accent sur le caractère national plutôt qu'antifasciste du combat », Virieux, 2003 : 137) et en assure la responsabilité. Il est l'un des fondateurs du premier comité du Front national des médecins (secrétaire national) et il est l'organisateur du service de santé des FTP, puis de celui des FFI. Il est encore chargé de mettre au point un « comité directeur de la Résistance médicale » avec des médecins de l'Organisation civile et militaire (*ibid.* : 146) et participait au Comité d'action contre les déportations. Promu lieutenant-colonel après la libération de Paris, il s'engage dans la colonne Fabien. Démobilisé, il est nommé chirurgien à l'hôpital Saint-Antoine (Paris). Voir Jérôme (1986), Simonin (1997), Halioua (2000), Spinetto (2010). Il est mentionné, comme le docteur Tenine, par Charles Tillon dans son *F.T.P. Témoignage pour servir à l'Histoire de la Résistance* (1962 : 177) et l'ancien commandant en chef des FTP précise au sujet du docteur Tenine que son « héroïque sacrifice [...] suscita à son tour, dans le corps médical français, toute une pléiade de résistants ; le docteur Quenouille de Villeneuve-Saint-Georges mourut en déportation » (*id.*).

[31] L'épouse de Gilbert, Jacqueline Dreyfus née May, pseudonyme Debrise, Puy ou Dubourg, est immatriculée dans le réseau Interallié/F2 (agent P2, 01/01/42). Elle est également membre du Front national et agent de liaison des FTP. Parmi ses actions, elle transmet au réseau F2 (sous-réseau Marine) des renseignements sur une usine de torpilles, obtenus par des membres du PCF (Guillon, 1989).

et mouvements, est chargé de structurer la résistance médicale (Guillon, 1989 ; Simonin, 1997 ; Virieux, 2003). Gilbert Dreyfus est également en relation avec André Jacquot[32] (*Caen, Larzac, Latour, Dédé)*, membre du triangle de la direction du Parti en zone Sud ; il « place » des réfractaires au Service du travail obligatoire et se rend au camp Faïta[33] (Noguères, 1972 ; Panicacci, 1994). En 1943, il est membre du Comité directeur de la Résistance médicale. Louis Aragon lui propose le 4 octobre de la même année de créer un Comité national des médecins en zone Sud pour que ceux-ci ne soient pas sous l'emprise d'une organisation d'obédience gaulliste (Simonin, 1997 : 176). Il faut donc une structure autonome par rapport au Comité médical de la Résistance. Ce à quoi Gilbert Dreyfus s'emploie de façon très efficace (Noguères, 1976 : 89-90) en tenant notamment des réunions d'état-major à Lyon chez le professeur Gabriel Florence[34] (celui-là même qui sera pendu avec René Quenouille). Mais, suite à une dénonciation (un évadé secouru), il est arrêté le 30 novembre 1943 à Bollène où il a un pied-à-terre chez une amie médecin[35]. Interrogé par la Gestapo, il n'est cependant pas torturé. Après un internement aux Baumettes à Marseille (novembre 1943-mars 1944) et à Compiègne, il est déporté à Mauthausen le 6 avril 1944 (convoi n° I.199). Au camp central jusqu'au 3 juillet, le médecin est affecté au *Revier* d'Ebensee où il travaille jusqu'au 15 juillet avec René Quenouille et, jusqu'à la libération du camp, avec François Wetterwald qui était à Ebensee depuis le 11 mai 1944 (tous deux, membres du Comité national du camp, resteront après la libération pour soigner des déportés, Gilbert Dreyfus avec le grade de *Head-physician* – médecin chef du camp – et membre du *Staff* des officiers américains). Il revient le 24 mai 1945 (Paris-Orsay) et reprend son activité professionnelle (Boucicaut, la Pitié). En 1946, il est agrégé de pathologie médicale. Il occupe donc une position haute dans le champ médical.

---

[32] A. Jacquot (1906-1959), employé municipal à Évry, membre du PCF, participe à la guerre d'Espagne. Résistant en région parisienne (groupe Valmy pour le compte duquel il a des contacts avec le *Special Operations Executive* – SOE ; voir Berlière, Liaigre, 2007), il devient délégué du comité militaire national FTP de zone Sud. Suite à une infiltration d'un agent de la Gestapo, il est arrêté le 13 mai 1944 à Caluire et déporté à Dachau. Au retour, il est en difficulté au sein du Parti : outre son intempérance, sont mis en cause ses heurts avec les commissaires politiques de son unité (dont Henri Rol-Tanguy) durant la guerre d'Espagne, ses imprudences ayant entraîné des arrestations, ses contacts avec les services spéciaux gaullistes et anglais, etc. Il est exclu temporairement du Parti en 1946.

[33] Le camp est ainsi nommé en hommage au jeune résistant communiste Vincent Faïta, guillotiné à Nîmes le 22 avril 1943.

[34] Jean Marie Gabriel Florence (1886-1945) sert comme médecin auxiliaire durant la Grande Guerre. En 1930, il devient professeur de chimie biologique et médicale à la faculté de médecine de Lyon. Mobilisé en 1939, il retrouve ensuite son poste et très vite entre dans la Résistance (réseau Dominique, Service de santé de la Résistance, Comité médical de la Résistance). Il est arrêté par la Gestapo le 5 mars 1944 et interné au fort Montluc, puis à Compiègne. De là, le 4 juin 1944, il est déporté à Neuengamme (convoi n° I.223) ou, comme R. Quenouille, il doit s'occuper des enfants.

[35] Marianne Basch (1904-2000), médecin et résistante (organisation d'un réseau pour cacher des enfants juifs), épouse de Georges Basch (1904-1940), médecin, condisciple et ami de G. Dreyfus. Fils du professeur Victor Basch (1863-1944), président de la Ligue des droits de l'homme, Georges – atterré par la défaite – s'est suicidé le 20 juin 1940.

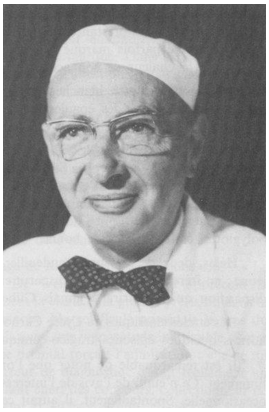

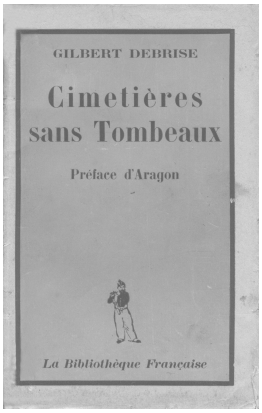

Illustrations 4 et 5. Gilbert Dreyfus (1902-1989), couverture de *Cimetières sans tombeaux* (1945).

Au démarrage de la carrière publique de témoin de Gilbert Dreyfus, il y a donc *Cimetières sans tombeaux* publié en décembre 1945 par La Bibliothèque française, maison créée en juin 1943 sous la responsabilité de Louis Aragon, en lien avec le Front national des écrivains de zone Sud, qui met en circulation aussi bien des essais que des œuvres littéraires – passées et contemporaines – considérées comme progressistes. En l'occurrence, il s'agit du récit d'une expérience concentrationnaire, sans qu'il ne soit dit mot de l'activité résistante ou d'un éventuel engagement politique de l'auteur. Louis Aragon s'en charge dans sa préface, « Le rendez-vous de Valence ». Il évoque leur première rencontre clandestine le 4 octobre 1943 dans un style pour le moins travaillé[36]. Notamment en charge de la mise en place de la Résistance médicale, Louis Aragon (qui avait entamé des études de médecine, abandonnées au profit de la littérature) attendait dans un jardin public un brillant médecin, choisi pour cette raison par le Comité médical de la Résistance (Simonin, 1997), de cinq ans son cadet. Ce sera un numéro de charme. Et c'est un Louis Aragon à double face qui s'exprime. Premièrement, le résistant communiste explique à son interlocuteur ce qu'il doit faire pour organiser les médecins. Deuxièmement, l'écrivain précise qu'« il fallait convenir d'un nom pour désigner mon nouveau responsable-médecins dans la langage de notre appareil » (Debrise, 1945 : 18) : *Gilbert*, comme lui était *Gérard*. *Gilbert* parce qu'« il avait des papiers au nom de Gilbert Debrise, Gilbert Debrise, homme de lettres » (*ibid.* : 18/19). Il ajoute que, grâce à ses « excellents papiers », jamais on n'a su qu'il était juif lors de son arrestation et de sa déportation. Mais surtout c'est par la révélation de son patronyme – au mépris des règles de sécurité – que *Gérard* va emporter l'adhésion complète de *Gilbert* qui souhaitait plutôt en découdre directement avec l'occupant. Gilbert Debrise, homme de lettres, connaît Louis Aragon. Mieux,

[36] Pierre Juquin (2013 : 214), dans *Aragon, un destin français. II. L'Atlantide (1939-1982)* estime que cette préface « est l'une des plus limpides proses d'Aragon. L'un des plus beaux textes français jamais écrits sur la Résistance – mêlant la poésie, l'humour, la tendresse avec les ingrédients d'un roman… d'espionnage. À donner à lire à nos collégiens ».

récite des vers d'amour du poète. Un homme que Louis Aragon retrouve au « printemps de 1945 », avec « ces yeux très bleus et très pâles […], *le regard des camps*, cet indescriptible regard des déportés à leur retour. Il avait quelque chose à dire avant de redevenir le docteur Gilbert Dreyfus, médecin des Hôpitaux de Paris » (*ibid.* : 27). Pour l'écrivain, ce quelque chose est résumé par un extrait de la dernière page de l'ouvrage : « L'esprit n'a pas capitulé devant la force… Et là-bas, nous avons compris que l'homme est éducable, et doit être éduqué. S'il demeure de par le monde des êtres qui s'obstinent à ne pas vouloir devenir des hommes libres, nous les libérerons malgré eux ». Autrement dit, « et il y aura encore des Gilbert Debrise. Et il faudra avoir confiance en eux » (*ibid.* : 29). Cette question de la confiance est lancinante. Aussi bien en ce qui concerne les organisations de résistance que la médecine ou le Parti. Mais aussi la continuation de la lutte, c'est-à-dire le combat politique après-guerre. Clairement, Louis Aragon adoube Gilbert Dreyfus comme homme de lettres, compagnon de route et témoin majeur. Ce qui contribue à faire du livre une référence.

Cimetières sans tombeaux vaut notamment par son analyse du système concentrationnaire. Faiblement marxiste au sens rigoureux du terme, elle est fondée sur la partition entre « maîtres » et « esclaves », sur la prise en compte des catégorisations sociales pour rendre compte des logiques d'action des détenus. Ceci dit, il est difficile de connaître les raisons pour lesquelles Gilbert Dreyfus n'évoque pas René Quenouille, de 27 ans son aîné et médecin-capitaine. Pourtant, le récit s'y prête. Dans la seconde partie « A.K.Z. (Ebensee)[37] », le témoin décrit le nouveau *Revier* pour l'aménagement duquel son confrère avait été actif. Il évoque le médecin capitaine SS « J… »[38], qui, on le sait par d'autres témoignages (voir *infra*), fut impressionné par le docteur Quenouille. Il y décrit aussi son activité professionnelle en précisant qu'elle était une poursuite de la Résistance *dans* le camp. Il ajoute que « pour les *Franzosen* en particulier, qui étaient spécialement malmenés dans les Kommandos, et grâce à la présence de deux médecins français, le *Revier* faisait figure d'Oasis » (*ibid.* : 138). Plus loin, il en dit un peu plus sans toutefois donner le patronyme[39] : « Dans ce lieu maudit, nous avons pu vivre, François et moi, comme deux frères, en parfaite communion spirituelle[40]. Il avait la direction des services chirurgicaux, et malgré la carence de pansements, de gants de caoutchouc, de chloroforme, il avait su transformer la

[37] AKZ est l'abréviation de *Arbeit Kommando Zement* qui désigne Ebensee.

[38] William (Willy) Jobst (1912-1947) est entré dans la Waffen SS en septembre 1939. Il est médecin au camp de concentration de Gross-Rosen, puis de Sachsenhausen, Mauthausen et Ebensee. Jugé à Dachau, il est accusé d'élimination de malades par injection, de tolérance à l'égard des *Kapos* qui battaient les détenus, de coups, de négligences médicales. Condamné à mort par pendaison, il est exécuté le 28 mai 1947 dans la prison de Landsberg.

[39] G. Dreyfus nomme rarement ses camarades. Quand il le fait, c'est en donnant un prénom, comme « Louis » (p. 147) qui, bien sûr, est L. Lagarrigue. En revanche, il est plus précis pour le personnel du camp et ainsi le lecteur peut-il apprendre que le chef d'Ebensee est « Gans ».

[40] On relève que les poèmes de G. Dreyfus ont parfois une tonalité chrétienne (voir Gilbert Dreyfus-Debrise, 1987 : *passim*). En 1978, celui-ci à d'ailleurs fait don au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon d'un exemplaire du volume *Prières du prisonnier. Quelques simples*

salle d'opération en un local digne de ce nom, et il y a accompli jusqu'au bout une besogne qui tient du prodige » (*ibid.* : 145/146). Un hommage d'un pair à jeune chirurgien (de 9 ans son cadet et interne des Hôpitaux de Paris en 1942) aux convictions chrétiennes. Ce qui concerne le politique ou la responsabilité dans un réseau est tu (voir Walter, 2014a). Au fond – est-ce une forme d'*hybris* ? – Gilbert Dreyfus privilégie une présentation de soi qui, en complément de celle de Louis Aragon, montre que, *dans* le camp, il était aussi un patron. Un patron qui résistait en exerçant sa profession. Hiérarchiquement, il dépendait du médecin-capitaine SS Jobst et les autres docteurs déportés dépendaient de lui. Autrement dit, fonctionnellement, il avait remplacé René Quenouille et s'inscrivait dans la lignée de son action. Procédant de la sorte, dans le récit, il est *primus inter pares*. Une ligne de conduite qu'on ne trouve pas, au printemps 1946, dans *Les Morts inutiles* de François Wetterwald. Dans une certaine mesure, on peut transposer à l'univers des camps, ce qu'Anne Simonin (1997 : 166) écrivait des médecins dans la Résistance : « Rehaussant le prestige des grands patrons d'avant-guerre, la résistance médicale est imprégnée par une culture professionnelle où le respect de la hiérarchie et la qualité de la réputation jouent un rôle fondamental » et, précise-t-elle, « initialement, les communistes méconnaissent ces enjeux ». Mais, en l'espèce, la déportation de ces médecins a lieu en 1944-1945.

Même si la contribution est consacrée à des témoins communistes ou sympathisants, il est indispensable de rendre compte brièvement de la carrière et du propos de François Wetterwald[41] (1911-1993). Chirurgien de grand talent, spécialisé en urologie, il est affecté en tant que médecin auxiliaire sur la ligne Maginot. Démobilisé, il s'engage très tôt dans la Résistance au sein du mouvement se voulant apolitique Vengeance (lié à ses débuts au SR Air) dont il est l'un des co-fondateurs avec deux autres médecins, Victor Dupont[42] et Raymond Chanel[43] qui sont marqués à droite (Walter, 2014a). À partir de 1943, après l'arrestation de *Vic Dupont,* il dirige le Corps franc qui fédère aussi la branche

prières pour rencontrer le Seigneur (Paris, Aumônerie des prisonniers de guerre, 1941), qui lui avait été remis lors de son internement à Compiègne.

[41] La carrière testimoniale de F. Wetterwald fait l'objet d'une contribution spécifique (Walter, 2014a).

[42] V. Dupont (1909-1976), dit *Vic Dupont*, médecin des Hôpitaux de Paris (concours 1942, comme F. Wetterwald), résistant dès juin 1940, fondateur et chef de Turma Vengeance. Arrêté le 9 octobre 1943, déporté à Buchenwald le 22 janvier 1944 (convoi n° 1.172, départ de Compiègne ; dans ce convoi se trouvait aussi A. Kirchmeyer, fondateur et chef de *Patriam recuperare*, le mouvement auquel appartenait R. Quenouille). Il est affecté au *Revier*. Sous le nom de *Victor*, il apparaît dans *Les jours de notre mort* de D. Rousset (1947). Il témoigne au procès de Nuremberg. Il devient professeur de phtisiologie puis de réanimation à l'hôpital Claude Bernard (Paris).

[43] R. Chanel (1908-1999), odontolaryngologiste à Nevers et ami de V. Dupont. Résistant, créateur et chef du secteur évasion de Vengeance, il fait passer la ligne de démarcation à des centaines de personnes. Il est l'un des organisateurs du service de renseignement de l'Armée volontaire, intégré au réseau. Arrêté le 2 novembre 1942 par la police française à Paris, interné à Fresnes (06/09/43), il est déporté le 6 septembre 1943 (convoi n° I.132, Paris) à la Neue Bremm, puis à Mauthausen le 18 septembre de la même année. En collaboration avec Michel Chrestien, un proche de Rémy qui signe une préface, il publie ses souvenirs en 1970 sous le titre *Médecin en enfer* (pour son départ à la Neue Bremm, il y indique le 13 septembre) où il évoque R. Quenouille.

Action du mouvement Ceux de la Libération (Wetterwald, 1947b). Il est arrêté une première fois le 4 janvier 1941 à Moulins où il est emprisonné 6 semaines. Il réussit le concours de l'internat des Hôpitaux de Paris (1942). En octobre 1943, il devient chef du réseau (ce qui lui vaut le grade fictif de lieutenant-colonel après-guerre). Sa responsabilité est donc plus importante que celle de Gilbert Dreyfus, de 9 ans son aîné. Suite à une trahison au sein du réseau, il est arrêté par l'*Abwehr* le 15 janvier 1944 à Paris, torturé rue Mallet Stevens, interné à Fresnes et déporté à Mauthausen le 6 avril 1944 (départ de Compiègne, convoi n° I.199). Il est affecté en tant que chirurgien à l'infirmerie du camp central où il côtoie déjà Gilbert Dreyfus. Toutefois, il est plusieurs jours dans un *Kommando* à la carrière de Mauthausen, d'où un très mauvais état sanitaire. Le 11 mai 1944, il part pour Ebensee. Là, il contribue à améliorer l'équipement du *Revier* en achetant du matériel grâce à son pécule et opère de nombreux détenus (ses cahiers tenus sur place contiennent les comptes rendus de 682 opérations). Il participe au Comité français des déportés et, en tant que médecin, au Comité international du camp.

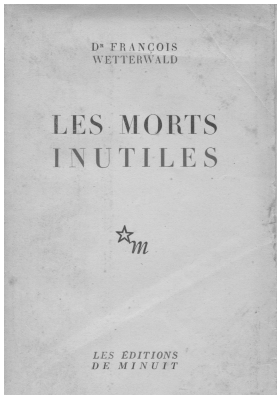

Illustrations 6 et 7. François Wetterwald (1911-1993), couverture de *Les morts inutiles* (1946).

Signé « Dr François Wetterwald », *Les morts inutiles* a été rédigé à Ebensee et, au retour, à l'hôpital Cochin où l'ancien déporté, très malade, est soigné. Les notes initiales n'étaient pas destinées à la publication, mais Gilbert Dreyfus insiste pour qu'il en soit autrement. Par l'entremise de ce dernier, elles sont publiées aux éditions de Minuit qui ambitionnent de promouvoir « un nouvel humanisme né de la guerre », éditions que le PCF espère bien contrôler (Simonin, 2008 : 208). Promis à un premier tirage de 10 000 exemplaires, le livre dans lequel certains aspect du parcours de résistant du médecin apparaissent et dont l'objectif est de « surtout montrer à quel point un système barbare peut arriver à transformer les hommes » (Wetterwald, 1946 : 6) est toutefois très vite mis au pilon[44] :

[44] *Les morts inutiles* est réédité en 1991 (augmenté du résumé d'un article, « Médecine et camps de concentration », paru en trois parties dans la revue suisse *Praxis* – 41, 42, 43, octobre 1947 – sur le service chirurgical d'Ebensee), et, en 2009, sous le titre *Les morts inutiles. Un chirurgien français en*

Louis Aragon, qui a du poids dans la maison d'édition, estime que le rôle des communistes n'est aucunement mentionné (Wetterwald, 1991 : 3 ; Simonin, 2008 : 209-210). Et pourtant, il contient de beaux passages sur René Quenouille, dont l'appartenance maçonnique ou communiste n'est certes pas indiquée (connue, elle est effectivement passée sous silence ; voir Walter, 2014a). Pour François Wetterwald (âgé de 33 ans lors de leur rencontre), comme pour d'autres, il est un modèle, évoqué à trois reprises dans l'ouvrage. Et ce, pour plusieurs raisons : sa sérénité dans l'adversité, sa morale et à sa capacité à dire non.

La sérénité ? Durant une nuit (23 mai 1944), le chirurgien terminait d'opérer une fracture de jambe ouverte avec son confrère, quand ils furent prévenus que le commandant du camp, saoul, abattait avec deux SS les détenus qu'ils rencontraient : « Tout à coup une grêle de balles vient frapper les contrevents de la baraque où nous étions ; ce fut une fuite éperdue, tous les infirmiers se précipitèrent sous les lits et sous les tables. Pendant ce temps Quenouille poursuivait la conversation commencée et me parlait fort calmement de symptômes qu'il avait souvent observés et qu'il attribuait à une avitaminose » (1946 : 84). L'alerte passée, « on se mit peu après à la recherche des victimes éparses un peu partout : quinze morts, une dizaine de blessés ; nous opérâmes toute la nuit » (*id.*). On voit là le comportement d'un homme maître de lui, dont un tableau d'ensemble sera tracé un peu plus loin.

En effet, le chapitre « Les apôtres » est essentiellement consacré à René Quenouille. Un titre pour le moins incongru pour qualifier un franc-maçon ou un communiste. Mais c'est bien une forme de sainteté laïque que le chrétien François Wetterwald met en évidence. Qu'on en juge avec cette considération sur la morale qui ouvre le chapitre :

> « C'est comme un torrent qui ne laisse, de ses rives, que les matériaux les plus solides ; ainsi est la nouvelle morale, celle des camps, qui entraîne dans son horrible sillage tous ceux dont le caractère, la culture, la civilisation ne sont pas affermis. Aussi les voyons-nous émerger nettement, ceux qui ne veulent pas se plier à la loi, qui ne veulent pas sacrifier à l'égoïsme. Et quand le torrent les emporte, eux, c'est qu'ils sont morts. Des apôtres, il y en eut. Il y en eut, des hommes qui pratiquèrent l'entraide, qui partagèrent leur nourriture avec ceux qui avaient faim » (*ibid.* : 133).

Puis vient une sorte de notice biographique de René Quenouille, mais réduite à ce que son confrère a pu découvrir de celui-ci au camp. Après avoir rappelé qu'il avait été le premier médecin d'Ebensee et fondateur de l'hôpital, le chef de Vengeance offre un portrait de son camarade, empreint d'une admiration

camp nazi, avec une présentation, des notes et des commentaires de Thierry Feral. Dans le résumé de l'article pour *Praxis*, le docteur Quenouille apparaît brièvement : « Envoyé à Ebensee dans les premiers jours de mai 1944 en tant que *Lagerchirurg*, je n'avais à ma disposition que de bien piètres moyens ; dans l'ancien *Revier* (hôpital), une petite pièce mal éclairée me servait de salle d'opération. Seule aide possible, le médecin affecté à la médecine générale, le docteur Quenouille, puis le professeur Gilbert Dreyfus (Debrise) » (Wetterwald, 1991 : 186/187).

d'autant plus vive que René Quenouille avait réussi à en imposer aux SS en refusant certains de leurs ordres :

> « Si nous eûmes l'autorisation de faire un peu de médecine, c'est à lui que nous le devons, car il avait marqué de son esprit jusqu'aux SS eux-mêmes. Grand, fort, il allait de son allure tranquille, le visage toujours serein, l'œil curieux, toujours absolument digne, refusant avec mépris les basses besognes, comme d'achever les mourants, imposant à des infirmiers insouciants une discipline de travail, arrivant à faire, souvent, passer l'intérêt des malades avant tout. Tout le monde l'adorait et les seuls qui osèrent l'attaquer après son départ, furent quelques trafiquants de marché noir, qui le traitaient d'imbécile, parce qu'il donnait ses soins sans les vendre, ainsi que cela se passa si souvent dans les infirmeries des camps de concentration. C'était un médecin consciencieux, habile, expérimenté et cette science, jamais en défaut, n'avait pas peu contribué à le faire respecter de nos bourreaux » (*ibid.* : 133/134).

Au demeurant, dans le chapitre « Le devoir », dédié « au Docteur Gilbert Dreyfus[45] qui, ajoute-t-il, pour [lui] – et beaucoup d'autres – sera désormais "Gilbert" » (*ibid.* : 141), est précisé ce qui constitue une « conception française » du devoir dans un *Revier*, conception dont l'initiateur fut une fois de plus René Quenouille : « Elle consiste, d'une part, à essayer de tirer d'affaire le plus grand nombre de vies humaines possible, et, d'autre part, à envoyer au travail le plus petit nombre de travailleurs, afin de tenter, dans la faible mesure de nos moyens, de saboter la machine de guerre allemande » (*ibid.* : 141/142). Une conception loin d'être partagées par d'autres médecins, tant nombre de ceux-ci pliaient devant les exigences des bourreaux et étaient prêts à tout pour « une soupe supplémentaire » (*ibid.* : 142).

Enfin, François Wetterwald (*ibid.* : 134/135) évoque ses derniers moments avec son compagnon et les derniers moments de celui-ci :

> « Il nous quitta le 16 juillet 1944. Nous eûmes très peur en le voyant rappelé à Mauthausen, car son affaire était grave. Mais nous apprîmes plus tard qu'il était parti dans un camp des environs de Hambourg, à Neuengamme. Il ne devait jamais rentrer en France. Évacué de son camp par bateau, il périt avec celui-ci. Mais nous nous rappellerons toujours son départ d'Ebensee, dans le petit matin : nous étions une dizaine autour du camion, et il nous donna à chacun l'accolade ».

François Wetterwald en dit donc plus que Paul Tillard sur la fin du médecin, mais, comme le lecteur le sait, l'information est inexacte : René Quenouille n'est pas mort en rade de Lübeck dans l'un des trois bateaux bombardés par l'aviation britannique le 3 mai 1945. Il faut savoir que le sort de René Quenouille a été mieux connu lors du procès des criminels de guerre de Neuengamme, tenu à Hambourg du 18 mars 1946 au 3 mai 1946 (voir Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos, 2008 : 534 *et sq.*), donc après la parution de l'ouvrage.

Au total, dans les primes productions livresques de ces témoins en tout début de carrière, l'examen de la place accordée à René Quenouille révèle deux tendances : l'une, portée par le Parti, vise à faire du médecin une haute figure nationale et

[45] Dans *Les morts inutiles*, G. Dreyfus apparaît en six occasions. *De facto*, il est le personnage le plus récurrent.

communiste (Paul Tillard), mais il peut y avoir des défections (Gilbert Dreyfus) ; l'autre, portée par un confrère non communiste (François Wetterwald), vise à en faire un médecin d'exception. Ceci étant, chacun poursuit une carrière éditoriale. Pour François Wetterwald, il s'agit d'écrire l'histoire du réseau Vengeance qui est imprimée chez Téqui (1947), une maison catholique fondée au XIXe siècle, faisant œuvre de propagande et entendant contrer l'anticléricalisme (voir Poidatz, 2001). Pour Paul Tillard, c'est l'heure de son premier roman sur la Résistance, *Les combattants de la nuit* (1947), publié par La Bibliothèque française. Quant à Gilbert Dreyfus, parti quatre jours en février 1947 avec François Wetterwald en tant que témoin au procès des criminels de guerre de Mauthausen se tenant à Dachau, sous le pseudonyme de Gilbert Debrise, il propose sa perception du procès dans le volume ironiquement[46] intitulé *Week-end à Dachau* ; celui-ci est édité au second semestre 1947 sous les auspices de la Fédération nationale des internés et déportés, résistants et patriotes (FNDIRP), une association sous influence communiste créée en 1945-1946 (Wolikow, 2006), dont l'Amicale de Mauthausen est membre. Cette influence entraîne très vite des polémiques avec d'anciens déportés ou d'autres associations. Qui plus est, en mai 1947, les communistes sont exclus du gouvernement.

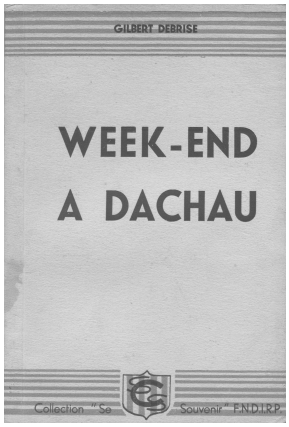

Illustration 8. Couverture de *Week-end à Dachau* (1947).

C'est dans un tel contexte que *Week-end à Dachau* paraît dans une collection nommée « Se souvenir » (avec « 200 exemplaires de luxe numérotés »). Bien sûr, la cible est plus restreinte que celle de *Cimetières sans tombeaux*, paru à La Bibliothèque française. Les allusions aux communistes, absentes du précédent volume, sont présentes dans celui-ci. Elles sont positives et se situent dans la ligne « patriotique » du PCF. Par exemple, Gilbert Dreyfus (*ibid.* : 21) note que, parmi les déportés, ceux qui « ont su demeurer des hommes : quelques intellectuels cultivés, quelques prêtres et quelques croyants, la plupart des communistes

[46] L'ironie est un trait marquant du caractère de G. Dreyfus (Bricaire, 1990).

enfin, ceux en un mot que galvanise un quelconque idéal, foi esthétique, foi religieuse ou foi sociale ». On retrouve une forme de proximité avec le PCF dans la narration du voyage pour témoigner au procès, narration émaillée de quelques piques antiaméricaines (fonctionnement du *War Crimes Office*, comportement de certains *GIs*, activités du club des officiers…). L'auteur donne ensuite ses impressions sur son retour « anniversaire » à Ebensee en 1946. En prime, pour clore l'ouvrage, un chapitre intitulé « Médecine concentrationnaire 1945 ». Et là, René Quenouille apparaît à deux reprises. À y regarder de plus près, on constate que ce texte est en fait un mélange de deux autres. D'abord, selon toute vraisemblance, des notes prises au retour sur Ebensee. Ensuite, le texte d'une conférence, « Médecine concentrationnaire (Mauthausen-Ebensee) », sur les crimes scientifiques allemands donnée le 21 juin 1946 à la Maison de la Chimie à Paris, sous les auspices de l'Union des médecins français (UMF). L'UMF a été créée en mai 1945 par des médecins résistants de gauche. Ils entendaient contrer le conservatisme de l'Ordre des médecins (Evleth, 2009). La conférence, accompagnée du poème « K. L. M. », a d'ailleurs fait l'objet d'une première publication dans les *Chroniques de Minuit* en 1946 sous le titre « Médecine concentrationnaire ». C'est là que le docteur Quenouille est mentionné. C'est-à-dire peu après la parution aux éditions de Minuit du livre de François Wetterwald. Gilbert Dreyfus a même pu s'en inspirer quelque peu (des échos sont patents). En tout cas, la publication de 1947 à destination de ceux qui veulent assurer la mémoire de la déportation fonctionne comme une sorte de rattrapage à l'égard du médecin passé sous silence dans *Cimetières sans tombeaux* et comme une correction des *Morts inutiles*.

Si ce chapitre de *Week-end à Dachau* intitulé « Médecine concentrationnaire 1945 » s'ouvre *in medias res* et permet de découvrir Gilbert Dreyfus en action à Ebensee, ce qui concerne le médecin de Villeneuve-Saint-Georges prend place dans une des sections sur les différentes formes d'opposition au système nazi. En effet, le propos est d'analyser le rôle des médecins déportés au sein de « l'organisation résistante des patriotes de tous pays », sachant que l'auteur pose la question de savoir « comment les médecins, si obstinément cramponnés à leur individualisme traditionnel, se sont-ils soudain métamorphosés en "bons apôtres" » (1947 : 96 ; une expression déjà employée par François Wetterwald, 1946 : 133). L'ancien déporté traite de ses collègues français qui ont toujours su garder leur « dignité » tout en s'intégrant à la hiérarchie du camp (Debrise, 1947 : 97) et il détaille leur participation à trois types d'intervention. Dans la section « entr'aide et groupements de Solidarité », il précise que ceux-ci « ont apporté un soulagement magnifique. Constitués à l'instigation des Communistes, [ces groupements] étaient composés d'hommes ayant participé de façon active au combat pour la Liberté – hommes qui s'étaient connus et appréciés dans la clandestinité, dans le maquis, dans les prisons de Vichy ou de la Gestapo, – à l'exclusion des raflés et des repris de justice » (*ibid.* : 100). Le médecin est celui qui assure une solidarité matérielle (il est mieux nourri que les autres détenus et partageait), morale (il donne confiance) et, au-delà,

il assure la survie de ceux qui sont désignés par le groupement de Solidarité (souvent animé par des communistes), avec les responsables duquel il est en contact quotidien. Puis, Gilbert Dreyfus examine le rôle des comités clandestins français où systématiquement un ou des médecins siégeaient. Un atout parce qu'ils connaissaient « personnellement tous les dignitaires du camp » (*ibid.* : 105), jouissaient « d'une certaine liberté de mouvement » et, compte tenu de leur passé résistant en France occupée, étaient « familiarisés avec les techniques de la clandestinité (*id.*). Enfin, la « résistance passive ». Sur ce plan, Gilbert Dreyfus (*ibid.* : 107) estime que

> « l'ambiance du *Revier* dépend aussi de la conduite des premiers médecins détenus qui y ont été affectés. C'est ainsi que le docteur Quenouille, arrivé à Ebensee avec le premier convoi, au début de l'hiver 1943, avait su d'emblée, grâce à son énergie, son calme et sa ténacité, imposer à tous le respect. Quenouille n'est pas revenu de Neuengamme où il avait été expédié en 44. Mais ses successeurs ont maintenu à Ebensee une tradition dont il avait été l'instigateur, et ont pu lutter efficacement sans jamais oublier celui qui leur en avait donné l'exemple et leur avait ouvert la voie ».

On ne peut être plus explicite en matière de reconnaissance. Il ajoute un fait qu'on lui a rapporté (il n'était pas encore à Ebensee) :

> « Parfois, la désobéissance revêt un caractère vraiment héroïque. Je n'en veux citer qu'un exemple. Un jour, à l'ancien *Revier* d'Ebensee, le *Rapportführer* tend au docteur R. [René Quenouille dans le texte de 1946] une seringue remplie de benzine et lui ordonne d'en injecter le contenu dans le cœur d'un de ses patients, jugé définitivement inapte au travail. R. refuse en déclarant très simplement qu'un tel acte est incompatible avec sa conscience et son devoir de médecin. Pour cette réponse, il mériterait d'être pendu… Sans doute le patient fut-il piqué quand même par les soins d'un comparse quelconque, mais jamais plus il ne fut question par la suite, chez nous, qu'un médecin achevât un malade » (*ibid.* : 111).

Le propos est donc à l'unisson de celui tenu par François Wetterwald dans *Les morts inutiles*, cité et complimenté lui aussi. Comme ce dernier, Gilbert Dreyfus ne dit rien non plus de l'engagement politique de son confrère disparu. C'est la figure du médecin résistant à l'intérieur du camp ou le modèle « professionnel » qui prime. En ce qui concerne René Quenouille, il y a donc là un déficit politique et mémoriel pour le PCF, sans compter le discours public sur l'appartenance du docteur à un ou des mouvements gaullistes, discours porté par des anciens de *Patriam recuperare*. D'où l'attention à accorder au début de la carrière de témoin d'un permanent du Parti, Jean Laffitte (dont Gilbert Dreyfus avait peut-être lu *Ceux qui vivent* sorti des presses en mai 1947…), et à la poursuite de celle d'un autre salarié du Parti, Paul Tillard.

Entre les lignes

Jean Laffitte et Paul Tillard, partageant les mêmes engagements, ont noué des liens forts au camp. Libérés, ils continuent à cheminer ensemble[47], d'autant que l'un et l'autre sont écrivains. Sans surprise, ils se placent à l'enseigne du réalisme socialiste (voir Lahanque, 2002). Pour ce qui concerne l'évocation de la période de guerre, le point commun entre les diverses productions romanesques réside notamment dans l'inspiration autobiographique, l'ancrage référentiel, la dimension militante de la lutte contre le nazisme et la célébration des valeurs communistes. Quitte à ce qu'il y ait un écart entre une esthétique visant l'effet de réel et le réel. Littérature et propagande étant étroitement liées, même si c'est surtout à partir de 1947 (entrée dans la guerre froide) que l'organisation et le contrôle par le Parti sont encore plus forts. Bien sûr, les livres sont majoritairement publiés par les éditions Hier et Aujourd'hui (héritières d'une collection créée en septembre 1941 en zone Nord, dont le titre fut trouvé par Jacques Duclos – Jérôme, 1986 : 97), par La Bibliothèque française (voir plus haut) et par les Éditeurs français réunis qui, en 1949, fusionnent ces deux maisons dépendant du PCF. À noter que le responsable administratif de La Bibliothèque française et le directeur administratif des Éditeurs français réunis est Raymond Hallery[48], déporté à Ebensee avec Paul Tillard et Jean Laffitte.

Pour autant, l'examen du « moment Quenouille » montre qu'on ne peut se satisfaire de cette unité de façade, tant sur le plan idéologique qu'organisationnel. Il faut plutôt lire entre les lignes, quitte à introduire des paramètres « personnels » dans l'analyse. Si René Quenouille est célébré dans *Mauthausen* (1945), il est absent des *Triomphants*, un roman de Paul Tillard sur Ebensee (1953). Toutefois, entre les deux parutions, le médecin et Paul Tillard sont mis en scène par Jean Laffitte dans *Ceux qui vivent* (1947). Y a-t-il un lien de cause à effet expliquant cette absence ?

[47] En 1956, suite à l'exclusion de P. Tillard du Parti, les relations entre les deux hommes se dégradent irrémédiablement.

[48] R. Hallery (1920-2008), militant communiste depuis 1936 et résistant (Front national), arrêté le 28 juillet 1941, est interné à la Santé, Fresnes, Poissy, Blois (16/09/43), Compiègne (18/02/43). Il est déporté à Mauthausen le 6 avril 1944 (convoi n° I.199) ; il est affecté aux *Kommandos* de Melk (21/04/44), puis d'Ebensee (05/45). Permanent du Parti, militant de la mémoire, il est adhérent de l'Amicale de Mauthausen et de la FNDIRP où il occupe diverses responsabilités (*e.g.*, en 1947, il gère les livres vendus par l'Amicale de Mauthausen, dont ceux de ses deux camarades). P. Tillard lui dédicace *Les roses du retour* ainsi : « À mon camarade Raymond Hallery/en souvenir des sapins d'Ebensee/et des flammes de la Libération/avec ma fraternelle amitié/Paul Tillard » (archives de l'auteur). R. Hallery était l'époux d'Irène Halbique, puis de Mary Cadras (1935-2013), fille de Félix (voir note 51). Celle-ci, journaliste spécialisée dans les questions de l'enfance et de l'adolescence, évoque son oncle J. Laffitte dans *Les enfants de la tourmente 1940-1945* (1995).

Paul Tillard et René Quenouille au miroir de *Ceux qui vivent*

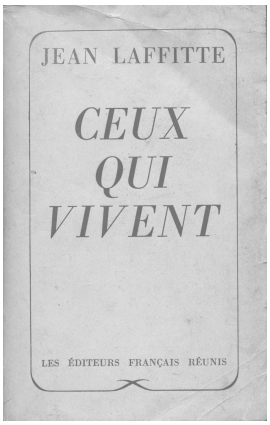

Illustrations 9 et 10. Jean Laffitte (1910-2004), couverture de *Ceux qui vivent* (1947).

Quelques mots d'abord sur Jean Laffitte (1910-2004), dit *Dubreuil* ou *Marceau* dans la clandestinité. Pâtissier de formation, il entre au Parti en 1933 et devient permanent à partir de 1937. Secrétaire de la cellule de Montrouge, il est celui de Jacques Duclos avant-guerre (et le redeviendra dans l'immédiat après-guerre). Prisonnier et évadé en 1940, il rejoint la direction clandestine du Parti (responsable politique de l'interrégion parisienne) et contribue à la création et à l'organisation du Front national (membre du groupe Tillon, homologué avec le grade fictif de lieutenant) et des FTP (voir Duclos, 1970), avec des responsabilités en région parisienne et en zone Nord. À ce titre, il a des contacts avec Henri Janin[49], le maire de Villeneuve-Saint-Georges, dont René Quenouille était adjoint avant-guerre. Arrêté le 14 mai 1942, suite à une filature par la Brigade spéciale, à la sortie de son domicile (Saint-Mandé), il est interné à la Santé (jusqu'en janvier 1943), à Fresnes (janvier-février 1943) et au fort de Romainville. Il est déporté le 29 mars 1943 à Trêves puis à Mauthausen (convoi n° I.89, dit des 25 000) où il est en quarantaine au *block* 16 (les cobayes), à la carrière… Il est ensuite affecté au *Kommando* d'Ebensee (9 mars 1944) et participe à la résistance intérieure, notamment en animant le comité clandestin. Le 6 mai 1945, il est élu chef du camp libéré par le Comité international. Au retour, Jean Laffitte

[49] H. Janin (1901-1946), ouvrier ajusteur, est membre du Comité central, de la Commission nationale des cadres du PCF et suit les cours de l'école internationale Lénine à Moscou. Il est maire de Villeneuve-Saint-Georges et vice-président du Conseil général de la Seine-et-Oise (1937-1940). Lieutenant des Brigades internationales, il est contrôleur des interbrigadistes en 1937. Il est suspendu de son mandat de maire par le décret du 4 octobre 1939. Il est arrêté en avril 1940 et relâché en juillet. En 1941, sous le nom de guerre *Commandant Allais*, il est chef d'état-major du comité militaire pour la Bretagne. Il se retire pour des raisons de santé liées à son internement et se cache dans la Nièvre où il est découvert le 22 avril 1943. Affaibli, il est considéré comme mort. Réélu maire en 1945, il décède peu après.

commence à retracer son expérience de résistant et de concentrationnaire dans plusieurs livres dont la parution s'échelonne sur une trentaine d'années[50]. Ceci pour des raisons politiques qui, certainement, croisent aussi des raisons privées[51]. Le Parti le soutient en tant qu'écrivain, d'autant plus qu'il met ainsi en valeur « un non-intellectuel, un permanent, dont le témoignage édifiant pouvait […] servir à disqualifier les ouvrages de David Rousset, *L'univers concentrationnaire* (Prix Renaudot 1946) et *Les jours de notre mort* (1947), sans cesse attaqués » (Verdès-Leroux, 1983 : 284). De 1949 à 1956, Jean Laffitte est secrétaire général du Comité, puis du Conseil mondial de la paix de 1949 à 1956, ensuite il exerce jusqu'à la fin des années 60 des responsabilités au bureau fédéral du PCF de Lot-et-Garonne. Toujours communiste, il consacre le reste de son existence au travail de mémoire et à l'Amicale de Mauthausen dont il est l'un des vice-présidents.

Au sein du Parti, le personnage compte dès la Libération. C'est ainsi que pour préparer l'hommage du 10 mars 1946 de la ville de Villeneuve-Saint-Georges à René Quenouille, Henri Janin lui écrit. Jean Laffitte répond à son camarade par lettre et détaille laudativement les activités du médecin. Il explique aussi ce que lui-même et Paul Tillard lui doivent : « Quelques jours après mon arrivée [à Ebensee] Quenouille me fit appeler et me fit entrer dans son service comme garçon de salle[52] avec Paul Tillard en m'évitant ainsi l'affectation dans un kommando de travail à la carrière et nous permettant d'aider les camarades autour de nous ». Au demeurant, cette pratique avérée valut de nombreux reproches aux déportés communistes. Il ajoute que le « camarade Paul Tillard, rédacteur à "Ce Soir" a écrit un livre sur Mauthausen et Ebensee dans lequel il signale l'attitude du docteur Quenouille ». Si l'on suit une brochure du Parti (*circa* 1946-1947), éditée au profit de l'érection d'un monument à la mémoire de

[50] Par exemple, *Ceux qui vivent* (1947), *Nous retournerons cueillir les jonquilles* (1948), *Rose France* (1950), *Le commandant Marceau* (1953), *Le Lac aux rêves* (1965), *La Pendaison* (1983).

[51] La première femme de J. Laffitte, Madeleine Guitton (1914-1943) dite *Michèle* lorsqu'elle est agent de liaison du Front national, meurt au *Revier* de Birkenau (arrêtée le 17 février 1942 au domicile de Félix Cadras (voir *infra*), déportée de Compiègne le 24 janvier, convoi n° I.74). La seconde, Georgette Cadras (1912-1994) que J. Laffitte épouse en 1946, est également agent de liaison. Elle est arrêtée le 26 mars 1941 et condamnée à 10 ans de prison. Internée à la Roquette, Rennes, Châlons-sur-Marne, Romainville, elle est déportée à Ravensbrück le 13 mai 1944 (convoi n° 212 au départ de Paris), puis au *Kommando* de Zwodau où elle est libérée le 7 mai 1945. Georgette est la sœur de F. Cadras (1906-1942) dit *Dauvergne*, membre du Comité central et responsable de l'organisation que J. Laffitte remplace après son arrestation par la Brigade spéciale (15/02/42). Remis aux Allemands, torturé, emprisonné à Fresnes, il est fusillé au Mont-Valérien le 30 mai 1942.

[52] Dans *Ceux qui vivent* (1947 : 129), J. Laffitte donne la définition suivante de *Stubedienst* : « Garçons de salle, hommes de chambre. Ces fonctions privilégiées permettaient à leurs détenteurs d'obtenir une nourriture plus abondante ». Dans son *Mauthausen* (1945 : 17), P. Tillard avait proposé une définition autrement plus crue : « Employé de block, dont le rôle consistait à nettoyer les chambres. C'était un travail sans fatigue et toujours à l'abri, qui permettait de bénéficier d'une nourriture bien supérieure à la ration normale. Les *Stubendienst* étaient presque tous des très jeunes gens, de quinze à dix-huit ans que la faim, la fatigue, le froid, le milieu transformaient d'une façon ignoble. La crainte de la mort et de la souffrance leur faisait chercher un protecteur. C'est ainsi qu'ils devenaient les gitons des chefs de block et adoptaient leur sauvagerie ».

René Quenouille et Henri Janin décédé depuis peu, cette lettre fut lue lors de la cérémonie et elle est reproduite *in extenso*, à l'exception de la formule d'appel, de l'en-tête et du premier paragraphe qui comportent les dates des échanges de courriers[53]. Pour une part, la lettre de Jean Laffitte est dans le prolongement de ce qu'avait écrit Paul Tillard dans *Mauthausen* : le médecin était un véritable bienfaiteur pour tous les Français déportés, même si, tout en jouissant grâce à ses « hautes compétences de praticien » d'« une certaine liberté », il n'a pu évidemment entraver tous les effets de la machine concentrationnaire. Pour une autre part, les éléments livrés par Jean Laffitte lui sont propres. Ainsi insiste-t-il sur leur étroite collaboration : « J'avais journellement des conversations avec lui. Il était animé d'une confiance inébranlable dans son Parti ». René Quenouille est aussi un héros communiste. Y compris face à la mort : à Ebensee, « il nous a quittés avec le même courage que nous quittaient les camarades qui allaient à la mort devant le peloton d'exécution ». C'est bien cette dimension qui est développée par Henri Janin dans son allocution du 10 mars 1946 (voir Walter, 2012, à paraître). Du coup, comme dans *Mauthausen*, aucune mention n'est faite à un mouvement gaulliste où œuvraient des francs-maçons. Pour le maire de Villeneuve-Saint-Georges, membre du Comité central, « il était de la lignée des Gabriel Péri, des Politzer, des Solomon, des Jacques Decour et de cette légion d'intellectuels communistes qui sont morts pour que vive la France. […] Plus noire est la nuit et plus brillantes sont les étoiles. Au milieu de la nuit noire de la trahison d'une fausse élite, brillent comme des étoiles les noms des hommes qui comme René Quenouille donnèrent leur vie pour la Patrie » (*Henri Janin René Quenouille, circa* 1946-1947).

Ceux qui vivent reprend plusieurs aspects de cette vision du personnage. Et ce, dans un cadre déterminé. Pour preuve, une lettre de Jean Laffitte à Auguste Lecœur[54] (1968 : 45/46), en date du 20 novembre 1946 :

> « J'ai été chargé d'écrire un livre sur la Résistance, dans les camps de concentration. Ce livre, qui sera probablement volumineux, est à peu près terminé et sera probablement édité aux

[53] Nous n'avons pas eu accès à la lettre de H. Janin, mais nous avons une copie de la réponse de J. Laffitte qui manifestement comporte une erreur de date puisque la demande du maire est du 9 avril et la réponse du 15 (archives de l'auteur), alors que la cérémonie a eu lieu le 10 mars. À moins que, dans la brochure, il s'agisse d'un ajout *post mortem*. Quoi qu'il en soit, la reproduction contient des coquilles.

[54] A. Lecœur (1911-1992) dit *Martial* ou *Gervais* dans la clandestinité, ouvrier, militant communiste à partir de 1927, syndicaliste, il devient un cadre du Parti. En 1937, il est commissaire politique dans les Brigades internationales. Au retour d'Espagne, il est permanent du PCF. Partisan du pacte germano-soviétique, il est mobilisé en 1939 et fait prisonnier. Il s'échappe et entre dans la clandestinité. Il anima la grande grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais de mai-juin 1941. Il remplace J. Laffitte à l'organisation après l'arrestation de ce dernier. À la Libération, il est sous-secrétaire d'État à la Production charbonnière (1946), maire de Lens (1945-1947) et député du Pas-de-Calais (1945-1955). Personnalité en vue du Parti (Comité central en 1945), il tombe néanmoins en disgrâce dans les années 50. En 1954, il quitte le PCF et devient chauffeur routier. Après avoir tenté de former des groupements politiques avec d'anciens communistes, il milite ensuite dans la mouvance sociale-démocrate (avec un passage à la SFIO).

> éditions *Hier et Aujourd'hui*, dans le premier semestre de 1947[55]. Toute la première partie de cet ouvrage ayant été consacrée à l'action clandestine du Parti en 1940-41 et 42, il m'a été demandé d'adjoindre un chapitre où sera mentionnée la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, au mois de mai 1941. […] Je fais appel à tes services pour obtenir la documentation qui m'est nécessaire. […] L'intention politique de ce chapitre étant de montrer l'un des aspects patriotiques de notre Parti avant le 22 juin 1941, il me serait nécessaire d'avoir ces renseignements pour le 15 décembre ». Auguste Lecœur de commenter : « Il s'agit bien là d'un service commandé et la part réservée à l'initiative de l'écrivain est bien minime ».

Au demeurant, en 1947, Jean Laffitte est président de la Commission des éditions du Parti, un organisme rattaché au Comité central, qui « se réunissait toutes les semaines, fonctionnant comme un comité de lecture, mais aussi de censure et […] de surveillance idéologique (Daix[56], 1976 : 187). Et ce, au début de la guerre froide. Sur le plan littéraire, auteur débutant bien qu'ayant dix ans de plus que Paul Tillard, Jean Laffitte bénéficie aussi de l'appui et des conseils de Louis Aragon qui n'hésite pas à retoucher tel ou tel aspect de ses textes[57]. On ne sait ce qu'il en est précisément pour *Ceux qui vivent*. En tout cas, le titre fonctionne comme un programme et provient de l'œuvre d'un écrivain on ne peut plus populaire, *Les Châtiments* de Victor Hugo : « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent. Ce sont/Ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front,/Ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime,/Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but sublime,/Ayant devant les yeux, sans cesse, nuit et jour,/Ou quelque saint labeur ou quelque grand amour ». Ou encore comme l'indique la dédicace qui accrédite la dimension référentielle du roman : *Ceux qui vivent* est « dédié à la mémoire de tous mes amis qui, cités dans ce livre, ont vécu et lutté pour que vive la France ». Effectivement, tant René Quenouille que Paul Tillard ont lutté. Cependant, ni l'un ni l'autre n'ont participé à la lutte finale dans leurs camps respectifs (l'un parce qu'il est assassiné, l'autre parce qu'il est accidenté et malade). Il n'empêche que, dans ce roman à clé, l'auteur les met en scène, parfois se met en scène avec eux. Même si, à la différence de celle de René Quenouille[58], l'identité de Paul Tillard n'est pas révélée. Celui-ci est simplement Paul.

---

[55] *Ceux qui vivent* paraît, comme l'indique l'achevé d'imprimer, « le 6 mai 1947 pour le deuxième anniversaire de la libération du camp d'Ebensee ».

[56] Pierre Daix (né en 1922), adhérent du PCF en 1939, étudiant et résistant dès juillet 1940 (Organisation spéciale – OS), arrêté le 7 janvier 1942 (à ce moment, membre du Front national). Interné à la Santé, Hauteville, Clairvaux, Blois (18/09/43), Compiègne (18/02/43), il est déporté à Mauthausen le 22 mars 1944 (convoi n° I.191). Libéré le 22 avril 1945, il entame une carrière au service du Parti (cabinet ministériel, journaliste, écrivain…). Toutefois, à partir de 1956, il commence à prendre des distances. La rupture intervient en 1974. Marquée par sa déportation, celle-ci se retrouve dans de nombreux ouvrages (romans, essais, Mémoires…).

[57] Ces informations ont été données à J. Rupnik par son père (entretien avec l'auteur, 16/07/13). En tout cas, L. Aragon tenait en haute estime *Ceux qui vivent* (« Il chante au soleil qui se lève », *Les Lettres françaises*, 06/06/47). L'ouvrage est réédité en 1958, 1970 et 1976. Il est aussi traduit en 14 langues, sans compter une version abrégée de 55 pages en français éditée en URSS (*La Résistance d'après* Ceux qui vivent, Moskva, Nakladatelstvi cizojazycne literatury).

[58] Dans une note infrapaginale, J. Laffitte (1947 : 323) précise : « Le docteur René, de son vrai nom René Quenouille, a été assassiné par la suite par des bandits nazis ».

Comment se sont-ils rencontrés ? Jean Laffitte (1947 : 140), qui est membre du triangle de direction du Parti clandestin, explique que, au *Block* 5 du camp central, il a fait « connaissance d'un jeune écrivain qui deviendra [s]on ami : Paul[59] ». Les évocations de celui-ci sont intéressantes parce qu'elles ont en commun un rapport à la faute, voire à la culpabilité, décliné à partir de trois entrées principales. Au demeurant, ce qui place Jean Laffitte en « juge » de son camarade habité par une sorte de « conscience malheureuse », pour reprendre la formule hégélienne et juste marquer le poids d'un déchirement intérieur, qui n'est peut-être pas indépendant de la culture familiale protestante (il est d'ailleurs déclaré comme protestant dans le fichier allemand de Romainville, même s'il est incroyant[60]).

Premièrement, Paul est un homme qui se pose des questions morales que d'autres ne se posent pas vraiment. Ainsi, lors d'une discussion avec des camarades au camp central durant des « heures de repos », s'interroge-t-il sur la haine que manifeste l'un d'eux à l'égard des Français « criminels » qui ont « ouvert à Hitler les portes de la France », ou des collaborateurs. : « – La haine est donc pour toi un noble sentiment ? » (*ibid.* : 214). Le dialogue vise à emporter l'adhésion progressive de Paul, qui, à un moment, admet « la haine du crime, la haine du mal » (*ibid.* : 215). Ce qui ne suffit pas. Un camarade s'efforce alors de lui montrer que « ne pas avoir la haine de ses ennemis c'est sacrifier ses amis et, bien souvent, se faire le complice de ses ennemis » (*id.*). Et pour vaincre toute prévention à l'égard de la haine, un personnage fait le détour par le littéraire : « J'ai remarqué, dans beaucoup de livres, que le héros du roman se montre toujours magnanime à l'égard du traître. Alors qu'il a, bien souvent, la possibilité de le mettre hors d'état de nuire, il le laisse vivre et lui permet ainsi de continuer à faire du mal. Certes, à la fin de l'histoire, le traître est toujours puni, mais c'est toujours par un coup de hasard. – Ça, dit Paul, c'est pour permettre à l'auteur d'aller jusqu'au bout de l'intrigue ». D'évidence, l'opposition de ce dernier faiblit. Nouvelle argumentation sur une fausse morale consistant à ne pas haïr (en particulier les bourreaux). Résultat en fin du chapitre, Paul, tout en restant « songeur », confie au narrateur : « J'en viens à me dire, moi aussi, qu'il y des moments où il doit être bon de se battre. Au fond, la vie est une lutte. Le progrès est une lutte. – Oui, Paul, c'est le chemin qui conduit au grand jour où les hommes pourront enfin s'aimer » (*ibid.* : 216). Et Paul aime son prochain au point de vouloir prendre sa place quand faute il y a, comme on le découvre ci-dessous.

Deuxièmement, Paul est au contact direct du docteur Quenouille. Ceci à Ebensee où il arrive avec Jean Laffitte le 9 mars 1944. Parmi leurs premières occupations, transporter des cadavres. Globalement, le travail est dur pour les Français et l'une des priorités de l'organisation clandestine est de placer ses membres au mieux. L'auteur précise que « ça n'a pas été facile d'entrer au *Revier* » (*ibid.* : 255). Mais que, par chance, « le médecin du *Revier* est […] un Français : le docteur

[59] On l'a indiqué, en 1938, P. Tillard avait rédigé le roman *On se bat dans la ville*, mais l'ouvrage ne paraît qu'en 1946.

[60] Entretien de l'auteur avec J. Brosse (30/07/13).

René. C'est aussi un communiste. Il est arrivé dans le premier convoi et son dévouement a déjà fait de lui l'un des hommes les plus aimés du camp » (*ibid.* : 256). C'est ainsi que « Paul, Petit-Louis[61] et moi-même [le narrateur] avons été, à la demande du docteur René, placés comme *Stubendienste* au *Revier* » (*ibid.* : 257). C'est dans ce dernier que se passe une scène importante (décrite en six pages). Celle où Paul est le plus présent de tout le roman. Il y est accusé à tort par le docteur Quenouille qui le disculpe sur la foi des propos de Jean Laffitte et intervient en sa faveur pour éviter un châtiment injuste, lié à son sens du sacrifice :

> « Nous venons de terminer avec Paul notre corvée de chaque jour [ramasser les cadavres]. Nous sommes dans la chambre des malades. À travers l'unique fenêtre, nous regardons la neige qui tombe.
>
> – C'est égal, dit Paul, on est quand même mieux ici qu'au *Steinbruck*.
>
> – Oui, chaque jour de gagné dans ces conditions est vraiment une victoire…
>
> Paul me regarde, appuyé sur un balai. Je tiens un torchon à la main. Ainsi qu'à la carrière, il est indispensable ici de se ménager un alibi pour le cas où un s.s. arrive à l'improviste. Justement, voici le nôtre qui traverse la salle. Paul fait de grands gestes avec son balai. J'essuie précipitamment une vitre.
>
> – Oui, c'est quand même mieux ici, répète Paul.
>
> – Ah ! Je vous cherchais.
>
> Le docteur René est derrière nous avec sa longue blouse blanche. Cet homme est vraiment remarquable. D'humeur toujours égale, plein de sollicitude pour tous ses malades, il consacre son temps et ses forces à soulager les souffrances des hommes. Très grand, l'allure digne, il a vraiment l'aspect du maître de ces lieux. Mais il n'est rien, ici, qu'un détenu comme nous dont la science est raillée par le soudard s.s. qui dirige le *Revier*. Il nous parle doucement.
>
> – Vous m'en faites de belles tous les deux.
>
> – Comment ça ?
>
> – Oui. Vous avez ce matin versé les ordures à côté du *block* et je vous avais pourtant bien recommandé de brûler tous les déchets de la salle d'opération. Le s.s. est furieux et parle de faire passer tout le monde à la bastonnade.
>
> – Mais ce n'est pas nous, je t'assure.
>
> – Alors, c'est Petit-Louis.
>
> – Certainement pas, il est venu avec nous à la corvée des morts ».
>
> Le s.s. vient alors avec un interprète pour savoir qui est le coupable. Si le coupable ne s'est pas dénoncé au bout de cinq minutes, annonce-t-il, tous les Français travaillant au *Revier* recevront vingt-cinq coups.
>
> « Paul s'avance.

[61] Il s'agit de L. Lagarrigue (voir note 13).

– S'il faut absolument un coupable, je suis prêt à recevoir les vingt-cinq coups tout seul.

– Mais ce n'est pas lui ! s'écrie le docteur » (*ibid.* : 258).

On s'en doute, ils sont punis. Petit-Louis d'abord qui refuse qu'on le tienne sur le tabouret. « Le docteur René s'est éloigné, manifestant ostensiblement sa désapprobation, au risque de subir, lui aussi, le même châtiment » (*ibid.* : 259). Puis c'est le tour du narrateur, frappé par un infirmier tchèque qui n'a pas le choix (la description des sévices est la plus longue de toutes…). Enfin, « c'est à Paul de prendre la place. La bastonnade recommence avec un autre exécuteur. Il ne bouge pas non plus et vient nous rejoindre en se frottant les fesses » (*ibid.* : 261). Un Espagnol – *Stubendienst* lui aussi – subit un sort identique. Les quatre hommes sont renvoyés à leurs occupations, mais rappelés un quart d'heure plus tard par le SS. Dans le couloir du *Revier*, se tient un jeune Russe, veilleur de nuit. Le vrai coupable par la faute duquel ils ont été bastonnés. « Par conséquent, déclare le S.S., vous allez chacun à votre tour, lui infliger vingt-cinq coups. Nous nous regardons, effrayés » (*ibid.* : 262). Les victimes deviendraient-elles des bourreaux ? L'Espagnol s'exécute. Le narrateur en est incapable. Ce qui lui vaut une gifle et un coup de pied. Le SS administre lui-même les coups. « La victime roule sur le plancher et reste sans connaissance. La séance est terminée » (*id.*). L'honneur des Français est donc sauf. Une punition supplémentaire arrivera néanmoins. Le lendemain, le *Lagerschreiber* fait irruption au *Revier* pour demander à René Quenouille[62] de rassembler son personnel dont une partie, qui avait été choisie par lui, serait remplacée par des détenus qualifiés (*ibid.* : 264) : Jean Laffitte part au *Steinbruck*, « Paul est affecté au *Block* 10. Il ira au *kommando* de Marcel » (*id.*), un ouvrier communiste, où « il est tranquille » (*ibid.* : 322). Une confrontation du roman avec le témoignage audiovisuel de Jean Laffitte pour la Fondation pour la mémoire de la déportation (1994) est intéressante : il raconte qu'il a quitté ses camarades suite à « une histoire de gamelle prise en supplément », ce qui lui a valu une mutation immédiate dans un *Kommando*, ordonnée par le chef de camp (il ne s'agit donc aucunement d'un remplacement par du personnel qualifié). Ceci jette évidemment un doute sur la réalité de l'ensemble de la scène. Vraie ou fausse, elle véhicule toutefois une certaine image de Paul Tillard.

En fait, troisièmement, plus que d'une tranquillité dans un *Kommando*, c'est d'un « hors jeu » dont il faut parler. Paul n'est plus guère présent dans le récit de Jean Laffitte parce qu'il est au *Revier*. Sans que, dans le roman, on sache précisément pourquoi : « Il ne reste plus guère que cent cinquante Français en vie sur le nombre que nous étions en octobre [1944]. Les autres sont venus dans les derniers convois. Ils sont déjà à moitié décimés. Jean, Paul, André, Maurice sont au *Revier*, malades et épuisés » (*ibid.* : 372). La dernière évocation du jeune écrivain est un regret : « Dans les locaux de l'organisation du Parti, tendue [*sic*] d'étamine rouge et d'un immense drapeau tricolore, les communistes français ont tenu leur première assemblée générale. Nous étions, avec les nouveaux adhérents, près

[62] Sur les autres passages relatifs à R. Quenouille dans *Ceux qui vivent*, voir Walter (2012, à paraître).

de cent cinquante. Malheureusement, nos amis Paul et André, partis avec nous de Romainville, étaient avec beaucoup d'autres retenus au *Revier* » (*ibid.* : 410). Ils vivent mais ne luttent plus vraiment. Ou ils luttent pour leur propre survie et non celle du groupe. Si René Quenouille est mort en héros, Paul est ici plutôt un anti-héros.

Sans psychologiser plus que de raison, ne peut-on émettre l'hypothèse que, face à un tel portait public de lui (qui plus est reconnaissable par ses camarades de déportation dans un roman bien reçu dans le milieu parce que « vrai »[63]), Paul Tillard est en dette à l'égard de l'organisation clandestine, mais aussi du médecin qui lui a sauvé la vie (ce qui est passé sous silence par Jean Laffitte). Moins René Quenouille, médecin communiste, qui l'aurait fait venir au *Revier* que Gilbert Dreyfus qui l'a opéré et soutenu moralement. Et si cette dette est réglée par le truchement d'un roman, encore faut-il qu'il soit marqué au coin du réalisme socialiste. En substance, il convient de faire montre d'optimisme, d'exalter la lutte et la vie, de rechercher le Bien. Tout le contraire de la littérature « bourgeoise » de l'absurde, de la littérature noire que la guerre pouvait alimenter. Un défi pour une conscience, somme toute malheureuse, qui a peut-être des comptes, plus personnels, à régler *mezza voce* avec son aîné ayant le beau rôle dans *Ceux qui vivent*, mais qui n'est pas pour rien dans ce qui lui est advenu.

Les triomphants : d'un médecin l'autre

Comment la carrière de Paul Tillard se déroule-t-elle de 1947 à 1953, année de parution des *Triomphants* ? Il faut se rappeler que toute l'activité politique est sous l'emprise de la guerre froide et de la position combative du PCF, parti du *Kominform* au côté de l'URSS, en arguant toujours de ses lettres de noblesse antifascistes (voir Becker, 1981 ; Courtois, Lazar, 1995). Que ce soit pour la politique intérieure (grandes grèves de 1947, affaire Kravchenko…) ou les

[63] Sous la signature d'*Antonin*, André Ulmann, président-fondateur de l'Amicale, propose un compte rendu élogieux dans le *Bulletin intérieur d'information et de liaison de l'amicale des Déportés politiques de Mauthausen* (8-9, mai-sept. 1947, p. 12), dont voici quelques extraits : « C'est un grand livre vrai. […]. C'est bien un combat que ne cesse de conter Laffitte, une lutte de chaque instant, non seulement pour vivre, pour durer, pour *résister*, jusque dans les camps, mais pour préparer un avenir où nous puisions vivre./Chacun de ceux qui participèrent à ces batailles de la liberté, plus ou moins consciemment, à quelque place que ce soit, se retrouveront dans sa vérité, directe et forte ». Le livre est en vente à l'Amicale et sa mention dans le catalogue porte l'indication suivante : « Ce qu'on n'avait pas dit encore » (6 autres livres étaient en vente, dont *Mauthausen* de P. Tillard). A. Ulmann (1912-1970), journaliste, écrivain, animateur de la revue *Esprit* et agent d'influence pro-soviétique après-guerre, résistant (*Antonin Pichon*) au sein du Mouvement de résistance des prisonniers de guerre et déportés (MRPGD), arrêté le 1er septembre 1943 à Lyon, emprisonné au fort Montluc, est déporté à Mauthausen et Melk (21/04/44) où il participe à la résistance intérieure (convoi n° I.191, départ de Compiègne le 22 mars 1944) ; il est libéré à Ebensee (06/05/45) et témoigne au procès des criminels de guerre de Mauthausen. Par ailleurs, le Parti est dithyrambique à l'égard de *Ceux qui vivent* (voir par exemple, Noaro, 1948).

relations internationales (blocus de Berlin, pacte Atlantique, procès en Hongrie, guerres de Corée et d'Indochine, affaire Rosenberg…). En matière littéraire, le Comité présidé par Jean Laffitte exerce son contrôle. La figure tutélaire de Louis Aragon règne aussi. Pour sa part, Paul Tillard est un romancier actif : *Les Combattants de la nuit* (1947) est plus centré sur la Résistance (sabotage des pylônes de Sainte-Assise) que sur la déportation (Mauthausen est rapidement évoqué) ; en 1949, dans *Les Roses du retour*, les allusions à cette dernière sont plus nombreuses (dans la déclaration au CHDGM, sont évoqués des « récits romancés »). Dans un registre différent, l'écrivain produit un essai sur l'« affaire des fuites », soit un rapport secret du général Revers (qui fut membre de l'Organisation de résistance de l'armée – ORA) sur la situation en Indochine : *Le secret de Monsieur Paul ou les chéquards* (1950), préfacé par Maurice Kriegel-Valrimont[64], ancien résistant. Celui-ci estime qu'il « exprime à sa manière, selon les règles de son art, au moyen de sa technique, les mêmes affirmations que celles qui sont produites dans la revue théorique et politique du Comité Central du Parti Communiste Français » (1950 : 10). Et d'ajouter : « Son observation juste, souvent fine et profonde, souligne l'émotion authentique du combattant de la Libération, et l'indignation de l'homme de cœur devant les horreurs de la sale guerre » (*ibid.* : 14). Un véritable satisfecit idéologique. En 1951, il publie deux petits livres : l'un sur l'ancien FTP Henri Martin[65], opposant à la guerre d'Indochine (*Le second-maître mécanicien de la marine Henri Martin. Ce qu'il a fait pour vous*), l'autre sur le député Charles Michels[66], fusillé à Châteaubriant (*Charles Michels*). Sur le plan mémoriel ou testimonial, adhérent de la première heure de l'Amicale de Mauthausen, il collabore parfois à son *Bulletin*[67] ; en outre, on s'en souvient,

[64] M. Kriegel (1914-2006), dit *Kriegel-Valrimont*, militant syndical et communiste en 1936, résistant au sein de Libération-Sud et des Mouvements unis de la Résistance, est l'un des dirigeants du Comité d'action militaire. Il est aussi de ceux qui reçoivent la rédition de von Choltitz. Membre de l'Assemblée consultative en 1945, il est élu député de Meurthe-et-Moselle sous l'étiquette de l'Union progressiste en 1946, rejoint le PCF et le Comité central en 1947. Il est chargé du bureau de presse du Parti. Progressivement, il s'éloigne de la ligne officielle de celui-ci et il est exclu en 1961. Toutefois, il reste un homme de gauche.

[65] H. Martin (né en 1927), militant communiste, marin en Indochine ayant assisté au bombardement de Haïphong, il veut démissionner de l'armée. Ce qui lui est refusé. Il se livre à des actes de propagande contre la guerre et il est arrêté le 14 mars 1950, condamné à 5 ans de prison. La défense de sa cause, symbole de la lutte contre la « salle guerre », mobilise notamment de nombreux intellectuels. Il est libéré le 2 août 1953. La brochure de P. Tillard est traduite en tchèque en 1952, en chinois en 1955.

[66] Ch. Michels (1903-1942), syndicaliste (Fédération unitaire des cuirs et peaux) et militant communiste, élu député de Paris en 1936. Démobilisé en 1940, ayant organisé des comités clandestins dans la Fédération et s'apprêtant lui-même à entrer dans la clandestinité, il est arrêté le 5 octobre 1940. Interné à Aincourt, Fontevrault, Clairvaux puis au camp de Choisel, il est fusillé à Châteaubriant le 22 octobre 1941. La brochure de P. Tillard est traduite en allemand en 1952.

[67] Par exemple, dans une série d'articles sur Noël dans les différents camps, P. Tillard en signe un, intitulé « Ebensee » (*Bulletin de l'Amicale de Mauthausen*, 24, janv. 1952, p. 7). La conclusion montre que l'auteur est encore bien dans la ligne du Parti : « *"Pour que vive la France !"* Ils sont morts pour cela, nos frères de misère, nos compagnons de famine. Et puisque nous sommes revenus, c'est aussi pour que vive la France. Le combat pour la paix et l'indépendance nationale, ce combat au cours

il a été interrogé par le CHDGM en avril 1952, peu de temps avant la période de rédaction du roman *Les triomphants* (octobre-décembre 1952) avec lequel ce témoignage constitue un point de comparaison intéressant, le romanesque n'y étant pas de mise.

Au bout du compte, ce roman de Paul Tillard correspond à l'étape de sa carrière d'écrivain communiste consacré. Et c'est ainsi qu'en 1953, dix ans après son arrestation, l'auteur se montre plus prolixe sur Ebensee que dans ses deux romans précédents (*Les combattants de la nuit, Les roses du retour*), même si le camp dirigé par *Toni Gams* (en fait, Anton Ganz) n'est jamais nommé, mais est situé non loin de *Gmuntern* (Gmunden). Un roman à clé de plus. Sauf que, à la différence de *Ceux qui vivent* de Jean Laffitte, aucune indication n'est fournie dans des notes. On peut néanmoins avancer l'idée que les deux ont un rapport étroit mis en évidence par les titres : *Ceux qui vivent* sont *Les triomphants*. Comme s'il fallait combler certains trous du premier récit. De son côté, Jean Laffitte est passé à des romans sur la Résistance communiste et, en 1953, il publie le très orthodoxe *Commandant Marceau,* suite de son *Rose France* (1950) – les deux héros finissant par se marier... Deux façons de travailler dans la continuité.

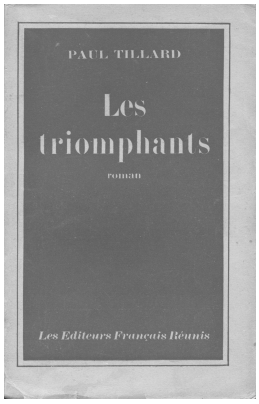

Illustration 11. Couverture de *Les triomphants* (1953).

Quelle est la trame principale des *Triomphants* ? *Grosso modo*, on a affaire à la narration des derniers mois d'un camp, de janvier à mai 1945, période durant laquelle se met en place une organisation clandestine qui libère le camp avant que les Américains n'arrivent. On suit aussi des trajectoires individuelles. Celle de Marcel Dumont, un déporté qui a travaillé pour les services secrets américains et qui est en cheville avec la Gestapo pour espionner à l'intérieur du camp ; il y devient un résistant et meurt tué pas les Américains. Parallèlement, un déporté anonyme – mais comment ne pas y voir la figure de Paul Tillard ? – livre à la

duquel ils sont morts, n'est pas fini ; soyons dignes de ceux qui resteront toujours vivants à nos mémoires ».

première personne le récit de son expérience (en italique, ce qui lui donne un statut particulier et favorise vraisemblablement une identification du narrateur à l'auteur[68]). Et ce, dans deux parties du livre : l'une en écho à *Ceux qui vivent*, « Les hommes qui aident à vivre (pp. 55-82), partie dédiée « à Gilbert D. » (1953 : 55) ; on l'a compris, il s'agit de Gilbert Dreyfus, membre du Front national – ceci n'est jamais dit dans le roman. L'autre, « Mon frère soviétique » (pp. 161-194), n'est pas dédiée nominativement, même si le nom de ce « frère » est donné au détour d'une page. Distribuées en deux chapitres chacune, ces deux parties courent sur une soixantaine de pages, soit un quart du livre. Rien d'anecdotique donc. Tout en jouant des canons du réalisme socialiste qui affirme l'importance du collectif, Paul Tillard laisse ainsi libre cours à un « je » qui exprime son rapport à la dette, à la faute, à la culpabilité. En quelque sorte, il se réapproprie ce que Jean Laffitte à écrit de lui en supprimant certains éléments (dont ceux relatifs au docteur Quenouille) et en en ajoutant d'autres qui le concernent au premier chef. Partant d'un préambule sur la condition d'aveugle, la restitution de cette expérience est structurée en trois phases : une mission, un échec, un sauvetage.

Le préambule pose explicitement la question de la dette. Comment ? On se souvient que Paul Tillard a été aveugle. De cet état, il fait le point cardinal de sa réflexion, sachant qu'il ne s'agit pas que d'une déficience visuelle : « Il y a tant d'aveugles, plus qu'on ne le pense, ceux aussi qui ne veulent pas voir malgré leurs yeux ouverts » (1953 : 58). Ni les uns ni les autres n'ont besoin de « pitié » (*id.*). Car, revenant sur sa condition au camp, il explique que

> « les hommes, mes frères autour de moi, ce n'était pas la Pitié qui les faisaient marcher. Mais le courage et la bonté. […] J'avais beau être dans le trou noir, je voyais clair. Le monde ne s'est pas fermé sur moi. Il s'est ouvert sur sa générosité, son dévouement, sa confiance, son amour. Le monde des hommes qui aident à vivre […]. Je ne leur avais pourtant pas donné grand-chose à mes frères. Ils m'ont rendu une fortune. Des richesses telles que je suis endetté jusqu'à la fin de mes jours, et que j'en ai le souffle coupé quand j'y pense » (*ibid.* : 58/58).

Par le vocabulaire employé, le propos dépasse la qualification des rapports entre camarades du Parti. On est face à une déclaration qui fleure l'humanisme pouvant constituer aussi un idéal communiste. Mais plus prosaïquement, pour le lecteur, reste à savoir comment le narrateur est devenu aveugle. Un destin qui résulte d'une mission.

La première phase est donc essentielle, puisque la mission n'est aucunement évoquée dans *Ceux qui vivent*. En revanche, elle est mentionnée dans le témoignage au CHDHM, mais en des termes différents de ceux employés dans le roman. Dans ce dernier, à la demande du Comité clandestin, le narrateur est nommé *Kapo* d'un *Kommando* travaillant dans un tunnel et préposé à la solidarité des Français du *Block* dans lequel il loge (avec la distribution du pain) ; selon la

[68] Un procédé similaire est utilisé en 1954 par Jacques Bergier, résistant et déporté à Mauthausen, lorsqu'il intègre le « journal de Verne » à son *Agents secrets contre armes secrètes* (voir Walter, 2013b).

transcription du CHDGM, comme on l'a déjà indiqué, Paul Tillard est « responsable (clandestin) des Français du block 23 ». La fonction et la connotation de celle-ci ne sont pas du même ordre dans l'un et l'autre cas ! Quoi qu'il en soit, être *Kapo* pose des problèmes au narrateur (*ibid.* : 61). Et, dans le roman, la prise de responsabilité lui est annoncée par un détenu belge, Alfred. Mais surtout confirmée par Maurice. Maurice ? Un détenu portant une casquette le faisant respecter des droits communs, œuvrant à la boulangerie et faisant sortir du pain en douce pour ses camarades. Un détenu responsable du Comité clandestin. Un détenu qui précise :

> « – C'est très sérieux cette distribution. Il te faut seulement donner aux meilleurs. Et tu seras seul juge. C'est très grave » (*ibid.* : 64). Et encore : « – […] Tu dois t'imposer aux Français dans ce block ; expliquer aux meilleurs que le temps est bientôt venu où nous devrons nous battre » (*id.*). L'accord étant conclu entre les deux, « une petite seconde de silence suivit. Maurice mit sa main sur mon épaule. Il m'attira contre lui. Nous restâmes un instant embrassés. Frères. Tous deux, nous avions les yeux mouillés » (*ibid.* : 64/65).

Sans doute aucun, Maurice est la figure de Jean Laffitte, qui est mentionné à deux reprises dans le texte du CHDGM (la première pour décrire son arrivée à Mauthausen, Paul Tillard renvoie à *Ceux qui vivent* ; la seconde pour expliquer que, blessé, il mangeait du pain dérobé par son camarade).

Et, deuxième phase, le narrateur d'enchaîner sur l'aveu de son échec. L'aveu ou plutôt l'autocritique, une pratique fréquente et intériorisée dans le Parti. Il suffit, par exemple, de se reporter à *L'autocritique attendue* d'Auguste Lecœur (1955) ou *Autocritique* d'Edgar Morin (1959) pour s'en faire une idée. En l'espèce, le *Kapo* ne s'en prend qu'à lui même :

> « Ce fut de ma faute. Je n'aurais jamais été aveugle si j'avais su faire le travail que mes camarades m'avaient confié.
>
> J'ai été kapo pendant quinze jours. Personne ne me reprochera rien. Je n'ai pourtant pas rempli la tâche qui m'était demandée. Je n'aurais pas été blessé. Je n'aurais jamais été aveugle. Je serais resté kapo jusqu'à la fin : des camarades qui sont morts seraient revenus. Personne ne me reprochera jamais rien. J'ai fait ce que j'ai pu » (*ibid.* : 65).

Se chargeant, il ne met personne en cause. Maurice s'est cependant trompé sur le choix de celui qui était censé protéger un groupe de détenus. Le nouveau *Kapo* ne sait que hurler, et non frapper les hommes sous ses ordres. Or, « cela seul comptait pour eux » (*ibid.* : 66), tant ils étaient exténués. De fait, ils ne travaillaient guère. On a en mémoire la scène de *Ceux qui vivent* où Paul se propose d'être battu à la place d'un autre ! Et si l'on accepte une lecture référentielle des deux livres (au moins dans leur inspiration), force est de constater que si Jean Laffitte évacue sa propre responsabilité dans le sort ultérieur de Paul Tillard, ce dernier le dédouane en mettant en avant sa propre culpabilité. C'est-à-dire son incapacité à « faire le travail […] confié » (*ibid.* : 65). Mais la conclusion logique est qu'il y a une double faute. Une vraie et grave double faute. Rien à voir avec la fausse double faute qui, dans *Ceux qui vivent,* avait valu à Jean Laffitte et à Paul Tillard une interpellation par le docteur Quenouille (« – Vous m'en faites de belles tous

les deux ») et une bastonnade en règle. *Exit* la séquence Quenouille ! Mais pas sa structure. Si l'on remonte l'enchaînement des responsabilités, Paul Tillard paye effectivement pour un autre, des autres. Le scénario initial est bien le même : il s'accuse à la place d'un tiers, alors que – au fond – il n'est pas le vrai coupable. Triomphe de la vérité. Demi-vérité de certains triomphants. La suite menant à l'accident a déjà été racontée plus haut. Paul Tillard amplifie le récit fait à Olga Wormser. On n'y reviendra donc pas.

En revanche, troisième phase, le sauvetage est important, parce qu'il intervient nonobstant la faute et qu'hommage est rendu aux sauveteurs, non à un seul. Un Polonais de son *Kommando* sort le *Kapo* du tunnel. Il est alors soigné par un soldat allemand dans une baraque non loin de la sortie. Puis, il est assommé par le chef de son propre *block* (soi disant communiste), d'où la mise en garde à son encontre par un responsable de la résistance interne. Transporté au *Revier*, le narrateur détaille les soins prodigués par Petit Pierre (Louis Lagarrigue, dit *Petit Louis,* qui est aussi présent que les médecins), les docteurs Raymond (Gilbert Dreyfus) et Julien (François Wetterwald). C'est le docteur Raymond qui l'a opéré et qui, surtout, lui a fait comprendre que s'il voulait vivre cela dépendait de lui-même. On n'en comprend que mieux la dédicace du chapitre. Gilbert Dreyfus lui a fait confiance : « L'important, dans la vie, c'est de rester digne de la confiance que vous font vos amis, vos camarades. J'ai eu besoin de cette phrase pendant des semaines et des semaines, tandis que la vie continuait dans le camp, la lutte à laquelle je ne servais plus à rien » (*ibid.* : 82). Dans la seconde partie en italique, on retrouve l'épisode du passage au *Block* des contagieux, placé sous la protection du chef dudit *Block* par le docteur Raymond. Mais un nouveau personnage apparaît par rapport au récit donné au CHDGM. Cet ajout est manifestement le fruit de la nécessaire valorisation de l'URSS, inhérente à nombre de romans réalistes socialistes. Ainsi le narrateur fait-il connaissance d'un jeune partisan russe, Sergueï Kopitof, complice d'une manœuvre pour qu'il accepte de manger du pain volé ; il est aussi celui grâce auquel le narrateur se rend compte qu'il a retrouvé la vue. Et il meurt du typhus. Dans la foulée, le docteur Raymond opère son protégé au *Revier*. À peine l'intervention chirurgicale est-elle terminée que la bataille pour la libération du camp commence. Certes, le narrateur est « hors de combat » (*ibid.* : 75). Mais, dans la continuité du projet de *Ceux qui vivent* qui avait été commandé par le Parti, l'ouvrage est bien à la gloire des déportés qui résistent, en particulier des Soviétiques qui contribuent à libérer Ebensee dans lequel, selon le roman, des Américains sont entrés le 5 mai pour en repartir aussitôt et revenir le 8. Ce qui est signalé d'emblée dans la page de dédicace du roman[69], mais ce qui est faux, tout comme le combat contre les SS. En fait, les

[69] Page 9, l'évocation des Américains est immédiatement suive de la phrase suivante : « Ce livre est dédié à la mémoire de l'Espagnol JUAN BISBAL-COSTA (mle 4629), mort pour la Liberté, le 6 mai 1945, et à celle de tous ceux qui tombèrent à travers le monde pour la même cause, dans la lutte contre le fascisme ». J. Bisbal-Costa (1917-1945), républicain, combattant le fascisme dès 1936, déporté à Mauthausen le 13 décembre 1940 du Stalag V D à Strasbourg, est mort lors d'un accrochage entre une patrouille de déportés et un groupe de SS, mais pas à Ebensee (il a inspiré le personnage de

10 000 déportés avaient refusé de se laisser enfermer dans une galerie qui se serait effondrée sur eux consécutivement à une explosion provoquée par les SS.

Cette réécriture des faits ne semble pas gêner outre mesure les lecteurs survivants. Par exemple, sous la rubrique « Nos livres » du *Bulletin bimestriel de l'Amicale de Mauthausen* (1953), Gilbert Dreyfus – auteur de *Cimetières sans tombeaux* (1945), président de l'Amicale de Mauthausen, devenu ami de l'auteur – rend compte brièvement du livre, avec cependant une légère réserve sur la dimension fictionnelle :

> « Je n'ai pas besoin de vous présenter Paul Tillard, ni l'homme, l'ami que la plupart d'entre vous connaissent et estiment, ni l'écrivain, l'auteur du livre n° 1 sur Mauthausen (numéro 1 par sa date de parution en 1945 et numéro 1 par sa qualité… (on n'a jamais fait mieux depuis).
>
> Son *Mauthausen* est malheureusement épuisé. *Les Triomphants* qu'il publie aujourd'hui constitue, non point des Mémoires ou une chronique, mais un récit romancé, angoissant et captivant… Autour de faits absolument véridiques, nous reconnaissons sans peine les personnages et les événements dans leur tragique simplicité. Tillard a brodé une série d'aventures nullement invraisemblables, malgré le rôle peut-être excessif qu'il attribue aux services secrets internationaux…
>
> Je me garderai bien de vous en dévoiler la trame. Mais je suis sûr que vous aurez tous le désir de lire *Les Triomphants* et je vous y engage de tout cœur ».

On ne peut alors que souscrire au commentaire de Peter Kuon (2010 : 177) : « Les survivants d'Ebensee se retrouvaient dans cette représentation romancée de leur non-obéissance en lutte armée et la dévalorisation massive des libérateurs correspondrait à une mémoire collective ayant les traits d'un beau rêve : la libération aurait dû se dérouler ainsi ». Sans compter évidemment l'antiaméricanisme constant du PCF, influent dans plusieurs amicales de déportés. Dans la ligne du Parti sur le plan idéologique, Paul Tillard a pourtant commencé à prendre des distances sur le plan littéraire et testimonial. En effet, l'examen du « moment Quenouille », grâce à une triangulation entre *Mauthausen, Ceux qui vivent et Les triomphants,* met au jour l'expression d'un trouble identitaire (le moi déporté, le moi déporté communiste dans leur relation à soi et aux autres) dont la possible conséquence narrative est l'oblitération de la figure du médecin dans cette dernière œuvre. Rétrospectivement, il est aisé d'y voir un signe avant-coureur d'une rupture politique. Consciemment ou non, Paul Tillard, selon la belle formule de Jeannine Verdès-Leroux (1983 : 427), entre dans la période de « l'ébranlement de la croyance » qui suit la mort de Staline (5 mars 1953).

Malaga, dont la mort est narrée dans les dernières pages des *Triomphants* ; pour une photographie sur son lit de mort, voir le *Bulletin de l'Amicale de Mauthausen*, 221, avr. 1985, p. 8 ; les circonstances de sa mort ne sont pas vraiment établies historiquement – tirs amis ? – voir Pike, 2000 : 231). En outre, la page 8 des *Triomphants* comporte un extrait d'une lettre d'Ethel Rosenberg à son mari Julius : « Il y avait une fois un sage qui s'émerveillait de "l'indestructibilité de la volonté humaine". Mon amour, nous prouverons qu'il avait raison ». Incontestablement, en cette période de guerre froide, le roman est teinté d'antiaméricanisme.

En tout cas, au mitan des années 50, les personnages dont il a été question jusqu'ici sont consacrés par leur présence dans *Tragédie de la déportation 1940-1945. Témoignages de survivants des camps de concentration allemands* d'Olga Wormser et Henri Michel[70] (1954). Ainsi des extraits de *Mauthausen* de Paul Tillard sont-ils cités pour rendre compte d'expériences de régime alimentaire sur des détenus (*ibid.* : 107-109). *Cimetières sans tombeaux* de Gilbert Dreyfus est utilisé dans le chapitre « Catégories sociales dans les camps » où sont décrites les relations entre « maîtres et esclaves » (*ibid.* : 210-212). *Les morts inutiles* de François Wetterwald sert à décrire les conditions d'un transport (*ibid.* : 18). Des extraits de *Ceux qui vivent* de Jean Laffitte permettent de décrire l'arrivée à Mauthausen (*ibid.* : 40-43). Enfin, le docteur Quenouille est lui aussi évoqué. Dans une note de la page 260, on peut lire que « la vérité sur le sort du docteur Quenouille et du docteur Florence n'a été révélée qu'au moment du procès de Hambourg. Ils quittèrent Neuengamme avec les enfants que le S.S. Trsbinsky[71] [*sic*] avait mission d'exécuter et qui furent pendus dans une cave. (Déposition du S.S. Trsbinsky [*sic*] au procès de Hambourg.) *Cf.* chapitre III ». À ce stade, le lecteur du livre d'Olga Wormser et Henri Michel ne peut comprendre de quoi il s'agit. En l'occurrence, du procès de l'encadrement du camp de Neuengamme, tenu à Hambourg du 18 mars 1946 au 3 mai 1946 (voir Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos, 2008 : 534 *et sq.*). Et dans le chapitre VIII, c'est la mort des enfants qui est au cœur du propos et non celle des adultes. Pour ce faire, les auteurs reprennent les grandes lignes de la déposition d'Alfred Trzebinski. Cette anthologie de textes devient elle-même un classique. Ainsi est-elle rééditée en 1959 (à cette occasion elle est revue et augmentée), puis en 1966 (entre-temps l'ouvrage a été couronné par l'Académie française), peu après les cérémonies du 20e anniversaire de la fin de la guerre et de la libération des camps. Pour cet anniversaire, Olga Wormser-Migot (1965 : 15) a écrit un nouveau livre : *Quand les Alliés ouvrirent les portes… Le dernier acte de la tragédie de la déportation,* composé « en quatre parties, quatre saisons ». Paul Tillard, Gilbert Dreyfus, François Wetterwald et Jean Laffitte sont mentionnés. Et dans le chapitre « L'hiver », « la pire des saisons de ce temps-là » (*ibid.*), sous-section « Barbe-Bleue » (*ibid.* : 156-157), René Quenouille apparaît : « À Neuengamme, Barbe-Bleue s'appelle Pauly[72], mais il ne s'agit pas d'un conte ». En quelques lignes, Olga Wormser-Migot revient sur le destin des

[70] H. Michel (1907-1986), historien, résistant (*Simon*) au sein de l'Armée secrète, militant socialiste et responsable du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (CHDGM) de 1951 à 1980. Il est auteur de nombreux travaux de référence sur la période et a suscité de multiples recherches sur l'ensemble du territoire. En 1967, il fonde le Comité international d'histoire de la Seconde Guerre mondiale qu'il préside jusqu'en 1985.

[71] Alfred Josef Albrecht Trzebinski (1902-1946), médecin SS (1932), membre du NSDAP (1933). Il est médecin à Auschwitz, Majdanek, Neuengamme (*SS-Hauptsturmführer*, médecin-chef du camp). Exerçant après-guerre comme médecin-major militaire dans un camp de démobilisation britannique (Hesedorf), il est néanmoins reconnu et arrêté le 1er février 1946. Jugé à Hambourg (procès des criminels de guerre de Neuengamme au Curio-Haus, du 18 mars 1946 au 3 mai 1946), il est condamné à mort et exécuté par pendaison le 8 octobre 1946 au pénitencier de Hameln.

[72] Max Pauly (1907-1946), membre du NSDAP en 1928, fait une carrière dans la SS. Il est notamment commandant du camp de Stutthof, puis de Neuengamme (sept. 1942-mai 1945). Réfugié

enfants et sur le procès de Hambourg au cours duquel « on apprendra le sort du professeur Quenouille de Paris, du professeur Florence, de Bordeaux [*sic*] ». Rien sur le *Revier* d'Ebensee. En revanche, le rapport de force entre le Comité international et le commandement SS pour éviter l'extermination des détenus est décrit en deux pages. Quant au Comité français, le rôle de Jean Laffitte (PCF), de Gilbert Dreyfus (Front national) et de François Wetterwald (Ceux de la Résistance) est mis en valeur. Marquées politiquement, ces appartenances ont pu évoluer ou faire l'objet de véritables ruptures.

Ligne brisée

En 1965, si Jean Laffitte est toujours communiste, Paul Tillard ne l'est plus. Pour sa part, Gilbert Dreyfus a pris du champ. On sait que François Wetterwald ne s'est jamais situé de ce côté de l'échiquier politique, même si, sous l'angle mémoriel, il peut entretenir des liens de camaraderie avec tel ou tel. Bref, le constat a déjà été posé : le rapport au communisme est une variable importante. La situation personnelle aussi. En outre, en l'espace d'une dizaine d'années (d'une commémoration décennale à une autre, 1955-1965), la déportation est de plus en plus présente dans l'espace public, y compris en ce qui concerne l'extermination des Juifs (voir Azouvi, 2012). Une tendance qui s'amplifie au point qu'il est possible d'évoquer une ère du témoin (Wieviorka, 1998) ou des années-mémoire. C'est dans une telle configuration que trois phénomènes sont à prendre en considération pour analyser le « moment Quenouille ». D'abord, chant du cygne, le dernier roman de Paul Tillard qui approfondit son expérience à Ebensee. Ensuite, le rôle d'activateur testimonial du journaliste Christian Bernadac, en particulier auprès de Gilbert Dreyfus. Pour finir, la dynamique des rééditions qui, à des degrés divers, remettent en visibilité une part de l'action du docteur Quenouille.

Le pain des temps maudits : réélaboration, mais confirmation

Pour Paul Tillard, en 1956, la coupe est pleine. Rentré de Chine, où il a séjourné plus d'un an[73], il publie chez son nouvel éditeur, Julliard[74], *Le montreur de marionnettes,*

à Flensburg chez sa belle-sœur, il est arrêté le 15 mai 1945 et incarcéré à Neumünster. Il connaît le même sort que A. Trzebinski.

[73] En 1954, P. Tillard est envoyé à Pékin par la direction du Parti. Il est censé se mettre au service des services culturels du gouvernement et des publications en langue française. Selon ses proches, il se demandait si, pour le PCF, ce n'était pas un moyen de se débarrasser de lui.

[74] René Julliard (1900-1962), éditeur déjà bien établi avant-guerre, pétainiste notoire, il sait louvoyer pendant l'Occupation et après, ce qui lui évite les conséquences néfastes de l'épuration. Dès la Libération, il publie des textes d'Aragon ou Éluard. Incontestablement, le personnage a du nez (ses auteurs remporte de nombreux prix). En 1983, il publie *La pendaison* de Jean Laffitte…

un roman évoquant ce pays sous un jour non conforme à la *doxa* communiste et qui a un grand retentissement dans la presse « bourgeoise ». Du 23 octobre au 10 novembre, se déroule l'insurrection de Budapest. Il est signataire (« écrivain, ancien lieutenant FTP, déporté à Mauthausen ») de « La Lettre des Dix », publiée par *Le Monde* le 20 novembre, dans laquelle dix intellectuels communistes de premier plan[75] réclament « un congrès extraordinaire pour discuter des "brûlants problèmes de conscience", dissiper "le voile de silence" et les "ambiguïtés". Les signataires spécifient ne faire aucun "travail fractionnel" mais désirer que le Parti devienne un lieu où l'on puisse s'exprimer. Ils s'adressent aux instances régulières du Parti » (Desanti, 1997 : 528)[76]. Cette lettre est remise par Hélène Parmelin[77], aux membres du Comité central le même jour. En vain. Paul Tillard rejoint alors le groupe des « oppositionnels » (comptant dans ses rangs, Jean-Pierre Vernant, Victor Leduc…) et participe à la création du journal *L'Étincelle* (en référence à *L'Iskra* de Lénine luttant à l'époque tsariste), dont le sous-titre était « Pour le redressement démocratique et révolutionnaire du Parti communiste français ». Ces communistes critiques ne tardent pas à collaborer avec des trotskystes et quelques autres militants hétérodoxes. Ils sont évidemment en butte à la direction qui lance une grande offensive relayée à tous les échelons du Parti. Au bout du chemin, l'exclusion. Lucien Barnier[78] (1978 : 93/94), alors journaliste à *L'Humanité*, raconte la crise entre des intellectuels et le Parti. Face à tous ces événements,

---

[75] Outre P. Tillard, les signataires étaient Picasso, Georges Besson, Marcel Cornu, Francis Jourdain, Jacques Harel, Hélène Parmelin, Édouard Pignon (son frère Lucien, membre du Parti et mort au combat, était un ami de P. Tillard qui lui dédie *On se bat dans la ville*), Henri Wallon (qui avait présidé à Villeneuve-Saint-Georges le « rassemblement des intellectuels » en l'honneur de R. Quenouille ; sur les pressions exercées par le Parti sur le professeur Wallon, voir Courtois, Lazar, 1995 : 295), René Zazzo.

[76] L'auteur remercie son collègue et ami Olivier Dard (université Paris-Sorbonne) de lui avoir signalé ce passage des Mémoires de Dominique Desanti. Il le remercie aussi pour sa lecture attentive d'une première version du présent texte.

[77] H. Parmelin (1915-1998), née Jurgenson (sœur d'O. Wormser), est journaliste, romancière et critique d'art. Elle adhère au PCF en 1944. Elle vit avec le peintre É. Pignon, lui aussi membre du Parti. Critique à partir de 1956, elle quitte le PCF avec son compagnon en 1980.

[78] L. Barnier (1918-1979), licencié ès lettres, journaliste scientifique et écrivain, adhère aux Jeunesses communistes en 1934. Peu à peu, il s'éloigne du militantisme. Il effectue son service militaire en 1938, fait un stage à l'école nationale des cadres d'Uriage en 1940. *Via* un journaliste socialiste, il entre dans la Résistance en 1941 (Combat). Arrêté en Espagne en voulant gagner Londres, il est incarcéré près d'un an et renoue avec le communisme. À Alger, il est en contact avec Étienne Fajon (voir note suivante). Il devient membre du cabinet du ministère d'H. Frenay (propagande radiophonique pour les « déportés » français en Allemagne) et participe au débarquement de Provence. C'est après la Libération qu'il est autorisé à reprendre la carte du Parti. Journaliste à la télévision française, il est révoqué en 1948 avec des confrères communistes. C'est alors qu'il travaille à *L'Humanité* et dans divers médias communistes. Après plusieurs séjours en URSS, il déchante et quitte le PCF en 1960. Il collabore à des émissions de télévision, donne de nombreux articles à des journaux nationaux et régionaux. Issu d'un milieu catholique, il retrouve la foi. Voir son *J'ai quitté le parti pour Dieu* (1978).

> « le sursaut d'indignation atteint la rédaction de *l'Humanité*. Ici et là des rédacteurs se laissent aller à exprimer leurs véritables sentiments. Et ces paroles imprudentes reviennent aux oreilles de la direction. Étienne Fajon[79] doit nous frotter les oreilles, et éventuellement se montrer ferme. […].
>
> À la suite de cette admonestation, les coupables sont convoqués individuellement dans le bureau d'Étienne Fajon, pour s'y faire chapitrer. Il y aura deux ou trois sanctions, dont celle qui frappe Paul Tillard.
>
> Paul Tillard a autorisé *l'Express* à publier des bonnes feuilles de son dernier roman. On n'a pas apprécié cette liberté à la direction du parti. Résultat : ce camarade, réel héros de la Résistance, déporté, se trouve du jour au lendemain rejeté de son Parti. J'en suis fort triste, car j'ai pu découvrir la pureté de Tillard. Mais j'en verrai bien d'autres de ces "opérations chirurgicales" qui doivent assurer, paraît-il, la force du parti ». Plus loin (*ibid.* : 206), Lucien Barnier se rappelle « les mots ignobles d'Étienne Fajon, avec lesquels il qualifia Paul Tillard, cet admirable militant de la clandestinité, qui revint des camps de déportation, le crâne à moitié dépourvu de sa calotte osseuse ».

Cette exclusion provoque une bifurcation dans la carrière d'écrivain et de témoin de Paul Tillard qui trouve un poste de rédacteur en chef dans la revue *Connaissance du monde*. Même s'il est contrarié dans son activité littéraire par quelques-uns de ses anciens camarades, il publie plusieurs romans, toujours chez Julliard et souvent avec des Prix à la clé (signes évidents de consécration), dont certains abordent la Résistance et la déportation : *L'outrage* (1958, une dénonciation du goulag, Grand Prix de la Société des gens de lettres[80], Prix Liberté), *La rançon des purs* (1960, une critique du fonctionnement du PCF, qui déplut fortement aux dirigeants dudit parti). En 1962, il propose un autre roman – très drôle – à forte coloration autobiographique, *Ma cousine Amélie*[81]. Des souvenirs d'enfance. La figure paternelle (militaire, de milieu protestant) occupe une grande place et elle est pour le moins moquée, voire déboulonnée. Comme le signale plaisamment la quatrième de couverture reprenant la boutade de Jules Renard, « Tout le monde n'a pas la chance d'être orphelin ». Si l'auteur règle quelques comptes avec sa famille, le roman se fait l'écho des années noires (punition par le père qui prépare aux interrogatoires par la Gestapo, évocation du port de l'étoile jaune…), ne s'affranchit-il pas, dans et par la littérature, de toutes les tutelles pesantes, y compris celle du Parti durant lesdites années

[79] É. Fajon (1906-1991), instituteur à l'origine, cadre du PCF (Comité central, 1932-1990 ; Bureau politique, 1945-1979 ; Secrétariat, 1954-1956, 1970-1976), député de la Seine (1936-1940, 1946-1958), membre de la première et de la seconde Assemblée nationale constituante. Condamné en juin 1940 à 5 ans de prison pour reconstitution de ligue dissoute, il est transféré en mars 1941 à la Maison Carrée à Alger. Il est libéré le 5 février 1943 et nommé à l'Assemblée consultative provisoire. De retour en France, il poursuit sa carrière dans l'appareil du Parti. Il est notamment directeur-adjoint (1948-1958), puis directeur de *L'Humanité* (1958-1974). Toujours dans la ligne, il est représentant du PCF au *Kominform* ou « procureur » dans les affaires conduisant à l'éviction de C. Tillon, A. Marty ou A. Lecœur.

[80] Créé en 1947 par la Société des gens de lettres, un Grand prix est décerné chaque printemps à un roman.

[81] À raison, Fr. Tillard m'a conseillé la lecture de *Ma cousine Amélie* pour avoir « une idée du fonctionnement du bonhomme » (courrier, 28/07/13).

noires ? Sous le prénom *Victor*, Paul Tillard retrace en fait ses années de prime jeunesse. *In fine,* il est un « victorieux » qui a tenu tête à son père. Cela aide-t-il à devenir un « triomphant » qui tient tête au Parti ? Sans doute…

En 1965, trois ans après la parution de *Ma cousine Amélie* et vingt ans après celle de *Mauthausen* (ce qui correspond également au 20e anniversaire de la Libération des camps et à celui de la fin de la guerre), il publie *Le pain des temps maudits.* Une réélaboration assez forte des deux parties en italique des *Triomphants,* qui deviennent « l'intrigue principale » (Kuon, 2010 : 178). Une sorte d'autofiction. En outre, à ce moment, avec le docteur Claude Lévy[82] (ancien de Combat et des FTP-MOI), dans une perspective historique, il rédige un livre important sur la déportation : *La grande rafle du Vel d'hiv'* (Prix Aujourd'hui[83]). Combiné avec l'aspiration à l'autobiographie, ce double investissement a un impact sur *Le pain des temps maudits.* S'il ne saurait être question d'introduire du romanesque dans *La grande rafle du Vel d'hiv',* l'histoire, elle, est introduite dans le roman. Ainsi le cadre factuel du fonctionnement du camp et de sa libération est-il respecté. En revanche, le traitement de personnages présents dans *Les triomphants* comporte parfois d'importants changements (par exemple, Petit Pierre – Louis Lagarrigue – meurt brûlé au lance-flamme par les SS). Quand parfois des personnages ne disparaissent pas ! Et quand d'autres – peu nombreux – apparaissent. Il ne s'agit nullement de proposer une comparaison terme à terme des deux textes. Juste de pointer les évolutions majeures au regard de ce qui a été relevé au sujet du « moment Quenouille ».

D'abord, le rapport au Parti. Quelques-unes des figures communistes de premier plan ont disparu. Dont celles de Maurice (Jean Laffitte) ou du père Henri (Henri Koch). Paul Tillard et Jean Laffitte ont bien sûr politiquement divergé et ne se fréquentent plus[84]. Et par rapport au personnage de Paul en proie à des problèmes moraux dans *Ceux qui vivent*, le narrateur, qui n'a rien d'un faible, n'hésite pas à expliquer qu'il est habité par la haine de l'occupant, des SS : le temps passant, « ma haine était solidement enfouie dans mon âme. Du vrai béton » (Tillard, 1965 : 43). Ce qui l'oppose radicalement aussi au discours de l'abbé

[82] Cl. Lévy (né en 1925), résistant, il est arrêté en décembre 1943 et déporté le 2 juillet 1944. Évadé fin août, il prend le chemin du maquis. Après des études de médecine, il entre au CNRS et poursuit une carrière de chercheur. Il écrit plusieurs ouvrages sur la Résistance et la déportation, participe aussi à des films sur le sujet comme *Le chagrin et la pitié* (Ophuls, 1971), *M. Klein* (Losey, 1976), *Des terroristes à la retraite* (Mosco, 1985).

[83] Créé en 1962, le jury du Prix Aujourd'hui, composé de journalistes, récompense un ouvrage politique ou historique traitant de la période contemporaine.

[84] Fr. Tillard précise que, pour son père, « tout ce qui concernait la trahison de ses camarades était un sujet douloureux ». Elle ajoute : « Jean Laffitte n'a été évoqué devant moi qu'avec mépris […]. Paul n'avait pas un langage très châtié et j'ai entendu de drôles de propos » (courrier à l'auteur, 28/07/13).

Jean[85] (présent dans *Ceux qui vivent*) qui s'occupe de Bordier[86], deux nouveaux personnages importants dans le récit[87].

Ensuite, les médecins – « ceux qui aident à vivre » dans *Les triomphants*. L'auteur fait un rapide historique de l'infirmerie et de son extension : « Des médecins déportés en avaient pris la direction, un grand professeur, deux chirurgiens célèbres, cinq ou six internes, devant lesquels les S.S. de garde n'osaient rien dire, béats d'admiration » (*ibid.* : 48). On saura plus loin qu'il s'agit notamment de Raymond (Gilbert Dreyfus, présenté sous un jour un peu mandarinal) et de Julien (François Wetterwald). Mais de René Quenouille pas question. Pourtant, la fondation du *Revier* d'Ebensee, l'attitude du médecin avaient été rapportées dans *Mauthausen*. On pourrait alors imaginer que, célébré par le Parti et Jean Laffitte, ce médecin communiste ne saurait être de retour. Aucun document ne permet de valider cette hypothèse. Plus encore, dans un article du *Bulletin de l'Amicale de Mauthausen* sur l'inauguration (4 mai 1959) de la chaire de clinique médicale de Gilbert Dreyfus, à laquelle de très nombreux anciens déportés assistaient, Paul Tillard (1959 : 6) rappelle le souvenir du docteur Quenouille. En la circonstance, le professeur avait prononcé une leçon revenant notamment sur la Résistance et la déportation sans parler de celui-ci, à la différence de François Wetterwald (Gilbert-Dreyfus, 1959). Le journaliste (qui n'est plus au Parti) en profite pour livrer ses souvenirs sur Ebensee et Gilbert Dreyfus auquel il associe le « bon François Wetterwald ». Dans une note, il précise : « Nous ne pouvons parler ici du Revier d'Ebensee sans évoquer le souvenir de l'admirable docteur Quenouille qui fut le prédécesseur de Gilbert-Dreyfus à la tête de ce Revier. René Quenouille fut expédié par les S.S. en juillet 1944 au camp de Neuengamme, où il fut chargé, avec le professeur Florence de Bordeaux de soigner des enfants auxquels les S.S. avaient inoculé la tuberculose à fin d'expériences. Dans les derniers jours de la guerre, les docteurs Quenouille et Florence furent pendus, les S.S. espérant par un double crime effacer deux témoins de leurs odieuses méthodes ». On retrouve là les erreurs d'Olga Wormser et Henri Michel, dont *Tragédie de la déportation* avait été rééditée en 1958. Ce qui est sûr, c'est que Paul Tillard est un miraculé et que sa survie est due à l'action de Gilbert Dreyfus et François Wetterwald qui ont suivi les traces de René Quenouille. L'hommage ne se comprend que mieux.

Enfin, manière de montrer qu'il a bien été de « ceux qui luttent », Paul Tillard explique ce qui a conduit le personnage principal à entrer en résistance (avec, par exemple, une évocation de la Charente occupée), le groupe auquel il appartenait (sans toutefois dire qu'il était FTP) : « – P^2. C'était le groupe opérant sur Paris, au nord de la Seine » (*ibid.* : 183). Et surtout, il donne de nombreuses

[85] On aura reconnu J. de Maupeou, voir note 22, auquel P. Tillard était attaché. Il conservait dans ses papiers proches « un carton en mémoire de l'abbé. Peut-être même sur lui au moment de sa mort » (courrier de Fr. Tillard à l'auteur, 03/08/13).

[86] Bordier est un personnage réel. Toutefois, Fr. Tillard ne sait plus quelle est son identité ; en revanche, elle semble avoir le « souvenir que la famille avait protesté » (courrier à l'auteur, 03/08/13).

[87] Pour une analyse des enjeux narratifs afférents à l'abbé Jean et à Bordier, voir Kuon (2010).

indications sur les interrogatoires musclés à la Gestapo et l'internement avant celui à Romainville. Il décrit même un amour – forcément platonique – à la Santé, avec Daisy, pseudonyme d'une femme qui ne reviendra pas de Ravensbrück. Comme dans *Ma cousine Amélie*, l'intime a droit de cité.

Au total, il s'agit moins d'un roman à clé que de la réélaboration d'une expérience, en s'éloignant définitivement de l'esthétique et de l'éthique du réalisme socialiste. Une réélaboration malgré tout apaisée. Le livre s'ouvre d'ailleurs par une citation de *La peste* de Camus : « On apprend au milieu des fléaux, qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser » (*ibid.* : 7). La quatrième de couverture est à l'avenant : « La grandeur de l'homme est toujours présente dans ces pages, et c'est pourquoi la valeur du récit réside essentiellement dans l'immense espoir qui s'en dégage ». La réflexion éthique était déjà amorcée dans *Les triomphants.* Ici, elle est approfondie. Le récit « remet en question l'autorité d'une dernière instance qui serait légitimée pour décider de la vie et de la mort d'un individu » (Kuon, 2010 : 181). Ni Dieu, ni le Parti, ni le Comité… Une perspective dans laquelle René Quenouille – non le communiste, mais le franc-maçon (Paul Tillard a-t-il su ce passé du médecin ?) – aurait pu se reconnaître. Une perspective qui signe le passage de l'autocritique des *Triomphants* à la forme d'aveu du *Pain des temps maudits*. Peter Kuon y voit l'aveu d'une culpabilité liée à un traumatisme. Oui, si ce n'est que l'expression de cette culpabilité travaillait déjà le précédent roman (voir *supra*). Ici, elle gagne en profondeur et en intensité. Ce qui fait que, se jouant du pacte référentiel et du pacte autobiographique, un tel texte peut être lu comme un grand texte littéraire (avis que nous partageons avec Peter Kuon), mais aussi et encore comme un témoignage. La fortune de l'ouvrage depuis sa parution le montre sans ambiguïté.

Signe supplémentaire de la consécration de Paul Tillard, le livre est primé en 1966 : il obtient le Prix Ève Delacroix de l'Académie française[88]. Année d'un Prix pour *Le pain des temps maudits*, 1966 est aussi celle du décès de l'écrivain. Il meurt sans voir la parution de *La grande rafle du Vel d'hiv',* de tous ses livres (en l'espèce écrit en collaboration) c'est celui qui est le plus réédité (y compris en collection de poche). Ceci tient au poids croissant de la Shoah dans l'espace public. Non à une supériorité dans le champ littéraire, étalonnage incongru pour ce type d'ouvrage. Pour être précis, sur la base des informations fournies par Françoise Tillard, ajoutons que l'écrivain, qui souffrait des séquelles de sa déportation, meurt d'un infarctus dans un taxi en sortant d'un rendez-vous avec Robert Laffont pour signer un contrat relatif à un livre sur les « hommes qui se sont sacrifiés pour l'homme » ou encore « des hommes ou femmes qui ont combattu pour le bien des autres »[89], de Socrate à Kennedy en passant par Madame Rolland, Jaurès, Trotsky, Victor Basch.... Le livre devait être doublé d'une

[88] Le Prix Ève Delacroix de l'Académie française récompense « l'auteur d'un ouvrage (essai ou roman) alliant à des qualités littéraires le sens de la dignité de l'homme et des responsabilités de l'écrivain ».

[89] Notes personnelles de P. Tillard (communiquées par Fr. Tillard).

série télévisée. Témoignages et mémoire sont de plus en plus tributaires de la sphère médiatique.

Christian Bernadac, un activateur testimonial « grand public »

Peu après la publication du *Pain des temps maudits* et après la réédition de *Tragédie de la déportation* (1966), tous les protagonistes se retrouvent dans les productions de Christian Bernadac, qui, en un certain sens, prend le relais d'Olga Wormser en collectant et publiant des témoignages de survivants. Une façon de faire emblématique des années-mémoire. Un indice de consécration aussi.

Souvent décrié, notamment par les historiens de métier[90], il faut néanmoins prendre Christian Bernadac (1937-2003) au sérieux dès lors que l'on s'intéresse aux processus de médiation mémorielle. C'est d'abord un journaliste, diplômé de l'École supérieure de journalisme de Paris, qui exerce à l'armée puis à Europe 1 (1960-1963). Il est ensuite grand reporter à l'ORTF (où il couvre notamment des conflits) et occupe différentes responsabilités de 1970 à 1979 (rédacteur en chef adjoint, rédacteur en chef, créateur d'Inter 3, le journal télévisé de la troisième chaîne en 1972). Il est conseiller du PDG de 1979 à 1981. Ensuite, il est responsable du département « documentaires » de TF1. Bref, un homme du journalisme audiovisuel.

C'est aussi un écrivain. Une bonne part de son œuvre est éditée par France-Empire. Fondée en avril 1945, la maison est dirigée jusqu'en 1990 par Yvon Chotard[91], résistant au sein du réseau Alliance, fondé et animé par le commandant Georges Loustaunau-Lacau (on s'en souvient, politiquement à l'ultra droite). Nombre de titres portent sur la Seconde Guerre mondiale, avec quelques best-sellers (*Casabianca* du capitaine de vaisseau L'Herminier, *Mémoires d'un agent secret de la France Libre* du colonel Rémy…). Parallèlement à ces témoignages, la maison accueille des livres sur la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie. On note encore la présence d'une collection catholique, dirigée par Michel de Saint-Pierre. Au total un éditeur franchement à droite, chez lequel l'anticommunisme n'est pas banni… Du reste, le premier livre de Christian Bernadac est consacré à *L'exécution de Budapest* (1966), dix ans après les événements. Dans la foulée,

[90] Par exemple, Pierre Vidal-Naquet (1987 : 27 et 193 note 2) voit dans les ouvrages de C. Bernadac une « sous-littérature qui représente une forme proprement immonde d'appel à la consommation et au sadisme ».

[91] Y. Chotard (1921-1998), après des études de droit et de lettres, est éditeur. Il mène aussi une carrière de syndicaliste patronal (en particulier au sein du Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprises français et du CNPF). En outre, il siège au Conseil économique et social (1964-1998) et représente la France auprès de l'Organisation internationale du travail (1987-1998).

il écrit de nombreux livres sur la déportation et la Seconde Guerre mondiale[92]. Chez France-Empire[93], douze d'entre eux constituent une série, « une collection implicite » sur la déportation (Hamelin, 2010). Certains lui valent des prix (Prix Littré[94] pour *Les médecins de l'impossible* en 1968, Prix Malherbe[95] pour *Le train de la mort* en 1970). L'auteur – s'inscrivant dans une certaine tradition du journaliste-écrivain – procède par enquête, exploitation d'archives ou de témoignages, sans adopter pour autant la méthode rigoureuse d'un historien « professionnel ». Sous l'angle rédactionnel, il colle des extraits de témoignages (toujours référencés), produit des récits de son cru, souvent en style journalistique, par réécriture de sources écrites ou orales. Il est aussi un vulgarisateur de ses propres travaux. Ainsi, dans le cadre du 25e anniversaire de la fin de la guerre et de la Libération des camps, est-il chargé d'assurer la commémoration sur la première chaîne de télévision et produit un documentaire *Sorciers du ciel et médecins de l'impossible* (diffusé le 20/04/70) dans lequel apparaissent Gilbert Dreyfus et François Wetterwald[96]. Pourquoi cet intérêt pour de tels sujets ?

Son père, Robert[97] – résistant au sein du réseau Alliance comme Yvon Chotard, le directeur des éditions France-Empire – fut déporté. Ce qui confère à Christian, qui appartient donc à la deuxième génération, une sorte de légitimité. Il dédie d'ailleurs à son père son premier livre sur le sujet, *Les médecins maudits. Les expériences médicales humaines dans les camps de concentration* (« Il a connu l'enfer de la déportation et ne m'a jamais appris la haine », 1967 : 7). Certes, France-Empire a déjà publié plusieurs récits de médecins de guerre (dont, en 1954, le très populaire *J'étais médecin à Dien Bien Phu* de Paul Grauwin), mais Christian Bernadac rédige le sien notamment parce qu'il a constaté que des étudiants en médecine ignoraient ce qu'avaient été ces expérimentations et qu'une part d'entre eux – sous conditions – étaient prêts à y recourir. Ce qu'il ne veut à aucun prix. Dans ce volume, on peut ainsi lire quelques pages sur René

[92] C. Bernadac a également écrit des romans, des ouvrages régionalistes. Il a encore réalisé un téléfilm, *Le Passe-montagne* (1975), dont l'action se déroule en Ariège pendant la Seconde Guerre mondiale.

[93] Sur le même sujet, il publie aussi chez Michel Lafon.

[94] Le Prix Littré récompense des « ouvrages de tous genres, en langue française, dont l'éthique, les personnages, les idées procèdent en totalité ou en partie de cette humanisme qui est l'essence même de l'éthique médicale, écrits soit par un médecin, soit par un écrivain non-médecin ».

[95] Le prix Malherbe, qui récompense un essai, a été créé en 1953 par l'Association des écrivains combattants en hommage à Henri Malherbe, lauréat du prix Goncourt en 1917.

[96] D'une durée de 90', le documentaire, produit par C. Bernadac, est réalisé par Claude Deflandre et Jean Bern.

[97] R. Bernadac (1913-1990), gardien de la paix et radiotélégraphiste des services techniques de la préfecture de Police de Paris. Résistant, dit *Rouge-gorge* dans le réseau Alliance qu'il rejoint en mai 1942. Suite à une trahison, il est arrêté le 12 mars 1943, interné à Fresnes et déporté à la Neue Bremm le 20 septembre 1943 (convoi n° I.137), puis à Orianenburg-Sachsenhausen (*Wald Kommando*) où il arrive le 9 octobre 1943. Après-guerre, il reprend ses fonctions à la préfecture de Police et termine sa carrière en 1964 avec le grade de commandant. Il a assuré la fonction de secrétaire général de l'Amicale du réseau Alliance.

Quenouille dans le chapitre « Les enfants de Neuengamme » (*ibid.* : 249-252). Du reste, la figure du médecin ne quitte pas Christian Bernadac. Il y revient dans son ultime livre sur la déportation, *Le Rouge-gorge. Le dernier camp*, consacré à son père qui a croisé René Quenouille à Fresnes (voir Walter, 2013 : 224-225). Il est assez logique que l'on trouve déjà ce « héros », et ceux qui l'ont côtoyé, dans le second volume de la série de France-Empire – *Les médecins de l'impossible* (1968) – qui contient des chapitres sur Mauthausen et Ebensee.

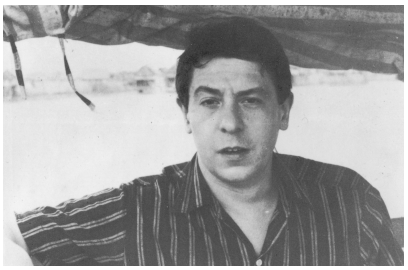

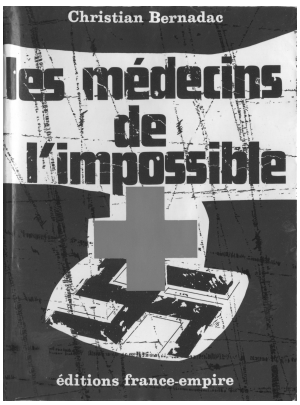

Illustrations 12 et 13. Christian Bernadac (1937-2003), couverture de *Les médecins de l'impossible* (1968).

Comme son titre le laisse deviner, le livre est consacré au rôle des médecins déportés (il leur est dédié). Pour ce faire, le journaliste a enquêté auprès de nombreux survivants des professions de santé. Il a pu aussi bénéficier de la consultation de témoignages inédits et d'entretiens. Selon la quatrième page de couverture, ceci donne « à l'enquête historique une nouvelle dimension ». Il précise encore qu'il a « tenu à respecter scrupuleusement ces témoignages, utilisant de préférence les "inédits", [s']effaçant toujours devant les citations de ceux qui, dans cet univers de douleur et de violence, ont introduit la bonté et l'espoir. [Il] pense que chaque survivant de chaque camp a son "Médecin de l'Impossible" » (Bernadac, 1968 : 13). Pour Paul Tillard, c'est plutôt Gilbert Dreyfus ; pour Jean Laffitte, c'est René Quenouille. Pour Gilbert Dreyfus et François Wetterwald aussi. Il est en quelque sorte un modèle professionnel. Comment le sait-il ? Avec *Cimetières sans tombeau* et *Week-end à Dachau* (Gilbert Debrise), *Les morts inutiles* (François Wetterwald) et *Ceux qui vivent* (Jean Laffitte), des « livres, d'une qualité littéraire peu commune [qui] se complètent (*ibid.* : 88) », Christian Bernadac estime qu'il a l'essentiel de la documentation sur « le "centre aéré" d'Ebensee »[98]. Paul Tillard, décédé en 1966, n'est donc pas mentionné en tant que source. Pourtant, il compte à son actif *Les triomphants* et *Le pain des temps maudits*. Peut-être que le genre romanesque, revendiqué explicitement

[98] À cette liste, C. Bernadac ajoute l'article de F. Wetterwald, « Médecine et camps de concentration », paru en trois parties dans la revue suisse *Praxis* (41, 42, 43, octobre 1947). Il porte en fait sur le service chirurgical d'Ebensee.

pour le premier livre sans qu'Ebensee soit nommé, estompe l'œuvre testimoniale de Paul Tillard. En revanche, il est un « personnage » du récit…

Quoi qu'il en soit, Gilbert Dreyfus est le témoin privilégié. C'est ainsi que Christian Bernadac a eu un entretien avec le professeur de médecine qui lui a aussi confié un manuscrit inédit, *Pile ou face* (dont on ignore les dates d'écriture). Il est important de préciser la configuration de la deuxième période de la carrière testimoniale qui n'est pas indépendante de celle que Gilbert Dreyfus poursuit en tant que médecin. Il mène des recherches qui font de lui un « grand patron », un spécialiste en endocrinologie internationalement reconnu (en 1968, il est professeur de clinique endocrinologique et siège au Comité consultatif des universités, membre de multiples sociétés savantes), il écrit de très nombreux articles dans les revues scientifiques. Durant les années 50, avec d'autres médecins déportés, il signe aussi des contributions sur les pathologies des camps (congrès internationaux). Sur le plan mémoriel, il est président de l'Association nationale des médecins déportés et internés de la Résistance (1949-1959), président puis président d'honneur de l'Amicale de Mauthausen, président du comité international de Mauthausen (1951-1961), vice-président de la FNDIRP (jusqu'en 1961). Son action passée et présente lui vaut de nombreuses décorations (*e.g.* commandeur de la Légion d'honneur en 1957). Il est donc en position haute dans tous les domaines et n'hésite pas à marquer ses désaccords (quand, en 1961, la FNDIRP ne souhaite pas s'associer aux manifestations officielles commémorant la Libération, il menace de démissionner et passe à l'acte). Politiquement, il a pris ses distances avec le PCF, notamment en raison de l'attitude de celui-ci au moment du complot des Blouses blanches. Pierre Daix (1976 : 329) raconte comment à Saint-Tropez, il est « tombé nez à nez » avec lui et Raymond Leibovici qui lui « déversèrent leur colère ». Gilbert Dreyfus en particulier, « non membre du Parti », qui « bien qu'il n'ait pas signé le communiqué de la Fédération de la Seine dénonçant les Blouses blanches, […] considérait, tout comme Leibovici, que le Parti avait souillé l'honneur de leur profession en compromettant ainsi les signataires ». Et « ce qu'ils voulaient savoir, c'était si le Parti reconnaîtrait cette faute ». À bien des égards, Gilbert Dreyfus est donc un homme libre. Qui plus est, avançant en âge, il prend du recul. Ou déclare en prendre. Ce qu'atteste la leçon inaugurale de 1959. Si le propos est professionnel, compte tenu de l'évocation de la Résistance et de la déportation dans la leçon, sa portée semble applicable à notre propos. À l'adresse du Doyen de la faculté de médecine de Paris, il a ses mots :

> « Je vous remercie d'avoir déployé tant de dynamisme en ma faveur, et d'avoir tenté de m'inculquer la patience ; mais la patience ne s'inculque pas, et vous aviez affaire à un réfractaire que dix-huit mois d'incarcération n'ont pas converti à la tiédeur.
>
> Je vous sais gré surtout de m'avoir révélé une volupté nouvelle. Cadet de ma promotion à l'internat et au médicat, je n'ignorais point le plaisir aigu que l'on éprouve à mordre, grisé par un orgueil printanier, dans le fruit vert des victoires précoces. Désormais je connais aussi l'arôme discret mais pénétrant des fruits d'automne, lentement mûris et d'autant plus délectables que leur cueillette était plus incertaine » (Gilbert-Dreyfus, 1959 : 1135).

Sur tous les plans, Gilbert Dreyfus va quelque peu rabattre de sa superbe, au moins rhétoriquement. Même s'il occupe une place de choix dans le volume concocté par Christian Bernadac. Ainsi dans le chapitre sur Mauthausen où l'on apprend au passage que Jean Laffitte a été soigné par le professeur. Toutefois, on retient ici deux éléments saillants qui révèlent des interrogations et des solutions qui, *in fine,* valorisent Gilbert Dreyfus au-delà de son engagement au Front national. Le premier concerne le rôle d'Auguste Havez[99], « le vieux syndicaliste communiste [47 ans, Gilbert Dreyfus a 42 ans…] s'est montré depuis Compiègne courageux et audacieux, organisateur né, il a l'âme d'un chef » (*ibid.* : 73). C'est à lui que Gilbert Dreyfus – cadre du Front national – veut demander conseil pour savoir si, déclaré comme homme de lettres lors de son arrestation, il doit au camp se faire enregistrer comme médecin, ce qui lui poserait des problèmes de conscience par rapport à ses camarades :

> « – Si vous laissez supposer votre identité, que votre dossier remonte à Berlin et que vous finissiez par être pendu, tant pis pour vous. Nous n'y pouvons rien. Si votre petit tour de passe-passe réussit et qu'on vous embauche à l'infirmerie, tant mieux pour vous. Vous serez planqué mais qui diable vous en tiendrait rigueur ? Une seule chose compte pour nous : avoir un toubib français à bord de cette galère où nos compatriotes n'ont pas l'air d'être en particulière odeur de sainteté : un médecin qui les comprenne, qui les soutienne, qui les aide, voilà du bon travail. Le reste c'est du coupage de cheveux en quatre. Que tu te jettes dans la gueule du loup ou que tu tires ton épingle du jeu, que ta précieuse personne en pâtisse ou en réchappe, mets-toi bien dans la tête que cela nous est complètement égal. Quant au risque, à toi d'en peser le pour et le contre. Je n'ai aucun ordre à te donner.
>
> Tirade-sermon prononcée d'un seul souffle sans appel » (*ibid.* : 74/75).

Un discours peut-être réécrit par le journaliste. Mais pour Gilbert Dreyfus, qui a joué à pile ou face, on connaît l'issue[100]. Clairement, si sa décision reposait sur son libre arbitre, il a aussi intégré les consignes du Parti.

Le second élément saillant est la narration de la première sélection qu'a accomplie Gilbert Dreyfus dans le *Block* 7. L'épisode était déjà présent dans *Cimetières sans tombeaux* (1945 : 97). Dans le livre de Christian Bernadac, celui-ci s'appuie sur le récit (écrit et/ou oral ?) de Gilbert Dreyfus, beaucoup plus explicite. Il dévoile un trouble profond :

---

[99] A. Havez (1897-1959), adhérent du PCF dès décembre 1920, cadre (École internationale léniniste à Moscou, secrétaire du groupe parlementaire en 1936), est nommé responsable régional de l'OS et des FTP en Bretagne après la dissolution de celui-ci, puis il est membre du triangle de direction du Secours populaire. Arrêté le 26 mars 1942, il est interné à la Santé, à Clairvaux et Blois. Le 6 avril 1944 (convoi n° I.199, au départ de Compiègne), il est déporté à Mauthausen, puis Melk (24/04/44) et Ebensee (05/45). Il est actif dans la résistance clandestine (responsable du triangle international au camp central, du Comité international à Ebensee). Membre du Comité central à son retour, il est écarté de ses responsabilités en 1957. Devenu épicier, il milite à Vitry et finit par rejoindre A. Lecœur à la *Nation socialiste*.

[100] Pour un éclairage un peu différent de l'épisode faisant que G. Dreyfus est retenu comme médecin, voir Tillard (1959).

> « Trente détenus à désigner. Trente condamnations à mort. Trente sentences en trois minutes. Trente meurtres… mais maigre consolation, deux Français seulement sur la liste. Gilbert-Dreyfus s'effondre, une nausée le prend, il songe à se suicider… c'est ça, plonger dans les barbelés. Il sort du block en courant… s'arrête dans le service d'otorhinolaryngologie où le docteur C…[101], un ancien, saura le conseiller » (*ibid.* : 79). Il lui donne un certificat de bonne conduite : « – C'est la première fois que la proportion des Français désignés est aussi faible à Mauthausen. Grâce à toi. Bravo. Comment as-tu fait ? Ça c'est du travail efficace. Fiche-nous la paix avec tes remords.
>
> Toute la soirée, la colonie française défila pour féliciter Gilbert-Dreyfus » (*ibid.* : 79/80)[102].

Là, ce n'est plus le Parti qui conseille, mais un médecin d'un tout autre bord politique, qui conforte Gilbert Dreyfus dans son comportement. Dans les deux cas, il s'agit de sauver le maximum de Français. Toutefois, une telle conduite n'est pas une innovation à Ebensee.

Comme s'il payait une dette à l'égard de son confrère passé sous silence dans son ouvrage de 1945 et brièvement évoqué dans celui de 1947, Gilbert Dreyfus – devenu professeur et désormais plus âgé que René Quenouille quand il l'a rencontré – va donner des informations de premier plan sur ce dernier, en particulier sur son refus d'obtempérer aux ordres de nazis. Ce qui était juste effleuré par François Wetterwald (1946 : 134) et mentionné par lui-même (1947 : 111). On a donc affaire à une amplification du récit. Le chapitre « Le "centre aéré" d'Ebensee ! » s'ouvre ainsi par un dialogue dont le héros est le médecin de Villeneuve-Saint-Georges, résistant aux pressions d'un SS, dialogue certainement retravaillé par Christian Bernadac (en outre, on sait que Gilbert Dreyfus n'a pas assisté à la scène) :

> « Le caporal infirmier avance la seringue.
>
> – Allez docteur, poussez l'injection !
>
> René Quenouille recule d'un pas :
>
> – Que contient votre seringue ?
>
> – De la benzine tout simplement.
>
> – Pour quoi faire ?
>
> – Pour empêcher un malheureux de souffrir et pour l'endormir définitivement.
>
> Le médecin français se redresse, fixe le SS dans les yeux.
>
> – Non ! En tant que médecin je n'y peux consentir : ce serait une violation du serment d'Hippocrate.
>
> L'autre fait semblant de ne pas comprendre. Hippocrate ? Serment ? Il n'a retenu que non.

[101] Il s'agit de R. Chanel (voir note 43), camarade de combat de F. Wetterwald.

[102] Dans le documentaire *Sorciers du ciel et médecins de l'impossible* (1970), G. Dreyfus raconte cet épisode. C'est d'ailleurs sa seule intervention.

– Ce n'est pas une prière c'est un ordre.

Quenouille imperturbable :

– Et de ma part c'est un refus.

– Tu es bien sûr. Tu refuses ?

– Oui.

– Une fois.

– Oui.

– Deux fois. Trois fois. Eh bien tu verras !

Quenouille avance vers le ss. Il refait en avant le petit pas qui l'avait éloigné de la figure du "bourreau par personnes interposées" :

– Si c'est un ordre exécutez-le vous-même.

Cette fois, il sent qu'il est allé trop loin. L'uniforme tremble, les bottes raclent le sol. Les muscles se gonflent, s'effondrent… La mâchoire se décloue :

– Mais je ne sais pas piquer !

Et honteux d'avoir écouté, de ne pas avoir tué, d'avouer son incapacité, l'infirmier, caporal des ss, s'enfuit… sans claquer la porte.

Quenouille s'assied. Il vient, sans le savoir, de gagner la plus grande victoire sans doute enregistrée à Ebensee. Jamais, jamais plus ici on ne liquidera les malades par injection intraveineuse. Après "l'incident" le médecin capitaine ss interdira ces "pratiques barbares" » (*ibid.* : 87/88).

Comme François Wetterwald[103], qui l'a connu avant lui, Gilbert Dreyfus est subjugué par René Quenouille, l'héroïsme de celui-ci (sans qu'il soit fait allusion à son engagement communiste). C'est lui qui l'a accueilli à son arrivée du camp central de Mauthausen, tel un maître (60 ans, ayant servi comme médecin durant la Grande Guerre) accueillant un apprenti (42 ans, un frère mort pour la France en 1916 qui se destinait à la médecine) et l'initiant aux pratiques du lieu avec modestie :

« – Vous avez dîné ?

– Non !

Il se retourne vers un placard : bol de lait, du sucre, une tranche de pain, un cube de margarine.

Gilbert-Dreyfus n'avait pas connu pareil festin depuis son arrestation. Et longuement, patiemment Quenouille explique Ebensee. Le rôle de la médecine concentrationnaire, la genèse du kommando dont il fut l'un des pauvres pionniers, le rôle des personnages principaux. Il oublia de parler du sien, de sa dignité, de son courage tranquille, de sa fierté qui faisaient de lui une manière de symbole invulnérable » (*ibid.* : 91).

[103] F. Wetterwald n'a pas exactement la même appréciation lorsqu'il ne s'exprime pas publiquement (voir Walter, 2014a).

Mais surtout, Gilbert Dreyfus explique en quoi son propre transfert à Ebensee était un mauvais présage pour son confrère qui pourtant n'en dit rien, une preuve de plus de sa constante sérénité face à l'adversité :

> « – Quenouille ne me laissa pas deviner davantage combien mon arrivée l'inquiétait. Il semblait tout à la joie de me recevoir et de voir se développer entre nous une véritable camaraderie. L'amitié est une chose rare dans les camps et je sentais combien la sienne allait m'être précieuse… Tout au plus avouait-il un certain étonnement : dans ce kommando officiaient déjà deux médecins français, le chirurgien François Wetterwald et lui ; deux compatriotes appelés à travailler de concert ce n'était guère dans les principes nazis, la désignation d'un troisième Français résultait-elle d'une négligence ou d'une erreur d'aiguillage ? Ne signifiait-elle pas plutôt pour Quenouille un départ prochain, une nouvelle affectation ? Et cette affectation ne se résulterait-elle pas par le truchement de la potence, en une affectation à l'au-delà ? » (*ibid.* : 91).

Sans qu'aucun détail ne soit donné sur son action de résistant, alors que Gilbert Dreyfus était également dans la mouvance communiste et que le lien de camaraderie entre les deux hommes pouvait excéder celui de l'exercice de la médecine à Ebensee, sans compter un goût commun pour la culture (la thèse de René Quenouille, soutenue en 1925, portait sur le déséquilibre mental de Beethoven, il présidait une association culturelle à Villeneuve-Saint-Georges, il avait demandé à des déportés musiciens de jouer pour les camarades…), le survivant va expliquer que « les activités de Quenouille, inculpé de haute trahison, lui avaient valu d'être condamné à mort. Il avait obtenu du tribunal l'autorisation d'être fusillé en uniforme. Puis, Dieu sait pourquoi, au lieu de l'exécuter on l'avait déporté ; et un beau soir, on vit débarquer sur le quai de la gare de Mauthausen, en grande tenue, un médecin commandant de l'armée française » (*ibid.* : 91/92). De ceci, une fois de plus, Gilbert Dreyfus n'avait pu être témoin oculaire. Avait-il raconté à Christian Bernadac ce qu'un tiers lui avait déjà raconté ? Était-ce une information que le journaliste avait obtenue d'une autre façon ? Impossible de répondre. Raymond Chanel (1970 : 194) énonçait à peu près la même chose, mais pour l'arrivée de René Quenouille à la Neue Bremm, lui aussi sans avoir été témoin oculaire. Quoi qu'il en soit, les trois médecins français d'Ebensee s'attendaient au pire sans oser en parler. Et, « c'est le 10 juillet que l'ordre arriva, fixant le départ de Quenouille au 15 juillet à l'aube. Destination Mauthausen. Cette fois Quenouille sent qu'il n'échappera pas à la mort. Il continue ses visites, les soins aux malades, réconforte ses amis » (*ibid.* : 92). À ce stade du récit, on remarque que le journaliste a lu les témoignages précédents et prolonge ce qui était esquissé par François Wetterwald (1946 : 134/135) et Jean Laffitte (1947 : 322/323) :

> « Le 14 juillet il va saluer les membres du comité clandestin de Résistance. Il dit au Père Henri :
>
> – Je n'ai pas le courage de revoir tout le monde. Embrasse-les pour moi.
>
> En rentrant au *Revier*, il attire dans un coin les deux médecins français :

> – Mes enfants[104], vous pouvez me remercier. Le médecin capitaine SS [Willy Jobst, note 38] m'a convoqué pour me dire adieu. Il m'a remercié des services que j'avais rendus au camp, m'a souhaité bonne chance et m'a tendu la main. À cause de vous je n'ai pas voulu lui refuser la mienne ; vous eussiez payé trop cher ce refus. Mais j'en suis encore tout remué… » (*ibid.*).

Dans une certaine mesure, René Quenouille passe le témoin. Celui de sa conception de la pratique médicale en camp. De son sort, François Wetterwald et Gilbert Dreyfus ne surent pratiquement plus rien, si ce n'est qu'ils « devaient apprendre à la veille de leur libération, par un détenu évacué que Quenouille avait obtenu un "sursis". Un sous-officier SS, étudiant en médecine de passage à Ebensee dans les premiers jours du kommando, avait demandé des conseils à Quenouille. Ce dernier lui avait enseigné les rudiments de la pathologie et la technique de la ponction lombaire. Nommé médecin à Neuengamme, l'ex-étudiant avait dû réclamer son ex-professeur à l'administration de Mauthausen dont dépendait Ebensee. Un sursis ! » (*ibid.* : 92/93)[105]. En tout cas, la suite du chapitre montre de façon détaillée à quel point René Quenouille avait été un maître pour les deux médecins français qui, eux aussi, ont défié à plusieurs reprises le système médical nazi.

Par ailleurs, sur les relations entre René Quenouille et Paul Tillard, on ne saura rien de précis. Si ce n'est que, dans le cadre d'une description des activités de François Wetterwald à Ebensee (682 opérations), l'écrivain apparaît : « Il y a Paul Tillard, l'ancien infirmier de Quenouille » (*ibid.* : 94), une fonction que même Jean Laffitte ne revendiquait pas dans *Ceux qui vivent*. Il a reçu une pierre sur le crâne dans un tunnel, sans que les circonstances soient précisées, si ce n'est qu'il s'agit d'un « accident » (*ibid.* : 94). Il faut savoir que le chirurgien, comme il l'explique en 1991 page 186 dans un addendum de la deuxième édition des *Morts inutiles* publiée à compte d'auteur, avait tenu des « cahiers de comptes-rendus opératoires des interventions chirurgicales qu['il]] avai[t] personnellement effectuées, cahiers qu['il] avai[t] réussi à ramener en France lors de [s]a libération ». En 1947, ils ont nourri l'article de la revue *Praxis*, « Médecine et camps de concentration ». Page 18 et 19 du tiré à part de celui-ci, on peut lire : « Nous avons observé, de concert avec le docteur *Gilbert Dreyfus*[106], un cas intéressant de fracture du crâne avec embarrure méconnue. Il s'agissait d'un de nos compatriote, P.T. ». Suit la description du cas dont Christian Bernadac s'est directement inspiré :

> « Il ne perd pas connaissance mais présente après l'accident une plaie du cuir chevelu de 5 cm environ, linéaire. Quelques jours après, la plaie suppure et il est nécessaire d'enlever les fils. Un mois à peu près après l'accident, Paul Tillard est admis au Revier pour de la fièvre qui dure depuis trois jours. François Wetterwald l'examine. La plaie semble fermée. La cicatrice est un peu douloureuse à la pression. Le reste de l'examen est négatif. À part quelques râles de bronchite aux deux bases. On met la fièvre sur le compte de cette bronchite. Et tout se complique…

[104] Vu son âge, R. Quenouille considérait vraisemblablement ses deux confrères comme ses « enfants ». Au demeurant, il avait dit à certains de ses amis au moment de son départ : « Vous avez François et Gilbert, vous n'êtes pas à plaindre » (Bernadac, 1968 : 92).

[105] Pour d'autres interprétations du départ de R. Quenouille, voir Walter (2013a, 2014a).

[106] La typographie d'origine est respectée.

> La température grimpe à 40. Agitation intense, troubles mentaux graves. Il délire. Nouveau traitement, surveillance de tous les instants. Et voilà un érysipèle qui éclate sur la face du malade. Changement de décor : block des contagieux. Quinze jours d'attente. Tillard guérit, mais la plaie du crâne suppure. Wetterwald attend huit jours et il découvre une fracture du crâne siégeant sous le vertex.
>
> – Ciseau ? Suture partielle, mèche. Cicatrisation totale en trois semaines. Paul Tillard retrouvera Paris » (*ibid.* : 94/95).

Sous la plume de Christian Bernadac, Gilbert Dreyfus n'est pas en reste. Il a aussi sa part dans le sauvetage de Paul Tillard. En la circonstance, il a affaire à Willy Jobst, le médecin capitaine SS qu'il a impressionné, comme René Quenouille l'avait fait. Ce qu'il raconte longuement (*ibid.* : 102-105). L'épisode se passe

> « le jour où Paul Tillard hésite entre la vie et la mort : aveugle, délirant, semi-comateux, incontinent. L'infirmier allemand en regardant la paillasse et le plancher souillés avait conclu :
>
> – Celui-là il ne passera pas la nuit.
>
> François Wetterwald et Gilbert Dreyfus se précipitent vers le bureau de Jobst :
>
> – Je n'ai jamais rien demandé. Paul est mon ami…
>
> Le médecin capitaine SS "conseilla" à l'infirmier de veiller tout spécialement sur le malade. Et au lieu d'exécuter Paul, l'infirmier exécuta le conseil – ordre de son Hauptsturmführer » (*ibid.* : 107).

L'infirmier de René Quenouille aura été un cas, un miraculé. Grâce à deux « médecins de l'impossible ». *De facto*, la dimension politique et résistante est oblitérée.

Au total, cet ouvrage, salué par la presse, inspirant un documentaire à la télévision, remporte un immense succès. Il est réédité en collection de poche. Avec d'autres, il est proposé par des clubs du livre dans des séries « Bernadac ». Paradoxalement, c'est par le truchement d'une maison marquée à droite (parfois même complaisante avec des vichystes) qu'un tel livre contribuera à faire connaître l'action du docteur Quenouille à Ebensee, grâce en particulier aux pages de Gilbert Dreyfus qui, comme celles de François Wetterwald, avaient été initialement prises en charge par des éditeurs communistes ou proches du Parti. Pour ce qui concerne le docteur Quenouille et les enfants à Neuengamme, le rôle des *Médecins de l'impossible* sera du même ordre. Mais, naturellement, ce sont des survivants de ce dernier camp qui témoignent. Tout en sachant raison garder, Christian Bernadac, qui a de bons rapports avec les amicales de déportés ou la FNDIRP, a donc fait fructifier le travail d'Olga Wormser en jouant un rôle d'activateur de la mémoire. En outre, en ce qui concerne Gilbert Dreyfus dont il situe l'action, il a en quelque sorte remplacé Louis Aragon. Ce dernier, comme on le constatera, disparaissant de la réédition de *Cimetières sans tombeaux* en 1979.

Le temps des rééditions : une des voies de la consécration

Les rééditions sont intéressantes, d'une part, parce qu'elles montrent parfois que l'horizon d'attente qui a pu s'éloigner un temps est de nouveau d'actualité pour un public, d'autre part, parce qu'elles occasionnent ou résultent parfois d'une réécriture. Au regard de ce qui concerne les témoignages sur René Quenouille, deux cas contrastés sont à prendre en considération[107]. Le premier est la réédition, du vivant de l'auteur, de *Cimetières sans tombeaux* où, en 1945, il n'y avait pas plus de Quenouille que de Paul Tillard ou Jean Laffitte. L'ouvrage ayant été remis sur le métier et modifié de façon substantielle pour un autre éditeur en 1979, donc sur le tard et dans le prolongement du livre de Christian Bernadac, ces camarades apparaissent. Second cas, l'arrimage, en 2007, du livre le plus ancien de Paul Tillard, *Mauthausen*, au dernier qu'il ait écrit sur sa déportation, *Le pain de temps maudits*. Ce qui revient à examiner les conditions dans lesquelles se déroule une « carrière posthume » menant à la réapparition du docteur Quenouille.

Gilbert Dreyfus entre à l'Académie nationale de médecine en 1974, le couronnement de sa carrière. Retraité, il continue à participer à la vie scientifique. Par ailleurs, les liens sont toujours maintenus avec l'Amicale de Mauthausen. Ainsi, en 1975 à l'occasion du 30e anniversaire de la libération du camp, propose-t-il un article sur la médecine concentrationnaire dans le *Bulletin*. Ce texte reprend plusieurs points évoqués dans des publications antérieures, mais il constitue un maillon significatif entre le volume de Christian Bernadac et la réédition de son propre livre. La prise de recul est patente. En une page, il condense le bilan de l'action d'un « médecin-déporté » (1975 : 4) qui poursuit dans le camp sa « carrière de Résistant » (*id.*) :

> « En dehors de l'entraide et des groupements de solidarité auxquels nous appartenions, en dehors des Comités clandestins de Résistance par le truchement desquels nous apprenions qu'il importait à tout prix d'hospitaliser d'urgence tel camarade particulièrement méritant ou mal en point, nous constituions par essence même un obstacle au système nazi et à son dessein de déshumanisation ; nous étions ceux qui arrachent à leurs griffes, au moins provisoirement, les plus menacés » (*id.*).

Ebensee sert d'exemple. Avec deux références. La première, son « ami François Wetterwald » qui lui a fait prendre conscience de cette dimension de leur action, avec lequel il était en « communion fraternelle » pour prendre des risques, tenir tête aux SS et éviter les sanctions fatales : « François […] avec son courage tranquille, moi avec mon don-quichottisme impulsif » (*id.*). Ce qui leur vaut toujours la reconnaissance de camarades survivants. Au passage, il veut « oublier tout ce qui a pu [le] séparer de certains d'entre eux et ne [se] souvenir […] que de ce qui [les] lie indéfectiblement ». Seconde référence qui clôt l'article, René Quenouille, par le biais d'un « paragraphe de l'admirable livre de F. Wetterwald :

[107] Pour les rééditions de *Ceux qui vivent*, voir Walter (2013a) ; pour celles de *Les morts inutiles*, voir Walter (2014a).

"Il y avait au Revier la conception française, telle que Quenouille la pratiquait, telle que Gilbert la comprise et que j'ai adoptée à la suite" » (*id.*). Celle qui consistait à sauver des vies et à saboter. À résister, vaille que vaille.

Et c'est bien ce message que, à l'âge de 77 ans, Gilbert Dreyfus veut faire passer dans la réédition de *Cimetières sans tombeaux* chez Plon. Une grande maison. À l'image de ses titres déclinés sur la quatrième de couverture : « Médecin des Hôpitaux de Paris, agrégé, professeur de clinique endocrinologique de notoriété internationale, membre de l'Académie de médecine […], entre autres distinctions, médaillé de la Résistance avec rosette et grand officier de la Légion d'Honneur ». Occultation de sa participation au Front national. Oui, c'est bien « la Résistance des déportés » qui lui importe. Tel est le titre de son avant-propos, ni plus ni moins qu'un « Point de vue » de l'auteur, publié dans *Le Figaro* du 22 novembre 1978 en réponse aux discours victimaires tenus sur les déportés lors des cérémonies du 11-Novembre. Même si la couverture de l'ouvrage est une photographie de déportés derrière des barbelés[108].

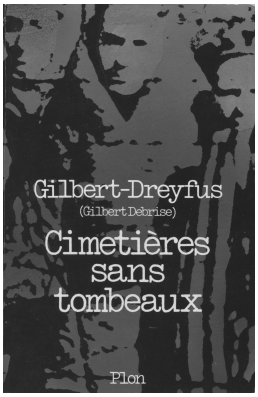

Illustration 14. Couverture de *Cimetières sans tombeaux* (1979).

Par rapport à l'édition de 1945, le texte, présenté dans la page de titre comme un « récit » signé « Professeur Gilbert-Dreyfus (Gilbert Debrise) »[109] , est profondément remanié. En complément, on trouve un épilogue constitué par des textes relatifs à une première visite à Mauthausen en 1946 qui se termine par une allusion aux *Morts inutiles* de François Wetterwald (*ibid.* : 191), des notes sur le procès des criminels de guerre de Mauthausen, procès qui avait eu lieu à Dachau en 1947 (toutefois, *Week-end à Dachau* n'est pas mentionné). Enfin, on

[108] La photographie provient du fonds de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), créée en 1950 sous l'impulsion du RP M. Riquet (voir note 12). C'est-à-dire dans la mouvance gaulliste.

[109] Dans la page « du même auteur », figurent 12 livres ayant trait à la médecine parus de 1927 à 1977 (dont un « Que sais-je ? » et un ouvrage sur le poids et les régimes). *De facto*, *Week-end à Dachau*, édité en 1947 par la FNDIRP est éliminé. En revanche, ce dernier titre réapparait dans *Le contre et le pour* (1983).

dispose d'un choix de poèmes. L'éditeur (Gilbert-Dreyfus, 1979 : 213) précise que « ayant pu se procurer subrepticement papier et crayon, Gilbert Debrise a composé, tant à Ebense qu'à Mauthausen, quelques poèmes parmi lesquels nous avons choisi les plus évocateurs » (« K. L. Mauthausen », « Des noms », « La Trianide », « Premier », « Aurore, 8 mai 1945 »). Ces ajouts mettent l'accent sur deux points importants : le rapport à la justice plus qu'au politique. Le discret rappel que le résistant Gilbert Dreyfus était Gilbert Debrise. Un littérateur qui existe sans Louis Aragon et dont l'œuvre se poursuit (en 1987, deux avant sa mort, il publie *Échantillons. Choix de poèmes*).

Pour la refonte du texte de 1945, Gilbert Dreyfus intègre sans nul doute des passages de *Pile ou face* – souvent rédigés dans un style plus libre qu'en 1945 – que Christian Bernadac avait utilisé. Cependant, il ne mentionne pas l'existence de son propre manuscrit inédit. Au demeurant, il ne s'explique pas sur les enjeux de la réécriture de son ouvrage de 1945. Ceci étant, les passages déjà cités par Christian Bernadac sont légèrement retouchés. En particulier tout marquage politique disparaît. Il en va de la sorte pour Auguste Havez qui est simplement « Aug… », un « syndicaliste militant » (*ibid.* : 24). D'une façon générale, les personnages ne sont reconnaissables que par les seuls anciens déportés ou initiés. À l'exception de François Wetterwald, l'un des dédicataires du livre (« compagnon fraternel dans les jours les pires comme dans les meilleurs »), dont le nom est donné en toutes lettres page 41 (ensuite il est « François Wet… »). En somme, L'auteur crypte ce que Christian Bernadac écrivait en clair. Étrange. Résultat, seule l'identité des deux médecins survivants est identifiable sans peine. L'action de René Quenouille, qui pourtant n'a jamais été décrite avec autant de détails, est attribuée au « docteur René Que… ».

Parmi les ajouts notables par rapport au livre de Christian Bernadac, la personnalisation encore plus forte du contact entre les deux médecins comme lors de leur première rencontre au nouveau *Revier* d'Ebensee : « Un homme relativement âgé se leva pour m'accueillir, les deux mains tendues, le regard rayonnant de cordialité. C'était le docteur René Que… » (*ibid.* : 88). De même, lorsqu'ils se quittent : « Ses doigts tremblaient légèrement, et des gouttes de sueur glissaient sur son beau visage énergique » (*ibid.* : 90). En outre, Gilbert Dreyfus, qui a bénéficié des conseils de son aîné – un passage de témoin dans l'action – insiste davantage sur la modestie et le modèle professionnel qu'incarne son confrère : « Ce qu'il ne me dit pas – et que j'ai appris par la suite – c'est que la dignité dont il ne s'était départi en aucune circonstance avait forcé le respect, tant des officiers que des *Prominenten*, en leur offrant une image de marque du médecin dans l'acception la plus noble du terme » (*id.*). Ainsi, à l'issue du récit du refus du docteur Quenouille d'obtempérer à un infirmier SS, pointe une identification entre les deux médecins : « Que… jouait sa tête à "pile ou face" [une allusion au manuscrit inédit ?]. Il jouait du même coup celle de beaucoup de ses malades » (*ibid.* : 89).

On doit aussi relever une petite nuance lorsque l'auteur évoque la participation de son confrère à la Résistance. Le portrait est à ce point celui d'un médecin que les faits ayant mené à la déportation sont qualifiés d'« activités extra-professionnelles ». Gilbert Dreyfus est du reste très discret sur ses propres engagements résistants. Nul Aragon pour les rappeler dans une préface. Il a fourni son propre avant-propos dont la rédaction a été motivée par le discours tenu lors de la célébration d'un 11-Novembre. Et lorsqu'il revient sur la séparation avec René Quenouille, il développe la dimension nationale et patriotique. Une manière de célébrer la Révolution. Mais pas celle des bolcheviques : « On a beau être au bagne, le 14 juillet, c'est le 14 juillet, avec au fond de la poitrine, un bruissement ininterrompu de *Marseillaises* qui s'envolent, et de Bastilles qui s'écroulent./En l'honneur du 14 juillet, le petit Jacques Lej…[110] ouvrit une boîte de pâté, et nous avons dîné tous les quatre, Que…, François, Jacques et moi, entre Français – en nous obligeant d'être joyeux et d'oublier le lendemain » (*ibid.* : 91). Le 15 juillet à l'aube, René Quenouille quitte ses compagnons : « Notre étreinte muette fut une étreinte d'ombre » (*id.*).

Gilbert Dreyfus développe ensuite ce qu'il a su au printemps 1945 de la fin du médecin par l'intermédiaire d'« un détenu que l'on promenait de camp en camp [et qui] rapporta l'étonnante aventure de Que… » (*id.*). Il modifie quelque peu le rapport entre l'étudiant en médecine SS et René Quenouille qui avait appris à ce dernier les rudiments de la ponction lombaire : « L'étudiant s'était juré de témoigner sa gratitude au professeur-esclave. Promu médecin à Neuengamme et doté de quelque pouvoir, il avait fait affecter Que… » (*id.*). Il précise que « au *Revier* de Neuengamme, Que… habitait une chambre particulière ; il y avait un vrai lit, avec des draps, des vêtements civils ; il était dispensé des appels ; le bruit courrait qu'on l'avait autorisé à se promener seul en dehors des limites du camp ; une vie de prince./C'est semblable vie que menait, parallèlement à Que.. et dans le même *Kommando*, le professeur Flo… de Lyon[111]. Le professeur Flo… appartenait à mon organisation » (*ibid.* 91/92). Il ajoute que « Flo… et Que… furent amenés, de par leurs fonctions au *Revier*, à pénétrer le secret d'expérimentations humaines poursuivies par les SS – telle l'inoculation de la tuberculose à de petits enfants juifs. À l'approche des troupes alliées, on évacua le camp. Le temps fait défaut pour discuter du sort de Flo… et de Que… Témoins gênants, ils furent liquidés en un tournemain » (*id.*). Manifestement,

[110] J. Lejal (1923-1998), lycéen, arrêté lors d'une rafle d'étudiants le 2 mars 1943 à Nancy, interné à Nancy (suite à une délation à la Gestapo), Écrouves (11/03/43-15/03/43), déporté le 20 avril 1943 (convoi n° I.194, au départ de Compiègne) à Mauthausen, Wiener Neustadt (08/08/43), Redl-Zipf (11/09/43), camp central (11/11/43) Ebensee (07/02/44). G. Dreyfus (1979 : 125) a ces mots à son sujet : « Il y avait une nuée de sanitaires et d'infirmiers, le petit *Nachtpleger* [infirmier de nuit], Jacques Lej… dont le dévouement et la constante bonne humeur ont adouci les derniers moments de tant des nôtres ». Au retour, il exerce la profession de visiteur médical. Pour sa part, F. Wetterwald (1946 : 125) lui avait dédié le chapitre « La coquille » des *Morts inutiles*.

[111] Il s'agit bien sûr du professeur G. Florence (voir note 34), sur lequel G. Dreyfus donne quelques détails sur leurs contacts à Lyon.

Gilbert Dreyfus n'a pas complété (ou détaillé ?) ses informations sur l'activité et la fin de ses deux confrères, alors même qu'Olga Wormser (1954 : 457-460) avait rendu compte des circonstances des assassinats. Et son propos est susceptible de laisser planer le doute sur le comportement du médecin[112]. Mais, d'évidence, Gilbert Dreyfus tient avant tout à transmettre une image positive. Ainsi, après l'évocation du sort de son confrère, ajoute-t-il : « Cependant, des quelques dix jours où nous avions collaboré, j'avais discerné en Que… un courage tranquille et sans forfanterie. Audacieux certes, mais plus réaliste que téméraire » (*ibid.* : 92/93). Il revient sur les conseils prodigués :

> « "Suivez scrupuleusement, au moins en apparence, les consignes qu'on vous aura données… Après deux pas en avant, faites toujours un pas en arrière… On ne peut être efficace ici (et c'était la troisième fois qu'on me prônait les vertus de l'efficacité) qu'en se montrant raisonnable et mesuré." Je ne l'écoutais pas. Je me voulais efficace dans la déraison et dans la démesure. Mais de nous deux c'est Que… qui était le brave. Et l'épithète d'héroïque, dont on ne manqua pas, par la suite, de qualifier ma conduite, me paraît imméritée et fallacieuse. Au vrai, cette conduite apparemment héroïque camouflait une angoisse profonde et surcompensée. Mais j'avais très vite compris qu'il fallait à tout prix s'appliquer puis s'habituer à faire semblant de n'avoir pas peur » (*id.*).

À tous égards, René Quenouille est l'étalon de mesure de Gilbert Dreyfus. Ce dernier, au soir de sa vie, ne pouvant que constater son propre *hybris* (il s'en était fait déjà l'écho en 1959 dans son discours lors de l'inauguration de la chaire qu'il occupe). Pour preuve ce qu'il écrit un peu plus tard dans *Le contre et le pour* (Gilbert-Dreyfus, 1983 : 8) : « L'expérience et l'âge m'ont donné la nostalgie de la gentillesse ; ils m'ont aussi convaincu que le vrai courage, c'est d'oser se regarder en face jusqu'au bout, et qu'avec le droit de changer de mentalité, on a le devoir de se juger et de n'en point faire mystère ». Au fond, Gilbert Dreyfus reprend sous un autre angle ce que Jean Laffitte[113] avait écrit sur René Quenouille : il en fait un héros, mais dépolitisé. Un médecin. Un point c'est tout. En cela, il rejoint Paul Tillard, mais en développant ce qu'il avait sobrement mentionné dans son *Mauthausen*. Cette nouvelle mouture de *Cimetières sans tombeaux* est d'ailleurs aussi rédigée « à la mémoire de mes grands amis Paul Arrighi[114] et Paul Tillard ». Ce dernier apparaît page 115 :

---

[112] Pour un cas de lecture à charge, voir Walter (2013a).

[113] G. Dreyfus (1979 : 180) a intégré J. Laffitte à son récit : « Nos amis Antonin Pic… [A. Ulmann, voir note 63] et Jean Laf… furent cooptés par le Comité international pour prendre en main les leviers de commande abandonnés par le *Lagerältester* et le *Lagerschreiber*, tous deux volatilisés ». Il mentionne avoir fait le voyage de retour en leur compagnie (*ibid.* : 182).

[114] P. Arrighi (1895-1975), avocat, résistant au sein du réseau Buckmaster (SOE) il intègre Ceux de la Résistance. Il succède à Jacques Lecompte-Boinet à la tête du réseau. Le 30 octobre 1943, il est arrêté. Il est déporté à Mauthausen le 6 avril 1944 (convoi n° I.199 au départ de Compiègne), Melk (21/04/44) et Ebensee (05/45). Au retour, il est membre de l'Assemblée consultative provisoire. Il est encore responsable du conseil de Ordre des avocats, bâtonnier du barreau de Paris en 1959. En 1963, il devient membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il fait une carrière d'élu territorial (maire de Moulins-sur-Ouanne, président du Conseil général de l'Orne – 1958-1969). Il apparaît dans le documentaire *Les sorciers du ciel et les médecins de l'impossible* (1970)

> « Quand je crus Paul Til… perdu – Paul qui, à la suite d'une fracture du crâne, était devenu subitement aveugle, délirant, semi-comateux – me hasardai-je à confier à Job… que Paul était mon ami. Job… recommanda au *Pfleger* [infirmier] Georg[115], qui se disposait déjà à hâter sa mort, de veiller spécialement sur Paul. Paul souillait sa paillasse et le plancher de la salle. Aussi Georg m'avait-il laissé prévoir que, selon toute vraisemblance, Paul ne passerait pas la nuit […].
>
> Job…, pour me rendre service (le premier et le seul service que je lui eusse jamais demandé) s'était exprimé avec tant de fermeté, qu'au lieu du pauvre Paul, ce sont les ordres du *Hauptsturmführer* que Georg exécuta ![116] » (*ibid.* : 115/116).

Quant à Jean Laffitte, comme André Ulmann, il est un « ami » (*ibid.* : 180) – et non un camarade politique ! – coopté par le Comité international pour s'occuper du camp lorsque celui-ci est libéré. Seule concession au communisme, la narration par Gilbert Dreyfus de son rôle dans la livraison de médicaments à des déportés russes. Il fut alors remercié en ces termes par un chirurgien de Kazan : « "Par ma bouche, l'armée soviétique exprime sa reconnaissance à la France, que vous représentez ici". Depuis son arrivée à Ebensee, au début de l'hiver passé, il ne m'avait jamais tenu un aussi long discours ! Ç'eut été me renier que de mettre en doute, au printemps 1945, le dogme de la fraternité issue d'un combat commun » (*ibid.* : 181). Pour autant, il ne s'est pas expliqué publiquement et par écrit sur ses liens avec le Parti[117]. Dans un texte ultérieur (Gilbert-Dreyfus, 1983 : 127), on relève juste cette remarque sur la « collaboration avec l'ennemi » : « Parmi les communistes sincères mais indignés par une prise de position des dirigeants de leur parti, il en est qui restent au parti pour "lutter du dedans" ; il en est qui reprennent leur liberté pour, désormais libres de s'exprimer à leur gré, "lutter du dehors" : le "Contre et le Pour"… ». Gilbert Dreyfus avait peut-être en tête les positions de ses amis Raymond Leibovici ou Paul Tillard… C'est précisément la force testimoniale et littéraire de l'œuvre majeure de ce dernier – *Le pain des temps maudits* – qui contribue à remettre en visibilité *Mauthausen* et, partant, le docteur Quenouille.

Dans un premier temps, *Le pain des temps maudits* est republié par Julliard et Le Grand Livre du mois[118] en 1995. Un anniversaire décennal de la fin de la guerre,

---

[115] Georg, « *Pfleger* – sept condamnations, dont une pour avoir abusé de sa propre fille à l'abri d'une auto, dans la fosse du garage qu'il gérait – » (*ibid.* : 116). G. Dreyfus y revient plus loin : « Le *Pfleger* Georg, celui-là même qui avait tenté de violer sa fille, mais venait de m'aider – quoiqu'à son corps défendant – à soigner Paul Til… » (*ibid.* : 150).

[116] Dans la foulée, G. Dreyfus précise : « J'appris après la Libération que je lui devais peut-être moi-même la vie. Son entourage ayant requis contre moi une punition "exemplaire" à l'occasion d'une de mes incartades, Job… avait refusé de donner suite à cette requête ». L'auteur consacre plusieurs pages à ce personnage qu'il juge ambigu » (*id.*).

[117] Jean-Marie Guillon, auteur d'une thèse de référence – *La Résistance dans la Var. Essai d'histoire politique (1989)* – a écrit à l'auteur (08/09/13) au sujet du couple Dreyfus qu'il n'avait « pas réussi à savoir s'ils étaient communistes lorsqu'ils sont entrés dans la Résistance. En tout cas, ils ne me l'avaient pas dit lorsque je les avais rencontrés, il y a bien longtemps et j'étais au début de mon enquête. Je serais plutôt tenté de penser qu'ils ne l'étaient pas et qu'ils y ont adhéré alors ».

[118] Créé en 1977, Le Grand Livre du mois est un club de livres dépendant du populaire groupe France-Loisir. Il comporte une collection spécialisée en histoire.

tel que l'affectionnent les éditeurs pour d'évidentes raisons commerciales et honorables tout à la fois : « Cinquante ans plus tard, Le Pain des temps maudits demeure un des plus bouleversants témoignages écrits par un survivant des camps de la mort » (quatrième de couverture). Il faut attendre une dizaine d'années pour que, dans un deuxième temps, le titre soit remis en vente, il est vrai par une maison moins prestigieuse que Julliard. Mais grâce notamment à un réseau familial.

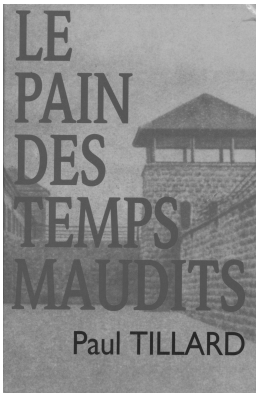

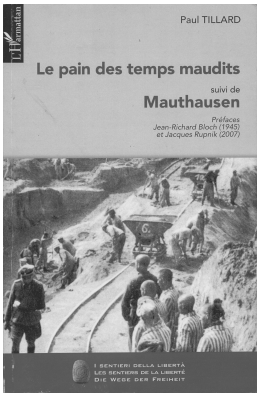

Illustrations 15 et 16. Couvertures des rééditions du *Pain des temps maudits* (1995) et du *Pain des temps maudits* suivi de *Mauthausen* (2007).

En 2007, les éditions L'Harmattan rééditent *Le pain des temps maudits* couplé à *Mauthausen*, très vite épuisé dans l'immédiat après-guerre. Du coup – paradoxe – c'est le livre n'évoquant pas le docteur Quenouille qui permet de remettre en visibilité le premier qui en ait parlé. La couverture est titrée ainsi : « Paul Tillard/ *Le Pain des temps maudits*/suivi de *Mauthausen*/Préfaces/Jean-Richard Bloch (1945)/et Jacques Rupnik (2007) ». *Mauthausen* fait l'objet d'un *lifting*. Il ne s'agit pas vraiment d'un fac-similé : le texte est recomposé typographiquement, les photographies sont un peu agrandies. Toutefois, la nouveauté réelle réside dans le paratexte : il fournit des clés de lecture de la réapparition d'un auteur et du texte qui a inauguré la carrière de témoin de celui-ci. En particulier, les raisons avancées pour justifier la republication mêlent des préoccupations académiques, personnelles, politiques et mémorielles.

Sur le plan académique, l'ouvrage est édité dans la collection « La Librairie des Humanités », fruit d'une collaboration entre l'Université Pierre Mendès France-Grenoble 2 et les éditions L'Harmattan, plus précisément dans la série « Sentiers de la Liberté », dirigée par Jean-William Dereymez, agrégé d'histoire et maître de conférences en science politique (habilité à diriger des recherches). C'est un spécialiste des organisations de gauche, de la mémoire des conflits, en particulier avec une dimension transfrontalière. Ainsi l'intitulé de sa série fait-il référence à un programme de recherche sur « le monde tel que le concevaient les nazis » (2007 : 5). Au-delà, celle-ci s'inscrit explicitement dans une perspective tracée

par Hannah Arendt, bien éloignée des convictions communistes initiales de Paul Tillard. Cette perspective est en phase avec l'activité « oppositionnelle » de ce dernier et sa production littéraire une fois qu'il est hors du Parti :

> « La liberté s'incarne dans une recherche permanente, aux tâtonnements, aux erreurs, aux rectifications incessants, face à la tyrannie, l'ennemie mortelle, aux multiples avatars, qui prend dans ces deux derniers siècles la forme du totalitarisme. Pour mieux comprendre la liberté, ne faut-il pas connaître ses adversaires, ses ennemis d'abord pour mieux l'apprécier, ensuite pour cerner ce qui, sous diverses formes, la menace ? » (*ibid.*).

En outre, la série participe, à certains égards, de la vague présentiste qui irrigue tant des discours sociétaux que des travaux en sciences sociales :

> « À une échelle modeste, tel sera le but de cette série : rappeler le passé non pour qu'il ne recommence pas, car le présent n'est jamais reproduction à l'identique du passé, mais pour comprendre les formes nouvelles, puisant souvent leurs armes dans le passé, dont se pare la tyrannie » (*id.*).

Plusieurs volumes de la collection portent ainsi sur la Seconde Guerre mondiale, que ce soit sous l'angle de l'histoire ou de la mémoire. Et c'est par l'intermédiaire de la directrice de l'Association pour des études sur la Résistance intérieure (AERI)[119] – Laurence Thibault, une nièce de Rémi Dreyfus (voir *infra*), qui avait trouvé « magnifique »[120] ce texte dont Janine Tillard souhaitait la réédition –, que Jean-William Dereymez a découvert *Le pain des temps maudits*. Le livre l'« avait tout de suite séduit par son ton libre et son style ». C'est lui qui a contacté Janine Tillard (1921-2012), née Holodenko[121], qui fut l'épouse de Paul après avoir été au Maroc où elle a passé la guerre, celle de Jean Gavignet qui, lui, la passa à Londres en tant qu'aviateur. Le parcours de Janine Tillard est à prendre en compte parce que, comme celui de son premier mari, il met en évidence une rupture avec le stalinisme. Communiste dès l'âge de 15 ans, elle le demeure jusqu'à son exclusion du Parti en 1956 ; elle rejoint le Parti socialiste (PS) en 1971. Journaliste puis rééducatrice en psychomotricité, elle est administrateur du Crédit industriel de Normandie, membre nommé du Conseil économique et social – en tant que personnalité qualifiée – de 1984 à 1994. En 1984, avec Rémi Dreyfus[122], son

[119] L'AERI a été créée en 1993 (sous l'intitulé « Association expositions de Résistance intérieure, en vue d'un Mémorial national de la Résistance ») par d'anciens résistants comme Lucie et Raymond Aubrac, Jean Pierre-Bloch, Serge Ravanel, Hélène Viannay. Depuis 2012, l'association est un département de la Fondation de la Résistance.

[120] Correspondance avec l'auteur (29/12/13).

[121] La famille paternelle de J. Tillard est d'origine juive ukrainienne ; sa mère, Aline Ducanson, est issue d'un père écossais et d'une mère bourguignonne.

[122] Rémi Alain Daniel Dreyfus (né en 1919) suit une formation à HEC. Mobilisé, après la défaite, il intègre une école d'officiers dont il est renvoyé parce que juif. *Via* l'Espagne et le Portugal, le 9 février 1942, il part pour Londres et la France libre. Sous une autre identité (Daniel Plowright, il a aussi utilisé le patronyme d'emprunt Devers), il intègre l'école des Cadets (promotion Bir Hakeim). Membre des commandos Kieffer (3e SAS) et sous-lieutenant, le 6 juin 1944, il est parachuté en Normandie. Après-guerre, il fait une carrière dans le secteur commercial. Il est membre du PS.

troisième mari, elle crée l'association La Mémoire courte[123], qui s'oppose au dénigrement du PS tout en maintenant un regard critique sur la gauche. Ils ont de nombreuses relations dans les allées du pouvoir et peuvent s'appuyer sur un important réseau de personnalités et de militants socialistes, dont d'anciens déportés comme Roger Vanovermeier[124], parti à la Neue Bremm dans le même convoi que le docteur Quenouille, ou Stéphane Hessel, lui aussi passé par la Neue Bremm.

Ceci dit, ayant donné son accord pour la réédition, Janine Tillard signe un bref avant-propos qu'elle place sous le triple sceau de la mémoire et de la transmission, de la science politique et de l'amitié entre déportés.

> « Pour un roman qui a entre autres valeurs celle de préserver la mémoire de crimes nazis dans les camps de concentration j'ai pensé opportun que ce soit un homme de la génération "d'après" qui présente cette réédition[125].
>
> Quand le livre est paru en 1965 Jacques Rupnik avait 15 ans.
>
> Aujourd'hui il est l'un des politologues les plus avertis de ces pays de l'Europe orientale et centrale où se trouvait la plupart des camps.
>
> Jacques est aussi le fils d'un déporté à Mauthausen qui subit les mêmes épreuves que Paul Tillard et qui resta son ami pendant toute sa vie. […] » (*ibid.* : 7).

Dans sa préface, qui porte beaucoup plus sur *Le pain des temps maudits* que sur *Mauthausen*, Jacques Rupnik[126] propose un ensemble de raisons expliquant l'intérêt renouvelé pour Paul Tillard, quand bien même les chercheurs en sciences humaines et sociales se sont-ils abondamment penchés sur le nazisme et les camps. Il estime que seuls des rescapés, pourtant « revenus avec le sentiment

---

[123] Voir l'ouvrage rédigé par J. Tillard et R. Dreyfus : *Tempête sur la gauche. Témoignage de deux rescapés* (1993).

[124] R. Vanovermeir (1923-2001), lycéen et membre d'une association laïque, est agent de liaison dans les réseaux Action 40 (Roubaix), puis Delbo (Belgique). Il est arrêté le 26 mai 1943. Après un internement à Loos-lès-Lille et Fresnes, il est déporté le 11 octobre 1943 (convoi n° I.142) à la Neue Bremm, puis à Buchenwald, Lublin, Natzwiller, Dachau et Allau. Militant socialiste depuis 1971, il est élu au conseil municipal de Roubaix. Engagé dans le travail de mémoire, pour la FNDIRP, il supervise en 1994 la première édition du *Grand livre des témoins* avec Jean-Pierre Vittori.

[125] En fait, c'est Fr. Tillard qui a eu l'idée de demander la préface à J. Rupnick.

[126] J. Rupnik (né en 1950), historien et politologue, est spécialiste de l'Europe centrale et orientale, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Conseiller du président tchèque Vaclav Havel de 1990 à 1992, conseiller à la Commission européenne depuis 2007. Son père, Anton (1919-2002), né en Yougoslavie, émigre en France. Engagé volontaire, il est fait prisonnier et s'évade. Il rejoint les FTP-MOI à Lens et Douai (groupe Gosgolow) en février 1941. Il est arrêté par la police de Vichy vers le 22-24 novembre 1941, remis à la Gestapo et interné à Douai. Il est déporté le 20 avril 1942 (convoi n° I.29, départ Lille-Huy) pour Mauthausen (où il arrive le 05/09/42), *via* Aix-la-Chapelle (18/08/42). Libéré par la Croix-Rouge le 26 avril 1945, il revient en France. Adhérent actif de l'Amicale de Mauthausen, il garde des liens avec de nombreux déportés dont P. Tillard et J. Laffitte (qui en a fit un personnage, Tony, de *Ceux qui vivent* ; il est aussi parrain de son fils Jacques). A. Rupnik se brouille avec J. Laffitte dans les années 60, le premier ayant quitté le PCF, l'autre pas (entretien de l'auteur avec J. Rupnik, 17/07/13, qu'il remercie beaucoup).

d'incommunicabilité de leur expérience » (*ibid.*: 9) et marqués par « le traumatisme d'avoir vécu ce que les hommes sont capables de faire aux hommes », sont en mesure de transmettre ceci par le biais de la littérature. Mettant l'œuvre de Paul Tillard sur le même plan que celle de Primo Levi ou d'Alexandre Soljenitsyne, Jacques Rupnik fait du *Pain des temps maudits* l'une des œuvres qui « ont contribué à universaliser l'expérience concentrationnaire du vingtième siècle ». Son argumentation est fondée sur ce qui précisément différenciait ce roman des *Triomphants* (non évoqué cependant), et, au-delà, du « réalisme socialiste » : « Le "héros" […] adopte d'emblée une posture antihéroïque » (*ibid.* : 10), la survie dans un camp pose de nombreux problèmes moraux, mais, suivant Paul Tillard qui l'écrivait au sujet d'un soldat allemand assistant à sa torture par la Gestapo, « au plus profond de l'ordure humaine, on découvre toujours le geste qui témoigne et qui sauve » (*id.*). D'évidence, la dimension politique et partisane de *Mauthausen* n'est plus de mise. Et c'est le roman qui « tire » le témoignage de 1945 et exhibe l'autre face de l'expérience permettant de la sorte de le lire ou le relire différemment.

On retrouve ces arguments sur la quatrième page de couverture. Ainsi, « il s'agit là et le témoignage ajouté [*Mauthausen*] le montre, d'une passionnante œuvre de transposition littéraire, le lecteur pouvant ainsi aller du témoignage au "roman", percevoir la création littéraire en action ». Un objectif difficile à atteindre par un lecteur « profane », d'autant que manque un maillon essentiel : *Les triomphants* ! Les deux textes sont des témoignages

> « d'un temps aussi. Et *Mauthausen*, sans que cela n'enlève rien à ses qualités, constitue le premier témoignage publié par une maison communiste, à peine quelque mois après la fin de la guerre. Ce qui tempère l'affirmation, souvent répétée, que les déportés ne voulaient pas parler de l'horreur qu'ils venaient de subir. *Le Pain des temps maudits*, publié vingt ans après *Mauthausen*, montre aussi l'évolution d'un écrivain qui avait depuis quitté le Parti communiste ».

En tout cas, cela ne trouble plus le PCF. La réédition est particulièrement bien reçue par *L'Humanité* (09/07/07), sous la plume de Nicolas Devers-Dreyfus[127], l'un des fils de Rémi Dreyfus, qui juge qu'on a affaire à « un absolu de l'interpellation morale : une lecture en abîme du XXe siècle ». Là encore, on sent le rejet du totalitarisme, stalinisme compris. L'écrivain qui fut en rupture de ban est alors réinvesti comme figure d'un communisme humaniste (on l'a vu, en germe à sa façon dans *Les triomphants*). Le chroniqueur relève notamment « la volonté tranquille et désespérée de conserver la dignité de l'homme, portée d'abord par ceux dont les valeurs éthiques se révèlent dans l'épreuve les plus fortes :

[127] N. Devers-Dreyfus (né en 1946), fils ainé de R. Dreyfus, technicien supérieur d'édition, diplômé de langue et de littérature catalane, titulaire d'un troisième cycle de géopolitique est un militant et responsable communiste de longue date. Après avoir travaillé pour les éditions Fernand Hazan, les Éditeurs français réunis et Messidor, il est secrétaire général des spectacles Alap, directeur conseil dans un groupe de communication publique, directeur de la communication à la direction du Tourisme. Il occupe différentes fonctions à *L'Humanité*. Pour son compte rendu, il s'est inspiré d'une notice biographique établie par J. Tillard à l'occasion de la sortie du livre.

militants communistes, prêtres, médecins et infirmiers ». Retraçant la carrière de Paul Tillard, il n'hésite pas à rappeler son rapport difficile au Parti dont il est exclu, alors qu'il s'agit néanmoins de « sa famille de toujours ». Il précise qu'il a été

> « victime de la mise à l'écart, voire des bassesses de nombre de ses camarades, qui dans le petit monde des lettres ne favorisent pas, c'est le moins que l'on puisse aujourd'hui écrire, la carrière du romancier.
>
> Journaliste et romancier communiste, homme de courage et de lucidité, abimé par les conséquences des effroyables traitement subis, puis par les avatars de la guerre froide et du stalinisme, Paul Tillard laisse une œuvre littéraire engagée qu'on a plaisir à redécouvrir ».

Deuxième exemple de consécration de ces carrières posthumes, la recension sur le site de l'Amicale de Mauthausen[128] – déportés, familles et amis. Mais, pour celle-ci, prime la carrière du livre plus que celle du témoin. Et ce, dans une logique avant tout mémorielle. Du point de vue de l'Amicale, la « réédition est un événement », parce que

> « la mémoire française de Mauthausen, en effet, s'est constituée sur un noyau de récits fondateurs : Laffitte, Wetterwald, Tillard […] et encore Debrise ». En outre, « ces auteurs qui figurent dans mainte bibliothèque familiale, sont depuis longtemps introuvables ailleurs. Ils ont peut-être une éloquence plus grande que des témoignages de rescapés *lambda*, parce qu'ils apparaissent nimbés d'une dignité littéraire ; ainsi ont-ils largement contribué à confectionner ce que Pierre Saint-Macary[129] appelait "la saga" du camp, autrement dit un répertoire de séquences et d'épisodes où ont puisé les déportés, y empruntant des mots. Ce sont nos "classiques". La moisson importante de récits publiés depuis une décennie, sur le mode des *mémoires*, les a relégués. Tous ces livres, anciens et récents, sont des récits autobiographiques, tentés plus ou moins d'apparaître comme des documents historiques, pour certains, cependant, ouvertement fictionnels, quoi qu'il en soit n'interférant que très peu avec les objectifs et la démarche des historiens, que, d'ailleurs, ils intéressent peu ».

Et de rappeler les travaux de Peter Kuon et de son équipe qui constituent « une approche novatrice de tous ces récits, sans présupposé de littérarité ». Une approche qui s'est effectivement développée en sciences humaines et sociales pour analyser les récits des expériences extrêmes dans des conflits. Ceci dit, dans le paratexte de la dernière réédition, la figure de René Quenouille ne fait l'objet d'aucune mention particulière. Elle n'est d'ailleurs pas connue de la famille Tillard. Tout au moins des membres de la deuxième génération. Il n'empêche que

---

[128] Accès : http://www.campmauthausen.org/component/jcollection/item/3-le-pain-des-temps-maudits-mauthausen. Consulté le 15 mai 2013.

[129] P. Saint Macary (1920-2006), intègre Saint Cyr en 1942. Arrêté pour fait de résistance en septembre 1943, il est interné à Compiègne et déporté le 6 avril 1944 à Mauthausen (convoi n° I.199), Melk (24/04/44), Ebensee (05/45). Il est affecté aux *kommandos* de Melk et Ebensee. Au retour, il fait une carrière d'officier qu'il termine en tant que général de brigade. Très actif dans les actions pour promouvoir la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la déportation, il préside l'Amicale des déportés de Mauthausen et participe aux travaux du conseil scientifique, historique et pédagogique de la Fondation pour la mémoire de la déportation. En 2004, il publie *Mauthausen : percer l'oubli* où il précise que « pendant longtemps, deux livres [lui] ont suffi pour [se] souvenir de Mauthausen : *Le pain des temps maudits* de Paul Tillard et *Les morts inutiles* de François Wetterwald » (p. 9).

c'est bien la conjonction entre un réseau familial et une maison d'édition, *via* un universitaire, qui permet que cette œuvre d'une indéniable valeur littéraire soit de nouveau disponible. Du reste, avec la réédition des *Morts inutiles* de François Wetterwald (2009) par la même maison, ce sont actuellement les seuls volumes qui, hors du marché de l'occasion, offrent à un lecteur la possibilité de découvrir l'action du docteur Quenouille à Ebensee. Certes de façon très inégale. Mais, point commun, les amarres avec le PCF sont inexistantes ou rompues.

Conclusion

Cette plongée dans une soixantaine d'années de carrières testimoniales au sujet de René Quenouille au *Revier* d'Ebensee montre la complexité des processus à l'œuvre. Ainsi des médecins sont-ils considérés comme des écrivains et des écrivains ont-ils été (sporadiquement) considérés comme des auxiliaires médicaux. Si tous ont joui d'une indéniable consécration, encore vivace dans des milieux de mémoire afférents à Mauthausen et Ebensee, on constate qu'ils ne *résistent* pas de la même façon au passage du temps. Entrent en ligne de compte de nombreux facteurs tels la position dans le camp, la profession, la relation au Parti, les interactions entre témoins, le rôle de certains médiateurs, le rapport au littéraire au-delà de la valeur accordée au témoignage. En outre, le fil rouge de la carrière invite à nuancer un propos assez répandu sur la robustesse des récits. Par exemple, analysant les « choix de mémoire » et la « construction du récit de Résistance », qui constitue une sorte de genre, Jean-Marie Guillon (2008) fait remarquer que celui-ci se fixe assez tôt et obéit à des règles. Il ajoute qu'il est configuré par ce que le témoin estime mémorable et dicible. Ce qui n'implique pas que l'oubli et l'indicible soient le revers de la médaille. À juste titre, il préfère penser en termes d'oblitération, d'occultation, de tabou… Sous cet angle, l'examen conjoint des carrières et des textes permet, dans certains cas, de mettre l'accent, d'une part, sur des « creux de mémoire » (Guillon, 2008 : 114) et, d'autre part, sur la façon dont ils sont parfois comblés. Ce qui revient à faire émerger les enjeux de la variation temporelle de plusieurs récits ou paratextes. Dans d'autres cas, cet examen de la carrière permet de mesurer les enjeux de la permanence narrative. Quelle que soit la situation, les témoignages du corpus peuvent participer du « légendaire » (*ibid.* : 116) de la Résistance et, ici, de la déportation aussi. Il ne faut pas y voir un jugement péjoratif. Plutôt un phénomène tributaire d'« un cadre social, d'autant plus convenu qu'il est fabriqué par des groupes à la mémoire historique forte, comme les communistes » (*id.*), chaque témoignage en étant une sorte de « traduction individuelle » (*id.*). Cette dimension légendaire concerne évidemment tant l'action du résistant-déporté que celle de camarades qui ne sont pas revenus.

Cependant, il apparaît que la figure du docteur Quenouille présente deux faces mémorielles : l'une, plutôt dans la pénombre – y compris celle des archives

– a trait à la Résistance sur fond d'« affaires » peu ou pas publicisées, liées à l'arrestation de membres de mouvements ou de réseaux dans lesquels il était impliqué, d'aucuns mettant en cause sa responsabilité (outre celle d'un dirigeant communiste et d'un membre important de la mouvance gaulliste de guerre, voir Walter, 2012, 2013a) ; l'autre, plutôt lumineuse – y compris dans des ouvrages à large diffusion qui ne sont pas forcément conçus dans la mouvance communiste – retrace la geste du médecin dans les camps sur fond d'héroïsation. Car, à bien des égards, sans avoir une notoriété comparable à celle d'un Delestraint ou d'un Renouvin et, *a fortiori,* d'un Moulin ou d'un Brossolette, les témoignages le concernant sont proches de ceux qui modèlent ou évoquent des « héros nationaux ». On en connaît les principales caractéristiques : dans une nation en péril, ceux-ci – au départ souvent des personnes ordinaires peu connues du grand public – agissent au profit de la collectivité et meurent en martyrs (Albert, 1998). Telle a été la fin du docteur Quenouille dans une cave de l'école du Bullenhuser Damm. Auparavant, par rapport au sort des enfants juifs victimes d'expérimentations, rompant le secret auquel il est astreint (là sera notamment son héroïsme), il passe le témoin à plusieurs confrères ou professionnels proches du monde de la médecine, déportés au camp de Neuengamme. Quelques-uns en rendent compte au retour, sans avoir une prétention littéraire. Indépendamment de l'impact de cette caractéristique, leur carrière ultérieure est promise à des fortunes diverses. En effet, quand bien même des médiateurs mémoriels prennent-ils en charge une partie de leurs témoignage, la dimension idéologique attachée à des personnages de ce type et l'horizon d'attente des publics, avec en la circonstance une attention grandissante à ce qui concerne la Shoah, sont susceptibles de varier au cours des ans. Décidément, la consécration est passagère.

Références

Albert J.-P., 1998, « Du martyr à la star. Les métamorphoses des héros nationaux », pp. 11-32, *in* : Centlivres P., Fabre D., Zonabend F., dirs, *La fabrique des héros*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos, 2008, *Neuengamme, camp de concentration nazi (1938-1945)*, Le Lourou, Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos.

Aragon L., 1947, « Il chante au soleil qui se lève », *Les Lettres françaises*, 6 juin.

Azouvi Fr., 2012, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard.

Barnier L., 1978, *J'ai quitté le parti pour Dieu*, Paris, Fayard.

Becker J.-J., 1981, *Le Parti communiste veut-il prendre le pouvoir ? La stratégie du PCF de 1930 à nos jours*, Paris, Éd. Le Seuil.

Bergier J., 1955, *Agents secrets contre armes secrètes*, Paris, Arthaud.

Bernadac C., 1966, *L'exécution de Budapest*, Paris, Éd. France-Empire.

— 1967, *Les médecins maudits. Les expériences médicales humaines dans les camps de concentration*, Paris, Éd. France-Empire.

— 1968, *Les médecins de l'impossible*, Paris, Éd. France-Empire.

— 1974, *Les 186 marches. Mauthausen*, Paris, Éd. France-Empire.

— 1976, *Des jours sans fin. Mauthausen III*, Paris, Éd. France-Empire.

— 1980, *Le Rouge-gorge. Le dernier camp*, Paris, Éd. France-Empire.

— 1995, *La libération des camps*, Paris, M. Lafon.

Bourdin P.-M., 2003, « Abbé Jean de Maupeou d'Ableiges (Gray 1908 – mort en déportation à Mauthausen 1945) », *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e série, T. 3, pp. 211-271.

Bricaire H., 1990, « Éloge de Alfred-Gilbert Dreyfus (1902-1989) », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, 174, pp. 487-496.

Buton P., 1993, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération,* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Cadras M. 1995, *Les enfants de la tourmente 1940-1945*, Paris, Éd. Graphein.

Centlivres P., Fabre D., Zonabend Fr., 1998, dirs, *La fabrique des héros*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

Chanel R., 1970, *Médecin en enfer*, Paris, Perrin.

Courtois S., Lazar M., 1995, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, Presses universitaires de France.

Daix P., 1976, *J'ai cru au matin*, Paris, R. Laffont.

Debrise G., 1945, *Cimetières sans tombeaux*, Paris, La Bibliothèque française ; rééd., Gilbert-Dreyfus (Gilbert Debrise), Paris, Plon, 1979.

— 1946, « Médecine concentrationnaire », *Chroniques de Minuit*, 3, pp. 153-170.

— 1947, *Week-end à Dachau*, Paris, Fédération nationale des internés et déportés, résistants et patriotes.

— 1975, « Médecine concentrationnaire », *Bulletin intérieur de l'Amicale des déportés et familles de Mauthausen*, 176, p. 4.

Desanti D., 1997, *Ce que le siècle m'a dit,* Paris, Plon.

Dorland M., 2009, *Inventing a Pathology of Catastrophe for Holocaust Survival. The Limits of Medical Knowledge and Historical Memory in France*, Waltham, Brandeis University Press.

Duclos J., 1970, *Mémoires, T. 3, Deuxième partie 1943-1945. De la victoire de Stalingrad à la capitulation de Berlin*, Paris, Fayard.

Evleth D., 2009, « La bataille pour l'ordre des médecins, 1944-1950 », *Le Mouvement social,* 229, pp. 61-77.

— 2008-2011, dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, 4 vol., Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Fleury B., Walter J., dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

— 2014a (à paraître), *Carrières de témoins de conflits contemporains (3). Témoins réflexifs, témoins pollinisateurs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 2004, *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, 4 tomes, Paris, Tirésias.

Gilbert-Debrise, 1953, « Les Triomphants », *Bulletin bimestriel de l'Amicale de Mauthausen,* 34, déc.

— 1987, *Échantillons. Choix de poèmes*, Roche-lez-Beaupré, Imprimerie Jacques et Demontrond.

Gilbert-Dreyfus, 1959, « Chaire de clinique médicale. Leçon inaugurale », *La Presse médicale*, 67/28, 6 juin, pp. 1135-1138.

— 1983, *Le contre et le pour,* Paris, Éd. Expansion scientifique française.

Grauwin P., 1954, *J'étais médecin à Dien Bien Phu*, Paris, Éd. France-Empire.

Guillon J.-M., 1989, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique,* thèse d'histoire contemporaine, université d'Aix-Marseille.

— 2008, « Les choix de mémoire. Construction du récit de Résistance », pp. 109-118, *in* : Comet G., Lejeune A., Maury-Rouan C., dirs, *Mémoire individuelle, collective et histoire*, Marseille, Solal.

Hamelin B., 2010, « Une collection implicite sur la déportation : "Christian Bernadac" », *Cahiers du CRHQ*, 2. Accès : http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/page-article.php?num=323&ch=7 onsulté le 06/08/13.

Henri Janin René Quenouille, circa 1946-1947, Villeneuve-Saint-Georges, Imprimerie L'Union typographique.

Halioua B., 2000, *Blouses blanches, étoiles jaunes. L'exclusion des médecins juifs en France sous l'Occupation,* Paris, L. Levi.

Jérôme J., 1986, *Les clandestins 1940-1944*, Paris, Éd. Acropole.

Juquin P., 2013, *Aragon, un destin français. II. L'Atlantide (1939-1982)*, Paris, Éd. La Martinière.

Kuon P., 2010, « Le refus du pacte autobiographique. Narration et idéologie dans *Les Triomphants et Le Pain des temps maudits* de Paul Tillard », pp. 173-183, *in* : Simon D. dir., *Regards croisés sur le camp de concentration nazi de Mauthausen. Archives* – Mémoire – Histoire, Paris, Amicale de Mauthausen.

L'Herminier J., 1949, *Casabianca 27 novembre 1942-13 septembre 1943,* Paris, Éd. France-Empire.

Laffitte J., 1947, *Ceux qui vivent*, Paris, Éd. Hier et aujourd'hui ; Paris, Éditeurs français réunis, 1958 ; rééd. revue et enrichie, 1970, 1976.

—1948, *Nous retournerons cueillir les jonquilles,* Paris, Éditeurs français réunis.

—1950, *Rose France*, Paris, Éditeurs français réunis.

—1953, *Le commandant Marceau,* Paris, Éditeurs français réunis.

— 1965, *Le lac aux rêves*, Paris, Éditeurs français réunis.

— 1983, *La pendaison,* Paris, Julliard.

Lahanque R., 2002, *Le réalisme socialiste en France (1934-1954)*, thèse d'État en littérature, université Nancy 2.

Lecœur A., 1955, *L'autocritique attendue*, Paris, Girault.

— 1968, *Le Parti communiste français et la Résistance. Août 1939-Juin 1941*, Paris, Plon.

Lindeperg S., 2007, *« Nuit et Brouillard ». Un film dans l'histoire*, Paris, O. Jacob.

Loustaunau-Lacau G., 1945, *« Chiens maudits ». Souvenirs d'un rescapé des bagnes hitlériens*, Pau/Paris, Éd. La Spirale/Réseau Alliance.

— 1948, *Mémoires d'un Français rebelle. 1914-48,* Paris, R. Laffont.

Morin E., 1959, *Autocritique*, Paris, Éd. Le Seuil.

Noaro J., 1948, « Note sur un livre vrai », *La Pensée*, nov.-déc., pp. 68-72.

Noguères H., en collab. avec M. Degliame-Fouché, J.-L. Vigier, 1969, 1972, 1976, *Histoire de la Résistance en France*, T. 2-3-4, Paris, R. Laffont.

Panicacci J.-L., 1994, dir., *La Résistance azuréenne*, Nice, Serre.

Pike D. W., 2000, *Spaniards in the Holocaust. Mauthausen, the horror on the Danube*, London, Routledge.

Poidatz C., 2001, *La Librairie Pierre Téqui. Histoire d'une fondation,* Paris, P. Téqui.

Quenouille R., 1925, *Le déséquilibre mental de Beethoven*, thèse de médecine, Paris.

Rémy (colonel), 1959-1961, *Mémoires d'un agent secret de la France Libre*, Paris, Éd. France-Empire.

Rousset D., 1946, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Éd. du Pavois.

— 1947, *Les jours de notre mort,* Paris, Éd. du Pavois.

Rousset J., 1946-1948, *Chez les Barbares*, 4 vol., Lyon, Éd. de la Guillotière.

Simonin A., 1997, « Le Comité médical de la Résistance : un succès différé », *Le Mouvement social,* 180, juil.-sept., pp. 159-178.

— 2008, *Les Éditions de Minuit 1942-1955. Le devoir d'insoumission,* Paris, Institut Mémoires de l'édition contemporaine.

Spinetto C., 2010, *Raymond Leibovici : un médecin résistant sous l'Occupation*, thèse de médecine, université de Rouen.

Thorez M., 1937, *Fils du peuple*, Paris, Éd. sociales.

Tillard J., Dreyfus R., 1993, *Tempête sur la gauche. Témoignage de deux rescapés*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Tillard P., 1945, *Mauthausen. Témoignage*, Paris, Éd. Sociales ; rééd. *Le pain des temps maudits,* suivi de *Mauthausen*, Paris, Éd. L'Harmattan, 2007.

— 1946, *On se bat dans la ville*, Paris, Charlot.

— 1947, *Les combattants de la nuit*, Paris, Éditeurs français réunis.

— 1949, *Les roses du retour,* Paris, Éditeurs français réunis.

— 1950, *Le secret de Monsieur Paul ou les chéquards*, Paris, Éditeurs français réunis.

— 1951a, *Le second-maître mécanicien de la marine Henri Martin. Ce qu'il a fait pour vous*, Paris, Comité de défense Henri Martin.

— 1951b, *Charles Michels*, Paris, Fédération des Cuirs et Peaux.

— 1953, *Les triomphants*, Paris, Éditeurs français réunis.

— 1956, *Le montreur de marionnettes*, Paris, Julliard.

— 1958, *L'outrage*, Paris, Julliard.

— 1959, « Gilbert-Dreyfus – Président de l'Amicale de Mauthausen – a inauguré sa chaire de clinique médicale », *Bulletin de l'Amicale de Mauthausen*, 78, p. 6.

— 1960, *La rançon des purs*, Paris, Julliard.

— 1962, *Ma cousine Amélie*, Paris, Julliard

— 1965, *Le pain des temps maudits*, Paris, Julliard ; rééd. 1995 ; rééd. Paris, Le Grand Livre du mois, 1995.

Tillon C., 1962, *Les F.T.P. Témoignage pour servir à l'Histoire de la Résistance*, Paris, Julliard.

Tréanton J.-R., 1960, « Le concept de carrière », *Revue française de sociologie,* 1.-1., pp. 73-80.

Trébly G., 1939, *Civils, protégez-vous contre les gaz*, Paris, Flammarion.

Trespeuch J. 1947, « Le drapeau français de la libération au camp d'Ebensee », *Bulletin intérieur d'information et de liaison de l'Amicale des déportés politiques de Mauthausen*, 7, fév.-mars, p. 6.

Verdès-Leroux J., 1983, *Au service du parti. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956)*, Paris, Fayard/ Éd. de Minuit.

Vidal-Naquet P., 1987, *Les assassins de la mémoire « Un Eichmann de papiers » et autres essais sur le révisionnisme*, Paris, Éd. Le Seuil.

Virieux D., 2003, « La "direction des intellectuels communistes" dans la Résistance française. Missions-organisation-pratiques », *Sociétés & représentations*, 15, pp. 133-153.

Vittori J.-P., 1994, dir., avec la collab. de Michine I., *Le grand livre des témoins*, Paris, FNDIRP.

Waintrater R., 2003, *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, Paris, Payot/ Éd. Rivages.

Walter J., 2007, « Les récits livresques de survivance sur le camp de la Neue Bremm : enjeux et orientations disciplinaires », *Communication*, 26 (1), pp. 11-47.

— 2010, « Traumas expérientiels et modalités d'écriture dans les récits de survivants de la Neue Bremm : Jacques Bergier ou l'autre et soi (1945-1954) », pp. 145-194, *in* : Fantino J., dir., *Identité et altérité : la norme en question ? Hommage à Pierre-Marie Beaude*, Paris, Éd. Le Cerf.

— 2012, « Quand "tiers + témoins seconds = histoires parallèles". René Quenouille entre franc-maçonnerie et communisme », Colloque *Génocides : place, figure et rôle du tiers et du témoin second*, Ottawa, 29-avr.-1er mai 2012 (actes à paraître sous la dir. de C. Sagarra).

— 2013a, « Dans les pas du docteur René Quenouille (1884-1945), de Sarlat au camp de la Neue Bremm », pp. 171-230, *in* : Walter J., dir., *Humanisme & Tolérance. Hommage à Alexandre Marius Dées de Sterio (1944-2006)*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

— 2013b, « Entrée dans l'univers concentrationnaire et sortie d'anonymat : Jacques Bergier, un agent secret contre des armes secrètes », pp. 129-172, *in* : Fleury B., Walter J.,

dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

— 2014a (à paraître), « Le docteur François Wetterwald en réflexion (Mauthausen, Ebensee) », *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (3). Témoins réflexifs, témoins pollinisateurs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

— 2014b (à paraître), « Georges Loustaunau-Lacau : un résistant d'extrême droite témoin d'une situation extrême », *in* : Fleury B., Rinn M., Walter J., éds, *Témoignages sous influence. La vérité du sensible*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

Wetterwald F., 1946, *Les morts inutiles*, Paris, Éd. de Minuit ; rééd., Luneray, Bertout, 1991; rééd., Paris, Éd. L'Harmattan, 2009.

— 1947a, « Médecine et camps de concentration », *Praxis. Revue suisse de médecine*, 41-42-43, 9-16-23. oct., tirage à part.

— 1947b, *Vengeance. Histoire d'un corps franc,* Paris, Imprimerie Téqui.

Wieviorka A.,1998, *L'ère du témoin*, Paris, Plon.

Wolikow S., 2006, avec la collab. de J. Vigreux, *Les combats de la mémoire. La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, Éd. Le Cherche Midi.

Wormser O., Michel H., éds, 1954, *Tragédie de la déportation 1940-1945. Témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1966.

Wormser-Migot O., 1965, *Quand les Alliés ouvrirent les portes… Le dernier acte de la tragédie de la déportation*, Paris, R. Laffont.

> LA CONSÉCRATION TESTIMONIALE

ESTRELLA ISRAEL GARZON
Université CEU Cardenal Herrera
ESP-46115
estrella.univ@gmail.com

MARILDA AZULAY TAPIERO
Université polytechnique de Valence
ESP-46022
mazula@pra.upv.es

LE COMBAT JURIDIQUE ET MÉDIATIQUE DE VIOLETA FRIEDMAN EN ESPAGNE : LE DROIT À L'HONNEUR D'UNE RESCAPÉE D'AUSCHWITZ

Résumé. — Cette contribution présente la figure de Violeta Friedman, un témoin reconnu et consacré en Espagne en raison de sa présence dans les médias et de sa bataille juridique. Protagoniste d'une lutte tenace contre le négationnisme et pour la défense des droits à la dignité des victimes, Violeta Friedman devint, pendant quinze ans, une référence médiatique à partir de la plainte qu'elle déposa en 1985 contre Léon Degrelle en invoquant la protection civile du droit à l'honneur. La bataille juridique dura six ans, jusqu'au 11 novembre 1991, lorsque la cour constitutionnelle reconnut le droit à l'honneur de Violeta Friedman, une décision qui fut le prélude de la modification du Code pénal espagnol en 1995, année où cette rescapée d'Auschwitz publia ses Mémoires. Lettres à l'éditeur, articles, conférences à l'Université, entretiens à la télévision et à la radio contribuent à une carrière testimoniale qu'elle n'abandonne plus jusqu'à sa mort, en 2000 et dont le sens et le souvenir ont été conservés dans de nombreuses références, des associations et des institutions jusqu'à ce jour, aussi bien en Espagne qu'à l'étranger.

Mots clés. — Violeta Friedman, témoignage, Shoah, Auschwitz, mémoire, Espagne, Léon Degrelle, presse, négationnisme, justice.

Lorsque Violeta Friedman (Marghita, 1930-Madrid, 2000) publie *Mis Memorias* (*Mes Mémoires*), en 1995[1], elle décrit le difficile processus consistant à briser le silence et à dénoncer les voix qui insultent la mémoire des victimes de la Shoah. « Après l'immense douleur des premières fois, c'est le fait de parler, d'extérioriser toute l'horreur, qui m'a aidée à apaiser mes blessures. En outre, [...] cela a donné un nouveau sens à ma vie : rappeler, informer, lutter pour que cela ne se reproduise plus. Ce désir, ou plutôt cette exigence, est ce qui, au cours des dernières années, m'a maintenue active, forte, autrement dit, en vie. Malgré les nombreuses difficultés » (Friedman, 2005 : 177-178). Elle le fait cinquante ans après la libération d'Auschwitz, où elle fut déportée peu avant ses quatorze ans avec d'autres membres de sa famille, et après que plusieurs circonstances, événements et personnes en favorisèrent la publication. « Le livre, dit Violeta, est un héritage pour eux, pour ma famille et pour les générations futures. J'espère qu'il est aussi un document de valeur pour tous ceux qui pourraient avoir le moindre doute sur la véracité des horreurs perpétrées contre l'humanité pendant ce siècle » (*ibid.*).

Un témoignage qui l'a aidée à guérir ses blessures et qu'elle avait rédigé partiellement entre 1973 et 1975, à la demande de son psychiatre, « lorsque le poids de [sa] propre histoire est devenu si écrasant, si insupportable, qu['elle] sentai[t] qu['elle] avai[t] atteint la limite de la souffrance à laquelle personne ne devrait arriver », reconnaît Violeta[2] (*ibid.* : 171). Elle l'a conçu comme une œuvre intime, tout en essayant d'éliminer « de ce vieil écrit [...] tout ce qui concernait des aspects très personnels de [sa] vie » (*ibid.* : 24). Témoignage dans lequel, comme l'exprime Boris Cyrulnik (2006 : 29-31), « même les paroles publiques ont un sens privé », où « la capacité d'attribuer aux choses le sens qui a été gravé en nous au cours de notre développement est facilement détectable dans le récit ». Et de poursuivre : « C'est la raison pour laquelle on doit attendre la fin de la phrase et patienter jusqu'à la fin de la vie pour que le sens apparaisse ».

Le témoin consacré se dévoile dans le sens médiatique et juridique d'une « intense lutte contre l'oubli et une brillante défense des droits à la dignité » de Violeta Friedman, comme l'indique la note d'édition de *Mis Memorias*[3], et à travers la demande de protection civile du droit à l'honneur formulée contre Léon Degrelle, officier des Waffen-SS qui a fini sa vie en Espagne,

[1] Selon la journaliste Á. Caso, ce livre, doit servir aux gens comme un cri d'alerte contre ce qui s'est passé et peut se répéter. Un livre que V. Friedman dédie à ses quatre petits-enfants, aux « petits-enfants de ses petits-enfants et toutes les générations à venir » et qui a été présenté au public le 27 février 1996, à la fnac, Madrid, acte rapporté et émis par TVE. M. A. Delgado se fait également l'écho de cette publication dans un article du quotidien ABC, daté du 29 février et intitulé « Violeta clame contre l'Holocauste dans ses Mémoires ».

[2] Texte de présentation du site de la Fondation Violeta Friedman. Accès : http://www.violetafriedman.com/. Consulté le 19/01/13.

[3] « Biografía » dans Friedman (2005 : 2).

mais aussi contre les médias qui ont reproduit son discours négationniste. Violeta Friedman se constitue comme une référence : elle réclame son droit à l'honneur et celui de toutes les victimes. Dans la consécration de Violeta Friedman comme témoin d'Auschwitz en Espagne, on peut distinguer quatre phases, en constatant une circonstance exceptionnelle : c'est « la première fois qu'on parle dans les tribunaux espagnols de faits liés à la Deuxième Guerre mondiale », comme le souligne Jorge Trias (EFE, 1986 : 31).

La première phase est celle de l'indignation contre le négationnisme et des courtes et timides lettres face aux déclarations publiques de Léon Degrelle qualifiant de « profanation » le fait d'exhumer le corps de Josef Mengele, le 6 juin 1985. Ces affirmations sont recueillies dans le journal télévisé du soir de TVE, où celui-ci, selon le récit de Violeta Friedman, « se sert du temps offert par la télévision publique pour proférer une diatribe antisémite contre Simon Wiesenthal. [...] Mais le plus choquant pour [elle], c'est qu'il affirmait sans aucune honte qu'il resterait fidèle à son idéologie [...] jusqu'à sa mort » (Friedman, 2005 : 186). La deuxième sera celle de la lutte visible avec la formulation de la demande de protection civile du droit à l'honneur, le 7 novembre 1985, contre les déclarations de Degrelle, publiées dans le numéro 168 de la revue *Tiempo*, (29/07-04/08/85), dans le reportage intitulé « Cazadores de nazis vendrán a España para capturar a Degrelle » [« Des chasseurs de nazis viendront en Espagne pour capturer Degrelle »], où il nie le génocide accompli par le nazi et ironise sur les camps de concentration et d'extermination. La troisième phase, après les verdicts du 16 juin 1986 qui considèrent la plainte irrecevable et acquitte les accusés, et après plusieurs rejets des pourvois présentés par Violeta Friedman, celle-ci fonde alors son recours de protection sur la violation du droit à l'honneur, inscrit dans la Constitution espagnole. Elle y allègue, contre ce que soutenaient les sentences contestées, qu'elle est légitimée pour exiger des responsabilités en tant que « victime indirecte ». La requête est acceptée le 1er février 1990, en reconnaissant le droit à l'honneur de la plaignante. Finalement, la sentence du 11 novembre 1991 de la cour constitutionnelle conduit à la réforme du code pénal en 1995, avec l'introduction de l'article 607 : « Infractions contre le droit des personnes » (23 novembre 1995). Une réforme qui coïncide avec la quatrième et dernière phase, la publication de *Mis Memorias*, également en 1995, et les reconnaissances institutionnelles, sociales et médiatiques jusqu'à la récente inscription au registre des fondations du ministère espagnol de la Culture, le 25 février 2011, de la Fondation Violeta Friedman dont l'objectif est « de travailler pour perpétuer la mémoire, la vie et l'œuvre de Violeta Friedman, et notamment la lutte contre l'antisémitisme ou la judéophobie, le racisme et l'intolérance[4] ».

[4] BOE (Boletín Oficial del Estado), 2011, nº 68, sec. III, 21 mars, p. 30189.

Premières apparitions et entretien anonyme

Dans la décision de Violeta Friedman de se remémorer et de parler, il faut considérer une chaîne d'événements et leur diffusion à travers différents médias. Son désir de mémoire commence avec la publication des Mémoires de Rudolf Höss (1979), *Yo, comandante de Auschwitz* [*Le commandant d'Auschwitz parle*], préfacé par Léon Poliakov. Un ouvrage qui, selon Mario Muchnik (2011 : 274), éditeur de la première édition espagnole en septembre 1979, est « le témoignage irréfutable de l'un des principaux responsables du génocide des Juifs d'Europe centrale » et dont la version espagnole, avec les travaux de Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, est « une contribution majeure à la connaissance de l'histoire de ces temps agités » (*ibid.* : 274).

Dès le prologue de l'ouvrage de Rudolf Höss, Violeta Friedman (2005 : 12) sent l'appel à témoins lancé par Léon Poliakov aux survivants de l'Holocauste. Elle écrit dans ses Mémoires : « Ce prologue m'a touchée, m'a émue au point de faire soudainement germer en moi le désir de parler, un désir qui est rapidement devenu un devoir. Mais je ne savais pas comment ni par où commencer ». Mais Violeta savait que ces « onze millions de personnes de toutes nationalités, religions et conditions [...] seraient mortes en vain si ceux qui avaient survécu à l'enfer ne parlaient pas » (*ibid.* : 13). Elle précise : « Je pense que c'est à la fin de 1984 que j'ai entendu à la radio qu'on allait publier le soi-disant journal d'Hitler. [...] Cette nouvelle [...] a changé ma vie. Alors que je l'écoutais, je me rendais compte que le but qu'ils poursuivaient était de falsifier l'Histoire, mon histoire et celle de toute l'humanité » (*ibid.* : 11). En effet, *Les carnets d'Hitler*, publiés par le magazine allemand *Stern* en 1983, étaient présentés comme écrits réellement par Adolf Hitler, jusqu'à ce que l'on découvre qu'il s'agissait en fait d'une contrefaçon. Le 8 juillet 1985, le fournisseur Konrad Kujau et le journaliste Gerd Heidemann sont condamnés pour fraude (Tertsch, 1985) à respectivement quatre ans et six mois et quatre ans et huit mois de prison. Dès le début de la publication des faux carnets, des cercles d'opinion de la République fédérale d'Allemagne soupçonnent qu'il s'agit d'une manœuvre de groupes néonazis pour revendiquer la mémoire du Führer qui, comme écrit José Comas (1983 : 3) dans *El País,* « apparaît comme une personne qui aurait condamné les actes criminels commis par certains de ses généraux ou, apparemment, qui n'était pas au courant des excès commis par certains de ses plus proches collaborateurs ». Les carnets, selon le récit de Gerd Heidemann, appartenaient à une série de documents retrouvés dans l'épave d'un avion qui s'était écrasé près de Dresde en avril 1945. Sans même avoir été soumis à une analyse plus approfondie du point de vue scientifique, les spécialistes de la Seconde Guerre mondiale confirment leur authenticité[5], y compris Hugh Trevor-Roper, à l'époque l'un des directeurs du

[5] La question de l'authenticité des carnets a été largement débattue dans les médias, presse écrite et télévision, entrainant polémiques et débats tendus entre les experts sur l'authenticité ou non des carnets publiés par chapitres dans le magazine allemand *Stern* en 1983.

Times Newspapers. Celui-ci déclare, lors d'une conférence de presse du 25 avril 1983, rapportée par Santiago Camacho (2008 : 105) dans *Veinte grandes fraudes de la Historia* [*Vingt grandes fraudes de l'histoire*] :

> « Je suis heureux de dire que ces documents sont authentiques, que l'histoire sur l'endroit où ils se trouvent depuis 1945 est vraie, que la façon de raconter assume les habitudes et la personnalité d'Hitler, et même que certains de ses actes publics devraient, en conséquence, être révisés ».

Le représentant de la communauté juive britannique, Immanuel Jakobovits, qualifie la publication des carnets comme « une insulte » pour les millions de personnes qui sont mortes sous le nazisme, qui prétend « blanchir un des chapitres plus sombres de l'histoire de l'humanité » (Gallego-Diaz, 1983 : 5). En réaction aux nouvelles sur la publication du journal intime d'Hitler, Violeta Friedman (2005 : 11) écrit : « Quelque chose en moi a alors réagi. Quelque chose qui allait changer ma vie pour toujours ».

Le premier témoignage public

Le samedi 2 février 1985, par hasard, la diffusion sur TVE – télévision espagnole – du film *Les enfants du Brésil* (Schaffner, 1978)[6] provoque le témoignage. Violeta se retrouve, selon ses propres mots, « en train de remémorer à voix haute et en public » (Friedman, 2005 : 16). Elle téléphone pour participer à un colloque radiophonique autour de Josef Mengele. « J'ai été victime de Mengele », pense-t-elle avoir dit, mais l'émission était sur le point de finir et elle ne peut participer.

> « Ils m'ont demandé s'ils pouvaient m'appeler lundi pour m'interviewer. J'ai répondu affirmativement, mais à une condition : qu'ils ne dévoileraient ni mon nom ni mon prénom à l'antenne. [...] Deux jours après, pour la première fois, je me suis retrouvée à parler à voix haute et en public. [...] À partir de ce moment, de nombreux médias ont commencé à m'appeler, et j'ai commencé à accorder des entretiens. Ce n'est que la première fois que j'ai refusé de donner mon nom ».

Mardi 26 février 1985, la Radio Nacional de España (RNE) diffuse l'émission intitulée *Reportaje 1 : Josef Mengele*, d'une durée de dix minutes, une chronique à l'occasion de la conclusion à Jérusalem du premier congrès international des victimes de Josef Mengele, « dont le cas a été évoqué à nouveau en Espagne à travers le film *Les enfants du Brésil,* diffusé samedi dernier par la Télévision Espagnole ». Dans le reportage[7], le présentateur de l'émission, Ángel Gómez Fuentes, présente le témoignage de Violeta Friedman, « une des rares personnes survivantes du camp d'Auschwitz ayant connu Mengele en personne. C'est

[6] *Los niños de Brasil*, tiré du roman homonyme d'Ira Levin, a été diffusé sur TVE samedi 2 février 1985, dans le cadre de l'émission *Sábado Cine*.

[7] Reportage accessible sur http://www.rtve.es/alacarta/audios/la-noche-tematica/reportaje-1-josef-mengele/1122368/. Consulté le 16/01/13.

le témoignage d'une femme, hongroise de naissance, qui est arrivée au camp d'extermination à l'âge de quatorze ans et qui préfère ne pas rendre public son nom ».

Il s'agit du premier témoignage public de Violeta Friedman. Elle hésite encore : « Ma rencontre avec lui [Josef Mengele] fut le soir de l'arrivée quand… au bout d'une odyssée de trois jours dans des trains à wagons serrés comme des sardines… trois nuits et jours, nous sommes arrivés avec mes parents… grands-parents… ainsi de suite, et alors en descendant du train on nous criait les femmes d'un côté, les hommes de l'autre, et avec un geste de la main on décidait de la vie ou de la mort. Les uns à droite, les autres à gauche ». À partir de ce moment-là, elle est contactée par plusieurs médias. C'est la seule fois qu'elle refuse de donner son nom.

D'après Boris Cyrulnik (2006 : 37), la métamorphose de l'événement en récit se produit à travers une double opération consistant à

> « placer les événements dans un plan extérieur [...] et à les situer dans le temps. La personne qui écoute l'histoire doit être là, et se taire. [...] Les souvenirs des images se succèdent, entourés de mots qui les commentent et les précisent, pour ensuite douter et raconter à nouveau la scène en utilisant d'autres expressions. Peu à peu, à travers ce travail, l'histoire extirpe l'événement de l'intérieur de la personne elle-même ».

« Il faut demander aux victimes, pas aux bourreaux »

Ces apparitions timides se font plus assurées lorsque Léon Degrelle (Bouillon, 1906-Málaga, 1994), fondateur du parti rexiste en Belgique, habitant en Espagne depuis 1945, jugé en Belgique par contumace, condamné à mort pour collaboration avec l'ennemi et complot contre la sécurité nationale et dépossédé de la nationalité belge, intervient au cours de l'émission *Informe Semanal*, sur RTVE, le 8 juin 1985, où est diffusé le reportage de Vicente Botin et Rafael Herrera, intitulé « À la recherche de Mengele[8] ». Les journalistes y parlent des restes supposés de Joseph Mengele qui « ont été exhumés jeudi dernier dans le cimetière de la petite ville d'Embu, à vingt-six kilomètres de Sao Paulo. [...] Beate Klarsfeld et Simon Wiesenthal, le célèbre chasseur de nazis, expriment leurs doutes sur le fait que les restes retrouvés maintenant, soient ceux de Mengele[9] ».

[8] Reportage accessible sur http://www.rtve.es/alacarta/videos/programa/informe-semanal-busca-mengele/1122913/. Consulté le 16/01/13.

[9] L. Degrelle avait déjà participé à d'autres programmes de RTVE, comme le 4 mars 1983. Voir « Léon Degrelle, qui s'est rendu célèbre pour avoir dirigé le fascisme en Belgique et pour sa proximité à Adolf Hitler, a participé hier soir à l'émission de RTVE *La Clave* ». « Degrelle, más criminal que Barbie, según Víctor Alexandrov » [« Degrelle, plus criminel que Barbie, selon Victor Alexandrov »], *El País*, 03/05/1983.

À ce sujet, Violeta Friedman (2005 : 185-186) écrit :

> « Le criminel osait se montrer tranquillement à la télévision pour protester contre l'exhumation du soi-disant cadavre de Mengele. [...] Il affirmait ensuite plein d'orgueil que le million de dollars que le Centre Simon Wiesenthal avait offert pour récompenser la capture de Mengele, serait maintenant consacré à sa propre capture[10]. [...] Degrelle avait profité du temps à l'antenne de la télévision publique pour proférer une diatribe antisémite contre Simon Wiesenthal. [...] Mais le plus choquant pour moi, c'est qu'il affirmait sans aucune honte qu'il resterait fidèle à son idéologie [...] jusqu'à sa mort ».

« Regrettez-vous quelque chose, Monsieur Degrelle ? », demanda le journaliste. « Je regrette seulement qu'Hitler ait perdu la guerre », répondit Degrelle, lui qui réfugié en Espagne, d'abord sous le faux nom de Juan Sánchez-Dupré, avait reçu en 1954 la citoyenneté espagnole sous le nouveau nom et l'identité de León Ramírez Reina, « espagnol de Constantine, où une rue portait même son nom », comme l'affirme Ismael Fuente (1982 : 16) dans « León Degrelle, la última reliquia del nazismo, escribe sus memorias en Madrid » [« Léon Degrelle, le dernier vestige du nazisme, écrit ses Mémoires à Madrid »].

D'abord étonnée, puis indignée – « Comment cela pouvait-il arriver en Espagne en 1985 ? » – après avoir téléphoné à RTVE pour protester contre la diffusion du discours « d'un tel criminel » (Friedman 2005 : 187) sur un service public sans obtenir de réponse satisfaisante à sa requête, Violeta Friedman écrit une « Lettre au rédacteur en chef » dans le journal *El País*, publiée le 17 juillet 1985 et intitulée « La vergüenza Degrelle » [« La honte Degrelle »]. Elle y proteste contre l'attention accordée au fondateur du parti rexiste qui lui a permis d'affirmer « sa totale loyauté à Hitler jusqu'à la mort, sa fierté pour avoir participé aux activités du nazisme et sa peine pour la défaite d'Hitler ». Violeta (1985a : 11) éclate : « Avec la connaissance que nous avons aujourd'hui des crimes du nazisme, il semble incroyable qu'un admirateur inconditionnel de ces idéologies sataniques et des crimes contre l'humanité puisse avoir accès à la télévision ». Il conclut : « Il faut demander aux victimes, pas aux bourreaux ».

Cet épisode est important parce que, comme le signale Antonio Elorza (2005 : 22) dans « Auschwitz desde España » [« Auschwitz en Espagne »] :

> « Violeta aurait probablement été une victime anonyme de plus de la Shoah, même si elle a survécu, sans le concours d'un incident particulier en 1985 : l'exhumation du cadavre du docteur Mengele au Brésil afin de vérifier son identité. […] Un peu plus tard, dans *Tiempo*, Degrelle met en doute l'existence des fours crématoires. Ni TVE, ni l'hebdomadaire ne donnèrent à Violeta la possibilité de répliquer, alors qu'elle habitait à Madrid. Elle dut le faire dans la rubrique "Lettres au rédacteur en chef" de ce journal ».

[10] Communiqué de l'agence EFE (1985 : 4). Dans le texte on peut lire « le rabbin Abraham Cooper, président du Centre Simon Wiesenthal à Los Angeles, a annoncé qu'une partie des 170 millions de pesetas offerts pour la capture de Josef Mengele sera destinée à la recherche de l'ancien collaborateur nazi belge Léon Degrelle, qui habite en Espagne, a informé hier le quotidien belge *Le Soir* ».

Quatre jours plus tard dans une lettre, une autre lectrice, Maev Gallagher (1985 : 14), partage « complétement le point de Mme Friedman sur le nazisme » mais exprime ses différences de point de vue sur la condamnation de l'entretien. Elle écrit : « Je considère qu'il est important pour le public espagnol de connaître, à travers les paroles de Degrelle, la pensée et la psychologie de ces anciens nazis afin d'étudier la méthode la plus efficace de combattre et d'éloigner de notre société des philosophies avec une telle orientation ». De son côté, Léon Degrelle publie dans le même journal le 23 juillet 1985, sa réplique, écrite à Fuengirola, Málaga, sous le titre « Degrelle se defiende » [« Degrelle se défend »], avec un mépris évident « Je suis Léon Degrelle. Je suis désolé de contredire une femme, qu'elle soit juive ou pas » (1985 : 11). Il continue :

> « Je regrette de vous dire que je n'ai jamais donné d'ordres comme ceux qu'imagine l'excitation de cette dame. Je ne les ai pas donnés et je n'ai jamais eu l'occasion de les donner. Premièrement, je n'ai jamais combattu à l'arrière-garde ; au contraire je ne manquais aucun combat de mes soldats sur le front. Deuxièmement, je doute qu'une quelconque unité de Waffen-SS n'ait jamais pris part à ces "massacres". Nous, c'est-à-dire un million de volontaires de la Waffen-SS, dont 600 000 n'étaient pas Allemands, avons dû assumer le rôle unique et très dangereux de troupes de choc, toujours les premiers à ouvrir la brèche dans l'offensive, ou à contenir les ruptures des Soviétiques. C'est ainsi que 402 000 jeunes de la Waffen-SS ont été tués, des Belges, des Français, des Néerlandais, des Norvégiens, des Danois, des Hongrois, des Croates, des Roumains et ainsi de suite. Et même des Espagnols ! ».

Il ne savait rien non plus des camps de concentration et d'extermination : « Nous ne savions rien de ces camps, ni moi, ni un seul de mes soldats belges de la Waffen-SS. Notre seul champ était le champ de bataille, où les Juifs ne proliféraient pas. J'en ai vu un, un seul, en quatre ans, dans une vallée du Caucase, et je ne lui ai pas touché un cheveu ». En conclusion : « Je ne doute pas de votre sincérité. Quarante ans de controverse aveugle fait ses ravages. Quand vous voulez, venez chez moi, je vous recevrai avec plaisir et je vous convaincrai » (*ibid.*).

El País publie la deuxième lettre de Violeta Friedman, le 26 juillet de la même année, « Sobre Degrelle, otra vez » [« Sur Degrelle, encore une fois »]. Elle regrette la suppression des paragraphes de sa première lettre par manque d'espace et affirme :

> « Personne ne critique éternellement les horreurs de la guerre, mais plutôt *une mentalité* capable d'inventer une machine d'extermination à grande échelle, en détruisant des races entières, les opposants politiques, les handicapés, les personnes âgées et les handicapés mentaux. [...] Le but de mon combat s'oppose précisément à une idéologie qui, sous le prétexte du racisme, a incité tout un peuple à la haine et à commettre les crimes les plus atroces qu'on puisse imaginer. Par conséquent, appeler criminels les Waffen-SS peut vous sembler peu élégant, mais ce n'en est pas moins la pure vérité. Il me semble encore moins délicat de dire à la télévision : "Je me sens lié à Hitler jusqu'à ma mort". [...] Enfin, je vous remercie de votre invitation. Je serais ravie d'accepter, à une condition : que les caméras de télévision soient présentes, avec un temps imparti égal, afin que vous puissiez me convaincre, car vous semblez en être sûr, tandis que moi en revanche, je donnerai mes arguments pour que le peuple soit le juge de la raison la plus convaincante » (Friedman, 1985b : 10).

La veille de la publication de cette lettre, le 25 juillet 1985, Violeta Friedman est interviewée dans l'émission de TVE, *Tiempo de Creer* par son directeur, Baruj Garzón. Elle y est présentée comme « un témoin dont la voix ne peut pas être réduite au silence tant qu'elle est vivante[11] ».

Illustration 1. Entretien réalisé par Baruj Garzón pour l'émission Shalom -Tiempo de creer, de RTVE le 25/07/1985.

Enfin, le 31 juillet, la lettre « Degrelle y los crímenes de guerra » [« Degrelle et les crimes de guerre »] est publiée, signée par Gonzalo Valdés (1985 : 8), de Castellón, qui réfute la plupart des affirmations de Degrelle, en concluant : « Mme Friedman a parfaitement raison de qualifier de "criminel" les SS et tous ses membres (de toutes les branches), car c'est le qualificatif reconnu par le verdict du tribunal de Nuremberg ».

Degrelle dans la revue *Tiempo*

Pendant ce temps, dans la semaine du 29 juillet au 4 août 1985, Violeta prend connaissance d'un nouvel entretien avec Léon Degrelle, cette fois publié dans le magazine *Tiempo*. Ses déclarations niant la Shoah et, ironisant sur les camps de concentration, publiées dans le numéro 168 de la revue, dans le cadre du reportage intitulé « Cazadores de nazis vendrán a España para capturar a Degrelle » [« Des chasseurs de nazis viendront en Espagne pour capturer Degrelle »]. Entre autres affirmations, Léon Degrelle exprime :

> « Les Juifs ? Écoutez, les Allemands n'ont pas déporté des Juifs belges, mais des étrangers. Je n'ai rien eu à voir avec cela. Et à l'évidence, s'il y en a autant maintenant, il s'avère difficile de croire qu'ils sont sortis si nombreux en vie des fours crématoires [...] le problème avec les Juifs, c'est qu'ils veulent toujours être les victimes, les éternels persécutés. S'ils n'ont pas d'ennemis,

[11] Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/entrevista-violeta-friedman-1985/1137682/.Consulté le 18/01/13.

> ils en inventent. [...] Il manque un leader ; j'espère qu'un jour viendra l'homme approprié, celui qui pourrait sauver l'Europe… Mais des hommes comme le Führer ne naissent pas tous les jours… ».

Ou encore :

> « Ils ont pris les os et les dents de Mengele… Jusqu'où peut en arriver la haine ! À mon avis, le Docteur Mengele était un médecin normal et je doute que les chambres à gaz n'aient jamais existé, car cela fait deux ans qu'il y a une récompense aux États-Unis pour celui qui présenterait des preuves sur les chambres à gaz. 50 millions de dollars et encore personne n'est allé les chercher » (Girón, 1985 : 30).

Violeta Friedman reconnait dans ses Mémoires : « J'ai vraiment été touchée par le fait qu'un nazi nie en toute impunité l'existence des chambres à gaz » (1995 : 191). Afin d'obtenir un espace pour répondre à de telles déclarations, Violeta tente en vain pendant des semaines, de parler avec le directeur de *Tiempo*, Julian Lago[12]. Elle raconte : « Moi, on m'empêchait de parler tandis que les bourreaux avaient accès à la voix publique. [...] L'impuissance que je ressentais était si insupportable, que j'ai finalement décidé de recourir à des moyens légaux pour défendre mon honneur » (*ibid.* : 191).

C'est dans le quotidien *ABC* du 24 octobre qu'elle exprime, dans un article d'opinion intitulé « La résurgence du nazisme », que la télévision espagnole, qui a accordé une importance inhabituelle à l'ancien général en lui donnant la possibilité de déclarer sa loyauté à Hitler, devrait divulguer la vraie nature de l'idéologie nazie : « Une idéologie fondée sur le racisme et qui, avec le prétexte de la création d'une race germanique pure, a commis les plus grands crimes que le monde ait jamais imaginés » (1985c : 44). Violeta plaide pour l'information : « À mon avis, écrit-elle, l'expansion actuelle du nazisme constitue un grave danger, en raison de l'absence d'informations précises sur ses objectifs, qui sont les mêmes que ceux d'avant ». Elle insiste aussi sur le besoin de donner la parole aux victimes :

> « Pendant que les Degrelle et ses semblables trouvent des protecteurs et des sympathisants, il y a le risque que, peut-être, la prochaine génération atteigne son but, et que nos enfants soient exterminés ou deviennent leurs esclaves. L'avenir dépend des prises de position d'aujourd'hui. Passivité ? Silence ? Ou des cris dans la nuit des horribles souvenirs ? » (*ibid.* : 44).

Le combat juridique

Le 7 novembre 1985 commence la bataille juridique. Violeta Friedman dépose une plainte en invoquant la protection civile du droit à l'honneur, devant le Tribunal de première instance n° 6, à Madrid, contre Léon Degrelle, contre

[12] « Quand Violeta Friedman demanda au magazine de Julian Lago un espace semblable pour contraster les idées du nazi, elle fut ignorée : Degrelle est dans l'actualité, Friedman, non » (Espinosa, 2009 : 58).

Julian Lago, directeur de la revue *Tiempo,* et contre Juan Giron Roger, journaliste et auteur du reportage publié. Elle le fait en recourant à la loi 62/1978 du 26 décembre, concernant la protection juridictionnelle des droits fondamentaux de la personne[13], au motif que les déclarations publiées portent atteinte à l'honneur de la plaignante, juive, internée au camp de concentration d'Auschwitz, où sa famille est morte gazée, sur ordre du médecin cité dans la revue. Par conséquent, les déclarations constituaient non seulement une attaque contre ce qui est le plus intime et honorable chez une personne, mais aussi une déformation de l'histoire, tout en considérant comme des menteurs ceux qui, comme la plaignante, ont subi les horreurs des camps de concentration nazis ; ces déclarations qui « offensaient clairement mon honneur, puisque l'une de ses conséquences était de faire de moi une menteuse » (Friedman, 2005 : 193). Ainsi commence un combat long et coûteux avec l'aide du président de B'nai B'rith Espagne[14], Max Mazin, et de son avocat Jorge Trias Sagnier. D'autre part, Francisco Espinosa (2009 : 60) rappelle que l'avocat de Léon Degrelle, « Juan Servando Balaguer Pareño, époux d'une fille de Degrelle et avec un passé idéologiquement conforme aux circonstances, [qui] avait appartenu à des groupes paramilitaires qui avaient participé au coup d'état militaire de juillet 1936 à ses débuts ».

Le journal *El País* du 9 novembre titre, « Une femme juive porte plainte contre l'ex-chef des SS Léon Degrelle pour avoir porté atteinte à son honneur[15] ». L'information commence :

> « Violeta Friedman, citoyenne vénézuélienne, de religion juive, a porté plainte contre l'ancien général de la Waffen-SS Léon Degrelle, au motif que ses déclarations publiées en août de cette année par le magazine *Tiempo* constituent une atteinte à son honneur. Elle considère qu'elles lui portent préjudice et demande que l'ex-général soit condamné à ne plus pouvoir reproduire de telles manifestations, que le texte intégral de l'arrêt soit publié et qu'une indemnisation soit destinée aux associations d'Espagnols qui ont souffert dans les camps de concentration nazis ».

Dans la rubrique « International » *ABC* informe du procès. Dans un entretien publié le 7 mai 1986, Dafna Dov (1986 : 29) demande à Violeta quelles sont ses intentions. Celle-ci répond : « Ce que je veux faire, c'est très simple. Les nazis se sont chargés de réécrire l'histoire en niant systématiquement tout et en tentant d'effacer toute trace susceptible de révéler le passé. Ils ont écrit des centaines

---

[13] Loi en vigueur jusqu'au 8 janvier 2001. Publiée dans le Bulletin Officiel, BOE, 3, le 3 janvier 1979.

[14] « Le B'nai B'rith est une organisation juive internationale réunissant des Juifs de toutes origines pour servir les communautés dans lesquelles ils vivent. [...] Les buts du B'nai B'rith visent à apporter de l'aide aux victimes de catastrophes naturelles en coopération avec les plus importantes organisations humanitaires mondiales [...] La mission du B'nai B'rith est également de réunir les Juifs pour travailler en toute amitié, améliorer l'harmonie des communautés, renforcer la communauté juive, combattre l'intolérance raciale et religieuse et apporter de l'aide aux malheureux ». B'nai B'rith Europe, http://www.bnaibritheurope.org/bbe/content/blogcategory/0/83/lang,fr_FR. Consulté le 10/01/13.

[15] « Una mujer judía demanda al ex jefe de las SS Léon Degrelle por atentar contra su honor » [« Une femme juive porte plainte contre l'ancien chef SS Léon Degrelle pour avoir porté atteinte à son honneur »] (*El País*, 11/09/1985, p. 25).

de livres, des milliers de pamphlets en parlant du "mensonge juif" et essayent de purifier ou sanctifier l'idéologie satanique nazie » ; en résumant ainsi : « Ce que je veux : obtenir la vérité, que justice soit faite et que cesse ce genre d'offenses intolérables et blessantes ». Dans ses Mémoires, en 1995, Violeta Friedman (2005 : 193) écrit : « Jamais, tous les journalistes et les personnes qui m'ont connue peuvent en témoigner, je n'ai reçu de l'argent en échange des entretiens ou des reportages. Je ne voulais à ce moment-là rien obtenir d'autre de cette sentence que la justice ».

Dans le récit du procès, ABC informe le 12 juin 1986[16] : « C'est en l'absence du principal accusé, que la plainte déposée par la Juive Violeta Friedman contre le général SS a été traitée hier ». La défense et le procureur ont tous deux demandé le rejet de la plainte en raison de « l'absence de légitimité de Violeta Friedman, car elle n'est pas mentionnée », le procureur estimant également que « Degrelle avait un droit reconnu par la Constitution d'exprimer ses idées, même si elles "nous déplaisent" ». Ainsi *La Vanguardia* titre-t-elle le même jour, « Madrid : L'ancien général nazi Degrelle est jugé pour avoir affirmé que les chambres à gaz n'ont jamais existé » (EFE, 1986 : 31).

La plainte est rejetée par un arrêt du 16 juin 1986, confirmée en cours d'appel le 9 février 1988 par la Haute Cour de Madrid et en cassation par la cour suprême, dans une sentence du 5 décembre 1989, fondée sur l'absence de légitimation active de la plaignante et l'acquittement des accusés.

Le juge considérait non recevable la demande de Violeta Friedman de protection de son honneur, auquel le reportage ne portait pas atteinte, car aucune des expressions ne faisait concrètement référence à elle, ni la mentionnait, ni faisait allusion à elle. Et, d'autre part, que les déclarations de M. Degrelle étaient protégées par le droit à la liberté d'expression. Cette décision de justice considérait que les affirmations de Leon Degrelle

> « en tant que regrettables, pourraient être objet de critique et de réprobation morale, de la part de ceux qui se sentent concernés, mais elles ne portent pas atteinte à l'honneur d'une personne ou de sa famille. Elles pourraient entraîner affliction et souffrance pour des individus et même des collectivités ou des groupes sociaux, mais ce sont des déclarations d'une volonté, celle du défendeur, sur des faits qui font à présent partie de l'histoire et qu'en vertu du droit fondamental à la libre expression de la pensée, des idées et des opinions consacré par l'article 20.1 a) de la Constitution, même regrettables, elles ne constituent pas une offense pour l'honneur d'une personne, pas même d'une collectivité »[17].

Contre cette décision de justice, Violeta Friedman fait appel devant la Première chambre civile du Tribunal territorial de Madrid, en manifestant aux journalistes

[16] « Piden que se condene al ex nazi Degrelle a silencio "perpetuo" » [« Demande de condamnation au silence "perpétuel" pour l'ancien nazi Degrelle »] (ABC, 06/12/1986, p. 36).

[17] Tel que révèlent les antécédents de fait 11, verdict de la cour constitutionnelle (STC) 214/1991 du 11/11/1991, publié dans le Bulletin Officiel 19911217 (BOE. 301). Accès : http://www.boe.es/buscar/doc.php?coleccion=tc&id=SENTENCIA-1991-0214. Consulté le 19/01/13.

comme Carlos Novo (1988 : 24) dans *La Vanguardia,* le 4 février 1988 : « Je suis pour la liberté d'expression, à condition qu'elle ne blesse pas autrui », et déclarant que « si mon appel est rejeté, j'irai à la cour suprême, puis à Strasbourg ou ailleurs. Ces déclarations m'ont traumatisée. Elles supposent la négation de mes droits les plus élémentaires et je ferai appel jusqu'à la fin de ma vie pour que justice soit faite ».

La procédure orale, très attendue, a lieu le 3 février, devant de nombreux journalistes et on assiste à des affrontements verbaux entre les membres de la communauté juive de Madrid et de l'organisation, également juive, *Anti-Defamation League* du B'nai B'rith, et un groupe de jeunes d'extrême droite du Cercle espagnol des amis d'Europe (CEDADE)[18]. Violeta Friedman (2005 : 196-197) raconte dans *Mis Memorias* :

> « Ce matin-là, Iñaki Gabilondo était depuis très tôt à la [station de radio] SER pour informer du jugement contre Degrelle en encourageant les auditeurs à venir me soutenir. Et c'est ce qui est arrivé. [...] À la porte du Tribunal territorial m'attendaient plusieurs journalistes qui m'ont interviewée [...] mais quand je me suis approchée de l'entrée de la salle d'audience une mauvaise surprise m'attendait : un groupe de partisans de Degrelle, membres du groupe d'extrême droite CEDADE m'encerclaient en brandissant des pancartes. [...] L'image où j'apparaissais entourée par les pancartes de CEDADE fut diffusée dans toute l'Espagne ».

Le 9 février, jour de la confirmation du rejet de la plainte et de l'acquittement de Léon Degrelle invoquant la liberté d'expression, Hans Rid (1988 : 10) écrit dans *El País* : « Ce qui apparaît comme une plaisanterie irréelle, et que l'avocat de Mme Friedman a appelé à juste titre "une plaisanterie comique, grossière et sanglante", provoque crainte, horreur et tristesse chez nous, les jeunes antifascistes allemands ». Il poursuit en indiquant que

> « peu de pays tolèrent les manifestations d'extrême droite en tant que phénomène socioculturel comme le fait l'Espagne, et la passivité du gouvernement socialiste devant un abîme aussi bien humaniste que politique semble encore plus incompréhensible. [...] Si les tribunaux considèrent légales les déclarations verbales de M. Degrelle, nous devons réécrire les livres d'histoire. Avec tout le respect pour la personne de Mme Friedman et son douloureux passé, je crains qu'il y ait ici plus en jeu que le seul honneur d'une femme juive ».

[18] Le journal *El País* sur l'information signée par Bonifacio de la Cuadra (1988 : 20), intitulée « El juicio contra la absolución del nazi Degrelle enfrenta a Violeta Friedman con grupos ultra » [« Le jugement contre l'acquittement du nazi Degrelle provoque l'affrontement entre Violeta Friedman et des groupes d'extrême droite »]. Dans le texte : « Le retard dans la tenue de l'audience, prévue à 10 heures 30, commencée finalement peu avant midi, a permis aux jeunes d'extrême droite qui se sont rassemblés à la salle d'audience d'insulter Violeta Friedman et d'entraver le travail des journalistes qui prenaient des photos de la plaignante désormais âgée. Celle-ci a prié les journalistes de ne pas diffuser son image entourée par la revue du groupe d'extrême droite CEDADE (Cercle espagnol des amis d'Europe). Degrelle n'a pas assisté à l'audience, il n'y était pas obligé. Des cris de "à l'hospice !", en allusion à Violeta Friedman, "Hitler avait raison" et "les Juifs financent l'ETA" ont été à l'origine de confrontations où les amis de Friedman, en particulier l'entrepreneur Max Mazin, ont vivement discuté avec les jeunes d'extrême droite ». Voir aussi S.G.O. (1988 : 32).

Pendant ce temps, la présence médiatique de Violeta continue. Elle publie des articles comme « La terreur antisémite » à l'occasion du 50e anniversaire de la Nuit de Cristal, le 11 novembre 1988, dans *El País*. Elle exprime aussi son indignation, en 1989, parce que « le gouvernement espagnol est le seul en Europe » à autoriser un acte de commémoration à Madrid pour le centenaire de la naissance d'Adolf Hitler[19]. Elle présente ses arguments dans des lettres aux journaux afin d'empêcher les bourreaux de faire des déclarations, de rejeter la négation de la Shoah à travers sa propre expérience, de montrer l'ampleur de la tragédie en mettant en garde contre le danger de résurgence et de nivellement, de combattre contre le nazisme et de condamner les voix qui parlent sans aucun remords, sans complexe, qui se vantent du malheur des autres.

C'est la raison pour laquelle elle ne cède pas[20]. La procédure judiciaire se poursuit. Après le rejet émis par le verdict du 5 décembre 1989, Violeta Friedman fonde la demande d'injonction devant la cour constitutionnelle contre le jugement de la cour suprême pour la violation de son droit à l'honneur inscrit dans la Constitution espagnole à l'article 18.1 en rapport avec les articles 24.1 et 10.2[21]. Elle invoque la légitimité d'exiger des responsabilités, et son statut de « victime indirecte » d'un attentat à l'honneur, selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le fait de ne pas être mentionnée explicitement dans les déclarations publiées, mais qui faisaient bien référence à une collectivité, ne pouvait être compris ni comme cause d'un manque de légitimité, ni comme une absence d'attentat à l'honneur. Le 1er février 1990, la 2e section de la Première chambre accepte la présentation du recours de protection, mais le procureur en demande l'irrecevabilité, le 17 février, avec le prétexte suivant : « Se sentir affecté est une chose et l'être vraiment en est une, ce qui n'est pas le cas ici[22] ».

---

[19] Francisco Mercado (1989 : 24) écrit dans *El País,* « Christian Ruiz, secrétaire général du Cercle espagnol des amis d'Europe (CEDADE), estime qu'un millier de nazis se réuniront à Madrid, dimanche, pour commémorer le centenaire de la naissance d'Adolf Hitler. Violeta Friedman, une rescapée du camp de concentration d'Auschwitz, s'indignait hier en affirmant que "le gouvernement espagnol est le seul en Europe" à permettre un tel acte. [...] Lors de la manifestation, le président de CEDADE Pedro Varela et des dirigeants d'organisations nazies dans les pays américains et européens prendront la parole. L'intervention de Léon Degrelle [ami fasciste belge d'Hitler] n'est pas prévue, mais il pourrait être présent dans le public. Ruiz se plaint que dans des pays comme le Canada, le Danemark, la Suisse et la RFA, on condamne les nazis pour la diffusion des idées contre "le mythe de l'extermination de six millions de Juifs dans les camps de concentration", chiffre qu'il estime à seulement 200 000 et dit qu'ils n'étaient pas victimes des chambres à gaz, qui "n'ont jamais existé", mais du typhus et de la famine ».

[20] Parmi d'autres « Lettres à l'éditeur », Friedman (1989 : 11-12 ; 1990 : 10).

[21] L'article 18.1 de la Constitution espagnole : « Le droit à l'honneur, l'intimité personnelle et familiale et l'image ». Article 24.1 : « Tous ont droit à la protection effective des juges et des tribunaux dans l'exercice de leurs droits et intérêts légitimes, sans qu'en aucun cas ne puisse se produire un manque de défense ». Section 10.2. « Les règles relatives aux droits et libertés fondamentaux que la Constitution consacre doivent être interprétées conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux accords et traités internationaux sur ces questions ratifiés par l'Espagne ».

[22] Antécédent de fait, 5 de la STC 214/1991, 11/11/1991.

Victoire légale, la reconnaissance du droit à l'honneur

Le 22 mars 1990, la 2e section admet la demande de protection de Violeta Friedman[23] (2005 : 200) qui écrit :

> « Après tant de souffrances et d'efforts, nous venons finalement d'apprendre qu'au moins, le cas avait été admis. C'était la première joie de cette histoire. Il a fallu attendre [...] jusqu'à ce que le 11 novembre 1991, Jorge Trias, qui avaient lutté pour moi, m'appelle presque en larmes pour me dire que nous avions obtenu un arrêt favorable qui établissait un précédent dans la jurisprudence espagnole. Dans sa sentence 214/1191 la cour constitutionnelle déclare nulles les sentences précédentes et reconnaît mon droit à l'honneur, et par conséquent le droit à l'honneur d'une collectivité : le peuple juif ».

En considérant les antécédents et les fondements juridiques, la cour constitutionnelle confirme le recours et prend les décisions suivantes :

> « 1° déclarer nulles les sentences du 5 décembre 1988, la Première chambre de la cour suprême, du 9 février 1988 de la Première chambre civile du tribunal territorial de Madrid, et du 16 juin 1986, de la cour de première instance n° 6 de la capitale, toutes émanant des dossiers des arrêts 1284/85, sur la protection civile de l'honneur. 2° Reconnaître le droit à l'honneur de la plaignante »[24].

L'antécédent 11 de cet arrêt dit que

> « dans cette affaire a été enfreint le droit fondamental à une protection juridictionnelle effective [...] en ce qui concerne le droit à l'honneur [...] par la sentence de la Première chambre de la justice civile de la cour suprême, le 5 décembre 1989, parce qu'elle n'apprécie pas les droits et les intérêts légitimes de sa plainte contre toute intrusion dans sa vie privée et familiale et à son honneur suscités par les déclarations de Léon Degrelle, en considérant l'absence de légitimité active ».

Il indique également que

> « tout en reconnaissant l'importance de la protection d'un droit fondamental comme la liberté d'expression [...] il suppose un oubli que le texte constitutionnel lui-même [...] détermine que les libertés de cette disposition, notamment la liberté d'exprimer et de diffuser des pensées, des idées et opinions verbales, par écrit, oralement, ou à travers un quelconque moyen de reproduction, a une limite en ce qui concerne les droits reconnus dans le présent titre… en particulier le droit à l'honneur, l'intimité, l'image et la protection de la jeunesse et de l'enfance ».

---

[23] Dans l'antécédent de fait, 7 de la même sentence STC 214/1991 : « Par ordonnance du 22 mars 1990, la Section admet la demande de protection faite par Violeta Friedman, sans préjudice du résultat des antécédents, et, en vertu de la disposition de l'art. 51 de la LOTC, exige à la Première chambre de la CM de la cour suprême et de la cour provinciale de Madrid, l'ancienne Première chambre civile de la Haute Cour, dans un délai de dix jours, de renvoyer, respectivement, le témoignage du recours en cassation 771/88 et l'acte d'appel 572/86, intéressant à la fois l'assignation de ceux qui pris part au procès, exception faite de la personne qui sollicite protection, de sorte que, dans dix jours, ils se présentent à ce procès constitutionnel ».

[24] Décision finale. STC 214/1991, 11/11/1991.

Ainsi peut-on dire, « que la Constitution elle-même ne comprend pas la liberté d'expression d'une façon aussi large que la comprend la résolution judiciaire[25] ». Violeta Friedman (2005 : 200-201) note dans ses Mémoires les lignes suivantes extraites de la sentence :

> « La haine et le mépris d'un peuple entier ou d'une ethnie (de tout peuple ou de toute ethnie) sont incompatibles avec le respect de la dignité humaine, qui n'est accompli que s'il est attribué également à tous les hommes, tous les groupes ethniques, tous les peuples. Par conséquent, le droit à l'honneur des membres d'un peuple ou d'un groupe ethnique, dans la mesure où il protège et exprime le sentiment de sa propre dignité, est alors sans aucun doute offensé et blessé lorsque d'une façon générique on offense ou on blesse tout un peuple ou une ethnie quelconque. Ainsi les expressions et les déclarations prononcées par le défendeur ignorent-elles aussi l'exercice effectif des valeurs les plus élevées de l'ordonnance »[26].

Jorge Trias Sagnier (2005 : 6) remémore sur les pages d'*ABC*, le 31 janvier 2005, dans un article d'opinion intitulé « Violeta Friedman » à l'occasion du soixantième anniversaire « de la libération du camp d'extermination », les noms des personnes qui ont contribué à cette sentence :

> « Max Mazim, Alberto Benasuly[27] et l'ambassadeur de l'époque, Ben Ami, qui m'ont incité et soutenu dans la décision d'une bataille juridique, avec des caractéristiques incertaines, pour la défense de la mémoire des victimes, personnifiées par Violeta. [...] Et comment oublier le ministre Múgica, le procureur général de l'État, et même Tomas y Valiente[28], alors président de la cour constitutionnelle qui a finalement donné à Violeta la protection dans la demande civile – et non criminelle comme on dit parfois par erreur – que j'ai interposée en son nom, en précisant que son honneur avait été attaqué. Grâce à la sentence de 1991, exposée par le juge Vicente Gimeno Sendra, les choses ont commencé à changer et le gouvernement socialiste a alors commencé à considérer sérieusement les graves manifestations de xénophobie et d'antisémitisme, que nous avions constatées depuis longtemps. En 1995, le code pénal a été modifié et les répugnantes déclarations, comme celles de Degrelle, seraient aujourd'hui pénalement sanctionnées ».

« Tant que je vivrai, je continuerai à combattre le nazisme »

C'est avec l'expression « Tant que je vivrai, je continuerai à combattre le nazisme » que Violeta Friedman accueille la décision du Tribunal constitutionnel d'admettre sa plainte, qui « semblait tout d'abord peine perdue, mais après six années de lutte, de douleur, de difficultés et de déceptions, finalement, justice est faite ». C'est l'information rapportée par Jose F. Beaumont (1991 : 21) dans *El País,* le 12 novembre 1991, et Carlos Novo (1991 : 19) dans un entretien publié par *La Vanguardia,* le 16 novembre 1991 et intitulé « Maintenant, je sais que mon

[25] Antécédent de fait 11 de la STC 214/1991, 11/11/1991.

[26] Base juridique 8 STC 214/1991, 11/11/1991.

[27] Avocat et président de l'ADL (*Anti-Defamation League*).

[28] Francisco Tomas y Valiente, assassiné en 1996 par le groupe ETA, recevra à titre posthume l'ordre du Mérite constitutionnel.

honneur est protégé ». Cette position est réitérée par Violeta Friedman (2005 : 209) dans la résolution finale de ses Mémoires :

> « Ma tâche de lutte et de dénonciation a été très longue et très active, même après le procès. La sentence du Tribunal constitutionnel m'a beaucoup aidée : elle a eu une grande répercussion dans les médias espagnols – au moins dans la plupart – que je remercie une fois de plus pour le soutien qu'ils m'ont toujours accordé, favorisant ainsi mon ferme objectif. De nombreuses institutions de toutes sortes et de nombreuses personnes, qui m'ont écrit à l'époque, m'ont réellement touchée car je voyais que mon travail avait un résultat évident. Partout où j'allais, je trouvais et je trouve encore du soutien et de l'encouragement pour continuer le combat. Je me suis vraiment sentie, d'une certaine manière, dédommagée après la dure lutte que j'ai menée pendant toutes ces années, et j'ai eu enfin le sentiment que mes droits avaient été réhabilités ».

Une détermination à lutter, avec la conviction que « nous devons être sur nos gardes face à la résurgence du nazisme que nous vivons actuellement », dans un entretien avec Angel Antonio Hernandez (1995 : 4) publié dans *El País,* le 27 janvier, 1995. À la question « Croyez-vous possible une répétition des événements que vous avez vécus ? » Violeta répond :

> « Je crains que oui, mais d'une manière plus horrible encore, parce qu'avec les progrès scientifiques actuels, on pourrait faire des atrocités. Nous devons tous être vigilants et lutter. J'espère que nous pourrons transmettre à la mémoire de la jeunesse que cela est arrivé, et que c'était juste au coin de la rue ; comment onze millions de personnes ont été exterminés en raison de leur race, de leur religion ou de leur orientation sexuelle. Les homosexuels aussi ont été victimes des nazis ».

Elle exprime aussi sa crainte :

> « J'ai peur du retour de ce que j'appelle la voie satanique, la voie diabolique. Qui sont les coupables ? En Espagne, c'est la loi. C'est le seul pays où l'on peut publier de la littérature nazie et l'exporter à l'étranger. Dans d'autres pays européens, cela est interdit. L'Espagne est une poubelle de nazis, c'est ici qu'ils sont tous réfugiés. Je lance un appel aux jeunes pour qu'ils sachent ce que sont le nazisme, la xénophobie, le racisme, ce qu'ils nous ont fait et ce qu'ils pourraient nous faire ».

Antonio Elorza (2005 : 22) écrit dans « Auschwitz depuis l'Espagne » :

> « En dépit de son état physique, de plus en plus dégradé, Violeta Friedman s'est livrée pleinement dans la lutte pour la diffusion de ses idées, qui allaient au-delà d'une intention punitive envers les coupables. [...] J'ai alors compris qu'Auschwitz était principalement pour elle, comme pour Primo Levi, le point de départ pour une réflexion plus large contre les tentatives d'atténuer l'importance de ce qui s'est passé. [...] Et oublier, jamais. Les exercices d'amnésie sous couvert d'humanitarisme, permettent seulement que la machine idéologique de destruction se mette en marche en toute impunité. Son visage tremblait alors qu'elle l'expliquait »[29].

[29] La lutte de V. Friedman s'élargit à d'autres conflits, d'autres violations des droits humains. Le 8 mai 1994, deux cents survivants des camps de la mort allemands se réunissent à Mataró, Barcelone, y compris cette dernière. Elle y évoque les massacres en Bosnie : « On aurait dû mettre un terme à ces meurtres il y a trois ans pour éviter cette tragédie et la croissance de la bête des années passées » (Antonia de la Fuente, 1994 : 26).

Hiérarchisation médiatique d'une sentence historique

La presse quotidienne informe de la sentence le 12 novembre 1991. Parmi les trois principaux journaux de l'époque en Espagne, *El País*, *ABC* et *La Vanguardia,* ce dernier publie la note de presse de l'agence EFE : « Le TC reconnaît le droit à l'honneur aux personnes méprisées par généralisation, et explique que la sentence a confirmé le recours en protection de la Juive Violeta Friedman contre une affirmation de l'ex-nazi Degrelle » (EFE, 1991 : 26). *El País* en parle aussi et titre, « La cour constitutionnelle protège Friedman face à "l'incitation anti-juive" de l'ex-chef des SS Degrelle » et *ABC*, avec plus de profusion, porte le sujet à la Une avec une photo en pleine page de jeunes avec le bras levé. Sous le titre « La cour constitutionnelle rejette les déclarations et les opinions racistes et xénophobes », le journal considère que

> « selon le verdict de la haute cour, ni la liberté idéologique ni celle d'expression ne comprennent le droit de faire des commentaires racistes ou xénophobes [...] car dans un pays comme l'Espagne, social, démocratique et de droit, les membres de ces communautés ont le droit de vivre en paix et d'être pleinement respectés par les autres membres de la communauté sociale » (*ABC*, La Une, 12/11/1991).

Les informations et opinions sur le journal *ABC* comprennent la Une, l'information graphique[30] (*ABC*, 12/11/1991, p. 5), l'éditorial et des chroniques sur deux pages intérieures. La première partie met en évidence le résultat du jugement, sous le titre « La Constitution dit que la liberté d'expression ne permet pas les manifestations racistes » (Peral, 1991 : 21)[31], et la seconde parle de l'importance de la sentence, au-delà du sens strict de la condamnation de Léon Degrelle, en insistant sur le fait qu'en Espagne, les groupes et mouvement néonazis ne sont pas interdits, mais que cette sentence contre Léon Degrelle pourrait empêcher la concentration nazie prévue pour le 20 novembre (20N)[32]. Cristina de la Hoz (1991 : 22) publie les déclarations de Jorge Trias, dans le sens que « le gouvernement aura à disposition des arguments largement suffisants pour empêcher que l'Espagne ne devienne la décharge des libertés civiles et que les néonazis ne puissent se rassembler en toute impunité ». En 2005, Jorge Trias (2005 : 6) rappelait que « grâce à ce jugement de 1991, [...] le gouvernement socialiste a commencé à prendre au sérieux les manifestations de xénophobie et d'antisémitisme que certains d'entre nous avaient constatées depuis longtemps ».

[30] Sur la photo, V. Friedman et J. Trias au cours de la conférence de presse tenue le 11 novembre.

[31] La même page informe de l'opinion dissidente d'un juge de la Cour, Fernando Garcia Mon, qui estime que le TC a envahi la compétence de la cour suprême.

[32] Il s'agit de l'anniversaire de la mort de José Antonio Primo de Rivera, fondateur de la Phalange espagnole, et de celle du général Francisco Franco, ayant eu lieu en 1936 et 1975, respectivement. Jorge Trias (1992 : 96) écrira un an plus tard « Noviembre Negro » [« Novembre Noir »]. « En novembre, l'Espagne voit ressurgir le fascisme, le nazisme et la xénophobie. Peut-être parce que les dirigeants de ces groupes profitent de l'anniversaire de la mort de Francisco Franco pour faire acte de présence ».

ABC

MADRID, MARTES 12 DE NOVIEMBRE DE 1991

EL TRIBUNAL CONSTITUCIONAL RECHAZA LAS MANIFESTACIONES Y OPINIONES RACISTAS Y XENÓFOBAS

El Tribunal Constitucional ha estimado el recurso de amparo solicitado por Violeta Friedman, superviviente del campo de concentración de Auschwitz, que se sintió ofendida por unas declaraciones del ex jefe nazi Leon Degrelle. Según la sentencia del alto tribunal, ni la libertad ideológica ni la de expresión comprenden el derecho a efectuar manifestaciones racistas o xenófobas, «destinadas a menospreciar o a generar sentimientos de hostilidad contra determinados grupos étnicos, de extranjeros o inmigrantes, religiosos o sociales, pues en un Estado como el español, social, democrático y de Derecho, los integrantes de aquellas colectividades tienen el derecho a convivir pacíficamente y a ser plenamente respetados por los demás miembros de la comunidad social». En medios jurídicos consultados por ABC se considera que la sentencia levantará una considerable polémica. En la imagen de archivo, una reciente manifestación de jóvenes neonazis, que últimamente han protagonizado actos violentos en algunas capitales europeas. (Editorial e información en páginas interiores)

LA TASA DEL PARO, QUE AUMENTÓ EN MÁS DE 63.000 PERSONAS EN OCTUBRE, SE SITÚA EN UN 15,4 POR 100
(«ABC, Diario de Economía»)

ECONOMÍA VIGILA LAS CUENTAS BANCARIAS EXTRANJERAS PARA EVITAR OTRA BOLSA DE DINERO NEGRO
(«ABC, Diario de Economía»)

BORIS YELTSIN NO LOGRA CONTROLAR LA DESINTEGRACIÓN DE LA FEDERACIÓN RUSA
(Sección Internacional)

EL MINISTRO DE SANIDAD ANUNCIA QUE EL GOBIERNO PODRÍA PROHIBIR LA PUBLICIDAD DEL TABACO
(Sección Sociedad)

EL MUNDIAL SE LE COMPLICA A CARLOS SAINZ TRAS SU ABANDONO EN EL RALLY DE CATALUÑA
(Sección Deportes)

Archivo

ABC (Madrid) - 12/11/1991, Página 1

Illustration 2. *ABC*, La Une, 12/11/1991 « La Constitution dit que la liberté d'expression ne permet pas les manifestations racistes »

El Tribunal Constitucional estimó el recurso de amparo de Violeta Friedman por unas declaraciones del ex jefe nazi León Degrelle

El Tribunal Constitucional ha estimado, como informamos en nuestra portada, el recurso de amparo solicitado por Violeta Friedman, superviviente del campo de concentración de Auschwitz, que se sintió ofendida por unas declaraciones efectuadas por el ex jefe nazi León Degrelle, quien puso en duda el holocausto durante la II Guerra Mundial, y elogió al doctor Mengele, a quien se acusa de realizar experimentos humanos con los judíos internados en los campos de exterminio. Además del amparo a Violeta Friedman, la sentencia sienta una jurisprudencia que, por afectar a las libertades de expresión y manifestación, levantará una larga polémica. En la imagen, Violeta Friedman, ayer, durante una rueda de Prensa, junto al abogado Jorge Trías Sagnier. (Sección Nacional)

Ramón Prieto

MARTES 12-11-91 ABC/5

Illustration 3. Photographie de Violeta Friedman et son avocat, Jorge Trias, pendant la conférence de presse sur la sentence favorable du Tribunal Constitutionnel. *ABC*, 12/11/1991.

De son côté, Bonifacio de la Cuadra (1991 : 21) souligne dans *El País* la reconnaissance du droit à l'honneur de Violeta Friedman contre les affirmations de Léon Degrelle qui, avec « une connotation raciste et antisémite », sont « une incitation anti-juive » et attaquent la dignité humaine du peuple juif. Il met également l'accent sur l'actualité du raisonnement face aux positions xénophobes qui envahissent l'Europe. Il écrit :

> « Le principal interprète de la Constitution souligne que l'exercice de ces libertés ne peut pas protéger "les déclarations ou expressions visant à mépriser ou susciter des sentiments d'hostilité à l'égard de certains groupes ethniques, d'étrangers immigrés, religieux ou sociaux, car dans un pays comme l'Espagne, social, démocratique et de droit, les membres de ces communautés ont le droit de vivre en paix et d'être pleinement respectés par les autres membres de la communauté sociale" » (*ibid.*).

Quelques jours plus tard, le 18 novembre, le journal *El País* intitule son éditorial « Droit de la victime[33] », et rapporte :

> « Deux cents militants d'extrême droite se sont rassemblés samedi à Madrid avec l'intention de participer à un acte d'hommage à la Légion Condor – l'unité d'aviation nazie ayant détruit la ville basque de Guernica –, malgré l'interdiction du gouvernement. Ils portaient une pancarte avec le slogan "Liberté d'expression". L'interdiction a été justifiée par le fait que "la liberté de réunion et d'expression est limitée par le respect des droits à l'honneur et à la dignité humaine". L'argument peut être considéré comme une synthèse des arguments qui ont amené la cour constitutionnelle à accorder la protection demandée par Violeta Friedman, résidente juive en Espagne, en raison des déclarations faites en 1985 par l'ancien chef des ss Léon Degrelle à un hebdomadaire ».

L'éditorial estime qu'« aucune justice ne peut réparer ces dommages. Mais la victime est en droit d'attendre au minimum la protection contre ceux qui cherchent à les prolonger d'autant plus cruellement qu'ils mettent en doute l'existence même du dommage ». Mais aussi, face à la question de savoir à quel point douter de la véracité de ces événements peut être considéré comme une question d'opinion ou un sujet de controverse historique,

> « au fond, ce qui est envisagé, c'est la singularité de l'entreprise criminelle nazie : le sujet qui a nourri ce que l'on appelle le *débat des historiens* en Allemagne ou celui en France à la suite du procès contre Klaus Barbie. Un débat où se confrontaient la mémoire des victimes, d'une part, et la volonté de banaliser ce qui est arrivé comme un épisode quelconque des horreurs de l'histoire, de l'autre ».

Finalement, dans le même éditorial, la sentence, en l'absence d'une législation spécifique, « n'équivaut pas à une législation antinazie comme celle qu'il y a dans d'autres pays. Mais, elle impose au moins des limites à l'exploitation de cette lacune par les militants d'extrême droite, espagnols ou étrangers, avec l'intention de faire de l'Espagne la vitrine permanente de leurs manifestations ».

La lutte continue

Vers la fin de 1993, Violeta souffre d'une crise respiratoire et, à peine a-t-elle récupéré, deux événements l'amènent à être sollicitée de nouveau par les médias : la sortie en Espagne du film *La Liste de Schindler*[34], le 4 mars 1994, ainsi que la mort de Léon Degrelle, le 31 de mars de cette même année. Même fatiguée, elle se sent obligée de répondre aux médias : « Je ne pouvais pas refuser car il s'agissait de quelque chose d'aussi important que de continuer à témoigner sur ce qui s'est passé, » raconte-t-elle dans ses Mémoires (Friedman, 1995 : 210).

---

[33] Éditorial, « Derecho de la víctima » [« Droit de la victime »], *El País* (18/11/1991, p. 12).

[34] *La Liste de Schindler*, 1993, film réalisé par Steven Spielberg, raconte l'histoire de l'entrepreneur allemand Oskar Schindler (1908-1974), reconnu par le gouvernement d'Israël comme « Juste entre les Nations », d'après le roman de Thomas Keneally, *L'arche de Schindler*.

Illustration 4. Violeta Friedman assiste à la Première en Espagne du film *La Liste de Schindler* le 4 mars 1994.

L'éditorial d'*El País* intitulé « Pénible impunité » du 4 avril 1994[35] parle de Léon Degrelle,

> « général belge des Waffen-SS allemandes – unités d'élite pour les crimes de guerre – pendant la Seconde Guerre mondiale, apologiste du génocide et d'Hitler ; bref, un nazi impénitent est décédé à l'âge de 87 ans à Málaga. Il résidait depuis 49 ans en Espagne, où il avait d'abord joui de la protection active et efficace du régime de Franco. Ensuite, grâce à l'adoption de la nationalité espagnole en 1954, il avait bénéficié d'une tranquillité qu'il ne méritait certainement pas. Toutes les demandes d'extradition formulées par la Belgique pour le juger devant les tribunaux en raison de son soutien enthousiaste à l'invasion allemande de son pays et aux crimes ayant eu lieu à cette époque ont été rejetées. Degrelle est mort sans avoir été puni et sans remords. En outre, il a saisi toutes les occasions qui lui ont été fournies pour exalter le régime criminel d'Hitler et diffuser des falsifications de l'histoire. Une seule fois, en 1991, grâce au combat juridique en solitaire d'une rescapée du camp de concentration d'Auschwitz, Violeta Friedman, le Tribunal constitutionnel lui a interdit de répéter son affirmation selon laquelle les camps de la mort n'ont pas existé ».

Le journal *La Vanguardia* publie le 13 avril, une nécrologie de Degrelle avec la description suivante[36] :

> « Fondateur du Mouvement "Rex". Général de la Waffen-SS – Héros d'Occident. Il est mort à Málaga, à l'âge de 87 ans, le 31 mars 1994, jour de Jeudi saint, et a reçu les saints sacrements et la bénédiction apostolique. (R.E.P.) Ses camarades et ceux qui considèrent sa vie comme un exemple de fidélité à un idéal, demandent une prière pour son âme et d'assister à la messe qui aura lieu (Si Dieu le veut) demain, jeudi 14 avril à 20h30, à l'église de *San Félix Africano* (calle Francisco Aranda, 21, Barcelona) ».

[35] « L'impunité avec laquelle Degrelle a pu vivre pendant près d'un demi-siècle est le pire des messages possibles de ceux qui, par fanatisme, ignorance ou ressentiment antidémocratiques sont tentés par l'idéologie nazie, qui est criminelle dans son essence. La société démocratique doit se confronter à ceux qui tentent la propagation dans les stades de football, parmi les groupes de jeunes ou dans les écoles, des symboles nazis et des messages de ce nazi qui n'aurait jamais dû vivre si longtemps parmi nous » (Éditorial, « Penosa impunidad », *El País,* 04/04/1994, p. 12).

[36] *La Vanguardia* (13/04/1994, p. 24).

Dans l'édition du dimanche 17 avril, *La Vanguardia* intitulait « Requiem pour un nazi » le reportage signé par le collectif nommé El Visitador[37] (1991 : 11), dont voici la chronique :

> « Une fois la messe terminée, ils sortirent à la cour. Et, tous ensemble, ils levèrent la main droite et, comme un seul homme, ils chantèrent, enveloppés par la nuit froide et humide "J'avais un camarade" en déclamant ensuite des *vivent Degrelle, l'Espagne et l'Europe*. Le rassemblement s'acheva après neuf heures et demie, sans que l'on sache s'il s'agissait d'un enterrement et de la fin d'une époque ou de la résurgence du passé ».

Une cinquantaine de lettres et d'appels de Violeta, de lecteurs et d'organisations font part de leur indignation au médiateur du journal, en raison du contenu de cette nécrologie. Roger Jimenez (1994 : 9) écrit le texte intitulé « Le message politique d'une notice nécrologique », pour relayer les opinions des lecteurs et celle de Violeta Friedman qui exprimait son indignation face à un texte « que le journal aurait dû refuser. Un journal de prestige comme *La Vanguardia* ne doit pas permettre, même indirectement, la tentative d'élever un criminel de guerre nazi à la hauteur d'un héros mondial ». Le médiateur considère que la publication « était un manifeste nazi au niveau de la forme et du contenu, ainsi qu'une projection du culte de la personnalité » (*ibid.*).

Entre-temps, le 7 avril 1994, Iñaki Gabilondo propose un entretien avec Violeta Friedman sur RTVE, dans le cadre de l'émission *Gente de Primera*[38]. Dans sa présentation, il explique qu'« une série de faits d'actualités, pris dans leur ensemble, nous amènent à écouter de nouveau cette femme ». Parmi ceux-ci, le succès du film *La Liste de Schindler*, la résurgence du racisme et l'inquiétude exprimée par de nombreux pays et secteurs, et « le fait qu'aujourd'hui est [...] le jour de la commémoration de l'horreur de l'Holocauste ». « Comment est-ce possible ? », demande Iñaki Gabilondo. Violeta Friedman parle de formation, de l'idéologie – « Nous, les Juifs, nous n'étions pas des êtres humains, nous étions des parasites » –, et, 50 ans après, à cause de la permissivité, du fait de ne pas affronter l'histoire, « ce qui a permis la réapparition de ce nazisme qui n'est pas mort et ne mourra jamais… ». C'est la raison pour laquelle « nous devons nous rappeler [...] connaître un passé pas si lointain ».

En 1995, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, Violeta Friedman répond à toutes les demandes, même si, comme elle l'avoue dans ses Mémoires, « uniquement de chez moi et souvent seulement par téléphone [...] je me sens fière – tristement fière – de pouvoir informer ceux qui n'ont pas vécu cet enfer, en essayant de raconter mon histoire, sans être morbide. Surtout, à tout moment, d'avoir pu mettre en garde ».

---

[37] Les membres du collectif El Visitador sont Eugenio Madueño, José Martí Rafael Gomez et Rafael Wirth.

[38] Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/inaki-gabilondo-entrevista-violeta-friedman-1994/1138945/. Consulté le 20/01/13.

Illustration 5. Entretien réalisé par Iñaki Gabilondo pour l'émission Gente de Primera, de RTVE le 07/04/1994.

De moins en moins visible à cause de ses problèmes de santé[39], elle réapparaît à l'occasion de la première du film du comique et réalisateur italien Roberto Benigni, *La vie est belle*[40]. Violeta Friedman écrit dans le journal *El Mundo,* le 25 février 1999, une lettre intitulée *Une triste comédie* : « Je pense qu'on peut faire de l'humour sur un tas de choses, mais il s'agit d'un chapitre très dur de notre histoire et avec lequel on ne devrait pas jouer [...]. *La vie est belle* est une comédie basée sur une grande tragédie, et on ne peut pas ironiser sur des millions de morts » (1999 : 51).

Témoignage consacré : reconnaissances et mémoires

Comme le décrit Jorge Sagnier Trias, « un professionnel de la Loi a rarement l'occasion de provoquer avec son travail une sentence qui fait l'objet d'études, de controverses, de commentaires, de débats, de conférences, non seulement en Espagne, mais aussi dans des universités étrangères en Europe et en Amérique[41] ».

---

[39] V. Friedman a survécu à Auschwitz, « mais les séquelles physiques et psychologiques l'ont accompagnée tout au long de sa vie, avec une tuberculose osseuse, mais aussi des problèmes respiratoires qui l'ont limitée pendant ses dernières années » (Elorza, 2005 : 22).

[40] *La Vie est Belle*, réalisé par R. Benigni en 1997, arrive en Espagne le 26 février 1999. « Le film raconte l'histoire de Guido, un jeune Juif italien, joué par Benigni lui-même, qui est enfermé avec son fils dans un camp de concentration allemand. Dans un geste de résistance à la peur, le père déploie de nombreuses ressources imaginatives et des ruses grotesques pour que l'enfant ne se rende pas compte de l'horreur où il se trouve, et met en place une stratégie de protection incroyable. La première de *La vie est belle* déchaîne de nouveau le débat sur les limites de la représentation de l'Holocauste et la réponse de Violeta Friedman reflète l'un des dilemmes centraux de la mise en forme cinématographique : le genre » (Baer, 2006 : 137).

[41] Repris par Y. Dinstein et M. Tabory (1996 : 159).

Une sentence dans laquelle, comme il s'agit de la question de savoir « si le contenu du droit à l'honneur implique, sans être dénaturé, la modification que comporte le fait de le rapporter à un sujet de loi autre que l'homme » (Rovira, 1998 : 470). Maria E. Rovira, localise l'inflexion : « La doctrine du Tribunal constitutionnel avant la sentence STC 214/1991 et son reflet dans la jurisprudence de la cour suprême », et « La STC 214/1991 : dépassement de la nature personnelle du droit à l'honneur et ses conséquences ». Pour conclure que l'objectif des droits fondamentaux est la protection de la personne, que ce soit en tant qu'individu ou collectivité, Maria E. Rovira s'appuie sur la base juridique de la numéro 6 STC 214/1991, qui stipule que ne doit pas seulement être admise l'existence de préjudice du droit à l'honneur dans les cas d'attaque à des personnes concrètes et identifiées[42] » et considère

> « [qu'] il est évident, selon l'argument transcrit, que le contenu de ce jugement est un pas de géant vers la reconnaissance [...] que suppose le fait de surmonter la nature personnelle du droit à l'honneur comme on l'avait reconnu jusqu'à ce moment et qu'à partir de celle-ci, elle va se renforcer » (Rovira, 1998 : 476).

La sentence a été contestée, par exemple, par Ana Azurmendi (1993). Dans « Information et droits de la personnalité en Espagne, ou l'incohérence d'interception d'une cour constitutionnelle[43] » où elle parle en particulier du cas de Violeta Friedman. Elle considère la sentence STC 214/1991 comme « le paradigme de l'attitude hésitante et confuse des tribunaux dans les litiges avec les médias » en situant la sentence dans « les faits et circonstances qui ont pu motiver la décision ». Parmi eux, le fait que

> « depuis 1985, quand Violeta Friedman présente la demande, la violence des groupes nazis et xénophobes [...] est progressivement devenue manifeste en Espagne. [...] En outre, certains médias – y compris la télévision espagnole – avec un certain opportunisme et de l'imprudence, leur ont cédé des espaces où ils ont pu lancer des insultes, des menaces et d'autres gestes de défi au reste de la population. Ce qui est arrivé de France et surtout d'Allemagne à propos de ce phénomène n'a fait qu'augmenter l'alarme sociale ».

Dans un autre sens, Danielle Rozenberg (2006 : 232) en apprécie également l'importance : « La condamnation de Degrelle n'est qu'une condamnation civile. Toutefois, la sentence du Tribunal constitutionnel ouvre une brèche pour lutter contre l'antisémitisme en rappelant que la liberté de pensée et la liberté d'expression excluent le racisme ou la xénophobie ». Mais, au-delà du jugement, Danielle Rozenberg considère que le long processus, avec ses vicissitudes et la médiatisation de l'action a permis d'exposer la question nazie, réduite au silence jusqu'à ce moment-là en Espagne. Avec cette décision, Violeta Friedman est consacrée, en tant que témoin, mais aussi en tant que combattante contre le négationnisme.

[42] Fondement juridique 6 STC 214/1991, 11/11/1991.

[43] Accès : http://www.unav.es/fcom/comunicacionysociedad/es/articulo.php?art_id=238. Consulté le 20/01/13.

Les modifications du Code pénal

Une date importante pour la consécration de Violeta Friedman comme témoin est celle du 16 février 1995, quand, à la séance plénière nº 123 du Congrès des députés, les différents groupes parlementaires établissent leur position par rapport à la proposition de loi organique sur la modification du Code pénal, pour caractériser l'apologie du délit de génocide. C'est le moment de la loi organique 4/1995 du 11 mai, une loi qui modifie le Code pénal et qui sera présentée comme un prélude à une « loi contre le racisme[44] ». Cette loi 4/1995 permet d'incorporer un nouvel article – le 137 bis b) –, pour punir l'encouragement au génocide[45]. Dans l'exposé des motifs, la règle est justifiée par l'obligation des États démocratiques de prendre des mesures décisives pour lutter contre la « prolifération dans les différents pays européens des incidents de violence raciste et antisémite commis sous les drapeaux et symboles de l'idéologie nazie ». Ces actions

> « nous obligent à entreprendre une action décisive pour la répression des conduites qui peuvent signifier l'apologie ou la propagation des idéologies qui défendent le racisme ou l'exclusion ethnique ; ces obligations ne peuvent pas être limitées au nom de la liberté de pensée ou d'expression, conformément à la doctrine établie par le Tribunal constitutionnel (Décision 214/1991, 11 novembre) » (*ibid.*).

Jon-Mirena Landa Gorostiza considère

> « que la punition de l'apologie des crimes de génocide avec une formulation certainement générique va plus loin que les simples louanges ou exaltations des crimes ou de ses auteurs, en incriminant maintenant aussi la banalisation ou la justification de tout génocide et pas seulement de celui mené par l'Allemagne nazie (connu dans le droit comparé comme "la négation d'Auschwitz" ».

Ainsi, poursuit-il, « le législateur espagnol se rapproche [...] des normes internationales et des figures pénales plus enracinées en Europe continentale », pour souligner

> « [qu'] avec cette réforme, on renforce la tendance à inscrire l'intervention pénale antiraciste dans le cadre de la politique pénale dans son ensemble visant à renforcer l'égalité. En ce sens, [...] l'infraction de provocation aussi bien que la circonstance aggravante générale se projettent sur un univers conceptuel ethnique, mais aussi idéologique au sens large (idéologie, religion, croyances) » (Gorostiza, 2002 : 6).

---

[44] López Garrido en représentation d'*Izquierda Unida-Iniciativa per Catalunya*, parle de la proposition modifiée comme « un prélude de ce qui pourrait être à l'avenir une loi contre le racisme ». Actes du Parlement espagnol, séance plénière, nº 125, p. 6684. Tandis que García Valls, représentant du groupe socialiste, le qualifie, dans la même ligne, de « premier embryon d'une lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, etc. », Parlement espagnol, séance plénière, nº 125, p 6686. Rapporté par Landa Gorostiza (2002 : 6).

[45] La loi 4/1995 du 11 mai modifiant le Code pénal, qui caractérise l'apologie des crimes de génocide. Publié dans le BOE nº 113 du 12 mai 1995, p. 13800-13801. Référence BOE-A-1995-11338. Accès : http://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-1995-11338. Consulté le 19/01/13.

Quelques mois plus tard, une nouvelle réglementation du Code pénal de 1995 (loi organique 10/1995 du 23 novembre du Code pénal) représente un progrès qualitatif pour l'élargissement[46]. Comme le rapporte Landa Gorostiza, on passe des cinq dispositions pénales en vigueur après la loi de 1995 et qui se réfèrent principalement à l'univers des comportements xénophobes et idéologiques, à une série de onze infractions pénales où l'on amplifie celles qui existaient déjà avec, entre autres « la punition de la négation (générique) d'Auschwitz » (*ibid.* : 11).

Dans le chapitre II, l'article 607, intitulé « Crimes de génocide », explique dans son deuxième paragraphe : « La diffusion par un moyen quelconque d'idées ou de doctrines qui nient ou qui envisagent la restitution des régimes ou des institutions qui protègent de telles pratiques, sera punie par une peine d'un à deux ans de prison ». La « négation d'Auschwitz », régulée par l'article 607.2, est pour Landa Gorostiza « une infraction *ad hoc* qui se déploie essentiellement contre un certain genre de manifestations philo nazis "négationnistes" qui veulent questionner le génocide nazi comme un moyen de stigmatiser certains groupes particulièrement vulnérables » (*ibid.* : 15-16).

Cependant, en 2007, le même tribunal supprime comme délit la négation de la Shoah. Il le fait face à la résolution proposée par la Cour provinciale de Barcelone, concernant le deuxième alinéa de l'article 607 du Code pénal, pour « violation du droit à la liberté d'expression : sanction pénale de la diffusion d'idées ou de doctrines qui nient ou justifient le génocide », tel qu'il est exprimé dans l'extrait de la sentence, dans l'appel fait par Pedro Varela Geiss, ex-président de CEDADE[47]. Dans les fondements juridiques de cette sentence qui considère partiellement la question d'inconstitutionnalité et déclare « inconstitutionnelle et nulle l'inclusion de l'expression "nient ou" dans le premier paragraphe de l'article précédent 607.2 du Code pénal », il est indiqué que « la liberté d'expression comprend la liberté de critique, "même si elle est désagréable et peut gêner, déranger ou perturber ceux à qui elle s'adresse, car ainsi l'exigent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels la société démocratique n'existe pas" (entre autres, STC 174/2006, 5 juin, FJ 4) ». Ainsi, affirme-t-on que « la liberté d'expression est valable non seulement pour les informations ou les idées accueillies favorablement ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui contrarient, choquent ou inquiètent l'État ou une partie de la population ».

[46] Loi organique 10/1995, du 23 de novembre, du Code pénal. Publiée dans le BOE nº 281 de 24/11/1995. Accès : https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1995-25444. Consulté le 19/01/13.

[47] Jurisprudence constitutionnelle, Sentence nº de référence 235/2007, date d'approbation, 07/11/2007. Publiée dans le BOE nº 295, supplément du 10 décembre 2007. Accès : http://www.boe.es/buscar/doc.php?coleccion=tc&id=SENTENCIA-2007-0235. Consulté le 19/01/13.

Mis Memorias – Mes Mémoires

1995 est aussi l'année de la publication de *Mis Memorias*[48], où Violeta Friedman (2005 : 177-178) décrit le difficile processus consistant à briser le silence et à dénoncer les voix qui insultent la mémoire des victimes de la Shoah :

> « Après l'immense douleur des premières fois, c'est le fait de parler, d'extérioriser toute l'horreur, qui m'a aidée à apaiser mes blessures. En outre, [...] cela a donné un nouveau sens à ma vie : rappeler, informer, lutter pour que cela ne se reproduise plus. Ce désir, ou plutôt cette exigence, est ce qui, au cours des dernières années, m'a maintenue active, forte, autrement dit, en vie. Malgré les nombreuses difficultés ».

Des Mémoires publiées grâce à la ténacité et l'aide de la journaliste Ángeles Caso, dont voici le dernier paragraphe :

> « Je voulais raconter mon histoire d'une façon simple, comme un témoin parmi d'autres, pour ne jamais oublier, pour que les témoignages de ceux qui sont passés par là soient comme une torche qui éclaire nos enfants sur le chemin de la tolérance et de la paix. Peut-être qu'ainsi, et c'est là mon plus grand désir, les graines de la haine ne germeront pas de nouveau, et que le monde pourra dire ce que l'on ne se lassera jamais de répéter : plus jamais » (*ibid.* : 213).

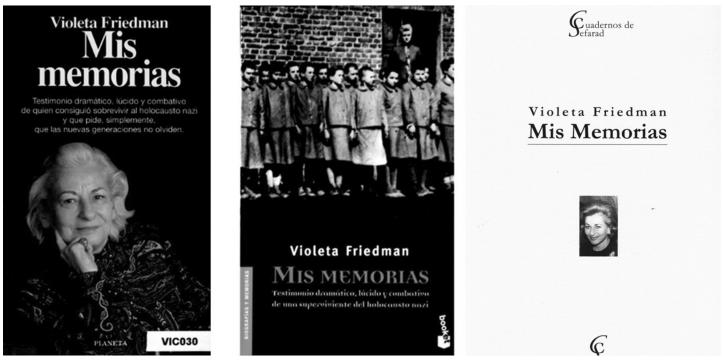

Illustration 6. Les couvertures de trois éditions de *Mis memorias* de Violeta Friedman : 1995, 2005 et 2011.

Reconnaissances

C'est à partir de 1995 que les distinctions institutionnelles arrivent. Au cours de cette année, le 26 avril, Violeta Friedman reçoit la médaille du VIIe centenaire de l'Université Complutense de Madrid, délivrée par le recteur Gustavo Villapalos qui souligne que c'est un honneur pour l'Université de rendre hommage à Mme Friedman, décrite comme « une flamme vive qui nous illumine pour que l'on ne repasse plus là où niche ce que quelqu'un a appelé le mal absolu ». Après

[48] Pour connaître la genèse de cette œuvre voir Israel, Azulay (2013).

la mort de sa mère, Patricia Elizabeth Weisz Friedman rappelle certaines des nombreuses distinctions qui se succèdent. Parmi elles, le Prix femme progressiste 1995 décerné par la Fédération des femmes progressistes, « pour ses actions significatives contre l'intolérance » et, le 30 juin, sa nomination comme Présidente d'honneur des jeunes contre l'intolérance, dont le président Esteban Ibarra, souligne l'engagement de Violeta envers les droits de l'homme et sa lutte contre les manifestations d'intolérance[49]. Ce dernier écrit à la mémoire de Violeta Friedman :

> « Le courage civique de Violeta Friedman, sa fermeté et sa persévérance ont été reflétés par son engagement dans de multiples manifestations et campagnes, ainsi que dans de nombreuses activités du Mouvement contre l'Intolérance [...] dont elle a inculqué aux membres l'esprit de lutte et de résistance contre le nazisme, ainsi qu'une dénonciation implacable des falsificateurs de l'histoire et les négationnistes de la Shoah »[50].

Illustration 7. Colloque de l'émission Digan lo que digan, sobreviví a un campo de concentración (J'ai survécu à un camp de concentration), à l'antenne le 22/05/1998.

Illustration 8. Acte de décernement du prix Femme Progressiste, le 24 de mars 1996.

[49] Les engagements figurent dans le prologue à l'édition 2011 de *Mis Memorias* de V. Friedman.

[50] Ibarra E., « Violeta Friedman. In Memoriam ». Accès : http://www.movimientocontralaintolerancia.com/html/denuncias2BL/memoriaVictimas/friedman.htm. Consulté le 17/01/13.

Le 7 novembre 1996, l'Université autonome de Madrid, en collaboration avec la Cadena Ser-Radio 80, rend hommage à Violeta Friedman. Le duo comique Gomaespuma « met sa touche d'humour [...] à l'événement qui s'est déroulé dans l'auditorium du bâtiment de Biologie ». À la fin de cette année, le 28 novembre, le maire de Madrid, Alberto Ruiz Gallardón, lui remet la médaille du Mérite social de Madrid ; en 1996, elle reçoit également l'hommage de la mairie de Fuenlabrada (Madrid) et le 15 octobre 1999, la bourse d'honneur de la résidence d'étudiants Fernando de los Ríos, décernée par le recteur de l'Université Carlos III, Gregorio Peces Barba, à l'occasion de l'inauguration du cours académique[51].

Des entretiens à la télévision et des productions médiatiques reflètent la vie de Violeta Friedman[52], qui est également interviewée en 1998 pour les archives de l'Institut *USC Shoah Foundation for Visual History and Education*, un témoignage recueilli par Alejandro Baer[53]. En parlant du point de vue de la méthodologie de la biographie audiovisuelle des rescapés, il reconnaît l'effort de Violeta Friedman qui, depuis les années 90 jusqu'à sa mort en 2000, « a été très militante dans toutes les activités de lutte contre le racisme, le néonazisme et la négation de l'Holocauste en Espagne » (2004 : 53). Comme d'autres interviewés pour le projet de la *Shoah Foundation*, Violeta avait déjà raconté son histoire à d'autres occasions. « Son histoire est déjà relativement fixe, et elle a été adaptée (via sélections, omissions, insistances sur certains aspects ou thématiques, etc.) selon sa propre expérience et les réponses provoquées dans le public », considèrent Alejandro Baer et Francisco Sánchez Pérez (2004 : 52-53).

> « Le témoignage [de Violeta Friedman] dans l'interview filmée ne diffère guère de ce qu'elle avait dit dans d'autres entretiens. Il contient des interprétations, des incises historiques de nature explicative, des opinions et des appels à un certain public qui par l'intermédiaire de la répétition ont été assimilés à son histoire personnelle. Le récit de Violeta Friedman était cohérent, utile et

[51] Accès : http://www.televeo.com/Cultura/homenaje_de_gomaespuma_a_violeta_friedman_en_la_uam. Consulté le19/01/13.

[52] Dans les archives de RTVE, le premier entretien réalisé par son directeur Baruj Garzón pour l'émission *Tiempo de creer*, le 25/07/1985. Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/entrevista-violeta-friedman-1985/1137682/. La chaîne publique parle aussi de la sentence du Tribunal constitutionnel le 11 novembre 1991. Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/tribunal-constitucional-ampara-violeta-friedman-1991/. Également un entretien réalisé par Iñaki Gabilondo à l'émission *Gente de Primera*, le 07/04/1994. Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/inaki-gabilondo-entrevista-violeta-friedman-1994/. Puis deux références dans les journaux télévisés. La première, à l'occasion de la présentation du livre *Mis Memorias*, le 27 février 1996, et la seconde, lors du décernement du Prix femme progressiste, le 24 mars de la même année. La dernière apparition a lieu au colloque de l'émission *Digan lo que digan, sobreviví a un campo de concentración* [*J'ai survécu à un camp de concentration*], à l'antenne le 22/05/1998. Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/digan-digan-sobrevivi-campo-concentracion/1137715/. RTVE aussi conserve le reportage *in memoriam* émis le 11/03/2001 dans *Tiempo de créer*. Accès : http://www.rtve.es/alacarta/videos/personajes-en-el-archivo-de-rtve/homenaje-violeta-friedman-tiempo-creer-2001/.

[53] « Mon nom est Alejandro Baer et je vais interviewer Mme Violeta Friedman. Nous sommes à Madrid le 15 octobre 1998. La langue de l'entretien est l'espagnol » (Baer, 2005 : 188).

> efficace et sans les fissures, les lacunes et les contradictions inhérentes aux récits biographiques oraux » (*ibid.* : 53).

En 2000, le réalisateur Hector Faver dirige, d'après le texte d'Eugenia Kleber, le documentaire *Violeta Friedman*. Fondé sur un entretien, le film établit un hypothétique dialogue à deux voix avec Violeta, âgée environ de 70 ans, mêlant passé et présent dans un voyage à Auschwitz-Birkenau. Le documentaire, de 28 minutes, reproduit des fragments de *Mis Memorias* ainsi que « son souci de maintenir en vie la mémoire de l'histoire, afin de transmettre aux générations futures sa mise en garde ainsi que son message de paix et de tolérance[54] ».

Héritage de paix et de tolérance

Violeta Friedman est décédée le 4 octobre 2000, à Madrid. Tomas Calvo Buezas, membre de la Commission européenne contre le racisme et du Centre de recherche sur la migration et le racisme (CEMIRA) dédie en 2001 à sa mémoire son ouvrage, intitulé *Immigration et Université. Les préjugés racistes et les valeurs de solidarité*. Dans son introduction, intitulée « *In memoriam* de Violeta Friedman, témoin de l'Holocauste », il reproduit le texte écrit sur la *Gaceta Complutense de Madrid* le 17 octobre 2000 :

> « Le mercredi 4 octobre 2000, j'ai téléphoné à Violeta Friedman, j'ai écouté sa voix sur le répondeur, j'ai laissé un message en disant que je comptais sur elle pour la semaine Complutense contre le racisme, à laquelle elle avait participé les années précédentes, et même assise dans un fauteuil roulant [...] Violeta, reposez en paix : merci pour votre témoignage ! Nous organiserons l'acte auquel vous avez été invitée, avec les mêmes participants et sous le titre "Racisme d'hier et d'aujourd'hui : de l'Holocauste aux *skinheads*" [...] mercredi 15 novembre 2000 » (Buezas, 2001 : LVII-LVIII).

Après sa mort, des écrivains, des universitaires, des militants des droits humains, des institutions juives et de nombreuses organisations civiques décrivent son importance et sa lutte, comme l'exprime Patricia Weisz (2011 : 7) : « Depuis le jour où nous lui avons dit au revoir pour toujours, nous avons eu de nombreux messages et télégrammes et les médias ont également glosé sa vie. C'est alors que j'ai compris la lutte constante qu'elle avait menée ». Antonio Elorza (2000 : 32) souligne :

> « L'exemple de Violeta Friedmann était celui de la tolérance, pas de la concession. Parce qu'il est trop facile de s'inhiber sur ces questions en pensant, conformément à la célèbre phrase de Bertolt Brecht, que rien ne va m'arriver si je me sépare de ceux qui s'engagent dans la cause de la justice. Tel était le sens des conférences prononcées chaque fois que sa santé le lui permettait ; notre rescapée d'Auschwitz a enseigné pendant des années dans les endroits les plus divers, et en particulier dans les universités. L'accueil et les résultats ont été impressionnants. Cependant, il

[54] Synopsis sur le documentaire au *Centre d'Estudis Cinematogràfics de Catalunya*. Accès : http://www.cecc.es/violeta-friedman/. Consulté le 16/01/13.

> semble qu'un hommage posthume à sa personne ait été boycotté[55]. Il y a un an déjà, lors d'une conférence à la Faculté de science politique et sociologie, il y a eu une curieuse convergence contre elle de révisionnistes et de gauchistes (à propos de la liberté d'expression, et en plus le vrai coupable de tout est le Capital). C'est un signe qu'il y a quelque chose de pourri ».

Le magazine *Kehilá*[56] consacre la couverture de sa livraison de février 2001 à un hommage posthume « pour notre bien-aimée Violeta Friedman », qui, « représente la résistance, parce que dans son cœur a persisté – comme dit Primo Levi – la mémoire de l'offense ». Quatre ans plus tard, Jorge Trias Sagnier (2005 : 6), le 31 janvier 2005, évoque à quel point la mémoire est éphémère :

> « Lors du soixantième anniversaire de la libération du camp d'extermination presque personne ne se souvient de Violeta. Le tourbillon de la vie l'a emportée il y a quelques années, mais je me souviens beaucoup d'elle, de son enterrement au cimetière juif de Madrid, de sa fille Patricia et de ses petits-enfants espagnols. [...] La mémoire de Violeta sera toujours parmi nous, surtout pour ne pas nous tromper ».

Illustration 9. Couverture du magazine *Kehilá* de la Communauté Israëlite, février 2001.

Fondation Violeta Friedman

Le 25 mai 2010, dix ans après sa mort, la Fondation Violeta Friedman a été présentée à Madrid. Parmi ses objectifs, on trouve la création d'un Centre pour la mémoire de la Shoah dans la capitale espagnole et la promotion d'un programme pour les étudiants ainsi que des visites des camps de la mort. Ainsi, peut-on lire sur le site de l'Observatoire de l'antisémitisme en Espagne les informations sur

[55] Sur la conférence du mercredi 15 novembre 2000 à l'Université Complutense, Rafael Fraguas dans le journal *El País* : « 30 encapuchados "antisistema" atacan a "ultras" en la Universidad de Madrid » [« 30 militants masqués "antisystème" attaquent des militants d'extrême droite à l'Université de Madrid »] et, comme l'explique Calvo Buezas, une fois que le groupe est parti, la conférence en hommage à Violeta Friedman s'est poursuivie dans la tranquillité (Fraguas, 2000 :30).

[56] Revue *Kehilá* de la *Comunidad Israelita de Madrid*, févr. 2001.

la « Création de la fondation Violeta Friedman[57] ». Un des souhaits de Violeta était de créer une fondation. Patricia Weisz écrit (2011 : 8-9), « en vidant sa maison [...], j'ai trouvé les statuts qu'Alberto Benasuly avait rédigés avec ma mère, avec l'idée de créer une fondation qui était l'un de ses désirs ». Patricia Weisz constitue la Fondation, dont elle est la présidente, le 3 décembre 2010[58]. Lors de la présentation, elle déclare :

> « Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter ce rêve pour continuer à honorer sa mémoire et son combat : "permettre la négation ou la banalisation grossière de l'Holocauste est une porte ouverte à la falsification de l'histoire qui conduit, par la voie de l'impunité pénale, au pire scenario où se nichent la haine et la violence contre les différents, condamnant ainsi les générations futures au danger de nouveaux génocides, y compris ceux de nature nucléaire" »[59].

Dans le compte rendu réalisé par Laura Daniele (2010 : 49) pour *ABC*, le 19 juillet 2010, intitulé « Una fundación contra el olvido » [« Une fondation contre l'oubli »], elle indique que « les premiers pas de la Fondation Violeta Friedman se dirigent vers trois objectifs assez clairs : le premier, appuyer la modification du Code pénal pour que la négation de l'Holocauste soit pénalisée de nouveau ; le deuxième, promouvoir parmi les jeunes les visites des lieux historiques et, finalement, travailler pour la création d'une maison de l'Holocauste à Madrid. Tout cela pour qu'ils "ne nous oublient pas", comme le répétait souvent Violeta ».

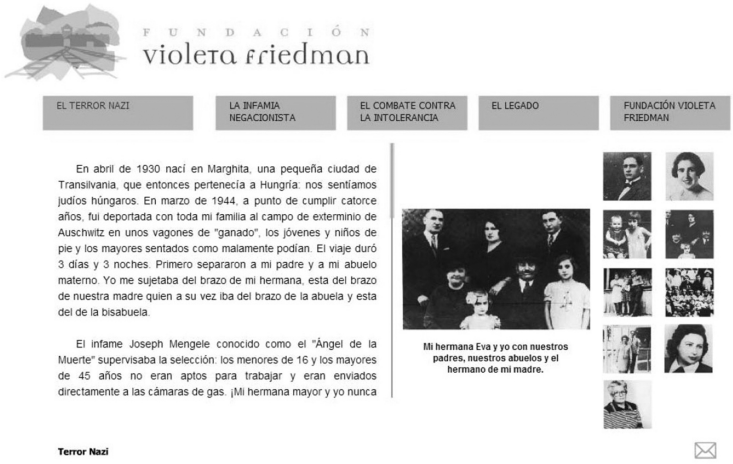

Illustration 10. Site de la Fondation Violeta Friedman www.violetafriedman.com.

[57] Accès : http://observatorioantisemitismo.fcje.org/?p=543. Consulté le 12/01/13.

[58] La Fondation Violeta Friedman est inscrite au registre des fondations du ministère de la Culture par ordre ministériel du 25/2/2011 sous le n° 979. Ordre CUL/604/2011, du 25 févr., publié dans le BOE, n° 68, 12/03/2011, Sec. III, p. 30189. Accès : http://www.boe.es/boe/dias/2011/03/21/pdfs/BOE-A-2011-5164.pdf. Consulté le 12/01/13.

[59] « El legado » [« L'Héritage »], site de la Fondation Violeta Friedman. Accès : http://www.violetafriedman.com/. Consulté le 08/01/13.

Conclusion

La voix de cette femme, née à Marghita et emprisonnée à Auschwitz, n'aurait pas atteint la notoriété qu'elle a obtenue sans le concours d'un certain nombre de facteurs. Parmi eux, le lieu de son témoignage : l'Espagne, un pays sans visages juifs visibles des victimes des camps, au point qu'Antonio Elorza l'a nommée « notre survivante d'Auschwitz » ou a considéré que « dans notre pays la mémoire d'Auschwitz a un nom : Violeta Friedman » (2005 : 22). Un nom qu'il est essentiel de remémorer pour Robert Saladrigas, avec celui d'auteurs comme Primo Levi, Jorge Semprun, Robert Antelme, Joaquin Amat-Piniella ou Jean Amery : « Leur propos à tous est d'empêcher l'oubli de l'infamie et de renforcer de manière équilibrée, la dignité de la personne blessée, humiliée, contre la détermination irrationnelle de mener à bien un projet génocidaire » (Saladrigas, 2002 : 39). Il faut aussi prendre en compte la politique du général Franco, qui porta le silence, ignora et méprisa les victimes « propres » tout en donnant une « patrie » et une nouvelle identité aux bourreaux et aux collaborationnistes, comme dans le cas de Léon Degrelle. Comme l'énonce Lluís Bassets (1994 : 16) à l'occasion de sa mort, dans son article intitulé « El último nazi, el primer traidor » [« Le dernier nazi, le premier traître »] :

> « Léon Degrelle, le leader fasciste belge accueilli par Franco en Espagne, est mort à Málaga. [...] Léon Degrelle trouve dans l'Espagne de Franco, tout comme des centaines de réfugiés fascistes et nazis après la Seconde Guerre mondiale, une aide pour refaire sa vie. [...] Le vieux fasciste [...] a écrit près de 50 volumes de pamphlets et de mémoires, et a donné de nombreux entretiens dans lesquels il s'est prodigué dans ses atrocités préférés, en niant l'Holocauste ou en exaltant Hitler ».

« La dictature » est la réponse laconique de Rosa Torán, présidente de l'Amicale de Mauthausen en Espagne, lorsqu'on lui demandait pourquoi des gens comme Léon Degrelle avaient mené une vie tranquille en Espagne[60]. Même avec la ténacité de Violeta, qui a toujours été à l'avant-garde des manifestations contre le racisme et l'antisémitisme et qui, comme l'exprime Elorza (2005 : 22), « a légué à tous les espagnols une contribution décisive à la défense légale de la démocratie », on ne peut comprendre sa projection sans la contribution de ceux qui ont favorisé sa visibilité médiatique et juridique. Des journalistes tels Iñaki Gabilondo ou Ángeles Caso, des avocats comme Jorge Trias Sagnier ou Alberto Benasuly, et des organisations juives comme le B'nai B'rith, la communauté juive de Madrid ou le Mouvement contre l'intolérance, ont contribué, pendant plus de quinze ans, à ce que le témoignage de Violeta atteigne la société espagnole.

Un troisième facteur à considérer est son discours même, avec sa voix parfois entrecoupée, mais aussi cohérente, forte et posée à la fois, une capacité de communication qui a été particulièrement efficace dans les écoles, les universités, les entretiens et les déclarations de presse. Tous ces facteurs seront intervenus

[60] « Amparo a un condenado a muerte » [« Appel pour un condamné à mort »], 2/09/07. Accès : http://www.diariosur.es/20070902/malaga/amparo-condenado-muerte-20070902.html. Consulté le 19/01/13.

dans la lutte de Violeta Friedman contre les négationnistes, personnifiés par Léon Degrelle, mais aussi contre les groupes néonazis dans les années 80et 90 où ils ont été très actifs en Europe ; dans un long processus dont la médiatisation a permis de rendre visible la question nazie jusqu'alors mise sous silence en Espagne. La condamnation de Léon Degrelle était seulement d'ordre civil, mais la sentence historique du Tribunal constitutionnel du 11 novembre 1991, qui consacre le droit à l'honneur, a ouvert la voie pour lutter contre l'antisémitisme. À cet égard, on peut conclure que la sentence comporte, en premier lieu, une signification personnaliste du droit à l'honneur consacré par la Constitution, qui n'impose plus maintenant que les attaques ou les déclarations contre ce droit soient nécessairement individualisées pour bénéficier d'une protection constitutionnelle. En deuxième lieu, les conflits entre les libertés d'expression et d'information ne sont pas absolus et sont limités, comme les déclarations, les expressions ou les campagnes de racisme et de xénophobie : « La dignité comme rang ou catégorie de la personne en tant que telle, d'où découle et où se projette le droit à l'honneur [...] n'admet aucune discrimination en raison de la naissance, de la race ou du sexe, des opinions ou des croyances[61] ». Mais après les deux modifications du Code pénal, toutes deux en 1995, en vue de punir l'apologie du génocide, et inclure la réglementation de la « négation d'Auschwitz » en 2013, la lutte de Violeta continue après la sentence 235/2007 du Tribunal constitutionnel qui protège la négation du génocide avec le droit à la liberté d'expression. Depuis, les organisations antiracistes ont réclamé aux gouvernements et aux partis politiques un nouvel élan dans la lutte contre l'antisémitisme, la prohibition des sites néonazis et un engagement sérieux pour que le droit pénal sanctionne l'incitation à la haine et le négationnisme[62] dans la ligne de la recommandation par la décision 61/255 des Nations unies sur la négation de l'Holocauste, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 26 janvier 2007 et signée par l'Espagne, exhortant au refus sans réserve « de toute négation complète ou partielle de l'Holocauste comme un fait historique, ainsi que de toute autre activité dirigée vers cette fin[63] ». C'est ce qui est réclamé par la décision-cadre du mois d'avril 2007[64] sur la lutte contre

[61] Fondement juridique 11 STC 214/1991, 11/11/1991: « Ni la liberté idéologique (article 16 CE), ni la liberté d'expression (art.20.1 CE) n'incluent le droit de faire des déclarations, des expressions ou des campagnes impliquant le racisme et la xénophobie, puisque, comme le prévoit l'art. 20.4, aucun droit n'est illimité et cela est contraire, non seulement au respect du droit de la personne ou des personnes directement affectées, mais aussi à d'autres biens constitutionnels comme la dignité humaine (article 10 CE), que doivent respecter à la fois les pouvoirs publics et les citoyens. La dignité comme rang ou catégorie de la personne en tant que telle, d'où découle et où se projette le droit à l'honneur (art. 18.1 CE) n'admet aucune discrimination en raison de la naissance, de la race ou du sexe, des opinions ou des croyances ».

[62] Rapport Raxen. Spécial « Action légale contre les crimes racistes et de haine ». Mouvement contre l'intolérance. Accès : http://www.oberaxe.es/files/datos/4ddcb67c95534/RAXEN%2520Jur%25C3%25ADdico.pdf. Consulté le 10/01/13.

[63] Résolution adoptée par l'Assemblée générale 61/255. Négation de l'Holocauste. Accès : http://www.un.org/es/comun/docs/?symbol=A/RES/61/255. Consulté le 21/01/13.

[64] Accès : http://register.consilium.europa.eu/pdf/es/07/st08/st08544.es07.pdf. Consulté le 21/01/13.

le racisme et la xénophobie, considérant que le racisme et la xénophobie sont des violations directes des principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de la primauté de l'État de droit, mais qui n'est pas encore appliquée en Espagne[65]. Cela semble cohérent avec la déclaration de commémorer en Espagne la journée officielle de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, symbole de la persécution et de l'extermination des Juifs d'Europe, ainsi que d'autres groupes, victimes de la barbarie nazie. Des déclarations, le 22 janvier 2013, du ministre espagnol de la Justice, marquent cette volonté[66]. Le ministre affirme que l'Espagne est « en progrès dans la lutte contre l'antisémitisme », mais la vérité c'est qu'il y a encore des librairies qui vendent ouvertement des livres qui prêchent la haine contre les Juifs et nient le massacre de millions d'entre eux aux mains des nazis dans les ghettos et les camps de concentration de plusieurs pays européens au cours de la dernière guerre mondiale. 68 ans plus tard.

Références

Azurmendi A., 1993, « Información y derechos de la personalidad en España ; o la incoherencia interceptiva de un tribunal constitucional », *Comunicación y Sociedad*, 1-2, vol. VI, pp. 97-105.

Bassets L., 1994, « El último nazi, el primer traidor », *El País*, 3 avr., p. 16.

Baer A., 2005, *El testimonio audiovisual. Imagen y memoria del Holocausto*, Madrid, Centro de Investigaciones sociológicas.

— 2006, *Holocausto. Recuerdo y representación*, Madrid, Losada.

Baer A., Sánchez Pérez F., 2004, « La metodología biográfica audiovisual : El Proyecto "Survivors of the Shoah" », *Empiria. Revista de metodología de Ciencias Sociales*, 7, pp. 35-55.

Beaumont J. F., 1991, « Mientras vivía seguiré luchando contra el nazismo », *El País*, 12 nov., p. 21.

[65] Accès : http://associacioatzavara.blogspot.com.es/2012/01/memoria-del-holocausto-y-recuerdo-de.html. Consulté le 21/01/13.

[66] La chronique de Juan Gonzalez Bedoya, « Gallardón reformará el Código Penal para castigar el antisemitismo » [« Gallardón reformera le Code pénal pour punir l'antisémitisme »] publiée par le journal *El País*, signale « Enfin, l'Espagne rejoint les pays qui punissent pénalement la négation des crimes de génocide, en particulier de l'Holocauste. Le ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardón, l'a annoncé au cours de la cérémonie officielle à la mémoire des victimes de l'Holocauste tenue au Sénat pour la deuxième année. […] Dans la *Journée officielle de commémoration de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité*, le gouvernement s'est engagé à éliminer ces situations, permises jusqu'à présent par des sentences de tribunaux suprêmes et constitutionnels ». Accès : http://politica.elpais.com/politica/2013/01/22/actualidad/1358889344_810989.html. Consulté le 24/01/13.

Calvo Buezas T., 2001, *Inmigración y universidad : prejuicios racistas y valores solidarios*, Madrid, Editorial Complutense.

Camacho S., 2008, *Veinte grandes fraudes de la Historia*, Madrid, EDAF.

Comas J., 1983, « Konrad Kujau se confiesa autor del falso diario de Hitler, y el periodista que lo compró para *Stern* acaba en la cárcel », *El País*, 28 mai, p. 3.

Cyrulnik B., 2006, *El amor que nos cura*, Barcelona, Gedisa.

Daniele L., 2010, « Una fundación contra el olvido », *ABC*, 19 juil., p. 49.

Degrelle L., 1985, « Degrelle se defiende », *El País*, 23 juil., p. 9.

De la Cuadra B., 1988, « El juicio contra la absolución del nazi Degrelle enfrenta a Violeta Friedman con grupos "ultras" », *El País*, 4 févr., p. 20.

— 1991, « El Constitucional ampara a Friedman frente a la "incitación Antijudía" del ex jefe de las SS Degrelle », *El País*, 12 nov., p. 21.

De la Fuente A., 1994, « Supervivientes españoles de los campos de exterminio alertan del auge del nazismo », *La Vanguardia*, 9 mai, p. 26.

De la Hoz M. C., 1991, « La sentencia sobre el nazi Degrelle puede impedir la concentración del 20-N », *ABC*, 12 nov., p. 22.

Delgado M. A., 1996, « Violeta Friedman clama contra el Holocausto en sus memorias », *ABC*, 29 févr., p. 54.

Dinstein Y., Tabory M., eds., 1996, *Israel Yearbook on Human Rights 1995*, Leiden, M. Nijhoff.

Dov D., 1986, « Violeta Friedman, superviviente del campo de Auschwitz se querella contra Léon Degrelle », *ABC*, 7 mai, p. 29.

EFE, 1985, « Búsqueda del nazi Degrelle », *El País*, 11 juil., p. 4.

— 1986, « Madrid : Juzgan al ex general nazi Degrelle por afirmar que las cámaras de gas nunca existieron », *La Vanguardia*, 6 déc., p. 31.

— 1991, « El TC reconoce el derecho al honor de las personas menospreciadas genéricamente », *La Vanguardia*, 12 nov., p. 26.

Elorza A., 2000, « Violeta », *El País*, 24 nov., p. 32.

— 2005, « Auschwitz desde España », *El País,* 29 janv., p. 22.

Espinosa F., 2009, *Callar al mensajero : La represión franquista. Entre la libertad de información y el derecho al honor*, Barcelona, Ed. Península.

Fraguas R., 2000, « 30 encapuchados "antisistema" atacan a "ultras" en la Universidad de Madrid », *El País*, 16 nov., p. 30.

Friedman V., 1985a, « La vergüenza Degrelle », *El País*, 17 juil., p. 11.

— 1985b, « Sobre Degrelle, otra vez », *El País,* 26 juil., p. 10.

— 1985c, « El resurgir del nazismo », *ABC*, 24 oct., p. 44.

— 1986, « Friedman-Degrelle », *ABC*, 3 juil., p. 14.

— 1988, « La "noche de cristal" del 9 de noviembre de 1938 », *El País*, 11 nov., p. 6.

— 1989, « Diplomáticos en Hungría », *El País*, 27 août, pp. 11-12.

— 1990, « Humor edificado sobre cadáveres », *El País*, 27 juil., p. 10.

— 1995, *Mis Memorias*, Barcelona, Planeta, 2005.

— 1999, « Una triste comedia », *El Mundo*, 25 févr., p. 51.

— 2011, *Mis Memorias*, Madrid, Hebraica.

Fuente I., 1982, « León Degrelle, la última reliquia del nazismo, escribe sus memorias en Madrid », *El País*, 14 déc., p. 16.

Gallagher M., 1985, « Hay que dejar hablar a Degrelle », *El País*, 21 juil., p. 14.

Gallego-Diaz S., 1983, « Crecen las dudas en el Reino Unido sobre la autenticidad de los supuestos diarios de Hitler », *El País*, 27 avr., p. 5.

Girón Roger J., 1985, « Cazadores de nazis vendrán a España para capturar a Degrelle », *Tiempo*, 168, 29 juil.-4 août, pp. 26-30.

Hernández A. A., 1995, « Debemos estar alerta ante el rebrote de nazismo que vivimos », *El País*, 27 janv., p. 4.

Höss R., 1979, *Yo, comandante de Auschwitz*, trad. du français par J. E. Fassio, Barcelona, Muchnik, 2009.

Ibarra E., 2000, *Violeta Friedman. In Memoriam*. Accès : http://www.movimientocontralaintolerancia.com/html/denuncias2BL/memoriaVictimas/friedman.htm. Consulté le 17/01/13.

Israel E., Azulay M., 2013, « Du silence au témoignage. Moments et récits de deux femmes victimes de la déportation : Violeta Friedman et Denise Holstein », pp. 35-63, *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs,* Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

Jiménez R., 1994, « El mensaje político de una esquela », *La Vanguardia*, 24 avr., p. 9.

Landa Gorostiza J. M., 2002, « El modelo político-criminal antirracista "sui generis" del Código penal de 1995 : Una aproximación crítica », *Revue internationale de droit pénal,* 1-2, vol. 73, pp. 167-213.

Mercado F., 1989, « Supervivientes de Auschwitz critican que los nazis se reúnan en Madrid el domingo », *El País*, 21 avr., p. 24.

Morcillo C., 2000, « Cerca de 40 encapuchados de ultraizquierda agreden a un grupo de falangistas en la Complutense », *ABC*, 16 nov., p. 11.

Muchnick M., 2011, *Oficio editor*, Barcelona, El Aleph.

Novo C., 1988, « Vista de la causa contra el ex general nazi León Degrelle, por negar el holocausto judío », *La Vanguardia*, 4 févr., p. 24.

— 1991, « Ahora sé que tengo protegido mi honor », *La Vanguardia*, 16 nov., p. 19.

Peral M., 1991, « El Constitucional dice que la libertad de expresión no admite manifestaciones racistas », *ABC*, 12 nov., p. 21.

Rid H., 1988, « Friedman-Degrelle », *El País*, 9 févr., p. 10.

Rovira Sueiro M. E., 1998, « El honor de la persona jurídica : una cuestión de hermenéutica constitucional », *Anuario da Facultade de Dereito*, pp. 463-480.

Rozenberg D., 2010, *La España contemporánea y la cuestión judía*, Madrid, Casa-Sefarad Israel.

Saladrigas R., 2002, « La memoria de los campos », *La Vanguardia*, 11 oct., p. 39.

S.G.O., 1988, « Una superviviente de Auschwitz pide que se condene al ex general nazi Leon Degrelle », *ABC*, 4 févr., p. 32.

Tertsch H., 1985, « Más de cuatro años de prisión para el periodista que publicó los diarios falsificados de Hitler », *El País*, 7 sept., p. 5.

Trías Sagnier J., 1992, « Noviembre Negro », *ABC*, 29 nov., p. 96.

— 1995, « Violeta Friedman », *La Vanguardia,* 27 déc., p. 22.

— 1998, « Genocidio », *ABC*, 21 nov., p. 18.

— 2005, « Violeta Friedman », *ABC*, 31 janv., p. 6.

Valdés G., 1985, « Degrelle y los crímenes de guerra », *El País*, 31 juil., p. 8.

Visitador El, 1994, « Réquiem por un nazi », *La Vanguardia*, 17 avr., p. 11.

Weisz P., 2011, « Prólogo », pp. 7-10, *in* : Friedman V., *Mis Memorias*, Madrid, Hebraica.

> LA CONSÉCRATION TESTIMONIALE

SYLVIE THIÉBLEMONT-DOLLET
Centre de recherche sur les médiations
Maison des sciences de l'homme lorraine
Université de Lorraine
F-57000
Sylvie.Thieblemont@univ-lorraine.fr

OUSMANE SEMBÈNE, LE TÉMOIN OBLIGÉ DU CAMP DE THIAROYE

Résumé. — Ousmane Sembène (1923-2007) s'est engagé dans le métier de cinéaste pour témoigner de problèmes spécifiques à l'Afrique, plus particulièrement ceux du colonialisme et de ses conséquences. C'est ainsi qu'il a réalisé *Camp de Thiaroye* (1988), film rappelant le drame du 1er décembre 1944 où plusieurs tirailleurs perdirent la vie ou furent emprisonnés à tort. De par son militantisme acharné et le succès de son film, il est devenu le témoin « obligé » de ce drame même s'il ne l'a pas vécu *de visu*. Plus, il en est devenu le témoin consacré jusqu'à aujourd'hui.

Mots clés. — Camp de Thiaroye, témoin obligé, témoin consacré.

Ousmane Sembène (1923-2007), cinéaste sénégalais d'ethnie diola, aujourd'hui disparu, s'est, de par ses engagements, posé comme le porte-voix de nombreux problèmes relatifs à l'Afrique : esclavage, société coloniale avec ses actions répréhensibles, rôle minoré et dépréciateur des femmes au sein des sociétés patriarcales, soumission, voire acceptation de certains Africains à la domination occidentale. Ici, sera plus finement questionné son rapport à l'histoire coloniale *via* le drame de Thiaroye du 1er décembre 1944 qui l'amènera à devenir, par le truchement du film *Camp de Thiaroye* (1988), le témoin obligé de cet épisode, même s'il n'a pas été témoin occulaire de ce drame de l'histoire. En revanche, par son côté militant qui le fera rapidement connaître en Afrique de l'Ouest, il deviendra – malgré son vœu de « demeurer anonyme parmi les foules (Boughedir, 1985 : 4) – le seul porte-parole célèbre de tous les tirailleurs ayant vécu l'épisode de Thiaroye, parce qu'ils n'ont pas été entendus, ont refusé de parler ou ont préféré l'oubli pour diverses raisons : peur de représailles avant l'Indépendance, puis crainte de ne pas toucher un jour les arriérés des pensions attendues. Concernant Ousmane Sembène, il faut savoir aussi qu'il a toujours revendiqué son appartenance au clan des *Ceddo*[1], qui explique, pour partie, son engagement pour la cause des opprimés. Être *Ceddo* a signifié pour lui être un homme de refus voulant conserver sa liberté absolue, un guerrier résistant aux dominations ou aux oppressions quelles qu'elles fussent, une façon singulière d'être avec des règles comme celles par exemple de ne pas solliciter la condescendance des autres, de ne pas renier son identité et d'agir en conséquence. Pour lui, cela s'est encore traduit par le fait de rendre compte de la mémoire populaire et de l'oralité propres à son continent *via* l'écrit (ses nouvelles et romans), puis l'image (ses films). De la sorte, il passera sa vie à tenter de rendre « l'histoire vivante sur les écrans d'une façon qui garantisse […] un nombre élevé de spectateurs […] et de restituer aux faits historiques une part d'immédiateté [qui serait] impossible [autrement] » (Moitt, 1996 : 136-137). C'est donc bien comme témoin auditif et témoin cinéaste oculaire (comme s'il avait vu) qu'il est devenu la référence constante de l'épisode de Thiaroye et par la même occasion, le témoin obligé de cette mutinerie, qui figure parmi d'autres, mais qui a été réprimée si brutalement qu'elle est devenue l'épisode emblématique de toute la violence coloniale. Pour exemple, il suffit de se reporter au discours prononcé par le président François Hollande, le 12 octobre 2012, à Dakar où il a reconnu, suite aux conseils de l'historien Mamadou Diouf[2], la « répression sanglante au camp de Thiaroye » et a décidé « de donner au Sénégal toutes les archives dont la France [disposait] pour être exposées au musée du Mémorial de Thiaroye », inauguré le 31 décembre 2010 par le ministre d'État des Forces armées alors en fonction, Bécaye Diop (Mbodj, 2011).

[1] Voir note 27.

[2] Pour préparer son discours de Dakar, F. Hollande a consulté, le 8 octobre 2012, plusieurs spécialistes de l'Afrique ou intellectuels africains, comme Jean-François Bayard, cofondateur de la revue *Politique africaine*, E. M'Bokolo, directeur du centre d'études africaines à l'EHESS, l'historien M. Diouf, actuellement directeur de l'Institut d'études africaines de l'Université Columbia de New York.

Ousmane Sembène, pourquoi le témoin obligé de témoins ?

Par son parcours et engagements « populaires, polémiques et politiques »

Sans faire la biographie d'Ousmane Sembène, il semble essentiel de revenir sur quelques épisodes clés de sa vie qui éclairent sa position de témoin obligé des problèmes majeurs qui ont touché la société africaine, dont la tragédie de Thiaroye du 1er décembre 1944. Il s'agit de mesurer, à l'image de ce que propose Jean-Claude Passeron (1990 : 17) ce qui a « fait l'individuation d'une vie d'individu », ici celle de ce cinéaste, en montrant d'un côté les effets des contraintes objectives sur le déroulement de sa vie et surtout de l'autre, les actions qu'il a menées pour les faire changer (Joana, 1994).

Ce fils de pêcheur est issu d'un milieu modeste de Casamance, dont le destin est *a priori* tout tracé. Il ne veut pas devenir pêcheur à son tour, lui qui souffre du mal de mer. En 1931, il commence ses études primaires à l'école de Ziguinchor, mais, en 1938, il en est renvoyé pour indiscipline ; il achève alors son année à Dakar à l'école de la rue Thiong et en 1939, à l'âge de 15 ans, il travaille comme mécanicien, puis maçon dans le quartier des « Indigènes ». C'est au cours de cette période qu'il fréquente les salles de cinéma autorisées aux Africains, où il découvre, entre autres productions, le film nazi *Olympia. Les Dieux du Stade* de Leni Riefenstahl[3]. Et comme Ousmane Sembène le confiera à Bruno Bové (2009), s'il est allé voir « *Olympia* 20 à 30 fois avec ses amis, [ce sont] pour les cinq ou dix minutes durant lesquelles l'athlète afro-américain Jesse Owens remporte quatre médailles d'or, à la consternation d'Hitler qui quitte le stade pour ne pas devoir [lui] serrer la main ». La Seconde Guerre mondiale éclate et Ousmane Sembène n'a toujours aucune réelle idée de ce qu'est le colonialisme, hormis quelques insultes racistes auxquelles il est confronté lorsqu'il travaille pour son oncle paternel, Bay Wélé Sembène : « Le blanc m'importait peu. J'avais mon propre univers culturel. […] C'est dire que quand je grandissais, je n'avais aucune notion de la colonisation. Il a fallu les guerres » (Niang, 1993 : 92). De fait, le premier épisode qui le marque profondément est le bombardement de Dakar du 23 septembre 1940 par une escadre anglo-gaulliste, dont le but est de faire démissionner le Gouverneur vichyste en poste depuis le 13 juillet : « Tous les Européens et Libano-Syriens avaient été évacués, mais les Africains, [non] » (Gadjigo, 2007 : 97). Épisode de panique générale et d'exode du côté du peuple sénégalais, ce qui l'interroge sur le sens à donner à cette guerre. Mobilisé, semble-t-il, le 1er février 1944, et affecté au camp d'entrainement du sixième régiment

[3] *Olympia. Les Dieux du Stade* est un film documentaire en deux parties qui a été réalisé à l'occasion des Jeux Olympiques d'été de Berlin de 1936 et qui est sorti en salle en avril 1938.

d'artillerie coloniale aux Mamelles (Dakar), il est ensuite envoyé comme chauffeur mécanicien au Niger, au Maroc et en Algérie. Il subit alors la dureté et le racisme de l'armée, ce qui commence à le conscientiser sur les effets de la colonisation. Lorsqu'il revient à Dakar en 1946, sans avoir reçu le certificat militaire de bonne conduite[4], il décide de ne pas s'engager au-delà des dix-huit mois réglementaires. Sans travail, il participe aux révoltes sociales contre le travail forcé, « reflet de l'interventionnisme de l'État colonial dans le processus de mobilisation de la main-d'œuvre indigène. [Car] c'est entre 1937 et 1945 que le développement de la conscience et de la résistance s'est manifesté sous la forme de luttes organisées contre les employeurs et/ou le personnel d'encadrement sur les lieux mêmes du travail » (Fall, 1993). La même année, il s'embarque, de manière clandestine, à bord du *Pasteur* pour Marseille et se fait engager comme docker. Constamment en prise au racisme qu'il découvre dans le quartier insalubre de Belsunce, dit le village marseillais, où il séjourne, Ousmane Sembène refuse de se laisser aller au désespoir comme d'autres et fréquente la Confédération générale du travail (CGT) dont il suit les soirées de formation ; il y adhérera en 1950. Parallèlement, il fréquente les bibliothèques, soucieux d'améliorer sa culture générale. Puis, il participe à toutes les manifestations contre les guerres coloniales, guerre de Corée (1950-1953), guerre d'Indochine (1945-1954) et guerre d'Algérie (1954-1962) et soutient la lutte du Front de libération nationale (FLN) : « Je participais […] à un mouvement anti-colonialiste et dans ce cadre, j'avais publié des poèmes dans le premier numéro de *Peuples Opprimés* » (Niang, 1993 : 76). En 1951, il rejoint les rangs du Parti communiste français (PCF) et de plusieurs associations antiracistes comme le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) ou la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF). Victime d'un très grave accident du travail puisqu'il se fracture la colonne vertébrale, il se voit contraint, une année durant, de rester alité. Il en profite pour découvrir de nombreux auteurs, et se met, à son tour, à l'écriture avec un premier roman *Le Docker noir* (1956), après avoir vivement critiqué les œuvres des écrivains de la littérature africaine francophone :

> « À ses débuts, la littérature africaine n'était pas du tout orientée vers l'Afrique, elle s'adressait aux Européens pour leur dire : nous avons une culture et vous nous opprimez. C'était en somme une littérature d'autodéfense… C'est dans ces conditions qu'est née la négritude, elle n'était pas autre chose en 1933 que le désir de certains Nègres, vivant en Europe et bourrés de complexes, d'être acceptés par la culture occidentale. […] Je voyais des gens s'amuser avec des mots et je ne comprenais pas cela. J'étais intéressé par des revendications politiques […]. D'un autre côté, on voyait des gens confondre la culture avec du folklore. […] Mais je reprochais surtout à ces écrivains d'ignorer les problèmes du peuple et en particulier ceux de la classe ouvrière » (Gadjigo, 2007 : 220-221).

De la sorte, il poursuit son travail d'écrivain engagé avec un autre roman, considéré comme central dans son œuvre, *Les Bouts de Bois de Dieu* (1960) qui raconte les grèves des cheminots de la ligne Dakar-Niger entre 1947 et 1948 et qui, dans la note introductive, atteste de son peu d'estime pour les « députés

[4] O. Sembène sera le seul de sa promotion à ne pas recevoir ce certificat.

africains de Paris [Léopold S. Senghor, Lamine Gueye], purs produits du système colonial, inaptes à promouvoir un changement radical dans la vie des Africains » (*ibid.* : 196). Il rentre en août 1960 au Sénégal, au moment de l'Indépendance, renonce à la nationalité française et démissionne du PCF et de toutes les autres organisations auxquelles il avait adhéré, ayant décidé de militer autrement, à savoir par son écriture. Il voyage alors un peu partout en Afrique (Congo, Mail, Niger, Côte d'Ivoire), mais se rend compte que, en raison de l'analphabétisme qui y sévit, il ne pourra jamais toucher un grand nombre de personnes par ses livres ; il prend alors la décision de traiter les problèmes africains *via* l'image et d'apprendre le septième art. Il se rend à Paris en 1961 pour trouver une école de cinéma qui l'accepte. En vain. Après diverses démarches, il réussit à se faire inviter aux studios Gorki à Moscou où il suit entre 1961 et 1962 une formation sous la direction de Serguei Guerassimov et de Marc Donskoï. Il rentre ensuite en Afrique où il s'essaie à un premier court-métrage, puis à un premier long-métrage *La Noire de…* (1966, 65')[5]. Par la suite, installé dans les bureaux des cinéastes sénégalais associés au 39, de la rue Mohamed 5 à Dakar, il commence sa carrière de cinéaste « populaire, polémique et politique », sa devise des « 3 P » qui l'accompagnera tout au long de sa vie[6].

Engagement du cinéaste pour dénoncer les guerres coloniales et participer à la reconstruction de l'Histoire de l'Afrique

Sa biographie en atteste, les guerres marquent Ousmane Sembène et sa réflexion sur le monde. C'est pour ainsi dire une thématique qui le tourmente et qui explique son intérêt à être le témoin des témoins. « Et, il juge essentiel de réhabiliter ses victimes [et de faire] allusion aux nombreux massacres coloniaux […] occultés » (Gadjigo, 2007 : 95), comme dans son premier film, *Emitaï*[7] (1971, 95'), emblématique de son parcours contre le colonialisme. L'action se déroule entre 1942 et 1944 dans un village de Casamance au Sénégal. En effet, les troupes installées à Dakar étant en manque de ravitaillement, le Colonel Armand

[5] O. Sembène y narre l'histoire dramatique inspirée d'un fait divers survenu sur la Côte d'Azur en 1958, celle d'une jeune fille engagée en France par un couple de coopérants pour la durée de leur congé. Diouna se rend très vite compte qu'elle n'est qu'un objet au service de personnes méprisantes et elle finit par se suicider. Il en avait fait une nouvelle qui avait été publiée dans le recueil *Voltaïque* (1962).

[6] Cette biographie est inspirée pour grande partie des documents suivants : Gadjigo (2007) ; Niang (1996) ; Busch et Annas (2008) ; Dia et Barret (2009).

[7] Ce film vaudra à O. Sembène deux récompenses : le prix d'Argent au festival international du film de Moscou (1971) et le prix OCIC forum du nouveau film au festival international du film de Berlin. Il est intéressant de souligner au passage qu'O. Sembène s'y attribue un rôle de tirailleur qui se demande devant une photographie du Maréchal Pétain qui est à moitié arrachée, comment un maréchal qui a sept étoiles, peut être remplacé par un général qui n'en a que deux (Gadjigo, 2007).

doit réquisitionner le riz cultivé dans tous les villages sénégalais. Or, en pays diola, les femmes sont responsables des récoltes et le riz est considéré comme sacré. Les femmes prennent donc la décision de résister et de cacher le riz. L'armée coloniale décrète rapidement de punir le village en prenant en otage les femmes et les enfants qui sont tenus de s'asseoir sous un soleil torride pendant plusieurs heures suite à la décision d'un lieutenant français qui déclare : « Seule la manière forte est payante avec les Nègres ». Mais voyant que les femmes ne cèdent pas malgré la cruauté de la situation, les quelques gradés présents font tirer au hasard sur celles-ci par les tirailleurs qui sont à leur service ; à ce moment-là, les femmes s'enfuient et un jeune adolescent est tué. Les femmes célèbrent aussitôt ses funérailles, et pendant ce temps, sous le joug des fusils pointés sur eux, les hommes sont obligés de donner le riz. Les femmes tentent alors de riposter, mais l'issue est tragique. Excédé par la résistance des femmes, un militaire français exige des tirailleurs de faire aligner de force, le long d'un champ, tous les hommes qui avaient apporté le riz et à la sommation « Feu à volonté », de les exécuter. Il est intéressant de constater que, pour les spectateurs africains d'Ousmane Sembène, cette fin ne traduit pas suffisamment la violence de l'armée coloniale ainsi qu'il en témoignera plus tard : « Les vieux [avaient] très bien assimilé le film parce que [c'était] un événement qu'ils [connaissaient] bien, qu'ils [avaient] plus ou moins vécu : d'ailleurs ils regrettaient que le film se termine ainsi. D'après eux, j'aurai dû davantage montrer la tuerie et les villages incendiés par l'armée française » (*Images Nord-Sud*, 2003). C'est pour partie en raison des réactions de son public (ou du moins de ses premiers publics), qu'il change de ton pour *Camp de Thiaroye* (1988, 148') : si pour *Emitaï*, il témoigne d'un cauchemar sans fin, dans *Camp de Thiaroye*, Ousmane Sembène filme l'attente d'un massacre. De la sorte, il se veut être la figure de l'anticolonialisme et de la dénonciation de la violence du colon, et sa position n'est pas tant celle du pardon – il ne le peut pas – que du refus d'oublier : « Vous [les Africains] pouvez pardonner mais vous ne pouvez pas oublier […]. C'est la culture d'absolution occidentale qui fait demander pardon » (Barlet, 2007). De fait, Ousmane Sembène prône « la décolonisation mentale[8] » (Murphy, 2000 : 70) par la monstration de réalités propres à l'histoire de l'Afrique. Du reste, l'un de ses amis de jeunesse confiera plus tard (Gadjigo, 2007) qu'il y avait en lui une telle hargne anticoloniale après la guerre qu'il fallait qu'il traite obligatoirement du malentendu colonial. Ceci posé, la période peu glorieuse du retour des tirailleurs en Afrique le hante et parce qu'il considère le drame de Thiaroye comme le fruit d'une amnésie collective forte du point de vue de l'histoire africaine, il va, aux côtés de Thierno Faty Sow, accepter de reprendre à son compte une production cinématographique relative à l'événement, *Thiaroye 44*, qui devait être réalisée au départ par Ben Diogène Bèye. Ce qu'explique Ousmane Sembène lors d'un entretien qu'il accorde en 1988 à Meissa Diop (1988 : 126) :

[8] Les extraits du livre de D. Murphy ont été traduits par l'auteur de ce texte.

> « Pour ce film encore à l'état de projet, [Ben Diogène Bèye] avait dépensé plus de 30 millions de francs bien que le tournage n'ait pas encore commencé. […] les éléments du film n'étaient pas satisfaisants. Pas pour moi, mais pour les autres. Il a alors été décidé soit de revoir le film ou de réécrire le scénario. À partir de cette décision, on [la direction de la Société nouvelle de productions cinématographiques, SNPC] m'a demandé d'écrire le scénario avec Thierno Faty Sow ; nous l'avons présenté ; nous avons trouvé des partenaires et réalisé *Camp de Thiaroye* (1988) »[9].

C'est de cette manière qu'Ousmane Sembène reprend complètement le scénario et s'approprie le projet en écrivant l'histoire à partir, dit-il, de faits authentiques. Sa méthode de travail repose sur la recherche de sources disponibles (témoignages oraux, quelques carnets de tirailleurs, chants transmis par les griots) et d'archives (photographies) pouvant le rapprocher au plus près de la réalité historique (Delorme, 1992), les archives militaires coloniales sur le sujet n'étant pas encore ouvertes au public. Son ambition par rapport à ce film, comme pour d'autres du reste, va consister à être le témoin obligé de son temps. « Ces hommes ne mourront plus maintenant, grâce au cinéma. Les Français les ont tués… […] Jusqu'à ce film, c'était des morts anonymes. Maintenant, elles ne sont plus anonymes. […] C'est la mémoire de l'Histoire. Et cela, nous le gardons, nous y sommes obligés » (Murphy, 2000 : 162).

> « On ne nous a, redira-t-il à Christine Delorme (1992), jamais enseigné notre histoire, ni passé, sauf celui des Gaulois. Nous connaissons notre histoire par les légendes, les contes. C'est très beau ! Heureusement que l'Afrique a disposé de ses griots […]. Mais maintenant c'est aussi à nous d'analyser l'Histoire. Au niveau de la production cinématographique, on est obligé de procéder par sélection, parfois c'est arbitraire. […] Pour fixer l'histoire, l'image m'intéresse. Je pense que c'est aussi important que pour vous. Vous n'avez pas ignoré votre histoire ? Vous n'oubliez pas votre histoire. Tous les peuples passent par là. C'est peut-être primaire, mais un peuple doit avoir une mémoire, doit connaitre ses repères. […] Je dois fixer cette époque. Je ne suis qu'un témoin, un griot du moins de cette époque » (*ibid.*).

Tout au long du film, il dénonce la non-reconnaissance et le mépris affiché des colons à l'égard des tirailleurs démobilisés et surtout la tuerie du 1er décembre 1944, destinée à mettre fin à ce que l'armée coloniale avait estimé être une rébellion au sein du camp des 1 280 tirailleurs regroupés à leur retour de France le 21 novembre 1944[10]. Par ailleurs, pour Ousmane Sembène comme pour

---

[9] « *For this film, still a preliminary project, he spent more than 30 million Francs, although the shooting had not even started. […] elements of the film were unsatisfactory. Not to me but the others. It was then decided either to reexamine the film or to rewrite the scenario. Based on this decision, [the head of SNPC] asked me to write a scenario with Tierno Faty Sow ; we presented it ; we found cooperation partners and realized* Camp of Thiaroye ».

[10] En effet, à force de vexations répétées et de non-réponse à leur demande, un groupe de tirailleurs maliens refuse de repartir pour Bamako jusqu'à ce que les engagements pris et promis en France métropolitaine soient honorés ; le général Dagnan se rend le 28 novembre 1944 dans le camp afin de trouver un terrain d'entente, mais les tirailleurs décident de bloquer sa voiture qu'ils entourent, semble-t-il, de barbelés. Ce dernier s'engage à consulter les autorités concernées et à trouver une solution financière. Les tirailleurs confiants le laissent repartir sans se douter que celui-ci fera part à ses supérieurs de son sentiment très négatif, celui d'avoir vu un détachement de tirailleurs ne répondant plus aux critères de discipline exigée par l'armée. De fait, il dépêche quelques renforts

un grand nombre de ses compatriotes, ce massacre sera assimilé à une purge politique et à la première manifestation de répression enclenchée (Guèye, 1995) suite à la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944), qui avait écarté toute idée d'autonomie ou de projet d'émancipation pour les Africains. « Il était hors de question pour l'État français ruiné par la guerre […] de paraître sensible à certaines revendications » (Gadjigo, 2007 : 118). Le massacre de Thiaroye est donc qualifié d'acte particulièrement grave pour les Africains et ne sera pas, à l'inverse des militaires français, envisagé comme un acte déraisonné et isolé de quelques soldats racistes de l'armée coloniale. Pourtant, cet épisode de l'histoire coloniale, si tragique soit-il, est demeuré très longtemps assez complexe parce que la plupart des sources écrites qui relèvent des archives coloniales ont été classées secret défense, ou lorsqu'elles provenaient du côté sénégalais, voire plus largement africain, elles étaient éparses et majoritairement orales, et que des récits divergents émergeaient. Plus précisément, avec une quasi-absence de références sur la colonisation et sa violence en raison de la censure, le cinéma français a participé – souvent involontairement – de cette mise à l'écart de ce pan de l'histoire : un exemple symbolique en a été l'interdiction du documentaire *Les Statues meurent aussi* d'Alain Resnais et de Chris Marker réalisé en 1953 à la demande du collectif « Présence africaine » parce qu'il mettait en avant les mécanismes d'oppression et d'acculturation[11]. Et, du côté africain, c'est par manque de moyens et de soutiens techniques que le cinéma a peu abordé ces thèmes rappelant la servitude et a peu glorifié ses héros tout en donnant lieu, *a contrario*, à de vrais chefs-d'œuvre (Ferro, 1994), à l'image d'*Emitaï* (1971, 95'), de *Ceddo* (1976, 120') ou de *Camp de Thiaroye* (1988, 148'). Ce dont témoigne encore Ousmane Sembène lorsqu'il dit : « Nous avons commencé le cinéma dans des conditions précaires, très difficiles. [Mais] nous avons pris conscience de notre pouvoir dans cette communauté autonome et non moins unie. […] Nous avons voulu démontrer que c'était notre engagement anticolonial qui motivait notre travail » (Diop, 1988 : 129)[12].

Aussi tient-il à relater ce drame par obligation morale, non pas « pour dénigrer les êtres humains, ni geindre sur le passé, mais pour éviter que de pareils

venant de Saint-Louis qui encerclent le camp. Vers la fin de la nuit du 1er décembre, les autorités militaires entendent *a priori* un mouvement de tirailleurs se rendant vers l'armurerie du camp et quelques tirs. L'armée coloniale décide de riposter et déclenche une démonstration de force vers 9 heures 30 : « Le bilan est de 24 tués, 11 décédés des suites de blessures, 35 blessés et 45 mutinés emprisonnés et du côté des assaillants, il est à regretter un tirailleur blessé et trois officiers contusionnés » (Thiéblemont-Dollet, 2009 : 328).

[11] La commission de contrôle a jugé ce documentaire anticolonialiste et l'a fait censurer pendant près de dix ans. Ce n'est que le début d'une série de films interdits qui a « empêché toute liaison avec le contexte […], subi un effet de décalage mutilant » (Tamba, 2004 : 106), et incité par effet des artistes tels qu'Ousmane Sembène à s'emparer de ce type de narrations.

[12] « *We were starting cinema under precarious conditions, very difficult. We were a group of individuals with different options, but our common ground was our affinity with cinema. We realized our power, in this autonomous community nevertheless united. […] We wanted to demonstrate that it was the anticolonial engagement which motivated our work* ».

événements ne se reproduisent » (Theobald, 1998a). Et bien qu'il n'ait pas été présent le 1er décembre 1944 dans le camp de Thiaroye, il se met délibérément dans la posture de témoin oculaire et auditif après avoir recueilli des témoignages de tirailleurs qui, semble-t-il, étaient présents lors du drame. Dans d'autres entretiens, il soulignera encore que l'amnésie est une grave erreur : « Nous peuples dominés, nous ne pouvons pas nous taire, le silence serait un suicide. Si nous refusons de dénoncer l'injustice (le sort des tirailleurs, l'esclavage), nous en serons complices » (Chinien, 2009). En écho à l'engagement qu'il a pris en ne se compromettant pas avec l'Europe (surtout la France), et en montrant que les Africains pouvaient et devaient prendre en charge leur histoire, il décide de ne demander aucune subvention à ces pays pour la réalisation de *Camp de Thiaroye*. Ce sont alors le Sénégal (SNPC), la Tunisie (SATPEC) et l'Algérie (ENAPROC) qui lancent une coproduction Sud-Sud, apportent de l'argent et des biens en nature et aident à la postproduction : laboratoire, montage, photographie, et sonorisation. Malgré les difficultés rencontrées au cours du tournage qui a lieu dans l'ancien camp de Thiaroye et rapportées volontiers par Ousmane Sembène et ses acteurs, telles que de fortes pressions de la France sur les comédiens et techniciens français pour les dissuader de participer au film et le survol permanent du plateau par des avions militaires de la base de Dakar (Theobald, 1998b), il réalise le projet, avec quelques écarts ou distorsions à l'égard de la réalité historique repérés par la suite par des historiens américains, européens et africains[13]. Mais peu lui importe, il estime que ce faisant, erreurs ou non, il a une part de responsabilité face à cette tragédie et qu'il se doit d'être le porte-parole des témoins disparus ou n'ayant pas osé témoigner publiquement : « Je suis un type qui raconte des histoires dans le bon sens du mot » (Delorme, 1992) ou : « L'artiste est là pour révéler un certain nombre de faits historiques que l'on voudrait taire. […]. La société wolof a toujours eu des gens qui sont là pour évoquer, rappeler et projeter vers quelque chose » (Niang, 1993 : 88).

[13] « En effet, le film comporte un nombre important d'inexactitudes que l'on retrouve systématiquement dans différents ouvrages de vulgarisation, articles de presse, sites internet, blogs, portails, etc. Par exemple, il y est montré que les tirailleurs séquestrent le général responsable des rapatriés dans un des baraquements du camp, alors que dans la réalité, ils bloquent la voiture du général Dagnan jusqu'à ce qu'un accord soit établi. À l'identique, d'autres erreurs sérieuses concernant la répression elle-même ont été et sont toujours largement reprises depuis la diffusion du film : l'opération menée par les militaires pour faire cesser la mutinerie se serait déroulée de trois à cinq heures du matin avec des chars qui auraient encerclé le camp ; il n'y aurait pas eu de sommation ; les tirs auraient été ininterrompus deux heures durant ; il y aurait eu un véritable carnage, un bain de sang, personne n'en aurait réchappé, et des tirailleurs restés au Sénégal au service des militaires français auraient été chargés, dès l'aube, de ramasser les cadavres pour les enterrer dans le camp ; enfin, il n'y aurait pas eu de perte du côté ennemi. En réalité, de sources attestées et croisées (archives militaires et travaux d'historiens), il y a eu tentative de mutinerie (prise de l'armurerie par les mutins et premiers tirs émanant du camp), et de fait, répression, mais avec sommation. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'encerclement du camp avec de nombreux tanks, les tirs ont commencé vers 9 heures 30, la fusillade fut très brève et une minorité de tirailleurs a été tuée » (Niang-Diéne, Thiéblemont-Dollet, 2010 : 103).

Le film, l'homme et la carrière de témoin consacré

Camp de Thiaroye (1988) et Ousmane Sembène sont immédiatement consacrés comme les vrais et grands témoins du drame du 1er décembre 1944. Établir une liste des espaces et lieux, milieux de mémoire spécifiques, où le cinéaste est questionné sur son film, serait fastidieux à la lecture et sans doute jamais exhaustif ; relever les événements de consécration les plus distincts, et les indices de consécration, permet, en revanche, de montrer à quel point vont être conférés, au cinéaste et au film, une importance mémorielle et pédagogique, même si en 1988, « l'apparition d'autres réalisateurs et films avec une vision différente et plus contemporaine de l'Afrique affecte sa popularité [mais l'opinion des critiques] à la question de savoir qui est le meilleur cinéaste sénégalais : Sembène… » (Diop, 1988 : 125)[14]. Un vibrant hommage lui est rendu une première fois en 1988 à la Mostra de Venise (45e édition) parce qu'il a tenu bon face aux pressions de la France qui a immédiatement censuré le film à sa sortie. Il y reçoit le Grand prix spécial du jury et deux nominations : un Lion d'or et un Lion d'argent, suivi du Spécial d'or Ciak. Rejeté au festival de Cannes de 1988 pour des raisons inconnues d'Ousmane Sembène (à la question qui lui sera posée à ce propos, notamment sur l'anticolonialisme du film qui aurait pu gêner les autorités du festival ou qui aurait pu subir des pressions, il dira : « je ne peux pas répondre » ou « je n'en sais rien »), *Camp de Thiaroye* enchaîne les prix. L'année de sa sortie, il reçoit le Prix de l'UNICEF, le Prix Cinéma *Nuovo*, le Prix jeunesse et cinéma, le Prix spécial du jury aux Journées cinématographiques de Carthage, le Prix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et le *New Cinema Award*. En revanche, le film n'est présenté que tardivement à Dakar, le 22 décembre 1988 (voir *infra*), film dont, à ce moment-là, la publicité n'est plus à faire en raison de sa censure en France, mais aussi de ses diffusions ailleurs en Europe, aux États-Unis, en salle et sur différentes chaînes de télévision, et enfin des prix qu'il a reçus. La reprise du scénario à la suite de Ben Diogène Bèye a également suscité des questionnements et a contribué à son succès. Des mois durant, il provoque une affluence énorme et en raison de files d'attente trop longues, de nombreuses personnes se plaignent de ne pas pouvoir voir le film (Chréacháin, 1992). Ainsi, la diffusion du film au Sénégal lors d'une soirée de gala, celle du 22 décembre 1988, où le président de la République sénégalaise, Abdou Diouf, honore les réalisateurs de sa visite qui l'avaient sollicité à plusieurs reprises (Diop, 1988), participe de cette popularité grandissante. Parallèlement, la critique internationale est positive et enthousiasmée par l'audace du propos, hormis quelques critiques algériens qui reprochent au réalisateur d'avoir traité le sujet de façon trop modeste (*ibid.*), et de critiques français qui, outre l'influence du cinéma soviétique, n'y verront qu'une approche manichéenne de la question. Ce à quoi Ousmane Sembène répondra que lorsque la mémoire d'un passé peu glorieux pour certains – en

[14] « *The emergence of others directors and films with a more contemporary and different take of Africa has affected his popularity [but the critics' opinion] to the question of who is the best Senegalese cineaste : Sembène..* ».

l'occurrence, la France – est évoquée, « il est complètement normal que les gens […] trouvent quelque chose à redire[15] », mais qu'il est du devoir de ceux qui ont été opprimés de répéter que « toute colonisation est mauvaise quelle que soit sa nature ou l'esprit dans lequel elle est faite. [Et que] toute forme d'esclavage doit être rejeté et [que] toute personne qui pense autrement est quelqu'un d'étrange […], qui pourrait abuser du pouvoir et qui devrait être combattue[16] » (*ibid.* : 128). Le triomphe de ce film – qui, en 1989, est à nouveau couronné avec le Prix des Peuples noirs et, en 1991, le Prix Afrique en création au festival biennal panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO)[17] – permet à Ousmane Sembène, un peu partout dans le monde, de faire entendre sa voix. Il anime des débats, répond à de multiples interviews, est l'invité d'honneur de nombreuses manifestations culturelles et mémorielles[18], et membre de jurys ou président de plusieurs festivals. Devenant ainsi l'une des figures incontournables de l'Histoire des forces noires d'Afrique qu'il défend avec conviction, il reçoit pour cette raison, le Prix Légende vivante (*Living Legend Award*) en 1992 au *National Black Arts Festival* d'Atlanta, puis le Prix *Havard Film Archive* par l'Université Harvard de Boston en 2001, son œuvre cinématographique sur l'histoire étant estimée essentielle. Dans cette même veine, il est invité en 2005 au festival de Cannes au titre de « défricheur et de témoin » (Barlet, 2005) pour délivrer la traditionnelle « Leçon de cinéma » où il redit combien les guerres ont marqué sa réflexion et ses films.

Aussi malgré ses erreurs historiques *Camp de Thiaroye* a-t-il endossé une fonction singulière au même titre que son réalisateur : celle d'être reconnu comme témoin obligé de victimes de ce passé. Du reste, dans la communauté des chercheurs qui ont relevé ces erreurs,

> « deux positions perdurent : [celle] qui à l'image de Cheik Faty Faye[19] [estime] que ce film est un élément majeur face à la remémoration de ce drame et que les erreurs contenues sont superficielles au regard de ce qui est transmis, et [celle] qui [regrette] les contresens et les méprises que le film a véhiculés en raison desquels un travail de fond serait nécessaire et urgent, mais difficile au vu de son immense succès »[20] (Niang-Diéne, Thiéblemont-Dollet, 2010 : 103).

Mais la position d'Ousmane Sembène ne variera jamais à ce propos et il soutiendra la puissance du cinéma historique : « Ce n'est pas de l'histoire, on la

---

[15] « *That it is completely normal that […] people find something to say about it again* ».

[16] « *Any colonization is bad, whatever its nature or spirit may be. Any form of bondage has to be rejected and any person who considers otherwise is a stranger […], who could abuse power and should be combated* ».

[17] O. Sembène est un des membres fondateurs du FESPACO et il s'y rend à chaque édition.

[18] Pour exemple : festival rencontre monde, Finlande, 1990 ; *San Francisco International Film Festival*, 1993 ; Afrika film festival, Louvain, Belgique, 1997 ; *Festival African Film Festival* de New York, 1997 et 2001 ; festival international des films de quartier de Dakar, 2004 ; festival de Cannes en 2005.

[19] Entretien entre l'auteur et l'historien Cheik Faty Faye, École normale supérieure, Dakar (19/02/2009).

[20] Entretien entre l'auteur et l'historien Babacar Diop Buuba, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Dakar (12/02/2009).

présente […] pour que ça s'approche de la vérité et devienne une vérité. Il faut s'approcher de la vérité pour que cela devienne une vérité » (Delorme, 1992), ou encore concernant sa conception de *Camp de Thiaroye* (Chréacháin, 1992 : 139) : « Les faits historiques sont là. Chaque peuple devrait avoir la mémoire de sa propre histoire. [Ainsi] j'essaie de remonter le plus loin possible en arrière[21] ». C'est aussi ce qu'il a appelé le pouvoir résurrectionnel du cinéma (Murphy, 2000 : 26). Et là, nous ne sommes pas loin de ce que Marc Ferro (1994) notait dans *Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances XIIIe-XXe siècle*, à savoir que la mémoire même fourvoyée pouvait constituer à la fois un élément et un agent de l'Histoire et que quelques productions cinématographiques avaient heureusement réussi à faire sortir de l'oubli des événements tragiques de l'histoire coloniale, notamment africaine.

Ousmane Sembène se voit qualifié, au fil des années, de porteur emblématique du drame, d'autant que, longtemps, les autorités sénégalaises ont préféré le silence à ce sujet, jusqu'aux fastueuses commémorations en souvenir des tirailleurs mises en place dès 2004 par le président de la République Abdoulaye Wade, la tragédie de Thiaroye ayant néanmoins été timidement évoquée. En 2006, ce sont les autorités françaises qui, à leur tour, reconnaissent le talent du cinéaste documentariste, talent utile à l'Histoire, et lui décernent les insignes d'officier de la Légion d'honneur de la République française par le biais de l'ambassadeur de France à Dakar. Si surprenant soit-il, Ousmane Sembène accepte car il estime que c'est enfin la reconnaissance de son engagement et de son travail de militant, notamment contre le colonialisme français. Reconnu par plusieurs chefs d'État européens, américains et africains depuis 1993 et consacré par plusieurs distinctions[22], inscrit par le Sénégal en 2008, un an après sa disparition, au « panthéon des hommes de culture et de sciences d'Afrique et de la diaspora », considéré comme une « bibliothèque inépuisable, une référence culturelle de la trempe de Cheikh Anta Diop » (Cissokho, 2008), l'homme surnommé « Référence Sembène » ou « Caution Morale » (expressions wolof), a réussi son pari, de son vivant comme après sa disparition : celui de faire un cinéma engagé, militant, au service de tous et surtout de l'anticolonialisme. En outre, le fait qu'il ait sillonné l'Afrique pour discuter du contenu de ses films avec les populations qu'il tenait à informer, a participé de sa carrière de témoin, si l'on prend, ici, le terme de carrière comme une accumulation d'expériences (Tréanton, 1960). Soit, pour Ousmane Sembène, cinéaste militant et d'histoire, « une succession d'actions réactives défensives, tactiques, anticipatrices etc., que celui-ci a choisies *en son nom personnel* pour gérer ses rapports avec le pouvoir contraignant » (Passeron, 1990 : 20) des institutions politiques de son pays ou d'autres. De même, Ousmane Sembène dira souvent que cette forme de cinéma,

[21] « *The historical facts are here. Every people should have the memory of their own history. […] [So] I try to trace things back as far as possible*… ».

[22] Grand prix du président de la République Sénégalaise pour les Arts et les Lettres, 1993 ; commandeur de l'Ordre national du Mali, 1997 ; grand-croix de l'Ordre du Mérite du Burkina Faso, 2002.

le cinéma forain, était important car il a permis aux réalisateurs de discuter, à leur manière et comme ils l'entendaient, avec la population, de problèmes relatifs à leur histoire et à leur société. Ensuite, lorque les films seront diffusés en format DVD, cela lui conviendra davantage, les problèmes techniques étant moindres, surtout au vu du nombre de disparitions de salles de cinéma en Afrique depuis le début des années 1990 (Lelièvre, 2011)[23] : il pourra davantage « organiser selon [ses] temps libres, des projections foraines suivies de discussions débats avec les élèves, surtout les lycéens » (Amekudji, 2007), pour lesquels il aura sans cesse le sentiment de devoir transmettre un passé et une leçon d'histoire.

La carrière de témoin obligé, déqualifié, puis requalifié

La carrière de témoin déqualifié d'Ousmane Sembène n'est que de courte durée et surtout n'est à mettre en relation qu'avec les spécialistes de l'histoire du camp de Thiaroye. Si, un temps durant, Ousmane Sembène s'est vu critiqué par certains chercheurs qui ont invalidé ses propos en raison de plusieurs distorsions repérées dans le film et surtout parce que ce document a été et est encore considéré par un grand nombre d'individus comme la seule référence sur cette question douloureuse, ces remises en question n'ont pas eu d'impact auprès de l'ensemble des populations concernées ou intéressées. Quant à Ousmane Sembène, il s'est toujours moqué éperdument de ces critiques et a expliqué que justement il avait mis l'accent sur un épisode dramatique que le colonisateur avait lui-même déformé ou cherché à faire oublier. Pourtant, l'historien Papa Dramé (2006), spécialiste de ces questions, a démontré que « le talentueux film *Camp de Thiaroye* » n'avait pas, à son sens, réussi à faire émerger un débat historique sur le sujet, le cinéaste ayant « négligé des aspects essentiels comme le rôle du tirailleur dans le maintien de l'ordre colonial et le dévouement et l'attachement particuliers que celui-ci [avait voué] traditionnellement à l'officier blanc et à la France » (*ibid.*)[24]. Malgré de telles critiques – assez rares, voire inexistantes – et le reproche récurrent de quelques chercheurs sénégalais selon lequel la science historique n'a jamais été au cœur des priorités de l'État sénégalais et a laissé

[23] S. Lelièvre (2011) parle de la quasi-absence de réseaux de distribution ou de diffusion en Afrique et du manque de structures de diffusion. Ce qui explique le nombre important de festivals de films africains qui existent actuellement : plus de 50 par an.

[24] Soutenant encore que cette histoire, comme celle des tirailleurs, devrait relever d'abord de l'histoire des États qui en ont été les inventeurs et non pas de ceux qui ont subi cette domination, ce chercheur a également regretté qu'un tel événement n'ait pas été développé dans les livres d'histoire français même si étaient évoquées de nombreuses révoltes de tirailleurs. Pour lui, contrairement à ce qui a été revendiqué par O. Sembène, la mutinerie des tirailleurs sénégalais du camp de Thiaroye n'a introduit aucune revendication à caractère anticolonial, mais uniquement la réclamation du paiement de la totalité de leurs arriérés de salaire non pas en francs CFA, mais en franc métropolitain.

croire aux populations en l'idée du « tirailleur-héros » et du « tirailleur-victime », la carrière de témoin obligé d'Ousmane Sembène n'a été déqualifiée que dans cet espace très restreint occupé par quelques chercheurs.

Et comme la censure a servi Ousmane Sembène plus qu'elle ne l'a desservi, elle a contribué à la publicité de ses films. Comme d'autres de ses compatriotes, il y a vu aussi des tentatives de museler et de réduire au silence les voix de la désaliénation.

> « [Et enfin si cette] censure a protégé ainsi les versions établies de l'histoire africaine et a constitué pour les cinéastes […] un obstacle, elle n'a pas réussi pour autant à briser leur détermination à témoigner et à réhabiliter à leur manière l'histoire. Les figures historiques, comme celles des tirailleurs de Thiaroye, s'en sont trouvées revalorisées » (Murphy, 2000 : 30).

De fait, presque tous les films d'Ousmane Sembène ont eu, à un moment ou à un autre, des problèmes avec la censure de son propre pays, et ont ainsi suscité le besoin d'être vus, étant du coup considérés comme de réels témoignages. Ce fut le cas de *Camp de Thiaroye*, mais cette fois-ci en raison de sa censure en France. Cette interdiction du film en salle pendant presque dix années (autorisation de diffusion en date du 16/04/1997) – bien qu'il fut diffusé dans des festivals comme celui de Rio Loco de Toulouse en juin 1986 – a fait qu'il n'a pu être distribué en France qu'à partir de la fin janvier 1998, grâce à l'acharnement de Med Hondo, cinéaste mauritanien, lors de la rétrospective « Sembène Ousmane »[25]. Malgré ses réticences de départ à participer à cette manifestation qui lui fut consacrée pour la première fois de manière officielle en France, Ousmane Sembène a, suite à l'accueil chaleureux lors des projections du film – où l'actrice Marthe Mercadier, la tenancière raciste du bordel dakarois dans *Camp de Thiaroye*, était présente – rendu un vibrant hommage aux acteurs blancs parce qu'ils n'avaient pas cédé aux pressions de la France. Néanmoins si la presse et la critique cinématographique françaises ont alors été positives, elles n'ont pas diffusé de nombreux ou longs articles. Ce sont surtout *La Croix* (Royer, 1998), *Le Canard Enchaîné* (Non signé, 1998), *Témoignage chrétien* (Blanco, 1998) et *La Vie* (Theobald F., 1998) qui sont revenus sur cette œuvre remémorant autant le massacre de Thiaroye que l'oubli imposé par la France.

Aujourd'hui encore, et sans doute plus que jamais, cinq ans après sa mort, l'homme est honoré dans tous les festivals cinématographiques pour son approche historique et sociologique véhiculée dans ses films et ce, au titre d'homme engagé pour la réécriture de l'histoire pendant et après les colonisations. Par exemple, dans le cadre du FESPACO de 2009, les organisateurs du festival ont immortalisé l'homme avec une statue de bronze réalisée par le sculpteur burkinabé Ky Siriki pour sa liberté de parole. De même, la chambre d'hôtel n° 1 qu'il occupait à l'hôtel Indépendance lors de chaque édition du festival a été transformée en mini-musée ; une rue lui a été également dédiée depuis, dans le quartier Ouaga 2000 et la fondation Ecobank a créé, en 2007, le prix spécial Ecobank/Sembène

[25] Cette rétrospective a eu lieu au cinéma des Cinéastes dans le 18e arrondissement de Paris.

Ousmane[26]. Au Sénégal, de nombreuses manifestations lui ont été consacrées (colloques, expositions, projections, cérémonies de recueillement sur sa tombe, articles, ouvrages, etc.), avec en février 2011, la publication, aux éditions Papyrus Afrique, d'un ouvrage collectif intitulé *Un viatique pour l'éternité : Hommage à Ousmane Sembène*, produit sous la direction de son ami et biographe Samba Gadjigo et de Sada Niang. Ouvrage qui rappelle l'immensité de l'œuvre de l'homme, œuvre transversale et utile à plusieurs disciplines des sciences humaines : histoire, politique, mouvements sociaux, sociologie, psychanalyse et questions de genre.

Conclusion

Camp de Thiaroye (1988) est un film complexe qui témoigne de la brutalité du colon et d'un racisme fort. Mais il montre aussi la faiblesse de l'Afrique assouvie et presque autiste, pour reprendre l'idée générale véhiculée par Ousmane Sembène. En effet, il n'aura de cesse de rappeler aux Africains leur responsabilité dans leur propre histoire et il les incitera à ne pas se laisser dominer, mais d'aller de l'avant, de se prendre en charge et de résister. Sans cesse, il critiquera et dénoncera aussi, avec beaucoup de verve, la classe néocoloniale sénégalaise, s'opposera à la francophonie défendue par Léopold Sédar Senghor avec lequel il sera toujours en conflit, pour préférer les thèses de l'historien et anthropologue Cheikh Anta Diop. Ousmane Sembène, le rebelle ou le *Ceddo* (nom d'un de ses films (1977), censuré par le président de la République en 1979[27] et de sa maison *Gàlle Ceddo*, la maison du rebelle) – a donc abordé dans *Camp de Thiaroye*, mais aussi dans *Emitaï*, des sujets durs et des fins implacables. Du reste, il s'en est expliqué *a priori* une seule fois dans le cadre d'un entretien accordé en 1989 à Kwate Nee Owoo (1989 : 133) lorsqu'il a donné quelques clés de compréhension du film, notamment celle d'une Afrique soumise et donc condamnée :

> « En premier lieu, le personnage muet [du film] est nommé Pays, ce qui signifie Afrique. En lui, nous voyons toutes les expériences de tous les compagnons d'armes, sur la façon dont certains ont combattu et sont morts […]. Est-ce que vous vous souvenez de la scène où Pays rencontre pour la première fois du barbelé [dans le camp de transit de Thiaroye] avec un sentiment de totale incrédulité et d'étonnement ? Un de ses camarades qui gratte le sol et en frictionne la tête et les mains de Pays, lui assure en ces mots : "Regarde Pays, regarde, nous sommes revenus

[26] Prix de 2 millions de francs CFA et un trophée en bronze à son effigie.

[27] « Ousmane Sembène aura connu également en 1979 la censure sous la République du président Léopold Sédar Senghor avec *Ceddo*. Parce qu'il y relate la révolte à la fin du XVIIe siècle des *Ceddos*, peuple aux convictions animistes qui refuse de se convertir, Ousmane Sembène attaque avec virulence les invasions conjointes du catholicisme et de l'islam en Afrique de l'Ouest, leur rôle dans le délitement des structures sociales traditionnelles avec la complicité de l'aristocratie locale. Léopold Sédar Senghor, soucieux de ne pas froisser les autorités religieuses (catholiques et musulmanes), justifiera l'interdiction du film en raison d'une faute d'orthographe : le terme *ceddo* ne s'écrivant selon lui qu'avec un seul d. L'explication sera jugée fantaisiste » (Thiéblemont-Dollet, 2010 : 111).

> à la maison, revenus en Afrique, revenus sur notre propre sol. Réveille-toi, mon gars, ce n'est pas l'Allemagne, c'est le Sénégal''. Pays, bien sûr, n'est pas convaincu. Pays est l'Afrique. Il a été abusé et traumatisé. Il ne peut pas parler. Il est vivant, il peut voir et regarder, il peut toucher, il peut voir l'avenir. Il est le témoin du drame du passé sur les camps de concentration de la colonisation, il est très discipliné, très seul, très solitaire, mais il ne peut le dire. Et dans ces circonstances, personne ne peut le croire. Souvenez-vous du dernier épisode, juste avant qu'ils soient massacrés par les soldats coloniaux français, il frappe son casque tragiquement et furieusement contre les hangars en bois pour provoquer leur stupeur, mais hélas ! Il est trop tard. Et comme conséquence de cela, tout le monde est tué. Une petite erreur dans la vie et toute votre vie est anéantie »[28].

Outre l'amalgame volontaire entre les camps de concentration de l'Allemagne nazie et les camps de transit de l'armée coloniale française, Ousmane Sembène a tenu à montrer ici que l'Afrique avait commis l'erreur de se soumettre et de croire en la bonté du colonisateur ; il s'est fait, de la sorte, le témoin obligé des témoins disparus ou de ceux qui n'avaient pas pu raconter et dire, à l'image de Pays, ce qui était inénarrable. Il a ainsi réglé ses comptes avec l'Europe, mais surtout la France, qui n'était ni « sa référence, [ni son] tropisme (le tournesol qui tourne autour du soleil) » (Non signé, 2001). Aussi peut-on dire dans la lignée des travaux du philosophe Zacharie Nzepa Petnkeu (2005 : 197) qu'Ousmane Sembène a été « de la trempe de ces réalisateurs dont le regard porté sur l'histoire [a reflété] un non-conformisme qui « ''dérangeait'' les pouvoirs établis » et que la censure exercée contre ses films à vocation historique (*Emitaï, Ceddo, Camp de Thiaroye*) par les gouvernements sénégalais et français ont sans doute été la preuve qu'ils avaient importuné, à un moment ou à un autre, l'historiographie officielle.

Références

[Non signé], 1998, « Ousmane Sembène », *Le Canard Enchaîné*, 14 janv.

[Non signé], 2001, *Conférence de presse de Sembène Ousmane à propos de* Faat Kine, 27 février. Accès : http://www.afribd.com/article.php?no=2349. Consulté le 7/01/12.

Amekudji A., 2007, « Rencontre avec Sembène Ousmane, écrivain-cinéaste sénégalais », *Weekend, l'hebdo du Quotidien*. Accès : http://blog.cineafrique.org/2009/08/27/rencontre-avec-sembene-ousmane-ecrivain-cineaste-senegalais/. Consulté le 12/04/12.

[28] « *First of all, the dumb characters'name is Pays, which means Africa. In him we see the concentrated experiences of all fellow soldiers of the way in which some of them fought and died […]. Do you remember the scene in which Pays firts encounters the barbeb wire in total disbelief and astonishment. He is assured by one of his mates who scoops some soil from the ground and rubs it on Pays'head and hands and says : "Look, Pays, look, we are home, back home to Africa, back on our own soil. Wake up, man, this isn't Germany…this is Senegal". Pays, of course, remains unconvinced. Pays is Africa. He has been abused and traumatized. He can't talk. He is alive, he can look and see, he can touch, and he can see the future. He is the beholder of the drama of the past, on the concentration camps of colonization, very disciplined, very alone, very solitary, but he can't express it. And in these circumstances nobody believes him. Remember in the final episode, just before they were massacred by the French colonial soldiers, he instinctively and symbolically and tragically and furiously knocks his helmet against the wooden sheds to arouse them from their stupor, but alas it is too late. So as a result of this, everybody is killed. A tiny mistake in life and your whole life is ruined* ».

Barlet O., 2005, « La leçon de cinéma de Sembène Ousmane au Festival de Cannes 2005 ». Accès : http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=8525. Consulté le 10/01/12.

— 2007, « Sembène le mécréant ». Accès : http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=5967. Consulté le 5/03/12.

Blanco D., 1998, « Sembène Ousmane, une conscience africaine », *Témoignage chrétien*, 16 janv.

Boughedir F., 1985, « Qu'on l'admire ou qu'on le dénigre », *L'Afrique littéraire et artistique*, 76, pp. 4-16.

Bové B., 2009, « Sembène Ousmane (1923-2007), une biographie ». Accès : http://www.revues-plurielles.org/php/index.php?nav=revue&no=1&sr=2&no_article=11394, Consulté le 12/12/11.

Busch A., Annas M., 2008, dirs, *Ousmane Sembène Interviews*, Jackson, University Press of Mississippi.

Chinien P.-S., 2009, « Ousmane Sembène, artiste postcolonial ». Accès : http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=8521. Consulté le 5/03/12.

Chréacháin F.-I., 1992, « If I Were a Woman, I'd Never Marry An African », pp. 134-142, *in* : A. Busch, M. Annas, 2008, dirs, *Ousmane Sembène Interviews*, Jackson, University Press of Mississippi.

Cissokho A. D., 2008, « Ousmane Sembène mérite une statue et un musée ». Accès : http://www.aps.sn/spip.php?article44625. Consulté le 11/04/12.

Dia T.-I., Barlet O., dirs, 2009, *Sembène Ousmane (1923-2007),* Paris, Éd. L'Harmattan.

Diop M., 1988, « I Am Tired, My Desire Is to Leave », pp. 125-133, *in* : A. Busch, M. Annas, dirs, *Ousmane Sembène Interviews*, Jackson, University Press of Mississippi, 2008.

Dramé P., 2006, « La Journée du tirailleur sénégalais : une commémoration paradoxale ». Accès : http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=4559. Consulté le 12/04/12.

Fall B., 1993, « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations*, 41. Accès : http://civilisations.revues.org/index1717.html. Consulté le 4/04/12.

Ferro M., 1994, *Histoire des colonisations*, Paris, Éd. Le Seuil.

Gadjigo S., 2007, *Ousmane Sembène, une conscience africaine*, Paris, Éd. Homnisphères.

Gadjigo S., Niang S., dirs, 2011, *Un viatique pour l'éternité. Hommage à Ousmane Sembène*, Dakar, Éd. Papyrus Afrique.

Guèye M., 1995, « Le premier décembre 1944 à Thiaroye ou le massacre de tirailleurs sénégalais, anciens prisonniers de guerre », *Revue sénégalaise d'histoire*, 1, pp. 3-23.

Images Nord-Sud, 2003, « Ousmane Sembène », 52-53. Accès : 2003,http://placebo.unicaen.fr/Cindoc.web/www.cine3mondes.fr/indINS.php?insleft=./INS/insleft52_53.html&instop=./INS/N52_53/top52_53.html&insmain=./INS/N52_53/edito.html. Consulté le 10/01/12.

Joana J., 1994, « Les usages de la méthode biographique en sciences sociales », *Pôle Sud,* 1, pp. 89-99.

Lelièvre S., 2011, « Les festivals, acteurs incontournables de la diffusion du cinéma africain », *Afrique contemporaine*, vol. 2, 238, pp. 126-128.

Mbodj S., 2011, « Célébration de la sixième journée des tirailleurs sénégalais : le ministre Bécaye Diop inaugure un mémorial ». Accès : http://www.rewmi.com/CELEBRATION-DE-LA-SIXIEME-JOURNEE-DES-TIRAILLEURS-SENEGALAIS-Le-ministre-Becaye-Diop-inaugure-un-memorial_a36832.html. Consulté le 24/04/12.

Moitt B., 1996, « Race, résistance et les tirailleurs sénégalais : une analyse du Camp de Thiaroye d'Ousmane Sembène », pp. 122- 138, *in* : Niang S., dir., *Littérature et cinéma en Afrique francophone : Ousmane Sembène et Assia Djebar*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Murphy D., 2000, *Sembene. Imagining Alternatives in Film and Fiction*, Oxford, J. Currey.

Niang S., 1993, « An Interview with Ousmane Sembene by Sada Niang », *Black Studies,* vol. 11, pp. 75-94.

— 1996, dir., *Littérature et cinéma en Afrique francophone : Ousmane Sembène et Assia Djebar*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Niang-Diéne A., Thiéblemont-Dollet S., 2010, « Entre fictions et témoignages autour du camp de Thiaroye. Une reconstruction d'un épisode de l'histoire coloniale française », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 106, pp. 97-112.

Owoo K.-N., 1989, « The Language of Real Life », pp. 131-133, *in* : Busch A., Annas M., dirs, *Ousmane Sembène Interviews*, Jackson, University Press of Mississippi, 2008.

Passeron J.-Cl., 1990, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31-1, pp. 3-22.

Petnkeu Z.-N., 2005, *Cinéma et mythes dans l'espace francophone. Les représentations des figures historiques dans les films d'Afrique noire et des Antilles*, mémoire en littérature francophone, Université du Maryland (USA).

Royer Ph., 1998, « Sembène Ousmane, père du cinéma du Sud », *La Croix,* 8 janv.

Sembène O., 1956, *Le Docker noir*, Paris, Éd. Nouvelles Éditions Debresse.

— 1960, *Les Bouts de Bois de Dieu*, Paris, Livre contemporain.

— 1962, *Voltaïque*, Paris, Éd. Présence Africaine.

Tamba S., 2004, « Propos sur le cinéma colonial en tant que genre populaire », *L'homme et la société*, vol. 4, 154, pp. 93-108.

Theobald F., 1998a, « Sembène Ousmane. Un regard africain », *La Vie*, 29 janv.

— 1998b, « Un regard africain », *La Vie*, 29 janv.

Thiéblemont-Dollet S., 2009, « Figures emblématiques et mobilisations collectives. Autour de la tragédie de Thiaroye », pp. 327-338, *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Figures emblématiques, mobilisations collectives*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Tréanton J.-R., 1960, « Le concept de "carrière" », *Revue française de sociologie*, 1-1, pp. 73-80.

Films et documentaires

Delorme C., 1992, *Ousmane Sembène tout à la fois*.

Marker C., Resnais A., 1953, *Les Statues meurent aussi*.

Riefenstahl L., 1938, *Les Dieux du Stade*.

Sembène O., 1988, *Camp de Thiaroye*.

— 1976, *Ceddo*.

— 1971, *Emitaï*.

— 1966, *La Noire de…*

> LA CONSÉCRATION TESTIMONIALE

SÉVANE GARIBIAN
Universités de Genève et de Neuchâtel
CH-2000
Centre de théorie et analyse du Droit
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
F-92001
sevane.garibian@unige.ch

LA CONSÉCRATION JURIDIQUE DE TÉMOINS OUBLIÉS : LE JUGE ARGENTIN FACE AU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

Résumé. — « L'État turc a commis le crime de génocide au détriment du peuple arménien, dans la période entre 1915 et 1923 ». Cette déclaration, faite par un juge fédéral argentin le 1er avril 2011 à Buenos Aires, est au cœur d'une sentence définitive qui constitue une première mondiale, et porte en elle la consécration juridique – la *(re)connaissance* – de témoins oubliés d'un crime nié par la Turquie. Le jugement s'inscrit dans un cadre singulier et unique en son genre : la pratique judiciaire *sui generis* des *juicios por la verdad* (procès pour la vérité), véritable spécificité nationale créée en Argentine dans les années 90 pour contrer la politique de l'oubli de l'époque relativement aux crimes de la dictature militaire. Une pratique dont l'existence même est le produit direct d'une situation initiale d'effacement et d'impunité, qui appelle la création de mécanismes judiciaires alternatifs d'attestation du fait criminel et de consécration de ses victimes/témoins.

Mots clés. — Génocide des Arméniens, procès pour la vérité (*juicio por la verdad*), droit à la vérité (*derecho a la verdad*), Argentine, disparition, négation, impunité.

« *Seule l'histoire n'a pas de fin* »

Charles Baudelaire

« L'État turc a commis le crime de génocide au détriment du peuple arménien, dans la période entre 1915 et 1923 ». Cette déclaration, faite par un juge fédéral argentin le 1er avril 2011 à Buenos Aires, est au cœur d'une sentence définitive qui constitue une première mondiale[1]. Elle est le fruit d'une procédure initiée le 29 décembre 2000 par le requérant Gregorio Hairabedian (descendant de victimes du génocide), à laquelle se joignent cinq ans plus tard des instances représentatives de la communauté arménienne d'Argentine. Ce jugement exceptionnel – le génocide des Arméniens, impuni et nié par la Turquie héritière de l'Empire ottoman, n'avait à ce jour jamais fait *en tant que tel* l'objet d'une décision judiciaire[2] – s'inscrit dans un contexte et un cadre tout à fait singuliers et uniques en leur genre.

Ancienne terre d'accueil de nombreux criminels nazis, déchirée par son propre passé dictatorial à l'origine d'au moins 30 000 disparus (1976-1983), l'Argentine a pour particularité d'expérimenter, depuis l'immédiat lendemain de la dictature militaire, la quasi-totalité des outils juridiques connus dans le traitement de violations massives de droits de l'homme : auto-amnistie puis commission d'enquête (1983), premier procès pénal (1985) suivi de nouvelles amnisties (1986-87), pardon présidentiel (1990), abrogation des amnisties déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême et réouverture des poursuites pénales (2005)[3]. Surtout, entre l'adoption des lois d'amnistie de 1986-87 et leur

[1] « *El Estado turco ha cometido el delito de genocidio contra el Pueblo Armenio, en el periodo comprendido entre los años 1915 y 1923* ». La décision complète (Tribunal fédéral n° 5 en matière criminelle et correctionnelle de Buenos Aires, affaire n° 2.610/2001 : « Le jugement Hairabedian »), une synthèse exhaustive de l'ensemble de la procédure dans le cadre de cette affaire (comprenant les diverses requêtes), ainsi qu'une revue de presse sont accessibles sur le site internet www.genocidios.org.

[2] Le génocide des Arméniens fait certes l'objet d'une série de procès organisés dans l'Empire ottoman à partir de 1918 sur proposition des Alliés (Cours martiales spécialement constituées à cet effet et appliquant le droit pénal ottoman de l'époque). Mais, d'une part, les chefs d'accusation ne comprennent évidemment pas le crime de génocide (concept encore inexistant en ce début de XXe siècle) et, d'autre part, bien que d'une importance indiscutable du point de vue historique, ces procès traduisent le souci « d'éviter à la fois de mettre trop directement sur la place publique les meurtres de masse, de mentionner nommément le groupe victime et de placer les débats sur un terrain préalablement préparé par les bourreaux pour justifier leurs actes » (Kevorkian, 2003 : 170). À l'issue des procès les principaux responsables sont condamnés à mort *in absentia*, ceux de rang inférieur condamnés à quinze ans de prison avec travaux forcés, et certains anciens ministres acquittés. Peu après, le régime kémaliste nouvellement au pouvoir abolit toutes les Cours martiales ; entre temps, la plupart des criminels ont déjà fui ou sont relâchés. Pour une étude détaillée des archives de ces procès : Dadrian (1995) ; Dadrian et Akçam (2011). Notons que le Traité de Sèvres du 10 août 1920 entre la Turquie et les Alliés prévoyait en outre le jugement des responsables par une juridiction pénale internationale spéciale qui ne verra jamais le jour, celui-ci ayant été annulé par le Traité de Lausanne du 24 juillet 1923. Pour des développements, Garibian (2009 : 95).

[3] Pour une synthèse, voir Lefranc (2005) ainsi que, pour une perspective différente, Pastoriza (2009).

annulation récente, l'Argentine voit l'émergence et la mise en œuvre du droit à la vérité (*derecho a la verdad*), un nouveau droit subjectif associé à une action judiciaire alternative et unique au monde : le procès pour la vérité (*juicio por la verdad*), véritable pratique *sui generis* créée en réaction au blocage des poursuites pénales jusqu'en 2003 et à la politique de l'oubli des années 90. Cette pratique hybride a pour fonction originelle de contrer le verrouillage de tout accès au juge par les amnisties encore en vigueur, et permettre ainsi aux familles des disparus d'exiger de leur État d'enquêter sur le sort des victimes. Entre commission vérité et procès pénal classique, entre réparation symbolique et rétribution, les procès pour la vérité offrent une nouvelle approche de la mission du juge, non plus punitive mais simplement déclarative : ce qui est réclamé dans ce cadre, ce n'est pas le jugement et la condamnation pénale de personnes accusées de violations graves des droits de l'homme, mais la connaissance du destin des victimes par l'établissement et la clarification des faits, couplés à la reconnaissance judiciaire de leur vérité. *Ça a bien eu lieu*.

Ce sont précisément ces contexte et cadre particuliers qui rendent possible la décision atypique du 1er avril 2011, portant en elle la consécration juridique – la *(re)connaissance* – de témoins oubliés. Celle-ci offre l'occasion de souligner l'apport extra-ordinaire de la pratique des *juicios por la verdad* (méconnue ou méprisée en Europe), dans laquelle elle s'inscrit directement, intentés au nom du droit dit à la vérité issu d'une création prétorienne dans le champ des droits de l'homme : un droit à la vérité qui est avant tout une sorte de « révélateur du crime », en ce qu'il permet le passage d'un droit qui efface le crime (lois d'amnistie) à un droit qui le fait ré-exister (procès pour la vérité). En définitive, sa protection garantit un nouvel espace reconnu aux familles des victimes, au sein duquel le droit à la vérité prend tour à tour plusieurs fonctions, associées aux trois éléments qui composent la lutte contre l'impunité (l'enquête, la sanction, et la réparation/prévention)[4]. L'une de ces fonctions les plus essentielles est mise en lumière d'une manière aiguë par l'affaire Hairabedian qui nous intéresse ici[5] : celle d'affirmer, authentifier, valider le fait criminel en réponse à une situation d'impunité irrémédiable causée à des citoyens argentins par un État tiers. Le remède par défaut (la réparation symbolique par la consécration juridique) se niche dans la qualification du crime et la reconnaissance judiciaire des victimes/témoins occultés du génocide de 1915, dont le caractère imprescriptible, « punissable à jamais », plie devant la politique négatrice de l'État responsable[6].

[4] Sur ces trois éléments de la lutte contre l'impunité, voir Joinet (2002).

[5] Pour une étude détaillée des *juicios por la verdad* et des diverses fonctions du droit à la vérité : voir Garibian (2012a), accessible en format digital sur www.icip.cat, ainsi que Garibian (2014a, 2014b). Pour une synthèse revenant, par ailleurs, sur l'usage du droit à la vérité dans les affaires de récupération forcée d'identité d'enfants volés de la dictature militaire, voir Garibian (2012b).

[6] Pour une réflexion intéressante sur l'imprescriptibilité des « crimes de l'Histoire », voir Gareau (2004).

La validation du fait criminel à travers le récit judiciaire

Le fait que le génocide des Arméniens soit saisi par le droit, en Argentine, dans le cadre d'une pratique judiciaire singulière mise en œuvre dans ce seul pays, en réaction à la politique de l'oubli de son propre passé criminel, est-il étonnant ? À certains égards, non, vu ce que ces deux événements (génocide dans l'Empire ottoman/disparitions forcées en Argentine), distincts dans leurs spécificités, ont aussi en commun.

Sur le fond, politique génocidaire et politique étatique des disparitions forcées se construisent substantiellement sur un double effacement. Au cœur du processus criminel, d'abord, l'effacement a pour objet toute trace en tant que potentielle preuve de la politique exterminatrice en cours – la preuve par l'écrit, par l'image, par le verbe, la preuve par le corps. Il s'agit de faire taire celui ou ce qui peut témoigner, raconter, faire exister, montrer à voir, donner à entendre. Faire disparaître toutes possibilités de connaissance, donc de traitement, de ce qui s'est passé. « Le comble de la disparition, c'est sa propre disparition », écrit le philosophe Jean-Louis Déotte (2003 : 557). C'est qu'il existe une mise en abîme *de* et *dans* la disparition ; c'est en cela que les politiques étatiques en question, en programmant leur propre effacement, produisent des fantômes (Torok, Abraham, 1978 ; Garibian, 2014b). Plus encore, en spectralisant les victimes, elles font du même coup disparaître les coupables (Tevanian, 2002 : 42) : pas de corps, pas de crime ; pas de crime, pas de victime ; pas de victime, pas de coupable.

En aval du processus criminel, ensuite, l'effacement se poursuit sous de multiples formes : parmi elles, la négation et l'amnistie. Disparition et négation vont de pair, se supportent et s'alimentent intrinsèquement : en faisant disparaître, on nie (la disparition forcée est nécessairement suivie « du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi[7] ») ; en niant, on fait disparaître le *fait* même, on le détruit – *on tue la mort* (Nichanian, 1995, 2006 ; Piralian, 1994). À cela s'ajoute, dans un second temps, l'amnistie « qui ne peut répondre qu'à un dessein de thérapie sociale d'urgence, sous le signe de l'utilité, non de la vérité » (Ricœur, 2000 : 589). Table rase est alors légalement faite par la création d'une fiction juridique (faire *comme si* le crime n'existait pas tout en affirmant, paradoxalement, que « quelque chose » s'est bien passé), au nom de la réconciliation nationale et de la paix civile : en Argentine, les lois de 1986-87 précitées ; dans l'Empire ottoman, une amnistie générale de tous les crimes commis entre 1914 et 1922 laquelle, jamais remise en question, est

[7] Article 2 de la Convention internationale sur les disparitions forcées du 20 décembre 2006.

indissociable de la politique négationniste initiée par la Turquie kémaliste en 1920, dont les gouvernements successifs se font jusqu'à présent les fidèles héritiers[8].

Effacement donc, dans tous les cas, qui place les victimes *hors-la-loi*, préservant ainsi l'impunité des responsables. De ce point de vue, la disparition est un défi au droit (Nichanian, 1995 : 88 ; Garibian, 2012b). Et c'est précisément l'impunité – cet « inachèvement indéfini et sans consolation d'une sale histoire qui se termine mal » (Nahoum-Grappe, 2004 : 14) – qui se trouve à l'origine du jugement Hairabedian[9]. Sur la forme, la sentence du 1er avril 2011 relative au génocide des Arméniens s'inscrit dans le cadre circonscrit des *juicios por la verdad*, venus répondre à l'effacement/impunité. Ces procès garantissent et protègent le droit à la vérité en tant que, avant tout, *résistance* à la disparition (« il n'y a pas de résistance possible sans désignation de ce contre quoi on résiste », *ibid.* : 16) : ils la font cesser, en quelque sorte, en faisant réapparaître victimes, témoins et criminels à leur juste place, à travers une validation du fait par le récit. « La condition nécessaire à la prise de conscience individuelle et collective d'un crime est donc bien l'existence de son récit qui permet de le percevoir et de le qualifier dans sa différence d'avec les autres » (*ibid.* : 19). En affirmant que l'« État turc a commis le crime de génocide au détriment du peuple arménien, dans la période entre 1915 et 1923 », l'autorité judiciaire atteste du qui/quoi/contre qui/quand. En validant le fait dans sa factualité, le juge rompt, avec ses mots, le non-dit causé dans ce cas cumulativement par l'amnistie, le négationnisme d'État et le temps (la mort des responsables)[10].

En effet, la mission strictement déclarative du juge pénal au sein du mécanisme des procès pour la vérité, dépourvue de toute fonction punitive, est la *(re)*

---

[8] L'amnistie générale est prévue dans une annexe (non publiée) au Traité de Lausanne du 24 juillet 1923, signé entre la Turquie kémaliste et les Alliés (voir *supra*, note 2).

[9] Voir *supra*, note 1. Le plaignant souligne ce point dans sa dernière requête datant de novembre 2010 : son action est présentée comme l'ultime solution exempte de haine et de revanche, face à « l'impuissance de la communauté internationale » (« *la impotencia de la comunidad internacional* ») et la « négation persistante des évènements par les gouvernements successifs » de la Turquie (« *persistente negación de los sucesivos gobiernos turcos* »), « empêchant ainsi l'exercice de quelque droit qui permettrait aux victimes, à leurs familles et à leur peuple de trouver des chemins vers la vérité et la justice » (« *impidiendo de este modo el ejercicio de derecho alguno que permitiera a las víctimas, a sus familiares y a su pueblo encontrar caminos hacia la verdad y la justicia* »).

[10] Ce non-dit porte sur les responsables du crime, absents du texte de la loi reconnaissant par ailleurs le génocide des Arméniens en Argentine (loi dont l'existence est rappelée au consid. 7.6 du jugement Hairabedian) : voir loi 26.199 du 13 décembre 2006, promulguée le 11 janvier 2001, qui déclare le 24 avril « Journée d'action pour la tolérance et le respect entre les peuples » en « commémoration du génocide dont fut victime le peuple arménien » (article 1 de la loi : « *Declárese el día 24 de abril de todos los años como "Día de acción por la tolerancia y el respeto entre los pueblos", en conmemoración del genocidio de que fue víctima el pueblo armenio* […] »). En effet, le 24 avril 1915 marque le début du génocide, à proprement parler, et correspond à la date commémorative annuelle pour les communautés arméniennes de par le monde. Par exemple, on retrouve le même non-dit dans la loi française reconnaissant le génocide (loi nº 2001-70 du 29 janvier 2001, *Journal officiel*, 30 janvier 2001 : « La France reconnait publiquement le génocide arménien de 1915 »).

connaissance du fait à travers le récit judiciaire[11]. Au même titre que l'historien, le juge construit le « récit d'événements vrais » (Veyne, 1971 : 23) d'où découle le fait, en travaillant les traces offertes par le témoignage, l'archive, la preuve documentaire, selon les règles/contraintes propres à son métier (Ricœur, 2000 : 201, 413 ; Ginzburg, 1998 ; Prost, 1996 ; Thomas, 1998 ; Martin, 1998). Il produit du sens. Toutefois, à l'inverse de l'historien, l'interprétation du juge en l'espèce a pour objet la *qualification* (Cayla, 1993) – non la « description compréhensive » (Veyne, 1971 : 123) – qui transforme le fait historique en un fait juridique dont la vérité (judiciaire) est dès lors présumée (c'est le bénéfice de l'autorité de la chose jugée). Il produit du droit. Par son travail, le juge, s'il ne dit pas la vérité historique dont l'établissement ne lui appartient pas, peut néanmoins participer à son « éclaircissement » qui prend une dimension particulière dans le cadre de *juicios por la verdad* exclusivement destinés à la mise en lumière, à l'authentification et à la désignation de ce qui a eu lieu hors de la dialectique binaire coupable/non coupable.

Sur ce point, il est intéressant de souligner que le premier considérant du jugement Hairabedian, lequel porte sur un rappel des diverses étapes de la procédure entamée en 2000, se réfère au procès en ces termes : « *El juicio esclarecedor de la verdad historica* » (« le procès qui éclaire la vérité historique »). Plus loin, le juge précise qu'il n'est ni l'historien, ni le témoin, des faits « d'une grande signification historique » dont il s'agit, mais seulement l'organe juridictionnel qui, à travers son « prononcé de véracité », « valide et donne force de loi aux résultats d'une recherche menée à bien dans le but d'obtenir un éclaircissement des faits » – ceci sur la base « d'éléments probatoires indubitables »[12]. Puis d'ajouter que ce procès n'a pour seul objet que l'obtention d'une « décision judiciaire déclarative de la véracité des faits soumis » au juge ; faits dont « la rigueur historique est dûment documentée dans les archives des Puissances de l'époque »[13]. En l'espèce, le travail du juge n'est, et ne peut être, ni un travail de « révisionnisme historique exhaustif », ni une « pièce scientifique ou anthropologique » sur tous les épisodes du génocide. En revanche, il est le produit d'un mécanisme procédural nouveau en tant que procès « qui éclaire » des événements indubitablement constitutifs

[11] Sur le concept de *récit judiciaire* comme récit construit par le juge adressant sa narration à l'« archilecteur » (ou « auditoire universel »), voir Moor (2010 : 83).

[12] « *Este Magistrado, no es el historiador ni el testigo de éstos hechos de tamaña significación histórica. Es tan solo, el órgano jurisdiccional que convalida y da fuerza de ley, a través de su pronunciamiento de veracidad, las resultas de una investigación llevada a cabo, en procura de obtener un esclarecimiento sobre los sometidos ; con eje en los elementos probatorios indubitables obtenidos y acompañados, y los motivos y razonamientos del querellante, que he de hacer propios* » (consid. 7.5 du jugement Hairabedian).

[13] « *No tiene éste proceso, otro valor ni significado que el proprio que asigna la pretensión querellante ; esto es, la obtención de una resolución judicial declarativa, de la veracidad de los hechos sometidos y cuyo rigor histórico, se encuentra documentado debidamente en los archivos de las potencias de la época* » (*Id.*).

de crimes contre l'humanité et, plus précisément dans ce contexte, de crime de génocide[14].

La qualification juridique d'un crime nié et la reconnaissance de ses victimes occultées

En réalité, la demande initiale du requérant comprenait plusieurs réclamations : d'abord, un éclaircissement des faits en vue de la connaissance du sort des victimes ainsi que du/des lieu(x) où se trouveraient leurs restes, permettant ainsi un accès au deuil ; ensuite, la sollicitation auprès de la Turquie de toutes informations utiles à la poursuite de cet objectif, y compris un accès aux archives nationales et une autorisation d'enquête sur le sol turc visant la localisation des restes humains ; enfin, l'envoi, par les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Vatican, de leurs archives diplomatiques relatives à la question arménienne, ainsi qu'une copie certifiée, par l'ONU, du rapport Whitaker de 1985 sur la prévention et la répression du crime de génocide[15].

Suite à une première décision d'irrecevabilité pour défaut de compétence (28 février 2001), suivie d'une fin de non-recevoir conformément à la requête du ministère public visant le classement du dossier (22 juin 2001)[16], Gregorio Hairabedian fait un recours en appel (3 juillet 2001) qui donne lieu à une révocation de la fin de non-recevoir (10 octobre 2002) (*Ibid.* consid. 2.2). En effet, les juges de la *Sala II* de la Cour fédérale d'appel de Buenos Aires (*Cámara Federal de Apelaciones*) estiment qu'il existe une « discordance » (*discordancia*) entre la fin de non-recevoir et la prétention du requérant : il est rappelé que celui-ci n'intente pas d'action pénale, mais réclame simplement des moyens d'enquête et d'éclaircissement des faits, ce qui correspond à son droit – et celui de la société – à la vérité, hors du cadre de toute question de compétence territoriale en matière pénale. Dès lors, le ministère public considère ne plus avoir de rôle à jouer dans cette affaire, et se retire.

Le procès pour la vérité débute à proprement parler le 23 octobre 2002, date à laquelle le Tribunal n° 5 en matière criminelle et correctionnelle accepte de

[14] « *No es ni puede ser ésta, una proposición de exhaustivo revisionismo histórico, sindicativa de todos y cada uno de los episodios representativos del genocidio armenio. Tampoco, es una pieza científica ni antropológica sobre los exactos alcances de la masacre extendida a lo largo de ocho años en suelo turco. Pero si, es la resultante de un novedoso segmento procesal inaugurado en la Republica Argentina, con entidad de proceso esclarecedor de sucesos que indudablemente, adquieren inserción dentro de los denominados delitos de lesa humanidad, y en ese contexto, el puntual tipo del genocidio* » (*id.*).

[15] *Revised and updated report on the question of the prevention and punishment of the crime of genocide*, Report prepared by Mr. B. Whitaker, United Nations Economic and Social Council Commission on Human Rights, Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities, Thirty-eighth session, Item 4 of the provisional agenda, E/CN.4/Sub.2/1985/6 (2 July 1985).

[16] Voir consid. 2.1 du jugement Hairabedian.

donner suite à chacune des réclamations du requérant[17]. Pour ce faire, cette juridiction commence par rappeler la décision du Tribunal permanent des peuples (avril 1984) sur le génocide des Arméniens, en précisant que la fonction de ce dernier est consultative et que sa « sentence » est une « expression éthique » (sans pour autant déprécier la valeur de ses conclusions)[18]. Elle réaffirme ensuite le fait qu'il s'agit ici d'un *juicio por la verdad* (et non d'un procès pénal au sens strict, pour la réalisation duquel l'Argentine n'aurait pas la compétence territoriale au sens de l'article 1 de son Code pénal), dont le fondement repose notamment sur les articles 75 § 22, 14, 33 et 43 de la Constitution argentine, ainsi que sur la Convention internationale sur le crime de génocide de 1948 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 (en particulier son article 19 § 2 sur la liberté d'expression). Elle constate enfin que la demande du requérant devrait, certes, être présentée au sein de l'ordre juridique turc ou, vu la négation systématique par la Turquie des faits en question, devant les organismes internationaux compétents[19] ; mais elle donne tout de même suite à ladite demande afin d'apporter « une réponse adéquate […] à la juste prétention du requérant, et afin que le dénommé "droit à la vérité" ne se fige pas en une simple formule rituelle vide de sens[20] ».

En conséquence, le Tribunal n° 5 ordonne à la Chancellerie de procéder à la transmission des requêtes (*exhortos*) internationales auprès d'un certain nombre d'États[21]. Parmi ceux répondant aux requêtes, la grande majorité refuse de remettre à la Chancellerie quelque document que ce soit, arguant de

[17] La décision complète du 23 octobre 2002 est accessible à l'adresse suivante : http://www.genocidios.org/resoluciones_fundacion-luisa-hairabedian_area-juridica-631372852507.htm. Consulté le 29/03/13.

[18] « *Es conveniente aclarar que la función de un Tribunal como el citado, no se identifica con la de un Tribunal jurisdiccional instituido por los Estados por el derecho internacional, sino que constituye un organismo de consulta y que su conclusión en forma de "sentencia" es más bien una "expresión ética" – como la misma publicación aportada califica. Lo dicho no desmerece en modo alguno sus conclusiones pero es conveniente recordarlo a fin de poner en su justa medida el valor del documento* ». Le Tribunal permanent des peuples est un tribunal d'opinion fondé le 24 juin 1979 à Bologne. Sa sentence relative au génocide des Arméniens (reproduite dans la décision argentine du 23 octobre 2002) fut donnée à l'issue de sa 11e session, tenue à la Sorbonne (Paris) entre les 13 et 16 avril 1984.

[19] « *Deseo dejar sentado desde el inicio mismo de la investigación, que la pretensión intentada debería llevarse a cabo dentro de la estructura jurídica del estado de Turquía, o bien – atendiendo a la sistemática negativa de ese estado de los hechos denunciados – ante organismos internacionales competentes, con jurisdicción y cuyas decisiones u observaciones sean obligatorias para el estado turco y aún para la comunidad internacional* ».

[20] « *No obstante lo dicho, a fin de dar adecuada respuesta – dentro de los límites señalados – a la justa pretensión del querellante, y para que el denominado "derecho a la verdad" no quede plasmado como una mera fórmula ritual vacía de contenido, estimo que corresponde – al menos – intentar lograr aquello que el peticionante pretende, razón por la cual se hará lugar a las medidas solicitadas* ».

[21] Les États concernés par les transmissions de requêtes sont (en plus de la Turquie, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne, le Vatican et l'ONU) : la France, la Belgique, l'Arménie, la Grèce, la Syrie, le Liban, l'Egypte, la Jordanie, l'Iran et la Palestine. Des requêtes sont également envoyées au Comité de la Croix-Rouge et à l'Église apostolique arménienne. La synthèse complète des *exhortos internacionales*, leur contenu et le cas échéant les réponses reçues se trouvent au consid.

l'absence d'obligation de coopération en la matière étant donné le caractère non strictement pénal de la procédure en cours[22]. L'Allemagne, la Belgique et le Vatican soulignent toutefois que leurs archives et documents diplomatiques sur la question sont publics et peuvent être mis à disposition du requérant *in situ* ; l'Arménie, quant à elle, précise que la documentation en sa possession ne contient aucune information relative à la famille du demandeur, et transmet en outre un CD-rom contenant 12 000 documents sur le génocide de 1915 ; l'ONU, enfin, envoie la copie certifiée conforme du rapport Whitaker réclamée.

En définitive, c'est un groupe de travail mis en place par le requérant, et constitué d'historiens et de juristes, qui se chargera de la collecte minutieuse des documents non transmis par les divers Gouvernements sollicités, à défaut du cadre légal offert par la coopération inter-étatique en matière pénale. Entre 2004 et 2010, des recherches sont menées pour constituer ce qui formera le « corps des preuves », aux États-Unis, en France, en Allemagne[23], en Angleterre, au Vatican, en Belgique, en Arménie et à Jérusalem : assemblage de preuves documentaires (pièces originales), suivi de leur traduction légalisée, le tout étant à terme soumis au Tribunal n° 5 en complément des documents envoyés par la France, l'Arménie, l'ONU et les Églises arméniennes apostolique, évangélique et catholique d'Argentine[24], ainsi que des témoignages écrits et oraux[25]. Ainsi le récit judiciaire s'élaborera-t-il autour de ces trois axes principaux : la preuve documentaire, l'archive, et le témoignage, examinés à la lumière des contraintes probatoires usuelles[26]. Il n'est pas anodin que ce corpus soit composé de documents et de témoignages recueillis, assemblés et examinés *hors territoire* de la Turquie – premières traces détruites par l'État-bourreau dans tout contexte de crimes de masse. Rappelons à ce propos que les deux derniers rapports du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, sur le droit à la vérité,

---

3.1 du jugement Hairabedian (ou encore ici : http://www.genocidios.org/exhortos_fundacion-luisa-hairabedian_area-juridica-631371852507.htm).

[22] Les pays refusant de remettre des documents sont en particulier la Turquie, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne, et la France (qui envoie toutefois une copie certifiée conforme de la sentence du Tribunal permanent des peuples précitée).

[23] À noter que les archives allemandes sont particulièrement riches et intéressantes, l'Allemagne ayant été alliée à l'Empire ottoman. À ce sujet, voir Dadrian (1996) ainsi que le film documentaire *Aghet* du réalisateur allemand Eric Friedler (2010).

[24] Chacune des Églises remet au requérant des rapports détaillés sur les religieux assassinés durant le génocide arménien ; et l'Église apostolique atteste en outre de son impossibilité à informer le requérant sur le destin de sa famille, du fait de l'absence de documents en l'espèce.

[25] Sont également présentés au Tribunal : le travail historiographique élaboré par le Programme d'histoire orale de l'Université de Buenos Aires (en particulier par l'équipe d'historiens travaillant sur la thématique de l'exil politique, sous la direction d'A. Schneider et de J. P. Artinian : voir Schneider, Artinian (2008). Sont également présentés sept témoins (survivants directs du génocide, ou enfants de survivants) venus déposer devant le Tribunal entre 2009 et 2010 : MM. Garabed Topalian, Antranik Arslanian, Bautista Kuyumdjian, Haig Lomlomdjian, et MMMes Margarita Margosian, Makrui Eulmezekian, Siran Badanian de Zoryan.

[26] Pour une liste complète et détaillée, voir les consid. 3 (preuves documentaires, archives) et 4 (témoignages) du jugement Hairabedian.

sont exclusivement focalisés sur l'importance de la protection des archives, des documents et des témoins en matière d'enquêtes et/ou de poursuites de violations graves ou flagrantes des droits de l'homme[27].

Dans sa décision du 1er avril 2011, le Tribunal no 5 opère une contextualisation historique (*contextualización historica*) des faits dont il est question dans l'affaire[28], avant de procéder à des développements juridiques sur le concept de génocide[29]. Il atteste ensuite de l'authenticité du *corpus* de preuves, lesquelles permettent, dit-il, de conclure à la véracité des faits et à la réalisation du dol spécial constitutif du crime de génocide[30]. La sentence finale comprend : la qualification en tant que génocide[31], la reconnaissance du statut de victimes pour la famille de Gregorio Hairabedian[32], et la mise à disposition de cette « résolution déclarative » dans un objectif de « communication, publication, utilisation à fins éducatives, et/ou présentation devant des organismes nationaux, supranationaux, et/ou toute autre gestion nationale ou internationale inhérente à la publicité des faits vérifiés et aux revendications du peuple arménien[33] ».

Conclusion

La garantie du droit à la vérité, initialement créée pour combler un *manque*, constitue un défi – une résistance – à la disparition. L'apport hors du commun de la pratique argentine des *juicios por la verdad* nourrit pour le moins la réflexion

[27] A/HRC/12/19 (21 août 2009) et A/HRC/15/33 (28 juillet 2010).

[28] Au consid. 6 du jugement Hairabedian : « le territoire arménien » (consid. 6.1) ; « Le premier génocide (1894-1896) » (consid. 6.2) ; « Panturquisme et Révolution des Jeunes-Turcs » (consid. 6.3) ; « Les "paramilitaires" Jeunes-Turcs » (consid. 6.4).

[29] Au consid. 7 du jugement Hairabedian : « Le fondement légal » (consid. 7.1) ; « La gravité de son signifiant » (consid. 7.2) ; « Sa distinction ontologique avec le crime contre l'humanité » (consid. 7.3) ; « La jurisprudence de la Cour suprême de justice de la Nation en matière de génocide » (consid. 7.4) ; « Les fondements de la plainte et leur appréciation par le Tribunal » (consid. 7.5) ; « La loi 26.199 et sa signification » (consid. 7.6). Sur la loi 26.199, *cf. supra* note 11.

[30] « *La indubitable condición, extrínseca e intrínseca, de los documentos conculcados, excluye de toda cuestión la veracidad de sus contenidos y, a la luz de los mismos, deja expuesto con claridad, el dolo especial existente en las matanzas corroboradas, que se traduce en el fin exterminador del Pueblo Armenio por parte de las autoridades del Estado Turco, y puntualmente el Gobierno de los denominados "Jóvenes Turcos"* » (consid. 7.5).

[31] « *Que en las condiciones y con los propósitos señalados, el Estado Turco* HA COMETIDO DELITO DE GENOCIDIO *en perjuicio del Pueblo Armenio, en el período comprendido entre los años 1915 y 1923* » (*sic*).

[32] « *Se ha comprobado con idéntico rigor probatorio, la preexistencia y el carácter de víctimas de las familias paterna y materna de Gregorio Hairabedián, integrantes de Pueblo Armenio residente en el territorio del Imperio Otomano, y luego Estado de Turquía* » (*sic*).

[33] « *La presente resolución declarativa, se encuentra a entera disposición del querellante, y/o todas las organizaciones, asociaciones y fundaciones comunitarias reunidas bajo esa representación en autos, a los efectos de su comunicación, publicación, utilización con fines educativos, y/o presentación ante organismos nacionales, supranacionales y/o toda otra gestión nacional o internacional, inherente a la publicidad de los hechos comprobados y los fines reivindicativos del Pueblo Armenio en orden a los mismos* ».

sur les modes alternatifs (non punitifs) du traitement souvent problématique des crimes de masse, face à certaines limites, voire apories, de la justice pénale nationale et/ou internationale en la matière. Cette pratique *sui generis* offre – comme le font en règle générale les mécanismes de justice dite restaurative ou réparatrice – une place privilégiée aux victimes qui retrouvent le pilotage de la procédure, en questionnant au passage les rôles du juge et de l'État ainsi que, plus globalement, celui de la justice pénale rétributive. En réalité, au même titre que les procédures de « réparations des "crimes de l'histoire" » dont parle Robert Roth (2004 : 11), les procès pour la vérité pourraient être vus comme « un retour aux sources d'un droit pénal, le retour vers une identité originelle au creux de laquelle ce sont l'accusation publique et la prééminence de la punition sur la réparation qui apparaissent comme des accidents de l'histoire ».

Fin en soi, étape, ou pis-aller, ce modèle alternatif de justice est construit autour de la mission clé de connaissance/reconnaissance du fait criminel et de ses victimes/témoins : sa particularité est d'avoir les avantages à la fois du procès pénal (enquête et qualification juridique publiquement opérée par l'autorité judiciaire[34]) et des Commissions Vérité et réconciliation (« symbolisme positif » centré sur la reconstitution d'un passé criminel pour la paix sociale[35]), deux institutions dont il est l'étrange croisement, tout en étant dépourvu de la fin répressive de l'une ou du « coût moral » (Haldemann, 2011 : 258[36]) de l'autre. Il ravive de surcroit de manière aiguë la question complexe de la fonction mémorielle du droit, et permet ainsi de (re)penser les relations étroites, parfois conflictuelles, qu'entretiennent droit/vérité/histoire/mémoire dans le contexte des riches débats relatifs au traitement juridique des crimes d'État. À ce propos, nous soulignerons que le *derecho a la verdad* et les procès pour la vérité naissent dans les années 90, c'est-à-dire à une époque profondément marquée par le foisonnement de travaux théoriques, autant que de réalisations concrètes, en matière de « lutte contre l'impunité[37] », de justice pénale internationale et de justice transitionnelle (Osiel, 1997), de « devoir de mémoire[38] », ou encore

[34] Sur la qualification par le juge pénal comme reconnaissance du fait criminel et de la figure de la victime, dont la spécificité et la portée sont unique, voir Paradelle (2012).

[35] Voir le travail de F. Haldemann autour de cette question du « symbolisme positif » sur le modèle de la Commission Vérité et réconciliation en Afrique du Sud : en particulier Haldemann (2011).

[36] Par « coût moral » l'auteur désigne l'effet issu de trois principaux aspects critiques du modèle de la Commission en question : l'absence d'actions civiles en réparation pour les victimes ; l'amnistie accordée au criminel en échange de l'aveu et de la confession publique ; l'injonction du pardon.

[37] Voir *Question of the impunity of perpetrators of human rights violations (civil and political)*, Rapport Louis Joinet pour la Commission des droits de l'homme, UN Doc. E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1, 2 octobre 1997, et *Updated set of principles for the protection and promotion of human rights through action to combat impunity*, Rapport Diane Orentlicher pour la Commission des droits de l'homme (actualisation du rapport Joinet), UN Doc. E/CN.4/2005/102/Add.1.

[38] Par exemple en France, sur l'émergence de cette formule et ses fonctions voir Ledoux (2012) et Rioux (2012).

de combat contre le négationnisme[39] – tant d'éléments qui portent, tous, en leur sein la problématique du droit comme *autre* cadre social d'une mémoire collective (Halbwachs, 1925, 1950).

En somme, le *ça a eu lieu* du juge dans un procès pour la vérité – tout comme par ailleurs celui de tribunaux d'opinion ou de législateurs adoptant des lois dites mémorielles – répond au *ça n'a pas existé* d'un État qui amnistie ou qui nie, remédiant au passage, tant bien que mal et par défaut, à l'effacement. Un effacement qui appelle la création de mécanismes judiciaires alternatifs d'attestation du fait criminel et de consécration de ses victimes/témoins oubliés. On trouve là un écho à l'approche de ceux, juristes, philosophes ou historiens, qui appréhendent le procès comme un accès direct à une « reconnaissance » par l'attestation et le témoignage (Ricœur, 2000 ; Garapon, 2004) ; ou comme un lieu d'« expérimentation historiographique » (Ginzburg, 1998 : 24) permettant « d'accéder à l'existence d'hommes et de femmes ignorés par une historiographie traditionnelle, pour laquelle il n'y eut longtemps d'individus que ceux dont l'histoire se confondait avec la geste des États » (Ginzburg, 2007 : 7).

Références

Cayla O., 1993, « La qualification. Ouverture : la qualification ou la vérité du droit », *Droits*, 18, pp. 3-18.

Dadrian V., 1995, *Autopsie du génocide arménien*, trad. de l'anglais par M. et M. Nichanian, Bruxelles, Éd. Complexe.

— 1996, *German responsibility in the Armenian genocide. A review of the historical evidence of German complicity*, Cambridge, Blue Crane Books.

Dadrian V., Akçam T., 2011, *Judgment at Istanbul, The Armenian genocide trials*, New York/Oxford, Berghahn Books.

Deotte J.-L., 2003, « Les paradoxes de l'événement d'une disparition », pp. 557-566, *in* : Coquio C., dir., *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Nantes, Éd. L'Atalante.

Garapon A., 2004, « La justice comme reconnaissance », pp. 181-203, *in* : Cassin B., Cayla O., Salazar Ph.-J., dirs, *Vérité, réconciliation, réparation*, Paris, Éd. Le Seuil.

Gareau J.-F., 2004, « Insoutenable imprescriptibilité à la lettre : note sur l'interaction du temps, du droit et du symbole dans la problématique de la réparation des crimes de l'Histoire », pp. 25-38, *in* : Boisson De Chazournes L., Queguiner J.-F., Villalpando S., dirs, *Crimes de l'Histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice*, Bruxelles, Bruylant.

Garibian S., 2006, « Pour une lecture juridique des quatre lois "mémorielles" », *Esprit,* 158, pp. 158-173.

[39] Là aussi, voir par exemple en France l'adoption en 1990 de la loi Gayssot qui pénalise la négation de la Shoah, suivie plus récemment d'importants débats sur la pénalisation du négationnisme au niveau européen. Pour en savoir plus, voir notamment Garibian (2006, 2008 et 2013), ainsi que Hennebel et Hochmann (2011).

— 2008, « Taking denial seriously : genocide denial and freedom of speech in the French law », *The Cardozo Journal of Conflict Resolution*, vol. 9, 2, pp. 479-488.

— 2009, *Le Concept de crime contre l'humanité au regard des principes fondateurs de l'État moderne. Naissance et consécration d'un concept*, Genève, Schulthess.

— 2012a, « Derecho a la verdad. El caso argentino », pp. 51-63, *in* : Ripol Carulla S., Villan Duran C., dirs, *Justicia de transición. El caso de España,* Barcelona, Institut Catala Internacional per la Pau (ICIP).

— 2012b, « Chercher les morts parmi les vivants. Donner corps aux disparus de la dictature argentine par le droit », pp. 29-41, *in* : Anstett E., Dreyfus J.-M., dirs, *Cadavres impensables, cadavres impensés. Approches méthodologiques du traitement des corps dans les violences de masse et les génocides*, Paris, Petra.

— 2013, « La mémoire est-elle soluble dans le droit ? Des incertitudes nées de la décision n° 2012-647 DC du Conseil constitutionnel français », *Droit et Cultures*, vol. 66, 2, pp. 25-56.

— 2014a « Vérité *vs*. Impunité. La justice (post-)transitionnelle en Argentine et le *human rights turn* », *in* : Andrieu K., Lauvau G., dirs, *Quelle justice pour les peuples en transition ? Pacifier, démocratiser, réconcilier,* Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne.

— 2014b, « Ghosts Also Die. The Right to the Truth: Resisting Disappearance in Argentina », *Journal of International Justice*.

Ginzburg C., 1998, *Le Juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*, trad. de l'italien par M. Bouzaher, Lagrasse, Verdier.

— 2007, *Un seul témoin*, trad. de l'italien par É. Montel, Paris, Bayard.

Halbwachs M., 1925, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, A. Michel, 1994.

— 1950, *La Mémoire collective*, Paris, A. Michel, 1997.

Haldemann F., 2011, « Drawing the Line: Amnesty, Truth Commissions and Collective Denial », pp. 265-287, *in* : Letschert R., Haveman R., De Brouwer A.-M., Pemberton A., dirs, *Victimological Approaches to International Crimes: Africa*, Cambridge/Antwerp/Portland, Intersentia.

Hennebel L., Hochmann T., dirs, 2011, *Genocide denials and the law*, New York, Oxford University Press.

Joinet L., dir., 2002, *Lutter contre l'impunité*, Paris, Éd. La Découverte.

Kevorkian R., 2003, « La Turquie face à ses responsabilités. Le procès des criminels Jeunes-Turcs (1918-1920) », *Revue d'histoire de la Shoah*, 177-178, pp. 166-205.

Ledoux S., 2012, « Écrire une histoire du "devoir de mémoire" », *Le Débat*, 170, pp. 175-185.

Lefranc S., 2005, « L'Argentine contre ses généraux : un charivari judiciaire ? », *Critique internationale*, 26, pp. 23-34.

Martin J.-C., 1998, « La démarche historique face à la vérité judiciaire. Juges et historiens », *Droit et Société*, 38, pp. 13-20.

Moor P., 2010, *Dynamique du système juridique. Une théorie générale du droit*, Bruxelles, Bruylant.

Nahoum-Grappe V., 2004, « Vertige de l'impunité ou l'impasse du rêve de justice », pp. 13-23, *in* : Boisson De Chazournes L., Queguiner J.-F., Villalpando S., dirs, *Crimes de l'Histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice*, Bruxelles, Bruylant.

Nichanian M., 1995, « Le droit et le fait : la campagne de 1994 », *Lignes*, 26, pp. 74-92.

— 2006, *La Perversion historiographique. Une réflexion arménienne*, Paris, Éd. Lignes.

Osiel M., 1997, *Mass Atrocity, Collective Memory & the Law*, New Brunswick/New Jersey, Transaction Publishers.

Paradelle M., 2012, « L'émergence de la figure de la victime par la reconnaissance judiciaire du crime : le jugement pour déconstruire le pseudo de l'idéologie génocidaire », pp. 15-31, *in* : Sagarra C, Lemaire J. Ch., dirs, *Génocide : les figures de la victime*, Bruxelles, Éd. La Pensée et les Hommes.

Pastoriza L., 2009, « Hablar de memorias en Argentina », pp. 291-329, *in* : Vinyes R., Crenzel E, éds, *El Estado y la Memoria*, Barcelona, RBA.

Piralian H., 1994, *Génocide et transmission*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Prost A., 1996, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éd. Le Seuil.

Revised and updated report on the question of the prevention and punishment of the crime of genocide, 1985, report prepared by Mr. B. Whitaker, United Nations Economic and Social Council Commission on Human Rights, Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities, Thirty-eighth session, Item 4 of the provisional agenda, E/CN.4/Sub.2/1985/6, 2 juil.

Ricœur P., 2000, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éd. Le Seuil.

Rioux J.-P., 2012, « Les avatars du "devoir de mémoire" », *Le Débat*, 170, pp. 186-192.

Roth R., 2004, « Le juge et l'histoire », pp. 3-11, *in* : Boisson De Chazournes L., Queguiner J.-F., Villalpando S., dirs, *Crimes de l'Histoire et réparations : les réponses du droit et de la justic*e, Bruxelles, Bruylant.

Schneider A., Artinian J. P., dirs, 2008, *Las voces de los Sobrevivientes. Testimonios sobre el Genocidio Armenio*, Buenos Aires, Ed. El Colectivo.

Tevanian P., 2002, « Le génocide arménien et l'enjeu de sa qualification (réflexions sur l'affaire Veinstein) », pp. 29-56, *in* : Brossat A., Deotte J.-L., dirs, *La mort dissoute. Disparition et spectralité*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Thomas Y., 1998, « La vérité, le temps, le juge et l'historien », *Le Débat*, 102, pp. 17-36.

Torok M., Abraham N., 1978, *L'Écorce et le noyau*, Paris, Aubier-Montaigne.

Veyne P., 1971, *Comment on écrit l'Histoire*, Paris, Éd. Le Seuil.

> LA CONSÉCRATION TESTIMONIALE

OLIVIER KOCH
Laboratoire des sciences de l'information et de la communication
Université Paris 13
F-93430
Koches1@yahoo.fr

DU TÉMOIGNAGE HISTORIQUE AU TÉMOIGNAGE DE PLAIDOYER

Résumé. — Kang Chol-Hwan est un rescapé des camps de travail nord-coréens dont la carrière testimoniale s'est déployée à l'échelle internationale. Son ouvrage témoignage a été traduit en plusieurs langues et a été utilisé aux États-Unis pour dénoncer le régime de Pyongyang. En s'engageant dans une carrière outre-Atlantique, auprès d'organisations spécialisées dans la promotion des droits de l'homme, Kang Chol-Hwan s'est investi dans un témoignage orienté vers la plaidoirie. Son témoignage historique inaugural semble alors s'éclipser au profit d'une forme de testimonialité plus instrumentale, au service de la politique étrangère américaine. Cette contribution vise à montrer que l'articulation de ces deux types de témoignage constitue, au contraire, l'une des conditions de la consécration de la carrière de ce réfugié nord-coréen à l'échelle internationale.

Mots clés. — Plaidoyer, droits de l'homme, régime d'historicité, Corée du Nord, diplomatie transformationnelle.

Les organisations de défense des droits humains et de promotion de la démocratie ont régulièrement recours à des témoins. Ces derniers sont sollicités pour rapporter des faits relatifs à la violation du respect de la personne, à la mise en place de mesures liberticides ou d'appareils politiques oppressifs. Leur présence dans les dispositifs de plaidoyer permet d'attester de réalités éloignées dans le temps parce que révolues, ou éloignées dans l'espace parce que distanciées dans des pays où la visibilité des crimes d'un régime est encadrée et contrôlée. Ils bénéficient à ce titre d'un accès privilégié à des espaces de prise de parole publique, et cela dans différents pays. Sur ce « marché » (Heinich, Pollak, 1986 : 7) de la testimonialité, où entrent en concurrence les organisations transnationales de plaidoyer, le témoin historique est susceptible d'être convoqué. Porté par ces organisations, il acquiert une visibilité et une notoriété transnationales. Son témoignage est répété selon des formes de prises de paroles normées dans les différentes antennes de ces organisations, et à travers leurs réseaux affinitaires. Des réseaux qui peuvent comprendre des autorités publiques au niveau de l'État, des institutions internationales, des centres de recherche ou des institutions du patrimoine. Cependant, dès lors que le témoignage historique est pris ou repris dans les dispositifs de ces organisations, il risque de muter. C'est un type de témoignage différent qui se fait jour, orienté vers la plaidoirie pour la défense des droits de l'homme. Mais il ne s'agit pour autant de la disparition d'une parole testimoniale au profit d'une autre dans un jeu d'instrumentalisation. Le témoignage de plaidoyer est adossé au témoignage historique comme à une source de son autorité : les deux régimes de testimonialité sont articulés. Aussi s'agit-il d'appréhender comment se croisent et se combinent, aux prises avec des organisations de plaidoyer, ces deux carrières testimoniales. En identifiant et en spécifiant ce rapport il deviendra possible de déterminer ce que l'une doit à l'autre dans le procès de la consécration du témoin historique à l'échelle de ces organisations.

La carrière testimoniale considérée ici est celle de Kang Chol-Hwan. Ce dernier, après avoir fui d'un camp de travail en Corée du Nord, a consigné son témoignage dans un livre destiné au public coréen. Mais, au contact de l'historien français Pierre Rigoulot, le livre a été adapté selon des standards historiographiques « occidentaux », et traduit dans plusieurs langues. Dès lors Kang Chol-Hwan va s'engager dans une carrière américaine, notamment aux prises avec deux organisations américaines de plaidoyer : la *National Endowment for Democracy* (NED) et la *Freedom House* (FH). Du témoignage historique en Corée à une carrière de plaidoyer au États-Unis, le cas de ce réfugié nord-coréen est exemplaire pour appréhender les étapes et les logiques de la consécration testimoniale à l'échelle transnationale.

Le témoin de plaidoyer

L'analyse des rapports entre le témoin historique et le témoin de plaidoyer implique de formaliser distinctement les spécificités de ce dernier. Cette formalisation est réalisée selon deux niveaux. Il importe, d'une part, de cibler en quoi ce type de témoin suit, à travers les organisations de plaidoyer, une formation à la prise de parole testimoniale. En identifiant les dispositifs dédiés à cette formation, les éléments constitutifs de sa socialisation doivent apparaître plus nettement et permettre d'établir un rapport de comparaison en terme de « carrière » avec le témoin historique. Il est nécessaire, d'autre part, de définir ce qui singularise en propre la parole de chacun. La comparaison ne vaut en effet qu'à condition que la discursivité de l'un se distingue de celle de l'autre. Sous ce rapport, ce sont les différences et les affinités entre deux régimes testimoniaux qu'il importe d'identifier.

Éléments d'une socialisation

Le témoin est un enjeu de premier ordre pour la FH et la NED. Il permet d'attester de situations de violation des droits de l'homme et fonctionne comme un instrument de certification dans la rhétorique de promotion de la démocratie. Il constitue donc un élément majeur dans ces dispositifs de communication transnationale dédiés à la mobilisation et la transformation sociopolitiques. À ce titre, le témoin fait l'objet d'une attention particulière. Sa visibilité et ses performances communicationnelles sont finement encadrées de telle sorte que sa prise de parole remplisse les finalités recherchées. L'analyse de la prise en charge et de la formation à la testimonialité de plaidoirie dans ces organisations repose sur une enquête de terrain menée à Washington en 2013. Trois types de matériaux ont été considérés : les manuels internes destinés à encadrer les témoins, les entretiens avec les organisateurs des événements de prise de parole publique, et les archives audiovisuelles où figurent ces prises de parole. Pour ce qui concerne ces archives une attention toute particulière a été portée au travail de cadrage des médiateurs, des modérateurs, dans la restitution ou la préparation à la restitution du témoignage.

En premier lieu, il existe un cahier des charges assez strict à respecter pour s'assurer du niveau de consentement du témoin. Ceux qui le prennent en charge doivent remplir au préalable des fiches détaillées, qui font l'objet d'une validation par un tiers, et qui permettent de s'assurer que le témoin comprend l'ensemble des paramètres et des finalités de sa prise de parole à venir. Cette mesure remplit un double objectif. Il s'agit de s'assurer que le témoin n'est pas instrumentalisé à ses dépens, qu'il a une compréhension claire de ce dans quoi il s'engage. Si cette précaution est le gage d'une certaine moralité de la part de ces organisations, elle a également pour bénéfice secondaire de limiter d'éventuels désaveux à

venir de la part du témoin. Cette mesure permet par ailleurs d'anticiper ses attentes, de lui donner l'occasion d'évaluer *a priori* ce qui est à la fois possible et souhaitable, et de l'acclimater à ce qui peut arriver en face d'un public.

Les dispositifs de prise parole dans lesquels les témoins sont appelés à se produire sont ceux du débat et de la conférence. Or, un grand nombre d'entre eux ne sont pas du tout familiers de ce type d'exercices très codés, et potentiellement éprouvants d'un point de vue psychologique. Pour anticiper leur prestation, les rencontres avec le public font l'objet d'une scénarisation en amont. Un temps de préparation est donc pris avec le témoin pour qu'il puisse visualiser ce qui doit arriver et en faire une première expérience. Ses aptitudes communicationnelles font également l'objet d'un encadrement. Cela se fait avec un entraînement préalable avec les médiateurs ou modérateurs qui animent la prise de parole publique. Cet entraînement peut consister en un travail de répétition pour parvenir à une certaine fluidité dans la prise de parole. Il vise aussi à anticiper les questions du public qui pourraient être embarrassantes, soit parce qu'elles réveillent des souvenirs trop douloureux, soient parce qu'elles exigeraient du témoin de se prononcer au-delà de son domaine de compétence. L'encadrement des aptitudes communicationnelles se fait également auprès des services de presse. Ici, des consignes particulières peuvent être données, notamment par rapport au type de médias ou la personnalité de certains journalistes et, plus généralement, vis-à-vis des spécificités du dispositif dans lequel le témoin prendra la parole.

À travers ces différents types de mesures, il s'agit, dans le lexique indigène, d'« élever le profil du témoin », autrement dit de faire grandir le témoin. Le modèle appliqué à la formation de ce nouvel ordre de grandeur testimoniale est celui du *capacities empowerment* (littéralement : « augmenter des capacités »). Il s'est progressivement imposé à la Banque mondiale ou à l'UNESCO comme un recours alternatif aux stratégies de développement centrées sur l'aide aux États. En effet, plutôt que donner des fonds à des institutions susceptibles de les détourner, et d'en priver les populations, les politiques de développement misent depuis le début des années 2000 sur des formations dédiées aux acteurs de la société civile. Ce modèle a été repris par un très grand nombre d'organisations liées à l'appareil de la diplomatie publique américaine, notamment dans le cadre de la promotion de dissidence digitale à partir de 2008. Il est aussi bien appliqué dans le cadre de *media training* que dans celui d'un entraînement à la testimonialité. Élever le profil du témoin c'est aussi lui donner une visibilité transnationale, ce qui est rendu possible par l'organisation de voyages à l'étranger, et cela grâce aux réseaux de ces différentes organisations. Au cours de ces voyages, le témoin est invité à parler dans des dispositifs de prise de parole identiques, et selon les mêmes protocoles.

Le travail de cadrage mené par les médiateurs joue également un rôle important dans la formation du témoin. Ces derniers l'invitent à raconter et incarner une histoire individuelle, mais qui ne doit pas s'en tenir aux seules particularités

contextuelles dans lesquelles la victime fut prise. C'est l'Homme et ses droits qui sont constamment visés dans le dispositif de plaidoyer mais dans une articulation raisonnée entre l'universalité juridique de l'homme et la particularité de la victime. Les médiateurs travaillent également à une contextualisation large de ce dont il est fait témoignage. Le non-respect des droits humains est fréquemment réinscrit par les médiateurs dans une perspective historique, laquelle fait référence aux grandes structures de violations des droits de l'homme caractéristiques du XXe siècle. L'expérience individuelle du témoin s'agrège de la sorte dans une histoire où doit être donnée à voir la vérité de la condition de l'homme aux prises avec ses bourreaux. L'historicisation de la condition de victime est l'indice que cette condition n'est pas suffisante d'un point de vue exclusivement juridique. C'est sur ce fond que le plaidoyer est aussi conduit et pas seulement à partir de l'universalité des droits de l'homme. Autrement dit, ce travail de cadrage révèle une singularité propre au sujet du droit sur lequel la plaidoirie est bâtie. Il ne s'agit pas d'une universalité juridique qui pourrait être qualifiée de « vide », sur le modèle du moi sans qualité kantien ou de la philosophie rawlsienne. Le sujet n'est pas abstrait de sa condition réelle, il possède une épaisseur historique qui l'inscrit dans une communauté victimaire, et cette épaisseur révèle le propre d'une condition humaine au nom de quoi le plaidoyer est également conduit.

Affinités et différences entre deux régimes de testimonialité

La prise en charge du témoin par les organisations de plaidoyer permet d'identifier certains éléments participant à la construction de sa carrière, mais ils ne suffisent pas à tracer les limites nettes de sa discursivité. Pour parvenir à cette définition, il est nécessaire de déterminer de quel régime de testimonialité ces paroles relèvent. Ce régime doit être conçu selon l'économie de rapports archétypiques entre les modalités de l'attestation, ses finalités sociales et les temporalités visées. Ce travail de formalisation de différents types de témoignages a été mené par Renaud Dulong (2009). Aussi, en exploitant les acquis de cette recherche, est-il possible de définir le régime de testimonialité de plaidoirie par comparaison avec le « témoin instrumentaire », le « témoin oculaire » et le « témoin historique ».

Le témoin instrumentaire est défini par sa capacité à attester : il « observe, examine, scrute, inspecte, constate, note, discerne, distingue, vérifie, trouve… ». Il est sollicité pour ces compétences particulières par une institution judiciaire. Il participe à l'enregistrement d'éléments constitutifs d'une réalité destinée à être restituée et analysée dans le futur d'une procédure. Son mandat engage sa testimonialité vers un avenir configuré par la nécessité de restaurer ou perpétuer l'ordre de la justice. Le témoin de plaidoyer est également défini par son aptitude à attester, mais il n'est pas formé *a priori* à la certification et à l'attestation contrairement, par exemple, au gendarme qui observe et enregistre méthodiquement une scène de crime, fort d'une formation spécifique pour remplir cette fonction. Certes, il commence une carrière testimoniale à part

entière lorsqu'il est aux prises avec les organisations de plaidoyer, mais il n'est pas mandaté par ces dernières pour se rendre sur les théâtres de ce dont il sera fait témoignage. En revanche, comme le témoin instrumentaire, il demeure assez longtemps dans le même environnement pour pouvoir l'observer et le mémoriser. Et cette immersion participe à la qualification de son témoignage.

Les modalités de l'attestation du témoin oculaire diffèrent de celles du témoin instrumentaire notamment sous le rapport de l'intentionnalité du voir. Le regard n'est pas celui qui examine et enregistre de manière méthodique mais celui qui « perçoit, découvre, remarque… ». Cette différence tient, selon Renaud Dulong (2009), dans le fait que le témoin oculaire est projeté dans une situation qu'il n'a pas anticipée et dont il est victime. Il est « saisi par l'événement imprévisible qu'il subit et auquel il réagit de façon irréfléchie ». Le témoin de plaidoyer relève des mêmes modalités dans l'attestation. Si l'on considère le cas de Kang Chol-Hwan, il est évident que ce jeune homme a été victime de l'appareil répressif nord-coréen. Il a découvert et perçu les réalités du camp sans jamais avoir été mandaté pour l'observer et rapporter ce qu'il s'y produit. Il a été projeté, avec le reste de sa famille, dans l'enfer de cette réalité. Cette projection inattendue et non programmée, dessine une singularité caractéristique de ce type de témoin et qu'il partage avec le témoin oculaire. Il est unique dans la mesure où, contrairement aux fonctions d'enregistrement du gendarme, il n'est pas possible de lui substituer un autre témoignage. Ce dernier pourrait s'y additionner, mais pas le remplacer. Le témoin de plaidoyer partage également avec le témoin oculaire la capacité à s'auto-instituer volontairement. Kang Chol-Hwan n'a pas attendu d'être sollicité par une organisation de plaidoirie pour déclarer qu'il était dans le camp de Yodoc. Or, c'est précisément l'acte de parole du « j'y étais » qui engage un rapport au temps caractéristique du témoin oculaire. Il s'agit selon Renaud Dulong d'un acte « tourné vers l'avenir, équivalent à une promesse » dans la mesure où « en affirmant j'y étais, le témoin s'engage à fournir la même version des faits quelles que soient les circonstances où on lui demandera, y compris en présence de témoin ou de preuves qui pourraient la contredire ». En somme, le témoin de plaidoirie présente les mêmes caractéristiques que le témoin oculaire sous le rapport des modalités d'attestation et des temporalités visées. Il peut être considéré à ce titre comme proche de ce dernier, mais pas identique. En effet, la destination de son témoignage, dès lors qu'il épouse la carrière du plaidoyer, l'engage dans des finalités sociales distinctives. Cette singularité peut être finement appréciée en le comparant au « témoin historique ».

Cette catégorie, affirme Renaud Dulong (*ibid.*), « qualifie les auteurs de documents, publiés ou non, décrivant, pour les dénoncer, les catastrophes humaines qui ont marqué la première moitié du XXe siècle ». Le témoin de plaidoyer peut être auteur de documents (mais pas nécessairement), c'est le cas de Kang Chol-Hwan : son livre est bien destiné à dénoncer les réalités du camp et le régime nord-coréen. Cependant cette dénonciation ne concerne pas des événements de la première moitié du XXe siècle. Il est d'ailleurs étonnant que Renaud

Dulong circonscrive le témoignage historique à cette seule période. Ce type de témoignage garde les mêmes propriétés lorsqu'il concerne des faits advenus dans la seconde moitié du siècle dernier. Cette difficulté peut être surmontée dès lors que l'on considère que « ces témoins parlent tous de faits historiques connus et repérés indépendamment de leur déposition ». Cela signifie que ces témoignages se réfèrent à des périodes et des réalités qui ont fait l'objet d'un travail d'écriture de l'histoire. Les historiens ont rapporté des faits qui, dès lors, ne dépendent plus de l'ocularité d'un témoin particulier et de sa déposition pour être révélés. De ce point de vue la position du témoin de plaidoyer est ambiguë. Dans le cas de Kang Chol-Hwan, effectivement, la réalité des camps n'est pas révélée par son témoignage. Elle est déjà connue. Mais d'autres témoins de plaidoyer, comme ceux sollicités par Amnesty International, peuvent rapporter de manière inédite des situations d'oppression et de violation des droits humains. Autrement dit, ce critère de distinction n'est pas assez opératoire pour définir cette catégorie de témoin. Il permet de souligner que les réalités qu'il révèle ou qu'il présente font débat parce que les oppresseurs et les bourreaux qui en sont responsables cherchent à les dissimuler.

Le témoin historique et le témoin de plaidoirie partagent pourtant des caractéristiques communes. L'un comme l'autre sont libres de témoigner, ils sont victimes de l'histoire, ils enregistrent les faits, et se donnent le témoignage pour mission. Si bien que les deux catégories pourraient recouvrir la même définition avancée par Renaud Dulong (*ibid.*) : le témoin de plaidoyer, comme le témoin historique, serait « un témoin oculaire qui décide de devenir témoin instrumentaire, par un acte intentionnel congruant à l'institution du témoignage oculaire ». Ce caractère instrumentaire est lié au fait qu'il est mandaté par les organisations de plaidoyer. Cependant des différences importantes apparaissent en considérant les deux dimensions cardinales du témoignage historique : l'esthétique et le monumentaire. La dimension esthétique du témoignage historique, affirme Renaud Dulong, ne correspond pas à « une qualité littéraire au sens de la critique des ouvrages de fiction », mais concerne « l'adéquation de l'écriture à la fonction monumentaire ». Le témoignage, comme le monument, doit susciter le respect et donc « imposer la posture de réception correspondant à l'intention du témoin ». Mais cette dimension esthétique n'est pas présente dans le témoignage de plaidoirie, cependant ce dernier partage certaines caractéristiques de la monumentalité. La dimension monumentaire implique « une portée potentiellement universelle », ce qui est présent dans la catégorie de plaidoirie. Mais « le monument est un message adressé avec une certaine solennité, et en vue de leur édification, aux contemporains et aux générations futures ». Or, le témoignage de plaidoirie ne s'adresse pas à ces générations, il est orienté vers ses contemporains.

L'autre caractéristique de la monumentalité du témoignage historique tient dans sa prétention à « réveiller notre conscience historique, ou au moins nous rappeler que nous héritons de l'expérience des catastrophes du XXe siècle »

(*ibid.*). Le témoin de plaidoirie entend également rappeler qu'il existe sous certains rapports une persistance de ce type d'expérience au XXIe siècle. Sa dénonciation s'inscrit à l'horizon de leur historicité. En somme, ce type de témoignage possède deux propriétés de la dimension monumentaire, de par son caractère universel et en ce qu'il performe un héritage, mais il s'en distingue sous le rapport des temporalités visées.

Le régime testimonial du témoin de plaidoirie partage donc les modalités de l'attestation du témoin oculaire. Comme le témoin instrumentaire il est mandaté, notamment par les organisations transnationales de plaidoirie. Les temporalités visées sont celles du monde contemporain. En visant ce monde le témoignage de plaidoyer est destiné à le transformer, et en cela consiste sa fonction sociale. Son adresse à l'universel doit enclencher une mobilisation et un changement sociopolitiques de telle sorte à rétablir un ordre de justice défait par la violation des droits humains. En effet, les organisations de promotion de la démocratie, comme la NED et la FH, cherchent à mobiliser mais dans la perspective de transformer des régimes dits « oppresseurs ». Elles appartiennent à ce titre à l'appareil de la diplomatie transformationnelle (Vaisse, 2006) des États-Unis. Cette finalité permet de mieux appréhender la singularité du rapport au temps aménagé dans cette catégorie de témoignage. Il vise en effet le monde contemporain et sa transformation, mais dans l'instruction d'un passé. Il ne peut être limité à un simple document sur les drames du présent. La distinction proposée par Renaud Dulong (1999 : 46) entre les usages informatifs et commémoratifs du témoin est ici parfaitement opératoire. Cependant l'objet de la commémoration n'est pas uniquement le passé du drame mais aussi la tradition d'une résistance et d'un engagement contre les ennemis de la démocratie. Dans le cadre de la NED et de la FH le témoin de plaidoyer est invité à s'engager et à perpétuer la tradition, issue de la guerre froide, de la politique étrangère américaine de promotion de la démocratie.

Les conditions de l'internationalisation du témoignage

Standardiser le témoignage

Kang Chol-Hwan entre à l'âge de neuf ans en 1978 dans le camp de travail Yodok. Il y est interné parce que son grand-père avait été accusé de complicité avec les forces de police japonaise. Lorsqu'un membre d'une famille est emprisonné tous les autres sont visés, et cela jusqu'à la troisième génération. Il sort du camp de travail en 1989. Dès 1996 il consigne son témoignage dans un ouvrage qui demeure circonscrit au public sud-coréen. C'est au contact de l'historien Pierre

Rigoulot que sa carrière s'ouvre vers l'international. Pierre Rigoulot est un intellectuel engagé dont une grande partie du travail scientifique est destinée à dénoncer les réalités de systèmes autoritaires et totalitaires, en particulier celles du communisme. Ses travaux portent plus particulièrement sur l'Asie et c'est à ce titre qu'il participe en 1997 à l'ouvrage collectif *Le livre noir du communisme* avec un article consacré à la Corée du Nord, le Vietnam et le Laos (Rigoulot, 1997).

La rencontre entre les deux hommes a lieu en 1998. Durant cette période, Pierre Rigoulot entretient des rapports avec *Hanowon*, dans lequel Kang Chol-Hwan intervient ponctuellement. Cet organisme est mis en place et financé par l'État sud-coréen pour accueillir les réfugiés nord-coréens. Il a vocation à fonctionner comme un sas d'acclimatation aux réalités culturelles et sociales du pays et, de la sorte, à assurer une transition en douceur pour les nouveaux arrivants. Rapidement, les deux hommes se lient d'amitié. Dès leur première rencontre, Pierre Rigoulot est sensible aux compétences dont fait preuve Kang Chol-Hwan. Ce dernier est déjà bien installé en Corée du Sud, signe d'une capacité d'adaptation que tous les réfugiés ne manifestent pas nécessairement, et il est engagé dans la dénonciation du régime de Pyongyang en intervenant dans les médias nationaux. Cette aptitude à mobiliser ces moyens de communication a retenu l'attention de Pierre Rigoulot[1]. Plus encore, l'historien discerne chez son interlocuteur des compétences communicationnelles exceptionnelles :

> « J'ai entendu beaucoup de réfugiés nord-coréens, mais c'est certainement celui qui alliait le mieux à un récit dramatique une grande maîtrise de soi. On dit que les Coréens sont les Italiens de l'Asie, on pleure, on dénonce violemment. Ce n'était pas son cas. Et cela avait beaucoup de portée. On peut comprendre pourquoi il a été utilisé par un grand nombre d'organismes gouvernementaux. Il était excellent dans la mise à jour de ce qu'était la Corée du Nord. Il y avait quelque chose de très efficace dans son discours. J'étais très admiratif devant ce garçon qui parlait bien, qui racontait avec facilité son histoire » (*ibid.*).

C'est au regard de ces qualités distinctives que Pierre Rigoulot envisage la publication d'un livre témoignage en français et qu'il soumet le projet éditorial chez Robert Laffont. L'éditeur saisit l'opportunité de publier en France le premier témoignage sur les camps de travail nord-coréens. Cependant, en l'état, le livre rédigé par Kang Chol-Hwan dans sa langue natale ne peut être simplement traduit en français. Il doit être remanié.

Alors que ce témoignage procédait par succession de situations et d'événements peu ordonnés, l'historien français propose une présentation plus chronologique des faits. Ce travail de mise en forme selon une logique historiographique vise également à changer l'échelle de ce dont il est fait témoignage. En effet, Pierre Rigoulot insiste notamment en s'opposant aux souhaits de son éditeur, pour que l'ouvrage ne soit pas limité à l'expérience des camps de travail. Il doit permettre de donner une représentation plus générale des conditions de vie au quotidien

[1] Interview de P. Rigoulot réalisée le 5 décembre 2012.

sous le régime de Pyongyang. Il doit faire témoignage de l'ensemble d'un régime et pas exclusivement de ses appareils répressifs. L'ouvrage initial doit être également remanié pour s'adapter à ses nouveaux publics. En l'état, le livre de Kang Chol-Hwan était rédigé par un auteur n'ayant pas d'expérience de l'écriture, et il s'adressait au public sud-coréen. De nombreux éléments, déjà connus dans le pays, n'étaient pas explicités. Il n'était donc « pas en mesure d'être largement diffusé » (*ibid.*). Le travail de Pierre Rigoulot dans la production et la rédaction de l'ouvrage définitif (*Les Aquariums de Pyongyang*) est donc considérable. Il a permis de façonner le temps du récit selon des normes historiographiques. Il a également orienté ce récit selon des critères de réception mieux adaptés aux publics « occidentaux », et il a pourvu l'ouvrage d'une dimension monumentaire caractéristique du témoignage historique. Cette mise aux normes et cette standardisation permettent à l'ouvrage de circuler plus largement, notamment à l'international. Traduit dans cinq langues, le livre témoignage de Kang Chol-Hwan va donner à son auteur l'occasion, qu'il saisira, de s'engager dans une carrière testimoniale internationale. Pierre Rigoulot regrettera cette professionnalisation. Ainsi déclare-t-il :

> « Petit à petit j'ai été gêné de voir qu'il n'était plus vraiment spontané. C'était quelqu'un qui racontait toujours la même histoire. J'avais l'impression qu'il n'était plus dans la mise à nu d'une expérience, dans la mise à disposition pour le public de cette expérience, mais plutôt dans une sorte d'utilisation par les organismes gouvernementaux, et qu'il y perdait un peu de son âme. Lui-même n'éprouvait pas cette inquiétude » (*ibid.*).

Ce regret est paradoxal. En effet, c'est grâce à une parole dont la standardisation fut initiée par Pierre Rigoulot lui-même que l'ouvrage a connu un certain succès, du moins cette standardisation était-elle l'une des conditions de ce succès. Et les aptitudes communicationnelles de Kang Chol-Hwan ont permis à son témoignage d'être reproduit sur d'autres espaces de visibilité à travers le monde, remplissant ainsi les fonctions pédagogiques et politiques qui animent le travail intellectuel de Pierre Rigoulot. Le regret exprimé par l'historien pourrait s'interpréter comme la manifestation d'une certaine déception par rapport à la corruption de ce témoignage. En le répétant de manière mécanique Kang Chol-Hwan aurait été davantage intéressé par sa propre carrière et aurait joué, de manière instrumentale, le jeu d'organismes aux fonctions plus politiques qu'historiques. Cependant, à nouveau, l'élaboration par Pierre Rigoulot de l'ouvrage *Les Aquariums de Pyongyang* n'est pas un acte gratuit, en ce sens qu'il n'est pas totalement désintéressé d'un point de vue politique. De même, lorsque Kang Chol-Hwan est invité à intervenir dans le cadre de l'Observatoire des libertés en Asie orientale, fondé par plusieurs intellectuels dont faisait partie Pierre Rigoulot, c'est davantage un témoignage de plaidoyer qui est mobilisé qu'un témoignage historique. En effet, dès lors que Kang Chol-Hwan se produit dans le cadre de manifestations organisées par des « organismes gouvernementaux » ou ce type d'observatoire, son témoignage vise à mobiliser, *via* un dispositif de plaidoyer, et participer de la transformation d'une situation sociopolitique.

Articuler les carrières

La carrière testimoniale de Kang Chol-Hwan aux États-Unis commence à la suite de la traduction de son ouvrage en anglais en 2001. Elle se développe dans un contexte politique dont les singularités permettent d'appréhender les opportunités qui se présenteront à lui outre-Atlantique. Avec les attentats du 11 septembre 2001, Georges W. Bush repositionne sa politique étrangère face à un « axe du mal » constitué d'« États voyous » dont fait partie la Corée du Nord. La dénonciation du Pyongyang au plus haut niveau de l'autorité de l'État dispose l'administration américaine à donner une publicité optimale à des témoignages sur les caractères répressifs et liberticides d'un des derniers régimes communistes existants. Ces témoignages représentent donc un enjeu important dans le cadre d'une grande rhétorique de défense et de promotion de la démocratie destinée à justifier les mesures qui sont prises contre la Corée du Nord. Et c'est dans ce contexte que Kang Chol-Hwan rencontre le président américain en 2005. *Les Aquariums de Pyongyang* (Brooke, Sanger, 2005) a été recommandé par Henry Kissinger à Georges W. Bush, et ce dernier s'est dit particulièrement touché par la force de ce témoignage. Cette rencontre peut être interprétée comme la consécration de la carrière de Kang Chol-Hwan aux États-Unis. Elle commence cependant en amont, notamment par un parcours testimonial encadré par les organisations de plaidoyer que sont la NED et la FH.

Dès 2001-2005 il est régulièrement invité à témoigner dans leurs manifestations, lesquelles sont consacrées à la dénonciation des camps de travail et des conditions de vie sous le régime de Pyongyang. Et son ouvrage est présenté et commenté, en présence de l'auteur, par des instituts de recherche, ou *think tanks*, appartenant au réseau affinitaire de la NED et de la FH comme la *Heritage Foundation* ou l'*Institute for Policy Studies*. Ces instituts organisent à leur tour des rencontres publiques. Par la suite, Kang Chol-Hwan effectue des tournées testimoniales en Europe, en Angleterre et en Australie. Ces tournées sont organisées par la FH et la NED, selon les mêmes protocoles de prise de parole. Kang Chol-Hwan a certes été identifié grâce à la publication de son ouvrage en anglais, mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres pour comprendre pourquoi la NED et la FH ont collaboré avec ce réfugié nord-coréen. En effet, son activisme en Corée, en particulier dans les médias nationaux, est perçu comme le signe d'une compétence et d'une détermination susceptibles d'être employées dans le dispositif de plaidoyer. Et c'est dans une perspective similaire qu'il sera formé de 2001 à 2003 par ces organisations aux techniques de diplomatie publique, c'est-à-dire à des stratégies de télécommunication qui doivent permettre d'informer une population cible au-delà de frontières. À ce titre il publiera des rapports techniques sur la circulation du « libre flux de l'information » vers la Corée du Nord (Chol-Hwan, 2002). Cet engagement est récompensé par le *Democracy Award* (décernée par la NED) en 2003. Il reçoit ce prix avec An Hyuk et Soon Ok Lee, d'autres réfugiés engagés avec lesquels il créera par la suite le *Democracy Network Against the North Korean Goulag*, une ONG basée à Séoul et qui a pour mission de « former les

réfugiés nord-coréens en Corée du Sud de telle sorte qu'ils puissent participer plus activement aux initiatives internationales sur la Corée du Nord[2] ». Il est notable que Soon Ok Lee a aussi écrit un témoignage sur les camps de travail (1999). Cela signifie que la carrière du témoin historique dans ce parcours est conditionnée par son aptitude à s'engager dans une testimonialité de plaidoyer. Cependant, dès lors que la testimonialité est essentiellement orientée vers la plaidoirie y a-t-il encore lieu de parler d'un « témoignage historique » ? En d'autres termes, la carrière testimoniale américaine de Kang Chol-Hwan doit-elle être interprétée comme un changement d'orientation professionnelle ?

Des éléments de réponse peuvent être avancés à partir de l'analyse de ses prises de parole publiques, dans le cadre des événements organisés par la NED et la FH. Le témoignage se déploie en deux phases. Dans la première est aménagé un temps commémoratif. C'est au nom des victimes des camps, et à leur adresse, que le témoin prend la parole. *Les Aquariums de Pyongyang* est alors utilisé comme référence, des extraits sont lus et commentés. Puis l'exemplarité de son témoignage est mise en avant pour éclairer, de manière plus générale, le système du goulag. À ce temps commémoratif succède le temps de la plaidoirie contre le régime coréen. L'impératif de mettre fin à un régime qui bafoue les droits humains les plus élémentaires est alors rappelé.

À travers ces deux phases relatives à la prise de parole, s'articulent donc le temps de la commémoration et celui de la mobilisation. Aussi le témoignage historique ne disparaît-il pas au profit du témoignage de plaidoirie : les deux testimonialités sont articulées. Ce rapport évolue cependant lorsque Kang Chol-Hwan prend la parole dans le cadre d'événements organisés par des organisations appartenant au réseau affinitaire de la NED et la FH. Ce réseau peut être décrit à travers trois cercles concentriques. Dans le premier, au centre, se situent ces deux organisations, dans le deuxième des *thinks tanks* affiliés, et dans le troisième cercle des organisations partisanes proches du milieu conservateur. À mesure que le parcours de Kang Chol-Hwan progresse du centre vers la périphérie, la proportion du rapport entre témoignage historique et témoignage de plaidoyer évolue. Plus il s'éloigne de la périphérie et plus le témoignage historique tend à disparaître. Le niveau de partisanisme est donc à la hauteur d'une mobilisation plus exclusive du témoignage de plaidoyer. La présence du témoignage historique dans les dispositifs de prise de parole de la FH et de la NED peut s'interpréter, de manière contrastive, au regard de sa disparition dans les organisations plus partisanes. Le partisanisme, par définition, lie une revendication à la défense d'un point de vue politique clivé et particulier. Or, au nom de l'universalité des droits de l'homme cet ancrage dans le particulier n'est ni souhaitable, ni possible, à l'échelle de la plaidoirie. Mais, à nouveau, cette universalité est enrichie d'une épaisseur historique : celle de la condition de victime. La défense des droits de l'homme dans la plaidoirie s'appuie sur ce type de référence juridique qu'est

[2] Rapport annuel de la NED, http://www.ned.org/publications/annual-reports/2007-annual-report/asia/description-of-2007-grants/north-korea.

la victime et dont le témoignage historique révèle l'universelle condition. Et c'est pour cette raison que les organisations de plaidoirie se positionnent sur le marché de la testimonialité historique.

Conclusion

La carrière testimoniale de Kang Chol-Hwan est riche d'enseignements pour identifier les éléments tant contextuels que structurels qui participent de la consécration du témoin. Si son témoignage s'est distingué, c'est en premier lieu grâce à ses aptitudes communicationnelles. Sa capacité à dire le drame dans la pudeur et la sobriété a été identifiée, tant en France qu'aux États-Unis, comme une qualité distinctive grâce à laquelle une certaine efficacité dans la plaidoirie pouvait être escomptée. Le rôle de l'historien Pierre Rigoulot dans la mise aux normes du témoignage permet également d'apprécier l'une des conditions de son internationalisation. L'organisation du récit et la mise en valeur informative de certains contenus disposaient *Les Aquariums de Pyongyang* à acquérir l'autorité de la monumentalité et à parvenir à une meilleure réception auprès des publics « occidentaux ». Enfin, la consécration de la carrière testimoniale de Kang Chol-Hwan relève d'une aptitude à la flexibilité. Il est peu probable que son parcours au États-Unis l'eût mené jusqu'au plus haut niveau de l'État, notamment dans cette rencontre avec Georges W. Bush, s'il n'avait été en mesure de s'engager dans une carrière testimoniale de plaidoyer. Cependant cet engagement orienté vers la mobilisation n'éclipse pas les dimensions historiques de son témoignage inaugural.

Le témoignage de plaidoirie est articulé au témoignage historique comme à la source de son autorité. Et cette articulation relève d'éléments plus structurels que contextuels. Elle dépend d'une logique sociohistorique qui conditionne en profondeur l'évolution du sujet du droit au nom de quoi la légitimité de la plaidoirie peut être défendue et avancée. Le témoignage historique révèle l'universalité de la condition de victime. Et c'est précisément à l'horizon de cette universalité que la plaidoirie peut être dite « légitime ». En somme, la logique sociale de la victimologie caractéristique de la deuxième moitié du XXe siècle entre donc directement, ici, dans le processus de la consécration testimoniale du témoin historique.

Références

Brooke J., Sanger D., 2005, « Tale of tyranny's woe resonates with Bush », *New York times*. Accès : http://www.nytimes.com/2005/06/13/world/asia/13iht-korea.html?pagewanted=all&_r=0. Consulté en mars 2013.

Chol-Hwan K., 2002, « The Role of NK defectors in Free Flow of Information », *National endowment for Democracy.* Accès : http://www.ned.org/node/1678. Consulté en mars 2013.

Chol-Hwan K., Rigoulot P., 2000, *Les Aquariums de Pyongyang. Dix ans au Goulag nord-coréen*, Paris, R. Laffont.

Dulong R., 1998, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.

— 2009, « Qu'est-ce qu'un témoin historique ? », *Vox Poetica*. Accès : http://www.vox-poetica.org/t/articles/dulong.html. Consulté en mars 2013.

Heinich N., Pollak M., 1986, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, pp. 3-29.

Lee S. O., 1999, *Eyes of tje tailless animals. Prison memoirs of a North Korean woman*, Bartlesville, Living Sacrifice Book Co.

Rigoulot P., 1997, « Corée du Nord, Vietnam, Laos : la semence du dragon », pp. 598-617, *in* : Ronsac C., dir., *Le livre noir du communisme*, Paris, R. Laffont.

Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés 189-206

> HARO SUR LES TÉMOINS

JEAN-LOUIS TORNATORE
Centre Georges Chevrier
Université de Bourgogne
F-21000
jl.tornatore@free.fr

AUTEUR COMME TÉMOIN.
À PROPOS DE L'« AFFAIRE KARSKI »

Résumé. — Dans cette contribution, j'interroge la « fonction-témoin » à travers la « fonction-auteur » ; ou plutôt je profite de la petite émotion suscitée par la publication du *Jan Karski* de Yannick Haenel, en 2009, pour envisager comment ces fonctions peuvent entrer en conjonction. L'argument de Yannick Haenel est que la fin de l'ère du témoin autorise le romancier ou le producteur de fiction à prendre le flambeau et à utiliser les ressources de l'imagination pour témoigner à sa place. Il ressort de l'analyse de cette affaire – qui a opposé principalement Yannick Haenel à l'ombrageux réalisateur de *Shoah*, Claude Lanzmann, et que j'ai confrontée à d'autres œuvres de fiction récentes –, que la distribution des rôles (auteur, témoin, romancier, créateur…) ne se réalise pas à partir de leur hypothétique définition, mais dans les expériences de l'actualisation du souvenir, de la mémoire ou de l'histoire de la Shoah. Aux témoins occulaires, parfois devenus auteurs, se mêlent des auteurs devenant témoins de témoins, s'inscrivant dans la voie ouverte par Claude Lanzmann, en cela « fondateur de discursivité » – une discursivité testimoniale qui fait, c'est selon, loi ou écran. C'est en somme « un monde concaténé » que construisent et révèlent ces expériences, reposant sur des « relations conjonctives » qui expriment la révérence, l'oubli ou le dépassement.

Mots clés. — Auteur, témoin, fondateur de discursivité, empirisme radical, Shoah, Claude Lanzmann, Jan Karski.

Tout est parti de la discussion qui a suivi la communication d'Audrey Alvès (2013 : 79-88) sur les témoins de la trilogie rwandaise de Jean Hatzfeld, lors du premier volet du programme CARTEST, en novembre 2011[1]. Proposant de distinguer le témoin du témoignage, Jacques Walter avançait que Jean Hatzfeld « faisait œuvre de témoignage en permettant la carrière de témoins » : il serait ainsi, ajoutait-il, une sorte de « témoignaire ». J'avais alors fait un parallèle avec *Shoah* de Claude Lanzmann à qui, dans la foulée, Jacques Walter déniait logiquement le statut de témoin. Je n'étais pas convaincu et m'étais dit qu'il y avait peut-être là un point à creuser en interrogeant la fonction « témoin » à partir de – ou en corrélation avec – la fonction « auteur ». Il me semblait que la récente « affaire Karski » pouvait être une entrée opportune – et j'y voyais en plus l'occasion de raccorder le thème du programme « carrières testimoniales » à mes préoccupations de recherche, en particulier un questionnement sur le travail d'imagination du monument (Tornatore, 2011), en prolongement du débat historien sur la tension monument/document. J'ai sans doute été imprudent car je dois dire que j'ai trouvé une grande partie des réponses à mes questions dans la très riche littérature sur *Shoah*, en tant qu'elle a nécessairement concouru à développer le thème du témoin et du témoignage, et d'une manière générale sur le rapport entre histoire et fiction, entre historicité et narrativité, ou sur l'esthétique du témoignage (Dornier, Dulong, 2005 ; Lyon-Cahen, Vincent, 2011 ; Campos, 2012). Sans compter que l'« affaire Karski » a fait couler beaucoup d'encre, de la critique littéraire, journalistique ou historienne à chaud à des analyses plus mûries, produites en particulier par des historiens. C'est dire que dans une certaine mesure mon propos pourrait être réduit à un travail de compilation et de synthèse. Finalement tout aurait-il été dit ? J'en avais hélas bien l'impression, mais il m'était impossible cependant de reculer. Je me suis donc attelé à déployer mon questionnement en tablant sur le fait qu'il serait sinon symptomatique de ma démarche – soit la perspective d'une anthropologie pragmatiste que j'essaie de construire –, du moins en porterait-il quelque marque qui m'autoriserait, si j'ose dire, à mettre mon grain de sel dans cette affaire.

Ethnologue, témoin

Un mot donc sur le point de départ de mon interrogation sur la relation entre le témoin et l'auteur. J'avais en effet été frappé par une citation au détour d'un article concernant un élément de l'histoire institutionnelle française de l'ethnologie (Gutwirth, 2001), faisant état d'un usage *a priori* surprenant de *témoin*. C'était une citation de l'ethnologue-préhistorien André Leroi-Gourhan caractérisant l'ethnologue et l'ethnologie. Voici ce qu'il écrivait en 1951, à une époque où il avait le vent en poupe : « Dans l'ethnologue nous voyons un témoin et dans

[1] « Carrières testimoniales. Les devenirs-témoins de conflits des XXe et XXIe siècles. Le témoin itératif », Metz, 2-4 novembre 2011.

l'ethnologie un témoignage et nos efforts tendent à mettre ce témoin en état de recueillir objectivement et par tous les moyens possibles, ce qui constitue la totalité de la personne humaine » (*ibid.* : 35). Je pouvais comprendre intuitivement l'analogie au regard d'une idée, par la suite communément admise, selon laquelle l'ethnologue était un scientifique s'étant chargé de consigner la fin des sociétés, qu'elles soient primitives ou traditionnelles[2]. Suivant cette idée, Michel de Certeau (1970 : 51) avait pu écrire : « C'est au moment où une culture n'a plus les moyens de se défendre que l'ethnologue ou l'archéologue apparaissent ». Ce que je n'avais pas inféré, c'est la conséquence professionnelle de cette position, qu'exprimait précisément André Leroi-Gourhan : son équipement d'inscription du réel joint à son fameux regard (celui de l'anthropologue) en faisait un professionnel du témoignage, au sens d'attestation. Voilà qui venait bousculer une acception commune du témoin. Le témoin n'était pas celui que l'on découvre et que l'on vient chercher pour dire ce qu'il a vu ou entendu – et que l'on institue par cette convocation – ; mais il était là en quelque sorte auto-institué et s'était donc équipé à cet effet. On voit bien le bouleversement des places qu'introduit cet usage de la notion, puisque la « parole » du témoin, son témoignage, devenait un discours construit relevant d'un cadre épistémologique spécifique, instaurant un rapport singulier au réel, et ne pouvait plus être considéré comme une simple source à la disposition de l'historien engagé dans le procès d'établissement de la vérité. Voire c'est toute la discipline qui par métonymie en prenait les attributs, l'ethnologie comme témoignage devenant un *topos* de la discipline et le gage de sa capacité à établir, en tant que discipline, une vérité scientifique. Ce thème a d'ailleurs été repris par Florence Weber pour souligner la spécificité du rapport de l'ethnologue au discours recueilli en entretien par rapport à l'historien utilisant des archives orales et pour faire valoir la centralité de l'enquête de terrain en tant qu'elle contribue à la construction de l'objet dans la relation aux enquêtés (Descamps, Weber, Müller, 2006 : 101).

L'affaire du *Jan Karski* de Yannick Haenel

Je reviendrai sur ce point en conclusion, j'en viens à l'« affaire Karski » : en fait l'affaire du livre *Jan Karski* de Yannick Haenel, puisque Jan Karski, mort en 2000, n'y est pour rien ; il n'est que le témoin oculaire ayant témoigné, pris à partie dans un débat sur la postérité de son témoignage. Jan Karski (1914-2000) était ce résistant Polonais de l'Armée de l'intérieur durant la Seconde Guerre mondiale, envoyé, fin 1942, comme courrier par son organisation, afin de fournir aux représentants des partis politiques et au Gouvernement polonais en exil ainsi qu'au Premier ministre, le général Sikorski, un compte rendu sur la situation en Pologne. Il est chargé aussi par les leaders juifs de la Résistance à Varsovie d'alerter les Alliés sur l'extermination des Juifs d'Europe. C'est un messager-témoin puisqu'il a pu,

[2] Voir le programme lancé par D. Fabre sur « le paradigme du dernier ».

à deux reprises, pénétrer clandestinement quelques heures dans le Ghetto de Varsovie, alors en fin de liquidation, au début de l'automne 1942, et dans une annexe du camp d'extermination de Belzec[3]. Il rencontre en Grande-Bretagne le ministre britannique des Affaires étrangères Anthony Eden, puis aux États-Unis, en juillet 1943 – couronnement de sa mission – le président Franklin Roosevelt, ainsi que des leaders de la communauté juive des deux pays. Il est notable que son alerte sur la situation des Juifs sera sans effets. Jan Karski est aussi ce messager-témoin « découvert » par Claude Lanzmann, que ce dernier a longuement interviewé (pendant huit heures), après qu'il s'est tu pendant trente-cinq ans, et dont la partie du témoignage concernant ce qu'il a vu dans le ghetto de Varsovie, soit une quarantaine de minutes, figure à la toute fin de *Shoah*.

Jan Karski est ce « roman » – mettons-le entre guillemets – que publie chez Gallimard, à la fin du printemps 2009, Yannick Haenel. S'il est diversement accueilli par la critique, il connaît un rapide succès de librairie et reçoit deux prix à l'automne : le prix du livre Fnac et le prix Interallié. En même temps, il relance une polémique sur le rapport de la fiction à l'histoire qui agitera l'intelligentsia parisienne durant l'hiver 2009-10. Tentons de résumer ce qui a fait couler tant d'encre[4]. Le roman de Yannick Haenel, qui se veut expérimental, se compose de trois parties. D'abord, une relation en vingt pages du témoignage de Jan Karski dans *Shoah*, où sont commentées les images et rapportées ses paroles – d'ailleurs reprises de la publication par Claude Lanzmann (1985) du texte intégral de son film ; ensuite, un résumé en soixante-treize pages du témoignage de son action et de la Résistance polonaise, qu'il a écrit en 1944 – il est alors dans l'impossibilité de retourner en Pologne, ayant été identifié par les Allemands – et publié sous le titre *Story of a secret state* (1944). L'ouvrage est traduit français en 1948 sous le titre *Mon témoignage devant le monde. Histoire d'un État clandestin*. Enfin, en soixante-douze pages, une fiction par laquelle Yannick Haenel (2006 : 115) devient Jan Karski, du moins donne voix à un Karski hanté par la fin de non-recevoir à son message concernant les Juifs d'Europe et par l'idée qu'on a laissé faire leur extermination : « personne n'a essayé de l'arrêter », « personne n'a voulu essayer ».

La polémique porte bien évidemment sur la troisième partie et le droit à la fiction que s'arroge Yannick Haenel à propos d'un événement historique. Deux personnalités liées à l'histoire de la Shoah ouvrent le feu. D'abord, l'historienne Annette Wieviorka (2009 : 30) qui, dans un article paru fin décembre 2009 dans la revue *L'Histoire* sous le titre « Faux témoignage », met en cause ce qui lui semble être le cœur du propos, soit une « charge violente contre l'Amérique, rendue responsable avec l'Angleterre de l'extermination des Juifs », servie par la description par Karski-Haenel d'un Franklin Roosevelt indifférent (baillant et reluquant les jambes de sa secrétaire) – description qu'elle réfute au nom

[3] Cet épisode est cependant controversé.

[4] Voir le site http://www.pileface.com qui donne une recension assez complète des articles et vidéos sur la question.

de la vérité historique. Elle rejette ensuite son interprétation d'un procès de Nuremberg orchestré par les Américains pour masquer la responsabilité des Alliés ; d'autant que la démonstration n'aurait d'autre finalité que de blanchir les Polonais de toute accusation d'antisémitisme.

Ensuite, Claude Lanzmann qui, dans un long papier publié dans *Marianne*, en date du 23 janvier 2010, sous le titre « Un faux roman », conteste le portrait que Yannick Haenel fait de Jan Karski et l'interprétation qu'il propose de sa rencontre avec Franklin Roosevelt, en s'appuyant sur la connaissance qu'il affirme avoir eu de Jan Karski – il déploie d'ailleurs le registre de l'attestation personnelle : « Je l'ai bien connu ». Il réfute également la thèse de la responsabilité des Alliés, et avance pour cela, se référant à la tension entre croire et savoir, que les informations qu'apportaient Jan Karski ne pouvaient pas être entendues. Enfin, il assène sa conviction que les Juifs ne pouvaient être sauvés pendant la guerre. Il annonce la sortie prochaine d'un film qui rétablira la vérité sur Jan Karski : il s'agit du montage de la partie de son témoignage recueilli en 1978, concernant sa mission et sa rencontre avec Franklin Roosevelt – qui ne figurait pas dans *Shoah* et pour des raisons de « créateur », selon le mot de Claude Lanzmann lui-même, au regard de l'économie du film. Ce film de quarante neuf minutes, intitulé *Le rapport Karski,* diffusé sur Arte en mars 2010, s'ouvre sur un texte liminaire de Claude Lanzmann dans lequel il réaffirme sa conviction que les Juifs ne pouvaient être sauvés et se termine par une citation de Raymond Aron, évoquant les informations circulant sur le génocide pendant la guerre : « J'ai su mais je ne l'ai pas cru. Puisque je ne l'ai pas cru, je ne l'ai pas su ». Pour terminer, il faut mentionner un échange très vif entre Yannick Haenel (26/01/10) et Claude Lanzmann (31/01/10) dans les colonnes du journal *Le Monde* : Yannick Haenel répliquant à ses deux détracteurs sur le thème de la nécessité de la fiction après l'ère du témoin et accusant au passage Claude Lanzmann d'avoir trahi Jan Karski en choisissant de ne pas montrer dans *Shoah* la partie de l'entretien où il raconte sa mission en faveur des Juifs ; Claude Lanzmann estimant en réponse que l'accusation de censure du témoignage de Jan Karski relève de la paire de gifle…

Claude Lanzmann, témoin

On est habitué à la fureur lanzmanienne. Du moins on s'y attend, elle fait partie d'un personnage ambivalent, partagé entre le créateur génial ou inspiré de *Shoah* et l'insupportable vaniteux du *Lièvre de Patagonie*[5]. Fort d'une œuvre en tous

[5] Voir l'éditorial dans *Libération* à l'occasion de la sortie de son dernier film, *Le Dernier des injustes* : « On peut décrier l'homme d'une insupportable et ridicule vanité, telle qu'elle transparaît à chaque page de son autobiographie […]. On peut critiquer son admiration aveugle d'Israël et de son armée […]. Lanzmann, jamais à court de rages et de polémiques, s'arroge ainsi un monopole sur la Shoah. Récusant toute autre thèse, toute autre image, tout autre témoignage sur l'Holocauste que

points immodeste et d'un grand-œuvre unanimement célébré, il est devenu un gardien nécessaire et irascible, une sorte de point de passage obligé de tout propos sur la Shoah. *Shoah* est un écran, au double sens du mot, à la fois par ce qu'il a fait advenir et en raison de ce que désormais il limite ou encadre – c'est bien ce qu'a révélé la querelle sur les images, lorsqu'il a pris à partie, avec Gérard Wajcman, Georges Didi-Huberman.

On peut entendre cette fureur, et c'est comme cela que je l'ai intuitivement comprise, comme une manifestation de témoin. Sa diatribe relève de la « protestation », mot dérivé de *testis*, témoin. Celui qui proteste, étymologiquement, déclare hautement, affirme et par là, au sens figuré, atteste. Tout « protestant » n'est pas forcément un témoin, au sens strict, mais un témoin peut être conduit à protester. Une personne qui proteste peut le faire d'une position attribuée, reconnue ou auto-attribuée, de témoin. Que Claude Lanzmann soit un témoin n'est pas une hypothèse hasardeuse ni nouvelle. Elle a été largement explorée dans la vaste littérature que son film a suscitée. Le livre collectif, intitulé *Au sujet de Shoah : le film de Claude Lanzmann*, offre un recueil de choix de cette littérature, et en particulier un long texte de Shoshana Felman (1990), professeure de littérature comparée, précisément intitulé « À l'âge du témoignage : *Shoah* de Claude Lanzmann ». De ce texte très dense, je retiens quatre idées suggestives.

La première, sur laquelle Claude Lanzmann s'est par la suite beaucoup appuyé, a trait à la spécificité de l'événement auquel il s'est affronté : « Un événement-sans-témoin sur le plan cognitif et perceptif, à la fois parce qu'il interdit de voir et parce qu'il nie la possibilité d'une communauté de regard […]. Il dissout la possibilité de toute communauté de témoignage » (*ibid.* : 84-85). La deuxième, qui en découle, porte sur le statut de l'auteur et l'identité de son œuvre. *Shoah* est un film sur le témoignage et plus précisément un film « sur la relation entre l'art et le témoignage » (*ibid.* : 76) en tant qu'il est un révélateur de témoins d'un événement sans témoin. La médiation d'un « créateur » est alors absolument nécessaire et d'ailleurs Claude Lanzmann refuse à son film la désignation de documentaire mais le définit comme « une fiction du réel ». La troisième renvoie à la structure du film et à son efficacité en tant qu'elle attribue des places aux personnages sur lesquels repose la responsabilité de témoigner et de dire l'indicible. Parmi ceux-ci se distinguent « deux véritables acteurs » auxquels est dévolue la « tâche du traducteur » – celui qui assure le déchiffrement des signes et une production d'intelligibilité –, l'historien (Raul Hilberg) et le réalisateur (Claude Lanzmann) qui, chacun à leur tour, jouent eux-mêmes, et qui, contrairement aux autres personnages sont des témoins de second degré, « des témoins des témoins, des témoins des témoignages » (*ibid.* : 87-88). L'historien est convoqué en tant que « témoin supplémentaire » et non comme « dernier mot de la connaissance ni ultime autorité en histoire » (*ibid.* : 88) : il est l'agent parmi d'autres d'un processus d'*incarnation*, d'une *résurrection*, pour reprendre les

son travail. Il reste que son œuvre admirable a permis de montrer et de dire l'indicible... » (Sergent, 18-19/05/03, p. 2).

mots de Claude Lanzmann. Analysant trois rôles indissociables que le réalisateur joue dans son film : narrateur, interrogateur des témoins et enquêteur, Shoshana Felman pointe l'expérience de Claude Lanzmann comme une épreuve de réalité par laquelle il est conduit à « faire revivre l'Holocauste, à réécrire l'*événement-sans témoin*, le transmutant ainsi en témoignage et en Histoire » (*ibid.* : 97).

On peut ouvrir ici une parenthèse. Claude Lanzmann a plusieurs fois dit, et en particulier dans ses Mémoires, que l'*incarnation* est le maître-mot de sa vie. Pour *Shoah*, il est obsédé par le souci d'aller au plus près du moment de l'extermination, il n'est que de constater son choix des *sonderkommandos* comme témoins, son insistance à leur faire dire la première fois, à les mettre en situation de revivre physiquement, soit par les gestes, soit en les amenant sur place, à être au plus près du moment à partir duquel on peut faire surgir le sens de l'événement-sans-témoin et donc inconnaissable – être à l'intérieur de l'annihilation. Mais on peut également repérer cette posture dans son travail de journaliste dont il rend compte à l'occasion de l'évocation d'un article qu'il a écrit sur le curé d'Uruffe, un meurtrier au procès duquel il assiste en 1958 :

> « J'ai travaillé à ces articles ou à mes films de la même façon : enquêter à fond, me mettre entre parenthèses, m'oublier entièrement, entrer dans les raisons et les déraisons, dans les mensonges et les silences de ceux que je veux peindre ou que j'interroge, jusqu'à atteindre un état d'hypervigilance hallucinée et précise qui est pour moi la formule même de l'imaginaire. C'est la seule loi qui me permette de dévoiler leur vérité – s'il le faut de la débusquer –, de les rendre vivants et présents à jamais. C'est ma loi en tout cas. Je me tiens pour un voyant et j'ai recommandé à ceux qui font profession d'écrire sur le cinéma d'intégrer le concept de "voyance" à leur arsenal critique » (Lanzmann, 2009 : 394-395).

On conviendra d'une certaine proximité par le voir entre le voyant et le témoin oculaire. Du moins Claude Lanzmann ne s'institue-t-il pas en tiers, en témoin d'une scène qu'il (re)crée en imagination – on devine peut-être ici où je veux en venir : Yannick Haenel n'est pas loin de la même posture. Pourquoi la lui dénier au nom de la vérité historique ?

Je reviens au texte de Shoshana Felman avec la quatrième idée qui a pris, à mon sens, un relief singulier avec l'affaire du roman de Yannick Haenel. L'obsession de Claude Lanzmann de témoigner de l'intérieur pour l'extérieur, de rendre compte de l'annihilation de l'intérieur – « sans être soi-même annihilé » –, de « s'adresser à la fois à ceux de l'intérieur et à ceux de l'extérieur », ce qui est la matrice du geste même de *Shoah*, est précisément illustrée par le voyage de Jan Karski, voyage « qui le conduit d'abord de l'extérieur vers l'intérieur, puis de l'intérieur vers l'extérieur » (Felman, 1990 : 120). Comme le remarque Renaud Dulong (1998 : 204), qui s'est nourri de ce texte, l'aller-retour à l'intérieur du ghetto de Varsovie illustre « l'écart qui fonde la distinction entre le témoin de visu et un témoin de seconde main ». Le témoignage de Jan Karski face aux Alliés est rendu possible parce qu'il était dans une position « d'extériorité radicale » – il est toujours resté dans le rôle de l'observateur (*ibid.* : 205). Renaud Dulong voit dans la « position d'étranger » une « des conditions de possibilité de toute

expérience seconde d'un événement extrême comme la Shoah » (*ibid.*) et, le film de Claude Lanzmann est structuré sur la nécessité de poser des garde-fous, de garder une distance pour ne pas se laisser happer par l'événement, pour pouvoir le donner à comprendre, et le comprendre en tant que son inscription historique n'est pas achevable. Cette condition signe, pour Renaud Dulong, la condition de transmissibilité de l'événement par le moyen de *Shoah*, sous couvert de la définition d'un « second état de témoin ». Une expérience seconde est en mesure de générer d'autres témoins, non plus des témoins de second degré – car ils n'auraient pas pour fonction de véhiculer de l'information – mais des témoins « qui auraient à témoigner de l'expérience qui les a initiés à l'événement » (*ibid.* : 207). En d'autres termes, Claude Lanzmann demande au spectateur de faire l'expérience de *Shoah*, de se placer dans une démarche identique à la sienne qui a été de l'ordre de l'ébranlement permanent devant l'impossibilité d'assouvir la quête d'explication, la quête du sens de l'Holocauste. Cet événement n'est pas localisable dans l'histoire, « comme simple péripétie du passé » mais devient par l'entremise de *Shoah* « un pôle de l'histoire » de chaque spectateur ; il relève désormais son expérience. Il en découle, premièrement, que la transmission consiste dans un procès permanent d'actualisation désormais indissociable de la présence sans cesse renouvelée du film de Claude Lanzmann – Shoshana Felman (1990 : 174) évoque très justement « la tâche infinie de rencontrer *Shoah* » ; deuxièmement, « un engendrement de témoins par réitération d'une expérience existentielle », une concaténation de témoins : Renaud Dulong (1998 : 209) repère que cette idée de transmission sans perte de la qualité de témoin relève d'une acception religieuse du terme. Elle se singularise cependant en ce que la chaîne des témoins reste nominative (*ibid.* : 210).

Yannick Haenel, témoin de témoin ?

On est ici exactement au cœur de la question que pose Yannick Haenel avec son « *Jan Karski,* roman ». « Qui témoigne pour le témoin ? » est la phrase qu'il place en exergue de son livre, traduction controversée d'un vers de Paul Celan[6]. De son projet, il s'en est expliqué à satiété, soit en substance – en condensant diverses sources[7] :

> « "Un événement a lieu", un événement sans précédent : nous sortons de l'ère du témoin, "les témoins sont déjà morts ou vont mourir". Le film de Claude Lanzmann, qui est une œuvre capitale et un moment capital, qui appartient à l'histoire de la transmission, représente le moment des témoins. Dès lors que les témoins ont disparu, d'autres processus de mémoire

[6] La traduction littérale est « Personne ne témoigne pour le témoin ». Dans une tribune du *Monde*, la germaniste A. Lauterwein (13/01/10) reproche à Y. Haenel d'avoir inversé et défiguré la parole de P. Celan : elle y voit un « trucage » qui « renseigne sur l'orientation douteuse du projet » du romancier.

[7] En particulier un entretien filmé réalisé par S. Bourmeau pour Médiapart, disponible sur http://www.pileface.com.

> doivent être à l'œuvre et parmi ces processus, il y a la fiction. Claude Lanzmann est un témoin qui témoigne pour les témoins de la barbarie nazie. Pour la génération d'après, c'est-à-dire la mienne, la littérature doit prendre le relais, et témoigner à son tour pour l'ensemble des témoins. Pour témoigner pour le témoin, pour que la mémoire continue, il faut en passer par l'imagination. Mon livre est un prototype de ce genre de fiction à venir. Une fiction éthique – on a vu les travers d'une fiction un peu trop complaisante à l'égard du mal [il s'agit d'une pique contre *Les Bienveillantes* de Jonathan Littell (2006)] – qui requiert des critères spéciaux, qui doit être fondée sur le document, à l'instar des deux premières parties de mon livre, une fiction interrogative qui relève de l'hypothèse. Je plaide dans cette perspective pour une approche intuitive. J'ai été touché par Jan Karski, le messager devenu témoin, qui tout de même a eu une vie en dehors de Claude Lanzmann. J'ai inventé la rencontre avec Franklin Roosevelt, la fiction que je propose en donne certes une représentation excessive mais elle est destinée à contrebalancer la version retenue, auto-censurée qu'en a toujours donné Jan Karski et qui contraste avec le tourment qui l'habitait tout au long de sa vie[8]. Le Jan Karski que je montre, c'est le Jan Karski des nuits blanches et les paroles que je lui prête sont à l'opposé des paroles que l'on peut dire dans l'officialité d'une représentation historique positive ».

C'est à partir de ces positions respectives définies – et auto-définies – que la querelle prend sens. Je m'appuie sur l'analyse judicieuse de l'historien Patrick Boucheron (2010) que je suis tout à fait lorsqu'il propose de renvoyer dos à dos les deux protagonistes, Claude Lanzmann et Yannick Haenel, de manière à alléger sinon à lever le trouble des historiens. Car dit-il, à la suite du romancier et psychanalyste Michel Schneider, au fond, il ne s'agit pas d'une mésentente entre deux historiens mais entre un cinéaste et un romancier qui ont accompli tous deux, chacun avec ses moyens d'expression, une œuvre de fiction[9]. « Ce qui est en jeu ce n'est pas la saisie d'une vérité historique mais la tension entre ce qui est représentable et ce qui ne l'est pas » (*ibid.* : 466). Rien *a priori* d'inconciliable mais la polémique s'est renforcée. Claude Lanzmann est pris au piège de la monumentalisation de son œuvre : la vigilance implacable qu'il exerce a pour effet de « bloquer toute tentative ultérieure d'imagination » (*ibid.* : 456-457). Quant à Yannick Haenel, il en finit par oublier sa profession de foi sur le caractère hypothétique de la fiction de Jan Karski qu'il propose et « au fur et à mesure de ses interventions publiques, il affirme de plus en plus nettement que son invention littéraire rend justice à la vérité d'un homme » (*ibid.* : 458).

Auteur, témoin – et réciproquement

N'est-ce pour autant qu'une querelle d'auteurs – ou de créateurs, si l'on veut ? Des auteurs tout de même un peu particuliers car ils entendent s'inscrire dans un procès de mémoire et suppléer par le témoignage de leur ébranlement le silence des témoins (pour Claude Lanzmann) ou leur disparition (pour Yannick

[8] Lors d'une conférence en 1981, J. Karski dira : « Ce péché hantera l'humanité jusqu'à la fin des temps. Il me hante ; et je veux qu'il en soit ainsi » (cité dans Boucheron, 2010 : 462).

[9] Sur le caractère fictionnel de Shoah mais aussi sur le rapport Karski, voir l'analyse éclairante de R. Besson (2011).

Haenel). À suivre l'analyse de Shoshana Felman prolongée par Renaud Dulong, on voit que, dans une certaine mesure, la qualité de témoin ne se fonde pas sur le fait d'avoir vu ou entendu, d'avoir été là, présent à l'événement (mais ceux qui n'ont été que là ne sont plus là pour témoigner). Les survivants des *sonderkommandos*, Jan Karski, Claude Lanzmann et – mais là la question est encore posée –, Yannick Haenel, sont autant de témoins, autant de « maillons d'une même réalité réincarnant le passé dans une signification actualisée » (Dulong, 1998 : 210). La qualité de témoin est alors fondée sur une autorité attribuée, voire auto-attribuée dans le cas de Claude Lanzmann ou de Yannick Haenel, résultant d'une capacité à transporter au plus près de l'événement celui avec qui le témoin partage son témoignage, tout en assurant son retour. Avec Claude Lanzmann et Yannick Haenel, la perte de la présence à l'événement n'est-elle pas précisément compensée par la revendication d'un nom d'auteur concourant à assurer la singularité de leur discours et, partant, une autorité spécifique ?

La « fonction-auteur » et la « fonction-témoin » sont-elles compatibles ? Selon la définition foucaldienne de l'auteur, tous les textes ne sont pas pourvus de la fonction-auteur et le nom d'auteur « est situé dans la rupture qui instaure un certain groupe de discours et son mode d'être singulier » (Foucault, 1969 : 826). Michel Foucault repère quatre traits caractéristiques de la fonction-auteur, qu'il résume ainsi – tout en reconnaissant qu'il s'est limité aux traits caractéristiques « les plus visibles et les plus importants » (*ibid.* : 831) et n'excluant pas la possibilité d'en reconnaître d'autres :

> « La fonction-auteur est liée à un système juridique qui enserre, détermine, articule l'univers des discours ; elle ne s'exerce pas uniformément et de la même façon sur tous les discours, à toutes les époques et dans toutes les formes de civilisation ; elle n'est pas définie par l'attribution spontanée d'un discours à son producteur, mais par une série d'opérations spécifiques et complexes ; elle ne renvoie pas purement et simplement à un individu réel, elle peut donner lieu simultanément à plusieurs ego, à plusieurs positions-sujets que des classes différentes d'individus peuvent venir occuper » (*ibid.* : 831-832).

Or, à première vue, la dernière caractéristique devrait exclure le témoin dans la mesure où elle implique un partage – la fonction-auteur s'effectuant par exemple dans la scission même entre écrivain réel et locuteur fictif (*ibid.* : 831) – et une distance qui semble incompatible avec l'acte de témoigner.

Pour autant, le témoignage relève d'un « régime du partage » (Cardon, Heurtin, Lemieux, 1995 : 12-13) au sens où le témoin doit rendre audible, c'est-à-dire appropriable par un public, l'expérience qu'il a vécue et pour cela faire montre d'un « engagement distancié », évitant d'un côté l'écueil du détachement, d'un engagement insuffisant de son « corps propre » et, de l'autre, celui de l'impudeur d'une émotion non maîtrisée. On peut donc assouplir ou élargir la voie très formelle que Michel Foucault a ouverte en envisageant la possibilité de voir percer l'auteur sous le témoin. Dans la perspective d'une « respécification monumentaire du témoignage historique », Renaud Dulong (2002) a reconsidéré la notion de monument à partir, en particulier, du texte bien connu dans lequel Jacques

Le Goff (1978) analyse la tension entre monument et document, et l'applique aux témoignages historiques. Prenant appui sur quatre textes, *Être sans destin* d'Imre Kertesz, *Si c'est un homme* de Primo Levi, *La nuit* d'Élie Wiesel et *L'espèce humaine* de Robert Antelme, il a spécifié une « dimension monumentaire », soit « tout ce qui dans un texte de témoignage excède la relation des faits, ouvre à la signification de l'événement et interpelle le lecteur dans son rapport à ce qui s'est passé » (Dulong, 2002 : 183). L'enjeu étant alors de concilier cette dimension avec la dimension documentaire de la relation du témoin oculaire : dans quelle mesure, « l'auteur peut-il, sans rompre le fil de sa narration et le cadre d'une déposition, se faire sociologue ou historien, philosophe ou poète » (*ibid.* : 184) ? Autrement dit, il est un espace discursif où l'auteur reconnu d'un témoignage, le témoin, peut être en même temps un auteur au sens que Michel Foucault donne à ce mot.

Claude Lanzmann, fondateur de discursivité

C'est donc sans solution de continuité, sous couvert de l'idée d'une concaténation, que l'on passerait de témoins considérés comme auteurs à des auteurs considérés comme témoins. Soit. Mais à quoi cela nous mène-t-il de postuler cette identité du témoin et de l'auteur ? Pour répondre à cette question, il faut aller un peu plus loin et envisager avec Michel Foucault la possibilité d'un moment ou d'un cas spécifique où l'auteur peut être considéré comme un « fondateur de discursivité ». Les fondateurs ou instaurateurs de discursivité – tels que Karl Marx ou Sigmund Freud –, dit Michel Foucault (1969 : 832), « ont produit quelque chose de plus que leur œuvre : la possibilité et la règle de formation d'autres textes » ; « ils ont ouvert l'espace pour autre chose qu'eux et qui pourtant appartient à ce qu'ils ont fondé » (*ibid.* : 833). À première vue, reconnaît Michel Foucault, l'instauration de discursivité paraît s'apparenter à la fondation de n'importe quelle scientificité mais à bien y regarder, il y a une différence fondamentale entre la fondation d'une scientificité et la fondation d'une discursivité : alors que la première reste ou peut rester présente dans ses transformations qui en dérivent, « l'instauration d'une discursivité est hétérogène à ses transformations ultérieures », elle « demeure nécessairement en retrait ou en surplomb par rapport à ses transformations ultérieures » (*ibid.* : 834). Il en découle que la validation d'une transformation se fait par rapport à l'œuvre de l'instaurateur d'une discursivité – et non pas par apport à une structure ou une normativité intrinsèque d'une science. Une discursivité exige « un retour à l'origine ». Le « retour à » est un mouvement spécifique qui caractérise les instaurations discursives : il suppose en effet « un oubli », non pas accidentel, mais « essentiel et constitutif » (*ibid.* : 836). Il faut avoir oublié l'acte d'instauration pour s'inscrire dans la discursivité qu'il a fondée et la reconnaître par retour. L'oubli est un verrou qui appartient à la discursivité en question, laquelle est la clé qui permet d'ouvrir le verrou de manière à assurer la nécessaire transformation du

discours. « Le retour [au texte fondateur] fait partie du discours lui-même […], il est un travail effectif et nécessaire de la discursivité elle-même » (*ibid.* : 836).

Ne peut-on alors déceler dans la chaîne des témoins un moment d'instauration d'une discursivité que l'on pourrait alors appeler « testimoniale » ? L'œuvre qui accomplit cette fondation ne pourrait-elle pas être *Shoah* ? On comprendrait mieux alors la réaction de son auteur – la tentation du verdict pour toute œuvre ultérieure –, car, si tel était le cas, la transformation nécessaire de la discursivité testimoniale ainsi créée passerait par « l'oubli » de *Shoah*. Cette hypothèse me paraît validée si l'on considère le « roman » de Yannick Haenel et la manière dont ce dernier fait retour à *Shoah*. En effet, il ouvre son livre sur un hommage à *Shoah* – qu'il considère comme une œuvre majeure – pour mieux prendre ses distances et l'oublier afin de déployer sa fiction dans la troisième partie. Le paradoxe n'est pas mieux exprimé que par l'auteur lui-même lorsque dans cette partie, c'est-à-dire sa fiction, il fait dire à Jan Karski : « *Shoah* est un film à venir. On commence à peine à penser ce qu'un tel film donne à entendre » (Haenel, 2009 : 181). S'inscrivant dans la discursivité testimoniale instaurée par Claude Lanzmann, à laquelle il fait allégeance en parole et en acte, Yannick Haenel revendique alors tout aussi pleinement son geste de transformation développée avec ses propres moyens d'expression. Voire, reléguant *Shoah* à une œuvre en puissance, à un film *toujours* à venir, il en fait le monument d'une discursivité testimoniale dont la consécration rituelle se paie au prix de son oubli.

Conclusion

Auteur *comme* témoin, auteur *et* témoin : c'est sur la conjonction des rôles et des fonctions que je voudrais, pour conclure, faire valoir l'horizon pragmatiste de cette perspective. Pour cela, je m'appuierai sur deux autres récentes œuvres de fiction, *Les Bienveillantes* de Jonathan Littell (2006) et *Les Disparus* [*The Lost*] de Daniel Mendelsohn (2007).

« Une fiction réussie dévoile la vérité, conduit au cœur des choses. Ici, la vérité préexiste au personnage de fiction, qui est créé comme un ventriloque des livres d'Histoire » (Etchegoin, 21-27/09/06). Ainsi Claude Lanzmann juge-t-il *Les Bienveillantes*, roman-fleuve et événement littéraire de la rentrée 2006, récompensé par le prix français le plus prestigieux (le Goncourt), qui met en scène un officier nazi, à la fois agent et témoin, racontant en 1 400 pages l'extermination des Juifs d'Europe entre 1941 et 1945. Quelques lignes plus haut, Claude Lanzmann vient de pointer justement le renversement qu'accomplit ce roman : voilà un livre formidablement documenté, « à l'érudition sans faille », dont l'événement déclencheur a été *Shoah*, qui pourtant viendrait doubler le traité historien, voire y suppléer. « Peut-être, dit-il, à présent va-t-on se mettre à lire *Les Bienveillantes* plutôt que *La destruction des Juifs d'Europe* de l'historien Raul Hilberg, peut-être le roman va-t-il se substituer à l'Histoire ? ». Et de s'interroger

alors sur la façon dont le livre peut être reçu, laissant entendre qu'en l'état, en raison d'un risque de déréalisation produit par « l'accumulation de sigles d'épisodes et d'horreurs », certes conformes à la vérité historique mais livrés en vrac et sans accompagner le lecteur, il est à l'opposé de *Shoah*. Ici, la fascination « par l'horreur et le décor de la mort », là, le refus du voyeurisme de l'horreur et de la psychologie du bourreau, des Juifs qui parlent au nom de leur peuple et de leurs morts et des nazis à qui il n'est demandé que d'attester de fait, « ce qui s'est passé et comment ça c'est passé ». En somme, le fondateur de discursivité refuserait d'endosser la filiation revendiquée par le romancier, osant et assumant sa position avec son incroyable suffisance : « Je plaisante à peine si je vous dis que ce livre ne peut-être compris de part en part que par deux personnes : Raul Hilberg et moi… ».

Toutes les fictions ne sont pas bonnes à dire – parce qu'elles ne mènent pas toutes de la même façon à la vérité des faits. On pourrait certes suivre ici le constat malin de Claude Lanzmann, mais pour ajouter tout de suite : à moins d'instaurer une police de la vérité historique (et historienne, ce qui introduit cependant un premier zeste de relativisation), qu'y peut-on ? Et : est-ce la seule voie possible – une police et un ou des gardiens de la vérité – ? Et puis : n'est-ce pas un même procès en atteinte à la vérité qu'il intente à Yannick Haenel, laquelle serait rétablie par *Le rapport Karski* – soit rien que les faits rapportés par son protagoniste, *ie.* la vérité préexiste au Jan Karski de fiction, je vous la livre – ? Laissons donc Claude Lanzmann à ses ruminations et considérons ces fictions d'après *Shoah* – ou de la fin de l'ère du témoin – en ce qu'elles témoignent d'expériences de lecture d'historiens ou de spectateur de *Shoah*, d'enquête, voire d'imagination et en ce qu'elles se lient, en ce qu'elles sont des expériences de relations ou de conjonctions.

Le lecteur que je suis a laissé tomber au bout de 900 pages *Les Bienveillantes*, écœuré ; il a jugé l'exercice de Yannick Haenel plutôt froid, tout à sa démonstration, laborieux quoique pas inintéressant ; il s'est fait embarquer par le magnifique *Les Disparus* de Daniel Mendelsohn parti à la recherche des détails minuscules des vies perdues de son grand-oncle, de sa femme et de leurs quatre filles, disparus en Ukraine entre 1941 et 1943. Mais peu importe mon palmarès personnel, ce qui compte, c'est le réseau ou le « monde concaténé », au sens de William James (1912 : 98), que ces œuvres trament. En effet, on notera que Daniel Mendelsohn croit savoir que Claude Lanzmann a aimé son livre et s'est déclaré impressionné par le Littell – « Jonathan » a d'ailleurs apprécié la critique qu'il en a faite (Jacob, 14/04/11). Pourtant il rejette toute « tentation de ventriloquie, d'imagination et de description » – ce dans quoi se complaît Jonathan Littell – : arrivé au seuil de l'*Aktion* qui va emporter Oncle Shmiel, Ester et Bronia, tout juste s'accorde-t-il la possibilité de se faire une « image mentale », forcément floue, « des choses qui leur ont été probablement faites » (*ibid.* : 413).

> « Dans les mémoires de Jack et de Bob [deux rescapés qu'il rencontre en Australie, soixante ans plus tard] demeurent des souvenirs concrets des bruits, les plaintes, les gémissements, les

> cris des deux mille Juifs de Bolechow qui ont survécu aux premiers jours de l'*Aktion* et sont allés jusqu'à la gare ; mais ces souvenirs et ces bruits, il est impossible pour moi de les imaginer parce que je n'ai jamais entendu le bruit que peuvent faire deux mille personnes qu'on conduit à la mort » (*ibid.* : 412-13).

De ses six disparus emportés dans le flot de six millions de morts, Daniel Mendelsohn se contente de parvenir à un « nuage d'informations » (*ibid.* : 656), issues des mémoires incertaines des témoins et qu'il livre presque brutes au fil de son enquête déployée. Ses descriptions sont alors ailleurs : Klara, par exemple, et la salle de séjour de son appartement de Stockholm dans laquelle elle les reçoit, Daniel Mendelsohn et son frère, un jour d'automne des années 2000 (*ibid.* : 651-653).

Le tombeau de 1 000 pages qu'il élève à la mémoire des siens est donc sa tentative, avec ses moyens propres, sinon d'abolir une distance, du moins de la rendre familière, de (se) l'approprier, de se relier à leur monde et à l'événement de leur fin[10].

> « Mendelsohn, écrit Yvan Jablonka (30/10/07), invente un témoignage d'un genre nouveau. [Il est] un témoin par procuration, un homme qui a tremblé et pleuré avec les survivants, qui a accompagné les morts eux-mêmes, un témoin qui ne se console pas de ne pas avoir vu et qui s'en console d'autant moins qu'il a vu, pendant toute son enfance à travers les yeux des autres ».

La fonction testimoniale de l'auteur est indubitable, voilà qui est désormais établi, mais lui-même livre au détour d'une phrase, comme par inadvertance, littéralement entre parenthèses, la manière dont il se lie à ce/ceux à quoi/à qui il tente de donner une présence. Il se plaît à penser que sa tante Esther morte à quarante-quatre ans et dont il ne reste pratiquement rien, aurait pu être une de « ces mystérieuses personnes âgées qui apparaissaient aux réunions familiales quand [il] était enfant : "Ouais, ça te fait penser [lui dit son frère Andrew à qui il a fait part de « cette étrange idée »] que l'Holocauste n'est pas quelque chose qui a simplement eu lieu, mais que c'est un événement qui est *toujours* en cours" » (Mendelsohn, 2007 : 423, souligné par l'auteur).

Ainsi Daniel Mendelsohn élargit-il la perspective de Yannick Haenel : il ne s'agit plus de se situer par rapport à une œuvre fondatrice – et qui en tant que telle fait écran – mais par rapport à l'événement même. C'est en ce sens que l'on peut dire que ces fictions, chacune à sa manière – bien que celle de Daniel Mendelsohn soit pour moi particulièrement éclairante –, actualisent la Shoah, sont autant d'expériences de continuité et seraient alors les parfaites expressions d'un « empirisme radical ». Dans la mesure où « il ne doit exclure aucun élément dont on fait directement l'expérience », l'empirisme radical, écrit William James (1912 : 58-59), « rend pleinement justice aux relations conjonctives », au sens où « les relations qui relient les expériences doivent elles-mêmes être des relations

[10] « Ce que nous avions, d'une certaine façon, c'était une histoire sur des problèmes de proximité et de distance » (Mendelsohn, 2007 : 782). Voir un développement important sur ce point, pp. 781-791.

dont on fait l'expérience ». Ce qui m'intéresse dans ces fictions comme dans les débats qu'ils suscitent, c'est le travail de conjonction qu'ils accomplissent et racontent. Le roman de Yannick Haenel, en ses trois parties successives, le déroule formellement ; le roman de Jonathan Littell le suggère en introduisant de l'invraisemblable dans la réalité très documentée qu'il prétend décrire ; le livre-enquête de Daniel Mendelsohn en fait son objet et le restitue entièrement[11] : chacun prétend donner une présence à la Shoah – tout comme Claude Lanzmann en son temps – en brouillant les places et les statuts d'auteur et de témoin, en les permutant ou en les concaténant. « Dans un monde où l'expérience et la réalité reviennent au même », agir comme ceci ou cela, c'est être ceci ou cela, rappelle William James (*ibid.* : 68) : la conjonction au monde passé se joue sur la conjonction auteur/témoin, l'auteur comme (faisant l'expérience du) témoin devient véritablement un témoin.

C'est en somme un monde concaténé que construisent et révèlent ces expériences, reposant sur des relations conjonctives qui expriment la révérence, mais aussi l'oubli et visent sinon le dépassement du moins le renouvellement de ce qui est antérieur. Ce n'est jamais que parce qu'ils sont au cœur de l'expérience de conjonction que ces auteurs peuvent prétendre à la vérité que Claude Lanzmann leur dénie, oubliant ou feignant d'oublier sa propre démarche de créateur. S'il est vrai que « la vérité vit le plus souvent à crédit » (James, 1907 : 231), il faudrait alors écrire qu'une fiction réussie construit – et non pas dévoile – la vérité : c'est-à-dire qu'elle assure, injecte ou renouvelle du crédit quand celui-ci faiblit, quand il devient nécessaire que la vérification fasse place à la vérifiabilité. Claude Lanzmann a la lucidité de penser que le roman peut supplanter le livre d'Histoire. Contre le négationnisme, la fiction paraît être une arme de diffusion massive davantage appropriée que la plus fine des démonstrations historiennes – tout comme l'a été la sienne.

Cette proposition suscite deux remarques, d'ailleurs liées. D'une part, le jeu sur la distance et la capacité à la réduire n'est pas réservé au seul producteur de fiction. Si l'on se rapporte à l'usage ethnologique par André Leroi-Gourhan de la figure du témoin, il est possible d'envisager le rapport entre fondation de science et fondation de discursivité en termes de continuité. On a dit que le partage du témoignage est fondé sur la prise de distance du témoin par rapport à ce dont il témoigne, tout comme la restitution de l'enquête du sociologue ou de l'ethnologue – de leur « terrain » – doit se réaliser dans un procès de distanciation. Mais le principe épistémologique n'est que la justification *a posteriori* d'une impuissance à appréhender ou à restituer la totalité de la réalité dont les uns et les autres témoignent. Raison de plus pour toujours tenter de s'en approcher au plus près et d'y rester : d'être alors continûment présent à son texte. De ce point de vue, *Les Disparus* peut être lu comme la relation d'une magistrale enquête ethnographique, une enquête, oserai-je dire, enfin réussie

[11] « Je ne suis pas romancier, dit-il. Mon livre est un travail journalistique et académique » (Coste, 01/09/07).

parce que loin, bien loin, du vain désir du chercheur des sciences humaines de ressembler au chercheur des sciences dites dures, d'émarger à la figure du « témoin modeste[12] » du laboratoire expérimental dans lequel l'invisibilité qu'il s'impose garantit l'objectivité de ce qu'il – littéralement – rapporte. D'autre part, la possibilité que le roman double le livre d'Histoire n'engage ou ne présume cependant aucunement la qualité de sa réception, mais ce problème n'est pas seulement celui de Claude Lanzmann, il est entièrement le nôtre.

Références

Alvès A., 2013, « Les témoins de la trilogie rwandaise : expansion, exportation et circulation d'un statut narratif », pp. 79-88, *in* : Fleury B, Walter J., dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

Besson R., 2011, « *Le Rapport Karski*. Une voix qui résonne comme une source », *Études photographiques*, mai, pp. 164-199.

Boucheron P., 2010, « "Toute littérature est assaut contre la frontière". Note sur les embarras historiens d'une rentrée littéraire », *Annales HSS*, 2, pp. 441-467.

Campos L., 2012, *Fictions de l'après : Coetzee, Kertész, Sebald. Temps et contretemps de la conscience historique*, Paris, Classiques Garnier.

Cardon D., Heurtin J.-P., Lemieux C., 1995, « Parler en public », *Politix*, 31, pp. 5-19.

Certeau M. de, 1970, avec la collab. de D. Julia et J. Revel, « La beauté du mort », pp. 45-72, *in* : M. de Certeau, *La Culture au pluriel*, Paris, C. Bourgeois, 1993.

Coste P., 2007, « Entretien avec Daniel Mendelsohn », *Lire,* 1er sept. Accès : http://lexpress.fr. Consulté le 02/07/13.

Cuau, B., Deguy M., Ertel R., Felman Sh. *et al.*, 1990, *Au sujet de Shoah : le film de Claude Lanzmann*, Paris, Belin.

Descamps F., Weber F., Müller B., 2006, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, 62, pp. 93-109.

Dornier C., Dulong R., dirs, 2005, *Esthétique du témoignage*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

Dulong R., 1998, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. L'École des hautes études en sciences sociales.

— 2002, « La dimension monumentaire du témoignage historique », *Sociétés et représentations*, 13, 1, pp. 179-197.

Felman S., 1990, « À l'âge du témoignage : *Shoah* de Claude Lanzmann », pp. 74-194, *in* : Cuau, B., Deguy M., Ertel R., Felman Sh. *et al.*, *Au sujet de Shoah : le film de Claude Lanzmann*, Paris, Belin.

[12] Notion développée par D. Haraway (1996) à partir du livre que S. Shapin et S. Shaeffer (1993) ont consacré à l'invention du mode de vie expérimental. On peut *a contrario* comprendre et accepter que C. Lanzmann soit totalement immodeste.

Etchegoin M.-F., 2006, « Une documentation impeccable mais… Lanzmann juge "Les Bienveillantes" », *Le Nouvel Observateur*, 2185, 21-27 sept.

Foucault M., 1969, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », pp. 817-849, *in* : Foucault M., *Dits et écrits* vol. I, Paris, Gallimard, 2001.

Gutwirth J., 2001, « La professionnalisation d'une discipline. Le centre de formation aux recherches ethnologiques », *Gradhiva*, 29, pp. 25-41.

Haraway D., 1996, « Le témoin modeste : diffraction féministes dans l'étude des sciences », pp. 309-333, *in* : D. Haraway, *Manifeste cyborg et autres essais. Sciences-Fictions-Féminismes*, anthologie établie par L. Allard, D. Gardey et N. Magnan, Paris, Éd. Exil, 2007.

Haenel Y., 2009, *Jan Karski*, Paris, Gallimard.

— 2010, « Le recours à la fiction n'est pas seulement un droit, il est nécessaire », *Le Monde*, 26 janv.

Jacob D., 2011, « Kill Tarantino ! Quand le plus grand critique américain règle ses comptes », *Rebuts de presse*, 14 avr. Accès : http://didier-jacob.blogs.nouvelobs.com/daniel-mendelsohn. Consulté le 02/07/13.

Jablonka Y., 2007, « Comment raconter la Shoah ? À propos des *Disparus* de Daniel Mendelsohn », *La vie des idées*, 30 oct. Accès : http://www.laviedesidees.fr/Comment-raconter-la-Shoah. Consulté le 24/06/13.

James W., 1907, *Le pragmatisme. Un nouveau nom pour d'anciennes manières de penser*, trad. de l'anglais par N. Ferron, Paris, Flammarion, 2007.

— 1912, *Essais d'empirisme radical*, trad. de l'anglais par G. Garreta, M. Girel, Marseille, Éd. Agone, 2005.

Karski J., 1944, *Story of a secret state*, Boston, Houghton Mifflin Company.

— 1948, *Mon témoignage devant le monde. Histoire d'un État clandestin*, trad. de l'anglais, Paris, R. Laffont.

Lanzmann C., 1985, *Shoah*, Paris, Gallimard.

— 2009, *Le lièvre de Patagonie*, Paris, Gallimard.

— 2010a, « Un faux roman », *Marianne*, 23 janv.

— 2010b, « Non, Monsieur Haenel, je n'ai en rien censuré le témoignage de Jan Karski », *Le Monde*, 31 janv.

Lauterwein A., 2010, « Shoah : le romancier est-il un passeur de témoin ? », *Le Monde*, 13 févr.

Le Goff J., 1978, « Documento/Monumento », pp. 38-43, *in* : R. Romano, *Enciclopedia Einaudi*, Torino, G. Einaudi, vol. V.

Littell J., 2006, *Les Bienveillantes*, Paris, Gallimard.

Lyon-Cahen J., Vincent M.-B., 2011, « Histoire et roman », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 112.

Mendelsohn D., 2007, *Les Disparus*, trad. de l'anglais par P. Guglielmina, Paris, Flammarion.

Tornatore J.-L., 2011, « Du deuil à la mémoire : présence des images. Anthropologie du monument », pp. 23-48, *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre (4) Dispositifs de médiation mémorielle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Sergent F., 2003, « Juste », *Libération*, 18-19 mai.

Shapin S., Shaeffer S., 1985, *Léviathan et la pompe à air. Hobbes et Boyle entre science et politique*, trad. de l'anglais par T. Piélat avec la collab. de S. Barjansky, Paris, Éd. La Découverte, 1993.

Wieviorka A., 2009, « Faux témoignage », *L'Histoire*, 349, 31 déc., pp. 30-31.

Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés 207-236

GALYNA DRANENKO
Université nationale de Tchernivtsi
UKR-58000
galynadranenko@yahoo.fr

LE *HOLODOMOR* DANS LES ŒUVRES DES ÉCRIVAINS DE LA « RENAISSANCE FUSILLÉE » : DÉQUALIFICATION, OUBLI ET PALINGÉNÉSIE DU TÉMOIN

Résumé. — Dans le cadre d'un phénomène de prototypie – « La littérature du *Holodomor* » –, il s'agit d'examiner le cas d'Arkadiy Lubtchenko qui illustre d'une façon exemplaire la migration d'une figure testimoniale du centre vers la périphérie de l'ensemble étudié. Autrement dit, on montrera pourquoi et comment un témoin consacré se mue inexorablement en témoin oublié. Pour ce faire, dans un premier temps, on tentera de cartographier la notion de témoignage-prototype dans le champ « La littérature du *Holodomor* ». Puis, on procédera à la reconstitution de l'espace sémiotique des témoignages littéraires des écrivains ukrainiens de la « Renaissance fusillée » sur les famines ukrainiennes. Enfin, on s'interrogera sur la valeur testimoniale des auteurs-témoins analysés, afin de voir dans quelle mesure leur témoignage littéraire est redevable de l'ensemble prototypique tel que défini, et ainsi justifier leur place sur un gradient qui irait du centre à la périphérie de cette catégorie.

Mots clés. — Mémoire, « Renaissance fusillée », famines ukrainiennes, littérature du *Holodomor*, Arkadiy Lubtchenko, témoin oublié.

Aujourd'hui, les témoignages littéraires sur le *Holodomor* sont constitués par un groupement assez volumineux d'ouvrages qui s'est constitué au fur et à mesure en Ukraine et hors des frontières de ce pays. En conséquence, nous considérons « La littérature du *Holodomor* » comme une catégorie générique regroupant les témoignages qui portent sur cet événement historique. Cet ensemble peut être appréhendé en termes de structure prototypique. En effet, nous faisons l'hypothèse qu'il existe, dans un tel regroupement, une – ou plusieurs – entité centrale qui représente[nt] le « meilleur exemplaire ou la meilleure instance, le meilleur représentant ou l'instance centrale d'une catégorie » (Kleiber, 1990 : 47) – les autres membres étant de « plus ou moins bons » exemplaires. Le prototype est donc l'instance représentative qui jouit de la fréquence la plus élevée et du degré de validité maximale de ses traits typiques au sein de sa catégorie. Chaque membre de la catégorie possède au moins une propriété commune avec le prototype, et tous sont considérés comme appartenant au même ensemble parce qu'ils possèdent, pour reprendre l'expression bien connue de Wittgenstein, un « air de famille ». Ainsi, en examinant les listes bibliographiques qui recensent les ouvrages regroupés sous le titre « La littérature du *Holodomor* », quels que soient les usages concernés (historique, scolaire, ou politique…), apparaît-il que certains textes peuvent être considérés comme prototypiques, car ils jouent, sur le mode de l'évidence et d'une façon répétée, un rôle central dans la perception de la catégorie qui nous occupe. Il y a un accord unanime pour considérer que le roman d'Oulas Samtchouk, *Mariya*, et de celui de Vassyl Barka, *Le Prince jaune*, jouent un tel rôle central. C'est pourquoi, conformément à nos réquisits théoriques, nous considérerons que les autres témoignages littéraires sur les famines ukrainiennes appartiennent à cette catégorie dans la mesure où ils possèdent un plus ou moins grand degré de similarité avec leur prototype. Par ailleurs, nous souscrivons à l'idée que, comme toute structure prototypique, celle de la catégorie générique « La littérature du *Holodomor* » est régie par une « échelle de représentativité (prototypicalité) » (Kleiber, 1990) ou par un « gradient de prototypie » (Cordier, 1980). Puisque notre étude porte sur les phénomènes de déqualification, d'oubli et de palingénésie qui affectent tout témoignage, nous examinerons tout particulièrement les instances qui ont un degré de représentativité faible, c'est-à-dire celles qui sont de « mauvais exemples de la catégorie » (Kleiber, 1990 : 52). Le point de vue choisi nous conduit également à privilégier l'étude des instances qui ont un degré de prototypicalité intermédiaire, c'est-à-dire celles qui « se placent à une distance intermédiaire entre les instances prototypiques et les moins bons représentants de la catégorie ». Ce parti pris contraint à prendre en considération la « relation de gradience qui conduit des instances prototypiques aux instances périphériques » (*ibid.* : 52). Nous serons ainsi amenés à interroger les critères sur lesquels on se fonde pour décider que tel témoignage littéraire appartient ou non à la catégorie « La littérature du *Holodomor* », critères qui définissent la place de cette occurrence testimoniale par rapport au centre ou à la périphérie de cette catégorie.

Le corpus est constitué des œuvres d'écrivains ukrainiens qui sont regroupées sous la dénomination de « Renaissance fusillée ». Ce terme trouve son origine dans le titre d'une anthologie qui contient les œuvres écrites en Ukraine entre 1917 et 1933 et dont la publication a été interdite en URSS, après les années 30. La majorité des auteurs concernés ont été victimes de répressions sanglantes dans les années 1920-30 (voir Dranenko, 2010). Le projet et la réalisation de cette anthologie ont été entrepris par Youriy Lavrinenko, un critique littéraire qui s'est exilé aux États-Unis après avoir été déporté dans les camps soviétiques. En fait, le titre de ce recueil a été proposé par Jerzy Giedroyć[1] qui publie ces textes à Paris dans sa maison d'édition, *Kultura*, en 1959. Plus tard, sous le nom de la « Renaissance fusillée », sera regroupée toute une génération d'hommes de lettres ukrainiens qui ont eu des activités artistiques actives dans les années 1920-30 et qui, au-delà de ces années, ont disparu du champ culturel ukrainien – soit à la suite de leur mort physique, soit à la suite de leur mort littéraire, conséquence de leur (auto)censure ou de leur exil. Dans son ouvrage *La Renaissance fusillée*, Youriy Lavrinenko (1959 : 12) dénombre 223 écrivains disparus corps et biens en URSS. Le mot « Renaissance » est employé ici pour caractériser une nouvelle génération d'intellectuels car, après la Révolution de 1917, la littérature ukrainienne, si longtemps bannie de l'espace culturel de l'Europe centrale, a atteint son plus haut sommet. Cet épanouissement doit beaucoup à la politique moscovite de l'*ukrainisation* forcée entreprise dans le cadre de l'installation du régime bolchévique en Ukraine. Cette mesure a naturellement contribué à la renaissance d'une littérature ukrainienne nationale. Ainsi se multiplie, dans les années 1920, comme jamais, le nombre d'auteurs ukrainiens qui publient leurs œuvres en Ukraine ; on assiste aussi à l'éclosion de plusieurs unions littéraires, dont la plus célèbre est VAPLITE[2].

D'emblée, il faut signaler que le corpus des textes qui portent sur les famines de 1921-1923 et de 1932-1933 organisées en Ukraine soviétique et que nous regroupons sous le terme « *Holodomor* » est assez hétérogène. En effet, le statut testimonial des auteurs de ces ouvrages et la qualité discursive de leurs témoignages littéraires – leur *diction*, pour reprendre le terme de Gérard Genette (1991) – sont loin d'être homogènes. De plus, la grande partie de ces œuvres a été détruite et perdue définitivement et il est difficile de donner une idée exacte du nombre de titres concernés, et *a fortiori*, de leur tirage. Néanmoins, il

[1] J. Giedroyć (1906-2000), journaliste et homme politique polonais, travaille à Paris à partir de 1947. Il y fonde la revue *Kultura* dont un des objectifs proclamé est la lutte contre le totalitarisme communiste.

[2] L'union d'écrivains, VAPLITE (abréviation ukrainienne de *Vilna Akademiya Proletars'koï Literatury* ou « Académie libre de la littérature prolétarienne »), fondée en 1926 par Mykola Khvylovyi, se maintient jusqu'en 1928. Son objectif est de favoriser l'émergence d'une nouvelle littérature ukrainienne et la reconnaissance d'écrivains professionnels. Le président de VAPLITE est Mykhaïlo Yalovyi (Mykola Koulich lui succédera) ; le poste de secrétaire général est occupé par Arkadiy Lubtchenko. Ses membres sont les premières victimes des répressions bolchéviques qui visent les intellectuels ukrainiens.

subsiste encore un nombre significatif d'œuvres de cette génération d'écrivains, œuvres dont la réception en Ukraine contemporaine est encore vive et vivante. Il est donc tout à fait justifié de circonscrire un tel ensemble et de tenter de rendre compte des orientations stylistique, générique, idéologique et thématique de ce corpus de témoignages littéraires. De plus, nous considérons que l'anéantissement de certains auteurs et la disparition subséquente de leurs textes se révèlent être des éléments constituants, à part entière, qu'on ne peut passer par pertes et profits, des agencements mémoriaux qui témoignent des famines ukrainiennes. L'existence d'un corpus non écrit ou écrit-disparu est donc, selon nous, un facteur pragmatiquement significatif dans l'étude du traitement du *Holodomor* dans la littérature ukrainienne des années 1920-30.

Notre corpus est donc constitué d'œuvres écrites et publiées entre 1920 et 1989, c'est-à-dire tout au long de l'existence de l'URSS, époque où la mention même de l'événement était soumise à la censure. Ce corpus peut être divisé schématiquement et topologiquement, si l'on peut dire, en deux volets. Les témoignages produits et publiés :

– en URSS (les nouvelles de Valerian Pidmohylnyi, *Le Chien*, *Le Problème du pain, Le Fils* ; les poèmes, au titre identique, *La Faim*, composés par Mike Johansen, Mykola Khvylovyi, Pavlo Tytchyna et Guéo Chkouroupiy) ;

– hors de l'URSS (les poèmes d'Youriy Klen, *Le Voyage vers le soleil* et *Les Années damnées* ; le roman de Vassyl Barka, *Le Prince jaune* ; le récit de Todos' Os'matchka, *Plan par ménage*).

Cependant, nous nous intéresserons plus particulièrement à des ouvrages qui n'entrent pas dans cette classification trop sommaire : les pièces de Mykola Koulich, *97* et *Adieu, la campagne !* (un cas exemplaire d'autocensure) ; le roman autobiographique de Volodymyr Sossura, *Tretia Rota* (le texte d'un auteur soviétique officiel « écrit pour le tiroir », c'est-à-dire non destiné à la publication) ; la nouvelle de Borys Antonenko-Davydovytch, *La Protégée de l'oncle Vassia* (texte d'un auteur dissident qui, lui aussi, écrit « pour le tiroir ») ; la nouvelle d'Arkadiy Lubtchenko, *Kostryha* (chronologiquement, le premier témoignage littéraire sur la famine de 1932-1933) et son essai autobiographique *L'Énigme de Khvylovyi* (des notes de voyage effectuées avec un collègue à travers les villages accablés par la famine, en 1933).

D'abord, pour cerner au mieux la notion de témoignage-prototype de « La littérature du *Holodomor* », il nous faut procéder à la reconstitution de l'espace sémiotique des « famines ukrainiennes » circonscrit par les témoignages littéraires. Pour ce faire, nous en repérerons les invariants, les *motifs* récurrents (au sens que donne à ce mot Iouri Lotman), dans les textes des auteurs de la « Renaissance fusillée ». Ce listage permettra de définir l'échelle de représentativité des éléments de base dans les différents témoignages. Il s'agira donc d'illustrer l'évolution (voire l'extension) de l'espace sémiotique étudié sur des témoignages

antérieurs au prototype (le roman *Le Prince jaune* de Vassyl Barka). L'étude synchronique sera suivie d'une présentation du corpus dans une perspective diachronique. Celle-ci servira à préciser la qualité testimoniale des auteurs analysés, à décider en conséquence de l'appartenance ou non d'un témoignage littéraire concret à la catégorie « La littérature du *Holodomor* », et à définir sa place sur un gradient allant du centre à la périphérie de cette catégorie. Et, enfin, nous nous interrogerons sur un cas exemplaire, celui d'Arkadiy Lubtchenko, une figure testimoniale qui a subi plus que les autres des effets de déqualification, d'oubli et de palingénésie. En effet, après avoir été au centre de la prototypie « La littérature du *Holodomor* », le temps passant, son témoignage sur la famine se retrouve à sa périphérie. Globalement, nous voudrions, en nous inscrivant dans une perspective de poétique textuelle, « mettre à l'épreuve la cohérence des théories de la fiction », le partage et la « complémentarité entre la pragmatique fictionnelle et la visée référentielle », montrer « la capacité de la recherche contemporaine à penser et pratiquer l'articulation la plus étroite entre les analyses textuelles et les questionnements d'histoire intellectuelle, culturelle, politique et sociale » (Bouju, 2007 : 166).

Illustration 1. Les membres du groupe littéraire *VAPLITE* à Kharkiv, en 1926.
Assis (de droite à gauche) : Pavlo Tytchyna, Mykola Khvylovyi, Mykola Koulich, Oleksa Slisarenko, Mike Johansen, Hordiy Kotsuba, Petro Pantch, Arkadiy Lubtchenko ; *debout :* Mykhaïlo Maïs'kyi, Hryhoriy Epik, Oleksandr Kopylenko, Ivan Sentchenko, Pavlo Ivanov, Yuriy Smolytch, Oles' Dosvitniy, Ivan Dniprovs'kyi.

Évolution de l'espace sémiotique *FAMINE* dans la catégorie générique « La littérature du Holodomor » : de la *FAIM* au *GÉNOCIDE*

Les famines ukrainiennes de 1921-1923 et de 1932-1933, dont témoignent dans leurs œuvres les auteurs de la « Renaissance fusillée », sont organisées à l'époque où le pouvoir soviétique central veut imposer son régime totalitaire dans les campagnes ukrainiennes. Les effets néfastes de ce massacre sur le peuple ukrainien se manifestent dans des domaines divers : économique, politique, social, psychologique et national. De même, il faut reconnaître que « le processus qui conduit à ce massacre résulte non pas de l'une de ces "prétendues" causes, mais plutôt de leur accumulation » (Sémelin, 2005 : 29).

Ce sont ces événements historiques qui servent de cadre temporel aux activités artistiques des écrivains qui nous intéressent : la première famine marque les débuts prometteurs de ces jeunes créateurs et la seconde correspond à leur fin tragique. La plupart de leurs témoignages sont intéressants d'un double point de vue : d'une part, ils se caractérisent par leur immédiateté et leur spontanéité par rapport à l'événement même qu'ils rapportent ; et, d'autre part, ils montrent des traits orignaux et singuliers qui les distinguent de la littérature sur les famines qui sera constituée trente ans après le *Holodomor* de 1932-1933 avec la parution de l'œuvre prototype, le roman *Le Prince jaune* dont l'auteur, Vassyl Barka, est lui-aussi, un représentant de cette génération d'écrivains. C'est en nous référant à cette œuvre, qui réunit le maximum de traits de l'instance prototypique, que nous allons analyser les instances intermédiaires et périphériques. Pour déterminer les traits de ce témoignage-prototype de « La littérature du *Holodomor* », nous procéderons à la reconstitution de l'espace sémiotique des famines ukrainiennes dans la littérature. Pour ce faire, nous convoquerons la notion de *sémiosphère*[3], empruntée à Iouri Lotman (1999 : 15), convaincu par le fait que « l'ensemble des éléments contenus par la sémiosphère sont reliés entre eux de façon mouvante et dynamique, non statique, dans des proportions qui changent constamment ».

En effet, la sémiosphère de la catégorie prototypique « La littérature du *Holodomor* » se construit autour d'un ensemble de motifs que l'on retrouve dans le roman de Vassyl Barka, œuvre paradigmatique pour toutes les générations d'écrivains et tout spécialement pour ceux de la période de la « Renaissance fusillée ». Certes, ce roman ne contient pas la totalité des motifs que l'on peut repérer dans le prototype de la catégorie (nous en avons découvert 37 sur 54 répertoriés dans l'ensemble du corpus), mais il en décline sans conteste le plus

[3] « Par analogie avec la notion de "biosphère" (Vernadsky) nous pouvons parler de "sémiosphère", que nous définissons en tant qu'espace sémiotique nécessaire à l'existence et au fonctionnement des différents langages et non en tant que somme des langages existants ; en un sens la sémiosphère a une existence antérieure à ces langages et se trouve en constante interaction avec eux » (Lotman, 1999 : 9-10).

grand nombre et, de ce fait, il en est le meilleur exemplaire. Ainsi, par exemple, *Le Prince jaune* méconnaît des motifs attachés à la catégorie générique du *Holodomor* et présents dans des romans qui l'illustrent. Pour mémoire, citons-en quelques-uns : le rôle actif et central du régime régnant au Kremlin dans l'organisation du massacre, les femmes contraintes à se prostituer pour de la nourriture, la mère qui tue son enfant pour « soulager » sa souffrance.

Nous avons classé les motifs qui caractérisent la catégorie prototypique « La littérature du *Holodomor* » en neuf séries :

1. La caractérisation de l'événement
2. La description de la famine
3. Les causes de la famine
4. Les conséquences néfastes qui en découlent
5. Les tentatives des victimes pour survivre
6. Les répressions du pouvoir
7. Le contexte social
8. Le contexte politique
9. Le pacte qui engage le témoin de la famine

Cette classification permet de procéder à une étude synchronique des modulations dynamiques des motifs dans dix-huit œuvres littéraires écrites par douze écrivains appartenant à la « Renaissance fusillée ». Chronologiquement parlant, on peut y distinguer trois périodes, et donc trois groupes, par rapport au repère que constitue la Grande Famine :

groupe A

Le Chien (1920[4]) ; *La Faim* (Johansen, 1921) ; *La Faim* (Khvylovyi, 1922) ; *Le Problème du pain* (1922) ; *Le Fils* (1923) ; *La Faim* (Tytchyna, 1924) ; *La Faim* (Chkouroupiy, 1925)

groupe B

97 (1924-1933, *alias La Faim* et *Les Pauvres*) ; *Adieu, la campagne !* (1932-1933) ; *Kostryha* (1933)

groupe C

Le Voyage vers le soleil (1934) ; *Les Années damnées* (1937) ; *L'Énigme de Khvylovyi* (1943) ; *Paradis* (1947) ; *Plan par ménage* (1950) ; *Le Prince jaune* (1963) ; *Tretia Rota* (1926-1959) ; *La Protégée de l'oncle Vassia* (1971-1983)

[4] Date de la création de l'œuvre.

Sept œuvres paraissent donc avant la Grande Famine et témoignent de la première famine (1920-1925, groupe A), trois coïncident avec la seconde (1932-1933, groupe B) et huit la suivent (1934-1983, groupe C). Les témoignages des groupes A et C présentent une certaine homogénéité dans leur traitement respectif des motifs que nous avons relevés ; le groupe B, quant à lui, montre un fonctionnement tout à fait particulier. Par exemple, si dans le groupe A, la famine est principalement vécue et ressentie comme un fléau naturel, dans le groupe C, elle apparaît comme l'instrument d'un génocide programmé. De même, la révélation des causes qui auraient conduit à la famine varient d'un groupe à l'autre : dans les témoignages du groupe A, est accusée le plus souvent la lutte révolutionnaire qui, paradoxalement, avait pour ambition de faire entrer les paysans ukrainiens dans l'ère du progrès ; dans le groupe C, on dénonce généralement la politique du Kremlin (Staline) et/ou la terreur rouge. Une autre particularité de ces modulations concerne le pacte testimonial que contracte l'auteur avec ses destinataires, son public : il est exprimé explicitement et unanimement dans le groupe C, il est absent dans le groupe A. D'ores et déjà, il faut signaler que le groupe B – représenté par les pièces de Mykola Koulich, à savoir *97* (les autres titres étant : *La Faim, Les Paysans pauvres*) et *Adieu, la campagne !*, et par la nouvelle d'Arkadiy Lubtchenko, *Kostryha* – demande un exament spécifique, c'est pourquoi nous l'entreprendrons plus tard.

Pour rendre compte de la dynamique que connaît l'évolution (l'extension) du contenu des témoignages retenus, nous avons réparti les 57 motifs repérés à l'intérieur de la sémiosphère « *Holodomor* » en fonction de la progression des séries de sèmes qui la déterminent :

FAIM

FAMINE

FAMINE *ORGANISEE*

FAMINE ORGANISEE *POUR EXTERMINER LES PAYSANS*

FAMINE ORGANISEE POUR EXTERMINER LES PAYSANS *UKRAINIENS*

FAMINE ORGANISEE POUR EXTERMINER LES PAYSANS UKRAINIENS, *LE CŒUR DE LA NATION*

Selon Iouri Lotman (1999 : 13),

> « [la] sémiosphère est marquée par l'*hétérogénéité*. Les langages qui emplissent l'espace sémiotique sont variés, et reliés les uns aux autres le long d'un spectre qui va d'une possibilité complète et mutuelle de traduction à une impossibilité tout aussi complète et mutuelle de traduction. L'hétérogénéité est définie à la fois par la diversité des éléments qui constituent la sémiosphère et par les différentes fonctions de ces derniers ».

Si tel est le cas, on comprend pourquoi la suite progressive des sèmes FAIM, FAMINE, *HOLODOMOR* contient des sémèmes différents par leur sens, tout en manifestant les mêmes relations à l'événement au sein de la sémiosphère étudiée. L'assimilation de deux premiers éléments (FAIM, FAMINE) est due à un phénomène de polysémie, car, dans la langue ukrainienne, le mot « *holod* » signifie non seulement la « faim », mais aussi la « famine ». Néanmoins, dans notre cas, la distinction entre ces deux

sens reste importante. La définition que le *CNRTL*[5] donne de la « faim » est celle-ci : « La *sensation* qui fait éprouver le besoin ou l'envie de manger ; […] *P. ext.* le besoin de manger non satisfait ; manque, privation de la nourriture nécessaire ». Tandis que la « famine » est définie comme le « [*m*]*anque* quasi total des différentes denrées alimentaires, par lequel l'*ensemble* d'une population (d'une ville, d'une province, d'un pays) souffre de la faim ». Le *Holodomor* dénote donc l'*extermination* par la faim des paysans ukrainiens. Étant donné que ceux-ci sont assimilés dans l'imaginaire collectif au cœur de la nation ukrainienne, le *Holodomor* est présenté dans certains témoignages littéraires comme la réalisation d'un génocide. Ainsi la chaîne de sémèmes développés dans les œuvres des écrivains du *Holodomor* s'étend-elle de la FAIM (la sensation) à la FAMINE (le manque général) et se clôt sur le *HOLODOMOR* (l'extermination, voire le génocide). En nous référant à la théorie de la sémantique du prototype de Georges Kleiber (1990 : 82), nous pouvons présenter cette concaténation sémantique sous la forme d'une structure hiérarchique, le sème FAIM représentant le niveau superordonné, le sème FAMINE identifiant le niveau de base et le *HOLODOMOR* constituant le niveau subordonné.

Les témoignages qui peuvent être regroupés autour du sème FAIM et donc situés sur le niveau superordonné de la catégorie décrivent des cas particuliers de souffrances endurées à cause la faim ; celles-ci sont à la fois physiques et morales, car les recherches constantes de nourriture et la sensation de la faim obligent le sujet qui en souffre à réévaluer sa vie. On remarquera que, même si

Valerian Pidmohylnyi a rédigé son récit, *Le Chien*, en 1920, avant la première famine, son témoignage fait néanmoins partie de la catégorie générique « La littérature du *Holodomor* », puisque son texte s'inscrit sans difficulté, par ses invariants thématiques et scripturaires, dans un ensemble plus vaste de récits qui, eux, traitent directement de la famine de 1921-1923. Mais on ne peut considérer ce témoignage comme une instance représentative de la catégorie qu'à la condition de le rapporter au contexte des témoignages postérieurs de son auteur. Le sème FAMINE, rappelons-le, forme le niveau de base, c'est-à-dire « le niveau le plus élevé (le plus abstrait) où les membres des catégories ont des formes globales perçues de façon similaire » (Kleiber, 1990 : 84). Ce niveau s'applique donc à toute la catégorie, c'est le niveau le plus informatif. Dans la catégorie « La littérature du *Holodomor* », cette information est régie par une gradation qui entre directement en corrélation avec l'évolution diachronique que suit la production des témoignages. Chaque strate ajoute une information nouvelle qui relie la FAMINE au *HOLODOMOR*, en assurant de ce fait le passage du niveau de base au niveau subordonné. Par exemple, la famine sera décrite comme le résultat d'un processus ordonnancé ; pour ce faire, seront introduits et privilégiés des motifs tels que l'extension géographique de la famine à toute l'Ukraine et la lutte révolutionnaire pour l'implantation du progrès et de la modernité dans

[5] Voir http://www.cnrtl.fr. Consulté le 02/01/13.

la campagne ukrainienne. Ainsi la famine apparaît-elle (comme c'est le cas dans les trois pièces de Mykola Koulich, la nouvelle de Valerian Pidmohylnyi, *Le Fils,* et le roman autobiographique de Volodymyr Sossura, *Tretia rota*) comme la conséquence accidentelle de grossières erreurs politique et économique.

La nouvelle d'Arkadiy Lubtchenko *Kostryha*, écrite en 1933, c'est-à-dire à l'acmé de la Grande Famine (FAMINE ORGANISÉE POUR EXTERMINER LES PAYSANS), opère une rupture dans la perception de la famine. Dorénavant, la famine, qualifiée d'artificielle, est appréhendée comme un châtiment résultant d'un processus de répression organisé par les hommes mêmes. On peut repérer, dès lors, la répétition de motifs récurrents liés à ce changement : les villages sans vie (les champs et les maisons vides) ; l'impossibilité pour le paysan de travailler sa terre (le manque de semences) ; les perquisitions et la saisie de toute nourriture dans les maisons des paysans par les « activistes » ; les impôts élevés ; les morts privés de sépulture et les cadavres gisant sur le bord des routes ; la recherche obsessionnelle d'une cachette sûre pour la moindre parcelle de nourriture que les paysans ont pu sauver de la rapine généralisée ; le départ de l'homme (généralement du père vers ville) en quête de nourriture pour sa famille ; la vengeance des opprimés affamés qui s'en prennent aux représentants du pouvoir, etc. À cette étape de la constitution de notre sémiosphère, les témoignages mentionnent, pour la première fois, le contexte social et politique de la famine : la formation de l'image du *koulak* (*kourkoul*) considéré comme l'ennemi par excellence ; l'opposition koulak/paysan (riche/pauvre) ; l'obligation pour chacun de s'inscrire dans un *kolkhoze* (les communes) ; l'imposistion d'une éducation bolchévique à l'école ; la promotion de la figure du pionnier, fils d'un *koulak*, qui n'hésite pas à dénoncer son père, réfractaire à la collectivisation et opposé aux autorités ; l'anéantissement de l'Église ; les stratagèmes employés pour tenir cachée l'existence de la famine ; l'absence de la réaction de l'Occident ; etc.

Le passage de FAMINE à *HOLODOMOR* se produit au moment où à la série de sèmes FAMINE ORGANISÉE POUR EXTERMINER LES PAYSANS s'ajoute le sème UKRAINIEN. On peut dresser, ici aussi, la liste des motifs dominants à ce niveau : l'année noire du *Holodomor* (1933) ; le nombre démesuré des victimes ; les difficultés alimentaires dans les villes ukrainiennes ; la récolte ukrainienne détruite ou exportée ; la soumission et la passivité des paysans traditionnellement peu enclins à se rebeller ; les révoltes désespérées des paysans affamés et acculés à une mort certaine ; le suicide d'un affamé (si ce n'est de familles entières) ; la recherche effrénée d'une alimentation de substitution, même si celle-ci était considérée comme répugnante avant la famine : les mauvaises herbes, la chair des cadavres des chevaux, des chiens, des chats, des hérissons, des serpents et des oiseaux ; la masse des paysans arpentant les rues des villes pour mendier ; la milice municipale s'adonnant à la chasse aux affamés ; les paysans assignés à résidence dans des villages devenus des prisons ; les fusillades contre les paysans qui tenteraient de fuir la campagne où ils sont assignés à résidence ; les arrestations, les déportations et les exterminations de ceux qui ont montré le moindre signe de révolte ; la déportation dans les camps

(*goulag*) des récalcitrants et des prisonniers politiques ; les activités des organes de répression (Tchéka, Guépéou). Il va sans dire que la valeur testimoniale de ces motifs littéraires est corroborée par les descriptions que les historiens on fait du massacre. Ainsi Nicolas Werth (2007 : 124) a-t-il pu écrire :

> « Il apparaît clairement, dès l'automne 1932, que les campagnes ukrainiennes ont été vidées de leurs dernières réserves, les rares produits retirés du réseau clairsemé des magasins de village. Dernière étape de l'escalade répressive : la déportation collective de tous les habitants des villages "rebelles", "entrées en guerre contre le pouvoir soviétique" ».

Le niveau subordonné HOLODOMOR est développé en déclinant une dernière série de sèmes, qui se synthétisent dans une expression qu'on pourrait énoncer ainsi : « pour exterminer les paysans ukrainiens, le cœur de la nation ». Le *Holodomor* est, ici, donc perçu et dénoncé comme un génocide du peuple ukrainien. Pour assurer l'établissement et la reconnaissance d'une telle isotopie, sont introduits trois motifs nouveaux qui complètent ceux des niveaux précédents : 1/ la mainmise des « activistes » sur la totalité des vivres et des biens, y compris la maison, appartenant à une famille de paysans ; 2/ l'opposition Moscou/Ukraine, et la dénonciation de l'impérialisme russe ; 3/ les répressions contre les écrivains de la Renaissance ukrainienne. En fait, déjà vers la fin des années 20, des « doutes » sur la probité de l'engagement bolchévique commencent à naître non seulement chez les intellectuels, mais aussi chez les fonctionnaires communistes de la République ukrainienne ; en effet, « [le] mouvement était sérieux : les Ukrainiens avaient fini par comprendre que la collaboration avec la Russie profitait surtout à Moscou » (Lecompte-Boinet, 1939 : 26). Cet état d'esprit est très bien perçu par Moscou qui envisage, au plus haut niveau, sérieusement, le risque que l'Ukraine fasse sécession et se détache de l'URSS. Nicolas Werth cite, à cet égard, une lettre de Staline dans laquelle le « père des peuples » s'alarme : « Nous pouvons perdre l'Ukraine ». Aussi n'est-il pas étonnant que ce dernier termine sa lettre ainsi : « Il faut transformer l'Ukraine, dans les plus brefs délais, en véritable forteresse de l'URSS, en république véritablement exemplaire. Sans ces mesures (renforcement économique et politique de l'Ukraine, et, en premier lieu, de ses districts frontaliers, etc.) – nous risquons de perdre l'Ukraine » (cité dans Werth, 2007 : 120). La famine, qui a été planifiée tout d'abord comme une réponse à des problèmes politiques, sociaux et économiques, tend à se transmuter alors en un moyen drastique pour éradiquer tout sentiment d'appartenance nationale qui menacerait l'existence et l'unité de l'URSS. Incontestablement, la famine de 1932-1933 opère comme une sorte de châtiment infligé à l'Ukraine, considérée par le pouvoir soviétique comme le maillon faible de l'Empire soviétique.

Ainsi la classification – sous forme d'un ensemble paradigmatique, des sèmes constituant la sémiosphère qui nous occupe –, permet-elle de définir le niveau de base de la catégorie générique « La littérature du *Holodomor* », à savoir : FAMINE ORGANISÉE POUR EXTERMINER LES PAYSANS. Iouri Lotman fait remarquer, à juste titre : « L'unité de base de la sémiosis, le mécanisme actif le plus petit, ne constitue pas un langage séparé, mais la totalité de l'espace sémiotique d'une culture donnée.

C'est cet espace que nous nommons "*sémiosphère*". La sémiosphère est résultat aussi bien que la condition du développement de la culture » (1999 : 11). Il appert donc que la sémiosphère *Holodomor* s'articule autour de quatre sèmes : « famine », « organiser (artificielle) », « exterminer » et « paysans ». Néanmoins, il reste que la structure sémiotique des témoignages ne représente qu'un volet de traits propres à la catégorie prototypique « La littérature du *Holodomor* ». En effet, pour le cerner au mieux, il faut prendre en compte aussi un autre volet, celui qui a trait à la qualité du témoin. C'est ce critère qui, en dernière instance, justifie l'appartenance d'un témoignage littéraire concret à cette catégorie et définit sa place sur son gradient – soit au centre, soit à la périphérie de la catégorie.

Essai de cartographie de la catégorie prototypique : *faim/famine* chez les écrivains de la « Renaissance fusillée » exterminés

Les écrivains, appartenant à la « Renaissance fusillée », retenus en tant qu'exemplaires représentatifs de l'ensemble prototypique « La littérature du *Holodomor* », sont quasiment tous des témoins oculaires des famines ukrainiennes. On peut les répartir en trois groupes :

I. *Écrivains exterminés* – Mykola Khvylovyi (poussé au suicide en 1933) ; Mykola Koulich, Valerian Pidmohylnyi, Guéo Chkouroupiy, Mike Johansen (tous les quatre fusillés en 1937) ; Pavlo Tytchyna (mort symboliquement dès qu'il collabore avec le pouvoir soviétique).

II. *Écrivains exilés* – Vassyl Barka (exilé aux États-Unis) ; Ivan Bagrianyi, Todos' Os'matchka, Oswald Burghardt (*alias* Youriy Klen), Arkadiy Lubtchenko (tous exilés en Allemagne et accusés de collaboration avec les Allemands).

III. *Écrivains soviétiques* – Borys Antonenko-Davydovytch (déporté et dissident) ; Volodymyr Sossura (collaborateur soviétique).

Le premier groupe est composé d'écrivains qui ont décrit avec un réalisme saisissant l'état funeste dans lequel se trouvait la campagne ukrainienne et qui ont été victimes du régime soviétique, régime qu'ils ont d'ailleurs eux-mêmes aidé à mettre en place et soutenu dans leurs œuvres littéraires. Tous ont été des témoins oculaires de la famine de 1921-1923 ; mais, même s'ils mettent en avant, dans leurs écrits, la nécessité urgente de procéder, dans les campagnes, à des changements drastiques, si ce n'est à des revirements économiques et politiques, ils ne considèrent pas la famine comme la résultante des crimes commis par le pouvoir bolchévique. Quand ils témoignent sur cette première famine, ils ont le souci – avant tout – de rendre compte de la situation insupportable et effroyable que créaient la pénurie absolue et la sensation obsédante et lancinante de la faim qui tenaille les corps et les esprits. Les représentants du premier groupe – « les

écrivains exterminés » – sont certes dans l'impossibilité (souvent physique) de témoigner sur ce qu'a été la famine de 1932-33, mais donnent à lire un corpus de textes sur la famine de 1921-23 qui forme le début de la chaîne progressive de l'évolution sémantique des instances prototypiques des récits sur le *Holodomor*. Les auteurs de ces témoignages (souvent réitérés) sont bannis de la littérature ukrainienne soviétique, et donc tombent dans l'oubli à la suite des répressions des années 30. Ils seront redécouverts seulement plusieurs décennies après ce temps de purgatoire, sinon d'enfer. Dans la prototypie « La littérature du *Holodomor* », ces témoignages littéraires occupent une place périphérique, car ils ne contiennent pas les traits typiques de la catégorie. De plus, étant donné que les opinions explicites qu'ils manifestent sont considérées comme pro-bolchéviques, ces témoins sont rangés « dans le clan des bourreaux », raison supplémentaire qui les éloigne encore plus de l'instance de base. Pourtant, une lecture scrupuleuse et attentive aux silences et à l'implicite du texte – Le non-dit n'est-il pas encore un dire ? Le silence une parole assourdissante ? Le dire ne peut-il pas contredire le dit ? L'oblique n'est-il pas le mode essentiel du fonctionnement littéraire ? – permet de saisir un thème qui se dévoile, tout en n'étant pas nommé et affiché à la surface du texte.

La plupart des auteurs du premier groupe sont publiés en Ukraine soviétique, dans les années 20, et connaissent un certain succès. Ils ne remettent pas en cause la collectivisation (la création des communes), ni les premières tentatives d'imposer la terreur bolchévique, ni la division artificielle de la population paysanne en classes « antagonistes ». Mykola Koulich illustre parfaitement cette position et cette place dans les champs littéraire et politique. Dans *97*, une pièce d'*agitprop*, écrite dans un style naturaliste, il encourage les paysans à s'inscrire dans les communes, à abandonner leurs traditions et leur individualisme, et à s'en remettre, en toute confiance, au nouveau pouvoir. En 1923, il écrit à un ami que son « seul objectif est d'être utile, [et que] la campagne doit être dirigée par les paysans pauvres » dont les seuls « ennemis sont les *kourkouls* et la famine[6] » (Koulich, 1969 : 375, 379). La première variante de cette œuvre est rédigée en 1923-1924[7], alors que les traces de la famine de 1921-1923, qu'il a vue de ses propres yeux dans sa contrée natale, sont encore vives dans sa conscience. Il relate ainsi, dans des descriptions hypotyposiques, les souffrances qu'endure la population pauvre confrontée aux affres de la famine. Selon lui, ce fléau procède à une désagrégation intégrale de la communauté villageoise en brisant les liens qui unissaient chacun aux autres ; en effet, dans la recherche effrénée du moindre gramme de nourriture, on ne pense qu'à soi, on n'est guidé que par le désir obsessionnel d'assouvir à tout prix sa faim. Il est tout à fait significatif de la posture littéraire de Mykola Koulich que l'évocation des

[6] Sauf avis contraire, toutes les traductions sont faites par nous.

[7] Cette première variante, très prisée par les troupes de théâtre qui font de l'*agitprop* dès 1924, est remaniée par son auteur à plusieurs reprises. Dans une lettre à son ami, I. Dnistrovs'kyi, M. Koulich écrit que, en 1929, il a dû la transformer à plus de 60 % sous la pression de ses camarades.

cas de cannibalisme, symbole de la déchéance irréversible de l'Homme, soit liée, comme dans une sorte de contrepoint, à la mention des idéaux auxquels aspirent les personnages convaincus qu'un avenir heureux les attend dans un pays nouveau. La pièce montre ainsi que la « violence extrême exercée par le régime et ses représentants à l'encontre de la population finit par gagner les victimes elles-mêmes » (Werth, 2007 : 131) ; tel est le cas quand les villageois, se transformant eux aussi en bourreaux sanguinaires, n'hésitent pas à lyncher, sans autre forme de procès, les « mangeurs de chair humaine ».

Pour conclure sur ces instances périphériques, on peut dire que les témoignages sur la première famine – ceux du prosateur Valerian Pidmohylnyi, du dramaturge Mykola Koulich et de nombreux poètes (Mykola Khvylovyi, Guéo Chkouroupiy, Mike Johansen, Pavlo Tytchyna, entre autres) – portent en germe la configuration de la structure et les développements futurs de « La littérature du *Holodomor* ».

Œuvres des écrivains exilés comme prototypes de « La littérature du *Holodomor* »

Les écrivains-témoins du *Holodomor*, survivants des répressions des années 1930, sont peu nombreux. Pour éviter d'être fusillés, certains artistes simulent la folie (Volodymyr Sossura, Todos' Os'matchka), d'autres subsistent par miracle après les incarcérations et les déportations (Arkadiy Lubtchenko, Borys Antonenko-Davydovytch, Ivan Bagrianyi) et/ou ensuite émigrent à l'étranger lors de la guerre (Todos' Os'matchka, Ivan Bagrianyi, Vassyl Barka, Arkadiy Lubtchenko). Ceux qui restent en URSS, après la guerre, n'ont pas d'autre choix que de se soumettre et d'adhérer à l'idéologie dominante, ou de remiser leurs œuvres « dans le tiroir ». En revanche, le thème de la Grande Famine occupe une place importante dans les œuvres des auteurs exilés, même si parfois ils n'ont pas été des témoins oculaires directs de l'événement. Si on les resitue dans la catégorie générique que nous tentons de cerner, on peut dire qu'ils se distinguent par leur opposition sans concession au pouvoir et par le fait qu'ils produisent une œuvre engagée et même souvent didactique. Il existe une exception notable dans cette lignée d'écrivains, celle de Vassyl Barka, un témoin oculaire de la famine de 1932-1933. Il n'est donc pas étonnant que, dans le champ littéraire ukrainien, en compagnie d'Oulas Samtchouk (*Mariya*, 1934), il apparaisse comme l'écrivain exemplaire du *Holodomor* et qu'on ne retienne de lui qu'un seul roman, *Le Prince jaune* (1963). C'est ce texte qui constitue l'entité centrale de notre structure prototypique et qui fait de son auteur un témoin pollinisateur.

Ce deuxième groupe de témoins, constitué par « les écrivains exilés », est plus hétérogène que le premier, celui des auteurs exécutés. Un grand nombre de variables existentielles peuvent expliquer ces disparités ; citons, en particulier : le moment auquel a eu lieu leur départ de l'URSS, les conditions dans lesquelles

il s'est fait, et aussi la durée et la « qualité » de la vie littéraire qu'ils ont connues dans l'immigration. Todos' Os'matchka[8], qui a rendu compte du déroulement de la collectivisation dans les villages ukrainiens dans son récit *Plan par ménage* (1951), représente un cas de figure typique des écrivains de la « Renaissance fusillée » rescapés du régime soviétique. Quand éclate la Seconde Guerre mondiale, Todos' Os'matchka se retrouve reclus dans son hôpital psychiatrique car, pour échapper aux poursuites, il simule la folie. Mais l'occupation de Kyïv par les Allemands constitue une opportunité pour qu'on lui rende sa « liberté » ; désormais, il peut voyager à travers toutes les Ukraines[9], elles-mêmes occupées. C'est pendant son séjour à Lviv que, profitant du chaos provoqué par la guerre, il saisit l'occasion qui se présente à lui d'émigrer en Occident, tant il est désireux avant tout de continuer son activité littéraire. Installé en Allemagne, il séjourne d'abord dans les camps DP[10], où il continue de travailler aux côtés d'Ivan Bagrianyi. Rappelons que, dans l'œuvre littéraire de ce dernier, on ne trouve pas un ouvrage dont le sujet central serait la famine, comme c'est le cas chez ses autres collègues. En effet, l'écrivain suit un principe auquel il ne dérogera jamais : il ne témoigne pas de ce dont il n'a pas été lui-même le témoin oculaire. En 1932-1933, Ivan Bagrianyi est enfermé dans une prison à Kharkiv, puis déporté en Extrême-Orient. C'est cette expérience carcérale qui est relatée dans ses romans *Les Chasseurs de tigres et Le Jardin de Gethsémani* (Dranenko, 2010). Il n'en reste pas moins que, dans son pamphlet *Pourquoi je ne veux pas retourner en* URSS *?* (1946), une sorte de *J'accuse* zolien, il n'hésite pas à dénoncer, avec virulence, colère et indignation, la famine artificielle systématiquement organisée, ce crime impardonnable qu'on a commis contre les Ukrainiens :

---

[8] T. Os'matchka (1895-1962) est né dans la partie centrale de l'Ukraine (c'est elle qui sera essentiellement touchée par la famine), dans une famille d'un paysan devenu vétérinaire. Continuant l'ascension sociale inaugurée par son père, il embrasse une carrière d'enseignant. Vers 1923, T. Os'matchka est déjà un poète confirmé qui connaît un certain succès. Il est le premier auteur, après T. Chevtchenko, à donner, grâce à ses chants poétiques, une image poignante et puissante des paysans ukrainiens. Il considère qu'ils ont été simultanément la force motrice de la révolution et les plus grandes victimes du régime totalitaire moscovite. Il attribue à leur tragédie une dimension cosmique, en montrant que celle-ci n'est qu'un cas singulier qui illustre la fragilité de l'humanité et de l'univers. En 1920-23, T. Os'matchka fait ses études à l'Institut de l'éducation nationale à Kyïv. À partir de 1920, il participe à la vie littéraire kyïvienne : il est le membre de l'*AsPys* (l'Association des écrivains), dirigée par M. Zèrov ; plus tard, il fait partie du groupe créé par V. Pidmohylnyi, *Lanka* (*Le Chaînon*), dans lequel il rencontre d'autres écrivains, comme en particulier H. Kossynka (le meilleur ami de T. Os'matchka qui sera fusillé le 15 décembre 1934), Y. Ploujnyk et B. Antonenko-Davydovytch. Tous ont été les victimes des répressions qui se sont abattues sur les élites intellectuelles ukrainiennes dans les années 30.

[9] En fait, entre les deux guerres mondiales, l'Ukraine, partagée entre quatre pays, est divisée en Ukraine soviétique (la plus grande partie), Ukraine « polonaise » (la Galicie orientale, la Volhynie et la Polésie), Ukraine « roumaine » (la Bucovine du Nord) et Ukraine carpatique (partie intégrante de la Tchécoslovaquie).

[10] DP est l'abréviation anglaise de *Displaced Persons.* On avait regroupé dans ces camps les ressortissants de l'Europe de l'Est (dont plus de deux millions d'Ukrainiens) qui s'étaient retrouvés bloqués, après la guerre, sur le territoire allemand (travailleurs enrôlés de force, prisonniers de guerre, détenus des camps de concentration et d'extermination nazis, émigrés politiques, etc.).

> « Vous, les mères du monde entier, pouvez-vous imaginer une situation pareille et un régime où vous seriez contraintes de manger votre propre enfant ? Non ! Vous ne pouvez même pas l'imaginer, vous ne pouvez même pas y croire. Pourtant, cela s'est passé, dans la réalité, en Ukraine, en 1933 » (Bagrianyi, 1946 : 429).

Parmi les auteurs ukrainiens qui écrivent sur le thème de la famine dans les années 30, on peut distinguer un autre représentant de la « Renaissance fusillée », Oswald Burghardt[11]. Ce dernier, d'origine allemande, publie ses œuvres littéraires sous le pseudonyme d'Youriy Klen. En 1931, après l'arrestation de son ami, le poète Maksym Ryls'kyï, il décide de partir en Allemagne sous le prétexte de suivre un stage. En fait, il fuit l'Ukraine et pense que son départ est sans retour. En Allemagne, Oswald Burghardt continue sa carrière universitaire : il y travaille comme professeur et soutient une thèse de doctorat sur le poète russe Léonid Andreïev, en 1936. Devenu citoyen allemand, en 1941, il est engagé comme interprète pour accompagner l'armée allemande sur le territoire de l'URSS. Son travail consiste à engager parmi la population ukrainienne le personnel dont les bureaux allemands ont besoin (femmes de ménage, artisans et ouvriers). Cette « campagne à l'Est » lui permet donc de revenir en Ukraine et d'observer les transformations que le pouvoir soviétique a imposées à sa patrie durant les dix années de son exil. Lors d'un passage dans les prisons du NKVD, il est bouleversé par la vue des traces que les balles des pelotons d'exécution ont laissées sur les murs de la cour. C'est pour lui l'occasion de se souvenir de ce qu'il avait vécu à la Tchéka de Poltava, lorsque, en 1921, il avait passé quelques mois dans une cellule réservée aux condamnés à mort.

Un an plus tard, en 1942, à Novomoskovsk (dans la région de Dnipropetrovsk), Oswald Burghardt contracte une méchante grippe et est renvoyé en Allemagne pour y être soigné plus efficacement. Son rêve de visiter Kyïv ne s'est pas réalisé, car, attaché à un général allemand, il n'a pas la liberté de se déplacer à sa guise. Il retourne donc en Allemagne, donne aussitôt sa démission et quitte l'armée. À partir de 1943, il travaille comme professeur à l'Université libre ukrainienne à Prague. En 1944, devant l'avancée de l'armée soviétique, il fuit la capitale tchèque précipitamment, en abandonnant toutes ses affaires. Il s'installe à nouveau en Allemagne et recommence tout à zéro. Le poète trouve refuge dans les camps *DP* et y mène une existence matérielle très dure, car tout manque : la nourriture, les vêtements, le papier, les plumes… Quelques années après, il trouve du travail à l'Université d'Innsbruck (Autriche). Il meurt, en 1947, à Augsbourg (Allemagne).

[11] O. Burghardt (1891-1947) est né en Volhynie, dans une famille d'un commerçant colon allemand. En 1911, il s'inscrit à l'Université de Kyïv, où il suit une formation philologique (lettres européennes et slaves, histoire de la littérature). Après l'éclatement de la Première Guerre mondiale, il est déporté avec sa famille au nord de la Russie, dans la région d'Arkhangelsk. Il ne revient à Kyïv qu'en 1918. Le poète y termine ses études supérieures (en 1920) et entame son doctorat. Parallélement, aux côtés d'un autre intellectuel de la renaissance ukrainienne des années 20, M. Zèrov, il enseigne dans différents établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Le poème d'Youriy Klen, *Les Années damnées*, écrit, en 1937, en Allemagne et publié, la même année, à Lviv[12], évoque directement la Grande Famine. Quand, plusieurs décennies plus tard, le poème reparaît en Ukraine, la présentation éditoriale engage à lire ce texte comme « [le] jugement indigné que l'auteur fait en 1937 contre le stalinisme ». Plus tard, le péritexte insiste, quasiment exclusivement, sur la thématique centrale qui structure le poème : la description de la famine. En effet, on signale que « [dans] le poème *Les Années damnées*, Youriy Klen a décrit les réalités horribles du *Holodomor* de 1933, et surtout le pouvoir illimité de l'appareil de châtiment et de répression dont plus des trois quarts des écrivains ukrainiens sont devenus les victimes ». On comprend donc que les critiques qui s'attachent à présenter cette œuvre, privilégiant un tel *topic*, n'hésitent pas à qualifier ce poème de « thrène pour l'Ukraine » qui « appelle la damnation éternelle sur ses bourreaux », ou de « requiem pour les victimes du régime bolchévique ». Une telle lecture est programmée, en quelque sorte, par l'épigraphe – un vers d'Alexandre Pouchkine – que l'auteur met en exergue en tête de son texte : « Ce n'est pas par hasard que Dieu a fait de moi le *témoin* d'une époque[13] ».

En fait, ce témoignage littéraire sur la famine n'est pas le seul que l'on rencontre dans l'œuvre de l'auteur. Un an après la création des *Années damnées*, Youriy Klen (1943b : 123), dans un poème intitulé *Ukraine* (novembre 1938), mentionne la Grande Famine en la resituant dans le contexte de l'histoire tragique de son pays :

> Ce fut le temps de moissons,
> Car, suant comme un bœuf,
> Le bourreau offrait à ses dieux
> Les gerbes des corps morts.
> Les cannibales des campagnes
> Enlevaient les gamins,
> Violaient les sépultures et s'emparaient
> Des morts en les arrachant à leurs tombeaux.

On voit, ici, comment le poète, pour rendre compte de l'événement tragique, choisit des images qui frappent l'imagination et sollicite la capacité d'empathie émotionnelle de son lecteur. Dans un autre texte, qui d'ailleurs ne figure pas dans les listes officielles de « La littérature du *Holodomor* », un poème intitulé *Le Voyage vers le Soleil* écrit en 1934, Youriy Klen évoque avec une force saisissante

[12] O. Burghardt tente de faire rééditer son poème dans l'Ukraine soviétique occupée par les Allemands, en 1942. Mais, en tant qu'attaché militaire, il doit suivre son général et quitter Lviv, et donc le projet ne se réalise pas. Après la mort d'O. Burghardt, *Les Années damnées* seront publiées, dans ses œuvres complètes, éditées au Canada et aux États-Unis. En URSS, en revanche, le nom de l'écrivain n'est mentionné, dans la presse littéraire, qu'en 1988, et le poème n'y est publié qu'en 1990 dans une revue. Un an plus tard, il est intégré dans les œuvres choisies de l'écrivain (Kyïv).

[13] C'est nous qui soulignons.

la fuite des paysans affamés vers les villes en quête de nourriture, l'agonie d'un enfant épuisé par les affres de la faim, les villages désertés, le vide, l'absence totale de vie… On peut dire, sans conteste, qu'il est un des premiers auteurs à représenter les conséquences tangibles de la famine de 1932-1933 :

> Les villages vidés exhalent un souffle noir.
> Que voit-on là, dans le champ ?
> Dans la prolifération des chardons,
> Dans la profusion des mauvaises herbes,
> Gît le squelette décharné d'un cheval.
> Le soleil, souriant et sidéré,
> Sur la blancheur de ses côtes
> Comme sur le clavier d'un piano,
> Joue une *marche funèbre*[14].
>
> La corne de la malédiction
> Déverse abondamment la famine sans limites.
> […]
> La famine brait comme un âne.
> Comme de grands cloaques,
> Kyïv, Kharkiv, Poltava et Odessa
> Aspirent
> Le vomissement brun de la campagne… (Klen, 1943a : 82-83).

L'amplification et l'expansion sont incontestablement les traits discursifs récurrents qui caractérisent les premiers témoignages littéraires sur la famine de 1932-33, témoignages qui, rappelons-le, ne rencontreront leurs lecteurs que dans les années 40. Il faut, aussi, ajouter que quasiment tous les auteurs se croient dans l'obligation de compléter leur témoignage initial en multipliant soit les œuvres-témoignages, soit les variantes d'une même œuvre. En outre, le passage de la poésie à la prose est un autre trait caractéristique des auteurs qui veulent témoigner sur le *Holodomor*. Tel est le cas pour le poète Vassyl Barka, l'auteur du *Prince jaune*, témoignage littéraire que nous avons considéré comme prototypique. En effet, ce roman n'est que la deuxième œuvre en prose de Vassyl Barka, la première étant *Paradis*, éditée aux États-Unis, en 1953. Dans les deux romans, l'auteur s'attache à détruire le mythe du paradis terrestre qu'incarnerait l'URSS. Il est vrai que déjà, dans un poème, intitulé lui aussi *Paradis*, écrit en Allemagne en 1947, il dénonçait cette supercherie :

> Les tournesols prient Dieu
> Le tonnerre lit la Bible sur un nuage…
> un peuplier chuchote : ton pleur
> est terrible, Jessé !
> Les tournesols prient Dieu.
> La famine. Une mère tue son bébé…

[14] En français dans le texte original.

le peuplier a crié : c'est ça
mon paradis, Jessé ! (Barka, 1947 : 94).

Todos' Os'matchka rédige son récit sur la collectivisation en Ukraine soviétique, lui aussi, lors de son séjour en Allemagne, en 1950, c'est-à-dire, une vingtaine d'années après l'événement proprement dit ; il le publie un an plus tard à Toronto. Il faut attendre presque cinquante ans, soit 1998, pour que cette œuvre paraisse enfin en Ukraine. Le titre du récit, *Plan par ménage*, comme l'auteur l'explique lui-même, renvoie à une formule juridique soviétique qui décrète la confiscation des biens d'une famille de paysans considérés comme des *koulaks*. Les adultes et les enfants sont alors chassés de leurs fermes sans autre destination que le « nulle part », sans vivres et sans avenir. Inexorablement, ces paysans voués à la faim et au froid étaient condamnés à mourir. De plus, il était interdit à quiconque – en particulier à leurs voisins – de les aider, et toute infraction à cette injonction entraînait immanquablement pour leur auteur un sort identique. Le récit de Todos' Os'matchka dévoile une conséquence désastreuse des persécutions perpétrées dans la campagne ukrainienne, à savoir qu'elles touchent non seulement les hommes adultes déclarés « coupables », mais aussi leurs femmes et leurs enfants innocents.

Pour faire un bilan rapide de ce parcours, on peut dire que les témoignages littéraires sur le *Holodomor*, produits par les écrivains qui ont survécu aux répressions et qui se sont exilés (Vassyl Barka, Todos' Os'matchka et Youriy Klen), possèdent un degré de représentativité élevé au sein de la catégorie générique. Ces instances sont dotées de tous les traits nécessaires pour devenir les meilleurs candidats prototypiques tant au niveau du contenu de leur témoignage (l'ensemble des motifs) qu'au niveau de leur « qualité » de témoin (des dénonciateurs sans concession du régime soviétique). Dans la lignée d'Oulas Samtchouk, ces membres de la « Renaissance fusillée » représentent donc le noyau central de la catégorie prototypique « La littérature du *Holodomor* », même si, à l'exception de Vassyl Barka, ils ne peuvent être considérés comme des témoins oculaires directs du massacre.

Témoignages littéraires sur le *Holodomor* des écrivains de l'URSS : un exemple de prototypicalité intermédiaire

Les écrits des auteurs de la « Renaissance fusillée », qui ont survécu aux purges et sont restés en Ukraine, constituent un corpus de témoignages sur le *Holodomor* qu'on ne peut ignorer, même si ces textes n'ont été disponibles pour l'immense majorité des lecteurs qu'à la fin des années 80. Ainsi, Volodymyr

Sossura, devenu sur le tard le chantre de l'Ukraine soviétique[15], consacre-t-il à la famine le chapitre LIV de son roman autobiographique, *Tretia Rota*[16]. C'est sa seule œuvre en prose ; elle est rédigée en trois étapes (en 1926, à Kharkiv ; en 1942, à Moscou ; et en 1959, à Kyïv), et est publiée après la mort de son auteur, à la chute de l'URSS. Celui-ci a connu et vécu, au même moment, deux événements dorénavant indissolublement liés dans sa mémoire qui l'ont marqué à jamais, l'un « le plus merveilleux et [l'autre] le plus horrible – l'amour et la famine ». En effet, au cours de l'année 1933, l'écrivain connaît un grand amour, et c'est, empli de ce bonheur personnel, qu'il devient le témoin oculaire des ravages opérés par la famine. En ville, il voit la masse de ces paysans affamés qui mendient leur nourriture en passant d'un appartement à l'autre et qui sont raflés par la milice pour être déportés dans des « lieux spéciaux » où ils seront enfermés afin de devenir « invisibles » – à jamais pour certains. À la campagne, il observe des scènes bouleversantes : une petite fille au ventre enflé par la faim qui est acculée pour se nourrir à cueillir sur un arbuste des baies vertes ordinairement incomestibles ; des enfants de maternelle à genoux, rassemblés autour d'une grande bassine « comme des chiots », qui boivent un liquide nauséeux, etc. Tout en peignant la violence et la barbarie horribles de ces scènes, Volodymyr Sossura (1988 : 220) s'emploie à dire la honte qu'il ressent de ne pas pouvoir supporter émotionnellement de tels « spectacles » qui le rendent quasiment fou : « Mon visage brûle terriblement et ma nuque est tiraillée par un mal aigu ». Toutefois ce témoignage rétrospectif sur la famine ne constitue que l'arrière-plan sur lequel se détache le récit d'une passion amoureuse. L'idylle amoureuse, contradictoirement, à la fois atténue l'horreur des choses vues par un individu qui vit un grand bonheur personnel sur un mode nécessairement égotiste et euphorique, et souligne par contraste le caractère inacceptable d'un destin collectif.

Toujours est-il que Volodymyr Sossura continue à soutenir la ligne idéologique officielle dans son approche politique de la famine, en affirmant sa croyance en l'existence « d'ennemis qui ont provoqué cette horreur » et en invoquant la force du « peuple sacré » qui a su surmonter cette épreuve. Cette conformité au cadre idéologique dominant sert de substrat à son récit testimonial et peut être perçue comme une façon de prévenir les critiques éventuelles des tenants de l'orthodoxie soviétique, en suggérant que l'auteur, même s'il ne pouvait se taire, ne remet nullement en cause la politique suivie. Le contenu de son témoignage sur la famine de 1932-33 (l'ensemble des motifs) et sa qualité du témoin (un

[15] V. Sossura (1898-1965) est l'auteur de plus de quarante recueils de poèmes ; il a été lauréat du Prix Staline (1948). Pour échapper aux répressions staliniennes, il simule la démence : selon certaines sources il aurait fait une tentative de suicide, selon d'autres, il se serait exhibé sur son balcon en déclamant le poème de M. Lermontov, *Démon*. Quoi qu'il en soit, V. Sossura est interné dans un hôpital psychiatrique. Toute sa vie, après 1933, il n'a cessé de multiplier les *mea culpa* pour justifier sa place parmi les poètes soviétiques, y compris pour légitimer le poème *Aimez l'Ukraine* qui avait fait sa gloire, paradoxalement, et en URSS et dans la diaspora ukrainienne.

[16] *Tretia Rota* est le nom d'une petite ville du Donbass.

témoin oculaire, mais un poète officiel affilié au pouvoir soviétique) placent Volodymyr Sossura sur un gradient qui se situe entre l'instance prototypique et l'instance périphérique de « La littérature du *Holodomor* ».

Si, à propos de Volodymyr Sossura, il est tout à fait justifié de parler d'autocensure, en revanche, il faut employer le mot « censure » quand on examine le cas de Borys Antonenko-Davydovytch. Avant les purges qui ont décimé l'élite intellectuelle ukrainienne dans les années 30, cet auteur connaît une grande audience et est reconnu comme le chef de file d'un groupe littéraire qui compte alors. Il passe, par la suite, plus de vingt ans dans les camps des bagnes soviétiques en Sibérie. En 1956, il est réhabilité, en compagnie de quelques écrivains, rares survivants des répressions qui se sont abattues, dans les années 20, sur la littérature ukrainienne. Il retourne, alors, en Ukraine où il entreprend d'écrire ses *Nouvelles sibériennes* qui ne seront éditées qu'après sa mort (en 1989)[17]. Son œuvre retrace essentiellement les événements historiques qu'a connus son pays, tels que lui-même les a vécus et ressentis : son service militaire dans les rangs de l'armée de la première République ukrainienne, en 1918-1919 ; son engagement dans le Parti communiste ukrainien (1920-1924), dont les membres sont issus de l'aile gauche du Parti social-démocrate des ouvriers et qui est opposé au pouvoir du Parti communiste soviétique (bolchévique) ; sa fuite au Kazakhstan et son arrestation par le NKVD (en 1935) ; ses séjours en prison (évoqués dans *Les Vers de prison*, paru en 1989) et puis dans des camps de concentration en Sibérie (narrés dans *Les Nouvelles sibériennes*) ; ses luttes politiques dans les années 1970-80.

L'écriture des *Nouvelles sibériennes* s'étend sur une période de plus de dix ans (entre 1971 et 1983), alors que leur auteur a été exclu du champ littéraire et que, bâillonné en quelque sorte par le pouvoir et la censure, il est réduit au silence. Une des nouvelles du recueil, *La Protégée de l'oncle Vassia*, entre tout à fait dans notre problématique. C'est l'histoire d'une jeune femme devenue sourde et muette à la suite des traumatismes qu'elle a vécus lors de la famine de 1933. En effet, dans un élan de démence provoqué par la faim et le désespoir, sa mère lui a fait manger un plat de viande qu'elle avait cuisiné, constitué de la chair de son propre petit frère.

Les écrits de Volodymyr Sossura et de Borys Antonenko-Davydovytch représentent deux échantillons exemplaires des témoignages qui ont été censurés. Ceux-ci forment l'instance intermédiaire de la catégorie « La littérature du *Holodomor* », car, s'ils contiennent un certain nombre des motifs obligés, ils ne reflètent pas toute la catégorie comme le font les instances prototypiques.

[17] *Les Nouvelles sibériennes* paraissent pour la première fois simultanément dans un volume d'œuvres inédites de Borys Antonenko-Davydovytch et dans une revue littéraire soviétique *La Patrie* (*Vitchtchyzna*, 7 et 8) en 1989.

Œuvre d'Arkadiy Lubtchenko : un « mauvais exemple » de la catégorie générique « La littérature du *Holodomor* »

En 1933, à l'apogée de la Grande Famine, deux auteurs ukrainiens écrivent deux récits qui relatent les événements qui se déroulent dans la campagne ukrainienne en ces années tragiques : *Mariya*, d'Oulas Samtchouk, une chronique d'une vie d'une paysanne qui meurt de faim, et *Kostryha* d'Arkadiy Lubtchenko, une nouvelle qui relate l'histoire d'un paysan dékoulakisé. La majorité des bibliographies contemporaines sur le *Holodomor* s'accorde pour affirmer que le premier livre qui a pour thème central la famine est précisément le récit d'Oulas Samtchouk, *Mariya*. Mais, chronologiquement parlant, c'est la nouvelle d'Arkadiy Lubtchenko, *Kostryha*, qui est effectivement la première œuvre en prose qui traite de ce qui se joue dans la campagne ukrainienne dans les années 1932-33. Écrit en janvier 1933, à Kharkiv, cet ouvrage est édité sur le territoire de l'Ukraine « non soviétique », dix ans après sa rédaction, en 1943. Quelques années plus tard, après la mort de l'écrivain, cette nouvelle est rééditée, à New-York, en 1955, et, enfin, en Ukraine, en 1999.

Matviy Kostryha[18] est le personnage principal de la nouvelle. Ce paysan, qui a toujours été loyal et respectueux à l'égard du pouvoir en place, allant jusqu'à dénoncer les *koulaks*, se voit confisquer ses vivres et ses biens – sa famille est donc vouée inéluctablement à mourir de faim ; du même coup, on lui retire ses enfants pour les envoyer dans un « camp de pionniers » où, juge-t-on, « ils connaîtront une vie meilleure ». À la fin du récit, il est, involontairement, dénoncé comme *koulak* par son jeune fils, Mytryk, qui a reçu une « bonne » éducation dans une école bolchévique et qui est devenu de ce fait un pionnier dévoué. Dans ce récit, l'auteur dénonce non seulement les injustices qu'endure ce paysan ukrainien (notamment l'énormité de l'impôt en *champart*, prélevé sur sa moisson, qu'il doit verser à l'État et qui met en péril sa survie), mais montre aussi, comment peu à peu le mot *koulak* perd son sens spécifique (« paysan riche ») pour dénoter tout paysan, récalcitrant peu ou prou. En outre, il prévoit avec une lucidité tout à fait étonnante, l'avenir cauchemardesque qui attend la campagne ukrainienne à la suite de l'imposition d'une politique de dékoulakisation et de collectivisation forcées. La nouvelle relate donc la tragédie d'un paysan à qui l'on ôte ce qui constitue l'essence et le but même de son existence – nourrir grâce au produit de son travail les siens et ses semblables – et pointe, en amont de l'événement, ce qui sera la cause principale de la famine de 1932-33. Ainsi Arkadiy Lubtchenko, sans jamais employer le morphème qui la désigne, réussit-il

[18] En lisant le livre des témoignages sur le *Holodomor*, nous avons découvert que ce nom ukrainien apparaît dans la liste des victimes de la famine de 1932-1933 du village de Polonysté (district Holovanyvs'kyi, région de Kirovohrad). Dans ce « *martyrologe* », les 259 villageois ont été enregistrés. Parmi eux, figurent douze représentants de la famille Kostryha. Accès : http://194.44.219.55:8099/pt?pt=13884&pg=4. Consulté le 8/06/13.

à suggérer à son lecteur que la famine est tapie dans l'ombre, qu'elle attend son heure pour tout dévaster et faire triompher inéluctablement l'avènement de la mort.

Les prévisions de ce Cassandre n'attendent pas très longtemps pour se voir confirmer dans le réel. Quelques mois seulement après l'écriture de son récit, Arkadiy Lubtchenko devient lui-même le témoin direct des ravages de la famine dans la campagne ukrainienne. Au printemps 1933, l'écrivain, accompagné de son collègue et ami Mykola Khvylovyi[19], parcourt les régions ukrainiennes et visite les villages dont les habitants meurent de faim en masse. Il rend compte de ce voyage en 1943, l'année même de la publication de *Kostryha* en Ukraine « non soviétique », à Lviv. En effet, dans un essai intitulé *L'Énigme de Khvylovyi,* Arkadiy Lubtchenko, rend hommage à son ami, Mykola Khvylovyi, et expose, sous une forme dialoguée, la situation dramatique dans laquelle vivent les paysans de son pays. Demeurant dans la capitale, ils ont croisé les cortèges de tous ces paysans faméliques, toujours plus nombreux, qui mendient le moindre morceau de nourriture pour survivre. Les deux écrivains veulent alors « voir de [leurs] propres yeux », ce qui se passe réellement dans les villages d'où viennent ces malheureux, ils désirent « découvrir la racine du Mal et l'origine de cette catastrophe, de ce printemps noir » (Lubtchenko, 1943c : 15). Dans le train qui les conduit vers ces villages, les deux écrivains croisent des paysans qui pour échapper à la famine ont fui leurs villages. Ceux-ci leur racontent les histoires de leurs familles exterminées par la faim. Dans ses impressions de voyage, Arkadiy Lubtchenko (*ibid.* : 41) décrit non seulement très bien quelle a été la démesure qu'a prise la famine (« les trois quarts des habitants morts dans un village », « de nombreux corps gisant sur les routes », « la multiplication des manifestations spontanées contre les autorités », « les assassinats des représentants du pouvoir », « les fusillades massives, sur place, pour l'exemple, des révoltés », etc.), mais insiste, également, sur le processus de déshumanisation qu'a engendré la faim, aussi bien pour les bourreaux que pour leurs victimes, quand il constate que « les manifestations innées de la noblesse familiale […] se sont transmuées dans la recherche frénétique des différentes solutions de suicide, [que partout règne] un désordre invraisemblable, le désespoir total […], l'anéantissement [et] l'horreur ». Son accablement est à son comble quand il prend conscience que, en tant qu'écrivains, ils sont impuissants face à cette barbarie sauvage qui s'est étalée sous leurs yeux, comme l'indique, précisément et avec beaucoup de clairvoyance, dans *L'Énigme de Khvylovyi*, son compagnon de voyage : « En fait, nous nous sommes retrouvés dans une prison modernisée ! Et notre littérature se contorsionne dans une casemate, en étouffant dans la puanteur du "jules" panrusse » (*ibid.* : 43). On voit donc que, dans ce témoignage écrit après coup, Arkadiy Lubtchenko met l'accent sur le caractère organisé et artificiel de la famine

[19] M. Khvylovyi (1893-1933), écrivain, théoricien de la littérature et leader de toute une génération d'hommes de lettres ukrainiens, a été longtemps banni du champ littéraire ukrainien. Son nom est sorti de l'oubli seulement à la fin des années 80.

et dévoile à quel point cette dernière est dirigée intentionnellement contre la nation ukrainienne, car, selon lui, le Kremlin avait pour objectif « d'arracher ses racines à la population, de la démenteler, de la fractionner, de la priver de ses forces vives et de l'anéantir » (*ibid.*).

Il faut souligner que Mykola Khvylovyi et Arkadiy Lubtchenko sont des personnalités incontournables parmi les représentants de la « Renaissance fusillée ». Le premier est un des fondateurs de VAPLITE (c'est contre lui que Staline en personne mène une lutte idéologique dans sa correspondance), l'autre son unique secrétaire général. Si, aujourd'hui, nous avons accès aux archives ayant trait à la vie littéraire des années 1920-30, c'est, en grande partie, grâce à Arkadiy Lubtchenko qui rassemble et conserve cet héritage mémoriel avec une rigueur exceptionnelle. Il est incontestable que leurs pérégrinations dans la campagne ukrainienne dévastée, en 1933, ont fait basculer à jamais la vie des deux écrivains. Mykola Khvylovyi se suicide quelques semaines après leur voyage, car, selon son compagnon, il n'aurait pas supporté de continuer à vivre avec le souvenir et les images des désastres massifs occasionnés par la famine dont il avait été le témoin. Est avancée aussi l'hypothèse que, en mettant fin à ses jours, l'écrivain, pris de remords, reconnait la responsabilité que les hommes des lettres ont eue dans l'instauration du régime qui a produit un tel massacre, et constate qu'il leur a été impossible d'arrêter cette machine infernale, une fois lancée. Quant à Arkadiy Lubtchenko – cyniquement ? ou dans une sorte de suicide idéologique ? –, il prend acte de l'existence d'une violence irréductible au sein du système bolchévique et décide donc de collaborer avec les Soviétiques. Il en fera de même, avec les Allemands lors de la guerre.

Arkadiy Lubtchenko est, on le voit, un témoin « hors norme », et il paraît donc opportun d'évoquer rapidement sa vie. Il est né le 20 mars 1899, dans le village de Starojyvotiv du district d'Ouman (actuellement, Novojyvotiv, dans la région de Vinnytsia), dans une famille de paysans. Les renseignements que l'on possède sur sa vie lors des premières années postrévolutionnaires sont peu sûrs, contradictoires et varient selon les sources : soit il aurait été enrôlé dans l'Armée rouge, soit il aurait intégré l'Armée de la République populaire ukrainienne, soit il aurait servi dans les deux armées. Ainsi son livret militaire signale-t-il que, pendant plusieurs mois de l'année 1920, il a été détenu dans une prison de l'Armée de Simon Petlioura. En revanche, dans son *Journal*, il raconte comment, à la même période, un jeune étudiant NKVDiste le fait évader de la prison des « rouges » (« le purgatoire de Vinnytsia »). Plus tard, lors de son séjour à Kharkiv, il fait la connaissance de jeunes artistes qui l'invitent à rejoindre leur groupe « *Hart* ». À partir de 1924, il occupe le poste de secrétaire général du département théâtral de « *Hart* » et travaille, également, dans la section de littérature des Éditions nationales de l'Ukraine. C'est cette même année qu'il publie ses premiers récits.

Illustration 2. Arkadiy Lubtchenko en 1925.

En 1925, Arkadiy Lubtchenko devient membre de *VAPLITE*, et par la même occasion son secrétaire général. Il se lie d'amitié avec plusieurs hommes de lettres éminents : Mykola Khvylovyi, Mykola Koulich, Pavlo Tytchyna, entre autres. Il publie, alors, plusieurs œuvres en prose, rassemblées, en 1926, dans un recueil intitulé *Le Chemin d'orage*. Ses activités lui valent d'être convoqué par le NKVD pour s'expliquer sur son travail d'éditeur… À cette époque, pratiquement tous les membres de *VAPLITE* font des séjours à l'étranger ; Arkadiy Lubtchenko, quant à lui, accompagné de Valerian Pidmohylnyi, fait un séjour à Berlin ; mais, à la différence d'Oswald Burghardt, tous les deux reviennent en Ukraine. Face aux poursuites incessantes et menaçantes du pouvoir bolchévique, *VAPLITE*, en 1928, se voit dans l'obligation de s'autodissoudre. Mais, presque aussitôt, ses membres se rassemblent dans un autre groupe, « *Foire littéraire* ». La revue éponyme, illustrée par Anatole Petryts'kyi, est une des manifestations littéraires les plus originales des années 20 en Ukraine. Pourtant, ce groupe est également dissous, ainsi que le suivant, *Politfront*. Vers la fin des années 20, les écrivains ukrainiens perdent toute liberté dans leur expression artistique. Le seul groupe d'écrivains autorisé est l'Union des écrivains ukrainiens créée et mise sous tutelle par le pouvoir en place.

Au début des années 30, privé d'activité artistique libre, Arkadiy Lubtchenko fait des traductions, travaille comme journaliste et voyage beaucoup à travers le pays pour rédiger des reportages commandés par les journaux auxquels il collabore. Comme nous l'avons dit antérieurement, c'est dans ce cadre que, accompagné de Mykola Khvylovyi, en 1933, il découvre, pendant un voyage, les villages accablés par la famine. Pour se faire réhabiliter aux yeux du pouvoir, comme l'ont fait de nombreux autres écrivains, il se croit obligé de faire son « autocritique », un *mea culpa* à la mode soviétique. Ainsi, en 1934, n'hésite-t-il pas s'accuser de nationalisme. Il se met à écrire des récits élogieux sur les mineurs de l'Est ukrainien et sur les « exploits » stakhanovistes des ouvriers soviétiques, tout en participant aux manifestations littéraires qui célèbrent le pouvoir. La nouvelle

Kostryha est donc une des dernières œuvres littéraires qu'il a rédigées dans la manière et l'esprit « *vaplitéen* ». Mais, malgré ses efforts, son zèle ou ses ruses, après 1937, le NKVD s'intéresse à nouveau à lui avec une attention particulière, si bien que, en 1938, il est derechef arrêté. On n'a pas d'informations précises qui nous expliqueraient pourquoi et comment l'écrivain a réussi à sortir vivant de cet engrenage. Et, donc, à sa sortie de prison, sa situation vis-à-vis du pouvoir laisse perplexes et ses amis et ses ennemis potentiels : les uns le considèrent comme un traître et un collaborateur, les autres voient en lui un « ennemi du peuple » invétéré. Il n'est pas étonnant qu'il ait de plus en plus du mal à publier ses œuvres et à réaliser ses scénarios.

À partir de 1941, Arkadiy Lubtchenko tient, jusqu'à sa mort, un journal intime. Lors de l'occupation allemande, l'écrivain refuse de quitter Kharkiv et de suivre ses collègues à Oufa en Russie. Le début de son journal indique bien dans quel état d'esprit il est au début de l'occupation allemande : « L'Ukraine ressuscite. Dans les décombres de la guerre, dans les incendies, elle renaît, telle un Phénix » (1999c : 139). Il demande à travailler dans le journal local et, à peine installé dans ses fonctions, il publie trois éditoriaux à la gloire des nouveaux occupants. Mais, très vite, vient la déception. La vie « sous le régime allemand » ne s'améliore pas. Il part pour Kyïv où il rencontre, entre autres, Oulas Samtchouk. Il reprend, par intermittence, ses activités littéraires, quand l'occasion lui en est donnée. En effet, Arkadiy Lubtchenko souffre, depuis 1934, d'un grave ulcère à l'estomac, séquelle du typhus qu'il avait contracté en 1934. Pendant la guerre, la maladie s'aggrave, mais l'écrivain ne peut pas recevoir une aide médicale adaptée à son état. Le salut vient de Lviv, ville faisant partie de l'Ukraine « non-soviétique » : ses collègues de Galicie le prennent en charge et lui organisent un séjour, au printemps et en été 1943, dans une ville de cure, Morchyn, où il pourra se soigner. C'est là qu'il écrit *L'Énigme de Khvylovyi*. De retour à Lviv, il voit paraître son recueil *Vertep* qui contient la nouvelle *Kostryha*.

Illustration 3. Arkadiy Lubtchenko à Lviv, en 1943.

Le 18 novembre 1943, soupçonné d'être un espion bolchévique, Arkadiy Lubtchenko est arrêté par la Gestapo et incarcéré pendant plus de deux mois. Malgré l'état de sa santé qui se détériore, à sa libération, il trouve assez de forces pour fuir l'arrivée des armées soviétiques et émigre à Potsdam, en Allemagne, où il meurt peu de temps après (le 14 février 1945, soit trois jours après avoir été opéré à l'estomac). En étudiant son *Journal*, les chercheurs ont espéré trouver des réponses aux nombreuses questions que posent les choix de cet écrivain controversé. Cependant, il faut avouer que son texte n'éclaire en rien ses opinions et ses intentions, mais, bien au contraire, renforce la confusion et l'obscurité qui entoure ce personnage complexe. La seule chose que ce document testimonial nous apprend, c'est sa haine persistante envers le pouvoir soviétique et sa recherche vaine et toujours à recommencer de valeurs et de repères idéologiques dans un ailleurs, jamais trouvé en fait. Cette attitude est un trait commun à tous les écrivains ukrainiens exilés. Vassyl Barka, Ivan Bagrianyi, Youriy Klen et Todos' Os'matchka ont tous connu une expérience carcérale et/ou des poursuites policières dans les années 30. Ils ont retrouvé leur « liberté » de création ou tout simplement l'occasion de rester en vie « grâce » à l'occupation allemande (à l'exception d'Youriy Klen qui s'était exilé auparavant). Il n'en reste pas moins qu'Arkadiy Lubtchenko, écrivain de premier rang dans les années 1920-30 dont les œuvres sont publiées et diffusées par la diaspora ukrainienne après sa mort, reste un cas à part. En effet, il n'est pas cité dans l'anthologie d'Youriy Lavrinenko, lequel, on s'en souvient, a donné à cette génération d'artistes le nom de la « Renaissance fusillée ». On comprend donc les raisons pour lesquelles son nom est redécouvert en Ukraine assez tardivement, puisqu'il est seulement mentionné dans une encyclopédie littéraire en 1992, alors que ses collègues bénéficient d'une publication de leurs œuvres dès la fin des années 80. La première édition des œuvres choisies d'Arkadiy Lubtchenko n'adviendra qu'en 1999.

Conclusion

Le « pacte mémoriel » (Nora, 2011 : 7) de *L'Énigme de Khvylovyi* d'Arkadiy Lubtchenko est lisible dans le titre même de son texte, dont les registres autobiographique et testimonial sont évidents. L'énigme de Mykola Khvylovyi, chef de file de la « Renaissance fusillée », dont parle l'auteur est inséparablement liée à la Grande Famine. En fait, ce témoignage littéraire réunit les deux massacres : celui de la « Renaissance fusillée » et celui du *Holodomor*. En effet, sémiotiquement parlant, l'apogée de la famine (« année trente-noire », selon l'expression de Léonid Pliouchtch – 1994) est mise en relation directe avec le suicide de Mykola Khvylovyi, survenu lui aussi en 1933. Ce rapprochement, donc, non seulement amplifie le degré tragique de l'histoire ukrainienne, mais dénonce aussi la responsabilité des Ukrainiens dans la genèse du *Holodomor*. Évidemment, ce témoignage – qui est en rupture avec la *doxa* de la victimisation,

communément admise en Ukraine et dans la diaspora – et le soupçon de collaboration avec l'occupant allemand contribuent, tous les deux, à écarter Arkadiy Lubtchenko du groupe central des écrivains du *Holodomor*. Même s'il a été le premier à témoigner sur cette tragédie, son récit testimonial se retrouve à la périphérie de la catégorie générique de « La littérature du *Holodomor* ». C'est pour cela que le témoignage littéraire d'Arkadiy Lubtchenko est intéressant, car il illustre cette dialectique entre la norme et l'écart, l'existant et l'inexistant, le centre et la périphérie, la mémoire et l'oubli. En effet, comme le dit Youri Lotman (1999 : 19),

> « au centre de la sémiosphère la description contenue dans les textes génère des normes, alors à la périphérie ces normes, envahissant activement les pratiques "incorrectes", généreront des textes "corrects", qui s'accorderont avec elles. Ensuite, des couches entières de phénomènes culturels qui du point de vue d'un métalangage donné sont marginaux n'auront aucune relation avec le portrait réalisé de cette culture. Ils seront déclarés "inexistants" ».

Références

Antonenko-Davydovytch B., 1989a, « La Protégée de l'oncle Vassia », *Vitchtchyzna*, 8, pp. 63-69 (en ukrainien).

1989b, « Les Vers de prison », *Dnipro*, 6, pp. 23-49 (en ukrainien).

Bagrianyi I., 1946, « Pourquoi je ne veux pas retourner en URSS ? », pp. 429-445, *in* : Bagrianyi I., *Œuvres choisies*, 2006, Kyïv, Smoloskyp (en ukrainien).

Barka V., 1947, « Paradis », *Vitchtchyzna*, 3-4, 2005, p. 94 (en ukrainien).

— 1953, *Paradis* [roman], Jersey City/New-York, Svoboda (en ukrainien).

— 1981, *Le Prince jaune*, trad. de l'ukrainien par O. Jaworskyj, Paris, Gallimard.

Bouju E., 2007, « Littérature et histoire », pp. 165-172, *in* : Tomiche A., Zieger K., dirs, *La recherche en littérature générale et comparée en France*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes.

Chkouroupiy G., 1925, « La Faim », pp. 245-246, *in* : Lavrinenko Y., *La Renaissance fusillée*, Kyïv, Smoloskyp, 2007 (en ukrainien).

Cordier F., 1980, « Gradients de prototypie pour cinq catégories sémantiques », *Psychologie française*, 25, pp. 211-219.

Dranenko G., 2010, « Récits de vie et vie des récits dans les mémoires collectives ukrainiennes : Ivan Bagrianyi comme figure emblématique de l'histoire de l'Ukraine au XXe siècle », pp. 273-300, *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre (3). Figures emblématiques, mobilisations collectives*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Genette G., 1991, *Fiction et diction*, Paris, Éd. Le Seuil.

Heuvel P. Van den, 1985, *Parole. Mot. Silence*, Paris, J. Corti.

Johansen M., 1921, « La Faim », pp. 162-163, *in* : Lavrinenko Y., dir., *La Renaissance fusillée*, Kyïv, Smoloskyp, 2007 (en ukrainien).

Khvylovyi M., 1922, « La Faim », p. 67, *in* : Khvylovyi M., *Œuvres en deux volumes*, vol. I., Kyïv, Dnipro, 1990 (en ukrainien).

— 1990, « *Я(Romantica)* », pp. 47-75, *in* : Khvylovyi M., *La route et l'hirondelle : nouvelles,* trad. de l'ukrainien par O. Maslioukk, Monaco/Paris, Éd. du Rocher, 1993.

Kleiber G., 1990, *La Sémantique du prototype*, Paris, Presses universitaires de France.

Klen Y., 1937a, « Les Années damnées », *Visnyk*, 3, pp. 162-182 (en ukrainien).

— 1937b, « Les Années damnées », *Vittchyzna*, 3, pp. 2-18, 1990 (en ukrainien).

— 1937c, « Les Années damnées », pp. 109-129, *in* : Klen Y., *Œuvres choisies*, Kyïv, Dnipro, 1991 (en ukrainien).

— 1937d, « Les Années damnées », pp. 23-49, *in* : Klen Y., *Œuvres choisies*, New-York, Shevchenko Scientific Society, 1992 (en ukrainien).

— 1943a, « Le Voyage vers le Soleil », pp. 98-102, *in* : Klen Y., *Caravelles*, Prague, Vydavnytstvo Y. Tychtchenka (en ukrainien).

— 1943b, « Ukraine », pp. 118-129, *in* : Klen Y., *Caravelles*, Prague, Vydavnytstvo Y. Tychtchenka (en ukrainien).

Koulich M., 1924, « 97 », pp. 29-87, *in* : Koulich M., *Pièces. Correspondance*, Kyïv, Dnipro (en ukrainien).

— 1933, « Adieu, la campagne ! », pp. 261-320, *in* : Koulich M., *Pièces. Correspondance*, Kyïv, Dnipro, 1969 (en ukrainien).

— 1969, « Correspondance avec Ivan Dniprovs'kyi », pp. 375-407, *in* : Koulich M., *Pièces. Correspondance*, Kyïv, Dnipro (en ukrainien).

Lavrinenko Y., 1959, *La Renaissance fusillée*, Kyïv, Smoloskyp, 2007 (en ukrainien).

Lecompte-Boinet J., 1939, « Quelques données sur la question ukrainienne », *Revue des Sciences politiques*, 12, févr., pp. 17-46.

Lotman I., 1999, *La Sémiosphère*, trad. du russe par A. Ledenko, Limoges, Presses universitaires de Limoges.

Lubtchenko A., 1943a, « Kostryha », pp. 78-84, *in* : Lubtchenko A., *Vertep. Choix de récits et de nouvelles*, Lviv/Cracovie, Oukraïns'ke vydavnytstvo (en ukrainien).

— 1943b, « Kostryha », pp. 147-154, *in* : Collectif, *Recueil de nouvelles ukrainiennes,* New-York, Naoukove tovarystvo imeni Chevtchenka v Amerytsi, 1955 (en ukrainien).

— 1943c, *L'Énigme de Khvylovyi*, Paris, Biblioteka « Vilna doumka », 1966 (en ukrainien).

— 1999a, *Journal 2/XI-41-21/III-45*, Lviv/New-York, Vydavnytstvo M.P. Kots' (en ukrainien).

— 1999b, *Œuvres choisies*, Kyïv, Smoloskyp (en ukrainien).

— 1999c, « Journal », pp. 139-442, *in* : Lubtchenko A., *Vertep. Récits. Journal*, Kharkiv, Osnova, 2005 (en ukrainien).

Nora P., 2011, « Histoire et roman : où passent les frontières ? », *Le Débat*, 165, mai-août, pp. 6-12.

Os'matchka T., 1951, *Plan par ménage*, Kyïv, Oukraïns'kyi pys'mennyk, 1998 (en ukrainien).

Pidmohylnyi V., 1921, « Le Chien », pp. 328-336, *in* : Pidmohylnyi V., *La Ville : Roman. Nouvelles*, Kyïv, Dnipro, 2004 (en ukrainien).

— 1923a, « Le Fils », pp. 353-370, *in* : Pidmohylnyi V., *La Ville : Roman. Nouvelles*, Kyïv, Dnipro, 2004 (en ukrainien).

— 1923b, « Le Problème du pain », pp. 336-345, *in* : Pidmohylnyi V., *La Ville : Roman. Nouvelles,* Kyïv, Dnipro, 2004 (en ukrainien).

Pliouchtch L., 1994, « L'année trente-noire », trad. de l'ukrainien par M. Malanchuk et A. Osnowycz, *L'Intranquille*, 2-3, pp. 383-437.

Samtchouk O., 1955, *Mariya*, trad. de l'ukrainien, Paris, Éd. du Sablier.

Sémelin J., 2005, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Éd. Le Seuil.

Sossura V., 1988, *Tretia Rota*, Kyïv, Radians'kyi pys'mennyk (en ukrainien).

Stouss V., 1971, « Le Phénomène de l'époque », pp. 429-492, *in* : Stouss V., *Œuvres choisies,* Kyïv, Smoloskyp, 2012 (en ukrainien).

Tytchyna P., 1924, « La Faim », p. 168, *in* : Tytchyna P., *Les Clarinettes de soleil*, Kyïv, Dnipro, 1990 (en ukrainien).

Verrier J., 1997, « La notion de "récit exemplaire" chez Tzvetan Todorov », *Recherches en communication*, 7, pp. 89-105.

Werth N., 2007, *La Terreur et le désarroi. Staline et son système*, Paris, Perrin.

> HARO SUR LES TÉMOINS

CLAUDIA FELD
Conseil national de la recherche scientifique et technique
Institut de développement économique et social
ARG-C1033AAJ
clavife@yahoo.com.ar

LUCIANA MESSINA
Institut géographique Romualdo Ardissone
Université de Buenos Aires
Conseil national de la recherche scientifique et technique
ARG-C1053ABJ
lulumessina@yahoo.com.ar

LES TÉMOINS CONSACRÉS ET LES TÉMOINS « DÉNIÉS ». MODALITÉS DES CARRIÈRES TESTIMONIALES SUR LA DISPARITION FORCÉE DE PERSONNES EN ARGENTINE[1]

Résumé. — Nous proposons de mener une réflexion autour des notions de témoin consacré et de témoin « dénié » en tant que modalités des carrières testimoniales en rapport avec l'expérience de la disparition forcée de personnes pendant la dernière dictature militaire en Argentine (1976-1983). Dans la première partie, notre objectif est de construire une cartographie des modalités de consécration des témoins en Argentine, à partir de la description de critères qui ont contribué au fait qu'un sujet-témoin ait été reconnu comme narrateur autorisé de ce passé au cours de la transition démocratique (1983-1987). L'expérience de la dictature argentine a produit non seulement des témoins consacrés (ou emblématiques) et des témoins oubliés, mais aussi un autre type de témoins : les témoins déniés. Dans ce cas, il s'agit des carrières testimoniales constamment menacées par le déni, le silence, l'exclusion, les accusations de trahison, les stigmates et – parfois – la privation de la parole. Nous nous attacherons ici au cas d'un témoin dénié, survivant du centre clandestin de détention qui a fonctionné dans l'École de mécanique de la Marine (ESMA). Ainsi l'analyse met-elle en lumière le fait que les carrières testimoniales des survivants d'expériences extrêmes se trouvent traversées par des dynamiques d'oubli et de consécration, mais aussi de silence et de déni.

Mots clés. — Témoignage, Argentine, ESMA, transition, zone grise.

[1] Traduction de l'espagnol (Argentine) : Marie Bardet.

Nous proposons de mener une réflexion autour de la notion de témoin consacré et d'une autre modalité de la carrière testimoniale que nous appellerons témoin « dénié », en rapport avec le passé récent de terrorisme d'État en Argentine. Dans la première partie de cet article, notre objectif est de construire une sorte de cartographie des modalités de consécration des témoins en Argentine, à partir de la description des mécanismes qui ont participé à la consécration de témoins particuliers, ainsi que d'autres qui ont, au contraire, rendu difficile leur émergence. Nous y chercherons les critères qui ont contribué au fait qu'un sujet-témoin ait été reconnu comme narrateur autorisé de ce passé au cours de la transition démocratique (1983-1987). Durant cette période sur laquelle nous centrerons principalement l'attention, se sont constitués certains des discours sur le régime dictatorial qui seront prédominants par la suite dans l'espace public[2] et qui ont établi des sens forts et durables dans la mémoire de la dictature militaire et de la répression politique. La construction de la mémoire sociale se joue dans l'interaction entre souvenirs et oublis, récits et silences, consécrations et dénis. Nous souhaiterions montrer comment le tissage de toutes ces opérations de mémoire dans la construction des narrations portant sur le passé récent de l'Argentine a produit non seulement des témoins consacrés (ou emblématiques) et des témoins oubliés, mais aussi un autre type de témoins : les témoins déniés. C'est en ce sens que nous nous occuperons, dans la seconde partie, du cas d'un témoin dénié, survivant du centre clandestin de détention qui a fonctionné dans l'École de mécanique de la Marine (ESMA)[3].

Quand nous parlons de témoins déniés, nous ne faisons pas allusion aux témoins dont les dires manqueraient de crédibilité ou de pertinence (une parole peu crédible ou peu importante) pour, par exemple, les procès judiciaires en cours contre les responsables de la répression. Nous faisons référence à une série de témoins qui ont été mis en cause, fondamentalement par d'autres survivants, quant à leur légitimité à se constituer et à être considérés comme sujets moralement capables de parler de l'expérience de la détention clandestine.

[2] Le récit emblématique de cette période est le rapport *Nunca Más* rédigé par la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP) en 1984. Ce texte « a produit un nouveau régime de mémoire […] qui intégrait certains principes généraux de démocratie politique, les postulats du gouvernement d'Alfonsin pour juger la violence politique et le récit humanitaire forgée pendant la dictature pour dénoncer ses crimes » (Crenzel, 2008 : 24). Il constitue l'expression d'un moment fondamental dans la classification des disparus comme « victimes innocentes », en tant qu'il a canalisé, amplifié, massifié et légitimé une manière de les représenter qui efface les aspects d'activité militante et d'identité politique des décennies 70 et 80. En ce sens, il a établi et normalisé une certaine interprétation du passé récent qui non seulement a servi comme ressource pour la stratégie légale durant le procès contre les ex-commandants en 1985, mais qui a aussi, et surtout, rendu possible une rupture avec le passé, qui s'est traduite par une condamnation sociale catégorique des acteurs et des événements liés au terrorisme d'État. Ce procès, qui s'est conclu par des condamnations pénales pour qui faisait partie des juntes militaires, a invalidé les discours négationnistes communs jusque-là.

[3] L'École de mécanique de la Marine (ESMA) est un important centre clandestin de détention de la dernière dictature argentine (1976-1983). Il se trouve dans la ville de Buenos Aires. Environ 4 000 détenus-disparus y ont transité et environ 200 y ont survécu.

C'est-à-dire des témoins qui – même en ayant pris la parole à de nombreuses reprises et ayant aidé à faire connaître les crimes commis par la dictature – ont été relégués et délégitimés du fait de la place qu'ils avaient occupée au sein de ces centres clandestins de détention, et des comportements qui y auraient été les leurs en captivité.

Critères de consécration des témoins dans la transition démocratique

Le terme de consécration implique d'abord d'être/d'avoir une autorité compétente pour établir ou soutenir quelque chose ; c'est-à-dire, faire usage d'une parole légitime, autorisée par rapport à ce que l'on affirme. Mais cela implique également de prendre la parole en public en tant qu'auteur de ce que l'on affirme. Le témoin consacré, comme le dit Jacques Walter (2012), en arrive à s'identifier avec l'Histoire. Il est reconnu par la société en tant que personnage principal d'une histoire qui est tout autant individuelle (il raconte ce qui lui est arrivé) que collective (ce qui a eu lieu est arrivé à l'ensemble de la communauté).

Le témoin-survivant du terrorisme d'État argentin n'est pas complètement assimilable au survivant des camps de concentration et d'extermination de l'Allemagne nazie. La différence de politiques, de dispositifs, et de destinataires de la répression entre les deux cas peut en partie expliquer les difficultés à utiliser la notion de « témoin consacré » à propos des survivants des centres clandestin de détention en Argentine. Dans la mesure où ces derniers ont fondamentalement servi à dénoncer une répression à caractère politique, nombre des catégories en vigueur au sein des organisations militantes à l'époque du coup d'État (les catégories de « héros » et de « traîtres », par exemple), ont fait partie par la suite de l'univers de qualifications utilisé dans le cas des survivants. Dans ce contexte, les difficultés rencontrées pour la consécration d'un témoin tenaient, en partie, aux suspicions dont il était l'objet du fait même d'avoir survécu[4].

La consécration de témoins individuels de l'expérience de la captivité en CCD en Argentine constitue bien plus une exception qu'un fait commun. Dans ce cadre, nous présenterons quatre critères qui permettent de penser cette figure dans le cas argentin. Les trois premiers correspondent à des mécanismes incarnés par des témoins qui ont rapidement été consacrés, au cours des années qui nous intéressent ici. Puis, nous décrirons un mécanisme qui a, pour sa part (à l'inverse

[4] La mise en question et l'accusation de trahison, dont la plupart des survivants ont été l'objet dans un premier temps, s'est petit à petit déplacée jusqu'à ne concerner que certains d'entre eux : ceux qui, selon ces accusations, seraient « passés de l'autre côté ». « Ils sont pris entre deux feux : pour les victimes, ce sont des complices et pour les bourreaux ce sont des *personae non gratae* parce que ce qu'ils savent pourrait enfoncer beaucoup d'entre eux » (Villani, Reati, 2011 : 134). Nous reviendrons sur cette catégorie de témoins dans la seconde partie de ce texte.

et en même temps que ces premiers critères aidaient à la consécration de certains témoins), rendu difficile la formation de certaines carrières testimoniales.

L'« hypervictime »

Durant les dernières années de la dictature et les deux premières de la transition, la plupart des survivants des centres clandestins de détention (CCD) ont rencontré des difficultés pour faire valoir leur parole et leur témoignage dans l'espace public. Les survivants étaient considérés comme suspects, tant par les organisations politiques au sein desquelles ils avaient milité, que par les organismes des droits de l'homme apparus pendant la dictature. Leurs actions et leur comportement au sein des CCD étaient mis en cause ; ils étaient quasiment accusés de délation et de trahison (Longoni, 2007). Ceux qui échappaient à cette accusation avaient été enlevés encore très jeunes et n'avaient pas de grandes responsabilités dans les organisations politiques auxquelles ils appartenaient (des adolescents, des lycéens).

Face aux milliers de disparus militants des organisations révolutionnaires, et face à ces survivants dont l'expérience était vue comme suspecte ou – tout du moins – peu claire dans le contexte de transition, ont surgi d'autres figures qui vinrent légitimer la condition de disparu, de certains témoins-survivants qui purent être consacrés comme tels au cours de cette étape-là.

Inés González Bombal appelle ces disparus des « hypervictimes » : non seulement, on oblitère chez eux le fait qu'ils ont été militants – ce que furent effectivement la plupart d'entre eux –, mais on met aussi l'accent sur leur image « d'innocent », sans défense et sans protection face au pouvoir militaire. Selon Inés González Bombal (1995 : 206), dans les premiers récits de la transition :

> « La bonne prédisposition envers la thématique des droits de l'homme n'a pas tant impliqué une récupération épique des victimes qu'une condamnation des méthodes illégales, tant celles de la violence politique que celles de la répression illégale. L'inquiétude portait tout particulièrement sur les possibles erreurs et injustices irréparables commises par la répression. En ce sens, *la référence aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées, c'est-à-dire ce que l'on pourrait appeler des "hypervictimes"* était considérée comme inadmissible » (Nous soulignons).

Parmi ces « hypervictimes », on compte les adolescents disparus lors de l'épisode retenu sous le nom de « La nuit des crayons » [*La noche de los lápices*]. Il s'agit d'une opération menée dans la ville de La Plata, au cours de laquelle neuf étudiants du secondaire ont été enlevés en septembre 1976. Pablo Díaz, survivant de cette opération, a témoigné lors du procès contre les ex-commandants de 1985. À partir de son témoignage, deux journalistes très connus écrivirent un ouvrage et un cinéaste réalisa un film sorti en 1986[5] (*Seoane*,

[5] Un film éponyme à celui de R. Nuñez, réalisé par Héctor Olivera, est également sorti en 1986.

Ruiz Nuñez, 1986). Le succès de celui-ci, sa capacité à montrer les crimes les plus atroces commis par la dictature et sa condition de premier long-métrage à reconstituer l'enfermement en CCD, ajoutés aux multiples témoignages que Pablo Díaz a donnés aux médias, dans des écoles, ou lors d'actes commémoratifs, ont fait de lui un « témoin consacré », ceci dès les premières années du retour à la démocratie. Pendant plus de vingt ans, on le connaissait comme le « seul survivant de la Nuit des Crayons » (Raggio, 2009). Cependant, une femme avait également survécu à cette opération. Elle s'appelle Emilce Moler[6]. Même si elle prit la parole à un autre procès en 1986[7], son témoignage et sa condition de survivante furent peu connus dans le contexte d'alors. La différence principale résidait dans le fait qu'Emilce Moler avait revendiqué sa condition de militante et mis en cause la version dominante de l'époque qui retenait comme seul motif de cette opération d'enlèvement une manifestation en faveur d'un tarif étudiant dans les transports.

Par ailleurs, la consécration de Pablo Díaz comme témoin a été aidée, dès son procès en 1985, non seulement par la terrible histoire des tortures subies dans les centres clandestins où il a été retenu en captivité[8], par le caractère dramatique de son témoignage traversé par une histoire d'amour avec une autre adolescente enlevée (Raggio, 2009), ou par le fait d'avoir souffert l'enfermement avec un groupe de camarades, mais encore par son extrême vulnérabilité et celle des autres adolescents enlevés et l'idée qu'ils avaient été réprimés avec la plus grande férocité pour une « simple » revendication de ticket scolaire dans les transports publics :

> « Quelle "guerre juste" a été menée contre des adolescents sans défense ? Cette histoire révélait la disproportion de la violence répressive face à l'extrême vulnérabilité de ses victimes. C'est ainsi que *La Noche de los Lápices*, de par les caractéristiques connotées des victimes qu'il décrivait (des adolescents mineurs, lycéens), s'est constitué comme un cas qui incarnait, mieux que tout autre le récit, du "mythe de l'innocence" » (*ibid.*).

La carrière de Pablo Díaz comme témoin, l'un de ceux consacrés lors de cette étape, permet de voir à quel point cette caractéristique d'« hypervictime » s'avère fondamentale à l'heure de la reconnaissance publique et sociale de la parole à la première personne. C'est ce qui a doté son témoignage d'une capacité majeure de pénétration auprès de différents publics, mais qui l'a aussi éloigné de manière dramatique des expériences vécues par des centaines d'autres survivants qui n'ont pas dissocié leur récit de l'expérience militante et de ceux qui, dès le

[6] Les trois survivants mentionnés par F. Lorenz (2004) sont Pablo Díaz, Emilce Moler et Patricia Miranda. Les six autres sont toujours disparus.

[7] E. Moler avait témoigné dans un autre procès judiciaire connu comme la *Causa Camps*. Cette affaire est liée à une enquête menée dans les années 80 sur l'action de la police de la province de Buenos Aires pendant la dictature. À partir de 1987, une fois adoptée la loi d'*Obediencia Debida* [obéissance due], le dossier s'est retrouvé bloqué et n'a été réouvert qu'en 2004, avec l'annulation de la dite loi (source : APDH La Plata, http://www.apdhlaplata.org.ar/).

[8] P. Díaz fut détenu dans les CCD appelés Pozo de Arana et Pozo de Banfield.

début, avaient montré les clairs-obscurs et les complexités de l'enfermement en centres clandestins de détention.

> « Suite à sa déclaration au Procès aux Juntes, il est entré dans une période d'activité fiévreuse de dénonciation et de diffusion. Avec une bourse d'une institution internationale, il a donné plus de trois mille conférences entre mi 1986 et fin 1988, jusqu'à trois par jour, spécialement dans des écoles primaires et secondaires, et dans des universités. Dès le début, son objectif a été celui de réussir à transmettre cette expérience aux jeunes étudiants, pour qu'ils s'approprient l'histoire, la revendication et les pratiques participatives […]. La séquence conférence-réaction-mobilisation résume les caractéristiques de ses initiatives comme porte-parole de la mémoire de La Nuit des Crayons » (Lorenz, 2004 : 106).

Les témoins « célèbres »

Au cours de la période qui nous occupe ici, un autre critère de consécration concerne plusieurs survivants qui participaient à des champs différents d'activités publiques : le journalisme, l'art ou la littérature. Des survivants comme le pianiste Miguel Ángel Estrella[9] ou le journaliste Jacobo Timerman ont connu une forme de notoriété à ce moment-là, mais pas tant pour leurs activités politiques antérieures que pour leur activisme dans le champ des droits de l'homme (dans le premier cas), ou dans celui des dénonciations directes contre la répression clandestine (dans le second). Activités qu'ils menèrent après leur libération, y compris sous la période dictatoriale. Dans les deux cas – étant donné qu'il s'agissait de disparus « célèbres » –, les enlèvements avaient été suivis d'une grande répercussion médiatique hors de l'Argentine et d'une vague de requêtes internationales qui, finalement, ont contribué à leur libération.

Jacobo Timerman est un des témoins consacrés de l'étape que nous étudions. Enlevé le 15 avril 1977, en lien avec l'affaire connue sous le nom de « cas Graiver »[10], puis torturé et maintenu en captivité clandestinement jusqu'au 17 avril 1978, il fut placé en résidence surveillée à disposition du pouvoir exécutif national, jusqu'à être finalement expulsé du pays en septembre 1979. Sa « réapparition » et sa libération furent en partie le druit d'une forte pression

[9] M. Á. Estrella est un pianiste classique argentin, de renommée internationale. Il était en exil en Uruguay quand il fut enlevé et torturé par les forces militaires uruguayennes et argentines, une action qui faisait partie des activités répressives coordonnées entre les deux pays dans le cadre de ce qui s'est appelé le Plan Condor. Il est resté en détention pendant deux ans dans une prison de Montevideo, puis a été libéré grâce à la pression internationale exercée par des artistes et des penseurs mondialement connus.

[10] Au début de la dictature, le journal dirigé par J. Timerman, *La Opinión*, s'est montré favorable au gouvernement de J. R. Videla (critiquant les militaires qui ne le soutenaient pas), même s'il avait également un trait progressiste et opposé aux violations des droits de l'homme (Mochkofsky, 2004 : 256). D. Graiver, banquier lié à l'administration des finances de l'organisation Montoneros, a également investi dans *La Opinión*. Après sa mort, dans un mystérieux accident en 1976, de nombreuses personnes proches de lui ont été enlevées par les forces de sécurité argentines accusés d'entretenir des liens avec Montoneros.

internationale. À l'étranger, Jacobo Timerman a fermement dénoncé la dictature et les violations des droits de l'homme dont lui et les autres disparus avaient été l'objet. En 1981, il a publié son expérience de captivité dans un livre intitulé *Prisonnier sans nom, cellule sans numéro*, dans lequel il a raconté les tortures perpétrées en centre clandestin de détention de Puesto Vasco.

> « Il a écrit *Preso sin nombre, celda sin número* [*Prisonnier sans nom, cellule sans numéro*] en espagnol. Mais sa première édition, traduite par Toby Talbot, a été publiée en anglais, aux États-Unis. Elle ne comptait qu'à peine 164 pages et constituait un émouvant récit personnel, par moment poétique, de son enlèvement et de la prison, mêlé à un récit politique de l'Argentine avant qu'il tombe aux mains des militaires » (Mochkofsky, 2004 : 406).

Au cours de l'étape que nous examinons, le nom de Jacobo Timerman apparaît fréquemment dans la presse et devient rapidement celui d'un témoin consacré. Lorsqu'il témoigna au procès contre les ex-commandants, le 3 mai 1985, sa déposition fut publiée dans presque toute la presse. Cependant, les interprétations sur sa détention renvoyaient à sa condition de journaliste et à son identité juive. De fait, sa dénonciation s'était effectivement centrée sur cette caractéristique.

> « Mais le sujet central du livre est l'antisémitisme du régime militaire. Il y décrivait les séances de torture, et les interrogatoires de paranoïa antisémite qu'il avait subis, et affirmait que son supplice était dû au fait d'être juif. Et même plus : il avait été enlevé, torturé et maintenu en captivité pendant deux ans et demi principalement *parce qu'*il était juif, en plus d'être un combattant pour les droits de l'homme » (*ibid.* : 407).

Ainsi ce survivant consacré se constituait-il en exception. Bien qu'il puisse dénoncer la férocité de la violence clandestine du régime et donner des références culturelles et cadres symboliques pour comprendre ces disparitions (comme la référence à la Shoah), il ne parvenait pas à expliquer la disparition de milliers de personnes non juives. C'est pour cela que, bien qu'il ait été l'un des quelques survivants à s'être rapidement transformé en témoin consacré, sa figure reste isolée. Ni son expérience ni sa légitimité testimoniale ne peuvent être transposées à d'autres survivants des CCD.

Familles de victimes

Le troisième critère de consécration de témoins – et qui vaut encore actuellement – est constitué des liens de parenté avec les disparus. Nous faisons ici référence aux membres des familles des détenus-disparus que la prise de parole publique a progressivement transformés en sujets aptes à raconter et transmettre leurs expériences en matière de quête des êtres chers. Vers la fin de la dictature et durant la transition démocratique, ces parents directs sont devenus une des voix ayant eu la plus forte présence publique. Sa légitimité renvoyait justement aux liens de parenté avec les victimes. La logique des relations familiales s'est ainsi déplacée vers la sphère publique. Elle a marqué des interventions concernant

tant la dénonciation des disparitions, que la recherche de réponses quant aux lieux où étaient passés les disparus. Selon Ludmila da Silva Catela (2009 : 284) :

> « Les liens primordiaux ont fonctionné comme des références culturelles les plus proches et les plus fiables pour s'organiser, les plus efficaces pour communiquer puis se définir comme groupe. […] Les victimes qui "ont la parole" et par là même "la légitimité" pour parler et exprimer ce qui s'est passé ne sont pas les survivants aux camps de concentration mais les familles de détenus ».

Paradoxalement, c'est la place privilégiée de la famille dans le discours dictatorial, en tant que métaphore de la cellule primordiale qui fonde la Nation, qui a autorisé cette légitimité des familles de victimes :

> « L'usage de la famille comme unité naturelle d'organisation sociale que faisait le discours dictatorial s'est reflété dans une partie du mouvement des droits de l'homme. C'étaient, après tout, des mères qui cherchaient leurs enfants […] le vocabulaire et l'image de la famille constituaient la métaphore centrale du gouvernement militaire, mais aussi l'image centrale du discours et des pratiques des mouvements des droits de l'homme. Ces derniers dénonçaient des crimes contre la famille, projetant ainsi en même temps une image de « bon fils » du ou de la jeune disparu/e, et d'une vie de famille "normale" » (Jelin, 2010 : 230-231).

Pour Elizabeth Jelin (*ibid.* : 245), durant la transition démocratique la légitimité de la voix qui peut faire référence au passé dictatorial s'est d'abord ancrée dans la perte d'un membre de la famille, puis seulement au milieu des années 90, dans l'expérience directe et physique de la répression, c'est-à-dire dans la voix des survivants. C'est pour cela que nous pouvons utiliser la notion de témoin consacré pour parler, non seulement de ceux qui ont vécu personnellement l'expérience de la détention clandestine (témoins-survivants), mais aussi des proches des disparus qui se sont constitués en témoins, surtout durant la première étape de la transition démocratique.

Parmi les figures devenues publiques et qui ont parcouru les forums internationaux et les espaces ouverts pour parler de cette thématique dans l'Argentine des année 80, les Mères et les Grands-mères de la Place de Mai ressortent. Plus particulièrement, la présidente de l'association des Grands-mères de la Place de Mai, Estela de Carlotto, a alors entamé une importante carrière de témoin consacrée dans la lutte pour les droits de l'homme. Ce qui s'est trouvé légitimé à travers cette instance testimoniale, ce n'est pas seulement la voix des mères et des autres membres de la famille, en tant que voix autorisées à disputer la vérité de ce qui est arrivé, mais également la légitimité de ces acteurs en tant que victimes de la répression dictatoriale[11].

[11] Les Mères de la Place de Mai [*Madres de Plaza de Mayo*] et les Grands-mères de la Place de Mai [*Abuelas de Plaza de Mayo*] sont deux associations distinctes (les Mères se diviseront ensuite à leur tour en deux), qui ont travaillé depuis l'époque de la dictature à la dénonciation des disparitions et à la recherche d'informations sur ce qui était arrivé aux disparus. La particularité de l'association des Grands-mères est son travail de recherche, d'identification et de récupération des enfants nés en captivité ou enlevés avec leurs parents, et « appropriés » (volés) par les militaires (voir note 12).

Dans les années 90, deux films sur la dictature (*La historia oficial* [*L'histoire officielle*] et *La noche de los lápices* [*La nuit des crayons*]) sont très populaires et reconnus internationalement. Ils cristallisent et constituent des médiations privilégiées du récit sur le passé récent argentin et donnent voix à deux sujets légitimés socialement à l'heure de prendre publiquement la parole et de construire le récit de ce passé : les « hypervictimes » d'un côté, et les familles de victimes, de l'autre, en particulier les grands-mères lancées dans la recherche de leurs petits-enfants volés par les militaires[12]. Ces films ne consacrent pas des sujets individuels en tant que témoins, mais plutôt un sujet collectif, celui des « victimes innocentes ».

Comme le soutient Sandra Raggio (2009 : 55) : « Ces cas avaient la capacité de démontrer les supercheries du discours militaire, avancées par la défense durant le procès [aux ex-commandants], selon lequel la répression était une "guerre contre la subversion" ». Quelle guerre peut justifier l'acharnement contre des adolescents innocents et aller jusqu'à leur élimination ? Quelle guerre peut encourager le vol, à leur naissance, des bébés de ceux qu'ils appelaient les "subversifs" ? Les histoires racontées dans ces deux films révèlent l'extrême vulnérabilité des victimes face à la férocité de la violence de la répression. Et leur succès tient au fait qu'ils sont en adéquation avec les cadres interprétatifs qui priment durant la transition : la dénonciation en termes de récit humanitaire[13] et la consécration de ce type de témoins.

Le témoin comme auteur

Au cours de la période ici examinée, la parole du témoin-survivant est rarement formulée dans des livres. Et quand c'est le cas, ce sont d'autres (écrivains ou journalistes recueillant le témoignage de personnes ayant connu l'enlèvement, la torture et la captivité) qui en deviennent les auteurs. Ce ne sont pas – sauf dans le cas de Jacobo Timerman mentionné plus haut – les survivants eux-mêmes qui écrivent et signent ces livres. Par exemple *La noche de los lápices* [*La nuit des*

[12] Les petits-enfants « appropriés » ou volés, tout comme les étudiants du secondaire, constituent une autre variante de la « victime innocente » ou de l'« hypervictime ». Le système répressif instauré par la dictature a mis en pratique le vol des bébés nés en centres clandestins de détention ou enlevés avec leurs parents. On présume que ces enfants ont été pour la plupart « donnés » à des familles de militaires. Depuis la dictature, les Grands-mères de la place de mai mènent une quête permanente pour retrouver ces enfants. Sur un total d'environ 450 cas d'enfants disparus, 107 ont été retrouvés (octobre 2012).

[13] La dénonciation en termes révolutionnaires, qui avait primé dans la période précédant le coup d'État, a été remplacée par une dénonciation en termes humanitaires, qui insistait bien plus sur la description factuelle que sur l'interprétation politique. Cela s'est traduit par une nouvelle forme de représentation des disparus qui tendait à effacer toute pratique politique, et surtout celle liée au militantisme révolutionnaire et à la lutte armée. La figure de la « victime innocente » fut l'opérateur commun de ces dénonciations. L'institutionnalisation du discours humanitaire a ainsi découragé l'émergence, la circulation et la légitimation d'autres sortes de témoignages qui recueilleraient la trajectoire politique des victimes, tant en termes individuels que collectifs.

crayons], duquel est insipré le film, a été écrit par deux journalistes, María Seoane et Héctor Ruiz, et publié en 1986.

Le jour où Pablo Díaz a témoigné au procès des ex-commandants, María Seoane était présente en tant que journaliste. c'est à partir de ce témoignage que lui est venue l'idée de faire un livre qui raconterait cette expérience en mettant l'accent sur les adolescents enlevés pendant cette opération. L'ouvrage a non seulement connu un très fort succès à l'époque mais il est toujours réédité. Il est considéré comme l'un des moyens les plus connus de divulgation de ce qui est arrivé aux disparus dans les centres clandestins de détention[14]. Son intérêt consiste dans le fait que, bien qu'il ait été écrit par des tiers, il a joué un rôle fondamental dans le début de la carrière testimoniale de Pablo Díaz et dans sa reconnaissance comme témoin consacré.

Un des autres livres « testimoniaux » à avoir massivement circulé à cette époque est *Recuerdo de la muerte* [*Souvenir de la mort*], de Miguel Bonasso, publié au Mexique en 1983 et en Argentine en 1984. Le texte est fondé sur le témoignage d'un survivant fugitif de l'ESMA, Jaime Dri. Or, si Miguel Bonasso a également été un militant de Montoneros et a passé les années de la dictature en exil, son livre se centre principalement sur l'expérience de captivité de Jaime Dri, racontée à travers une reconstitution fictionnelle des faits. Dans ce texte, la voix du témoin est pour ainsi dire « capturée » par celle de l'auteur. La ligne qui différencie une voix de l'autre se brouille, et le lecteur a la sensation que l'auteur a lui-même vécu les faits qu'il raconte (Longoni, 2007 : 108). Comme le remarque Rossana Nofal (2002 : 85), dans *Recuerdo de la muerte,* « les lignes de démarcation entre représentation et autoreprésentation sont diffuses ; un même projet intellectuel et politique unit l'auteur et l'interviewé ». Ce livre génère le fait que Miguel Bonasso – dont l'activité militante et l'exil peuvent facilement être assimilés à ceux de Jaime Dri, à l'exception de la captivité clandestine – peut être considéré comme un « témoin consacré » de la disparition, plus encore que Jaime Dri lui-même.

Comme on peut le constater, la voix du témoin-survivant ne se constitue pas, tout du moins durant la période d'ouverture démocratique, comme parole d'auteur. Pourquoi les survivants ne deviennent-ils pas les auteurs de leurs propres histoires de vie ? La stigmatisation sociale en tant que « subversifs », le soupçon de la part des familles de disparus, les difficultés à faire entendre des voix singulières dans le collectif des « victimes innocentes », les accusations de trahison de la part d'organisations dans lesquelles ils militaient[15], la culpabilité d'avoir survécu, les

[14] « Le livre est petit, en format de poche, et de lecture rapide. Il ne dépasse jamais les 250 pages dans ces différentes éditions. Lorsque l'éditeur Contrapunto50 a fermé, les éditions Planeta ont acheté les droits et ont continué de le publier, jusqu'à ce que Sudamericana fasse de même, publiant ainsi en 2009 sa onzième édition » (Raggio, 2009 : 57).

[15] Comme nous le verrons, plusieurs accusations sont fondées sur le livre ici mentionné de M. Bonasso.

remords et les doutes autour de la moralité de leurs comportements au sein des centres clandestins de détention constituent certains des obstacles rencontrés par les survivants à l'heure de prendre la parole durant les années de transition et d'assumer le rôle de témoins dans l'espace public.

Vers le milieu des années 90, on a commencé à entendre des discours dans lesquels la politique comme pratique de transformation sociale prenait de l'importance et qui donnaient une visibilité à des regards militants sur le passé récent de l'Argentine. Un des livres qui fonctionne comme charnière de l'ouverture/la visibilité de la voix des militants des années 60 et 70 (des survivants des centres clandestins de détention, pour beaucoup d'entre eux) est *La voluntad. Una historia de la militancia revolucionaria en Argentina (1966-1973 y 1973-1976)* [*La volonté. Une histoire du militantisme révolutionnaire en Argentine (1966-1973 et 1973-1976)*] d'Eduardo Anguita et Martín Caparrós (1997). Ce texte recueille des histoires de vie à partir de témoignages centrés sur la vie quotidienne et les parcours politiques des militants de ces années-là. Cependant, c'est seulement à partir des années 2000 que sont publiés des livres écrits par des survivants qui racontent à la première personne les expériences de l'enlèvement et de la détention dans les centres clandestins. Parmi eux, *Ese infierno. Conversaciones de cinco mujeres sobrevivientes de la ESMA* [*Cet enfer. Conversations de cinq femmes survivantes de l'ESMA*] de Miriam Lewin, Munú Actis, Elisa Tokar, Liliana Gardella et Cristina Aldini (2001), *Pase libre. La fuga de la Mansión Seré* [*Passe libre. La fuite de la Mansion Seré*] de Claudio Tamburrini (2002) et *Desaparecido : memorias de un cautiverio. Club Atlético, el Banco, el Olimpo, Pozo de Quilmes y ESMA* [*Disparu : mémoires d'une captivité. Club Atlético, le Banco, l'Olimpo, le Pozo de Quilmes et l'ESMA*] de Mario Villani et Fernando Reati (2011).

Enfin, au cours de cette même période, de nouvelles voix ont surgi pour raconter « à la première personne » leur expérience, non plus de la détention clandestine, mais de la disparition d'un être cher, en termes de deuil inachevé, d'absence impossible à recouvrer. Ce sont celles des enfants de disparus et de militants des année 70. À partir des années 2000, paraissent des dizaines de productions à la première personne de cette génération d'enfants, tant dans le champ littéraire que cinématographique, selon différents styles et registres de narration. Finalement, il semblerait que ces « enfants » aient rencontré moins de difficultés à prendre la parole en tant qu'auteur que la génération précédente.

Les témoins « déniés ». Entre la parole testimoniale et le stigmate

Des zones grises

Les centres clandestins de détention argentins, tout comme les camps de concentration nazis, ont produit des zones ambiguës dans la relation entre victimes

et bourreaux. Dans la majorité de ces dispositifs d'enfermement, les tortionnaires choisissaient des détenus qui seraient chargés de réaliser les tâches liées à la maintenance et au fonctionnement du centre (ménage, alimentation, réparation de matériels, etc.[16]). Réaliser ces tâches en centre de détention, alors même qu'ils n'avaient presque aucune marge pour refuser de le faire, produisait des sensations contradictoires chez les détenus eux-mêmes :

> « Travailler ou ne pas travailler – collaborer ou non au fonctionnement du camp pour tenter d'en sortir vivant – fut le dilemme par excellence. […] On arrivait à douter de qui on était, prisonnier ou quoi d'autre, quand on ne savait pas si le gardien qui parlait de football ou jouait aux cartes avec une personne séquestrée était un bourreau ou un ami. Un prisonnier qui optait pour le travail – ou, pour le dire plus précisément, qui acceptait de travailler, parce qu'aucune personne séquestrée n'avait le pouvoir de décision sur cette alternative – pouvait finir par développer des liens de complicité avec le même bourreau qui l'avait auparavant soumis à des supplices et qui, si cela était nécessaire, pouvait le faire à nouveau, à n'importe quel moment » (Villani, Reati, 2011 : 76).

Un cas particulièrement complexe et controversé sur la collaboration et la configuration de zones grises ou d'espaces ambigus eut lieu dans le CCD qui a fonctionné à l'ESMA. En plus du groupe de détenus chargés des tâches de maintenance, les militaires y avaient formé deux groupes de prisonniers pour mener à bien des tâches spécifiques au sein du CCD. Vers la fin de l'année 1976, l'un fut appelé *mini-staff*, puis, à partir de début de l'année 1977, un autre fut appelé *staff* [17]. Dans les deux cas, il s'agissait de prisonniers de haut niveau politique au sein de l'organisation Montoneros qui furent sélectionnés pour participer au processus de « récupération » imaginé par les militaires de l'ESMA et servir aux objectifs politiques de celui qui était à ce moment l'amiral Massera.

Au moment de définir et de qualifier les membres de ces deux groupes, formés par les agents de la répression, d'importantes controverses ont surgi sur l'interprétation de ce que furent ces groupes. La différenciation apparaît déjà dans le rapport *Nunca Más*, issu de la recherche menée par la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP). Selon l'interprétation qui en fut présentée alors, la distinction entre les deux résiderait dans la collaboration « consciente » et « choisie » de certains (le *mini-staff*) face à la collaboration « forcée » des autres (le *staff*)[18].

---

[16] L'existence d'un groupe de prisonniers consacrés aux tâches d'entretien et de fonctionnement fut quelque chose de commun à la plupart des centres clandestins de détention. Dans beaucoup d'entre eux, ce groupe était connu comme le « Conseil ». Faire partie du Conseil pouvait entrainer un privilège, mais n'exemptait en aucun cas des mauvais traitements, pas plus que ne garantissait la survie : « Dans chaque camp il y eut plusieurs conseils et en général leurs membres ne restaient en vie que peu de temps » (Villani, Reati, 2011 : 139).

[17] Différentes versions indiquent que ce fut « el Tigre » Acosta, leader du « Groupe d'action » (GA) [*Grupo de tareas*] qui œuvrait à l'ESMA, qui a commencé à les appeler « staff ».

[18] Selon ce rapport, il y avait trois genres de détenus à l'ESMA : « 1) […] ceux qui suivaient le destin enlèvement-torture-séjour en "cagoule" [*Capucha*]-transfert. Ce groupe représentait la grande majorité ; 2) une infime minorité des enlevés qui furent sélectionnés et ont accepté, se convertissant ainsi pratiquement en une "force propre" des Groupes d'Action. Ils collaboraient directement à

Dans des travaux plus récents, tels que celui de Pilar Calveiro (1998), la différenciation entre les deux groupes (*staff* et *mini-staff*) s'inscrit dans un cadre interprétatif qui s'éloigne de la conception binaire du style « héros et traîtres », et qui reconnait la constitution d'une zone grise comme une caractéristique propre aux CCD. Pilar Calveiro (*ibid.* : 129) remarque que, dans le cas argentin, la condition d'héroïcité n'était possible qu'avant la capture du militant poursuivi, et reste réservée à ceux qui sont morts sans avoir été entrainés « par le courant de succion » de ces centres. Selon l'auteure, qui est passé par l'expérience concentrationnaire, est

> « plongé dans l'atmosphère diffuse du camp, de sorte qu'il entre dans une zone d'indéfinition où il ne sait jamais avec certitude à quelle catégorie il appartient. C'est comme si elle éclaboussait automatiquement tout homme, faisant s'évaporer toute possibilité héroïque »[19] (*ibid.* : 129).

Toutefois, la différenciation entre *staff* et *mini-staff* persiste. Selon Pilar Calveiro (*ibid.* : 118), la formation de chacun de ces groupes a correspondu à des processus très différents : alors que les détenus qui ont intégré le *staff* (environ une trentaine vers 1978) simulaient une collaboration avec les militaires dans le cadre de ce qu'eux-mêmes ont appelé un « double jeu » – une sorte de stratégie de résistance au pouvoir des bourreaux[20] –, le *mini-staff* était formé par une dizaine d'hommes et de femmes, tous convertis, avec plus ou moins de conviction, à la cause militaire.

Dans cette situation, Ana Longoni (2007 : 105-106), signale la complexité de ce « double jeu » et les difficultés à tracer une ligne de démarcation entre collaborateurs ou non, « entre utiliser et être utilisé » (*ibid.*). Là résident la complexité de l'expérience de captivité à l'ESMA et, de fait, celle relative aux interprétations des motivations de survie et des qualifications des survivants, mais aussi celles permettant de penser les conditions des carrières testimoniales. En effet, sur ces survivants ont pesé, à tort ou à raison, le soupçon et les accusations d'avoir appartenu au *mini-staff* ou d'être « passés de l'autre côté ». Dans certaines références à ces témoins déniés apparaît fortement de la part de tiers (en général d'autres survivants) l'idée du converti : celui qui s'est converti en quelque chose

---

la répression et constituaient ce qui s'est appelé le "mini-staff". Il est devenu une élite de grande confiance du GA ; 3) un autre nombre insignifiant de personnes par rapport au total de celles enlevées qui – de par leur histoire politique, leur capacité personnelle ou leur niveau intellectuel – remplissaient des fonctions de diverse utilité pour le GA (collecte de coupures de journaux, élaboration de synthèse d'information, etc., fonctions qui étaient menées dans la "*pecera*" ; le classement des objets volés durant les opérations, qui se trouvaient en dépôt au "*pañol*" ; différentes fonctions d'entretien du camp ; électricité, plomberie, menuiserie, etc.) » (CONADEP, 1984 : 134).

[19] Sur cet aspect, en tant qu'il propose une analyse non binaire de la captivité en CCD, on peut rapprocher l'analyse de P. Calveiro (1998) des considérations de Primo Levi (1989) sur la « zone grise » des camps de concentration nazis.

[20] P. Calveiro remarque qu'une des stratégies de résistance au sein des centres clandestins de détention a consisté à tromper les agents de la répression : les convaincre qu'ils collaboraient sans le faire vraiment, donner des signes de « récupération » et garder ainsi la vie sauve. C'est en ce sens que les survivants qui avaient fait partie du *staff* à l'ESMA parlaient de « double jeu ».

d'autre, qui est entré au centre clandestin en étant militant révolutionnaire et en est sorti allié des militaires. Dans cette perspective, le centre clandestin semblerait les avoir convertis en d'autres personnes. La conversion est simplement qualitative, c'est-à-dire qu'elle ne se mesure pas en degrés, mais en changements radicaux, en sauts qui impliquent des ruptures nettes entre un avant et un après.

Quelques-uns de ces survivants ont progressivement assumé le fait de prendre la parole en tant que témoin au cours de ces années-là[21]. Quand bien même des récits ont mis du temps à atteindre l'espace public, ils ont apporté des données fondamentales pour reconstruire le système de disparition de personnes et le destin individuel de disparus dont on ne savait rien depuis leur enlèvement[22]. Pour autant, ces témoins ne parviennent pas à se légitimer en tant que tels dans l'espace public en général, et plus particulièrement dans les milieux de lutte pour les droits de l'homme. Nous les appelons « témoins déniés »[23]. Ici, notre intention est d'analyser un de ces cas et de voir comment il s'agit d'une carrière testimoniale qui – bien qu'elle se poursuive depuis de nombreuses années maintenant – est menacée par le déni, le silence, l'exclusion, les accusations de trahison, les stigmates et – parfois – la privation de la parole. Ce qui est réduit au silence chez ce genre de témoins, ce n'est pas le contenu de leurs témoignages, mais eux-mêmes en tant que sujets historiques *victimes* de la répression. Le déni porte donc bien plus sur eux-mêmes que sur leurs dires. Ainsi la qualité de témoins leur est retirée.

Une carrière testimoniale malgré tout ?

Certains de ces témoins « déniés » ont apporté leurs témoignages, autant dans les milieux judiciaires que dans des travaux scientifiques qui cherchent à reconstruire les faits ayant eu lieu sous la dictature (comme ceux de l'Équipe argentine

[21] Comme le soutiennent M. Pollak et N. Heinich (1986 : 6), « tout témoignage se situe sur un espace du dicible, que limitent le silence absolu par la destruction physique […] et les silences partiels dus à la destruction des dispositions "morales" (*i.e.* psychiques, sociales, éthiques, etc.) autorisant le témoignage ».

[22] Les bourreaux ont tenté d'effacer, de cacher ou de détruire toute preuve – des archives jusqu'à des bâtiments – qui les inculpaient des crimes atroces qu'ils avaient commis. Le mécanisme de répression fondé sur l'enlèvement, la torture et la disparition de personnes a fonctionné comme un système d'effacement d'identités, de corps, d'information. En ce sens, les incertitudes quant au destin final de chaque disparu, perdurent, dans la plupart des cas, jusqu'à aujourd'hui. Étant données les caractéristiques de la répression et à défaut de tout autre type de documents ou de sources, les survivants s'avèrent être des témoins « nécessaires » tant pour la construction de preuves contre les agents de la répression durant les procès judiciaires, que pour les tentatives de reconstruction – par les familles – du destin des disparus.

[23] Le témoin dénié n'est ni un témoin consacré (ou souvenu), ni un témoin oublié. Nous nous sommes focalisées sur l'analyse de cette catégorie comme un moyen de complexifier les approches des carrières testimoniales. Nous reviendrons sur ce point dans la conclusion de ce travail.

d'anthropologie légiste [Equipo Argentino de Antropología Forense, EAAF][24]). C'est le cas de L.[25], un survivant du centre clandestin de détention qui a fonctionné au sein de l'ESMA.

L. a été enlevé le 14 octobre 1976 et est resté en captivité jusqu'au mois de mars 1979, date de son passage à un régime de liberté surveillée par les soldats de la marine[26]. Il militait au sein de l'organisation politico-militaire Montoneros où il se consacrait au Service de documentation[27] de la région de Buenos Aires. Lors de son enlèvement, a été également emporté le matériel qui s'y trouvait, destiné à la production et à la falsification de documents :

> « Ils m'enlèvent dans la maison où nous avions emporté tout le service de documentation, c'est-à-dire qu'ils trouvent tout, des documents en blanc, des tampons, un fichier contenant des sosies. […] Ils avaient, eux, une documentation fausse déficiente. […] Ils décident alors de commencer à utiliser les documents qu'ils avaient trouvés avec moi, les documents en blanc de l'organisation. […] À cette époque [fin 76] le Tigre avait déjà pris la décision de fabriquer des documents à l'ESMA »[28].

Début 1977, les militaires ont monté, dans le sous-sol de l'ESMA, le premier laboratoire de photomécanique[29] qui servira à falsifier des documents de toutes sortes[30]. C'est là que L. a été contraint de travailler avec d'autres détenus durant la plus grande partie de sa captivité.

---

[24] L'EAAF est une organisation scientifique, non gouvernementale et à but non lucratif, qui applique les sciences légistes – principalement l'anthropologie et l'archéologie légistes – à l'enquête sur les violations des droits de l'homme dans le monde. L'EAAF s'est formé en 1984 afin d'établir l'identité, la cause et la modalité de la mort des victimes durant la dernière dictature militaire (1976-1983). Source : EAAF, http://eaaf.typepad.com/eaaf__sp/.

[25] Nous garderons l'anonymat du témoin survivant que nous avons interviewé, étant donné que son nom n'est pas indispensable pour l'analyse réalisée dans cette contribution.

[26] Le régime de liberté surveillée a été assez répandu parmi les personnes libérées de l'ESMA. En général, les personnes qui allaient être libérées ont été réintroduites de manière lente et graduelle dans leur vie quotidienne. D'abord, on leur permettait d'appeler leur famille, puis d'aller lui rendre visite (accompagnées d'un de leurs geôliers), ensuite de rester le week-end chez elle, jusqu'à un certain moment où les agents de la répression disaient au prisonnier de ne pas revenir au centre clandestin avant nouvel avis, non sans l'avertir qu'ils viendraient lui rendre visite régulièrement. Ils restaient donc surveillés par leurs geôliers, avec toute la menace sur eux-mêmes et sur leur famille que cela impliquait.

[27] Ce service appartenait dans un premier temps au département de logistique du secrétariat militaire mais est passé par la suite aux mains du secrétariat technique. La fonction du service de documentation n'était pas seulement de falsifier ou de réaliser un document, mais aussi d'instruire le personnel et de développer l'infrastructure et les éléments nécessaires pour cela. Source : http://nuestrahistoria70.blogspot.com.ar/2009/01/b65-logstica-de-montoneros-2da-parte.html.

[28] Entretien de Cl. Feld et L. Messina avec L., Buenos Aires, 10 octobre 2012.

[29] On appelle photomécanique la technique qui permet d'obtenir des transparents négatifs ou positifs de dessins, photos et textes, qui serviraient pour faire une copie exacte sur la planche. On la connaît comme la technique d'élaboration de négatifs et de positifs pour leur reproduction par différents moyens d'impression.

[30] « En entrant à la cave par la porte de fer qu'il y avait à ce moment-là, en descendant à droite de là où tu entrais, se trouvaient les salles de torture au fond, et, à droite, ce laboratoire ». L. décrit

En 1984 et 1985, lorsque les principaux récits de la transition démocratique se sont constitués, et que les paroles de survivants émergeaient difficilement dans l'espace public, L. – maintenu depuis sa libération en 1979 en liberté surveillée – a été contacté pour témoigner au procès contre les ex-commandants. La peur et le fait de se sentir menacé par ses anciens geôliers le firent alors renoncer à témoigner.

En 1994, un peu plus de 10 ans après le retour à la démocratie, se produit une inflexion qui opère comme déclencheur de la carrière testimoniale de L. À cette époque, il étudie l'anthropologie à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Buenos Aires. Un groupe d'étudiants l'a alors publiquement dénoncé comme un agent supposé des services de renseignement et demandé son exclusion. Cette accusation se fait sur la base du portrait qu'on faisait de lui dans l'ouvrage *Recuerdo de la muerte*[31] et, selon ce que raconte L., était validée par une lettre écrite par une autre survivante de l'ESMA qui enseignait dans cette faculté. Il dit :

> « Un jour, je suis tombé sur une affiche énorme [à la faculté] qui disait qu'il y avait un agent des services, et que c'était moi… Pour moi, ça a été un coup terrible. J'ai eu du mal à m'en remettre. […] Je me souviens qu'il y avait un gars, qui avait suivi quelques cours avec moi [qui au milieu d'un cours] dit qu'il voulait prendre la parole et la professeure a dit que non, qu'il parlerait quand le cours serait fini, et lui a dit "mais il y a peut-être un génocidaire parmi nous !". Là je me suis dit, mais ils déconnent tous ! J'avais été enfermé d'un côté, et maintenant ils me mettent de l'autre côté… »[32].

À ce moment, il travaillait comme psychologue du programme de santé mentale d'un hôpital. Selon ce qu'il raconte, cette équipe de travail a fonctionné comme un espace de contention pour lui, et lui a permis de partager son expérience et d'élaborer les accusations de trahison. Tout cela dans un contexte d'accusations qui avait dépassé le cadre de la faculté et avait eu des répercussions dans certains médias locaux.

> « La personne qui était alors le coordinateur général du programme de santé mentale a dit, au moment ces accusations paraissent : "bon, faisons un séminaire, que chacun dise ce qu'il faisait à cette époque, ce qu'il faisait au moment où L. subissait la torture ; ne montrez pas L. du doigt, dites ce que vous faisiez, vous, au moment où lui, on le torturait" »[33].

---

ainsi l'emplacement du premier laboratoire de photomécanique. Dans ce laboratoire, les militaires falsifiaient non seulement des documents pour les opérations de répression illégales, mais également pour commettre des délits communs, telles que l'escroquerie et l'appropriation de biens immeubles des personnes enlevées.

[31] Parmi les scènes que M. Bonasso (1984 : 305) présente dans son livre, plusieurs mentionnent L. par son nom de guerre, Cain. Dans l'une d'elle, ce personnage, suite à une opération dans laquelle un chef Montonero meurt, dit au militaire qui conduisait l'opération qu'ils doivent « fêter » cette mort, ce à quoi le tortionnaire répond : « On fête rien du tout. Je ne fête pas la mort d'un ennemi qui a su démontrer un tel courage ».

[32] Entretien déjà cité.

[33] Entretien déjà cité. Le problème de la responsabilité de la société civile argentine s'est récemment constitué comme un problème à enquêter et, en ce sens, a encore été peu exploré. Cependant,

Dans ce cadre, à partir de 1994, il contacte certains organismes de droits de l'homme – tels que les Mères de la Place de Mai, Ligne fondatrice et Familles de détenus disparus pour des raisons politiques – afin de donner sa version des faits : « je leur ai expliqué ce qui arrivait, que ce qu'on disait de moi était une infamie ». À ce moment-ci, l'EAAF prend à nouveau contact avec lui pour lui demander son aide pour un travail spécifique que menait alors l'équipe : la vérification de la destination finale de certains cas individuels de disparition afin de trouver et identifier les restes des disparus. L'information que L. pouvait apporter en ce sens sur ce qui s'était passé à l'ESMA et sur son expérience antérieure de militant s'avérait particulièrement précieuse.

> « Nous avons alors commencé un travail qui a duré très longtemps : réunir la date où cela s'était passé, la structure de l'organisation qui était tombée, le nom de guerre, le nom officiel, le visage ; un boulot de reconstruction des gens que j'avais vus »[34].

Avec le temps, d'autres survivants étaient, comme lui, accusés d'avoir fait partie du groupe de détenus jouissant de certains privilèges par rapport aux autres et dont les comportements dans le centre clandestin les avaient également faits accusés de trahison. Sur ce point, L. dit :

> « L : travailler avec la mémoire est un problème, et élaborer, d'une certaine manière ce que tu as fait, dans quelles circonstances, etc., je crois que j'ai été le seul qui ait déclaré dans le procès que j'avais donné le nom de quelqu'un, personne ne l'a dit… Moi, entre mon épouse et un rendez-vous que j'avais, je leur ai donné le rendez-vous, dans l'espoir que quand ils redemanderaient pour mon épouse, ils ne pourraient plus la trouver.
>
> QUESTION : et vous dites que personne ne reconnaît cela ?
>
> L : non, mais chacun fait ce qu'il peut avec sa vie… »[35].

Dans un contexte d'accusations de ce type, les paroles de Michael Pollak et Nathalie Heinich (1986 : 6) sur la collaboration dans les camps nazis, et la difficulté à prendre la parole restent pertinentes :

> « C'est le thème de la "compromission" qui illustre plus crûment les contraintes morales qui empêchent souvent une prise de parole publique. […] Il est d'autant plus difficile à traiter qu'il ne s'agit pas de phénomènes absolus, aux frontières tracées une fois pour toutes […], mais plutôt des faits soumis à des seuils d'acceptabilité variables selon les personnes et les moments, et qui divisent souvent les survivants lorsqu'ils avancent des interprétations divergentes ».

En 2001, L. témoigna lors de l'instruction de la cause connue comme cause 761, dans laquelle sont instruits les crimes commis à l'ESMA (Juges Torres et Taiano, en

---

quelques travaux ont commencé à enquêter sur les articulations entre les pratiques répressives (tant dans les années antérieures au coup d'État comme durant la dictature) et certains acteurs de la société tels que l'Église catholique, les médias, le patronat et le pouvoir judiciaire (Verbitsky, 2005 ; Basualdo, 2006 ; Sarrabayrouse, 2011 ; Franco, 2012).

[34] Entretien déjà cité.

[35] Entretien déjà cité.

titre de la procuration n° 3)[36]. Le procès eut lieu en 2011 et L. en fut un des témoins à charge dans le cas de l'assassinat du journaliste et militant montonero Rodolfo Walsh, une des figures les plus emblématiques de l'activité militante, de la pensée critique et de la lutte contre la dictature[37]. Lors de ce procès, le procureur reçut de la part d'autres témoins – plaignants, pour certains – la demande que L. ne témoigne pas lors des audiences orales. Le déni de ce survivant comme témoin, qui jusque-là ne s'était pas manifesté comme tel –, les mises en cause et accusations dont il avait fait précédemment l'objet[38] ne cherchaient pas exactement à invalider sa parole comme témoin – prend dans ce cas une tournure tout à fait particulière, en proposant une division entre témoins légitimes et témoins déniés dans le cadre spécifique d'un procès.

La perspective du ministère public a été différente, en ce qu'elle soutenait que toutes les personnes qui avaient été enlevées et détenues à l'ESMA avaient été des victimes : « Pour nous, personne n'a frappé à la porte pour entrer à l'ESMA[39] ». En ce sens, le procureur était en désaccord avec les demandes de certains plaignants qui voulaient rejeter ou ne pas appeler des témoins. Ses arguments allaient dans deux directions. D'une part, il estimait que l'information que donnaient ces témoins était précieuse pour apporter des preuves et ne pouvaient être remplacés. D'autre part, il considérait que tous les survivants, sans distinction, étaient des victimes, s'opposant en cela à la stratégie de certains partis de la défense qui tentaient de faire apparaître ces témoins comme des collaborateurs pour les délégitimer, et à la posture de quelques-uns des plaignants qui voulaient empêcher la participation de ces survivants au procès.

Cet épisode montre comment logiques de la mémoire et logiques de la justice entrent parfois en tension. Les personnes considérées comme témoins dans un procès, même dans le cas de témoins clés pour la démonstration d'un cas

[36] Le système pénal argentin implique deux instances distinctes : « Il y a une première partie dans n'importe quelle cause qui est l'enquête dont un juge et un procureur d'instruction sont en charge, qui, lorsqu'ils comprennent que la cause est prête à être jugée, étant déjà passée par diverses étapes judiciaires, est élevée au procès. Alors, commence à intervenir un tribunal propre au procès et un procureur propre au procès, différent du procureur d'instruction […] ». Entretien de C. Feld et L. Messina avec l'un des procureurs de la cause ESMA, 8 août 2012.

[37] Figure incontestée et respectée par tout l'échiquier politique et militant de gauche, R. Walsh constitue un emblème du héros révolutionnaire.

[38] Nous faisons ici fondamentalement référence à la manière dont M. Bonasso décrit L., étant donné que cela fonctionne comme opérateur de justification d'accusations postérieures. Il est paradoxal que son livre soit pris comme source documentaire, alors qu'il s'agit d'une reconstruction fictionnelle, fondée sur des personnages et des faits réels mais romancés. Un exemple clair de cet usage fut le film documentaire réalisé par Maria Inés Roqué (fille de Julio Roqué, un haut cadre *montonero* assassiné par les militaires). La cinéaste interviewe L., qui a des informations privilégiées sur les circonstances de la mort de son père. Vers la fin de l'entretien, M. I. Roqué demande à L. s'il était vrai que, comme cela apparaît dans le livre de M. Bonasso, il avait trinqué avec les militaires à la mort de J. Roqué. Pour élargir le débat autour de la question du caractère mixte entre fiction et documentaire du livre (voir Longoni, 2007).

[39] Entretien avec l'un des procureurs de la cause ESMA déjà cité.

emblématique, ne deviennent pas pour autant plus facilement légitimes, et encore moins consacrés dans un champ mémoriel spécifique. Ce que certains survivants semblent réclamer, c'est le droit de choisir ceux qui peuvent ou non raconter l'histoire Ce qui est également en débat, est l'appropriation de cette histoire, tant individuelle que collective. En ce sens, les critères de sélection n'ont pas été les mêmes pour les acteurs chargés de démontrer les crimes (le procureur, d'autres plaignants) que pour ceux des survivants qui ont tenu une parole plus légitime dans le champ mémoriel contemporain.

Par ailleurs, la conception binaire de héros et traîtres présente dans les organisations politico-militaires des années 70 semble entrer en jeu dans cette négation de l'autre comme témoin légitime. Peu importent les circonstances dans lesquelles elle a eu lieu, toute connivence avec « l'ennemi » et tout type de collaboration sembleraient être considérés comme une trahison. Cependant, ce qui est intéressant consiste dans le fait que bien que le champ de l'opinion sur ce thème soit divisé, il n'ait pas fait l'objet d'un débat public. Il s'agit d'une question encore entourée de silences, de sous-entendus et de non-dits. Ce qui semble alors être en jeu, ça n'est pas seulement la conception binaire de héros et de traîtres, mais la notion même de victime, son élasticité et son amplitude en tant que catégorie.

Conclusion

Nous avons abordé la notion de témoin consacré en la mettant en tension avec une autre, nommée « témoin dénié ». Comme nous l'avons vu dans la première partie de la recherche – concernant les mécanismes et/ou les critères de consécration de témoins –, la consécration de témoins individuels de l'expérience de la captivité dans les CCD en Argentine constitue une exception plus qu'un fait commun. Le phénomène de consécration résiderait dans l'intervention de circonstances qui dépassent les sujets eux-mêmes, moins dans le travail de narration de certains témoins. Précisément, il semble que ne soient pas simplement intervenues, dans la consécration de certains témoins durant la transition démocratique, les qualités particulières et les capacités personnelles à raconter son expérience, mais aussi les circonstances qui ont rendu possible le fait que leurs histoires se distinguent de celles des autres survivants. Ainsi en est-il de la possibilité qu'ils ont eue d'être considérés comme des « hypervictimes » (Pablo Díaz), la place qu'ils occupaient en tant qu'acteurs sociaux connus déjà avant leur enlèvement (Jacobo Timerman). Par ailleurs, dans leurs narrations mêmes, se détachent des aspects qui les différencient du reste des survivants : Pablo Díaz insiste sur sa condition de lycéen qui se battait pour une mesure juste et semblait loin du monde de l'activité militante révolutionnaire, Jacobo Timerman insiste sur sa judéité. C'est comme si ni l'un ni l'autre ne pouvait nommer ou incarner les raisons permettant de comprendre pourquoi la plupart

des disparus ont été poursuivis : la pratique politique au sein d'organisations dont l'horizon était la transformation sociale (avec ou sans usage de la violence).

Tout autre est le cas des témoins-membres de familles de disparus qui se sont constitués – tant au niveau national qu'international – comme référents de la lutte et de la dénonciation contre le terrorisme d'État. Si le témoin consacré est celui qui incarne une histoire, qui est invité à témoigner et à donner son avis dans les actes commémoratifs, nous pouvons dire que, dans le cas argentin, ce rôle a principalement été tenu par les familles de disparus. En ce sens, Estela de Carlotto, la présidente des Grands-mères de la place de mai constitue une des figures les plus reconnues, légitimées et emblématiques, qui se maintient au fil du temps.

Réfléchir à cette difficulté de la consécration des témoins-survivants nous a conduit à considérer deux axes de travail. D'un côté, analyser ce qui a fait que se produit le phénomène de consécration de quelques témoins et ce qui l'avait empêché au cours des premières années de la transition démocratique (1983-1987). Partant de là, nous suggérons que les mécanismes de consécration ont dans une certaine mesure également servi à stigmatiser des témoins. De l'autre, étudier ce que nous avons nommé « témoin dénié », qui n'est pas, comme on pourrait l'imaginer, le témoin oublié. En plus des témoins consacrés et oubliés, il existe donc un autre type de témoins, les témoins déniés.

Dans la notion de témoin dénié, ce qui est passé sous silence, nié ou mis en cause, n'est pas tant le contenu du témoignage que la constitution de l'autre comme témoin-victime de la répression, en l'excluant également de la catégorie de victime et du droit à raconter une histoire qui n'est pas seulement individuelle mais aussi collective, celle de « tous » les disparus. Dans le déni, entrent simultanément en jeu les tentatives de mise sous silence, de mise en cause et de délégitimation de l'autre en tant que témoin. En définitive, il s'agit du refus, de la réprobation ou de la négation de l'autre comme témoin.

Aussi souhaitons-nous avancer l'idée selon laquelle les carrières testimoniales des survivants d'expériences extrêmes se trouvent traversées certes par des dynamiques d'oubli et de consécration, mais aussi de silence et déni. Les témoins déniés conduisent à des carrières testimoniales, mais celles-ci se déroulent plus difficilement, sous la menace constante de mises sous silence et d'accusations. Ces carrières testimoniales – de la même manière que dans le cas des témoins consacrés – sont bel et bien des carrières dans le sens où elles se déroulent sur un certain temps. Les analyser sert à inclure de nouveaux questionnements et à mettre en lumière les complexités de l'espace mémoriel et ses dynamiques propres, les difficultés des survivants à prendre la parole publique, et les rôles que peuvent avoir les témoins d'une expérience extrême.

Références

Anguita E., Caparrós M., 1997, *La Voluntad. Una historia de la militancia revolucionaria en Argentina (1966-1973 y 1973-1976)*, Buenos Aires, Éd. Norma.

Basualdo V., 2006, « Complicidad patronal-militar en la última dictadura argentina : Los casos de Acindar, Astarsa, Dálmine Siderca, Ford, Ledesma y Mercedes Benz », *Revista Engranajes*, FETIA, 5, pp. 1-28.

Bonasso M., 1984, *Recuerdo de la muerte*, México, Era.

Calveiro P., 1998, *Poder y desaparición. Los campos de concentración en Argentina*, Buenos Aires, Éd. Colihue.

CONADEP, 1984, *Nunca Más. Informe de la Comisión Nacional sobre la desaparición de personas*, Buenos Aires, EUDEBA.

Crenzel E., 2008, *La historia política del Nunca Más. La memoria de las desapariciones en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI.

Da Silva Catela L., 2001, *No habrá flores en la tumba del pasado. Reconstrucción del mundo de los familiares de desaparecidos*, La Plata, Ed. Al Margen.

Franco M., 2012, *Un enemigo para la nación. Orden interno, violencia y « subversión », 1973-1976*, Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica.

González Bombal I., 1995, « "Nunca Más" : el juicio más allá de los estrados », pp. 193-216, *in* : Jelin E. *et al.*, *Juicio, castigo y memorias : derechos humanos y justicia en la política argentina*, Buenos Aires, Nueva Visión.

Jelin E., 2010, « Víctimas, familiares y/o ciudadanos/as ? Las luchas por la legitimidad de la palabra », pp. 227-249, *in* : Crenzel E., dir., *Los desaparecidos en la Argentina. Memorias, representaciones e ideas (1983-2008)*, Buenos Aires, Biblos.

Levi P., 1989, *Les Naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, trad. de l'italien par A. Maugé, Paris, Gallimard.

Lewin M, Actis M., Tokar E. *et al.*, 2001, *Ese Infierno Conversaciones de Cinco Mujeres Sobrevivientes de La ESMA*, Buenos Aires, Sudamericana.

Longoni A., 2007, *Traiciones. La figura del traidor en los relatos acerca de los sobrevivientes de la represión*, Buenos Aires, Norma.

Lorenz F., 2004, « "Tómala vos, dámela a mí". La noche de los lápices : el deber de memoria y las escuelas », pp. 95-129, *in* : Lorenz F., Jelin E., dirs, *Educación y memoria. La escuela elabora el pasado*, Madrid y Buenos Aires, Siglo XXI.

Mochkofsky G., 2004, *Timerman. El periodista que quiso ser parte del poder (1923-1999)*, Buenos Aires, Debolsillo.

Nofal R., 2002, *La escritura testimonial en América Latina. Los imaginarios revolucionarios del Sur (1970-1990)*, Tucumán, Facultad de Filosofía y Letras, Universidad Nacional de Tucumán.

Pollak M., Heinich N., 1986, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, pp. 3-29.

Raggio S., 2009, *Los relatos de la noche de los lápices. Modos de narrar el pasado reciente,* mémoire de master en sciences humaines et sciences de l'éducation, Université nationale de La Plata.

— « La Noche de los Lápices : Del testimonio judicial al relato cinematográfico », pp. 45-76, *in* : Feld C., Stites Mor J., eds, *El pasado que miramos. Memoria e imagen ante la historia reciente,* Buenos Aires, Paidós.

Sarrabayrouse Oliveira M. J., 2011, *Poder judicial y dictadura. El caso de la morgue*, Buenos Aires, Ed. del Puerto.

Seoane M., Ruiz Nuñez H., 1986, *La noche de los lápices,* Buenos Aires, Ed. Contrapunto.

Tamburrini C., 2002, *Pase libre. La fuga de la Mansión Seré*, Buenos Aires, Ed. Continente.

Timerman J., 1981, *Preso sin nombre, celda sin número,* New York, A. Knopf.

Verbitsky H., 2005, *El Silencio,* Buenos Aires, Ed. Sudamericana.

Villani M., Reati F., 2011, *Desaparecido : memorias de un cautiverio. Club Atlético, el Banco, el Olimpo, Pozo de Quilmas y* ESMA, Buenos Aires, Biblio.

Walter J., 2012, « Analyser les trajectoires de témoins historiques avec la notion de carrière », conférence dans le cadre des journées *El testimonio : voces, lenguajes y escenarios*, IDES, Buenos Aires, 13-14 sept.

Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés 259-276

> HARO SUR LES TÉMOINS

BÉATRICE FLEURY
Centre de recherche sur les médiations
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Université de Lorraine
F-54000
Beatrice.Fleury@univ-lorraine.fr

QUAND UN TÉMOIN CONSACRÉ SE VOIT CONTESTÉ.
LE CAS DE LOUISETTE IGHILAHRIZ ET DE LA TORTURE EN ALGÉRIE

Résumé. — L'article publié par Florence Beaugé le 20 juin 2000 dans *Le Monde*, et dans lequel Louisette Ighilahriz disait rechercher le médecin français qui l'avait sauvée de la torture, a contribué à faire de ce témoin une personnalité phare de la dénonciation de la torture exercée par l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Douze ans plus tard, à l'occasion de la commémoration, en France, des cinquante ans de la fin de la guerre d'Algérie (1er semestre 2012), il apparaît que Louisette Ighilahriz n'est plus le témoin de référence qu'elle était auparavant. La visée de la contribution consiste donc à comprendre les raisons de cette évolution. À l'analyse d'un corpus de presse sera confrontée celle d'un corpus d'ouvrages rédigés par des acteurs impliqués dans l'interprétation de la guerre d'Algérie. L'ensemble permettra de mettre au jour, en France, les scansions d'une carrière testimoniale en sommeil.

Mots clés. — Louisette Ighilahriz, Henri Pouillot, général Maurice Schmitt, Florence Beaugé, *Le Monde*, *L'Humanité*, torture, guerre d'Algérie, carrière testimoniale, témoignages, appelés.

L'article publié par Florence Beaugé le 20 juin 2000 dans *Le Monde*, et dans lequel Louisette Ighilahriz dit rechercher le médecin français qui l'avait sauvée de la torture, a contribué à faire de ce témoin une personnalité phare de la dénonciation de la torture exercée par l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Douze ans plus tard, à l'occasion de la commémoration des cinquante ans de la fin de la guerre en France (1er semestre 2012), que devient Louisette Ighilahriz ? En fait, elle n'est plus le témoin de référence qu'elle a été pendant plusieurs années. Seuls les quotidiens *Le Monde* et *L'Humanité* en font une personnalité significative du souvenir. Pourquoi cette discrétion ? De quelles logiques mémorielles ce changement est-il le résultat ?

Pour tenter d'en comprendre les raisons, nous reviendrons sur certains temps forts du regard porté sur la guerre d'Algérie entre l'année 2000 et la période contemporaine. Parmi ceux-ci, on trouve une affaire judiciaire, celle qui a opposé, cinq années durant (2002-2007), le général Maurice Schmitt à Louisette Ighilahriz, d'une part, le général à Henry Pouillot, d'autre part. Louisette Ighilahriz est sortie éprouvée de ce procès et son image en a souffert. Mais au cours de la même période, on trouve aussi des émissions de télévision, des ouvrages, des films et nombre de témoignages publiés dans la presse ou dans des livres. De cet ensemble, découle un certain nombre de constats. Par exemple, initialement centré sur une « victime » de l'Armée française, le souvenir de la guerre s'est déplacé vers les acteurs de l'Armée, que certains d'entre eux aient ressenti le besoin de témoigner ou qu'ils aient souhaité défendre des choix militaires. Et si on revient au procès, on est confronté à cette caractéristique : l'affaire judiciaire a conduit les acteurs en présence à prendre la défense des témoins ou à les récuser, obligeant à donner des garanties quant à la véracité des témoignages mais aussi à en justifier les inexactitudes.

Résulte de ceci un bouleversement du rôle pouvant être joué par Louisette Ighilahriz. Avec cette hypothèse : si le témoignage de cette dernière a stimulé le besoin de raconter, il n'est pas pour autant parvenu à ouvrir un pan testimonial constitué des paroles de victimes de la torture. Pour étudier les ressorts de cette particularité, nous suivrons les inflexions de la carrière testimoniale de Louisette Ighilahriz en lien avec le cadre social. Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur le procès qui l'a opposée (elle, mais aussi Henri Pouillot) au général Schmitt. Pour cela, nous examinerons le rôle joué par *Le Monde* et *L'Humanité* – les deux quotidiens qui ont contribué à façonner son statut de témoin – dans sa publicisation. Ensuite, nous mettrons en évidence les modalités du déplacement testimonial fondé sur un élargissement du statut de victime, celle-ci n'étant plus seulement celle qui reçoit la violence mais aussi celle qui la donne. Enfin, nous regarderons du côté de la commémoration des 50 ans de la fin de guerre d'Algérie pour pointer de quels changements la mémoire d'aujourd'hui est la résultante[1].

[1] Pour cela, nous étudierons différents corpus : l'ensemble de la presse française (quotidiens et hebdomadaires compris) pour la partie touchant à la diffusion du documentaire de Patrick Rotman ;

Tensions à l'écran, consensus dans la presse

Au commencement était un documentaire

C'est à l'occasion du 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie qu'est diffusé, sur France 3, en mars 2002, *Ennemis intimes*[2], un documentaire de Patrick Rotman[3]. Ce n'est pas la première fois que ce réalisateur se penche sur l'histoire contemporaine, notamment la guerre d'Algérie[4]. En effet, en 1992, ce docteur en histoire a coécrit un film – et un livre – avec Bertrand Tavernier (1992), *La Guerre sans nom*, dans lequel une trentaine d'anciens appelés de la région de Grenoble témoignaient déjà de ce passé où pouvaient se mêler honte et colère d'avoir été enrôlés dans une guerre que certains considèrent comme n'étant pas la leur. Lors de la dernière soirée consacrée à la diffusion du documentaire de Patrick Rotman, un débat est programmé ; enregistré deux jours plus tôt, il est animé par Franz-Olivier Giesbert[5]. Consacré aux méthodes employées durant la guerre d'Algérie, il réunit le réalisateur, l'avocate Gisèle Halimi, l'historien Mohamed Harbi, le général Maurice Schmitt, le colonel Déodat du Puy-Montbrun qui vient de faire paraître *L'Honneur de la guerre. Les vérités d'un officier d'Algérie* (2002).

Dans l'ouvrage qu'il a consacré à l'affaire judiciaire qui fait suite à ce débat, le général Maurice Schmitt (2008 : 18) a retracé les raisons pour lesquelles il s'est retrouvé sur ce plateau de télévision. Selon lui, il faut remonter au mois de juin 2001, lorsqu'il fut pris à partie par Philippe Bernard du *Monde* et Élise Lucet de France 3 qui « avaient recueilli les témoignages de trois anciens membres du dernier groupe terroriste dont disposait encore à Alger Yacef Saadi en juillet 1957. Il s'agissait d'un dénommé Ali Moulay, chef de ce groupe avant Saïd

Le Monde et *L'Humanité* pour ce qui est du traitement du procès, une centration permettant de comprendre les modes de défense que ces deux journaux engagent pour soutenir leur témoin. Cette analyse sera complétée par celle des ouvrages consacrés à l'affaire judiciaire ; leurs références figureront dès la première occurrence.

[2] Diffusé les 4, 5 et 6 mars 2002, le documentaire de P. Rotman, *L'Ennemi intime*, se présente sous la forme d'un film en trois volets : « Pacification », « Engrenages », « États d'armes ». Il reprend 22 des 27 témoignages publiés dans un ouvrage au titre éponyme et paru la même année. À noter qu'un film de fiction (réalisé par Florent-Émilio Siri) s'inspirera de ces derniers et sortira en salle en octobre 2007. P. Rotman en est le scénariste ; les acteurs principaux sont Benoit Magimel et Albert Dupontel. Accès : http://l-ennemi-intime.filmsdukiosque.fr/home.html. Consulté le 16/06/12.

[3] Au cours de la même période, d'autres documentaires sont programmés : *Paroles de tortionnaires* (Jean-Charles Deniau, Odyssée puis la Cinq) ; *Il y a quarante ans… L'histoire déchirée des Français d'Algérie* (Jean-Pierre Carlon, France 3).

[4] Né en 1949, P. Rotman a soutenu une thèse en histoire. Avant de réaliser et d'écrire *L'Ennemi intime*, il a tourné *Génération* (1987) avec H. Hamon et *François Mitterrand ou le roman du pouvoir* (2000). Par ailleurs, il a publié plusieurs essais avec ce dernier (1979, 1981, 1982, 1984, 1987, 1988, 1990). Enfin, en collaboration avec J. Lacouture, on lui doit *Mitterrand, Le roman du pouvoir* (2000).

[5] *L'ennemi intime* est programmé dans le cadre du magazine « Cultures et dépendances » de Fr.-O. Giesbert.

Bakel, et de deux poseurs de bombes : Mme Malika Koriche et M. Farid Ferrahi ». Tous trois mettent en cause le général Schmitt et l'accusent d'être complice des actes de torture qu'ils ont subis. Souhaitant contredire ces accusations et, dans le même temps, mettre à mal certains pans du récit de Louisette Ighilahriz (*Algérienne*, 2001) –, il fit paraître en janvier 2002 un essai intitulé *Alger été 1957, une victoire sur le terrorisme*. Or, c'est précisément cet essai qui lui valut d'être invité par Franz-Olivier Giesbert.

Le débat fut particulièrement houleux, tant entre le général Schmitt et le réalisateur qu'entre le général et Gisèle Halimi, celle-ci lui reprochant – par exemple – d'avoir témoigné en faveur du général Aussaresses, lors de son procès devant la 17e chambre correctionnelle de Paris[6]. En fait, le général Schmitt met en doute la validité des souvenirs de plusieurs témoins[7] et reproche au réalisateur de ne pas les avoir vérifiés. Pour cela, il s'en prend plus particulièrement à trois d'entre eux : Jacques Zeo, Pierre-AlbanThomas, Henri Pouillot. Du premier, un engagé volontaire, il conteste le récit. Pour le deuxième qui a servi cinq ans en Algérie, il s'en prend au sentiment de culpabilité et à l'argument consistant à dire qu'il était impossible de désobéir[8]. Concernant le troisième, il explique que les faits racontés ne peuvent en aucun cas correspondre à la réalité, ceci notamment pour des raisons de calendrier. Ainsi met-il à l'épreuve chacune des dates avancées par Henri Pouillot (Schmitt, 2008 : 23), expliquant que ce dernier n'a pu voir torturer « cinq mille personnes et violer une centaine de femmes », pendant les dix mois où il aurait été affecté à la villa Sesini, entre 1961 et 1962. Déjà, parce que, non seulement, Henri Pouillot n'a pu séjourner à la villa que deux mois, mais que, en plus, il n'a pu passer que huit mois à Alger, non pas dix comme il le précise. Enfin, au-delà de la remise en cause des propos tenus, il inscrit ce documentaire

> « dans une opération qui se déroule depuis deux ans, deux ans et demi, [qu'il appelle] l'opération torture. Cette opération a débuté avec la publication d'un… […] soi-disant témoignage d'une comparse de l'organisation de tortionnaires et de terroristes qui s'appelait la "Zone Autonome d'Alger". Elle y jouait un très petit rôle, et elle a publié ensuite un livre qui est un tissu d'affabulations et de contrevérités, je l'ai dite devant un tribunal… » (Schmitt, 2008 : 30).

Que Louisette Ighilahriz soit absente du documentaire et du débat ne change pas l'opinion du général Schmitt à son sujet. Il en fait la responsable du déferlement mémoriel auquel on assisterait alors. La réaction ne se fit pas attendre : le 5 juin,

---

[6] Le général Aussaresses fut cité à comparaître après qu'il ait reconnu avoir pratiqué la torture et l'avoir fait pour obéir aux ordres de ses supérieurs et de l'État, dans un article du *Monde* (« La France face à ses crimes en Algérie », 03/05/01) ainsi que dans un ouvrage paru en mai de la même année : *Services spéciaux.Algérie 1955-1957*. Saisi par différentes associations, dont la LDH (Ligue des droits de l'homme), le parquet décida de citer le général devant le tribunal de Paris pour « apologie de crimes de guerre ».

[7] Pour l'ensemble de l'argumentation du général Schmitt, on peut se référer à l'ouvrage qu'il a écrit à ce sujet et dans lequel il détaille les doutes qui l'habitent (Schmitt, 2008).

[8] P.-A. Thomas répond au général Schmitt dans un ouvrage qui paraît en 2006 : *Pour l'honneur de l'armée : réponse au Général Schmitt sur la guerre d'Algérie*.

le général recevait une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris. Elle émane de deux des personnalités mises en cause : Henri Pouillot et Louisette Ighilahriz.

Dans les médias, un concert de louanges

Côté médias, comment furent reçus le documentaire et les propos tenus au cours de celui-ci ? Les journalistes de la presse écrite se concentreront sur le documentaire et délaisseront le débat. D'ailleurs, quelle que soit leur orientation politique, tous soulignent le courage et l'audace de Patrick Rotman ainsi que son objectivité. Quelques exemples : Nathalie Simon dans *Le Figaro* (« Confessions d'appellés », 06/03/02 : 30) écrit : « Le réalisateur a le bon ton d'évoquer un passé encore tabou sans "jamais juger", ni prendre parti. Un document édifiant pour les jeunes générations ». Dans *L'Humanité*, c'est Claude Baudry (« Un choc utile », 06/03/02 : 21), qui demande : « Il faudra sans doute se demander "et maintenant que faisons-nous ?" ». Et dans *La Croix*, c'est Bruno Bouvet (« Des témoins racontent leur guerre d'Algérie », 02/03/02 : 30) qui s'enthousiasme :

> « Toute guerre est violente. Et la violence appartient aux deux camps. Les bourreaux, non plus, ne sont pas tous du même côté. Ces hommes, qui ont violé, torturé et même assassiné, menaient une vie paisible et généralement pacifique, jusqu'au jour où l'armée les a envoyés au combat… Dépourvue de tout manichéisme, imperméable à l'idéalisme, cette vision traverse l'ensemble des trois documentaires que consacre France 3 à la guerre d'Algérie ».

Le consensus qui se fait jour subsume donc les particularismes de la pensée politique, chacun s'accordant sur l'importance que représente le fait de pouvoir enfin entendre ces paroles « libérées ». Sans surprise, cet accord sera réitéré quelques jours plus tard, c'est-à-dire lors de la sortie en librairie du livre de Patrick Rotman sur le même sujet[9].

Pourtant, dans ce concert de louanges, quelques – rares – voix discordantes se font entendre. Figurant dans les courriers des lecteurs, elles contestent ou bien

[9] Dans *Le Figaro Littéraire*, É. Roussel (« L'Algérie entre nostalgie et souffrance », 14/03/02 : 6) salue l'équilibre avec lequel P. Rotman a conduit son travail : « Dans l'impressionnante enquête qu'il consacre aux comportements contestables de certains militaires durant les hostilités, Patrick Rotman n'omet pas ainsi de reconstituer le contexte de pareils errements. "Le FLN, écrit-il, mène une guerre révolutionnaire dont la population est l'enjeu. Mais excepté dans les Aurès où les maquis sont bien implantés, le FLN est très minoritaire. Il ne compte en 1955 que quelques milliers de combattants qui s'impatientent de l'attentisme de la population. Pour la faire basculer de leur côté, ils ont recours à la terreur. Les Algériens qui entretiennent des relations avec l'armée française sont exécutés. Ceux qui n'obéissent pas aux mots d'ordre sont affreusement mutilés. Passer outre à l'interdiction de fumer se paie par le nez où les lèvres coupées. Quelle que soit l'époque de leur séjour en Algérie, appelés ou officiers sont les témoins horrifiés des exécutions commises par le FLN sur la population". Reconnaître cette tactique ne justifie en rien les actes barbares commis pour y répliquer. Patrick Rotman a eu raison de le comprendre ».

le point de vue adopté par le réalisateur[10] ; ou bien celui du général Schmitt[11]. Quoi qu'il en soit, elles montrent une diversité mémorielle plus conforme à la réalité que ne l'est le consensus journalistique. Probablement doit-on voir en cet accord un effet du rôle que les journalistes ont joué dans ce débat : celui d'acteurs engagés, se voulant indépendants vis-à-vis de l'État et attentifs à voir évoluer les valeurs de la République. Mais peut-être peut-on y voir aussi un effet de l'empathie à l'égard des témoignages sur la torture. De ce point de vue, l'argumentaire de Dominique Dhombres dans *Le Monde* (« Des hommes ordinaires », 08/03/02 : 37) est significatif. En effet, relatant l'altercation entre le général Schmitt et le réalisateur, le journaliste ponctue son propos par le rappel des témoignages, semblant ainsi retirer toute légitimité à la critique du général à l'encontre de plusieurs d'entre eux : « L'empoignade fut sévère entre Patrick Rotman et le général Schmitt, ancien chef d'état-major des armées, qui était lieutenant pendant la guerre d'Algérie et entendait défendre l'honneur de l'armée française. Les témoignages, pourtant, sont là ».

Louisette Ighilahriz et Henry Pouillot soutenus par *Le Monde* et *L'Humanité*

Le Pot de terre et le Pot de fer

Dans l'affaire opposant le général Schmitt à Henri Pouillot, le premier fut condamné le 10 octobre 2003 à verser au second 1 500 euros de dommages et intérêts[12], puis en appel (15 octobre 2004), 500 euros en réparation du préjudice

[10] Le 16 mars 2002, sous la plume de Jean-Louis Panne, dans *Le Monde* (« Une liberté dommageable », p. 39), on peut lire : « *L'Ennemi intime*, de Patrick Rotman, sur la guerre d'Algérie, nous incite tous à la réflexion sur la nature des guerres civiles. On peut regretter cependant qu'il n'ait pas interrogé, en contrepoint, des chefs de la rébellion FLN, tel Yacef Saadi qui ne renie rien de son action terroriste et se compare volontiers aux résistants français sous l'Occupation ».

[11] Dans *Le Monde* (16/03/02 : 39), l'auteur d'un courrier, Robert Levy, s'indigne contre le général Schmitt : « Médecin aspirant appelé, je suis resté en Algérie pendant 16 mois en 1957-1958, notamment au sein d'un bataillon opérationnel dans le bled kabyle. Je me suis donc trouvé au cœur du problème. J'ai raconté, comme beaucoup, mes souvenirs douloureux de cette période dans un ouvrage refusé par L'Harmattan (je ne suis pas le général Schmitt) mais que l'on a pu consulter sur Internet. Les propos du général sont scandaleux, car ils vont à l'encontre de la plus évidente et éclatante vérité ». Le même jour, un autre, anonyme, écrit : « Sur le premier fait, courage et dévouement, le film dit peu, et les livres cités dans le débat sont peu éloquents. Je regrette que n'ait pas été cité, entre autres, le livre de Jean-Yves Alquier, *Nous avons pacifié Tazalt* (Tazalt étant en réalité le lieu Texenna) publié en 1957 par Robert Laffont, dont j'atteste l'authenticité car l'auteur en a vécu les faits sous mes ordres » (*ibid.*).

[12] Quelques jours après le jugement condamnant le général M. Schmitt à verser 1 500 euros de dommages et intérêts à H. Pouillot, ce dernier répondait à un entretien dans *L'Humanité* (13/10/03) dans lequel il critiquait le général pour avoir dit et répété que la torture pourrait un jour se révéler

moral subi. Dans l'affaire l'opposant à Louisette Ighilahriz, un premier procès le condamna à verser 1 euro symbolique de dommages et intérêts à la plaignante (10 octobre 2003). En revanche, il fut relaxé le 9 janvier 2007 par un arrêt de la cour d'appel qui confirmait celui de la cour de cassation, prononcé le 5 novembre 2005.

Le Monde et *L'Humanité* ne retraceront pas seulement les étapes de l'affaire judiciaire, ils s'engageront fortement, l'avocat de Louisette Ighilahriz dans son procès en appel étant d'ailleurs celui du *Monde*, Baudelot. Toutefois, en toile de fond, se profilent des éléments de tension entre la reconnaissance implicite des failles perceptibles dans les témoignages et la volonté de défendre des valeurs et un combat. D'où une mise en opposition des parties en présence, fondée sur une forme de stigmatisation de celles-ci. Par exemple, à l'occasion de l'audience du 7 juillet 2003, *Le Monde* décrit un général redoutable, face à une Louisette Ighilahriz fragile, « une vieille femme très émue, recroquevillée au premier rang » (Garcia, 2003 : 9). Il faut dire que l'argument du général est serré, ce dernier contestant que le capitaine Graziani ait pu être un violeur, suggérant même qu'il pût y avoir chez la victime une erreur de personne[13]. Quant à l'audience du 14 juillet de la même année, mais opposant cette fois-ci Henri Pouillot au général (Robert-Diard, 2003 : 8), l'assurance du militaire ne faiblit pas quand bien même ne parvint-elle pas à déstabiliser le plaignant.

En 2005, lors du procès en appel opposant le général à Louisette Ighilahriz, la présentation du clivage entre les parties en présence est du même ordre. En effet, Pascale Robert-Diard (2005 : 11) écrit :

> « Quand est venu son tour de déposer, Mme Ighilahriz, petite femme septuagénaire grièvement blessée lors de son arrestation et qui depuis, ne peut plus se déplacer qu'appuyée sur des béquilles, a crié plus qu'elle n'a raconté "sa" guerre : "Oui, j'ai subi des actes innommables de la part de Graziani. Oui, il m'a violée et quarante-cinq ans après, je n'en dors plus. Il a brisé ma vie ! Alors, être traitée de menteuse par M. Schmitt, c'est très dur, je n'en peux plus !" ».

Dans *L'Humanité* (Mouloud, 2003 : 9), les traits opposants accusé et plaignant sont plus stigmatisés encore. Un exemple : « Appuyée sur une béquille, qui ne la quitte plus depuis qu'elle a été victime d'une fusillade en septembre 1957, Louisette Ighilahriz reconnaît sans mal les erreurs présentes dans son livre, rédigé par une journaliste. "C'est vrai je me suis plantée sur les dates. Mais, pressée par l'éditeur, je n'ai eu que très peu de temps pour relire le manuscrit" ». Lors de la sentence, le général Schmitt est dépeint comme un homme arrogant : « Pour

---

nécessaire et que l'armée pourrait être à nouveau conduite à se salir les mains. Se sentant diffamé pour des propos qu'il n'avait pas tenus, le général déposa plainte devant le tribunal correctionnel de Marseille. Le procès se déroula le 14 mai 2004 ; le jugement fut prononcé le 2 juillet 2004 en faveur du général Schmitt, H. Pouillot étant condamné à verser 1 500 euros en réparation du préjudice subi. H. Pouillot fit appel de ce jugement et l'affaire fut à nouveau jugée le 21 mars 2005. Le jugement de 2004 fut confirmé.

[13] Le général Schmitt explique par exemple que le capitaine Graziani dont il était ami, n'avait pas les yeux verts comme le précise L. Ighilahriz mais noirs.

échapper à une condamnation, il ne restait donc plus à Schmitt qu'à arguer de sa "bonne foi". En accusant – sans preuve – Henri Pouillot d'avoir participé à des viols, le général à la retraite a scellé son sort » (*ibid.*).

Pour autant, si Henri Pouillot obtint gain de cause, il n'en fut pas de même pour Louisette Ighilahriz dans le procès en appel. Et là, un traitement différencié est accordé au sujet. *L'Humanité* se contente d'un entrefilet « Le général Maurice Schmitt relaxé. Le général Maurice Schmitt, poursuivi par une ex-militante du FLN, Louisette Ighilahirz, qui lui reprochait de l'avoir diffamée en remettant en question son témoignage sur la torture » (« L'essentiel », *L'Humanité*, 04/11/05 : 10). En revanche, Pascale Robert-Diard, dans *Le Mond*e, explicite le jugement rendu qui est fondé sur l'argument de bonne foi. Si la journaliste reste mesurée, un mois plus tard, dans un article signé Florence Beaugé (2005b : 4), l'amertume est manifeste ; elle transparaît à travers le regard que les Algériens porteraient sur la France :

> « La relaxe accordée, le mois dernier, par la cour d'appel de Paris au général Maurice Schmitt dans l'affaire qui l'opposait à la militante indépendantiste Louisette Ighilahriz a profondément choqué. Ici, personne n'ignore que l'ancien chef d'état-major de l'armée française a fait la guerre d'Algérie et qu'il a été basé, l'été 1957, à l'école Sarouy, un centre d'interrogatoires de sinistre réputation. La presse a accordé une large place à ce jugement. Elle a vu la preuve que la France, empêtrée par "la racaille", en pleine crise des banlieues, a choisi de "s'accrocher aux lois d'amnésie" et de donner "la victoire aux bourreaux" (*Le Quotidien d'Oran*) ».

Défendre Louisette Highilahriz, témoin du *Monde*, témoin de Florence Beaugé

L'amertume de Florence Beaugé est à rapprocher du fait que c'est elle qui a contribué à lancer le débat sur la torture en juin 2000. D'ailleurs, dans l'ouvrage qu'elle consacre à cette affaire, elle explique clairement l'aide qu'elle a souhaité apporter à Louisette Ighilahriz au moment du procès et les raisons pour lesquelles elle l'a fait :

> « Quand je décide de mener une véritable enquête sur le passé algérien du général Schmitt, en décembre 2003, ce n'est pas pour *Le Monde*. Je le fais à titre personnel. Pour m'assurer que je ne serai redevable à l'égard de personne, je suis venue à Alger à mes frais, sur mon temps de congés. Mon objectif ? Aider Louisette Ighilahriz et lui apporter des éléments susceptibles d'éclairer la justice française. Le paradoxe est que je le fais à contrecœur. Ai-je le choix ? Assurément pas. Mon sort est lié à celui de Louisette. Si elle échoue dans la folle aventure où elle s'est embarquée, j'échoue, et dans ce cas tout le travail que j'ai effectué sur la guerre d'Algérie depuis l'an 2000 s'écroule. Si elle gagne, je gagne. Mais cette victoire, je ne l'ai pas cherchée et Louisette ne parvient pas à le comprendre. Elle m'entraîne bien au-delà des limites que je me suis fixées. Loin d'elle l'idée qu'elle me force la main » (Beaugé, 2005c : 242).

Ainsi Florence Beaugé ne peut-elle voir perdre le témoin dont elle a médiatisé les souvenirs car c'est sa propre crédibilité qu'elle verrait écornée. Elle reprend donc les arguments qu'elle a préparés pour la défense de Louisette Ighilahriz

dont elle reconnaît la fragilité. Elle raconte que, n'ayant pu être présente lors de l'audience du 4 juillet 2003, elle a produit un témoignage écrit :

> « Cinq pages manuscrites dans lesquelles je rapporte à la Cour ce que j'ai appris de Maurice Schmitt lors de mes voyages successifs à Alger depuis l'an 2000. Je dévoile au passage le secret de l'acharnement du général à l'encontre de Louisette : Malika Ighilahriz, sœur cadette de Louisette, est passée entre ses mains, l'été 1957, à l'école Sarouy. L'ancien lieutenant Schmitt a, semble-t-il, quelques petites choses à se reprocher. A-t-il décidé d'appliquer le vieil adage selon lequel la meilleure défense, c'est l'attaque ? Si oui, je ne comprendrai jamais qu'il ait été si mal conseillé » (Beaugé, 2005c : 246).

Plus loin, elle dit aussi n'avoir pas été rassurée du verdict rendu car l'Appel demandé par le général ne faisait que fragiliser plus encore un témoin dont elle savait que les souvenirs avaient, à l'écrit, manqué de rigueur. L'affaire continue… Les préparatifs du procès aussi. Dans son ouvrage, ceux-ci sont à nouveau évoqués dans un chapitre réservé au général. Le titre de cette partie est bref : « Schmitt ». Quant à la phrase qui l'introduit, elle est significative de l'état d'esprit de la journaliste à l'encontre de l'adversaire de Louisette Ighilahriz. En effet, cette phrase est une expression utilisée par Paul Teitgen[14], le 24 mars 1957, quand il démissionna de son poste de secrétaire général de la préfecture d'Alger : « Les "témoins humiliés dans l'ombre" finissent par relever la tête. Le général Schmitt se retrouve pris à son propre piège » (Beaugé, 2005c : 253). Ayant démissionné car il ne pouvait supporter les violences infligées, Paul Teitgen joue ici un rôle de contre-modèle par rapport au général.

Surtout, dans ce chapitre, Florence Beaugé évoque un livre qui paraît en 2004. Signé H.G. Esméralda, celui-ci s'intitule *Un été en enfer. Barbarie à la française. Témoignage sur la généralisation de la torture. Algérie, 1957*. Sans dévoiler l'identité de l'auteur[15], la quatrième de couverture de celui-ci précise :

> « 6 août 1957 : Esméralda, une jeune juive d'origine berbère qui faisait partie d'un réseau d'aide aux blessés de la résistance algérienne, est arrêtée par l'armée française, interrogée, torturée, puis enfermée dans un camp d'Alger. Elle sera libérée le 18 septembre. Son témoignage, écrit lors de son arrivée en France en 1958 et dont les extraits ont paru alors dans *Le Monde*, est bouleversant. Aujourd'hui, Esméralda tient à le publier *in extenso*. Afin de rappeler aux jeunes fanatiques musulmans que, durant la guerre d'Algérie, se sont battus aux côtés des Algériens de nombreux militants juifs et chrétiens ».

Toujours dans *Le Monde*, mais cette fois-ci sous la plume de Philippe Bernard (2005 : 9), les circonstances de cette publication sont clarifiées :

---

[14] Résistant et déporté à Dachau, P. Teitgen (1919-1991) était opposé à la torture. Dans le courrier qu'il adresse à R. Lacoste – ministre résidant à Alger – en mars 1957, il argumente : « C'est parce que je crois encore que dans sa lutte la France peut être violente sans être injuste ou arbitrairement homicide, c'est parce que je crois encore aux lois de la guerre et à l'honneur de l'armée française que je ne crois pas au bénéfice à attendre de la torture ou simplement de témoins humiliés dans l'ombre ».

[15] Sans donner le nom d'H.G. Esméralda, S. Cypel (2004 : 24) dévoile déjà dans le titre de son article quelques éléments biographiques de l'auteur qui reviendront ensuite dans le corps du texte.

> « Pendant près de cinquante ans, Esméralda n'a rien dit. Trop de douleur, trop de raisons d'exister, d'agir. Et puis le temps a fait son œuvre. Ses tortionnaires de 1957 sont devenus "*généraux*", "*députés européens*", ou "*coulent une vie paisible*", alors qu'à l'époque, elle avait transmis leur nom à la commission censée enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme dans l'Algérie française "*pour qu'ils soient sanctionnés*". En vain. En 2004, la dame âgée, mais toujours vive, s'est décidée à exhumer les cahiers d'écolier sur lesquels elle avait raconté son calvaire, à chaud, en 1957. Pour que l'on sache ».

Quelques corrections ont été apportées au texte telle l'identité de certains personnages qui est masquée, par exemple en ne faisant figurer que les initiales des noms. Pourtant, au fil du récit, on reconnaît sans ambiguïté ce lieutenant Schm. dont l'ouvrage dépeint le cynisme et la froideur. Comment ne pas voir, en cette période qui sépare les deux procès opposant Louisette Ighilahriz et le général Schmitt, une publication dont on attend (l'auteur ?, le quotidien *Le Monde* ?) qu'elle déstabilise le général en témoignant à charge contre lui. D'ailleurs, Philippe Bernard du *Monde* (*ibid.*) saute le pas en publiant des extraits du texte initial dans lequel l'identité des acteurs n'était pas masquée :

> « Schmidt [orthographe adoptée dans le document de 1957], est-il écrit dans ces archives, fit un petit signe aux deux hommes, dans mon dos. Aussitôt on me fit lever. L'un d'eux [...] saisit ma main droite : il plaça un fil électrique autour du petit doigt. Un autre à l'orteil de mon pied droit. J'étais interdite : jamais je n'aurais cru en venir si vite à la torture – la scène se passe immédiatement après son arrestation. Il s'assit sur un tabouret et une magnéto sur les genoux, m'envoya les premières décharges électriques. Froidement, les deux lieutenants suivaient l'opération. Les premières secousses furent telles que je tombai à terre en hurlant ».

Quoi qu'il en soit, ce livre aurait, des dires de Florence Beaugé, engendré un double effet. Il aurait conduit le quotidien *Le Monde* à diligenter une enquête en Algérie pour retrouver une nouvelle fois des victimes du général Schmitt[16]. Ainsi paraîtra un article (Beaugé, 2005a : 8) regroupant les témoignages d'anciens combattants du FLN, témoignages récusés ensuite par le général. Il aurait aussi mis un terme au traitement de la guerre dans le quotidien dont Florence Beaugé (2012 : 38) explique : « Avec cette enquête sur le général Schmitt se referme le retour des mémoires des années 2000 sur la guerre d'Algérie. Fatigue. Usure. *Le Monde* choisit de s'arrêter là. Le couvercle retombe en France ». Là encore, ne peut-on voir en cette explication un aveu d'échec ? En effet, ni cet article ni le livre d'H.G. Esméralda n'ont convaincu la justice. N'a pas convaincu non plus la parution du livre de la journaliste le jour même du procès en appel, le 8 septembre 2005, et dans lequel le général Schmitt est dépeint sous un jour peu favorable. Par exemple, Florence Beaugé y évoque les pressions que le

[16] Dans *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Fl. Beaugé (2005c) parle de ce livre et de l'émotion ressentie à sa lecture. Elle est sévère à l'encontre du général Schmitt : « En ce mois d'octobre 2004, je dévore les pages d'*Un été en enfer*, abasourdie. C'est terrible à dire, mais il me semble être en terrain familier. L'école Sarouy, je la connais. Je sais qui sont les gens dont Esméralda donne les initiales, les bourreaux autant que les victimes. Laisser sans suite ce livre choc ? Impossible, estime la direction du *Monde*. Le général Schmitt n'est pas n'importe qui. Il a été chef d'état-major des armées. Nous avons le droit d'explorer son passé, et les Français sont en droit d'en être informés. La direction du journal me renvoie à Alger en décembre 2004 » (*ibid.* : 255).

général aurait exercées sur un ancien d'Algérie, l'adjudant Raymond Le Cloarec qui, dans des notes personnelles déposées aux archives militaires de Vincennes, confirmait certains aspects du témoignage de Louisette Ighilahriz[17]. Ses propos seront un point de conflit entre la journaliste et le militaire[18]. Chacun en détaille les péripéties dans son ouvrage.

Enfin, sur un autre point, l'image de Louisette Ighilahriz est sortie ternie de cette affaire, d'ailleurs plus encore en Algérie qu'en France :

> « Du côté des moudjahidine, Louisette est de plus en plus seule. On lui reproche ses interventions à tort et à travers, à la télévision et dans la presse écrite. Épuisée, fragile, sans points de repère, l'intéressée n'écoute plus personne. Il semble qu'elle se soit fixé une nouvelle mission : amener ses frères et sœurs de combat à témoigner de ce qu'ils ont subi autrefois, mais elle s'y prend de la façon la plus maladroite qui soit. Plus Louisette parle, plus les autres se réfugient dans un silence exaspéré » (Beaugé, 2005c : 249).

Et si cette situation fait l'objet d'une description rédigée en 2005, elle ne fera que s'accentuer au fil des années puisqu'en 2011, Yacef Saadi[19] ira jusqu'à contester le statut de combattante de Louisette Ighilahriz, ce qui provoquera une polémique en Algérie, une polémique toujours d'actualité en 2012.

Mémoire mouvante et déplacement testimonial

Non pas une, mais des victimes

Pendant quatre années environ (2000-2004), la question de la torture en Algérie fut largement traitée dans la quasi-totalité de la presse quotidienne et hebdomadaire française. Pour autant, si c'est le témoignage d'une victime de la torture qui fut à l'origine de ce débat, les suites qui en furent données sont pour leur part abondamment nourries par les témoignages d'anciens appelés[20],

[17] Le général Schmitt (2008) parle en des termes peu amènes de R. Cloarec dans le livre qu'il consacre à l'affaire judiciaire.

[18] Des pages du livre de Fl. Beaugé seront publiés dans *Le Nouvel Observateur* (« Guerre d'Algérie : un viol en appel », 13/09/05).

[19] Y. Saadi (1928) a été chef de la zone autonome d'Alger lors de la bataille d'Alger en 1957.

[20] Dans plusieurs journaux de la presse quotidienne ou hebdomadaire, nationale ou régionale, des espaces seront réservés à la publication de témoignages d'anciens appelés. Deux exemples parmi d'autres : dans *Le Monde*, la page « Horizons » paraît le 11 novembre 2000. Elle est titrée « Quand la France torturait en Algérie. "Nous étions obligés d'être complices" ». Y témoignent P. Alban Thomas (voir *supra* ce que dit de lui le général Schmitt au cours du débat accompagnant la diffusion d'*Ennemis intimes*), ancien capitaine au 2e bureau chargé du renseignement, G. Fogel et A. Brémaud, présentés comme étant de « simples soldats du contingent appelés en Algérie » (voir Fleury, 2012). Dans *L'Humanité*, suite à l'Appel des douze (31 octobre) où des personnalités se sont associées pour engager le gouvernement à condamner la torture, le quotidien publiera de nombreux cour-

rarement par ceux de victimes[21]. Luc Capdevila (2003 : 89) le souligne : le trauma donné à lire, entendre ou voir est engendré non par la violence reçue mais par celle qui a été donnée. Une perspective au fondement du documentaire de Patrick Rotman et qui s'inscrit dans un élargissement du statut de victime. Un élargissement manifeste aussi dans les motifs qu'Henri Pouillot donne pour justifier la procédure judiciaire dans laquelle il s'est engagé : « J'ai tellement souffert pendant la guerre d'Algérie que j'ai pensé que c'était important que je parle » (« Torture en Algérie : le général Schmitt à nouveau en diffamation », *Le Monde*, 13/07/03, *in* : Branche, 2005 : 120).

Très vite après que soit paru le témoignage de Louisette Ighilahriz, l'association entre ces types de victime s'est imposée. À ce sujet, Florence Beaugé (2005c : 151) écrit : « Personne ne m'a demandé d'enquêter sur la souffrance psychique des anciens d'Algérie. J'ai décidé, seule, de m'engager dans cette direction tant je suis frappée par le mal-être de nombreux vétérans que j'ai rencontrés en cette année 2000 ». Et d'évoquer quelques travaux traitant de ce sujet dont la thèse puis l'ouvrage d'une psychologue, Marie-Odile Godard (2003), où quatorze anciens d'Algérie ont été suivis et dont huit d'entre eux présentent des troubles psychiques. Se référant aux analyses de la psychiatre et psychanalyste Alice Cherki – qui a travaillé aux côtés de Frantz Fanon dont elle a écrit une biographie (Cherki, 2000) et qui, comme lui, s'est engagée aux côtés du FLN –, Florence Beaugé explique les vertus de la parole, tant celle se rapportant aux actes commis qu'à ceux subis. Et de clore la partie qu'elle consacre à ce sujet par ce regard porté sur les deux groupes en présence :

> « En pleine guerre d'indépendance de l'Algérie, Frantz Fanon s'inquiétait déjà des conséquences psychiques des exactions, chez les victimes autant que chez les tortionnaires. "C'était un précurseur. Il avait compris qu'il y aurait, de part et d'autre, des conséquences incalculables aux tortures, viols, meurtres, toutes ces exactions dont a été émaillée la guerre d'Algérie", se souvient Alice Cherki » (Beaugé, 2005c : 157).

L'entrée en témoignage d'Henri Pouillot est emblématique de ce rapprochement et, par voie de conséquence, du glissement d'un statut de victime à un autre. En effet, si en 2001, il publie *La villa Sesini*, dans lequel il raconte ce qu'il a vu et vécu en Algérie, cet ouvrage fait suite à une démarche testimoniale qui a commencé

riers d'anciens soldats qui racontent leurs souvenirs de la torture et leur difficulté à en assumer la violence aujourd'hui…

[21] Si peu de récits sont rédigés par des victimes de la torture, un ouvrage raconte pourtant une histoire tragique. Il est rédigé par Mohamed Garne et s'intitule *Lettre à ce père qui pourrait être vous* (2005). Il relate l'histoire, en l'occurrence la sienne, d'un enfant né du viol collectif d'une jeune fille algérienne de 16 ans par des militaires français, pendant la guerre d'Algérie. L'auteur a fait reconnaître par la justice française son statut de victime de guerre (novembre 2001) et demandé réparation pour les préjudices subis. Si une pension de trois ans lui fut versée, il ne parvint pas à faire en sorte que celle-ci se transforme en pension d'invalidité. Il continue son combat sur un blog dont la première page commence ainsi : « Français par le crime : j'accuse ! ». Accès : http://garnemohamed.free.fr/jaccuse.html. Consulté le 12/07/12. D'ailleurs, son livre est publié à nouveau en 2011 aux éditions L'Harmattan. Il porte le titre du blog et il est préfacé par L. Iguillahriz.

le 18 janvier 2001 et qui s'inscrit dans le droit fil de l'article paru le 20 juin 2000 dans *Le Monde*. À cette date, un long courrier qu'il avait adressé au quotidien *L'Humanité* est publié. Dans celui-ci, Henri Pouillot (2001a : 14) fait part de ses souvenirs mais aussi de ce qu'il attend de leur publication. Le courrier commence ainsi : « Jeune, comme la majorité de l'époque, je n'avais pas envie de "faire" cette guerre d'Algérie. Mon père ayant "fait" celle de 14-18, gravement blessé, gazé, il en avait gardé de lourdes séquelles ». Il conclut en ces termes :

> « Comme pour la majorité de mes camarades du contingent, l'enfer de ce séjour en Algérie a gravé des souvenirs tenaces qui ne s'estompent pas comme je l'avais espéré. […] Il me semble urgent que le gouvernement, le chef de l'État, prennent officiellement position pour condamner cette pratique de la torture. Ce témoignage peut être publié, s'il peut servir à éradiquer ces pratiques barbares de la torture, à servir pour la paix en respect de la vérité historique ».

Ainsi lancée, la carrière d'Henri Pouillot se confirmera par des invitations sur des plateaux de télévision, dans des journaux, dans des meetings. Quant au rapport que lui, ancien « bourreau », entretient avec les victimes de la torture, il sera grossièrement matérialisé par une mise en scène adoptée dans le magazine *Envoyé spécial* (« Les viols pendant la guerre d'Algérie », France 2, 07/02/02) où Louisette Ighilahriz et lui-même sont filmés, bras dessus, bras dessous, devant la villa Sesini[22]. Et c'est cette image qui, en 2004, sera utilisée pour illustrer la couverture de son deuxième livre – *Mon combat contre la torture* – consacré à l'engagement qui l'anime depuis 2001 et qui consiste, notamment, à faire reconnaître les exactions de l'Armée. Un bon exemple de ce glissement qui s'opère au début des années 2000 entre la parole d'une victime et celle des appelés.

Pourquoi ce glissement à ce moment-là ? Une analyse est utile, celle de Benjamin Stora (2011) qui dessine à grands traits la transformation sur plusieurs décennies des préoccupations scientifiques et sociales concernant la guerre d'Algérie. Selon lui, un tournant important se situe dans les années 80 quand des militants d'origines diverses ont raconté leurs combats dans un ouvrage collectif dirigé par Henri Alleg (1982). On retrouvera plusieurs de ces derniers au début des années 2000, cette fois-ci pour soutenir la cause de Louisette Ighilahriz. Un autre

[22] Au sujet de la photographie figurant en page de couverture de *Mon combat contre la torture*, H. Pouillot explique : « La photo qui illustre la première page de ce livre fut prise le 12 décembre 2001, lors de mon "pèlerinage" à la Villa Susini pour la réalisation du reportage "Envoyé spécial" de France 2. Elle est tout un symbole, puisque nous sortons tous les deux, avec Louisette Ighilahriz, de cette villa que nous venons de visiter ensemble : elle la torturée, moi le "tortionnaire", tous deux victimes de cette barbarie ». Accès : http://www.henri-pouillot.fr/spip.php?rubrique8. Consulté le 07/07/12. Les propos figurant en quatrième page de couverture sont eux aussi significatifs d'une forme de légitimation mutuelle que l'association victime/bourreau peut apporter puisque Mouloud Aounit, à l'époque secrétaire du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples – il en fut président entre 2004 et 2008) écrit : « Louisette et Henri, vous avez vécu et souffert dans votre chair et au plus profond de votre être une page sombre de l'histoire de France. Merci d'avoir su la regarder en face, l'écrire et en exiger réparation devant la justice et devant l'Histoire ».

est le glissement de préoccupations historiennes centrées sur des questions politiques à une autre, qui débute dans les années 90, et qui s'intéresse à l'histoire militaire. Stimulées par l'ouverture des archives en 1992, elles donneront lieu à des travaux importants (par exemple Mauss-Copeaux, 1999 ; Branche, 2001 ; Thénault, 2001) qui, selon Benjamin Stora (2011 : 17), « ont démontré ce que Pierre Vidal-Naquet, ou d'autres, avait écrit il y a quarante ans, à savoir que l'État français a couvert des pratiques de torture. Ces faits étaient connus des chercheurs mais pas encore inscrits dans la mémoire collective ». Et si l'on ajoute à ceci une décennie marquée par des polémiques particulièrement fortes – telles la question du port du voile à l'école (2003-2004)[23], ou celle ayant trait au vote de la loi du 23 février 2005 dont l'article 4 envisageait le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord (voir *infra*) –, on est face à une période d'affrontements à la fois sur les thèmes relatifs au passé et sur les enjeux contemporains de celui-ci.

Louisette, où es-tu ?

Finalement, la décennie qui court d'une commémoration (2002) à une autre (2012) s'inscrit dans un mouvement de repentance qui serait empreint, selon Daniel Lefeuvre (2006, 2008), d'un manque de recul critique, une caractéristique consistant, selon lui, à regarder le passé à partir d'une grille décontextualisée. Cet aspect est également celui que fustige l'historien Jean-Pierre Rioux (2006 : 127) qui écrit :

> « Non, c'est notre présent, notre actualité qui ont fait prêter l'oreille aux petits groupes de pression qui tendent à la France un miroir colonial, dénoncent ses "crimes" passés, pour l'instant trop incorrectement qualifiés mais qui relevaient de fait, selon eux, du "crime contre l'humanité". Ils exigent d'elle repentances et compensations collectives, et parfois, pour eux-mêmes des compensations, droits et privilèges à hauteur de leurs souffrances passées et présentes. Ils mettent de nouvelles "victimes" de ses crimes d'État en compétition mémorielle avec toutes les autres, déjà reconnues, pour mieux inscrire le malheur et la déploration dans la conscience de ce pays pétri de contradictions fatales puisqu'il y aurait historiquement l'inconséquence d'inventer à la fois l'esclavagisme et le colonialisme destructeurs et l'accueil au nom du droit du sol au pays de la liberté ».

Le geste de repentance fait débat au cours de cette période[24], mais il verra aussi les politiques s'en emparer. En février 2005, une loi est adoptée : elle a trait à

[23] Les questions relatives au port du voile à l'école correspondent aux polémiques soulevées par la préparation et la remise au président de la République du rapport Stasi (11 décembre 2003) qui rendait compte des travaux engagés dans une commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. Y étaient par exemple préconisée l'interdiction du port des signes religieux. Préconisation qui fera l'objet d'une loi votée le 15 mars 2004.

[24] Le livre de D. Lefeuvre sera par exemple contesté par C. Coquery-Vidrovitch à laquelle ce dernier répond longuement sur le site de la revue en ligne *Études coloniales*. Accès : http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2007/05/18/5013704.html. Consulté le 12/07/12. On trouvera d'autres éléments des désaccords entre les deux historiens sur le site : Comité de vigilance face aux usages

la colonisation et à ce qui doit être enseigné à son sujet. Ainsi est-il stipulé que les programmes scolaires ont pour mission de reconnaître « le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et [qu'ils doivent accorder] à l'Histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ». Fortement contestée – par exemple par des historiens, des représentants des populations d'outre-mer, les socialistes –, la loi sera abrogée en février 2006 sur proposition de Jacques Chirac, président de l'époque. Enfin, à noter que ces préoccupations déborderont le seul cas de la guerre d'Algérie (Garapon, 2008).

Dans ce contexte, on peut comprendre que la question de la torture ne soit plus au centre des préoccupations. Si elle a contribué à engager une réflexion et des prises de position sur les fondements de la République, elle a été débordée par d'autres sujets et d'autres types de mobilisation. La commémoration des 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie est emblématique de ceci. Ce qui, pour notre sujet, se traduit par la très faible place accordée à Louisette Ighilahriz dans les médias. Sans surprise, elle n'apparaît que dans les deux journaux qui ont initialement fait parler d'elle : *Le Monde* et *L'Humanité*.

Dans le hors-série de *L'Humanité* – « Algérie, 50 ans d'indépendance » –, paru en mars 2012, Louisette Ighilahriz est interviewée par Rosa Moussaoun. Cet échange figure dans une rubrique intitulée « Mémoires à vif ». Elle y dit sa solitude de témoin et de victime de viol, ses compatriotes lui reprochant d'avoir dit ce qui aurait dû rester caché. Mais elle évoque aussi, comme elle le faisait à proximité de la publication de l'article du *Monde*, les responsabilités de l'État français, incapable selon elle de reconnaître ses crimes. Dans le hors-série du *Monde* (mars 2012 : 30), son histoire est évoquée par Raphaëlle Branche qui, dans un entretien, explique que son témoignage « leva un tabou non seulement parce qu'elle rappelait crûment que les Français recoururent au viol dans le cadre de la torture mais aussi parce qu'elle osait parler en femme violée et torturée, dire "je" et accuser ». Elle l'est aussi par Florence Beaugé (*ibid.* : 36) qui fait de l'entretien paru dans *Le Monde* le moment indiscutable du retour du refoulé en France : « Sans l'histoire de Louisette Ighilahriz, racontée à la "une" du *Monde* le 20 juin, le retour de mémoire des années 2000 sur la guerre d'Algérie n'aurait pas eu lieu ».

En fait, la figure de Louisette Ighilahriz est figée dans le rôle qu'elle a joué en 2000, sans considération des prises de position qu'elle a pu tenir (par exemple, elle a porté plainte en juin 2001 contre la France pour crimes contre l'humanité) ni des événements difficiles qu'elle a traversés (les procès en France, l'opposition qu'elle connaît en Algérie).

publics de l'Histoire (CVUH). Accès : http://cvuh.blogspot.fr/2007/07/reponse-daniel-lefeuvre-par-catherine.html. Consulté le 12/07/12.

Conclusion

Si la figure testimoniale de Louisette Ighilahriz a perdu de sa force sociale, certains continuent néanmoins à perpétrer sa parole. C'est le cas d'Henri Pouillot qui, dans un billet posté sur son blog[25] le 8 juillet 2012 et intitulé « Des plaies blessent profondément l'Algérie d'aujourd'hui. Louisette Ighilahriz ancienne moudjahida », reproduit un entretien avec la journaliste Hafida Hameyer dans lequel elle explique tout ce qu'il reste à faire. L'article est paru dans le quotidien algérien *Liberté*. On la retrouve aussi sur le site du Nouvel.obs, dans une rubrique au titre significatif : « Les oubliés de la guerre d'Algérie ». Elle est ainsi décrite : « Louisette Ighilahriz a été une des premières militantes FLN à briser l'omerta sur les sévices endurés au cours de sa détention par l'armée française. Elle a expliqué comment notamment, elle avait été violée[26] ». Mais en dehors de ces exemples, on peine à trouver sa trace dans l'espace public français, plus, on peine à trouver la trace de son passage. Un procès et des paroles exprimant une forme de culpabilité sont passés par là. De même que sont passées par là d'autres histoires, en quête elles aussi de légitimité mémorielle.

Et pourtant, Louisette Ighlihariz continue son chemin même s'il ne croise que rarement le territoire français[27]. Quelques exemples de ceci : en juin 2011, fut soutenue à Turin une thèse défendue par Paula Pala Dino sur les femmes combattantes algériennes, dont elle. Le 20 juin 2012, dans le cadre de la commémoration du cinquantenaire de l'Indépendance algérienne, elle animait à Alger une conférence-débat sur la lutte de libération nationale. Elle est aussi une des figures féminines combattantes auxquelles l'artiste peintre Mustapha Boutadjine a rendu hommage lors d'une exposition qui s'est tenue à Paris en juillet 2012… Louisette Ighilahriz continue donc sa carrière de témoin, mais pour l'instant, à distance du sol français, et selon des modalités qui n'ont rien à voir avec celles du début des années 2000.

Références

Alban-Thomas P., 2004, *Pour l'honneur de l'armée : réponse au Général Schmitt sur la guerre d'Algérie*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Alleg H., dir., 1982, *La Guerre d'Algérie*, vol. 3, Paris, Messidor.

[25] Accès : http://www.henri-pouillot.fr/. Consulté le 11/07/12.

[26] Accès : http://tempsreel.nouvelobs.com/les-50-ans-de-la-fin-de-la-guerre-d-algerie/20120229.OBS2568/algerie-l-histoire-oubliee.html. Consulté le 11/07/12.

[27] Le 10 mai 2012, L. Ighilahriz était présente au festival audiovisuel régional de l'Acharnière (au cinéma Le Métropole Lille) où elle débattra avec le public avant la projection du film de Youssef Chahine, *Gamila, l'Algérienne* (1958), racontant le parcours combattant de Djamila Bouhired, qui fut arrêtée par les parachutistes et condamné à mort. Défendue par Jacques Vergès – dont elle devint l'épouse –, elle fut graciée.

Aussaresses P., 2001, *Services spéciaux. Algérie 1955-1957*, Paris, Perrin.

Baudry C., 2002, « Un choc utile », *L'Humanité*, 6 mars, p. 21.

Beaugé Fl., 2000, « Torturée par l'armée française en Algérie, "Lila" recherche l'homme qui l'a sauvée », *Le Monde,* 20 juin.

— 2005a, « Lyès Hanni, Moulous Arbadji, Zhor Zerari : l'ancien lieutenant "donnait les ordres" », *Le Monde*, 19 mars.

— 2005b, « Alger se prépare au retour de M. Bouteflika. Les relations avec la France ne cessent de se détériorer », *Le Monde*, 31 déc.

— 2005c, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Paris, Calman-Lévy.

— 2012, « Comment "*Le Monde*" a relancé le débat sur la torture en Algérie », *Le Monde*, 17 mars.

Bernard P., 2005, « Un document de 1957 authentifie le récit d'Esméralda publié en 2004 », *Le Monde*, 19 mars.

Bouvet B., 2002, « Des témoins racontent leur guerre d'Algérie », *La Croix*, 2 mars, p. 30.

Branche R., 2001, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard.

— 2005, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée*, Paris, Éd. Le Seuil.

Capdevila L., 2003, « Mémoire de guerre », *Le Temps des médias*, 6, pp. 88-89.

Cherki A., 2000, *Frantz Fanon,* Paris, Éd. Le Seuil.

Cypel S., 2004, « Internée, torturée, jeune juive compagne du dramaturge Kateb Yacine, publie le récit de son "été en enfer" », *Le Monde*, 28 oct.

Dhombres D., 2002, « Des hommes ordinaires », *Le Monde*, 8 mars, p. 37.

Du Puy-Montbrun D., 2002, *L'Honneur de la guerre. Les vérités d'un officier d'Algérie*, Paris, A. Michel.

Esméralda H.G., 2004, *Un été en enfer. Barbarie à la française. Témoignage sur la généralisation de la torture. Algérie, 1957*, Paris, Exils Éd.

Fleury B., 2012, « Une victime de la torture pendant la guerre d'Algérie fait la "Une" de la presse française », pp. 173-194, *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

Garapon A., 2008, *Peut-on réparer l'Histoire ?*, Paris, O. Jacob.

Garcia A., 2003, « Attaqué en diffamation, le général Schmitt met à mal le témoignage d'une femme torturée en Algérie », *Le Monde*, 7 juil.

Garne M., 2005, *Lettre à ce père qui pourrait être vous*, Paris, J.-C. Lattès.

— 2011, *Français par le crime j'accuse ! Algérie, 1954-1962*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Godard M.-O., 2003, *Rêves et traumatismes ou la longue nuit des rescapés*, Ramonville, Erès.

Hamon H., Rotman P., 1979, *Les Porteurs de valises. La Résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, A. Michel.

— 1981, *Les Intellocrates*, Paris, Ramsay.

— 1982, *La Deuxième gauche, histoire intellectuelle et politique de la* C.F.D.T., Paris, Ramsay.

— 1984, *Tant qu'il y aura des profs*, Paris, Éd. Le Seuil.

— 1987, *Génération, Les années de rêve*, t. 1, Paris, Éd. Le Seuil.

— 1988, *Génération, Les années de poudre*, t. 2, Paris, Éd. Le Seuil.

— 1990, *Tu vois, je n'ai pas oublié, biographie d'Yves Montand*, Paris, Éd. Le Seuil.

Ighilahriz L., Nivat A., 2001, *Algérienne*, Paris, Calmann-Lévy.

Lacouture J., Rotman P., 2000, *Mitterrand, Le roman du pouvoir*, Paris, Éd. Le Seuil.

Lefeuvre D., 2006, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion.

— 2008, « La France face à son passé colonial : un double enjeu », pp. 365-377, *in* : Dard O., Lefeuvre D., dirs, *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve.

Mauss-Copeaux C., 1999, *Appelés en Algérie : la parole confisquée*, Paris, Hachette.

Mouloud L., 2003, « Torture et suffisance », *L'Humanité*, 7 juil.

Panne J.-L., 2002, « Une liberté dommageable », *Le Monde*, 16 mars, p. 39.

Pouillot H., 2001a, « Guerre d'Algérie. Témoignage. Témoin de la torture, un ancien appelé, fiché comme "subversif", raconte ce qu'il "n'avait jamais dévoilé jusqu'ici", même à ses proches », *L'Humanité*, 18 janv.

— 2001b, *La Villa Susini. Torture en Algérie, un appelé parle. Juin 1961-mars 1962*, Paris, Tirésias.

— 2004, *Mon combat contre la torture*, Saint-Denis, Bouchene.

Rioux J.-P., 2006, *La France perd la mémoire. Comment un pays démissionne de son histoire*, Paris, Perrin.

Robert-Diard P., 2003, « Torture en Algérie : le général Schmitt à nouveau en diffamation », *Le Monde*, 14 juil.

— 2005, « Le général Schmitt confronté de nouveau à la question de la torture en Algérie », *Le Monde*, 10 sept.

Rotman P., 2002, *L'Ennemi intime*, Paris, Éd. Le Seuil.

Rotman P., Tavernier B., 1992, *La Guerre sans nom. Les appelés d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Éd. Le Seuil.

Roussel É., 2002, « L'Algérie entre nostalgie et souffrance », *Le Figaro Littéraire*, 14 mars, p. 6.

Schmitt M., 2002, *Alger été 1957, une victoire sur le terrorisme*, Paris, Éd. L'Harmattan.

— 2008, *Deuxième bataille d'Alger (2002-2007) : la bataille judiciaire*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Simon N., 2002, « Confessions d'appellés », *Le Figaro*, 6 mars, p. 30.

Stora B., 2011, *La Guerre des mémoires. La France face à son passé colonial. Entretiens avec Thierry Leclère*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube poche.

Thénault S., 2001, *Une drôle de justice, les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, Éd. La Découverte.

Thomas P.-A., 2006, *Pour l'honneur de l'armée : réponse au Général Schmitt sur la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan.

Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés 277-290

> HARO SUR LES TÉMOINS

AUDREY ALVÈS
Centre de recherche sur les médiations
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Université de Lorraine
F-54000
audrey.alves@yahoo

UN TÉMOIN HÉROÏSÉ PAR HOLLYWOOD : PAUL RUSESABAGINA OU LE JUSTE CONTESTÉ

Résumé. — Paul Rusesabagina, gérant de l'Hôtel des Milles Collines, est un témoin hautement célèbre du génocide des Tutsi du Rwanda, et pour cause : organisateur d'un sauvetage massif (plus de mille réfugiés ont été protégés dans son établissement), son épopée a été adaptée au cinéma. Nous reviendrons ici sur la carrière d'un témoin controversé que l'Occident établissait en héros, dans le temps même où au Rwanda, on instruisait son procès. Il s'agira de comprendre comment s'organise une telle division dans la consécration testimoniale et comment se manifeste la fracture identitaire qui en résulte nécessairement chez le protagoniste. Nous étudierons en premier lieu les conditions d'apparition du témoin dans la sphère publique, pour ensuite observer l'opération d'héroïsation dont il a fait l'objet et déceler les motivations et les formes de l'opération de discrédit dont il aura été, en dernière instance, la cible.

Mots clés. — Paul Rusesabagina, génocide des Tutsi, carrière de témoin, *Hôtel Rwanda*, héroïsation, Juste, paradigmes mémoriels.

La singularité de Paul Rusesabagina tient en ceci : son statut de héros, quasi professionnel, prime et précède son statut de témoin. Né le 15 juin 1954, ce Rwandais hutu occupait le poste de directeur intérimaire de l'Hôtel des Mille Collines, à Kigali, lors du génocide des Tutsi de 1994. Un établissement de luxe (propriété à l'époque de la société belge SABENA[1]) qui recevait d'ordinaire une clientèle essentiellement diplomatique, humanitaire et touristique (surtout des étrangers en mal d'aventure, partis à la découverte des gorilles des montagnes au Nord-Ouest du pays), devenu un lieu couru où se nouaient des affaires et autres relations informelles, entre notables et hauts dignitaires rwandais et étrangers… Une véritable « capitale fantôme du Rwanda », selon les termes de Paul Rusesabagina (Rusesabagina, Zoellner, 2006 : 49) qui va se voir transformée en îlot de refuge pendant les massacres durant lesquels l'hôtel et son directeur auraient accueilli, sauvé, un total de 1 268 personnes. Devenu un temps chauffeur de taxi après le génocide, Paul Rusesabagina vit aujourd'hui avec sa famille en Belgique et se consacre entièrement à sa profession de témoin. Une carrière qui a réellement pris son essor en 2004 avec la sortie du film *Hôtel Rwanda* réalisé par l'Irlandais Terry George. L'histoire, version hollywoodienne, de ce sauvetage de centaines de réfugiés va connaître un succès commercial mondial et conférer à son ancien directeur le statut privilégié de témoin héroïque. Paul Rusesabagina est très vite considéré comme le « Schindler africain » (en référence au film de Steven Spielberg). Cependant, alors que la narration de chacun des longs métrages obéit aux mêmes principes (représentation du génocide à travers la figure d'un Juste et de son acte de sauvetage, *happy end*…), *Hôtel Rwanda* ne suscitera pas, en Occident, les mêmes débats et critiques que *La Liste de Schindler*[2]. On le sait, les représentations cinématographiques peuvent s'avérer de puissants vecteurs de mémoire, démultipliant la portée et l'impact d'un événement historique donné. Le film de Terry George ne déroge pas à la règle et, bénéficiant de cette visibilité exceptionnelle, sa figure principale accède alors à la reconnaissance sociale : salué dans le monde entier pour son acte de bravoure, Paul Rusesabagina incarne à merveille le héros ordinaire, lueur d'humanité dans les ténèbres d'un génocide. Au Rwanda, la projection du film a d'abord suscité pareil enthousiasme, de la part des politiques comme de la population. Mais, suite aux divers propos critiques de Paul Rusesabagina à l'encontre du gouvernement rwandais (à partir de 2005), la presse nationale du pays (Kagera, 2005) engage envers lui une vive campagne de dénigrement, le « héros » est désormais qualifié de « traître » et de « menteur ». Sa carrière de témoin semble alors se segmenter, en fonction des espaces géographiques et des différents

[1] L'acronyme SABENA signifie « Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne ».

[2] Sur l'analyse de ces débats, voir Walter (2005 : 127-151). Notons que la sortie d'*Hôtel Rwanda* ne suscite que très peu de critiques quant à la forme cinématographique de la représentation de l'extermination et le recours à la fiction. Alors que la polémique existe sur le plan politique. Notamment en raison d'une séquence du film mettant en évidence l'intervention efficace du président de la République Française pour stopper un assaut contre l'hôtel ; le journaliste Patrick de Saint-Exupéry (2005) utilisera cette séquence comme un argument supplémentaire à sa thèse sur la complicité de la France dans le génocide

imaginaires. Il importe ici, dans un triple mouvement, de comprendre comment s'opère ce retournement statutaire, au fil du temps et de la carrière du témoin Paul Rusesabagina : en identifiant, d'abord, les conditions de son émergence dans la sphère publique, sa place dans la mémoire collective sur le génocide des Tusti. En repérant, ensuite, les indices de consécration, de reconnaissance sociale du témoin, érigé en héros à travers les actes décrits dans le film ; en abordant, enfin, la campagne de dénigrement menée, au pays, à son encontre… Il s'agira de démontrer par quelles voies, une figure testimoniale de référence aussi contestée que fédératrice subit une véritable division identitaire au même rythme et dans les mêmes proportions qu'elle divise l'opinion.

L'apparition du témoin dans la sphère publique : s'imposer dans la mémoire collective occidentale

L'émergence du fait rwandais dans la sphère publique ne renvoie pas à quelque occurrence unique, éruptive et spectaculaire : la dynamique de son inscription socio-historique connaît trois étapes structurantes, correspondant elles-mêmes aux trois « temps » dans la formation de la mémoire collective. Il s'agit donc ici, avant d'évoquer la figure de Paul Rusesabagina, d'identifier les conditions d'émergence de sa notoriété : rassembler, premièrement, quelques-uns des indicateurs (culturels, historiques, sociaux et politiques) nous permettant de qualifier « l'environnement » dans lequel le témoin apparaît ; deuxièmement, évaluer la place que prend cette figure dans la « dynamique testimoniale » générale.

Les données mobilisées par cette dernière interrogation ne prétendent à aucune exhaustivité. Avant toute chose, insistons sur un point d'historiographie. Une fois appréhendé en Europe, le fait rwandais se trouve d'une certaine façon soustrait à son environnement historique premier (l'Histoire et la géopolitique de l'Afrique centrale) pour être replacé dans un tout autre schéma compréhensif. Une périodisation construite, sous l'effet de la culture du témoignage (installée surtout en France), sur des références et une temporalité propres, une chronologie singulière où se place notamment la Shoah[3]. La proximité de l'événement rwandais, la suspicion qui peut parfois peser sur une partie des témoignages, les limites classiques posées par une histoire encore « en construction », compliquent l'observation du phénomène de construction mémorielle. Dans son analyse des discours génocidaires, Catherine Coquio offre des points de vue neufs et documentés sur les formes mémorielles émergentes. Nous exploiterons, avec ses travaux, ceux de Claudine Vidal (1998 : 653-663) qui, sans réelle trace de

[3] À propos du cadrage socio-historique à l'origine de l'apparition du témoignage, voir les travaux de l'historienne A. Wieviorka (1997) et ceux du chercheur en sciences de l'information et de la communication J. Walter (2005).

périodisation, informent assez clairement le champ historique et politique. Leurs recherches contribuent à déterminer trois étapes dans l'installation progressive du fait rwandais en Occident.

Une première correspond à l'avènement du génocide proprement dit en 1994 et à sa perception publique. D'abord essentiellement dépendante de la presse écrite, télévisée et radiophonique[4], celle-ci s'augmente, au lendemain du génocide, de certains ouvrages d'information ou d'histoire qui tentent de retrouver sur le vif, la genèse du génocide en retraçant l'histoire du pays (Braeckman, 1994 ; Franche, 1997). Ces travaux ne s'attarderont que peu sur l'exécution du génocide en tant que tel, et ne s'arrêteront guère, dans leur relecture de la société rwandaise, sur ses acteurs (rescapés, bourreaux). Seuls quelques témoignages écrits soutiennent ces récits « documentaires ». On en retrouvera des versions similaires dans les corpus de l'instruction juridique[5]. C'est en 1994 que le nom et l'expérience de Paul Rusesabagina résonnent pour la première fois sur un média public français à diffusion internationale. Sur les ondes de Radio France Internationale, Thomas Kamilindi, ancien correspondant de la BBC à Kigali, réfugié à l'Hôtel des Mille Collines pendant le génocide, est alors le premier à parler publiquement de Paul Rusesabagina, ce directeur d'hôtel qu'il présente comme un homme « ouvert, disponible, qui n'a livré aucun de ses résidents et qui a contribué à un acte de sauvetage ». Par la suite, Thomas Kamilindi sera, à plusieurs reprises, appelé à témoigner devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il faut attendre 1997 pour que les témoignages investissent les formes génériques liées à l'autobiographie et que certains *témoins* deviennent *auteurs* (Coquio, 2004 : 101). Mais la fiction semble encore alors un degré infranchissable à l'écriture testimoniale. Certains paramètres médiatiques, politiques et juridiques viennent nourrir une compréhension plus entière de l'évolution mémorielle à la fin des années 90. En 1998, suite à une campagne de presse[6] pointant les responsabilités du gouvernement français dans le génocide, une mission d'information parlementaire examine la politique de la France au Rwanda. Pour cette même année 1998, Catherine Coquio observe ceci :

> « L'émergence de la mémoire du génocide dans la culture française date en partie de l'opération lancée par l'association *Fest'Africa, Arts et Médias d'Afrique*, qui, en 1998, pour briser le silence des Africains face au génocide, avait invité un groupe d'auteurs reconnus d'Afrique à séjourner au Rwanda et à écrire sur le génocide »[7].

---

[4] Sur l'émission de D. Mermet et la gestion journalistique de la parole testimoniale, voir B. Fleury, J. Walter, (2007 : 243-256).

[5] Corpus constitué par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Quelques-uns de ces documents sont reproduits en annexes de l'ouvrage d'A. Guichaoua (2010).

[6] La campagne de presse est composée d'une série d'articles rédigée par P. de Saint-Exupéry (1998).

[7] L'opération la plus remarquée a sans conteste été le projet « Rwanda. Écrire par devoir de mémoire », initié en 1995 par l'Association Arts et Médias d'Afrique de Lille (ville organisatrice du festival littéraire annuel, Fest'Africa). Quelques mots sur l'historique de l'événement : une dizaine d'écrivains africains de langue française, soutenus par la Fondation de France, se sont engagés dans des résidences d'écriture au Rwanda à partir de 1998. Leurs ouvrages ont été présentés à l'occasion d'un

On rappellera également l'impact, presque équivalent, d'une initiative dramaturgique belge, *Rwanda 94*, création originale du Groupov, très remarquée lors de l'édition 1999 du festival d'Avignon. Cette année 1998 voit surtout, pour notre cas, la parution outre-Atlantique du best-seller de Philip Gourevitch, journaliste américain, reporter au *New Yorker*. Ses chroniques rwandaises retracent le parcours de ceux qui ont vécu le drame. Parmi eux, on retrouve Thomas Kamilindi, ce journaliste de radio qui a envoyé, notamment depuis l'hôtel des Milles Collines et au péril de sa vie, des messages à travers le monde pour expliquer ce qui se passait au Rwanda. Paul Rusesabagina fait aussi partie des témoins interrogés par Philip Gourevitch (1998 : 178) et son témoignage ressort du lot : « Paul est un homme robuste, affable et d'allure plutôt quelconque – un directeur de grand hôtel, après tout – et c'est d'ailleurs ainsi qu'il semblait se considérer lui-même : comme une personne ordinaire qui n'avait rien fait d'extraordinaire en refusant de céder à la folie qui sévissait autour de lui ». Le processus d'héroïsation, depuis l'Occident, est en marche. Le livre sera traduit en français en 1999 et paraîtra en édition de poche en 2000. Provoqué par le succès de Philip Gourevich, le processus de construction mémorielle connaît une étape décisive en cette année 2000 avec la parution du recueil de témoignages *Dans le nu de la vie, Récits des marais rwandais*, par le journaliste-écrivain Jean Hatzfeld. Catherine Coquio, encore, estimera que cet ouvrage, auréolé d'un « succès que n'a rencontré jusqu'ici aucun livre d'histoire ni de témoignage sur ce génocide », a marqué un véritable tournant dans la perception de l'événement en France.

La deuxième étape accompagnerait le dixième anniversaire du génocide rwandais, en 2004. Réaffirmant le respect du travail de mémoire, l'ONU décide pour la première fois d'associer la communauté internationale à cette commémoration. Entre autres initiatives politiques et culturelles, le dossier de la mission d'information parlementaire est ouvert à nouveau, après les accusations publiques adressées lors des cérémonies de commémoration, par le Président Paul Kagamé au gouvernement français. Ce tragique anniversaire suscite également des « actes de mémoire » dans des champs éloignés du politique – artistique et éditorial (littérature, théâtre, cinéma), mais aussi scientifique – qui vont contribuer à nourrir une certaine conscience collective du drame rwandais. C'est à ce moment que sort dans les salles le film de l'Irlandais Terry George, *Hôtel Rwanda*. Un large succès pour ce réalisateur qui voulait faire connaître le génocide au plus grand nombre, proposant une représentation incarnée des événements rwandais, à travers un acte individuel héroïque et la figure du Juste, Paul Rusesabagina. Rompu aux conventions hollywoodiennes, Terry George satisfait aux exigences du cinéma grand public (un épisode de sauvetage) et livre une lecture de l'événement efficace en termes de surenchère émotionnelle mais réductrice. Toujours est-il que la large diffusion du film (dans 40 pays et sur trois continents) va rapidement accélérer la célébrité de Paul.

---

colloque au Rwanda dans le cadre de Fest'Africa 2000 et publiés la même année en France. Pour une étude de ces textes (formes et enjeux), voir J. Semunjaga (2008).

Enfin, à l'heure où le service national des juridictions *gacaca* conclut ses activités, où s'annonce la clôture imminente des derniers procès, l'on peut circonscrire la troisième (et temporairement ultime) étape de la dynamique de socialisation-historisation du fait rwandais en France. Le paramètre de définition principal est judiciaire dans la mesure où cette étape correspond au retour des tueurs dans le pays. Il emporte ensuite un enjeu de civilisation énorme : le retour des tueurs implique une situation « d'avoisinants » entre victimes et bourreaux. Ce brutal impératif de coexistence exige la mise en place d'un dispositif de protection des populations. S'impose alors une solution sécuritaire *a priori* impensable : la réconciliation. Une situation particulière dans l'histoire mondiale qui tire peut-être une perpendiculaire à « l'ère du témoin » : « l'ère du bourreau » (Lacoste, 2008 : 254-257 ; 2010). Citons Jean Hatzfeld par exemple, qui inaugure avec ses ouvrages, un geste singulier que nous retrouverons par la suite chez d'autres auteurs. On pense à d'autres fictions signées pour la première fois par des écrivains rwandais (Benjamin Sehene (2005) et Gilbert Gatore (2008)) qui creusent et comblent ce dernier sillon de la mémoire, ou encore, concernant les propositions audio-visuelles, aux documentaires d'Anne Aghion (*Mon voisin, mon tueur*, 2009). Mais en ces temps de réconciliation nationale, où la question est d'imaginer à nouveau un « vivre ensemble », la mobilisation du passé est délicate, quel référent positif convoquer ? Des polémiques gonflent, depuis le Rwanda (Ndahiro, Rutazibwa, 2008) jusqu'en Occident, quant au rôle tenu réellement par le « héros » Paul Rusesabagina. Sur place, l'accueil réservé au film s'avère très mitigé, l'héroïsme du témoin est remis en cause, tout comme ses critiques émises à l'encontre du gouvernement rwandais. En tout état de cause, la carrière testimoniale du gestionnaire d'hôtel culmine, se développant surtout aux États-Unis notamment, avant de connaître une forme de dégradation surprenante bien que déjà observée dans le champ testimonial. La célébrité amène la controverse, puis la déqualification : le témoin passe d'un espace géographique à l'autre, du statut de héros à celui de traître.

La valorisation publique du témoin : un héros « conçu et produit » pour l'image

Selon l'étude de François-Xavier Destors (2010 : 51) consacrée aux représentations cinématographiques du génocide des Tutsi rwandais, *Hôtel Rwanda*, long-métrage qui a attiré le plus de spectateurs dans le monde, fait office de « film référent du génocide pour les non-spécialistes ». Propice à créer des moments d'empathie et d'intensité cathartique, le scénario de ce film de survie se concentre sur les cent jours du génocide et retrace la trajectoire singulière d'un homme simple, père d'une famille soudée, « manager » d'hôtel, sans véritable conscience politique, incarnant la réussite sociale par le travail et l'intégrité. Un système de valeurs très américain mettant en scène une figure

récurrente des grosses productions du cinéma hollywoodien : celle du héros ordinaire, subitement arraché à son quotidien et promu au rang de sauveur. Le film montre que Paul Rusesabagina faisait d'abord confiance aux forces politiques au pouvoir et aux négociations pour mettre fin aux tueries. Mais il se retrouve livré à lui-même, dépassé par l'horreur du génocide, et doit donc faire appel à ses compétences professionnelles (réseau d'influences, répertoire des membres de l'élite gouvernementale et commerciale, échanges marchands voire pots-de-vin) et, surtout, à ses qualités humaines (altruisme, courage, etc.) pour parvenir à sauver le groupe de réfugiés. Mélodrame historique purement hollywoodien, *Hôtel Rwanda* a pour objectif évident d'aboutir à une identification entre le spectateur et le protagoniste principal, érigé en héros. Héros non seulement du film en tant que personnage principal d'une œuvre de fiction, (l'hôtelier a été consultant pour la réalisation et l'écriture du scénario), mais du génocide en général : il incarne, par son action, un certain idéal d'élévation morale.

Acclamé par la critique, « le film remporte plus de 12 récompenses sur un total de 29 nominations [dont 3 aux Oscars] » (*ibid.* : 56). Paul Rusesabagina va alors profiter de la couverture médiatique du film pour exercer pleinement sa carrière de témoin. À partir de 2004, dans le cadre de la promotion du film, puis en tant qu'invité référent, Paul Rusesabagina est très demandé et sollicité, il multiplie les interventions publiques, sillonne le monde pour parler de son expérience, donne plus d'une centaine de conférences par an, au Japon, en Europe, au Canada et aux États-Unis. Notons que son discours va évoluer au fil de ses interventions : il ne s'agit plus seulement d'évoquer le film ni même de livrer son témoignage, Paul Rusesabagina œuvre pour la prévention et s'engage de plus en plus politiquement, dénonçant d'abord la responsabilité des puissances occidentales dans la gestion, ou la non-gestion, des conflits africains. L'ancien hôtelier et son incarnation à l'écran, l'acteur américain Don Cheadle, s'engagent ainsi sur la question du Darfour, où ils se rendent tous deux en 2005 pour tenir un discours d'alerte quant aux similitudes entre cette région du Sahel et le Rwanda. Le cycle de conférences de Paul Rusesabagina s'interrompt en 2006, en raison d'une première opposition des Rwandais de la diaspora à ses critiques envers le gouvernement rwandais et sa remise en cause des dernières élections qu'il juge non démocratiques. Des associations de rescapés émigrés font part de leur indignation, notamment au Canada et aux États-Unis.

Outre ses prises de parole et de position, Paul Rusesabagina diversifie sa carrière de témoin en exerçant une activité associative et militante, qui débouche en 2005 sur la création d'une fondation à l'enseigne presque éponyme : *Hôtel Rwanda* Rusesabagina, dont l'objectif officiel est d'apporter instruction et soins médicaux aux enfants sans abri et orphelins du génocide. Mais force est de constater que rien de concret ne figure sur le site internet[8] de la fondation. Ni réalisations matérielles, ni photos ou descriptions des enfants rwandais, uniquement des

[8] Accès : http://hrrfoundation.org. Consulté le 23/08/13.

vidéos de Paul Rusesabagina accompagné des personnalités influentes du monde qu'il a pu rencontrer. On y trouve aussi un formulaire d'adhésion au sens ambigu : « Si la mission de vérité et de réconciliation pour le Rwanda vous intéressent […] contribuez à la Fondation ». Un élément d'actualité sur la page d'accueil éveille également notre attention : une lettre rédigée par Paul Rusesabagina, titrée « Wiesel et Kagamé : l'un est un héros, l'autre a du sang sur les mains », dans laquelle il s'offusque de cette rencontre à venir (entre Élie Wiesel, autorité testimoniale et Paul Kagamé, président du Rwanda). Des propos et une formulation inadaptés au site internet d'une fondation humanitaire, qui ressemble davantage à une tribune politique qu'à une œuvre d'intérêt général.

Après la sortie du film, les autorités et institutions occidentales remettent une pléthore de distinctions, le plus souvent humanitaires, à Paul Rusesabagina. Il reçoit notamment, en 2005, la Médaille présidentielle de la Liberté américaine, la plus haute décoration civile des États-Unis, des mains de George W. Bush, pour sa contribution à la paix dans le monde. Ou encore le grand prix International Condorcet-Aron du Centre de recherches et d'études politiques de Bruxelles en 2006. Dans le domaine universitaire, il est médaillé de l'Université du Michigan et se voit attribuer trois doctorats honorifiques[9], tous remis en Amérique du Nord. Paul Rusesabagina est hautement consacré par ceux qui l'ont façonné. Citons-le :

> « J'ai traversé l'enfer, et j'ai survécu pour pouvoir raconter cette histoire sous cette forme […]. Lorsque le film est sorti en Europe et en Amérique, on a commencé à me traiter en héros, ce qui m'a fait un drôle d'effet. J'ai été invité à la Maison-Blanche pour rencontrer le président Georges W. Bush, qui m'a dit avoir vu le film deux fois. J'ai commencé à donner des conférences sur le rôle essentiel de la vérité et de la réconciliation au lendemain du génocide » (Rusesabagina, Zoellner, 2006 : 192).

Sa carrière de témoin rencontre un autre moment fort, en 2006, lors de la parution de son autobiographie, où l'on retrouve les éléments et autres traits de caractère déjà mis en avant dans le film. Paul Rusesabagina rappelle qu'il était le premier directeur général noir d'un hôtel de luxe au Rwanda, parvenu à ses fins grâce à ses talents d'orateur et de négociateur. On y apprend qu'il a suivi une formation hôtelière au Kenya puis en Suisse, ce qui peut expliquer sa proximité avec le monde occidental. L'autobiographie met aussi en avant la croyance d'un homme de foi qui se destinait un temps à une vie de pasteur ; dans cette perspective, il déclare avoir suivi des cours à la faculté de théologie au Cameroun et avoir travaillé en tant que prédicateur. La figure du saint, tout du moins de « l'homme de paix », semble augmenter une figure déjà plurielle. D'autre part, le livre est traversé par une prétendue modestie, maladroitement appuyée et tellement répétée qu'elle finit par sembler suspecte. Paul Rusesabagina active

[9] En 2007, il reçoit le Doctorat honorifique en droit de l'Université de Guelph, Canada ; en 2008, le Doctorat honorifique d'Arts libéraux au Collège Gustavus Adolphus, États-Unis ; en 2009, le Doctorat honorifique en Arts et Sciences de l'Université Loyola de Chicago.

enfin l'identité de Juste à la place de celle de héros, en appelant le lecteur à saluer une logique d'humanité plus que d'héroïsme :

> « Je m'appelle Paul Rusesabagina. Je suis directeur d'hôtel. En avril 1994, lorsqu'une vague d'assassinats collectifs a ravagé mon pays, j'ai pu cacher 1 268 personnes dans l'hôtel où je travaillais. Quand les membres de la milice et de l'armée vinrent m'ordonner de tuer mes pensionnaires, je les ai invités à me suivre dans mon bureau, je les ai traités en amis, leur ai offert de la bière et du cognac et les ai persuadés de ne pas mener à bien leur tâche ce jour-là […]. Je n'ai rien fait de particulièrement héroïque. Ma seule fierté est d'être resté à mon poste et d'avoir continué à faire mon travail de directeur à un moment où tout ce qui fait le fondement d'une vie décente s'effondrait […]. J'ai fait des choses ordinaires, celles que fait, selon moi, un homme ordinaire. J'ai dit non à des atrocités comme, me semblait-il, n'importe qui le ferait, et j'ai toujours du mal à comprendre que tant d'autres aient pu dire oui… » (*ibid.* : 11, 17).

Dans l'ensemble, le texte privilégie très largement le genre du témoignage avec un auteur-témoin qui se raconte. Loin d'un essai politique donc, même si un extrait se distingue, une virulente attaque contre le gouvernement en place de Paul Kagamé semblant augurer d'un nouveau tournant, plus polémique, dans la carrière du témoin Paul Rusesabagina :

> « En outre, l'opinion publique continue à avoir l'impression que le Rwanda est un pays gouverné par et au profit d'une petite élite de Tutsis. Le gouvernement de Kagamé n'a pas fait grand-chose pour présenter au monde un autre visage. Chacun sait que le Parlement ne sert qu'à entériner les décisions du président. Les rares Hutus à avoir été nommés à des postes de haut rang jouent généralement les potiches et n'exercent pas de véritable autorité. On les appelle localement les Hutus de service. Il n'y a donc pas d'authentique partage de pouvoir. Le Rwanda est gouverné par une *akazu* nouveau modèle, une "petite maison" d'hommes d'affaires corrompus qui entourent depuis longtemps le président. L'impunité qui avait régné après la révolution de 1959 est de retour, à cette différence près qu'une autre élite ethnique est au pouvoir. Nous avons changé de danseurs, mais la musique est la même » (*ibid.* : 202).

Coécrit avec un Américain, Tom Zoennler, traduit dans plusieurs langues, le livre remportera un beau succès d'édition et va permettre d'asseoir un peu plus la reconnaissance sociale du témoin devenu auteur, élargissant encore son périmètre de notoriété. Notoriété qui avait déjà contribué à augmenter la valeur commerciale de l'ouvrage et poussé l'éditeur à enrichir les indices liés à l'inscription testimoniale avec une jaquette présentant un grand portrait du héros.

Un témoin sauveur ou clivant ? De l'usage politique d'un héros controversé

L'extrait autobiographique précédemment cité dénonce l'organisation du pouvoir au Rwanda au seul profit d'une nouvelle « *akazu* ». En réponse à Paul Rusesabagina le président Paul Kagamé l'attaque *ad nominem* dans son discours inaugural à la « Journée nationale des héros » du 1er février 2006. Devant la foule et un parterre d'hommes politiques réunis au stade national, il assène que « les

héros du Rwanda ne sont pas fabriqués en Amérique, en Europe ou en Asie […]. Les stars de cinéma ou de films n'ont pas leur place sur la liste des héros nationaux »[10]. Au même moment, la presse quotidienne rwandaise mène une campagne vigoureuse à l'encontre du témoin, qualifié de « divisionniste » et de « révisionniste », il est accusé d'être un « héros autoproclamé » dans le quotidien le plus lu du pays : *The New Times* (Kagera, 2006).

Au-delà de la polémique, persiste en réalité une zone plus trouble, liée au cadrage socio-historique du fait rwandais. La problématique qui sous-tend ce soudain renversement statutaire de Paul Rusesabagina (de héros à traître) s'inscrit dans un contexte assez inédit : la réconciliation impérative dans un pays où victimes et bourreaux doivent coexister à nouveau. Ces fortes tensions internes (politiques et sociales), doublées de conflits aux frontières, rendent ce travail de réconciliation nationale particulièrement complexe. Quel passé convoquer ? Quels acteurs distinguer ? Quels témoins consacrer pour reconstruire une Histoire commune ? Quel processus d'identification adopter pour faire consensus et produire l'unité ? En somme, quel héros choisir ? Depuis 2002, les acteurs du monde humanitaire encouragent et entreprennent des études permettant d'identifier les *Justes de la Nation* afin d'apaiser le climat et de renforcer les liens sociaux… Mais si l'organisation Ibuka (qui chapeaute l'ensemble des associations de rescapés du génocide Tutsi) et le gouvernement ont lancé une grande enquête dans le pays pour mettre en lumière et constituer une liste des « défenseurs de l'Homme et avocats de l'Humanité », l'entreprise suscite déjà la polémique : « Il est frappant que la liste des héros nationaux ne reprenne aucun Juste vivant. Cela signifie-t-il qu'un Hutu ne peut-être qualifié de héros national que lorsqu'il est décédé ? », souligne une chercheuse (Rosoux, 2006 : 508), tandis que d'autres témoins s'offusquent de cette démarche estimant que « les vrais héros du génocide sont les rescapés » (Evers, 2012 : 12). On peut alors se demander si la figure du Juste (très marquée historiquement, en référence à ceux qui ont sauvé des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale) est réellement adaptée à la situation rwandaise actuelle. Si l'on transpose les travaux de Jacques Walter (2005 : 149), le processus d'héroïsation symbolisé par *Hôtel Rwanda* correspondrait « à un ordre mémoriel dominant dans l'appréhension de l'extermination aujourd'hui. D'évidence, il s'inscrit dans ce mouvement de plus en plus perceptible voulant que l'on fasse justice aux Justes […]. Claude Lanzmann dénonce une "mode" qui aurait été lancée par les Israéliens et les Américains, la mode des Justes ». Se pose la question des paradigmes mémoriels dans la construction de la mémoire internationale du génocide : Paul Rusesabagina est qualifié de Juste par l'extérieur, c'est bien le tiers occidental qui façonne et valide son identité de héros. Mais sur le sol rwandais, il représente pour beaucoup, « l'anti-héros », celui qui a « pris en otage l'héroïsme » selon François-Xavier Ngarambe (président de l'association Ibuka), celui qui symbolise et exacerbe les rivalités mémorielles.

[10] Extrait du discours (prononcé en langue anglaise et traduit par nos soins) retransmis sur Radio France Internationale, le 02/02/06.

La publication conjointe de deux universitaires rwandais, Alfred Ndahiro et Privat Rutazibwa, vient alimenter le débat, en novembre 2008. Une enquête se réclamant de méthodes scientifiques notoires (entretiens auprès de témoins de l'hôtel, documents d'archive) mais qui se révèle peu rigoureuse (aucune annexe, ni analyse contextualisée) et exclusivement à charge. Davantage un brûlot, voire un règlement de compte, contre Paul Rusesabagina qu'une véritable enquête aux garanties d'objectivité suffisantes. Précision importante : le premier des deux auteurs se trouve être par ailleurs conseiller en communication et en relations publiques du président Paul Kagamé (cette fonction n'est pas précisée dans l'ouvrage, ce qui renforce le sentiment de partialité). L'objectif est annoncé en introduction :

> « Dire la vérité sur ce qui est arrivé à nos proches […]. Dénoncer l'affabulation, le mensonge, la manipulation jusqu'au révisionnisme […]. Et le monde doit savoir si le film *Hôtel Rwanda* s'est inspiré d'un fait authentique ou l'a tout bonnement fabriqué, dans une simple perspective commerciale, et si un homme, héroïque ou ordinaire, a réellement tenté de sauver autant de personnes que possible au risque de sa propre vie » (Ndahiro, Rutazibwa, 2008 : 10-15).

La thèse de ses détracteurs est la suivante : les réfugiés de l'Hôtel des Milles Collines devraient avant tout leur survie, non pas à l'héroïsme de Paul Rusesabagina, mais à la protection de l'ONU. L'hôtel se serait avéré l'un des endroits les plus sûrs, toutes proportions gardées, de Kigali, dans la mesure où des personnalités de haut rang y étaient réfugiées, braquant l'attention des Nations-Unies ainsi que des médias internationaux.

Dans cet ouvrage, les auteurs cumulent des témoignages qui dénoncent les pressions exercées par Paul Rusesabagina sur les réfugiés afin d'obtenir le paiement des frais de séjour et de nourriture, ce qui illustrerait le caractère opportuniste du personnage. Paul Rusesabagina est ainsi accusé d'une triple manipulation : financière (le profit comme motivation première), morale (le caractère « mensonger » du film) et politique (le témoignage au service de l'ambition). L'ouvrage fait même émerger le nom de Victor Munyarugereo, régulièrement cité par les témoins sollicités comme le héros véritable de l'Hôtel des Mille Collines. Héros oublié du génocide ou élément supplémentaire dans la stratégie de dénigrement ? La question reste en suspens. D'autres voix viennent résonner, à charge toujours, dans cet ouvrage : de l'intérieur, comme celle de François-Xavier Ngarambe, ancien président d'Ibuka, qui accuse également Paul Rusesabagina de « détournement d'héroïsme et d'exploitation commerciale du génocide » (*ibid.* : 16) ; de l'extérieur avec la publication des propos d'une journaliste anglaise Linda Melvern (2011) qui partage le point de vue des auteurs. Dans ce contexte hautement polémique et politique, le réalisateur d'*Hôtel Rwanda* vient au renfort de son héros. Terry George (2006) rappelle ainsi que les nombreux rescapés de l'Hôtel des Mille Collines rencontrés avant le tournage étaient unanimes à l'époque quant au comportement exemplaire de Paul Rusesabagina lors du génocide. Pour sa part, l'ancien directeur nie les accusations en bloc, s'estimant victime d'une cabale politique orchestrée par le président Paul Kagamé, comme le relate cet extrait d'article :

> « Rusesabagina pense être la cible d'une campagne pilotée à partir de Kigali. Le président Paul Kagamé - qui venait jadis jouer régulièrement au tennis dans son hôtel - le considère comme un adversaire à cause de sa célébrité. "Je ne me suis pas tu à l'hôtel, à l'époque. Je ne me tais pas non plus aujourd'hui. J'appelle les violations des Droits de l'Homme du gouvernement Kagamé par leur nom." Au Rwanda, nombre d'opposants sont en prison. Les élections ne sont toujours pas libres. Kagamé a opéré dans le pays un miracle économique, mais il dirige d'une main de fer » (Evers, 2012 : 12).

À bien des titres, Paul Rusesabagina et Paul Kagamé incarnent deux faces, aussi opposées qu'intimement liées, de la question rwandaise. Presque un cas d'école pour l'analyste car, ici comme ailleurs, le travail de mémoire et de témoignage se heurte en permanence aux tentatives de manipulation et de réécriture de l'histoire, entre ambitions personnelles et rivalités politiques. Prémonition de leur destin commun, Philip Gourevitch concluait en 1998 ses *Chroniques rwandaises* (voir extrait ci-dessous) en convoquant les propos de deux hommes, alors mis sur un pied d'égalité pour symboliser une vision optimiste de l'avenir du Rwanda.

> « Je ne peux me rappeler combien de fois, depuis ma première visite au Rwanda il y a quatre ans, on m'a posé la question : "Y a-t-il le moindre espoir pour ce pays ?" En réponse, j'aime à citer ces remarques du directeur d'hôtel Paul Rusesabagina. Quand il m'avait fait part de sa "déception" après le génocide, il avait ajouté : "Avec mes compatriotes – les Rwandais – on ne sait jamais ce qu'ils deviendront demain". Bien qu'il ne l'ait pas entendu ainsi, cela me parut l'une des choses les plus optimistes qu'un Rwandais pût dire après le génocide. Un peu comme ces propos du général Kagamé : "On peut rendre les gens mauvais, mais on peut aussi leur apprendre à être bons" » (Gourevitch, 1998 : 489).

Conclusion

La carrière de témoin de Paul Rusesabigna prend source dans les mots bien choisis d'un journaliste rwandais correspondant à la BBC qui propulse ainsi son sujet dans une trajectoire épique, du *best-seller* littéraire au *blockbuster* hollywoodien : *Hôtel Rwanda.* Le témoin est égaré entre la fiction et le témoignage. Le succès appelant le succès, la bonne fortune se répondant à elle-même, la célébrité du témoin est fulgurante, son exposition devient surexposition, sa carrière s'intensifie. D'abord hissé au rang de héros par la « magie » des studios de cinéma, Paul Rusesabagina ne tarde pas à inspirer d'autres formes de reconnaissance et de consécration. Décoré et honoré par les autorités occidentales au titre de son courage et de sa compassion, le processus d'héroïsation s'accompagne d'un processus d'académisation. Mais Paul Rusesabagina reste un témoin exilé, un récitant déjà étranger à la terre dont il raconte le désastre. En effet, au Rwanda, théâtre authentique de la fiction hyperréaliste de Paul Rusesabagina, le narrateur est fortement remis en cause, jusque dans sa qualité de témoin.

On l'a dit, sa carrière n'a pas à proprement parler de racines locales : perçu comme un *outsider*, un opposant au régime, voire un négationniste. Les discours qui le dénigrent réfèrent à des arguments politiques, d'autant que ses critiques

délivrées outre-Atlantique irritent le gouvernement qu'il met en cause. Contestée par les uns et saluée par les autres, la carrière testimoniale de Paul Rusesabagina ne s'interrompt pas pour autant, mais se scinde, incarnant le profil du traître et du héros, dans un même temps, sous un même nom, symptôme de l'extrême difficulté de la réconciliation rwandaise. Paul Rusesabagina est moins entré dans l'Histoire que dans une histoire aménagée, celle que projette l'Occident, drainant ses propres représentations, ses propres conclusions et selon ses propres normes, lesquelles objectivent la figure de Paul Rusesabagina en « un Juste ». Sa carrière de témoin unilatéral réinterroge la dualité des mémoires qui s'expriment dans la construction de la mémoire du génocide et signale l'ambiguïté de la figure testimoniale, jamais totalement hermétique à la tentation de bénéficier d'une notoriété *offerte* par l'histoire immédiate pour en *négocier* une autre, dans l'espace politique.

Références

Braeckman C., 1994, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard.

Coquio C., 2004, *Rwanda. Le réel et les récits*, Paris, Belin.

Destors F.-X., 2010, *Images d'après. Cinéma et génocide au Rwanda*, Lormont, Éd. Le Bord de l'eau.

Evers M., 2012, « Paul Rusesabagina : et si le héros d'*Hôtel Rwanda* était un salaud… », *Courrier international*, 29 mars.

Fleury B., Walter J., 2007, « Témoins oculaires, témoignages auriculaires : Là-bas si j'y suis au Rwanda », pp. 243-256, *in* : Halen P., Walter J., *Les Langages de la mémoire. Littérature, médias et génocide au Rwanda*, Metz, Université Paul Verlaine/Centre de recherches Écritures.

Franche D., 1997, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Paris, Éd. Les Mille et une Nuits.

Gatore G., 2008, *Le Passé devant soi,* Paris, Phébus.

George T., 2006, « Smearing a Hero, sad revisionism over Hotel Rwanda », *The Washington Post*, 10 mai.

Gourevitch P., 1998, *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles*, trad. de l'américain par P. Delamare, Paris, Denoël, 1999.

Guichaoua A., 2010, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, Éd. La Découverte.

Kagera T., 2005, « What Next? The True Nature of Paul Resesabagina », *The New Times*, 28 oct.

— 2006, « Rusesabagina: a hero or a rogue ? », *The New Times*, 10 janv.

Lacoste C., 2008, « L'ère du bourreau », *Esprit*, 347, août-sept., pp. 254-257.

— 2010, *Séductions du bourreau. Négation des victimes*, Paris, Presses universitaires de France.

Melvern L., 2011, « Hotel Rwanda. Without the Hollywood ending », *The Guardian*, 17 nov.

Ndahiro A., Rutazibwa P., 2008, *Hôtel Rwanda ou le génocide des Tutsis vu par Hollywood,* Paris, Éd. L'Harmattan.

Rosoux V., 2006, « La figure du Juste au Rwanda : héros, traître ou inconnu ? », *Revue internationale des sciences sociales*, 189, pp. 525-533.

Rusesabagina P., Zoellner T., 2006, *Un homme ordinaire. L'histoire vraie qui inspira le film « Hôtel Rwanda »*, trad. de l'anglais par O. Demange, Paris, Buchet Chastel.

Saint-Exupéry P. (de), 1998, « Enquête sur la France et le Rwanda », *Le Figaro*, janv.

— 2005, « L'attitude ambiguë de la France », *Le Figaro*, 30 mars.

Sehene B., 2005, *Le Feu sous la soutane*, Paris, Éd. L'Esprit frappeur.

Semunjaga J., 2008, *Le Génocide, sujet de fiction ? Analyse des récits du massacre des Tutsi dans la littérature africaine*, Québec, Éd. Nota bene.

Vidal C., 1998, « Le génocide des Rwandais tutsi et l'usage public de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, pp. 653-663.

Walter J., 2005, *La Shoah à l'épreuve de l'image*, Paris, Presses universitaires de France.

Wieviorka A., 1998, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon.

Films et documentaires

Aghion A., 2009, *Mon voisin, mon tueur.*

Georges T., 2004, *Hôtel Rwanda.*

> LES DÉFAILLANCES DE LA MÉMOIRE

EMMANUELLE DANBLON
Groupe de recherche en rhétorique et argumentation linguistique
Université libre de Bruxelles
B-1050
Emmanuelle.Danblon@ulb.ac.be

DAVID MEYER
Université pontificale grégorienne de Rome
I-00187
david.t.i.meyer@gmail.com

QUI SONT LES TÉMOINS OUBLIÉS DANS LE RÉCIT DE LA SHOAH ?
RÉFLEXIONS CROISÉES AUTOUR DES NOTIONS DE TÉMOINS, DE PROPHÈTES ET DE PASSEURS

Résumé. — Dans cet article, nous questionnons le lien anthropologique entre le témoignage et la prophétie. À partir d'un dialogue ouvert et rigoureux entre la pensée juive et la rhétorique, nous tentons de retrouver une institution naturelle du témoignage et d'aborder sous cet angle la carrière des témoins et la catégorie du témoin oublié. Nous espérons ainsi contribuer à un regard renouvelé sur les sciences de l'homme contemporaines, vers une refondation humaniste de la connaissance.

Mots clés. — Témoin, prophète, passeur, Élie Wiesel, Moïse, preuve technique, preuve extra-technique.

Le témoignage est l'une des fonctions les plus complexes de la rhétorique. Nous proposons de considérer la question de la « carrière » des témoins sous cet angle. Il s'agit de comprendre l'interaction du témoin avec la société pour laquelle il témoigne, dans son évolution qui peut aller jusqu'à un oubli, un échec ou un effacement. Pour traiter de cette question, l'intérêt de replacer le témoignage au sein d'un modèle rhétorique a l'avantage de faire percevoir en même temps deux phénomènes. Le premier est celui de l'institution « naturelle » du témoignage, dont parle Renaud Dulong (1998). Le second renvoie aux fonctions institutionnelles dans lesquelles le témoignage viendra remplir une fonction plus spécifique. Partant, avec la façon dont une carrière testimoniale se construira au sein de cette fonction. Pour ce qui touche au témoignage de la Shoah, l'hypothèse d'une rhétorique naturelle développée et prolongée dans une rhétorique technique[1] prend un sens particulier que nous allons développer.

De ce point de vue, le prophète représenterait l'analogue « naturel » du témoin[2]. Il faut comprendre de cette façon le dialogue entre une rhétoricienne et un rabbin. Nos domaines de réflexion se rencontrent rarement sur le fond des choses. Notre défi est d'entamer un dialogue fécond entre les disciplines des sciences de l'homme et la pensée rabbinique pour affronter la délicate question de la carrière testimoniale, centrée sur la mise en récit de la Shoah. Il y va d'un pari épistémologique et humaniste dans lequel chaque discipline doit faire un pas vers l'autre en un dialogue authentique. Les sciences de l'homme sont aujourd'hui confrontées à un tournant épistémologique où l'interdisciplinarité n'en finit pas d'être interrogée (voir *Questions de communication*). Les études rabbiniques sont elles aussi confrontées à un questionnement aujourd'hui : celui du rapport entre le religieux et l'humanité. Notre pari est ainsi de gagner de la hauteur de vue à partir d'un objet d'attention commun : la carrière des témoins. Du côté de la rhétorique, nous suivons la ligne qui va d'Aristote à Chaïm Perelman en passant par l'humanisme italien représenté par Ernesto Grassi (2001)[3]. Du côté de la pensée juive, André Neher (1970)[4] produit une réflexion très proche, au-delà des clivages disciplinaires. Le point commun de ces auteurs est une volonté intellectuelle de placer l'homme au centre du dispositif de la réflexion. Il faut aussi noter qu'une littérature importante commence à voir le jour, qui met en dialogue

[1] Nous repartons de l'hypothèse générale telle qu'elle est exposée dans E. Danblon (2013). Pour la question du témoignage de ce point de vue, voir en particulier le chapitre « Comment juger ? » (pp. 169-189).

[2] Il faut comprendre l'adjectif précisément au sens où R. Dulong voit dans le témoignage une institution « naturelle ».

[3] Voir en particulier le chapitre 5, « *Language as the presupposition of Religion : A Problem of Rhetoric as Philosophy ?* ». L'auteur y réinterroge le concept de religion d'un point de vue humaniste à partir de l'angle rhétorique, plus précisément, du rôle de la mise en mot des faits historiques pour construire un monde commun.

[4] Voir les pages 53-57 où E. Grassi propose une définition du dialogue comme ferment de créativité de la pensée libre, que nous reprenons à notre compte.

des domaines de la pensée et de la réflexion traditionnellement séparés[5]. Tout ce qui est écrit dans cet article est assumé en nos noms personnels, depuis notre tradition intellectuelle respective. Les deux fonctions testimoniales que nous entendons étudier, celle du prophète et celle du passeur, seront étudiées à travers les figures paradigmatiques de Moïse et d'Élie Wiesel.

Qui sont les témoins oubliés dans le récit de la Shoah ?

Dans le sens où nous allons le préciser, le témoin oublié pourrait bien être incarné par les grands témoins de la Shoah[6] qui ont tous pourtant porté témoignage pour tenter de faire passer un message. Pour la plupart des grands témoins consacrés de la Shoah, alors même que la volonté de témoigner a traversé l'essentiel de leur carrière, le sentiment d'échec de la transmission à la fin de cette carrière a été tout aussi partagé.

Commençons par une histoire. Une brève légende que la tradition talmudique[7] attribue à Rabbi Josué, confronte le lecteur et l'étudiant du Talmud à la problématique complexe du lien et de la tension entre le deuil d'un passé douloureux mais qui ne passe pas et le besoin criant de la vie, de la vitalité et de la survie de la communauté.

> « Nos rabbins ont enseigné. Après la destruction du Temple, beaucoup d'Israélites s'abstinrent de manger de la viande et de boire du vin. Quand rabbi Josué les abordait, il leur demandait pourquoi ils agissaient de la sorte.

[5] À titre d'exemple et sur le même sujet, on lira avec intérêt Booth (2006).

[6] Shoah est un terme hébraïque utilisé pour désigner la catastrophe de l'anéantissement des Juifs d'Europe durant la période du nazisme. Le mot Shoah signifie simplement « destruction ». Nous faisons le choix de l'utilisation de cette expression hébraïque car depuis le film de Claude Lanzmann *Shoah* en 1985, le terme de Shoah est devenu non seulement le plus répandu, mais surtout le plus utile à la réflexion contemporaine sur ces événements. « Shoah », par son hébraïsme, par son unicité et par son absence de connotation historique autre que celle de l'extermination des Juifs par les nazis (le mot est utilisé pour la première fois en 1942), contribue à exprimer l'unicité de ces événements. Le terme « Holocauste » qui était utilisé par le passé dénotait quant à lui une référence à la mythologie païenne de sacrifices offerts volontairement pour l'immolation par le feu. Une telle association ne peut évidemment que déboucher sur des effets de sens malvenus.

[7] *Talmud* : ouvrage de référence de la pensée rabbinique. Le texte talmudique est composé entre le IIe et le VIIe siècle. Il se compose de la *Mishnah* et de la *Gemarah* qui, elles-mêmes, sont des œuvres de compilation de la Loi juive, débutant par la rédaction de la *Mishnah* au IIe siècle et rédigées sous l'autorité de Yehoudah HaNassi. Le texte de la *Mishnah* est le texte de référence du Talmud, auquel s'ajoute par la suite la strate des commentaires rabbiniques de la *Gemarah*. Le texte de la *Gemarah* est donc aussi une œuvre de compilation, rédigée entre le IIe et le VIIe siècle. Il en existe deux textes différents : la « *Gemarah* de Jérusalem » (terminée au Ve siècle) et la « *Gemarah* de Babylone » (au VIIe siècle). Dans son appellation la plus courante, la Gemarah se rapporte à la « Gemarah de Babylone ». Il y a donc deux Talmud, le Talmud de Babylone et le Talmud de Jérusalem.

> Ils répondirent : comment mangerions-nous de la viande, alors qu'on a cessé de l'offrir en sacrifice ? Et comment boirions-nous du vin alors qu'on a cessé de le répandre en libation ?
>
> Dans ce cas, nous ne devrions plus manger de pain non plus car les offrandes de céréales n'existent plus. Mangerions-nous des fruits ? Non, car on n'apporte plus les prémices au Temple. À la rigueur, nous pourrions manger d'autres fruits. Mais l'eau, nous ne devrions pas en boire car la cérémonie de l'eau n'existe plus.
>
> Comme les gens restaient silencieux, Rabbi Josué continua : Écoutez-moi mes enfants. Il ne serait pas convenable de ne pas observer du tout le deuil, puisqu'un décret nous l'a ordonné. Mais il ne faut pas aller trop loin car on n'impose pas à la communauté une contrainte si la majorité de ses membres est incapable de la supporter » (Baba Kama 60b).

Bien que souvent citée, cette histoire porte en elle une réelle complexité qu'il ne faut pas minimiser. Si nous en comprenons aisément l'enjeu principal, certains détails de l'histoire demeurent troublants. Face aux endeuillés de Jérusalem, Rabbi Josué invoque la nécessaire sagesse qui trouve son point d'équilibre entre un deuil excessif, donc « mortifère » et le besoin de vitalité que la nature humaine porte au plus profond d'elle-même et qui définit l'essence même de la vie. Le souvenir de la destruction et le juste rituel du deuil qui l'accompagne doivent permettre au peuple d'apprendre à séparer le souvenir de la douleur. Séparation nécessaire qui, elle seule, permet à la vie de reprendre ses droits après la cassure. Que dire pourtant de ce deuil qu'évoque Rabbi Josué et qui ne serait que le résultat d'un décret ? Peut-on décider par décret de *choisir la vie* ? Nous proposons un regard croisé sur ce qui apparaît comme une tension entre deuil et vitalité, entre mémoire et avenir.

Rabbi Josué avait évidemment conscience des différents aspects de cette tension lorsqu'il évoquait la destruction du Temple. Notre propos concerne la Shoah. Si les deux événements ne sont pas comparables, l'impact psychologique, social, humain et éthique de la destruction du Temple évoque à sa façon celui auquel doit faire face la société actuelle. Au-delà des différences, le besoin d'inscrire un événement traumatique dans un processus de refondation de la société nous semble identique. Rabbi Josué savait qu'il ne pouvait y avoir de mémoire véritable que si le processus de refondation était au centre de la préoccupation des « passeurs » de mémoire de son temps. Nous en avons nous-même la conviction : la mémoire de la Shoah ne pourra être transmise que si un principe de refondation est affirmé et considéré avec attention.

On peut penser que plus de soixante ans après les faits, la Shoah est pourtant en voie d'être transmise. Les témoins, les livres, les procès, les enregistrements, les photos et les films, les musées et les sites mémoriels n'en sont-ils pas la preuve tangible, indiscutable ? Pourtant comment ne pas constater, malgré tout l'amassement de ces *attestations mémorielles*, la question troublante de la place de la mémoire de la Shoah dans notre société ? Si, dans l'immédiate après-guerre, les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme avaient bien compris qu'une nouvelle société devait se refonder et que celle-ci, implicitement fondée sur les enseignements de la Shoah (qu'il resterait à définir), serait la

base d'un monde nouveau, plus juste, plus pacifique et plus humain, force est de constater que l'échec est quasi total, c'est du moins notre position. Au fil des décennies, la mémoire de la Shoah est devenue en Europe la source de divisions et de tensions. Les négationnistes ne sont plus à la marge, ils interviennent au cœur du débat, et cela, malgré les lois mémorielles aujourd'hui courantes en Europe. Pour certains, la Shoah est un sujet de dérision et d'humour ; pour toute une partie de la population européenne, elle peut devenir prétexte à la réalité de la violence du Moyen-Orient ; pour d'autres encore, Auschwitz n'est rien d'autre que le souvenir d'une mauvaise conscience à oublier au plus vite. Parfois même, on soupçonne certains d'entretenir une « pornographie mémorielle », cela à des fins purement instrumentales. Enfin, pour une partie du monde juif, la référence à la Shoah n'est plus qu'une réalité sacralisée et rendue taboue, dénuée de contenu car ineffable ou simplement dépassée[8]. Tout cela, alors même que sur le plan des fondations juridiques et éthiques contemporaines, les références (parfois implicites) à la Shoah demeurent, qu'on le veuille ou non, au fondement de la société. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'à ce qui a présidé à l'esprit de sa rédaction (voir Danblon, de Jonge, 2010).

Ainsi une impasse se présente-t-elle. D'un côté, une mémoire de la Shoah qui ne parvient pas à *passer*, qui devient source de divisions et de tensions ; de l'autre, une référence systématique mais implicite à la Shoah qui demeure malgré tout le socle fondateur de l'éthique juridique contemporaine. La carrière des grands témoins consacrés, pris eux-mêmes dans l'impasse, entre la nécessité de porter témoignage et l'aveu de l'échec de la transmission, va guider notre réflexion sur les causes possibles de cette impasse.

En première remarque, du constat de l'échec de la transmission, il ne faut pas en conclure trop rapidement à l'impossibilité de refonder un monde commun. Mais ne manquerait-il pas à nos sociétés une institution indépendante du droit et de l'histoire en charge de produire ce récit ? Nous y reviendrons. Notre ambition est d'abord de porter un regard lucide et rigoureux sur cet état de fait afin d'examiner les causes possibles de pareil échec.

Pour autant, il nous paraît utile de considérer le problème tant du point de vue de l'émission que de la réception du message. À ce titre, Élie Wiesel[9] a sans doute été le premier à avoir si nettement compris cela lorsqu'il y a quelques années déjà lors d'une interview sur la Radio télévion belge francophone (RTBF) (1995), il évoquait la réalité suivante :

> « – É. Wiesel : Nous les rescapés, nous sommes comme des bedeaux et nous frappons aux portes du cœur de l'homme en disant : réveillez-vous, réveillez-vous !
>
> – Interviewer : Avez-vous réussi à les réveiller ?

[8] Le lecteur trouvera un développement spécifique sur ces différentes questions dans Pisanty (2012).

[9] Nous exposerons brièvement plus loin les grandes lignes de la carrière testimoniale d'É. Wiesel.

> – É. Wiesel : Mais non, mais non ! Mais ça ne fait rien, je continue quand même.
>
> – Interviewer : Ce n'est pas faute d'avoir essayé pourtant. Est-ce parce que « l'événement », comme vous le nommez vous-même, est finalement comme Dieu, ineffable, indicible ?
>
> – É. Wiesel : Indicible… Mais en vérité il y a une chose aussi, une dimension plus humaine. Ce n'est pas parce que je n'arrive pas à expliquer que les hommes ne comprennent pas. C'est parce que les hommes ne comprennent pas que je n'arrive pas à expliquer »[10].

Élie Wiesel, rescapé et témoin consacré, fait pourtant l'aveu de sa propre impuissance à faire passer le message. L'incapacité qui a été la sienne d'être un passeur : celui qui, formulant l'expérience de la Shoah, parviendrait comme les bedeaux qu'il évoque, à éveiller les consciences et le cœur des hommes. Le témoin de la Shoah doit-il être pensé sur le modèle du « passeur » ou sur celui « prophète » ? C'est la question que nous incite à poser Élie Wiesel. C'est la question aussi qui se pose à la génération qui n'a pas vécu cette réalité, mais qui se trouve aujourd'hui dépositaire de ce passage.

Les survivants de la Shoah, tels que Élie Wiesel, Primo Levi, Jean Améry, mais aussi les témoins plus ordinaires et plus anonymes, pourraient être repensés sur le modèle des prophètes. La conséquence importante serait chez le prophète une difficulté, voire une incapacité à faire passer le message, et cela pour des raisons que nous allons développer. Comment considérer la carrière pourtant bien réelle de ces témoins sous cet angle ? Là encore, la prudence s'impose. Rappelons le constat de Primo Levi (1989 : 82) dans *Les Naufragés et les rescapés* : seuls les « Musulmans[11] » avaient véritablement fait face à l'indicible mais aucun d'entre eux n'était jamais revenu. Lisons :

> « Mon ami religieux m'avait dit que j'avais survécu afin de porter témoignage. Je l'ai fait, du mieux que j'ai pu, et je n'aurais pas pu ne pas le faire ; et je le fais encore chaque fois que l'occasion s'en présente, mais la pensée que mon témoignage a pu me valoir à lui seul de survivre et de

[10] Le lecteur trouvera ici le lien vers l'émission et l'interview d'É. Wiesel : http://www.rtbf.be/video/detail_noms-de-dieux?id=1737495. Consulté le 10/06/13.

[11] « Musulmans » ou *Muselmänner* : un terme utilisé spécifiquement pour designer ceux qui, dans les camps nazis, n'étaient plus que des « morts-vivants », dans un état de dépravation physique et psychique absolu, à la frontière de la mort. P. Levi (1987 : 96-97) en a donné la description suivante : « Le plus simple est de succomber : il suffit d'exécuter les ordres qu'on reçoit, de ne manger que sa ration et de respecter la discipline au travail et au camp. L'expérience prouve qu'à ce rythme on résiste rarement plus de trois mois. Tous les "musulmans" qui finissent à la chambre à gaz ont la même histoire, ou plutôt ils n'ont pas d'histoire du tout : ils ont suivi la pente jusqu'au bout, naturellement, comme le ruisseau va à la mer. Dès leur arrivée au camp, par incapacité foncière, par malchance, ou à la suite d'un incident banal, ils ont été terrassés avant même d'avoir pu s'adapter. Ils sont pris de vitesse : lorsque enfin ils commencent à apprendre l'allemand et à distinguer quelque chose dans l'infernal enchevêtrement des lois et des interdits, leur corps est déjà miné, et plus rien désormais ne saurait les sauver de la sélection ou de la mort par faiblesse. Ce sont eux, les Muselmänner, les damnés, le nerf du camp ; eux, la masse anonyme, continuellement renouvelée et toujours identique, des non-hommes en qui l'étincelle divine s'est éteinte, et qui marchent et peinent en silence, trop vides déjà pour souffrir vraiment. On hésite à les appeler des vivants : on hésite à appeler mort une mort qu'ils ne craignent pas parce qu'ils sont trop épuisés pour la comprendre ».

> vivre de nombreuses années sans gros soucis m'inquiète, car je ne vois pas de proportion entre le privilège et le résultat.
>
> Je le répète : nous, les survivants, ne sommes pas les vrais témoins. C'est là une notion qui dérange, dont j'ai pris conscience peu à peu, en lisant les souvenirs des autres et en relisant les miens à plusieurs années de distance. Nous, les survivants, nous sommes une minorité non seulement exiguë, mais anormale : nous sommes ceux qui, grâce à la prévarication, l'habileté ou la chance, n'ont pas touché le fond. Ceux qui l'ont fait, qui ont vu la Gorgone, ne sont pas revenus pour raconter, ou sont revenus muets, mais ce sont eux, les "musulmans", les engloutis, les témoins intégraux, ceux dont la déposition aurait eu une signification générale. Eux sont la règle, nous l'exception ».

À lire Primo Levi, les survivants ne seraient donc que des « prophètes partiels » qui, du fait même de leur survie, de la vitalité qu'ils portaient et portent en eux n'ont pu que jeter un « regard oblique » (peut-être seul garant de leur survie) sur la « Gorgone » qu'était la Shoah, selon l'image utilisée par l'ancien déporté. Le témoin « intégral », pour reprendre encore sa formule, a disparu dans un ineffable sans tombe. Selon ce point de vue, témoigner sans avoir vu l'intégralité serait-il vain ? Il faut noter ici que « prophète » en hébreu se dit *Navi*/*Nabi* ou *Roéh* : soit, celui qui a vu et entendu, soit, celui qui parle et témoigne de sa perception, de son vécu. Les deux fonctions sont donc souvent associées. Voici ce qu'en dit Sylvie Barnay (2012 : 15-16) :

> « L'Israël ancien désigne le prophète au moyen de différents termes : "voyant", "visionnaire", "homme de Dieu" et surtout "nabi". Utilisé plusieurs fois dans la Bible, ce dernier mot nomme un personnage occupant la fonction de transmetteur de la parole divine dans la religion hébraïque du Ier millénaire av. J.-C. Le nabi – terme signifiant notamment "appelé" – est un médiateur entre les hommes et Dieu : un homme qui a la forte conscience de parler au nom de Dieu. Au IIIe siècle, les traducteurs de la Bible en grec, la Septante, traduisent systématiquement "nabi" par *prophètès*, c'est-à-dire prophète. Dans le monde grec, selon l'étymologie du mot, le prophète est en effet l'interprète du divin, celui qui "parle" "devant", "en face" ou "à la place" du dieu selon les trois sens du préfixe "pro". Il vise en particulier à différencier le prophète du devin, à éviter l'assimilation de la prophétie à la mise en œuvre de techniques divinatoires pour connaître l'avenir. En effet, dans la religion juive, le prophète ("nabi"), messager de la parole divine, est d'abord considéré comme un homme qui déchiffre le présent, qui en dit la vérité ».

Ainsi la distinction entre celui qui a vu et celui qui fait passer le message – soulignée par Primo Levi – semble-t-elle inscrite dans l'étymologie même du lexique qui désigne cette fonction plurielle du témoin, prophète ou passeur, qu'il va falloir considérer avec plus d'attention.

Quelle mise en récit de la Shoah ? Incarner l'événement n'est pas le figurer

En outre, le récit biblique lui-même conduit à faire face à l'impossibilité pour le « prophète-témoin intégral » de transmettre de manière recevable et intelligible pour les autres la réalité de son vécu et de sa perception. Revenons encore à la racine hébraïque du verbe « prophétiser ». Le terme utilisé pour désigner l'acte

de « prophétiser » – en hébreu *hitnabé* (dont le sens premier de la racine נבא signifie « attiser une flamme » ou encore « souffle ») – ne se décline qu'à la septième forme verbale, la forme réflexive. Prophétiser reviendrait donc avant tout à apprendre à faire renaître en soi la flamme d'un savoir issu d'une expérience unique. L'action réflexive ne vise aucunement les autres. Le prophète, d'une certaine façon, se parle à lui-même, ou même se formule mentalement ce qu'il a vu, et ne peut de ce fait être un « passeur » au sens où nous l'entendons. Ce dont le prophète a été témoin, il doit d'abord se le formuler à lui-même, et ce faisant, maintenir *humainement* vivante en lui la flamme de l'expérience qui a été la sienne[12]. Son rôle ne semble pas dépasser ce cadre mais ce rôle est primordial. Par cet acte réflexif, il s'agit pour lui de trouver la façon de *se figurer* ce qu'il a vu ou vécu. Cette fonction cognitive serait donc un passage obligé avant toute tentative de faire passer un message au monde[13]. Serait-ce la raison profonde (cognitive ? linguistique ?) pour laquelle les témoins auraient échoué dans leur désir pourtant ardent de faire passer un message de vie et d'humanité au monde, et cela, selon leur propre aveu ?

L'hypothèse peut sembler radicale. Rappelons cependant qu'à l'exception de Jonas, aucun prophète biblique n'a été en mesure de se faire entendre par ses contemporains. Le phénomène est historiquement attesté par le fait même qu'il est raconté et transmis. Dans le récit biblique, ce que ces prophètes avaient vu et perçu, ce que Dieu leur avait fait dire, comme signe de témoignage, est toujours resté lettre morte. Ils parlent, ils mettent en garde, ils témoignent, mais nul n'écoute et la catastrophe annoncée, inévitablement, se produit. Oui, seul Jonas, le prophète rebelle, celui qui volontairement s'exile le plus loin possible de la ville pécheresse de Ninive, celui qui est appelé à s'adresser aux habitants d'une ville qu'il ne connaît pas, dans laquelle il ne vit pas et qui donc ne *voit* pas ce qui s'y passe réellement, qui ne fait pas face à la réalité du mal indicible qui est commis en ses murs, seul lui, est capable de faire entendre la parole divine aux habitants de la ville[14]. Dans notre perspective, Jonas n'est alors plus un prophète : il est devenu un passeur. Il est celui qui ne peut pas être le témoin, mais précisément pour cela, il est aussi celui qui sait trouver les mots, les formules, les actes et les gestes, pour donner une chance à Ninive de refonder son propre avenir et, partant, de vivre. Tous les autres prophètes bibliques cherchent à cumuler les rôles : témoin et passeur. Leurs échecs successifs font signe, c'est notre hypothèse, vers la nécessité de distinguer les rôles, les fonctions et les actes

[12] S. Barnay (2012 : 22) ajoute : « La contestation prophétique engage le prophète dans sa chair même. Aussi parole et vie ne font qu'un ».

[13] De ce point de vue, l'expérience de « Judith », rescapée de la Shoah, rapportée et analysée par E. Danblon (2013), est exemplaire. Voir en particulier pp. 169-189.

[14] Dans ce sens, Jonas est le seul « prophète » qui prophétise à une nation non juive, en dehors des frontières d'Israël mais aussi face à une réalité qu'il ne connaît pas. Sur les fonctions cognitives et sociales du prophète, notons que S. Barnay en prévoit au moins trois qui retiendront plus tard notre attention : la « théologie poétique » (2012 : 17-21) ; « dénoncer et annoncer » (*ibid.* : 21-24) ; « déchiffrer le présent » (*ibid.* : 24-27).

de parole, et, partant, de prévoir (au moins) deux fonctions rhétoriques et non une seule.

C'est encore le même message qui nous parvient de l'étrange destruction de la ville de Sodome et Gomorrhe, dans le livre de la Genèse. Alors que Lot et les siens quittent la ville, anéantie et en flammes, laissant derrière eux la destruction et la mort, la femme de Lot, raconte le récit biblique, se retourne pour « voir » et pour faire face à la réalité de la catastrophe. Son regard la fige, la transformant en une statue de sel, se minéralisant[15]. Bien au-delà d'une leçon de morale religieuse, infantilisante, qui condamnerait une « curiosité déplacée », le récit évoque, chez la femme de Lot comme dans le mythe de Persée, l'idée qu'aucun témoin (humain) ne peut regarder l'horreur en face sans en même temps perdre son humanité. Figée dans le sel, la femme de Lot, à cause de ce qu'elle a regardé en face, ne peut plus être un passeur, c'est-à-dire un passeur de vie, pour la même raison que les « vrais témoins » de Primo Levi : les naufragés. Témoin, elle ne peut être « passeur » et seul Lot, lui qui n'a pas vu, ni entendu, deviendra celui par qui la transmission de cette histoire deviendra possible.

Mais cela implique que cette transmission ne peut pas être directement celle du fait lui-même. L'événement ne peut pas être montré : il doit être formulé. Cela repose très précisément la question délicate de la description que donne Aristote du témoignage dans la rhétorique (1967 : 136), en la rangeant parmi les preuves extra-techniques. Les preuves qui ne doivent pas être construites par l'orateur au sein même de la technique rhétorique. Les preuves qui sont *déjà là*, à sa disposition, comme le sont des pièces à conviction. Ainsi le témoin avant tout *se montre*-t-il comme témoin : il *est* la preuve vivante de l'événement : il l'incarne. Et pourtant, on attend qu'il exhibe cette preuve par du *logos*, en somme, qu'il dise l'événement. On attend de même qu'il affiche un *ethos* mais aussi que le message passe avec les émotions qui conviennent : le *pathos*. Dès lors, le témoin ne doit-il pas aussi construire les preuves techniques indispensables à la formulation de tout discours ? Cette tension dans le statut du témoignage dans la rhétorique est bien connue mais nous proposons ici de la souligner une nouvelle fois parce qu'elle nous aide à étayer encore une hypothèse. Il y a bien d'abord le témoin oculaire au sens de Renaud Dulong (1998) : celui qui a vu. Il y a ensuite celui qui fait passer le message[16].

---

[15] On notera au passage l'analogie avec le regard pétrificateur de la Gorgone, dans le mythe de Persée.

[16] Cette distinction mais aussi la tension qu'elle implique chez le témoin lui-même est particulièrement remarquable dans l'expérience de « Judith » déjà évoquée (Danblon, 2013 : 169-189). Ce témoin, enregistré par la Fondation Auschwitz de Bruxelles donne l'exemple d'une impressionnante capacité à construire un message par toutes les ressources d'une rhétorique spontanée, contenant toutes les preuves nécessaires à cet effet. En même temps, le témoin qui revient sur son expérience de témoignage se trouve à de nombreux moments en grande difficulté d'expliquer « rationnellement » les différentes ressources dont pourtant elle fut capable pour raconter son histoire. C'est ce décalage, pensons-nous, qu'il faut questionner pour mieux séparer les fonctions de prophète et de passeur.

Le témoignage comme fonction rhétorique, s'il veut atteindre sa visée, doit pouvoir séparer, au moins en théorie, les fonctions de témoin oculaire, de prophète, mais aussi de passeur. Lui seul serait apte à accomplir la tâche de reformuler et de transmettre la portée de l'événement afin de refonder la société sur des bases nouvelles[17]. Dans cette perspective, au vers de Paul Celan (2003) « Personne ne témoigne pour le témoin », nous répondons que, selon notre point de vue, le passeur témoigne pour le témoin. Or, pour assumer le rôle de passeur, encore faut-il accepter que celui-ci débouchera sur une réelle refondation du monde. Pour cela, le passeur devra trouver une voie vers la formulation et se résoudre, en même temps à prendre une distance symbolique avec la réalité brute de l'événement. Nous y reviendrons. C'est sans doute la condition pour la refondation d'un monde de « vitalité », qui a intégré la cassure et qui, pour cette même raison, décide de dépasser le désenchantement ou le cynisme.

Afin d'illustrer notre propos, tournons-nous à présent vers l'un des plus grands penseurs juif de l'après-Shoah, Emil Fackenheim[18]. Ce dernier a marqué le monde juif mais aussi le monde non juif en proposant une réflexion très audacieuse sur la possibilité d'une théologie juive après Auschwitz. De manière particulièrement frappante, la réflexion religieuse d'Emil Fackenheim est ancrée dans une observation sociologique : malgré la Shoah, malgré le risque encouru à être juif, les Juifs continuent à avoir des enfants juifs. Pour Emil Fackenheim, cette réalité incontournable du « vécu juif » de l'après-guerre est en fait la « réponse juive à Auschwitz », réponse de vitalité et affirmation de la vie[19]. Ainsi Emil Fackenheim

[17] Il faut d'ailleurs noter à cet égard que toute la tradition rabbinique s'est efforcée de mettre un terme à la prophétie (il n'y a plus de prophète en Israël depuis le retour de l'exil babylonien) afin de se focaliser sur le travail d'interprétation et de transmission que les rabbins/pharisiens définissent comme le cœur de leurs prérogatives.

[18] Né à Halle en Allemagne, le 22 juin 1916, Emil (Ludwig) Fackenheim grandit dans une famille juive allemande, fière à la fois de son judaïsme et de son appartenance à la culture occidentale. Fidèle à l'esprit de son éducation et de son appartenance à la communauté juive libérale, il décide d'entamer ses études rabbiniques au séminaire de la *Hochschule für die Wissenschaft des Judentums* (séminaire de la tendance réformée où la tradition juive est étudiée à la lumière de l'esprit scientifique et critique) où il étudie sous la direction du rabbin Leo Baeck. En 1937, il débute des études universitaires de philosophie. Il est le dernier étudiant juif autorisé à intégrer l'université Martin Luther de Halle. Un an plus tard, en 1938, il retourne à Berlin pour reprendre ses études rabbiniques. Mais le 11 novembre 1938, lors de la Nuit de Cristal, il est arrêté par les forces nazies et déporté dans le camp de Sachsenhausen. Il y passera trois mois avant d'être libéré sous condition, s'engageant à quitter le pays. C'est donc avec le titre de rabbin qu'il rejoint l'Angleterre mais y est immédiatement interné dans un camp réservé aux *enemy alien of military age*, près d'Aberdeen en Écosse. Il est ensuite déporté vers le Canada en 1940. À Toronto il obtient son doctorat (PhD) en 1945 et entre 1948 et 1984 sera professeur de philosophie dans cette même université. Vers la fin de sa vie, il s'installe à Jérusalem et intègre l'Université hébraïque de Jérusalem. Il meurt à l'âge de 87 ans, le 19 septembre 2003. Sa réflexion sur la « voix presciptive d'Auschwitz » à fait de lui l'un des théologiens les plus connus et les plus respectés du XXe siècle.

[19] En particulier, E. Fackenheim écrit : « Ce n'est qu'avec la réalisation de ce que fut et demeure pour moi le scandale d'Auschwitz, que je fis la découverte monumentale suivante : les Juifs, de par le monde – riches ou pauvres, éduqués ou ignorants, croyants ou laïcs – étaient déjà en train

(1987 : 146 *sqq.*), dans un célèbre passage intitulé « La voix prescriptive d'Auschwitz », évoque-t-il le « commandement » que le peuple juif, survivant d'Auschwitz, aurait entendu et dans lequel il enracinerait à présent sa propre identité, dépassant par là même le schisme traditionnel entre juif « religieux » et juif « séculier » :

> « L'opposition juive aux démons d'Auschwitz ne peut être comprise en fonction d'idéaux d'origine humaine. Ceux de la raison échouent, car la raison est trop innocente du mal démoniaque pour pénétrer le scandale de la particularité d'Auschwitz, et trop abstraitement universelle pour faire justice de la situation juive d'élection. Les idéaux du progrès échouent, car le progrès fait d'Auschwitz au mieux un retour dans le tribalisme et au pire une nécessité justifiée dialectiquement. Les moins adéquats sont les idéaux qui pourraient être fournis par un génie spécifiquement juif, car la survie des Juifs après Auschwitz n'est pas un idéal relatif parmi d'autres, mais plutôt un impératif qui ne souffre aucun compromis. Bref, dans le contexte de l'existence juive, le sécularisme, que nous avons désigné sous le terme de subjectivisme réducteur, est brisé par l'opposition juive absolue aux démons d'Auschwitz ; et le sécularisme dont nous avons vu l'exemple dans le nietzschéisme et l'hégélianisme de gauche est brisé parce que les absolus intériorisés ou bien ne peuvent faire d'élection ou bien ne peuvent demeurer absolus. L'opposition juive à Auschwitz ne peut être saisie en fonction d'idéaux d'origine humaine, mais seulement dans un commandement imposé. Et le Juif séculier, non moins que le croyant, est absolument différencié par une Voix aussi vraiment autre par rapport aux idéaux de l'homme, par un impératif aussi vraiment donné, que la Voix du Sinaï.
>
> Selon le midrash, Dieu voulait donner la Torah immédiatement après l'Exode d'Égypte. Mais il a dû différer son don jusqu'à ce qu'Israël soit uni. Aujourd'hui, la distinction entre Juifs religieux et Juifs séculiers est supplantée par celle entre Juifs inauthentiques, qui fuient leur judéité, et Juifs authentiques, qui l'affirment. Ce dernier groupe comprend des religieux et des séculiers. Et ils se trouvent unis par la Voix prescriptive qui se fait entendre depuis Auschwitz ».

Que prescrit la Voix d'Auschwitz ?

> « Il est interdit aux Juifs de donner à Hitler des victoires posthumes. Il leur est prescrit de survivre comme Juifs, de peur que périsse le peuple juif. Il leur est commandé de se souvenir des victimes d'Auschwitz de peur que périsse leur mémoire. Il leur est interdit de désespérer de l'homme et de son monde et de s'évader dans le cynisme ou dans le détachement, de peur de contribuer à livrer le monde aux forces d'Auschwitz. Enfin, il leur est interdit de désespérer du Dieu d'Israël, de peur que périsse le Judaïsme. Un Juif séculier ne peut s'obliger à croire par un pur acte de volonté et on ne peut pas non plus lui commander de le faire… Et un Juif religieux qui est demeuré avec son Dieu peut être contraint à des relations nouvelles, et probablement révolutionnaires, avec Lui. Mais une seule possibilité est totalement impensable. Un Juif ne peut pas répondre à la tentative faite par Hitler de détruire le Judaïsme en contribuant lui-même à sa propre destruction. Dans les temps anciens, le péché impensable des Juifs était l'idolâtrie. Aujourd'hui, c'est de répondre à Hitler en faisant son travail ».

---

de répondre à Auschwitz et, dans une certaine mesure, ils le faisaient depuis longtemps. Face à la possibilité d'une disparition totale, ils la défiaient avec courage, s'engageant eux-mêmes à survivre en tant que Juifs et à faire de leurs enfants des Juifs également ». Pour un commentaire plus complet sur ces passages, voir Meyer (2011 : 45).

Ce 614e commandement, littéralement ajouté aux 613[20] commandements de la Torah, qu'Emil Fackenheim qualifie de « voix prescriptive », se veut avant tout être un appel à la vie et à la vitalité comme réponse juive à Auschwitz. Mais au-delà de cet ancrage nécessaire dans le réel de la vie, c'est bien le refus du désenchantement, quelle que soit sa forme plus ou moins élaborée, qui est affirmé. Pour notre part, nous retiendrons surtout la force de cette interdiction de désespérer de l'homme dans tout ce qu'il a d'humain comme possibilité de refondation d'un monde commun après la Shoah. Car le choix qui se profile devant nous est effectivement de l'ordre de cette radicalité. Soit le refus théorique (donc creux) de désespérer de la nature humaine, soit l'abandon du monde à son inhumanité[21]. Entre ces deux possibilités, le chemin est étroit. Emil Fackenheim (*ibid.*) lui-même en a bien conscience lorsque quelques pages plus avant dans le même ouvrage, il clarifie le sens de cette injonction :

> « La Voix d'Auschwitz commande aux Juifs, religieux et séculiers, de ne pas abandonner le monde aux forces d'Auschwitz mais au contraire de continuer à œuvrer et à espérer pour lui. Deux possibilités sont également exclues : désespérer du monde à cause d'Auschwitz, en abandonnant l'antique identification des Juifs avec les pauvres et les persécutés ; et abuser de cette identification comme moyen de s'évader de la destinée juive. C'est principalement à cause du caractère unique d'Auschwitz et du fait de cette particularité juive que le Juif doit être en union avec l'humanité. Car c'est précisément parce qu'Auschwitz a fait du monde le lieu du désespoir qu'il est interdit au Juif d'en désespérer. Le héros de Wiesel dans *Les portes de la forêt* affirme qu'il est trop tard pour le Messie et que, précisément pour cette raison, il nous est commandé d'espérer ».

Élie Wiesel et Moïse : prophètes accomplis, mais passeurs malheureux ?

Le commandement d'Emil Fackenheim peut se relire en un message universel qui n'est pas sans rappeler la démarche des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Précisément à cause de la brèche qu'a constituée la Shoah, il est nécessaire de refonder un monde commun. Mais pour ce faire, c'est notre proposition, il faut passer par l'étape incontournable de sa mise en récit. Revenons à présent sur les raisons d'un échec de la transmission de la part des témoins consacrés. Dans une émission radio, « Le grand entretien », diffusée en décembre 2011[22], Élie Wiesel explique plusieurs choses qui retiendront notre attention à propos de sa carrière testimoniale. Rappelons tout d'abord qu'Élie Wiesel se tait pendant dix ans à son retour des camps. Son premier essai de

[20] En hébreu le terme de *Mitzvah* – au pluriel *Mitzvoth* – se rapporte à la notion de commandement et donc d'obligations religieuses. Traditionnellement, les autorités rabbiniques s'accordent pour en définir 613, parmi lesquelles 248 positives (« Tu dois… ») et 365 négatives (« Tu ne dois pas ») qui seraient inscrites dans la Torah. À cela, il faut ajouter les innombrables prescriptions rabbiniques, postérieures au texte de la Torah, qui forment également le corpus de la Loi juive.

[21] Sur l'inhumain, nous renvoyons à Grimaldi (2011).

[22] Pour écouter l'émission : http://www.franceinter.fr/emission-le-grand-entretien-elie-wiesel.

publication, appelé par un désir irrépressible de porter témoignage échoue. La première édition de *La Nuit,* en 1960 en anglais, reste confidentielle alors que le même manuscrit publié ensuite en français, puis dans de nombreuses langues, deviendra une véritable référence testimoniale. Le témoin fait une carrière incontestable. Enfin, plus récemment, et en particulier dans l'émission que nous évoquons (comme dans celle que nous avons évoquée plus haut), Élie Wiesel fait l'aveu de l'échec de la transmission du message.

Les réflexions qui précèdent nous incitent à présent à éclairer réciproquement les « carrières testimoniales » d'Élie Wiesel et de Moïse. Les différents traits de la problématique que nous exposons devraient s'en trouver éclairés. En effet, la figure de Moïse est incontournable pour notre propos. Celui que la tradition des rabbins nomme « le plus grand des prophètes » fait lui-même l'expérience personnelle d'une « carrière » prophétique qui va le conduire d'un refus de la prophétie à la sagesse d'un « effacement » prophétique lors des derniers instants de sa vie. Dès les débuts du livre de l'Exode, lorsque Dieu apparaît à Moïse dans le buisson ardent, lui demandant de retourner vers le pays d'Égypte et de témoigner de la présence divine devant le Pharaon afin que ce dernier libère les esclaves, c'est tout d'abord un refus de la vocation prophétique qui s'exprime avec force, par deux fois[23]. Pour notre propos, Moïse se présente donc comme un témoin de Dieu[24] et de l'inaliénable notion de liberté qui se rattache à l'idée juive du divin[25].

Il y a donc chez Moïse d'abord un refus d'endosser l'*ethos* du témoin (« qui suis-je pour… »). Il y a ensuite, une crainte, topique chez les témoins « intégraux », de ne pas être entendu. Moïse pressent donc que le défi d'exprimer l'ineffable n'est jamais sans risque. Dans un premier temps, il garde donc le silence, prétextant

[23] « Mais Moïse dit à Dieu : qui suis-je donc pour aller vers le Pharaon et pour faire sortir le peuple d'Israël d'Egypte ? » (Exode, 3, 11) ; « Et Moïse dit à l'Éternel : ils [les enfants d'Israël] ne me croiront pas, ils n'écouteront pas ma voix et ils diront : L'Éternel ne lui ai pas apparu » (Exode 4, 1).

[24] La notion biblique de « témoignage » doit être différenciée de l'utilisation postérieure qu'en fait la littérature talmudique où le « témoin » se rapporte à une fonction légale devant un tribunal. Le traité *Eduyot* du Talmud s'attache à définir avec grande précision les qualités requises pour ce « témoignage légal ». Pour ce qui nous concerne, la référence biblique à l'idée d'un prophète « témoignant » de Dieu se veut correspondre au sens premier du mot tel que le prophète Isaïe l'utilise (Is 43, 10-12) : « Vous êtes mes témoins, parole de l'Éternel… ». À de très nombreuses reprises dans la littérature midrashique et halakhique, c'est dans ce sens que le mot « témoin » est utilisé, sans connotation légale. Voir en particulier, la codification du lien entre la récitation de la première phrase du *Shema* (prière centrale de la liturgie juive ; Deut. 6, 4) et le témoignage de l'unité de Dieu où le mot « *ed* » (témoin) forme la clé de voûte du verset biblique (Maimonide, *Mishné Torah, Hilkhot Kriyat Shema*).

[25] Le lien entre la perception juive de Dieu et l'idée d'une liberté inaliénable de la nature humaine se retrouve exprimé de manière poignante dans le premier des Dix Commandements (Exode, chapitre XX) : « Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de l'esclavage ». Le Dieu d'Israël est présenté par la Bible comme intrinsèquement lié à la notion de liberté humaine.

au passage de ne pas être en mesure physique de parler[26]. Mais avec le temps et l'insistance obstinée de Dieu, Moïse accepte de parler et de témoigner : qui d'autre que lui pourrait témoigner de Dieu ? Il ira devant le Pharaon et il demandera la libération des esclaves. D'une certaine façon, Moïse connaîtra plus de succès avec le Pharaon qu'avec le peuple d'Israël. Le maître de l'Égypte laisse finalement partir le peuple mais il faudra le temps d'une génération, disent les rabbins, afin que ce peuple apprenne véritablement le sens de la liberté. Pendant ces décennies, la carrière prophétique de Moïse continue et, d'une certaine façon, se radicalise. Il accapare la parole. Lui seul semble savoir, lui seul est capable de « dire » et de diriger le peuple[27]. Seul Moïse a vu et entendu, à Midyan d'abord, sur le Mont Sinaï[28], ensuite.

Pourtant, alors que le peuple se retrouve face au Jourdain, prêt à entrer sur la terre promise, le couperet divin tombe. Moïse ne pourra pas entrer sur la terre de Canaan et prendre part à la suite de l'aventure du peuple d'Israël. Dieu appelle Moïse à mettre un terme à sa carrière, non seulement de chef politique du peuple, mais aussi à celle de prophète associée à celle de témoin. D'autres que lui devront prendre le relai et diriger le peuple sur le nouveau chemin qui s'ouvre devant eux. D'abord Josué, puis les juges, puis les rois, enfin, les sages et les rabbins[29]. De nombreux textes midrashiques[30] décrivent de manière très sensible l'état psychologique de Moïse à ce moment précis de sa vie[31]. Ces commentaires soulignent bien sûr la peur de Moïse vis-à-vis de sa propre mortalité, mais révèlent deux étapes successives qui clôturent sa carrière prophétique. Dans un premier temps, il refuse sa mise à l'écart. Lisons un commentaire sur le premier verset du chapitre 33 du Deutéronome (« Et voici la bénédiction par laquelle Moïse, l'homme de Dieu, bénit le peuple d'Israël, avant sa mort ») :

> « Quelle est la signification de l'expression "avant sa mort" ? Les rabbins disent : qu'a fait Moïse à ce moment ? Il attrapa l'ange de la mort et le jeta à terre devant lui, puis il bénit chacune des tribus selon les mots de la prière qu'il avait composée. Rabbi Meïr dit : l'ange de la mort revint

[26] Exode 6, 12, Moïse répète sa crainte de ne pas être entendu et ajoute avoir les « lèvres incirconcises » et inapte à la parole publique.

[27] Voir l'épisode de Jethro (Exode, chap. 18) et celui de la révolte de Korah (Nombres, chap. 16).

[28] Nous mentionnons ces deux lieux car ils représentent deux occurrences d'une « révélation » de Dieu à Moïse qu'aucun autre être humain (dans le récit qu'en fait la Torah) n'a été capable de percevoir. Le parallèle avec la perception de la Shoah nous paraît donc s'imposer.

[29] Nous excluons les prophètes bibliques de cette liste succincte car ces derniers n'ont pas assumé la vocation de « diriger » le peuple. À l'époque de la royauté, la division des pouvoirs entre « roi-prophète-prêtres » est une réalité très fortement enracinée dans le vécu juif (Noth, 1985).

[30] *Midrash* : terme désignant le corpus rabbinique de textes interprétant de façon allégorique les versets de la Torah. Le Midrash cherche donc à offrir des interprétations multiples sur le sens des Écritures. La démarche est régie par des règles d'interprétations. La littérature midrashique se rapporte aux écrits rabbiniques interprétatifs et souvent allégoriques du texte biblique. Cette littérature représente un « genre » spécifique de la pensée juive. Pour une réflexion plus complète sur ces textes et sur le terme *Midrash*, voir Stemberger (1966 : 15-31). Les *Midrashim* se retrouvent dans des anthologies couvrant une période historique très vaste.

[31] Nous trouvons ces références midrashiques vers la fin de *Devarim Rabbah*, chap. XI.

> vers Moïse et lui dit : C'est Dieu qui m'a envoyé vers toi car tu dois quitter ce monde dès aujourd'hui. Moïse répondit : Va-t-en, car ce que je veux c'est continuer à prier Dieu car il est dit : "Je ne mourrai point mais je vivrai pour proclamer les œuvres du Seigneur (Ps 118, 17)". L'ange de la mort lui dit alors : Moïse, pourquoi te crois-tu unique et indispensable de la sorte ? Il y a suffisamment d'autres êtres dans le monde pour prier Dieu éternellement, comme il est dit : "Les Cieux déclarent la gloire de l'Éternel (Ps 19, 2)". Entendant cela, Moïse rétorqua : Je vais les rendre tous silencieux et c'est moi qui glorifierai le Seigneur, comme il est dit : "Écoutez, vous, les cieux, et c'est moi qui parlerai". L'ange de la mort revient visiter Moïse une seconde fois. Que fit Moïse ? Il prononça le nom ineffable et l'ange dut se retirer. Lorsque l'ange de la mort revint une troisième fois, Moïse dit alors : Voyant que cela vient bien de Dieu, je dois à présent me résigner à la volonté de l'Éternel, comme il est dit : "Le rocher, ses œuvres sont parfaites" »[32].

Ce dialogue fictif entre Moïse et l'ange de la mort, entièrement créé par les rabbins du Midrash, nous fait pénétrer au cœur du drame psychologique de la fin de la carrière prophétique de Moïse. Il se sait prophète, il connaît la force de ses mots, autant que la véracité de son témoignage. Il sait que son message passe. Mais étant devenu prophète, il n'accepte pas, le moment venu, de s'effacer ou plutôt de *perdre* la parole. Pour la conserver, il est même prêt à éloigner l'ange de la mort en « prononçant le nom ineffable » : lui seul le connaît. Personne d'autre ne peut le faire à sa place. Et pourtant rien n'y fait, l'ange revient à la charge et, dans un acte de sagesse ultime, Moïse accepte de s'effacer et de se taire. Symboliquement, Moïse a la sagesse de laisser aux générations à venir, le soin de la transmission.

Voyons dans quelle mesure la carrière testimoniale d'Élie Wiesel peut s'éclairer après coup du récit de celle de Moïse. Pour ce faire, nous allons nous concentrer sur les propos qu'il a tenus dans l'émission évoquée plus haut[33]. Si, contrairement à Moïse, Élie Wiesel a très tôt été investi d'un devoir de témoigner, comme Moïse, il est devenu pour longtemps un témoin consacré, ce qu'il a assumé pendant une longue carrière. Ce n'est que dans la dernière partie de sa vie, nous l'avons dit, que les doutes semblent l'atteindre. Des doutes, on le sait, sur la qualité du message, sur la possibilité de le faire passer, mais aussi, sur la capacité des hommes à l'entendre. Des doutes, enfin, touchant à la loyauté vis-à-vis de ceux qui ne seraient pas revenus pour porter témoignage : les « témoins intégraux ». Ainsi, si nos deux témoins partagent une véritable carrière testimoniale au centre de leur parcours, chez Moïse, le doute est au départ, chez Élie Wiesel, il est à la fin. Chez Moïse, le doute premier touche surtout à la difficulté d'endosser le statut de témoin en tant que prophète. Mais ses réserves disparaissent au point qu'on note ensuite une difficulté à s'effacer pour laisser la parole aux passeurs des générations futures. Chez Élie Wiesel, le parcours est un peu différent, plus complexe. Les débuts sont difficiles dans un monde qui n'est pas prêt à entendre

[32] *Devarim Rabbah* XI, 5. La conclusion de ce Midrash (« Le rocher, ses œuvres sont parfaites ») est non seulement une référence au verset 4 du chap. 32 du Deutéronome, mais également à la prière centrale de l'office funéraire dans la tradition juive. En citant ce verset, Moïse est alors présenté comme acceptant le jugement divin décrétant sa propre mort.

[33] Dans l'émission à laquelle nous nous référons plus haut, les minutes 40 à 45 sont particulièrement pertinentes.

son message, mais alors qu'il acquiert un statut exceptionnel de témoin consacré, c'est lui-même qui est saisi d'un doute. À ce sujet, il nous semble pouvoir déceler une contradiction. Comme nous allons tenter de l'expliquer, cette apparente contradiction fournit en fait la clé d'une possibilité de résolution. Dans l'interview, Élie Wiesel parle d'hypermnésie : un excès de mémoire. Or, il sait que celui qui ne peut pas oublier devient fou. Il fait ensuite allusion au mythe grec selon lequel le fleuve Léthé (le fleuve de l'oubli) permettrait à qui boirait de son eau d'effacer les souvenirs. Mais Élie Wiesel affirme que même s'il avait pu boire de son eau, il ne l'aurait pas fait, estimant le devoir de mémoire impérieux. Il affirme ensuite qu'il n'y a pas de troisième terme entre mémoire et oubli. Et pourtant, tragiquement, ce devoir de mémoire ne s'est pas traduit, dit-il, par une réelle capacité à faire passer le message. La tension est à son comble, entre une loyauté vis-à-vis de l'événement qui le rend malgré lui hypermnésique et une lucidité courageuse quant à l'échec de la transmission[34]. Il semble que la légende de Moïse peut fournir une voie pour apaiser cette tension. Un espace dans lequel la part d'oubli ou d'effacement nécessaire à toute transmission d'une parole authentique[35] permettra de séparer les deux niveaux qui nous paraissent indispensables à la transmission du message testimonial de la Shoah dont le caractère ineffable aurait sans doute défié les talents rhétoriques de Moïse. Élie Wiesel, comme tous ceux de sa génération ne peuvent être des passeurs. Ils sont en quelque sorte attachés à l'événement. Ils sont les vrais témoins : les preuves extra-techniques d'Aristote. Mais ils peuvent faire en sorte, en acceptant la nécessité incontournable de leur propre « effacement », de permettre aux « passeurs » de la génération qui suit de *figurer* l'événement dans une juste mesure, celle que l'on peut construire par toutes les preuves techniques de la rhétorique. Ce sera alors à ces passeurs de boire un peu du fleuve Léthé : ni trop – pour ne pas sombrer dans l'oubli, – ni trop peu – pour ne pas risquer l'hypermnésie. La « mise en récit » de la Shoah serait-elle le produit de la « juste mesure » de l'eau du fleuve Léthé qu'il faut boire ? Le travail reste à faire. Mais sa possibilité même nous semble être conditionnée à la distinction entre les rôles de témoins, prophètes, et celles de passeurs. D'ailleurs, dans l'entretien radiodiffusé, Élie Wiesel affirme non sans une certaine contradiction que « celui qui écoute un témoin devient lui-même témoin ». Dans notre hypothèse, celui qui écoute un témoin est plus précisément un *passeur*.

[34] À cet égard, il faut encore noter qu'É. Wiesel (1996 : 114) affirmera que son texte, *La Nuit*, n'est pas un roman mais une déposition. É. Wiesel insiste en particulier pour récuser la dimension indéniablement fictionnelle attachée au roman. On note qu'É. Wiesel s'attache au caractère extra-technique du témoignage qu'il a fait passer au monde, comme la pièce à conviction dans une cour de justice. Il récuse l'idée de construction technique du message, en particulier pour sa dimension fictionnelle. Ceci nous paraît être un indice important de ce que nous tentons d'établir.

[35] Dans le même ordre d'idée, rappelons que la racine grecque du mot *aletheia*, « vérité », est formé du alpha privatif qui exprime la négation et de la racine *léthé* : la « mémoire ». En somme, pour humaniser l'événement, il faut oublier, dans le processus de figuration, la part trop tragique (trop inhumaine) de ce que contient l'événement lui-même.

Quel passage rationnel de l'incarnation de l'événement à sa figuration ?

En somme, la voie est étroite, mais la ligne est claire, vers une refondation de l'humanisme. Il s'agit d'accepter la réalité dans toute sa dimension. Il s'agit ensuite de faire le constat d'un échec de sa transmission. Il s'agit enfin de décider d'inscrire cette réalité, dans une formulation adéquate pour une refondation du monde commun, un monde qui désormais a proclamé les droits universels de l'homme. Or, quels sont les écueils d'une démarche de mise en récit de la Shoah, comme étape nécessaire (mais non suffisante) pour une refondation d'un monde commun, humaniste ? Au vrai, les écueils sont nombreux et doivent être considérés avec attention.

Il y a d'abord la réalité humaine. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement depuis le milieu des années 80, les témoins ont témoigné. Ils ont parlé, ils ont écrit, ils ont été enregistrés, ils vont dans les écoles et les conférences pour « faire partager » leur expérience, leur vécu. Ils incarnent la mémoire de la Shoah. Il y a donc une violence potentielle à affirmer que ces témoins n'ont pas été des « passeurs ». Que, dans le sens que nous avons précisé, leur message n'est pas *passé*.

Or, le témoignage des survivants a réellement eu lieu et cela, avec un réel succès. Cette partie de leur carrière a donc réussi. Ils ont rempli leur devoir et répondu à leur désir de témoigner, les faits sont bien attestés, personne ne peut en douter. Bien qu'ineffable, le mal absolu de la Shoah demeure réel. Le rôle du témoin est ici incontournable et irremplaçable. En outre, comment ignorer la réalité psychologique, pour le survivant, ce témoin qui a vu, ce « témoin prophète » des camps d'extermination, qui bien souvent n'a été capable de survivre, de redonner un sens à sa vie que porté par la nécessité de témoigner ? « Survivre pour témoigner » a été et demeure, nous le savons bien, une véritable profession de foi pour de très nombreux survivants. Il y a donc de la vie et de la vitalité dans leurs témoignages, bien loin des clichés selon lesquels, vivant dans leur passé, les témoins seraient incapables de s'intéresser à l'avenir. Ces éléments ne nous échappent aucunement lorsque nous affirmons que ces mêmes témoins ne peuvent pas être les « passeurs » dont nous avons besoin aujourd'hui.

Une fois encore, la tradition juive peut nous éclairer. Une expression du texte liturgique de Pessah[36] indique une piste. Pour transmettre aux générations futures le sens et le souvenir de la sortie d'Égypte, l'on dit : *vehigadeta Lebinkha,* littéralement « tu raconteras à ton enfant »[37]) que nous proposons de rendre par « raconter, c'est engendrer ». Ainsi, rituellement, la transmission de la mémoire de la sortie d'Égypte, moment fondateur de l'identité juive, se place-t-elle sous

[36] *Pessah* est la fête juive célébrant la sortie d'Égypte.

[37] Exode 13, 8 puis repris dans le texte liturgique de la *Haggadah* de Pâque.

le double signe de l'absolue nécessité du récit (et non pas d'un savoir historique vérifiable) et de la dynamique humaine des générations et de la transmission. On ne transmet pas un savoir abstrait et théorique. On transmet de la vie, des valeurs incarnées par des récits porteurs pour une communauté. C'est cela aussi le sens de l'engendrement. Comme le remarque Claude Calame (2011), les récits mythiques ont de tout temps diverses fonctions dans les sociétés, selon la forme, le rapport à la réalité, le lieu, le moment, le caractère sacré ou non, etc. Et il ajoute que, en amont de leur caractère fictionnel ou non, à usage sacré ou profane, ces récits remplissent surtout la fonction de raconter un événement marquant pour une société donnée.

Mais le temps qui sépare de la sortie d'Égypte n'est pas celui qui sépare de la Shoah. Nous pouvons aisément reconnaître la fonction de transmission culturelle pour un événement historique voire mythique, mais la question de la fiction se pose à l'évidence d'une autre façon pour un événement qui survient à l'échelle d'une génération, alors que le défi de sa mise en récit est sans doute inédit à l'échelle de l'humanité. Ainsi sommes-nous à la croisée des chemins. Nous devons reconnaître la nécessité rationnelle d'une telle mise en récit tout en reconnaissant qu'il demeure un doute sur les conditions de son effabilité. Pour cette raison, la question du caractère fictionnel ou non de l'événement ne saurait être admise d'une façon aussi sereine que dans le cas des grands mythes. En effet, le concept de narration ne porte-t-il pas en lui les germes d'une fiction semeuse de doute sur l'authenticité de tout événement historique ? Une occasion intellectuelle qui n'a pas échappé aux sphères négationnistes plus ou moins explicitement déclarées. L'écueil révisionniste a d'ailleurs son miroir inversé chez ceux qui choisissent, pour mieux protéger l'événement, de le sacraliser, bloquant ainsi toute possibilité de sa mise en récit, au motif qu'elle serait nécessairement mensongère. À l'évidence, il faut tenir compte de cette réalité. Mais c'est parce que le risque est grand d'enfermer le monde dans une alternative aussi stérile, entre banalisation et sacralisation, qu'il faut se résoudre à affronter la question des conditions de la mise en récit de la Shoah. La mémoire de l'horreur ne peut pas être une visée en soi. Pour rester humaniste, elle doit en outre se soucier de l'avenir d'un monde commun dont l'horizon n'est pas désenchanté. Or, tragiquement, l'association entre la mémoire de la Shoah et l'étendard brandi du « plus jamais ça », pourtant omniprésents, ne semblent avoir produit qu'un double échec. Dans notre hypothèse, la mémoire n'a pas été transmise et le « plus jamais ça » a déjà été mis en échec par les génocides de la fin du XXe siècle. Sacralisée dans une absence d'historicité, la Shoah ne serait cantonnée à un objet de recueillement certes digne, mais sans espoir et sans vision de l'avenir. Elle serait dans le meilleur des cas un fossile, dans le pire, une relique. Et la carrière des grands témoins pourrait se confondre avec le temps à une réduction de leur message à une icône, à une idole.

La rhétorique mise au service du témoignage ou comment raconter, c'est engendrer

Pour sortir de cette impasse, la mise en récit de ces faits historiques, à côté du travail des historiens et pour atteindre une autre fonction anthropologique paraît une piste féconde, nous l'avons dit. Il faut une mise en récit qui considère toute l'importance de la fonction rhétorique à l'œuvre. La création d'un récit fondateur s'impose donc avec une urgence renouvelée. Une piste possible se trouve dans la Haggadah de Pessah[38]. Ce corpus de textes présente un intérêt réel pour notre problématique. Rédigés par les rabbins, plus de 1 500 ans après la sortie d'Égypte, ces textes insérés dans le corpus rituel d'une célébration annuelle, ont permis avec un succès incontestable d'enraciner non seulement le souvenir de ce moment fondateur (mythique ou historique) de l'identité juive mais surtout l'éthique de la liberté, dans le vécu de la pensée juive, et au-delà de celle-ci, dans la pensée occidentale. Une liberté qui, au fil des siècles, est devenue l'un des piliers du monde commun. Or, au cœur même de ce récit singulier de l'histoire du peuple juif, une formule retient particulièrement notre attention : « Dans chaque génération, chaque individu doit se considérer *comme si* il était lui-même sorti d'Égypte ». L'expression « comme si » (*Kehilou*, en hébreu) intrigue. Certes, nous – lecteurs contemporains de ce texte – n'y étions pas et nous ne sommes pas physiquement sortis d'Égypte. Mais comment saisir toute la portée de cette fiction ? Lisons le commentaire d'Élie Wiesel (1993 : 69) :

> « Bien que je n'aie pas pris part personnellement à la sortie d'Égypte, je dois vivre "comme si" cela avait été le cas. Cet enseignement est particulièrement important pour ceux de nos contemporains qui déclarent que "nous sommes tous des survivants d'Auschwitz". Non, nous ne le sommes pas. Seuls ceux qui sont passés à travers l'agonie de cette Nuit, peuvent prétendre être les survivants de cette Nuit. Seuls ceux qui ont connu Auschwitz, peuvent dire qu'ils ont survécu à Auschwitz. Mais par contre, nous tous, devons à présent penser et agir "comme si" nous avions tous été présents là-bas. Ce "comme si" définit le rôle de la littérature »[39].

Ce qu'Élie Wiesel exprime dans ce bref paragraphe n'est autre que l'obligation véritable qu'il y a à se considérer « comme si » nous y avions été, comme si Auschwitz faisait partie de notre propre vécu. Ce « comme si », qui n'est pas sans rappeler la « fiction[40] » des Grecs, la *poiesis* renvoie à toute la force heuristique de puissance créatrice d'une réalité, associée ici à la fonction éthique de construction d'une identité commune. En l'occurrence, celle qui est contenue dans et formulée par un récit commun, qui se transmet d'une génération à l'autre, et formera les nouveaux passeurs dépositaires d'un futur monde

[38] Nom du texte liturgique de référence utilisé lors de la célébration du *Seder* (ordre rituel de la soirée pascale), de *Pessah*. La *Haggadah* « raconte » l'histoire de la sortie d'Égypte à l'aide de chants, de rituels, de nourritures symboliques et de textes bibliques.

[39] Notre traduction.

[40] Il faut aussi renvoyer à la figure rhétorique de l'*ekphrasis* capable de figurer pour l'auditoire une réalité absente ou disparue « comme si » elle était là, sous ses yeux. Voir en particulier Webb (2009).

commun[41]. Autant de générations à venir qui, toujours, feront « comme si » ils avaient vécu personnellement les faits à relater. Vue sous cet angle, la formulation d'un récit fondateur de la Shoah n'est donc en rien une menace à l'indiscutable historicité d'Auschwitz, mais bien plutôt la seule et unique garantie d'un passage pour la mémoire, nécessairement ritualisé, entre les premiers témoins de faits directement vécus, et les passeurs qui auront trouvé la façon d'exprimer ces mêmes faits en les figurant « comme si » ils les avaient vécus, pour pouvoir les transmettre aux générations futures[42].

On trouve d'ailleurs un écho à cette hypothèse chez Jan Assmann (2010) qui parle, quant à lui, de *mémoire culturelle*. Spécialiste de diverses sphères culturelles du monde antique, Jan Assmann accorde une attention toute particulière à la création narrative, en particulier, lorsqu'elle est poétique comme outil incontournable de la transmission de tout événement historique fondateur d'une civilisation[43]. Dans cette perspective, il se réfère au « chant de Moïse » à la fin du livre du Deutéronome qu'il commente de cette façon (2010 : 198-199) :

> « Le livre s'achève en effet sur un long cantique qui reprend encore une fois, condensées sous forme poétique, les terribles conséquences de l'infidélité et de l'oubli. Ce cantique doit rester vivant dans la tradition orale du peuple, pour lui rappeler constamment ses engagements ».

Quelques paragraphes plus loin, l'auteur explicite le sens de son analyse. Avec une grande finesse, il met l'accent sur le lien entre l'oubli potentiel d'un événement fondateur et ce qu'il nomme un « changement de frontière », un moment qui, pour des raisons historiques diverses, amène le peuple à faire l'expérience d'une nouvelle réalité historique.

> « La distinction que nous avons établie entre mémoire "communicationnelle" et mémoire "culturelle" nous permet de mieux cerner le problème fondamental du Deutéronome. Son enjeu est de transformer un souvenir "communicationnel" – souvenir vécu, qui s'incarne dans des témoins directs – en souvenir "culturel' façonné et étayé institutionnellement, c'est-à-dire en "mnémotechnie culturelle". Un souvenir qui n'est plus vécu ni incarné dans la mémoire culturelle d'une génération entre nécessairement en contradiction avec le présent en marche, il devient "contre-présent".
>
> Quiconque a lu des contes populaires le sait : lorsqu'il est expressément recommandé de ne surtout pas oublier une chose, on peut être certain qu'elle va être oubliée. La recommandation est faite de préférence avant que le protagoniste ne passe une frontière et pénètre en territoire

[41] Il n'aura pas échappé au spécialiste de rhétorique que la fonction qui se dessine sous nos yeux est très proche du genre épidictique, en partie disparue des consciences théoriques à défaut de l'être des besoins des communautés. Voir Danblon (2013).

[42] Notons l'existence d'une première tentative de rédaction d'un récit liturgique de la Shoah a vu le jour aux États-Unis il y a une décennie, sous la forme d'un rouleau de la Shoah. Pour de plus complètes informations sur le « Rouleau de la Shoah » – *Méguilaht Hashoah* – se rapporter aux textes suivants : *The Shoah scroll, A Holocaust liturgy* (2003) (également en version française) ; Meyer 2004a ; 2004b ; 2004c ; 2007 : 24-27.

[43] La création, fonction anthropologique, n'est pas sans rappeler la « théologie poétique » dont parle S. Barnay, citée plus haut.

> étranger. Car c'est le cadre autre, et en particulier l'ingestion d'une nourriture autre, qui favorise l'oubli.
>
> Le modèle premier ou la scène primitive de l'oubli par changement de cadre, c'est le voyage en territoire étranger, le franchissement de la frontière. L'enfant oublie ses parents, le prince sa noble ascendance, l'âme son origine céleste – car, dans ce monde nouveau, le souvenir n'est plus étayé ni porté par rien. Sans cadre de référence, il devient irréel et s'efface.
>
> Telle est précisément la situation dans laquelle s'inscrit le Deutéronome. Ce sont des "paroles" prononcées à la frontière. Aucun changement de cadre ne pourrait être plus radical que celui qui attend le peuple d'Israël au terme de son errance » (Assman, 2010 : 199-200).

La double nécessité du passage du temps et du passage de « frontière » rend donc, selon l'auteur, la *formulation*, la *figuration*[44], du Deutéronome, incontournables. Or, cette figuration est nécessairement une modélisation du réel, qui contient sa nécessaire part d'oubli, comme l'est l'oubli symbolique des contes dont parle Jan Assmann[45]. Tel est le prix pour la mémoire et sa transmission. Mais nous voyons aussi qu'il implique une véritable inversion de perspective sur le statut du récit, de la figuration et finalement, de la fiction.

Pour ce qui nous concerne, près de 70 ans après la fin de la guerre et à l'approche de la disparition des derniers témoins, ne sommes-nous parvenus à ce moment charnière du temps et de l'espace ? À la veille du passage de la frontière ? Dans notre perspective, la mémoire va devoir se formuler. Plus précisément, le témoignage va quitter la sphère de la preuve extra-technique pour devenir une preuve technique de la rhétorique mais une preuve vivante qui fera toujours « comme si » elle avait un lien direct avec les faits vécus. Et cela est bien sûr lié directement à ce moment de la carrière des témoins, arrivés au terme de leur fonction prophétique qu'ils ont assumée et mais souvent le sentiment que le message n'est pas passé.

Ainsi formulée, la nécessité de la création d'un tel récit se heurte-t-elle encore à une difficulté majeure. Si le témoin consacré « montre » l'événement parce qu'il l'incarne, au sens de la preuve extra-technique d'Aristote, le passeur doit quant à lui « transmettre », « formuler » le message de sorte qu'il pourra ensuite être intégré au patrimoine commun et devenir utile à d'autres fonctions de la vie publique (l'histoire, le droit, la politique, etc.). En conséquence, au plan rhétorique, la fonction de passeur que nous cherchons relèverait avant tout du genre épidictique. Or, pour le dire sans détour, un problème technique sérieux se pose à nous. La technique (rhétorique) de construction de l'identité collective dans la fonction épidictique demande que la matière de la fiction et de la narration soit composée de héros, de fierté collective et d'heureux coups du sort[46]. La raison technique est sans doute liée à une raison anthropologique.

---

[44] Sur l'importance de la figuration et son rôle essentiel dans l'identité narrative, voir aussi Danblon (2013 : 103-127).

[45] Rappelons encore l'étymologie du mot grec *a-letheia*, la « vérité ».

[46] Voir par exemple Nagy (1994) ; Dominicy, Frédéric (2001).

Aux yeux de Chaïm Perelman (1958), la fonction du genre épidictique est avant tout de créer une « disposition générale à l'action ». Pour cette raison, l'auditoire doit pouvoir se nourrir de modèles héroïques, ce qui pose un problème délicat dans le cas de la Shoah. Il est d'ailleurs probable que l'échec de la transmission que nous évoquons soit directement lié à cette difficulté « technique » (c'est-à-dire rhétorique). Mais on voit bien qu'une telle difficulté technique fait signe vers la vertigineuse question de l'ineffable, question qui ne touche pas seulement à celle – épistémique – du vraisemblable mais aussi bien à celle – éthique – du représentable ou plus précisément de la nécessité d'intégrer une nouvelle dimension de l'inhumain dans le patrimoine de l'humanité.

À ce stade de la réflexion, une double intuition se dégage déjà. La réalité de l'inhumanité de la Shoah, renvoie certainement à la notion biblique d'idolâtrie. Nous pensons qu'il y a une réelle urgence à considérer cette question avec attention. Dans la tradition biblique puis rabbinique, l'idolâtrie se présente avant tout comme une « frontière » séparant radicalement deux mondes. Celui du « figé » (à l'image de l'objet idolâtre), de l'inhumain et de la mort d'un côté[47] ; celui du pari de la vitalité, de l'humanité et de la vie toujours en mouvement de l'autre. Derrière ces images bibliques[48], se cache en réalité une analyse plus subtile et plus psychologique du fondement profond de l'idolâtrie. Nul mieux que Maimonide[49] au XIIe siècle n'a été capable de le formuler, lorsqu'il évoque le processus psychologique de dérive des premiers idolâtres à l'époque d'Enoch[50]. Il met ainsi l'accent, loin des clichés désuets de rites païens d'un autre âge, sur ce que nous éprouvons nous-même comme incapacité à formuler, à médiatiser, en somme, à symboliser le réel. Cette incapacité, on le sait, est un trait psychologique

[47] Pour une analyse plus détaillée de la question de l'idolâtrie dans la pensée biblique puis rabbinique, se référer à Meyer, Bourqueney (2010 : 89-95).

[48] Images qui, pour n'en citer que quelques unes pourraient nous renvoyer vers l'épisode du déluge, de la Tour de Babel, de l'Our Kasdim d'Abraham.

[49] Moïse Maïmonide, rabbin, médecin et philosophe (1138-1204), ayant vécu à Cordoue puis au Caire. Il est surtout connu pour la rédaction de son livre *Le guide des égarés* ainsi que pour son code des lois juives, le *Mishné Torah*. Maïmonide, après avoir suscité une période de révolte (la controverse maïmonidienne) a été considéré comme une autorité incontournable de la pensée juive médiévale.

[50] *Mishné Torah, Hilkhot Avodat Kokhavim*, chap. 1 : « À l'époque d'Enosh (au début de l'humanité), les hommes avaient commis une grave erreur et les conseils des sages avaient été ignorés et même Enosh faisait partie de ceux qui se trompèrent. Et voici quelle fut leur erreur. Ils se dirent : Puisque c'est l'Éternel qui a créé les étoiles et ces planètes pour diriger le monde et qu'il les a placées dans les cieux et leur a donné une place honorifique, et puisqu'elles servent devant Lui, il serait convenable que nous les honorions et les louions. Car ainsi est la volonté de Dieu, que soient honorés ceux qui l'honorent. Comme un roi qui souhaite honorer ceux qui se tiennent devant lui, c'est cela la gloire du roi. Comme cette pensée s'est insérée dans leurs cœurs, ils ont commencé à construire des autels pour les étoiles et de sacrifier des sacrifices et de louer et de se prosterner devant elles afin d'accomplir la volonté de l'Eternel, telle qu'ils la comprenaient dans leurs fausses pensées. Et c'est cela l'essence de l'idolâtrie. C'est cela ce que pensaient les [premiers] idolâtres qui connaissaient les principes de l'idolâtrie ».

de l'inhumanité de l'homme : c'est sa perversité (Grimaldi, 2011)[51]. C'est sans doute ce qu'évoque déjà en 1975 le penseur juif américain Richard Rubenstein[52] qui voit dans un certain désenchantement un échec de la capacité à symboliser le monde : dans notre perspective, une nouvelle forme d'idolâtrie[53].

Conclusion

Lisons ce témoignage de l'un des gardiens polonais du camp d'Auschwitz lors des procès de Nuremberg :

> « – Le témoin (gardien polonais du camp d'Auschwitz) : Les femmes qui avaient des enfants étaient envoyées avec eux aux fours crématoires. Les enfants étaient alors arrachés à leurs parents hors de l'espace du crématoire et envoyés séparément dans les chambres à gaz. Lorsque l'extermination des Juifs était à son rythme le plus fort, on nous ordonnait de jeter les enfants directement dans les fours des crématoires, ou dans les fosses attenantes, sans même avoir été gazés.
>
> – Smirnov (procureur russe) : Dois-je comprendre qu'on les jetait vivants dans les flammes, ou étaient-ils tués préalablement ?
>
> – Le témoin : Ils étaient jetés vivant dans les flammes. On entendait les hurlements dans tout le camp.
>
> – Smirnov : Pourquoi faisaient-ils cela ?
>
> – Le témoin : Difficile à dire. Nous n'aurions pu dire si c'était pour économiser le gaz ou parce qu'il n'y avait pas assez d'espace dans les chambres à gaz » (Fackenheim, 1987 : 169-170).

---

[51] Dans ce sens bien connu, à la fois éthique et rhétorique : « symboliser » c'est humaniser, alors que « diaboliser » c'est laisser tout dans l'immédiate brutalité du réel.

[52] Né en 1924, Richard L. Rubenstein vit aux États-Unis où il est président émérite et *Distinguished Professor of Religion* de l'université de Bridgeport dans le Connecticut. En 1942, R. L. Rubenstein se lance dans les études rabbiniques en entrant à l'*Hebrew Union College* de Cincinnati. Sous l'influence d'Abraham Heschel, R. L. Rubenstein va faire le pas et quitter le séminaire libéral. Il se tourne alors vers le mouvement du judaïsme conservateur, plus traditionnel dans son approche et certainement moins « antisioniste libéral » tel que la tendance réformé se définissait à l'époque. C'est donc en 1952, ayant terminé sa formation au *Jewish Theological Seminary*, qu'il est ordonné rabbin « conservateur ». En parallèle de ses études rabbiniques, R. L. Rubenstein poursuit également une formation plus spécifiquement académique à l'université de Cincinnati puis à Harvard où il obtient un *Master of Theology* (STM) en 1955 puis un PhD en *History and Philosophy of Religion* en 1960. Il ne fait aucun doute que la réalité de la Shoah a joué un rôle tout à fait prépondérant dans l'ensemble de la réflexion et du chemin théologique de R. L. Rubenstein. On lui doit surtout un livre retentissant : *After Auschwitz*, publié en 1966. Depuis, R. L. Rubenstein à souvent à tort, été présenté comme le « théologien juif de la mort de Dieu » à cause du caractère jugé audacieux de ses propos sur l'absence de Dieu durant la Shoah.

[53] En arrière plan de notre intuition sur l'impératif d'une telle réflexion sur l'idolâtrie aujourd'hui, se trouve un enseignement rabbinique du Talmud et du Midrash définissant le juif comme « celui qui témoigne contre l'idolâtrie ». Dans le Traité Méguilah (Talmud de Babylone) 13a, les rabbins enseignent à propos d'Abraham : « Pourquoi appelle-t-on Abraham "le juif" ? Car il a témoigné contre l'idolâtrie et tout être humain qui témoigne contre l'idolâtrie, est appelé "juif" ».

Lisons ce qu'en dit Emil Fackenheim :

> « Pour ma part, j'ai ruminé et médité ce témoignage d'une horreur sans précédent, depuis que je l'ai trouvé. [...] Comment de tels ordres ont-ils pu être donnés ? Comment ont-ils pu être exécutés ? Nous sommes assommés par ce "comment". Mais c'est le "pourquoi" qui nous fait chavirer l'entendement et l'âme. Dans la Bible c'est l'idolâtrie qui met l'âme au supplice. Les prophètes ne pouvaient la comprendre et s'en écartaient avec horreur, et, bien sûr, la condamnaient de toute leur force. Le supplice qu'on a fait subir aux enfants juifs à Auschwitz nous fait chavirer d'horreur et nous devons nous opposer de toutes nos forces à ce qui pourrait même lui ressembler de loin. Mais nous aurons beau faire pour essayer de comprendre, nous n'y parviendrons jamais. Nous ne pouvons rien faire d'autre que de définir le phénomène nazi en le qualifiant d'idolâtrie moderne, et Auschwitz comme son incarnation. [...] "Qui est juif ? Celui qui témoigne contre l'idolâtrie". Cette définition d'antan ne manquait pas de grandeur. Par la suite elle a été banalisée, mais elle doit cesser de l'être. Beaucoup souhaiteront la réaffirmer ou plutôt y seront obligés au nom de leur foi. Ceux qui le font, cependant, doivent affronter un fait nouveau de l'histoire du judaïsme. Abraham a témoigné contre les idoles anciennes lorsqu'il était prêt à sacrifier Isaac. De la nouvelle idolâtrie d'Auschwitz, les Juifs furent les victimes principales et spécifiées » (*ibid.* : 170-171).

Telle est bien la première intuition qui est la nôtre. Auschwitz oblige à repenser la question de l'idolâtrie, car cet événement historique témoigne d'une dérive idolâtre sans précédent de nos civilisations. Notre démarche visera donc à inclure cette première intuition dans le cœur de la réflexion sur la mise en récit de la Shoah.

Notre seconde intuition émane d'une autre perspective sur les racines du mal d'Auschwitz. Nous empruntons volontiers le concept au penseur américain Richard Rubenstein[54], qui dans les années 60 et 70 s'est attaché à comprendre les rouages philosophico-religieux qui ont permis aux camps de la mort d'exister au sein d'une société occidentale judéo-chrétienne. En 1975, il publie *The Cunning of History*, avec pour sous-titre évocateur : *The Holocaust and the American future*. Le livre sera rendu accessible en français en 1985 sous le titre : *La perfidie de l'Histoire*. L'idée principale de ce bref ouvrage est de replacer la réalité de la Shoah dans le cadre de l'évolution sociale et théologique des sociétés dites « judéo-chrétiennes » afin de mettre en garde contre toute tentative de ne voir dans l'unicité d'Auschwitz qu'un événement sortant de la trame historique de nos sociétés. Pour Richard Rubenstein, le danger et l'horreur d'Auschwitz ne résident pas uniquement dans le massacre d'une part très importante du peuple juif et dans la possibilité d'une crise théologique capable d'engloutir et de mettre un terme à l'Histoire juive. Mais, au-delà de l'histoire juive, cette nouvelle forme d'idolâtrie fait signe vers un nouvel état du monde que d'aucuns nomment la post-humanité.

Lisons ce que dit André Neher (1970 : 52) à propos du difficile dialogue avec le divin (ou ici d'une façon quasi synonyme avec l'humanité en l'homme) après Auschwitz :

[54] Pour une lecture attentive et commentée de ces textes, nous renvoyons à Meyer (2011).

> « C'est d'ailleurs de la gravité de cette conception hassidique qu'est parti Martin Buber et c'est une réflexion sur le sérieux du jeu qui l'a conduit à la conception audacieuse de l'*Éclipse de Dieu*, expression qui est comme une parade à la célèbre *Mort de Dieu* de Nietzsche. […] Quelques pages dans cet essai sont consacrées par Buber à la critique de l'analyse sartrienne, selon laquelle le silence de Dieu constituerait la preuve que Dieu n'existe pas ou du moins qu'il n'existe pas pour l'homme ».

Nous nous associons entièrement à la critique que Martin Buber adresse à Jean-Paul Sartre mais dans un sens plus précis, que nous avons essayé d'étayer dans cette contribution. La « preuve » que Jean-Paul Sartre avance de la non-existence de Dieu (en l'homme) est une *preuve* que l'on peut qualifier d'idolâtre : elle ne fait pas le pari de la figuration. Elle est une preuve directe, extra-technique, sans figuration. Elle est une pièce à conviction : elle n'argumente pas et raconte encore moins. C'est peut-être une preuve de cette nature qui a été adoptée pendant toute une génération, sans succès pour refonder l'humanisme. Il reste à essayer un autre type de preuve, plus symbolique : plus rhétorique. Une preuve qui *témoignerait contre l'idolâtrie* ou, si l'on préfère, une preuve qui humanise le réel en le figurant. Pour ce faire, il faut prévoir une distinction nette, technique entre les rôles de prophètes et de passeur. Cette distinction se fonde sur la reconnaissance du caractère rationnel des preuves techniques de la rhétorique, en particulier quant à la nécessité d'une mise en récit de l'événement. Pour cela, il faut aussi reconnaître le caractère rationnel de la fiction, au-delà de l'opposition stérile entre mensonge et vérité, et même, entre mémoire et oubli. Pour cela, enfin, il conviendrait de repenser une institution comme celle du genre épidictique de la rhétorique, bien distinguée de celles de l'histoire et du droit. Ainsi la carrière testimoniale des grands témoins, en tant que prophètes, a-t-elle réussi. Ils ont su incarner l'événement. Mais, c'est notre proposition, ils ne l'ont sans doute pas figuré comme il convient. Non pas par incapacité mais parce que ce n'est pas leur fonction. Aujourd'hui, la transmission doit avoir lieu, elle devra nécessairement en passer par de la figuration. Il s'agit d'un travail qui demande rigueur et vigilance, confiance et attention. C'est le travail des passeurs : nous sommes les passeurs.

Références

Aristote, 1967, *Rhétorique*, trad. du grec par M. Dufour, Paris, Éd. Les Belles Lettres.

Assmann J., 2010, *La Mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, trad. de l'allemand par D. Meur, Paris, Flammarion.

Barnay S., 2012, *La Parole habitée. Les grandes voix du prophétisme*, Paris, Éd. Points.

Booth W. J., 2006, *Communities of Memory. On Witness, identity and justice*, Ithaca, Cornell University Press.

Calame C., 2003, *Mythe et histoire dans l'antiquité grecque. La création symbolique d'une colonie*, Paris, Éd. Les Belles Lettres, 2011.

Celan P., 2003, « Gloire des Cendres », p. 78, *in* : Celan P., *Renverse du souffle*, trad. de l'allemand par J.-P. Lefebvre, Paris, Éd. Le Seuil.

Danblon E., 2013, *L'Homme rhétorique. Culture, raison, action*, Paris, Éd. du Cerf.

Danblon E., de Jonge E., éds, 2010, « Les droits de l'homme en discours », *Argumentation et analyse du discours*, 4. Accès : http://aad.revues.org/763.

Dominicy M., Frédéric M., 2001, *La Mise en scène des valeurs. La rhétorique de l'éloge et du blâme*, Lausanne, Delâchaux et Niestlé.

Dulong R., 1998, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.

Fackenheim E., 1992, *Judaïsme au présent*, trad. de l'anglais par G. Roth, Paris, A. Michel.

Grassi E., 2001, *Rhetoric as Philosphy. The Humanist Tradition*, Carbondale, Southern Illinois Press.

Grimaldi N., 2011, *L'Inhumain*, Paris, Presses universitaires de France.

Levi P., 1987, *Si c'est un homme*, trad. de l'italien par M. Schruoffeneger, Paris, Julliard.

— 1989, *Les Naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, trad. de l'italien par A. Maugé, Paris, Gallimard.

Loraux N., 1989, *Les Expériences de Tirésias. Le féminin et l'homme grec*, Paris, Gallimard.

Meyer D., 2004a, « Peut-on ritualiser le devoir de mémoire ? », *Le Figaro*, 16 avr.

— 2004b, « Un livre sur la Shoah doit-il être ajouté à la Bible ? », *La Libre Belgique,* 30 mars.

— 2004c, *A new book for our Bible, Manna. The voice of living Judaism*, London, Spring.

— 2007, « From the Shoah scroll to the Tikkun », pp. 24-27, *in* : Michaels M., dir., *Tikkun for the Megillat Hashoah*, London, Lulu Publication.

— 2011, *Croyances rebelles. Théologie juive et survie du peuple après la Shoah*, Bruxelles, Lessius.

Meyer D., Bourqueney J.-M. de, 2010, *Le Minimum humain. Réflexions juive et chrétienne sur les valeurs universelles et le lien social*, Bruxelles, Lessius.

Nagy G., 1994, *Le Meilleur des Achéens. La fabrique du héros dans la poésie grecque archaïque*, Paris, Éd. Le Seuil.

Neher A., 1970, *L'Exil de la parole. Du silence biblique au silence d'Auschwitz*, Paris, Éd. Le Seuil.

— 1972, *Prophètes et prophéties*, Paris, Payot.

Perelman C., Olbrechts-Tyteca L., 1958, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique,* Paris, Presses universitaires de France.

Pisanty V., 2012, *Abusi di memoria. Negare, banalizzare, sacralizzare la Shoah,* Milan, Saggi.

[The] Shoah scroll, A Holocaust liturgy, (2003), Jerusalem, Rabbinical Assembly and the Scherter Institute.

Stemberger G., 1966, *Introduction to Talmud and Midrash*, Glasgow, T&T Clark.

Webb R., 2009, *Ekphrasis, Imagination and persuasion in Ancient Rhetorical Theory and Practice*, Farnham/Burlington, Library of Congress.

Wiesel É., 1993, *A Passover Haggadah*, New York/London, Simon/Schuster Inc.

— 1996, *Tous les fleuves vont à la mer*, Paris, Éd. Le Seuil.

> LES DÉFAILLANCES DE LA MÉMOIRE

MICHEL PERONI
Centre Max Weber
Université Lyon 2
F-69000
Michel.Peroni@univ-lyon2.fr

MARIE-THÉRÈSE TÊTU
Centre Max Weber
Institut des sciences de l'homme
F-69000
mttetu55@gmail.com

LA « FIN DES TÉMOINS », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Résumé. — Nous nous intéressons à une variété particulière de témoins ; ceux qui sont désignés comme tels dans le cadre des dispositifs muséaux ou mémoriels se rapportant à la Seconde Guerre mondiale dans lesquels ils effectuent des interventions répétées, le plus souvent à destination de publics scolaires. Nous nous appuyons sur l'examen d'un cycle de visites sur site et conférences ouvertes au public, ayant associé chercheurs et professionnels des lieux de mémoire et d'histoire de la guerre et de la Résistance en Rhône-Alpes ; son intitulé, « La fin des témoins », réfère à un temps pratique qui est celui de la disparition physique des derniers témoins que ces divers lieux avaient contribué à consacrer et désigne cet état de fait comme faisant là l'objet d'une problématisation réflexive. Nous dégageons de cet examen une conception pragmatique du témoignage dans les termes de laquelle la partition témoin consacré/témoin oublié et, plus largement, la place dévolue au témoin sont fonction des effets pratiques de son intervention au sein d'un dispositif qui combine différentes sources documentaires conférences, exposition, archives

Mots clés. — Fin des témoins, pragmatique, mémoire, Seconde Guerre mondiale, Résistance, lieux de mémoire.

Deux précisions s'imposent. L'une est relative à ce que l'on entendra ici par « témoin ». Le témoin dont il s'agit est saisi sous format collectif et non examiné en qualité de figure individuelle. Par ailleurs, sa qualité n'est pas indexée à la publication d'une œuvre littéraire mais à une intervention répétée dans le cadre d'un dispositif muséal ou mémoriel se rapportant à la Seconde Guerre mondiale. L'autre, qui demande à être davantage explicitée, concerne la partition « témoin consacré/témoin oublié » qui constitue l'axe de problématisation commun aux contributeurs de l'ouvrage.

Convenons d'abord que cette partition est certes parfaitement opératoire pour rendre compte de la dynamique testimoniale, ainsi que de la tension interne qui l'anime, à l'œuvre dans les musées et lieux de mémoire relatifs à la Résistance et à la Déportation. D'ailleurs, cette désignation composite en atteste. En l'occurrence, cette dynamique correspond à un mouvement déjà bien identifié qui a vu le témoin héros de la Résistance laisser le devant de la scène au témoin victime de la Shoah ; un mouvement qui conduit à « la sacralisation des victimes et l'oubli des héros idéalisés » (Traverso, 2005), mais qui s'accompagne aussi d'une multiplication des figures de témoins, des formes de témoignages et de leurs usages dans les musées[1]. Sur le terrain qui est le nôtre, on trouve donc bien cette partition au travail, avec des phénomènes émergents qui consistent à réévaluer certains témoins et il ne s'agit nullement de contester qu'il y ait bien lieu de documenter l'évolutivité de cette ligne de partage intra-testimoniale. C'est cependant dans une perspective particulière, qu'il convient de préciser maintenant, que nous traiterons, de manière quelque peu indirecte, la question posée du rapport entre témoin consacré et témoin oublié.

Il s'agit d'une perspective d'inspiration pragmatiste au sens où il ne s'agit pas de considérer la question posée comme étant simplement la nôtre et nous demandant de produire un savoir positif relatif aux phénomènes qu'elle thématise, mais de la prendre comme une question pratique qui se pose aux acteurs aux prises avec ces phénomènes. Une telle perspective conduit à devoir prendre en considération en particulier le moment où une question se pose ; en l'occurrence, celle du rapport entre témoins consacrés et témoins oubliés.

[1] Dans la région Rhône-Alpes qui constitue notre terrain de recherche, aux côtés de la figure classique du héros résistant et du déporté sont apparus au mémorial de la prison Montluc les résistants juifs et les Juifs raflés, internés, fusillés, déportés et exterminés ou encore dans une moindre mesure les raflés non juifs. Les enfants juifs cachés viennent désormais témoigner à la Maison d'Izieu ou au Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation (CHRD) à Lyon. Les jeunes partis au STO en Allemagne ou ayant rejoint les maquis pour y échapper ont gagné leur place dans les musées de la Résistance à Nantua, à Grenoble ou dans le Vercors. Les populations locales proches des maquis du Vercors, de l'Ain ou ayant participé à la résistance civile qu'elle soit qualifiée de passive ou active à Dieulefit ou Izieu sont elles aussi désormais présentes ou présentées. Enfin, les traces dans les archives et dans les mémoires familiales des près de 70 000 hommes de la région Rhône-Alpes prisonniers de guerre en Allemagne après la campagne de juin 1940, de leur longue captivité, de leurs femmes et de leurs enfants, et du rôle joué par le gouvernement de Vichy à leur sujet a donné lieu à une exposition et une collecte de témoignages par le CHRD en 2009.

Or, il apparaît que la reconsidération de cette partition s'inscrit, sur le terrain qui est le nôtre, dans un temps social qui est celui d'une montée en puissance de la question du témoin (cette temporalité en est la condition et inversement, il la manifeste) ; ce temps caractérise la « fin des témoins », c'est-à-dire en lien ici avec la disparition physique des personnes susceptibles d'intervenir en qualité de témoin dans les divers lieux d'exposition ou de mémoire, en particulier à l'usage d'un public scolaire. Dans cette perspective, la question posée ne se distingue pas d'autres questions également à l'ordre du jour, pour ainsi dire mises sur agenda à l'heure de la « fin des témoins » : Comment faire sans ? Quelle place pour les témoignages enregistrés ? Et pour les fils ou filles de témoins ?… Autrement dit, il convient de resituer cette question qui correspond à une partition à interroger dans l'ordre du témoignage dans un questionnement plus large sur ce que devient cet ordre même du témoignage. Dans ce cadre élargi, la partition même entre consécration ou reconnaissance et oubli se complexifie, comme on le verra, avec par exemple l'oubliement effectif (Nantua) ou redouté (grotte de la Luire) des témoins, tout consacrés qu'ils aient été ; ou encore le désoubliement des témoins aux dépens desquels on avait privilégié le témoignage (CHRD).

Nous avons dit que c'est au titre de *question pratique* que nous allions interroger, plus largement que le thème proposé, la « fin des témoins ». Cette expression même n'est pas quelconque puisque c'est un dispositif précisément nommé la « fin des témoins » qui retiendra notre attention. Un dispositif dont il convient d'indiquer qu'il associait acteurs et chercheurs (dont nous-mêmes). Ceci devant être précisé d'entrée pour défaire la ligne de clivage qui pourrait être induite par ce qui précède entre un domaine qui serait celui des questions que se posent les chercheurs dans le cadre académique comme celui-ci et un domaine qui serait celui des questions pratiques.

Le dispositif dont il est question et sur lequel nous nous appuyons a donc été élaboré par des chercheurs et des professionnels des lieux de mémoire et d'histoire de la guerre et de la Résistance de la région Rhône-Alpes. Celui-ci entendait s'intéresser mais également contribuer aux redéploiements contemporains des mémoires de cette période, 60 ans après les événements de la Seconde Guerre mondiale. Quels en sont les principes ? À partir d'un thème commun (« les mémoires à l'épreuve des sites et des territoires » pour l'année 2008 ; « la fin des témoins » pour l'année 2009), il s'agit d'organiser des journées de réflexion sur sites, associant une visite problématisée *in situ*, des conférences et des échanges sur le thème. Des conférenciers et/ou des chercheurs ayant travaillé sur la question et/ou sur les sites concernés sont invités, avec également une ouverture sur des expériences et des lieux de mémoire situés dans d'autres contextes nationaux ; la visée étant autant d'approfondir la réflexion sur le même thème à partir de l'histoire, des évolutions et des pratiques des différents sites que de rendre manifestes les singularités propres aux territoires et à l'histoire des lieux de mémoire. C'est ainsi, que pendant une année, fut exposé et posé en public, souvent en présence de témoins, de façon à chaque fois singulière et

contextualisée, le problème de la « fin des témoins » tel qu'il se présente dans mais aussi pour les lieux de mémoire.

La « fin des témoins » dont il est question ici n'est donc pas un phénomène détaché par rapport auquel des chercheurs auraient à produire un savoir positif, mais un phénomène embarquant un dispositif de recherche concourant à son déploiement et à sa prise de forme. Dans ce texte, nous tâcherons de spécifier ce qu'il en a été de ce dispositif de recherche et d'en identifier les effets manifestes, sur trois plans : la réarticulation située du couplage histoire/mémoire ; la constitution du problème de la « fin des témoins » en expérience publique ; l'émergence de situations et d'événements venant pour ainsi dire phénoménaliser un problème par ailleurs traité de manière abstraite.

Un dispositif original de « visites de sites *et* conférences »

Après le temps du souvenir, vient le temps de la mémoire et, enfin, quand les derniers acteurs ou témoins ont disparu, vient le temps de l'histoire ; cette succession des temps proposée par Serge Barcellini à propos de la Grande Guerre[2] est-elle transposable à la Seconde Guerre mondiale ? Il ne fait pas de doute que l'intérêt porté au problème de la « fin des témoins » doive pour une part à ce que la figure du témoin est précisément vue comme incarnant le pôle de la mémoire et à ce que sa disparition imminente est vue comme le signe de l'avènement annoncé dudit temps de l'histoire auquel aspirent qui plus est nombre de ces professionnels. Et de fait, l'histoire en tant que discipline est régulièrement convoquée comme savoir de référence dans le cadre de conférences qui sont systématiquement données sur chacun des sites visités. Cependant, on aurait tort de voir dans cette présence incontournable du savoir historique la marque de ce que la « fin des témoins » viendrait opérer le basculement de la mémoire à l'histoire. C'est bien plutôt à une pluralité de combinaisons, d'agencements, d'empiétements de l'une et de l'autre que donne lieu le dispositif original de la visite sur site.

[2] S. Barcellini est l'auteur du rapport «le temps de l'histoire » pour le Conseil général de la Meuse en prévision du centenaire de la Première Guerre mondiale ; il est également l'auteur avec A. Wieviorka (1995) de *Passant, souviens toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*. Précisons bien toutefois que lui n'entend pas « le temps de l'histoire » comme étant celui des historiens mais comme correspondant à une évolution de l'équation entre l'événement, le temps présent et les acteurs qui marque un changement de la demande et l'apparition de nouveaux éléments tels qu'un tourisme, une économie ou encore la recherche d'une mémoire familiale. Le deuil, le pèlerinage, la commémoration, la sacralisation laissent place à la visite touristique des tranchées ou encore à la mise en ligne de fiches matriculaires des combattants pour les généalogistes amateurs.

L'originalité dont il est question tient d'abord à ce déplacement consistant à aller sur les différents lieux, à s'y déplacer et à y déplacer également l'institution académique de la conférence comme institution de célébration et de transmission d'un savoir constitué. Or il y a dans ce double mouvement un effet heuristique d'hybridation du savoir constitué.

De manière très générale, on peu dire que ce dont on parle n'est pas seulement, comme dans un séminaire de recherche, un objet certes commun mais lointain qui n'est rendu présent que pour autant qu'il est sémiotisé et par rapport auquel les procédures d'accord sont purement interdiscursives. Il est question des « témoins », de leur action, de leurs modes de présence et d'absence, au lieu même de sa phénoménalisation. En d'autres termes, il en est question non pas seulement comme d'un signe, mais comme d'un phénomène qui se manifeste par des traces sensibles dans l'espace qui nous entoure et dont les discours ne peuvent manquer sinon de s'accorder à ces manifestations sensibles du moins de rentrer en résonance, voire en tension, avec elles aux yeux du public.

Ensuite, on peut faire une remarque plus précise, sur le rapport instauré là entre « visite de site » et « conférence » au sens où ce qui est donné à entendre – les lieux du discours – est donné à entendre depuis un endroit, dans sa singularité, qui est lui-même un lieu d'exposition, un lieu témoin, qui se donne à voir comme tel. Et dans cette rencontre singulière entre ce qui est à voir et ce qui est à entendre, c'est l'idée même d'un savoir constitué – indépendamment du lieu de son énonciation – qui se défait : le lieu devient le contexte du savoir dont l'énonciation y a été déplacée et celui-ci devient une des ressources du lieu.

Le parcours annuel de visites sur sites a ménagé de nombreuses occurrences de discours savants à propos des témoins tenus sur les lieux de leurs manifestations sensibles. Au tout début du cycle de visites, à Nantua, ce fut d'abord la conférence de l'historienne Dominique Veillon sur la récupération de la mémoire des acteurs par des « héritiers » et ses interférences sur le travail de l'historien, dans le contexte d'un musée de témoins ayant été repris, « récupéré » non par leurs descendants mais par les institutions. À Izieu, on remarque la présence d'Annette Wieviorka, auteur de *L'Ère du témoin*, et la mise en résonance de sa thèse par une visite de l'ensemble du dispositif muséal de la Maison des enfants d'Izieu du point de vue de la place et des usages des témoignages dans les expositions, ayant pour effet de présenter témoins et témoignages dans tous leurs états à Izieu : les photos et documents dans l'exposition, le témoignage juridique et pédagogique avec les extraits du procès Barbie, la maison avec les tables d'école, les dessins d'enfants, la vidéo avec Sabine Zlatin, les enregistrements audio, les séances de témoignages et la présence des témoins. Sur le plateau du Vercors, le double éclairage et la double approche de l'ancien maquisard qui avait voulu échapper au STO venu témoigner sur les lieux de son maquis et ensuite, la conférence de l'historien François Marcot sur la Résistance comme mouvement social, non pas celle qu'il avait préparée mais une conférence recomposée à l'aune du public et de ce qui s'était dit et passé précédemment. Mais aussi, l'intervention historienne

de Gilles Vergnon à l'entrée même de la grotte de la Luire sur l'histoire du travail de sa mise en mémoire, à partir d'un commentaire sur les diverses plaques qui y sont apposées ainsi que d'une évocation, aussi, des plaquettes touristiques qui se sont succédées ; et sa relance par un ancien « pionnier[3] » présent dans le public : « Simplement, je regrette qu'on ne perpétue pas suffisamment la mémoire de ceux qui… » mettant en cause l'absence désormais de la moindre menn relative à l'histoire tragique de la grotte dans les toutes dernières plaquettes de présentation de ce qui ne serait plus qu'un site naturel. Une controverse passionnée s'en était suivie, ayant mis aux prises cet ancien « pionnier » et les jeunes gérants privés du site de spéléologie en présence des représentants de la commune de St Agnan.

Un public d'entre-visiteurs

L'originalité de ce dispositif de « visites de sites et conférences » tient également aux acteurs qu'il agence et qui sont à chaque fois constitués en visiteurs du lieu de mémoire et/ou d'histoire constitué en site. Ces acteurs renvoient à trois instances qui appellent chacune à différentes remarques.

Une première remarque, relative à la présence de chercheurs, permet d'en arriver à l'originalité qui importe ici : il s'agit d'un *dispositif de recherche* sur la « fin des témoins », pour autant que les universitaires ne sont pas présents au titre du savoir constitué dont ils sont dépositaires, mais en qualité de participants à une entreprise de recherche collective qu'ils animent et qui associe l'ensemble des instances.

Certes, des recherches préexistent à ce dispositif et les chercheurs qui en sont parties prenantes y occupent des places et des positions spécifiques. De même, les lieux de mémoire ont-ils une importante programmation culturelle dans laquelle interviennent régulièrement des chercheurs. En sorte que ce dispositif s'inscrit pour une part dans le prolongement des activités des uns et des autres et qu'il est bien sûr tributaire de l'existence de nombre de travaux de recherche ainsi que d'une connaissance préalable des sites, des acteurs et des problématiques. En d'autres termes, le *dispositif de recherche* constitué là est loin de recouper l'intégralité du rapport à la recherche des divers participants ; pour autant, la redistribution coopérative du travail de recherche effectuée engage tout autrement les lieux de mémoire. En effet, dans le dispositif, ils sont amenés à établir un rapport pratique à eux-mêmes qui est un rapport de recherche au sens où d'une part, ils convient l'ensemble des visiteurs à les examiner sous l'aspect du problème posé (en l'occurrence, celui de la « fin des témoins ») ; au sens où d'autre part, ils contribuent à la constitution d'un corpus raisonné de

[3] « Les Pionniers du Vercors » est le nom pris par une association d'anciens résistants et maquisards du massif du Vercors.

situations, vis-à-vis desquelles se manifeste le problème de la « fin des témoins » ; par où se reproblématise, *in situ* cette fois, le thème de la « fin des témoins ».

La secode remarque concerne le fait que les *lieux de mémoire* qui sont acteurs du réseau se constituent eux-mêmes à tour de rôle en sites de visite ; le fait en somme que le cycle de visites est un site d'entre-visites. Ainsi les professionnels qui se trouvent dans la situation de recevoir puis d'être reçus, d'être organisateurs puis observateurs, d'être vus et entendus puis de voir et entendre, en viennent-ils à opérer un choix dans ce qu'ils montrent d'eux-mêmes, en tenant compte d'un questionnement commun et de leur singularité vis-à-vis du problème posé ; à choisir des conférenciers et des invités… Comme l'indiquait l'un d'eux : « C'est une autre approche que celle de nos activités habituelles, que nous ne pouvons pas faire seuls chacun dans notre équipement. On teste des conférences, on teste des choses ».

Pour introduire à la troisième et dernière instance, il faut spécifier la conception de la recherche engagée. En premier lieu, il s'agit d'une conception pragmatiste de la recherche, qui en dit long sur ce qu'est une société réflexive : où les problèmes – ici, celui de la « fin des témoins » – sont traités en temps réel, par ceux-là même qui y sont confrontés, avec constitution de forums publics mêlant les perspectives, les compétences, les registres. Le caractère réflexif de la démarche est attesté *via* le geste par lequel les lieux de mémoire présentent l'histoire de leur lieu, les débats et les choix qui ont présidé à ce qui est présenté au public ou encore leurs projets à venir et plus encore, leur propre questionnement sur l'objet de la visite : quelle place fait-on aux témoignages et aux témoins ? Qui sont ces derniers ? Comment travaille-t-on les témoignages recueillis, que sait-on et que fait-on des dispositifs de témoignages mis en place, quels effets produisent-ils ? Que faisons-nous et que ferons-nous après les témoins ? À cet égard, la journée proposée par le CHRD a certainement constitué le paroxysme de l'auto-analyse en présence de public : les opérateurs ayant œuvré à y rendre présents les témoins venant exposer le détail de leur travail.

En second lieu, de par son caractère coopératif, la recherche dont il s'agit a valeur d'expérience démocratique ; non pas simplement au sens ou seraient redistribuées, communiquées, bref démocratisées les connaissances, mais au sens ou elle est constitutive d'un *public*. Mais que faut-il entendre ici par « public » ? Eu égard à l'élargissement opéré des publics habituels de chaque site, à l'hétérogénéité obtenue de publics que d'habitude on ne mélange pas ou qui ne se mélangent pas (professionnels, enseignants, chercheurs, étudiants, amateurs, acteurs locaux, élus, témoins, visiteurs, touristes…), à la mise en circulation partielle des publics entre les sites, on peut parler là d'un public au singulier. Un public propre qui ne se traduit pas forcément par des nouveaux venus, des inconnus (quoi que) mais par des déplacements et des assemblages de publics inhabituels. Un public dont la présence continue, par-delà ses interventions ponctuelles, confère à la recherche en actes la qualité d'expérience publique de réactivation de la mémoire. C'est alors l'ensemble des participants qui concourent à faire exister

cette communauté de chercheurs mutuellement qualifiés qui est à voir comme une figure du public.

Un répertoire d'événements

Nous avons parlé de *dispositif de recherche* et nous en avons détaillé les caractéristiques. Mais en quoi y a-t-il bien eu recherche, lors de ces visites sur site ? Quelle méthodologie et quelle heuristique y ont été à l'œuvre ? On peut approximativement tenter de spécifier le bénéfice que présente le fait de traiter une question – ici celle de la « fin des témoins » – *in situ* avec les ressources du lieu : cela permet, le cas échéant de la documenter par des événements susceptibles de survenir et qui deviennent alors des sortes d'événements conceptuels. Ceci correspond pour partie à ce qu'Harold Garfinkel (2001) appelle des « contextes évidents » (« *perspicuous settings* ») : des circonstances, des pratiques particulières, des cas qui expliquent des concepts (« témoignage »), des thèmes (« fin des témoins ») et des distinctions fondamentales (la mémoire/l'histoire) qui sont d'ordinaire traités de manière abstraite. L'idée étant alors de trouver un contexte et d'insérer une recherche dans ce contexte en sorte d'expliquer le concept, le thème ou la distinction qui fait l'objet de l'attention. La différence majeure de ce dispositif de recherche par rapport à la stratégie d'enquête proposée par Harold Garfinkel tenant au caractère programmatique de la contextualisation ainsi qu'à la pluralisation des contextes. Considérons dans quelle mesure les différents sites de visite ont pu constituer de tels « contextes évidents » et les « événements conceptuels » qui y sont survenus.

Musée d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et du Haut-Jura (Nantua)

Lors de ce qui fut la première des visites sur site effectuées au regard de la thématique de la « fin des témoins », le processus d'effacement de ceux qui se constituèrent par la création même d'un musée en témoins consacrés fut pour ainsi dire figuré comme tel sous différents aspects.

Ce musée associatif créé en 1986 devient municipal en 1990 et est géré depuis 2004 par le Conseil général. À cet égard, la visite s'est inscrite dans une temporalité de l'entre-deux, permettant de rendre particulièrement sensible l'effacement en cours : le musée s'est en effet présenté selon un état transitoire de grand contraste entre un rez-de-chaussée qu'une première phase de travaux était déjà venue mettre aux normes d'une muséographie rationnelle et un premier étage encore inchangé, présentant les agencements muséographiques originels, mais voué à être bientôt également normalisé. Ainsi ces témoins périssables avaient-ils œuvré à laisser quelque chose qui ferait témoignage mais qui va disparaître à son tour. Or, quel est-ce quelque chose ? Le musée, dont la pérennité est assurée ou bien

sa facture même, devenue trace vouée à disparaître ? Les modalités de la reprise gestionnaire et professionnelle du musée sont telles qu'elles vont se traduire par la disparition de la marque indicielle dont était empreinte leur muséographie. On ne saurait davantage être confronté au caractère métamorphique du témoignage et aux problèmes que pose le « passage du témoin », cette expression étant à entendre comme ne se rapportant pas seulement au contenu propositionnel du témoignage mais à la qualité substantielle du témoin : comment peut subsister le témoignage en passant de la personne périssable du témoin à une œuvre qu'il aurait réalisée anticipant sa propre disparition ?

Figuré, ce processus d'effacement le fut aussi par la visite même. Ses concepteurs – comme s'ils avaient entériné déjà le « passage du témoin » – n'ont pas pensé opportun de ménager dans le musée un temps de rencontre avec les rares témoins survivants… mais ont tout de même invité deux d'entre eux à venir déjeuner avec l'historienne Dominique Veillon, avant sa conférence de l'après-midi. D'où leur présence remarquable et non remarquée – comme si déjà excédentaire – dans le lieu, pendant notre visite ; ne s'autorisant déjà plus à intervenir alors qu'auparavant ils « racolaient » les visiteurs potentiels à la sortie de l'église. En position de témoins de leur propre effacement, ils n'en déplorent pas moins, alors, dans ces termes, que le musée soit devenu ce qu'il est :

> « Moi, je suis un pilier du musée. Tout ce qu'il y a, c'est nous qui l'avons amené. Rien que moi, j'ai fait plus de 50 000 km pour le musée. Avec René C., Dino I., François… hélas ils sont tous décédés ! La cabane qui est au premier, c'est tout nous qui avons installé. Les chaussures du skieur, c'est les miennes. Le musée, c'est nous qui l'avons fait et géré. Aujourd'hui, ils ont tout transformé de façon moderne mais j'estime que ce musée, comme ils l'ont transformé, il était mieux avant. Avant, nous, les dimanches, on racolait les gens à la sortie de l'église et les cars de touristes au bord du lac. C'est encore pareil à l'étage mais en bas ça a tout été changé. Ils nous l'ont tout transformé ! Il y avait même une salle de cinéma… Ah ça c'est le grand regret ! Ils nous l'ont massacré : il n'y a plus rien de ce qu'on a fait, sauf le sol ».

Une déploration exprimée entre soi, en attendant assis dans le hall la venue de l'historienne et peu avant que l'ensemble des visiteurs, montés à l'étage ne soient effectivement saisis par la force expressive de la « salle du maquis » avec sa cabane, ses mannequins habillés en skieurs, le paysage peint sur les murs et la bande-son qui diffuse des chants de maquisards interprétés par les témoins eux-mêmes !

La Maison mémorial des enfants juifs exterminés d'Izieu

C'est dans l'espace pédagogique de la Maison des enfants d'Izieu, à la suite de l'exposé d'une étudiante en sociologie[4] rendant compte du suivi qu'elle avait effectué

[4] Dans le cadre de ce dispositif, deux étudiantes en sociologie, Aurélia Léon à Izieu et Marie-Claire Bonnefous au CHRD de Lyon, ont procédé à un suivi ethnographique des séances de témoignages auprès des scolaires.

des activités de témoignage à destination du public scolaire se déroulant dans ce cadre, que la question du « bon témoin » a été posée par Annette Wieworka venant pontuer cette réaction de l'un des témoins présents dans la salle : « J'ai une expérience de 22 ans. Après le procès Barbie, j'ai commencé à parler de ma vie. Je parle dans trois pays et c'est pareil. Je n'ai jamais eu de problèmes de discipline ni d'inattention… ».

Posée dans ce contexte, la question du « bon témoin », rapportée d'ordinaire à la véracité de l'origine se trouve être recalibrée en fonction de la situation de témoignage, laquelle est en l'occurrence fortement marquée par un cadre pédagogique parascolaire. Et, si les professionnels des musées reconnaissent le capital d'attraction et de sympathie des témoins vis-à-vis du jeune public, ils tiennent cette activité à part des autres offres pédagogiques. Ils participent rarement aux séances, influent peu sur leurs contenus et ont une connaissance lacunaire de leur réception par les publics. Au moment où le témoignage oral va disparaître, ils aimeraient en connaître les ressorts.

Les trésors d'imagination et d'ingéniosité dont font preuve les témoins pour transmettre une part de leur expérience, pour tenter de donner du sens et un présent à ce passé, pour éveiller des émotions par une approche sensible de l'histoire peuvent à certaines occasions faire de ces rencontres un moment exceptionnel. Cependant, en dépit de la présence humaine qu'apporte le témoin, l'adhésion au récit n'est pas toujours garantie, la communication peut ne pas s'établir par décalage, incompréhension ou ennui du public ou du fait de difficultés du témoin vieillissant. C'est tout aussi bien la capacité des protagonistes à insérer ce sens dans la situation de réception qui est déterminante dans la félicité du témoignage. Dans cette mesure, le témoignage peut porter sur tels événements échus ; mais le témoin peut aussi témoigner performativement du témoignage lui-même : il incarne alors cette charge éthique, cette obligation qui l'amène après plus d'un demi-siècle à venir payer encore de sa personne ; pour ces jeunes qui sont en face de lui dans le cadre de ce qui est aussi une situation de communication intergénérationnelle, il peut ainsi devenir une figure de l'engagement (au présent et son témoignage valoir à ce titre).

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) de Lyon

À travers une présentation et une auto-analyse en public du travail et de la méthodologie des opérateurs qui ont œuvré à l'introduction des témoins au musée et à leur mise en représentation, à différentes périodes, au moment de la création du musée et au moment où les témoins disparaissent, le public a été confronté à la coexistence de deux régimes historiquement séparés de sollicitation du témoignage.

Le premier régime correspond à l'entreprise de collecte initiale et à la méthode rigoureuse lui ayant été associée, avec les moyens techniques de l'époque, pour extraire la matière mémorielle des personnes témoins de la guerre et de la résistance, la transformer en collection, la constituer en archives séparées de la personne du témoin. On insiste tout particulièrement sur le soutien, sur l'accompagnement vers le témoignage qui est nécessaire avant et pendant l'extraction de la matière mémorielle ; l'émotion du témoin constituant dans cette perspective un obstacle à franchir dont il faut libérer le témoignage. Le second régime correspond à l'hommage photographique récemment rendu à la personne devenue témoin au sein du CHRD. Ce sont les individus qui sont mis en avant et leur activité de témoignage au CHRD : on se recentre sur la personne du témoin, son corps, son visage, ses mains. Cette seconde modalité de prise en compte du témoin est à bien des égards symétrique à la première : autant le témoignage filmé visait à extraire une matière mémorielle de la personne du témoin, autant les portraits photographiques réalisés récemment présentent la personne du témoin abstraction faite de la matière de son témoignage. Comme s'il avait fallu « réparer » un oubli et rendre hommage aux témoins avant que tous n'aient disparu. Ou comme si la « fin des témoins » ou plutôt celle du témoignage oral au CHRD devait elle aussi être muséifiée, au moment où le musée s'apprête à mettre un terme à cette activité et à clore le cycle du témoignage par les témoins. Que cet « hommage » ne soit pas rendu aux seuls derniers survivants mais bénéficie rétroactivement à chacun d'entre eux, c'est en tout cas ce qu'eut souhaité ce témoin consacré présent dans l'assistance : « J'aurais aimé que dans cette exposition de témoins, dans l'esprit de rendre hommage, il y ait citation des anciens témoins » !

Le dilemme ainsi attaché à la prise en compte de la dimension personnelle du témoignage, soit occultée, soit soulignée, est en revanche résolu par un dispositif helvétique[5] dont la présentation est venue en contrepoint l'après-midi. On se trouve alors face à une tout autre manière de faire et de concevoir : avec des moyens multimédias sophistiqués, c'est l'ensemble d'une population et d'une génération qui est témoin. Dans un cas, on est dans l'enregistrement *in extenso*, dans l'autre dans la sélection et le choix d'extraits. Et entre ces deux manières, sont aperçues les multiples possibilités de faire témoignage avec et après les témoins.

La Grotte de la Luire (Vercors)

Sans doute l'événement le plus marquant du cycle consacré à la « fin des témoins », en tout cas pour les deux auteurs de ce texte, aura-il été la rencontre passionnelle survenue lors de notre visite de la grotte de la Luire[6] entre ce

[5] Archimob, 2004, « L'histoire c'est moi. 555 versions de l'Histoire suisse. 1939-1945 », exposition multimédia, CD-Rom et DVD.

[6] La grotte de la Luire associe sur le même site un phénomène géologique remarquable et un événement dramatique de la guerre ; ce qui en fait un lieu de loisirs pour les uns, et un lieu sacré de

témoin consacré venu faire entendre sa voix en qualité de gardien de la mémoire, en cette situation et sur ce lieu, et le couple de jeunes gérants (le jeune homme étant lui-même petit-fils de résistant) qui nous accueillaient sur le site. Au travers d'une montée en intensité dramatique sur un site ô combien symbolique des débats et controverses qui agitent la société locale de ce territoire, ce qui aura été mis en jeu de manière on ne peut plus manifeste, c'est la possibilité de faire cohabiter *sous le même toit* un site « naturel » et un lieu de mémoire, une activité touristique et un lieu de pèlerinage et de commémoration. Face à l'interpellation abrupte du témoin ému par l'absence de toute mention à la grotte « historique » sur les derniers dépliants de promotion, venu défendre la priorité du devoir de mémoire et tandis que les élus locaux présents observaient un silence embarrassé, ce sont les deux jeunes gérants, à leur tour au comble de l'émotion, qui ont eu à répondre de ce que pour leur part, ils prenaient bel et bien en charge, au quotidien, les deux qualités du site – géologique et historique – et accueillaient avec le même soin leur public associé. Dialogue encore difficile, ô combien, et empreint d'affects entre l'un des derniers témoins qui se donne pour mission de perpétuer le souvenir qui de son point de vue est insuffisamment entretenu et des jeunes qui aspirent à dépassionner, désacraliser cette histoire et sa mémoire (dans laquelle ils sont eux-mêmes pris), tout autant qu'à « dépasser le morcellement du site[7] » ! « Vous ne parviendrez pas à le convaincre, c'est partout pareil ! » confiait après-coup l'historien aux jeunes gérants très choqués par cette épreuve publique dont ils venaient d'être les acteurs et qui avait manifesté, plus largement, une tension qui ne cesse de travailler la mémoire du Vercors, particulièrement sensible à la grotte de la Luire qui abrite les deux passions de ce territoire : nature et histoire.

---

la commémoration pour d'autres. La grotte témoigne ainsi d'un épisode dramatique au moment où les troupes allemandes ont investi le massif du Vercors : le 27 juillet 1944, les blessés de l'hôpital du maquis, repliés dans le porche d'entrée de la grotte, furent achevés sur leurs brancards ; les infirmières et les médecins furent exécutés ou déportés. Dans le porche de la grotte, nombreuses ont été les plaques apposées pour rappeler leur souvenir. Mais ce n'est pas là la seule histoire, ni le seul attrait du lieu. En effet, celle qui est aujourd'hui la grotte la plus longue du Vercors avec plus de 40 km de galeries répertoriées, fut découverte en 1896 et est explorée par les spéléologues depuis plus d'un siècle. Son exploitation est confiée à des gestionnaires privés qui ont signé un bail commercial auprès de la mairie de Saint-Agnan, propriétaire de ce site classé depuis 1946 et de ses abords, et ont à charge la mise en valeur et la promotion des deux dimensions du site auprès du public : le porche du maquis et la cavité où un son et lumière retrace 50 millions d'années d'évolution karstique. Si pendant plusieurs décennies, ce fut la grotte « historique », celle de l'hôpital massacré du maquis qui était connue et qui attirait les visiteurs, aujourd'hui la notoriété s'est inversée : le public, en particulier les jeunes, vient d'abord pour la grotte « géologique ».

[7] Le couple de jeunes gérants fait valoir qu'il joue un véritable rôle de médiateur auprès du public de la grotte « géologique » qui bien souvent ignore tout de ce dont la grotte fut le théâtre.

Centre du patrimoine arménien (CPA, Valence)

L'événement qui a plus particulièrement retenu notre attention lors de la visite au Centre du patrimoine arménien appelle une observation préalable. Ce qui a pu faire événement, lors des visites, tient pour une part, comme on l'a vu jusqu'à présent, à son indexation au site considéré ; mais cela tient aussi à la dynamique de l'entre-visites, à ce qui passe, ce que l'on retrouve ou qui rebondit d'une visite, d'un site, d'un contexte à l'autre. Comment peut-on, par conséquent suivre un même fil, de visites en visites, le retracer ? Comment une question abstraite posée sur tel site en vient-elle à être posée tout autrement eu égard aux ressources spécifiques à tel autre ? Il en aura été ainsi de la question des descendants : « Les descendants des témoins sont-ils des témoins ? », « Peut-on encore témoigner après la "fin des témoins" ? », « De quoi témoignent les enfants ? »…

La question de la transitivité familiale du témoignage était présente dès le début du cycle de visites, dans la conférence de Dominique Veillon à Nantua, qui avait instruit un vis-à-vis entre les héritiers et l'historien ; on l'a retrouvée dans les discussions conduites à Izieu et au CHRD sur la prétention au témoignage exprimée par certains enfants de témoins et elle était encore en filigrane dans le face-à-face de la grotte de la Luire. Or, la thèse d'une disqualification des héritiers qui avait prévalu sur ces différentes scènes, a été sensiblement contestée lors de la journée « Le temps des héritiers : transmettre la mémoire du génocide des Arméniens », tenue à Valence et tout particulièrement par l'intervention d'Anouche Kunth, doctorante en histoire à l'EHESS et auteure pour France Culture d'un documentaire sonore sur les traces de son arrière-grand-père (historienne donc *et* mémorialiste). En effet, ce document qu'il nous a été donné d'entendre, s'il n'est en rien un document acceptable sur le génocide, est un remarquable document sur l'herméneutique que requiert ici la quête mémorielle, sur le devenir détective qu'appelle cette « mémoire trouée » des Arméniens. À partir de cette figure de l'héritier en recherche, on constate que la disqualification commune du témoignage des héritiers doit à une conception monolithique du témoignage. Ici, tout au contraire, le témoin invente, découvre le cadre qui l'autorise et dont il témoigne : détective d'une mémoire trouée. On perçoit donc tout l'intérêt de documenter le mode d'existence de cette mémoire trouée du génocide !

Avec l'invitation pour la première fois d'un conférencier turc au CPA et avec les effets de son intervention, c'est une autre figure de l'héritier qui fit événement. Ce sociologue, journaliste, réalise un travail de mémoire à partir du journal de bord de son grand-père, officier dans l'armée turque au moment du génocide des Arméniens. La présentation publique de sa démarche et de son travail a provoqué deux réactions. Tandis que des Arméniens présents dans le public engagèrent et poursuivirent l'échange pour la première fois de leur vie avec un ressortissant du pays des bourreaux de leurs ascendants, pour l'historienne d'origine arménienne, sa propre mémoire biographique prit émotionnellement

le dessus et l'en empêcha. Si l'on suit la succession des temps proposée par Serge Barcellini à propos de la Grande Guerre, c'est avec la cinquième génération qui suit l'événement que viendrait le « temps de l'histoire » ; or, c'est ce même temps objectif qui nous sépare de l'événement du génocide et il semble bien que le « temps de la mémoire » doive perdurer là où il y a des héritiers pour subjectiver un tort…

Conclusion

Le dispositif original présenté peut être appréhendé comme ayant été un opérateur de sensibilisation à la nécessaire évolution d'une ligne de partage intra-testimonale, en particulier avec des chercheurs promouvant l'idée d'une nécessité et d'une actualité de la reconnaissance de la qualité de témoin aussi bien aux bourreaux, aux miliciens, aux collaborateurs qu'à ceux qui ont seulement vu ou qui n'ont rien fait. À cet égard, ce dispositif aura été le lieu d'une confrontation entre cette perspective portée par des chercheurs et à laquelle étaient plus ou moins sensibles les divers lieux de mémoire et leurs représentants, perspective nourrie par la comparaison européenne en particulier avec l'Allemagne… Et l'on peut voir le séminaire comme une scène de mise en tension[8], mais aussi comme un lieu épiphanique concernant cette thématique émergente[9].

Ce qui importe davantage, c'est de recadrer cette question de l'évolution de la ligne de partage intra-testimoniale et de considérer ce dispositif à ce plan-ci du recadrage. Intitulé « la fin des témoins », celui-ci en tout premier lieu a posé la question de la consécration ou au contraire de l'oubli du témoin non pas de manière distributive mais comme une propriété collective ; le moment présent étant appréhendé comme un moment d'inflexion entre une consécration du témoin dont ces lieux ont été, de différentes manières les promoteurs, les acteurs, dans une époque qui peut être caractérisée comme étant celle de l'« ère du témoin » et une imminence de l'oubli, et le problème de l'oubli. Poser la question du témoin telle qu'elle a été posée dans le séminaire, c'était la rapporter aux usages qui en sont faits et donc finalement, poser la question du « bon » témoin, c'est-à-dire : « Qu'est-ce que permet de faire le témoin ? »,

[8] Le comble de cette tension aura été atteint lors de la visite sur site en Haute-Savoie : au terme de la présentation qui avait été complètement prise en charge par un témoin consacré, sur le chemin du retour, les chercheurs ont fait un détour pour se rendre, à quelques kilomètres du lieu du séminaire, sur le site d'un cimetière de miliciens fusillés à la libération, visiblement entretenu et constitué donc en lieu de commémoration ; miliciens dont il n'avait pas été dit un mot et qui sont absents du lieu d'exposition. Oubli en partie réparé depuis par un document rédigé et publié à destination du public par l'association des Glières.

[9] En particulier à Valence, avec l'invitation pour la première fois d'un Turc dont l'intervention à partir du journal de son aïeul et sa réception par le public entra en tension avec les instances habituelles du lieu de mémoire arménien. Événement qui à notre connaissance n'a pas été renouvelé ou prolongé depuis.

« Qu'est-ce qu'il fait à l'histoire ? À la mémoire ? », et donc apprécier la qualité du témoin à ses effets pratiques, dans une perspective pragmatique. À cet égard, le séminaire a permis de documenter différentes sortes d'usages, d'effets de la présence marginale ou au contraire centrale, oppressante, du témoin. Ce qu'a produit ce séminaire, c'est de rendre collectivement et publiquement manifeste l'idée que la valeur testimoniale est, dans ces lieux, largement une valeur d'usage par rapport à d'autres sources documentaires : l'intervention d'historiens, la collection, l'exposition… Finalement, c'est en fonction de ce principe, de cette méta-règle (Lemieux, 2009) rendue sensible que peut-être réévaluée la qualité testimoniale de tel ou tel et que des témoins oubliés ou proscrits peuvent être réévalués comme dans le cas du CPA. Inversement, c'est aussi en fonction de ce principe que les témoins consacrés peuvent être sinon disqualifiés, du moins mis en cause au plan de l'effet qu'ils produisent aujourd'hui sur la société locale comme dans la grotte de la Luire.

En guise de post-scriptum, ajoutons que, depuis le cycle de visites sur site indexées à « la fin des témoins », peut s'observer une remarquable persistance de la présence du témoin dans certains lieux de mémoire ayant élaboré depuis lors une nouvelle exposition permanente ; selon des formes nouvelles cependant, ajustées précisément à cette valeur d'usage particulière qui lui est localement conférée. En clair, le témoin et le témoignage qui jusqu'alors venaient en marge de l'exposition y font désormais leur apparition et ce, selon diverses modalités :

– les témoignages entrent dans les expositions comme ils entrent dans l'Histoire, en l'occurrence celle de la mémoire, en dialogue désormais avec les connaissances historiques ;

– cette entrée s'accompagne d'un élargissement de la gamme des témoignages pris en compte, par-delà les figures des témoins effectifs. Comme si l'on tirait bénéfice de ce que la fin physique des témoins vient mettre fin à un état de fait : à une forme d'appropriation du témoignage par ceux des protagonistes qui ont survécu et qui ont été engagés dans une carrière testimoniale ;

– au-delà même de la forme stricte du témoignage et venant prendre la place laissée vacante par l'actuelle « fin des témoins », on observe une généralisation du recours aux biographies sous différents états, pour donner des visages, des noms, des expériences vécues à l'Histoire ; pour en faire valoir les nuances, les dilemmes, toute sa complexité, toute son épaisseur ; pour donner en somme une autre « présence humaine » (Guillon, 2010) aux récits de l'histoire.

Enfin, à l'initiative d'artistes ou à la demande des lieux de mémoire se font jour des performances artistiques mettant en scène des témoins et leur témoignage, comme tenant lieu contrefactuel de l'expérience sensible du témoignage bientôt révolue. Les acteurs de théâtre viennent alors donner une nouvelle vie et un nouveau souffle, par leur interprétation et par la mise en scène, aux acteurs de l'Histoire. C'est ainsi que lors d'une représentation du spectacle *Il se passe*

quelque chose de bizarre avec les rêves au théâtre des Célestins à Lyon[10], un ancien enfant d'Izieu présent dans le public a été mis en présence du personnage le représentant et fait spectateur de son propre témoignage. S'étant reconnu et ayant aussi été reconnu par les membres du public qui le connaissaient, il est sorti de la salle ému et comme assuré de la pérennité de son témoignage bien au-delà de sa propre personne.

Références

Barcellini S., Wieviorka A., 1995, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon.

Garfinkel H., 2001, « Le programme de l'ethnométhodologie », pp. 31-56, *in* : de Fornel M., Ogien A., Quéré L., *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, Éd. La Découverte.

Guillon J.-M., 2010, « Choix de mémoires et politiques de témoignages : mise en perspective », conférence *Documenter et transmettre avec et après les témoins,* Charbonnières-les-Bains, 20 janv. Accès : http://memorha.over-blog.com/7-index.html Consulté le 5/06/13.

Lemieux C., 2009, *Le Devoir et la grâce*, Paris, Éd. Economica.

Traverso E., 2005, *Le Passé, mode d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, Éd. Fabrique.

Wieviorka A., 1998, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon.

[10] La représentation théâtrale, *Il se passe quelque chose de bizarre avec les rêves* a été produite par la compagnie Golem Théâtre/Hôtel Europa à partir de témoignages filmés par la Maison d'Izieu d'anciens enfants qui y avaient séjournés pendant la Seconde Guerre mondiale. Conception et mise en espace : Michal Laznovski et Frederika Smetana.

> LES DÉFAILLANCES DE LA MÉMOIRE

SÉBASTIEN LEDOUX
Centre d'histoire sociale du XXe siècle
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
F-75005
ledoux.sebastien5@gmail.com

HENRY BULAWKO, TÉMOIN OUBLIÉ D'UN ÉVÉNEMENT CONSACRÉ : LA RAFLE DU VEL' D'HIV'

Résumé. — Ancien résistant et déporté, Henry Bulawko (1918-2011) devient porteur de la mémoire du génocide des Juifs après 1945, en particulier au sein de l'Amicale des anciens déportés juifs de France, dont il devient le président en 1967. À ce titre, il organise pendant de nombreuses années les commémorations de la rafle du Vel' d'Hiv' (16-17 juillet 1942) qui constitue l'arrestation la plus importante de Juifs en France durant la Seconde Guerre mondiale. Militant reconnu par les pouvoirs publics et les associations d'anciens déportés et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Henry Bulawko voit son action tombée dans l'oubli, alors que la remémoration du Vel d'Hiv' devient un événement consacré dans le contexte d'une « mise à l'agenda » de la mémoire du génocide établie par une nouvelle génération d'acteurs associatifs, politiques et médiatiques dans les années 80 et 90. Le cas de ce témoin « oublié » permet de questionner les cadres sociaux de la mémoire à travers l'analyse des dispositifs de « mémorialisation » qui sont en jeu. L'auteur montre ainsi en quoi le parcours d'Henry Bulawko vient buter sur les facteurs de consécration mis en place dans les années 80 pour « publiciser » un événement porteur d'expériences de la déportation qui instituent alors de nouveaux sens.

Mots clés. — Henry Bulawko, rafle du Vel' d'Hiv', Amicale des anciens déportés juifs de France, Serge Klarsfeld, Jacques Chirac, entrepreneur de mémoire, mémoire de la Shoah, problème public, Vichy, antisémitisme.

Né en 1918, Henry Bulawko est mort à Paris le 27 novembre 2011. Un hommage lui est alors rendu dans la presse nationale, comme *Le Monde* ou *L'Humanité* qui le présentent comme « l'un des derniers grands témoins de la Shoah » (*L'Humanité*, 2/12/11 : 5), ainsi qu'au sein des associations d'anciens résistants et déportés de la Seconde Guerre mondiale et de la communauté juive. Cependant, aucun hommage national n'intervient de la part de la République qui lui avait décerné la distinction de commandeur de la Légion d'honneur en 1999 puis de grand officier en 2005. Aucun représentant n'assiste à ses funérailles à la fondation Rothschild à Paris, le 2 décembre 2011. Seuls sont présents ceux de la mairie de Paris au niveau des pouvoirs publics. Henry Bulawko n'est pas non plus évoqué par le nouveau président de la République, François Hollande, lors de son discours l'année suivante pour le 70e anniversaire de la rafle du « Vel' d'Hiv' » le 22 juillet 2012. La représentation nationale est de nouveau absente pour l'anniversaire de sa mort le 22 novembre 2012 à l'occasion duquel une plaque est apposée par les responsables du Cercle Bernard Lazare dont il a été l'un des cofondateurs[1]. Cet oubli de la part de l'État français concernant un homme qui a été pendant de très nombreuses années l'organisateur infatigable de la commémoration d'un événement, la rafle des 16 et 17 juillet 1942, dénommé « rafle du Vel' d'Hiv' » devenu en 1993 journée nationale commémorative, soulève des interrogations. Il permet d'analyser les mécanismes de la « mémorialisation » d'un événement sur cinquante ans, corrélés à la trajectoire d'un témoin second, porteur de mémoire de la rafle du Vel' d'Hiv' dans les années 50-70, mais qui s'efface au moment même où cet événement vient à occuper le devant de la scène politico-médiatique à partir des années 80, pour ensuite être consacré au milieu des années 90 comme le symbole des « années noires » en France.

Trajectoire d'Henry Bulawko jusqu'en 1945

Henry Bulawko est né à Lida en Lituanie, dans l'actuelle Biélorussie, en 1918. Sa famille vient vivre à Paris à partir de 1925. Il est le fils d'un rabbin qui fait partie du mouvement sioniste de gauche *Hachomer Hatzaïr.* Henry Bulawko intègre lui-même ce mouvement dès avant la guerre.

En novembre 1940, Henry Bulawko entre dans la Résistance et devient un membre très actif du Comité Amelot, groupe de résistants juifs créé dès juin 1940 par des responsables de la Fédération des sociétés juives de France (FSJF) et du Bund pour aider les juifs émigrés (scolarisation, hébergement, nourriture, soins médicaux) (Adler, 1985 ; Jacoubovitch, 2006). Le siège est fixé au 36 de la rue Amelot d'où le nom que prendra l'organisation dirigée par David Rapopport jusqu'à son arrestation en 1943. Sous l'étiquette d'une colonie scolaire qui existe

[1] Un hommage du maire de Paris, B. Delanoë, est alors lu par son adjointe L. Cohen-Solal.

depuis 1926, les membres du Comité Amelot organisent clandestinement des aides auprès des Juifs parisiens. Henry Bulawko est chargé de la fabrication des fausses cartes d'identité[2]. Il travaille également rapidement, à titre personnel, avec des communistes qui l'ont contacté pour les aider à se cacher et à leur fournir des faux documents. Le jeune Résistant participe aussi à des actions de sabotage d'entreprises travaillant pour l'Allemagne. Avec l'intensification des rafles à Paris à partir de 1941, des comités unitaires sionistes-communistes sont créés dans la plupart des quartiers à forte population juive pour resserrer les structures des divers mouvements résistants parisiens. Henry Bulawko met en place des « planques » pour protéger les enfants orphelins juifs dont les parents ont été arrêtés. À partir d'avril 1942, il participe à des actions armées sous l'égide des communistes qui possédaient des armes à la différence des résistants sionistes.

Lors de la rafle du Vel' d'Hiv' des 16 et 17 juillet 1942, la quatrième rafle de Juifs depuis le début de l'Occupation, mais la plus massive et la première qui concerne des femmes et des enfants, Henry Bulawko et sa famille sont épargnés, mais plusieurs de ses amis juifs résistants sont arrêtés. Il poursuit ses actions avec les communistes centrées sur les actes de sauvetage des Juifs : placement des enfants à Paris, diffusion de fausses cartes d'identité, assistance pour les envoyer ou les accompagner en zone libre. Henry Bulawko fait alors de nombreux trajets en province.

Il est arrêté le 19 novembre 1942 au métro Père Lachaise par des policiers français qui l'accusent de camoufler son étoile jaune sous un livre. Transféré au camp de Drancy, il y reste pendant quatre mois avant d'être envoyé à Beaune-la-Rolande. Après un retour à Drancy, il est déporté à Auschwitz le 18 juillet 1943. Arrivé quelques jours plus tard, il est amené au camp de travail de Jaworzno. Après vingt mois d'internement, il doit joindre de force la « marche de la mort » à la suite de la libération du camp d'Auschwitz en janvier 1945. Arrivé au camp de Blechammer à la frontière polono-allemande, il est libéré quelques jours plus tard par les troupes soviétiques, « nos libérateurs » (Bulawko, 1954 : 118). Henry Bulawko est pris en charge avec les autres rescapés par un centre de rapatriement français qui les installe quelque temps à Katowice. Le chemin du retour en France passe par Odessa, puis arrivée à Marseille le 10 mai 1945, et retour à Paris où il est accueilli par son frère.

Henry Bulawko, porteur de la mémoire du Vel' d'Hiv'

La commémoration de la rafle du Vel d'Hiv' commence juste après la guerre. En juillet 1946, une plaque est inaugurée au Vélodrome d'Hiver à la mémoire des

[2] Voir son récit dans le livre de témoignage *Les Jeux de la mort et de l'espoir : Auschwitz-Jaworzno* qu'il écrit en 1954, réédité en 1980 avec une préface de Vladimir Jankélévitch.

« trente mille hommes, femmes et enfants juifs victimes des persécutions raciales » qui « furent parqués en ce lieu sur l'ordre de l'occupant nazi. Puis, séparés les uns des autres, ils furent déportés en Allemagne dans les camps d'extermination ». Le nombre des arrestations mis en avant au sein du mouvement associatif restera pendant très longtemps celui de « 30 000 » qui correspond à l'objectif fixé au départ par les autorités allemandes, et non celui effectif de 12 884 arrestations[3]. Au cours de cette cérémonie officielle, l'État français est représenté par Laurent Casanova, ministre des Anciens combattants et Déportés du gouvernement provisoire, qui prononce à cette occasion un discours dans lequel « il dénonce la propagande de Vichy qui sous l'Occupation, disait au peuple : "Donnez-leur des Juifs et nous aurons la paix". Il termine en criant : "Honte aux traitres et aux assassins qui ont servi l'ennemi"[4] ». Le rôle de Vichy dans ce qui représente l'arrestation la plus importante de Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale n'est donc pas occulté, ni même « euphémisé ». Au sortir de la guerre, nous ne sommes pas encore dans le discours officiel du « mythe résistancialiste » qui dominera par la suite (Rousso, 1987).

De son côté, Henry Bulawko poursuit son action de militant auprès des Juifs dès l'après-guerre. Il fait partie de plusieurs associations situées politiquement à gauche, dont celle fondée en septembre 1945 par Nahum Fansten, l'Amicale des anciens déportés juifs de France (AADJF)[5]. L'AADJF, dont le siège est situé au 120 rue du Temple, dans le 3e arrondissement de Paris, se donne pour but de

> « resserrer les liens de tous les anciens déportés juifs, combattants des Ghettos, internés, familles de disparus, et victimes du nazisme de tous les pays d'Europe occupés et vivant en France depuis la fin de la guerre, de défendre les droits des victimes du nazisme, de lutter contre le retour du fascisme pour qu'il n'y ait JAMAIS PLUS D'AUSCHWITZ, de perpétuer le souvenir de nos martyrs »[6].

Les responsables de l'association, dont Henry Bulawko, organisent une aide matérielle aux familles des disparus ainsi qu'aux rescapés. Dans le paysage associatif des anciens déportés, cette Amicale constitue une présence marginale mais originale car elle revendique dès son origine une spécificité juive de la déportation qu'elle associe, de fait, à une extermination, alors que, dans le même temps, la plupart des associations englobent la déportation raciale dans l'histoire générale de la déportation de la Seconde Guerre mondiale (Wieviorka, 1992). Dans les années 50-60, l'AADJF revendique à maintes occasions la nécessité de

[3] Après leur arrestation, les célibataires et couples sans enfant furent envoyés directement au camp de Drancy puis déportés à Auschwitz dans les jours suivants. Les familles (8 160 personnes dont 4 051 enfants) furent d'abord parquées pendant cinq jours au Vélodrome d'Hiver de Paris. Elles seront ensuite transférées dans les camps du Loiret (Pithiviers et Beaune-la-Rolande) puis déportées en août à Auschwitz où la plupart sont exterminées dans les chambres à gaz. Des 12 884 juifs arrêtés lors de cette rafle, seuls 811 personnes reviendront après la guerre. Voir Joly (2006) et Rajfus (2002).

[4] Archives du cabinet du ministre de l'Intérieur, carton AN_F1a_3369, « La Palestine et la question juive », 1946.

[5] Les archives de cette association se trouvent au Mémorial de la Shoah.

[6] Extrait du « Rapport d'activité de 1965 » de l'association, archives AADJF.

« faire ressortir le caractère exceptionnel du martyrologue juif. Des déportés de toutes origines ont été acheminés sur Auschwitz, mais (à l'exception des Tsiganes) seuls les Juifs devaient y être voués à la destruction totale. Des familles, des communautés entières y périrent dans les chambres-à-gaz et dans les fours crématoires. Le seul crime de ces innocentes victimes était d'appartenir au peuple juif[7] ». Au cours des années 50, l'association va progressivement prendre en charge diverses commémorations liées à des événements ou des lieux relatifs aux persécutions antisémites de la Seconde Guerre mondiale en France : au Vel' d'Hiv' (juillet), à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers (mai). Pour le 10e anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', le 16 juillet 1952, c'est donc l'Amicale qui organise la commémoration « des rafles monstrueuses du 16 juillet 1942 dont furent victimes 30 000 juifs de Paris et des environs[8] » devant la plaque apposée en 1946 sur l'enceinte du Vélodrome d'Hiver. Le comité de patronage de cette cérémonie constitué par l'Amicale rassemble des responsables d'associations juives (Fédération des associations des anciens combattants et volontaires juifs, UJRE, USJF, *Hachomer Hatzair*, Conseil représentatif des institutions juives de France – CRIF), de la communauté religieuse (le Grand rabbin de France, le Grand rabbin de Paris), de déportés (FNDIRP), des droits de l'homme (MRAP), d'intellectuels (André Spire, Pierre Paraf, Henri Hertz), et d'avocats. En revanche, aucun représentant du gouvernement n'est présent dans ce comité. Alors qu'au lendemain de la guerre, l'État y participait, ces commémorations du Vel d'Hiv', organisées dès lors chaque année par l'Amicale, rassemblent presque exclusivement la communauté juive. Au début des années 50, la remémoration de l'événement devient ainsi « l'affaire des Juifs » et non de la nation française, ce que l'éditorial de la revue du *Monde juif* déplore en 1950 :

> « Le monde non juif s'est hâté de passer à l'ordre du jour sans vouloir s'arrêter longtemps devant un spectacle qui l'horrifiait bien, mais qui ne le touchait pas trop. […] Les Juifs reprennent cette habitude séculaire de se recueillir seul devant leurs morts et martyrs. Le 16 juillet de cette année trouvera les Juifs de Paris et de France en plein isolement avec le souvenir des rafles de 1942. Quelques voix "clamant dans le désert", appartenant à de rares amis non juifs se feront entendre probablement au Vélodrome d'Hiver. Elles auront pour effet d'accentuer et d'approfondir le sentiment de la solitude juive »[9].

Cependant, l'Amicale va chercher à décloisonner ce cadre communautaire de la commémoration tout en cherchant à conserver le leadership de celle-ci au sein de la communauté juive[10]. Au début des années 60, l'association requiert systématiquement la présence de l'État en sollicitant le ministère des Anciens

[7] Lettre du président de l'Amicale, N. Fansten, adressée le 4 décembre 1963 aux membres du Comité international d'Auschwitz qui doivent alors créer un monument à Auschwitz-Birkenau, archives AADJF.

[8] Affiche de l'association informant de la commémoration, archives AADJF.

[9] Éditorial, 1950, *Le Monde juif*, 33, juillet, p. 1.

[10] À partir de 1957, une seconde cérémonie a lieu le même jour au Mémorial du martyr juif inconnu organisée par ses dirigeants, juste après celle organisée au Vélodrome d'Hiver par l'AADJF ; voir Perego (2010).

combattants et Victimes de guerre. Le ministère accepte en accordant son patronage chaque année et en envoyant, selon les années, un représentant à la journée commémorative[11]. Le ministre des Anciens combattants, Jean Sainteny, accepte de placer la commémoration du 16 juillet 1963 sous sa présidence[12]. Dans cette intention de faire sortir la mémoire de l'événement des cadres de la communauté juive, l'AADJF sollicite également les médias comme la télévision. Nahum Fansten écrit ainsi au directeur du journal télévisé, Raymond Marcillac, pour qu'il accepte de « consacrer une séquence du Journal télévisé à cette Cérémonie qui groupe régulièrement plusieurs milliers de personnes[13] ». En fait, le journal télévisé consacre un court reportage à la commémoration du Vel' d'Hiv' lors de son édition du soir chaque année depuis 1954[14].

Membre du bureau dès 1945, puis secrétaire général, Henry Bulawko devient le président de l'AADJF en 1967. Si Henry Bulawko était présent à Paris lors des rafles des 16 et 17 juillet 1942, il n'a pas été témoin direct de l'événement comme il le raconte dans son livre de témoignage écrit en 1954. C'est ainsi comme témoin second qu'il devient porteur de la mémoire de l'événement en organisant chaque année la cérémonie qui le commémore. Le nouveau président cherche à inscrire la rafle dans la mémoire collective des parisiens. Il sollicite ainsi le conseiller municipal de Paris, André Blumel, pour qu'une rue soit nommée « rue de la grande rafle » aux abords de l'emplacement du Vélodrome d'Hiver détruit en 1959[15]. Pour autant, cette demande n'aura pas de suite. Henry Bulawko prononce des discours à chaque commémoration du Vel' d'Hiv' dès 1967, invitant d'autres responsables associatifs à prendre la parole comme ceux de la FNDIRP, avec laquelle il entretient des relations étroites[16].

L'évolution des discours commémoratifs d'Henry Bulawko, entre 1967 et les années 80, fait apparaître la trajectoire d'un acteur important de la remémoration d'un événement en pleine mutation (Certeau, 1968 : 39)[17]. Ses discours restent profondément liés à son expérience personnelle de résistant et de déporté juif, son arrestation étant due à son identité juive et non à ses actes de résistant. Pour autant, ses discours ne sont jamais non plus détachés de la collectivité dont il fait partie et qui donne au fil du temps aux faits commémorés de nouveaux sens et/

[11] Voir par exemple le courrier du 4 juillet 1961 du capitaine Varo (ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre) adressé à N. Fansten, archives AADJF.

[12] Lettre du 28 juin 1963 du Commandant Hochart (ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre) adressé à N. Fansten, archives AADJF.

[13] Lettre du 1er juillet 1963, archives AADJF.

[14] Archives INA.

[15] Courier d'A. Blumel à H. Bulawko, 29 novembre 1967, et courrier d'H. Bulawko à A. Blumel le 24 janvier 1968, archives AADJF. Avocat, A. Blumel est un conseiller municipal apparenté communiste, membre du cercle de la gauche sioniste B. Lazare, cofondé en 1954 par H. Bulawko.

[16] Voir le discours de Marcel Paul ; président de la FNDIRP à la cérémonie du 16 juillet 1968, archives AADJF.

[17] Comme le précise M. de Certeau (1968 : 39) , « un événement n'est pas ce qu'on peut voir ou savoir de lui, mais ce qu'il devient (et d'abord pour nous) ».

ou de nouveaux enjeux[18]. C'est ainsi que la singularité de la déportation juive, qu'il connaît pour en avoir été témoin direct, est perçue comme telle par de plus en plus de personnes, comme il l'observe lors de la cérémonie du 25e anniversaire en 1967 : « C'est seulement aujourd'hui que l'on commence à comprendre l'ampleur du drame qu'ont vécu des hommes et des femmes dont le seul crime était d'être juifs[19] ». L'actualité éditoriale fait également intervenir cette année-là la question du rôle de Vichy dans la commémoration. Ancien résistant, Claude Lévy est invité par Henry Bulawko à prendre la parole au cours de la cérémonie. Claude Lévy vient en effet de publier avec Paul Tillard (1967)[20], ancien déporté, un livre sur la rafle du Vel' d'Hiv'. Résultat d'une enquête minutieuse à partir d'archives et de témoignages, l'ouvrage donne le chiffre des arrestations (12 884 personnes), celui des personnes parquées au Vélodrome (environ 7 000 dont 4 051 enfants), et pointe la responsabilité de la police française (constitution du « fichier juif », arrestations, déportations). Dans le même temps, les auteurs rendent hommage aux mouvements résistants communiste et juif qui ont permis, en alertant les Juifs d'une prochaine arrestation, un sauvetage *in extremis* empêchant, selon eux, les 30 000 arrestations prévues. Henry Bulawko tient compte des résultats de cette enquête. Le chiffre des « 30 000 » envoyés au Vel' d'Hiv' n'apparaît plus dans les communiqués et courriers qu'il écrit pour l'organisation de cette commémoration. Il est question « des milliers d'hommes, femmes et enfants et vieillards juifs[21] ». Quant au rôle de Vichy dans la rafle, il est évoqué dans le discours dactylographié d'Henry Bulawko mais cette partie est barrée au stylo[22]. *In fine,* le sujet n'aurait, semble-t-il, pas été évoqué par lui au moment de sa prise de parole.

L'année suivante, la cérémonie est, pour Henry Bulawko, l'occasion de dénoncer la politique d'oubli des crimes nazis en Allemagne à travers le vote de la loi de prescription au Bundestag (1965) et l'attitude du chancelier allemand de l'époque, Kurt Kiesinger. « Oublier, c'est rendre possible le retour des criminels et la répétition de leurs crimes[23] », affirme-t-il. La lutte contre la prescription des crimes nazis est alors l'un des principaux combats des associations d'anciens déportés. Un combat auquel s'associe son ami, le philosophe Vladimir Jankélévitch,

[18] H. Bulawko peut ainsi être considéré comme l'un de ces « acteurs collectifs » qui « pour être porte-parole, témoins autorisés, ordonnateurs peut-être des usages politiques du passé ou entrepreneurs d'identité, n'en restent pas moins partie du tout, partie d'un ensemble social porteur d'expériences partagées », (Lavabre, Tartakowsky, 2006 : 192).

[19] Discours du 12 juillet 1967, archives AADJF. En écho à l'observation de H. Bulawko, F. Azouvi (2012 : 217) estime que le génocide des Juifs « est entré définitivement dans l'espace public, c'est-à-dire dans l'espace de la discussion et de la critique » en trois ans, soit de 1963 à 1966.

[20] Sur P. Tillard, voir la contribution de J. Walter dans le présent volume.

[21] Communiqué de presse de l'AADJF pour le 25e anniversaire, 1967, archives AADJF.

[22] Discours du 12 juil. 1967, archives AADJF.

[23] Discours du 16 juil. 1968, archives AADJF.

qui a écrit une tribune dans *Le Monde* en 1965 intitulé « L'imprescriptible[24] », et qui se rend chaque année depuis les années 50 à la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv' à l'invitation de l'Amicale[25].

Le 30e anniversaire de la rafle se fait l'écho des débats publics vigoureux à propos du régime de Vichy. L'affiche éditée par l'Amicale d'Henry Bulawko pour la cérémonie commémorative du 12 juillet 1972 commence ainsi : « Il y a trente ans, en juillet 1942, Paris était témoin de la plus grande rafle de Juifs organisée par l'occupant nazi avec l'aide de la police vichyste : près de 30 000 Juifs, surtout des femmes, enfants et vieillards, furent rassemblés dans l'ancien Vélodrome d'Hiver, avant d'être déportés vers les camps d'extermination[26] ». Si le chiffre erroné des « 30 000 » refait son apparition, la mention du rôle de la police française est un fait nouveau du discours commémoratif d'Henry Bulawko qu'il faut resituer dans le contexte du début des années 70 où l'on constate l'effritement rapide du « régime mémoriel d'unité nationale » (Michel, 2010) avec, entre autres faits, le retentissement du film *Le chagrin et la pitié* (1971) qui évoque la rafle du Vel' d'Hiv', et le scandale provoqué par la grâce de Paul Touvier accordé par Georges Pompidou en 1971 (mai-juin 1972)[27]. D'ailleurs, l'affiche de l'Amicale invitant à commémorer la rafle du Vel' d'Hiv' en 1972 dénonce explicitement « les mesures d'amnistie et de grâce au profit des tortionnaires allemands ou français de la Gestapo et des S.S (Hagen, Lishka, Klaus Barbie, Paul Touvier, Darquier de Pellepoix, etc.)[28] ».

À l'occasion de cette commémoration, le journal télévisé de 20h y consacre ce soir-là un reportage de sept minutes. Si le journal télévisé a évoqué la commémoration du Vel d'Hiv' depuis 1954, très rapidement cependant, c'est la première fois qu'une véritable enquête contenant des images d'archives et des témoignages est diffusée sur le petit écran. Le présentateur précise qu'il s'agit de « la plus grande rafle de l'Occupation avec 30 000 Juifs étrangers étaient arrêtés et parqués au Vélodrome d'Hiver à Paris avant d'être acheminés vers les camps d'extermination[29] ». Henry Bulawko ainsi que Vladimir Jankélévitch sont interviewés au cours du reportage. Le premier fait le récit de ce qu'il a vu ce jour-là comme témoin, évoque ses activités de Résistant au sein du Comité Amelot, et insiste sur le caractère nouveau de cette rafle qui s'est concrétisée par l'arrestation de 4 000 enfants dont très peu reviendront. Jankélévitch revient

[24] *Le Monde* (3-4/01/65). Texte remanié et publié ensuite dans la *Revue administrative* en février 1965, repris dans *Pardonner ?* aux éditions Le Pavillon en 1971, puis au Seuil en 1986 sous le titre *L'Imprescriptible*.

[25] V. Jankélévitch répond chaque année par une lettre manuscrite à l'invitation de l'Amicale, AADJF.

[26] Archives AADJF.

[27] L'hebdomadaire *L'Express* révèle la grâce présidentielle le 5 juin 1972. G. Pompidou s'explique sur cette décision lors d'une conférence de presse le 21 septembre. Voir Rousso (1987) et Azouvi (2012).

[28] Archives AADJF.

[29] Journal télévisé du 16 juillet 1972, ORTF, archives INA.

sur la question de l'oubli et du pardon : « On n'a pas le droit d'oublier […] trente ans après, la blessure fait toujours aussi mal » (*ibid.*). Lazare Pitkowicz, arrêté avec sa famille et qui a réussi à s'évader du Vélodrome d'Hiver, est également interviewé. Questionné par le journaliste sur l'identité des policiers présents au Vel' d'Hiv', celui-ci précise qu'il n'y avait « pas de policiers allemands, uniquement que des policiers français » (*ibid.*).

Au cours des commémorations suivantes, Henry Bulawko s'inscrit dans ce nouveau cadre de remémoration de la rafle en insistant de nouveau sur la question de la responsabilité française dans la « rafle organisée à Paris par les forces d'occupation avec le concours de la police de Vichy[30] ». Le mythe de Vichy « bouclier des Juifs » est de nouveau dénoncé. Sur cette question, Henry Bulawko est également conforté scientifiquement par la publication du livre de Robert Paxton *La France de Vichy* (1973), salué par la presse juive. L'émission *La France et les Français sous l'Occupation*, diffusée à la télévision en juin-juillet 1974 évoque aussi la rafle du Vel' d'Hiv' en ces termes : « La police française, obéissant aux ordres des Allemands, arrête près de vint mille personnes […] des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, des nourrissons, des malades et des mourants sont parqués au Vel' d'Hiv', gardés par des agents de police français. Une dizaine seulement reviendront des camps de la mort[31] ».

Devant ces précisions concernant le chiffre des arrestations, le président de l'Amicale finit par renoncer en 1975 au chiffre emblématique des « 30 000 » arrestations, énoncé dans la remémoration de l'événement depuis 1946. Il indique ainsi que ce chiffre correspond aux listes établies par les autorités avant d'ajouter que « le nombre de ceux qui tombèrent dans les filets tendus fut probablement inférieur, car la solidarité de la Résistance joua et permit à une partie des victimes d'échapper à la souricière[32] ». Ancien résistant lui-même, proche des résistants communistes pendant les années d'Occupation à Paris, militant de la mémoire au sein d'organisations juives situées à gauche, Henry Bulawko voit donc dans ce sauvetage des juifs d'abord et avant tout le résultat du travail des mouvements organisés de la Résistance, dont il a lui-même fait partie avec le Comité Amelot.

Dans ce même discours, il rend également hommage au président de la République Valéry Giscard d'Estaing qui a évoqué la rafle du Vel' d'Hiv', dont il a été lui-même témoin oculaire, lors de sa visite à Auschwitz le 18 juin 1975[33]. Le rôle de la police française n'est pas mentionné, mais la rafle du Vel' d'Hiv' se voit

[30] Allocution d'H. Bulawko le 16 juillet 1975 à l'occasion du 33e anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', archives AADJF.

[31] L'émission a été préparée par René Rémond et Georgette Elgey. Cité dans Azouvi (2012 : 300-301).

[32] Allocution du 16 juillet 1975 d'H. Bulawko, archives AADJF.

[33] « Nous les avons vu partir, je les ai vu partir. […] Quelques heures plus tard, on apprenait qu'il s'agissait de Juifs qui avaient été arrêtés à l'aube et qu'on rassemblait au Vélodrome d'Hiver. J'avais observé qu'il y avait parmi eux des enfants de notre âge, serrés et immobiles, le regard écrasé sur la vitre, pendant la traversée de cette ville glacée, à l'heure faite pour la douceur du sommeil. Je pense à leurs yeux noirs et cernés qui sont devenus des milliers d'étoiles dans la nuit » (*ibid.*).

ainsi intégrée dans la reconnaissance du génocide des Juifs, au plus haut niveau de l'État[34].

Avec ce nouveau contexte scientifique, sociétal et politique qui vient modifier dans ces années 70 la mémoire de la rafle du Vel' d'Hiv', Henry Bulawko s'adapte à ce nouveau cadre de remémoration en pointant lui aussi la responsabilité de Vichy, ce qu'il ne faisait pas auparavant. Cette lecture de l'événement reste en adéquation avec la mémoire individuelle qu'il peut lui-même en avoir, et le contenu de son discours comme porteur de mémoire. Même si l'évocation des mouvements résistants tend à s'effacer de ce cadre de remémoration collective au profit de la complicité de Vichy, Henry Bulawko le rejoint en effet dans le caractère antisémite et génocidaire de plus en plus affirmé dans lequel s'inscrit la rafle du Vel d'Hiv'.

Le tournant des années 80 : Henry Bulawko, porteur occulté de la mémoire de la rafle occultée

À la fin des années 70, l'actualité de la rafle du Vel' d'Hiv' ne se fait pas dans les commémorations organisées par Henry Bulawko mais ailleurs, dans les livres, les journaux et, surtout, dans les bureaux des juges.

Le travail de recensement des convois des Juifs déportés de France que mène Serge Klarsfeld depuis plusieurs années aboutit à la publication du livre *Mémorial de la déportation des Juifs de France* en 1978. Grâce à lui, l'identité et le nombre de Juifs déportés de France ainsi que les dates de départ des convois sont désormais connus. Cela concerne également ceux arrêtés lors de la rafle du Vel' d'Hiv'[35]. Dans son discours commémoratif en juillet 1978, Henry Bulawko cite le livre de Serge Klarsfeld auquel il accorde « une attention particulière[36] ». À l'appui de ce travail, le chiffre qu'il donne du nombre des arrestations lors de cette cérémonie se rapproche de la vérité historique : « Près de 15 000 juifs sont arrêtés au cours des rafles des 16 et 17 juillet 1942 » (*ibid.*). La condamnation de la participation de Vichy dans cet événement se fait également plus incisive qu'auparavant. Son discours commence ainsi : « Juillet 1942. Les cars des policiers vichystes, souvent accompagnés de miliciens mêlés, se lancent dans une grande chasse aux juifs » (*ibid.*). La mention d'un ordre donné par les Allemands a disparu des propos d'Henry Bulawko. Poussé par l'action juridique de Serge Klarsfeld, il s'agit désormais de pointer la responsabilité entière de Vichy. En effet, c'est le moment où Serge Klarsfeld, avocat, décide de poursuivre en justice des responsables du gouvernement de Vichy pour faire comprendre aux Français

[34] « Auschwitz a été le lieu de mise à mort du peuple juif et de l'extermination des Tziganes » déclare V. Giscard d'Estaing dans son discours à Auschwitz. Cité dans Azouvi (2012 : 305).

[35] Il s'agit des convois des 31 juillet, 3, 5, 7, 10, 12, 14, 17, 19, 21, 24 et 26 août en direction d'Auschwitz.

[36] Allocution d'H. Bulawko pour la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv', 12 juillet 1978, AADJF.

que les Allemands n'ont pu persécuter les Juifs qu'avec le concours des autorités de Vichy. Une plainte est déposée au tribunal de grande instance de Paris par l'avocat le 15 novembre 1978 à l'encontre de Jean Leguay, secrétaire général de la police dans la zone occupée de 1942 à 1944, pour crimes contre l'humanité. Des documents démontrant sa participation active à la rafle du Vel' d'Hiv' font partie du dossier transmis par Serge Klarsfeld au juge qui inculpe Jean Leguay pour crimes contre l'humanité en mars 1979.

La commémoration de 1979 entre dans une nouvelle phase au niveau des acteurs associatifs porteurs de mémoire de la rafle. Pour la première fois, elle est organisée par l'Amicale d'Henry Bulawko en commun avec l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France (FFDJF) que vient de créer la même année Serge Klarsfeld. Le contexte aussi a changé puisque désormais, le discours négationniste a fait son apparition dans l'espace public et suscité de vifs débats[37]. Henry Bulawko participe lui aussi à la riposte : « Ce que les jeunes doivent savoir, c'est que ce crime a été accompli avec la complicité de Français qui avaient perdu tout sens de l'honneur national et de l'honneur tout court en collaborant avec l'occupant nazi et en participant à ces crimes[38] ». La majeure partie de son allocution concerne les criminels allemands (Kurt Lischka) et français (Jean Leguay et René Bousquet) qui n'ont pas encore été jugés, un combat juridique entrepris par Serge Klarsfeld. Parallèlement à la commémoration, Henry Bulawko réagit également aux propos négationnistes en décidant de faire rééditer son livre de témoignage en 1980, préfacé par Vladimir Jankélévitch[39].

Dès l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir en mai 1981, Henry Bulawko s'adresse au nouveau secrétaire d'État aux Anciens combattants, Jean Laurain, pour lui demander son haut patronage pour la cérémonie de la rafle[40]. Jean Laurain envoie son chef de cabinet, Renée Aubry, y assister pour lire un message. Une nouvelle fois la cérémonie est organisée conjointement avec l'association FFDJF de Serge Klarsfeld. S'adaptant à la catégorie juridique de crime contre l'humanité pour laquelle Jean Leguay est inculpée, Henry Bulawko dénonce « la criminelle complicité de Pétain et des hommes de Vichy quant à cette décision et à son application par la police française[41] ».

Le 40e anniversaire de la rafle, en juillet 1982, est l'occasion pour les acteurs médiatiques et politiques d'en faire un événement. Un ministre en la personne de

[37] Voir les propos de L. Darquier de Pellepoix dans *L'Express* du 22/10/78 et la tribune de R. Faurisson dans *Le Monde* du 29/12/78, « Le problème des chambres à gaz ou la rumeur d'Auschwitz ». Pour leur retentissement, voir Azouvi (2012 : 310-334).

[38] Allocution d'H. Bulawko pour la commémoration du Vel' d'Hiv', 16 juillet 1979, archives AADJF.

[39] « On peut dire que l'année 1979, en dépit ou à cause des multiples tentatives de falsification de l'histoire et de réhabilitation du nazisme, a marqué une étape importante de notre combat contre l'oubli. […] Tout cela a amené de nombreux camarades à me suggérer de rééditer mon petit livre », (Bulawko, 1980 : 10-11).

[40] Courrier du 1er juin 1981, archives AADJF.

[41] Allocution d'H. Bulawko à la commémoration du Vel' d'Hiv', 16 juillet 1981, archives AADJF.

Jean Laurain est cette fois présent – ce qui n'était pas arrivé depuis 1946 – ainsi que le maire de Paris, Jacques Chirac. Cette présence témoigne d'une attention croissante sur ces questions mémorielles de la part des pouvoirs publics. Les institutions juives sont également représentées avec le président du CRIF, Alain de Rotschild, et le Grand rabbin de France, Samuel Sirat. Fait nouveau également, *Le Monde* consacre un dossier intitulé « Le nazisme et les Juifs » deux jours avant la commémoration, comprenant quatre tribunes (*Le Monde,* 10/07/82). L'effacement d'Henry Bulawko est déjà perceptible dans cette actualisation de la mémoire de la rafle. Le journal annonce la commémoration en citant uniquement le CRIF et les FFDJF comme organisateurs de l'événement (*Le Monde*, 10/07/82). Ce manque de visibilité médiatique d'Henry Bulawko et de l'AADJF, alors que Serge Klarsfeld, avec les FFDJF, est identifié par les journalistes comme un nouvel acteur de premier plan dans la reconnaissance de la complicité de Vichy dans le génocide (il a alors fait paraitre à ce sujet plusieurs tribunes dans *Le Monde*), renforce son isolement dans les pratiques commémoratives du Vel' d'Hiv'.

Pour le 41e anniversaire de la rafle en 1983, un Comité de liaison des anciens déportés juifs, regroupant l'Amicale d'Henry Bulawko et l'association de Serge Klarsfeld, est créé. Le comité organise une double cérémonie le 12 juillet, l'une devant la plaque du Vel' d'Hiv', l'autre au Mémorial du martyr juif inconnu. Comme chaque année, Henry Bulawko envoie un courrier au ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre pour l'y inviter[42] et Jean Laurain se rend de nouveau personnellement à la cérémonie. Le maire de Paris Jacques Chirac a, de son côté, envoyé un représentant, Claude-Gérard Marcus, qui lit un communiqué. L'année suivante, Jean Laurain, de nouveau présent, prononce un discours centré sur l'antisémitisme actuel qui menace non seulement « la communauté juive, mais tout autant ce qui concourt à notre système de valeurs et à notre civilisation[43] ». La référence à la « communauté juive » est maintes fois réitérée dans son discours. Jacques Chirac quant à lui envoie à la cérémonie deux représentants de la mairie de Paris, René Galy-Dejean et Pierre Charles Krieg[44].

À partir de 1982, la commémoration du Vel' d'Hiv' entre dans une « mise à l'agenda » du politique[45] qui indique son intégration dans le calendrier républicain des pouvoirs publics. Cette « mise à l'agenda » est directement liée à la modification de la perception de la question de l'antisémitisme qui, à travers ses actes ou ses discours, voit ses « publics[46] » se modifier à partir de 1982.

[42] Courrier d'H. Bulawko du 3 juin 1983, archives AADJF.

[43] Extrait de la revue de l'AADJF, *Le Déporté juif*, juin 1985, p. 4.

[44] Courriers d'H. Bulawko du 17 juillet 1984 à J. Laurain et à J. Chirac.

[45] Pour la notion de « mise à l'agenda » voir Kingdon (1995), Padioleau (1982), Muller et Surel (2000).

[46] Nous suivrons ici la définition de D. Cefaï et C. Terzi (2012 : 10) : « Par "publics", nous entendons donc, à la suite de Dewey, l'ensemble des personnes, organisations et institutions, indirectement concernées par la perception partagée des conséquences indésirables d'une situation problématique et qui s'y impliquent pour tenter de l'élucider et de la résoudre ».

Pour les acteurs des pouvoirs publics, l'antisémitisme est un problème qui ne concerne plus seulement la communauté juive mais la communauté nationale entière auquel il faut apporter une réponse[47]. Cette modification a un impact immédiat sur la perception d'un événement comme la rafle du Vel' d'Hiv', et donc par conséquent, sur les politiques mémorielles conduites. La commémoration du Vel' d'Hiv', dès lors, va constituer une réponse du politique d'autant plus nécessaire que ce « problème public » du génocide des Juifs voit intervenir un nouvel acteur, Jean-Marie Le Pen, président du Front national, à partir de 1983-1984[48], qui intègre la rhétorique révisionniste à son discours dans les années qui suivront (Igounet, 2000).

L'intervention de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux dans la mémoire du Vel' d'Hiv' bouscule le rôle traditionnel d'Henry Bulawko. Alors que cette mémoire évoluait déjà en dehors de lui depuis quelques années, c'est au début des années 80 que celui-ci n'apparaît plus comme l'acteur principal de la commémoration elle-même. Une évolution confirmée par la cérémonie commémorative du 18 juillet 1986. Une nouvelle plaque est inaugurée par la mairie de Paris pour l'occasion alors qu'une « place des martyrs juifs du Vélodrome d'Hiver- Grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 » vient d'être baptisée le 20 juin à l'entrée du boulevard de Grenelle. Il s'agit d'une initiative de Serge Klarsfeld que le CRIF a relayé auprès de la mairie de Paris[49]. Alors que la demande d'Henry Bulawko en 1967 n'avait pas abouti, celle de Serge Klarsfeld trouve une attention particulière auprès de Jacques Chirac au milieu des années 80. Agissant comme un groupe d'intérêt de la communauté juive, le CRIF devient à la même période un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, entre autres pour la reconnaissance de la mémoire du génocide des Juifs (Ghiles-Meilhac, 2011)[50].

---

[47] Voir les propos du Premier ministre R. Barre à la suite de l'attentat de Copernic (octobre 1980) qui témoigne de la perception antérieure : « Je rentre de Lyon plein d'indignation à l'égard de cet attentat odieux qui voulait frapper des israélites qui se rendaient à la synagogue et qui a frappé des Français innocents », journal télévisé TF1 du 3 octobre 1980, archives INA.

[48] Au premier tour des élections municipales de 1983, le Front national (FN) obtient à Dreux 16 % des voix. Le candidat du RPR est obligé de faire alliance avec le parti d'extrême droite pour l'emporter au second tour. J.-M. Le Pen fait une entrée fracassante dans l'espace public grâce à l'émission télévisée *L'heure de vérité* le 13 février 1984, suivi par 3,4 millions de foyers. Lors de cette émission, le président du FN est questionné plusieurs fois sur ses liens avec le nazisme, sur des actes antisémites récents et sur sa relation avec les Juifs. Il déclare notamment : « Nous sommes dans un pays libre où les gens jugent dans le cadre de la liberté que leur assurent les lois. Et il semblerait qu'il y ait une précaution tout à fait particulière qui protégeât les Juifs. Moi, je considère les Juifs comme des citoyens comme les autres ; mais pas comme des citoyens supérieurement protégés » (archives INA).

[49] Décision prise le 28 février 1986 faisant suite à des négociations entre le CRIF et le directeur du cabinet du maire de Paris, R. Pandraud ; voir le compte rendu qu'en fait H. Bulawko dans *Agence Télégraphique juive*, 11 mars 1986, p. 3, archives AADJF.

[50] Comme Premier ministre, J. Chirac se rendra au dîner du CRIF en novembre 1986 évoquant de nouveau son action auprès de la communauté juive : « C'est dans cet esprit qu'il y a quelques mois, en inaugurant la plaque commémorative des arrestations de juillet 1942 et du drame du Vélodrome d'Hiver, ainsi que la place dédiée à la mémoire des victimes juives, j'ai voulu souligner, tant au nom du gouvernement français qu'au nom de la Ville de Paris, que le martyre des Juifs,

La commémoration est organisée cette année-là sous l'égide du CRIF, dont Henry Bulawko fait partie comme président du Comité du souvenir.

Jacques Chirac, maire de Paris et nouveau Premier ministre, vient à cette commémoration pour prononcer un discours écrit par sa conseillère à la mairie de Paris auprès des cultes, Christine Albanel, qui l'a suivi à Matignon. Celle-ci reçoit alors régulièrement les représentants de la communauté juive dont le CRIF présidé par Théo Klein. L'intervention de Jacques Chirac au Vel' d'Hiv' n'est pas due à Henry Bulawko mais plutôt aux contacts du maire de Paris avec le CRIF, et à la relation qu'il a nouée depuis plusieurs années avec Serge Klarsfeld[51]. Le discours de Chirac est rédigé à l'appui des travaux de recherche de Serge Klarsfeld (1983 ; 1985) que ce dernier lui a envoyé : évocation du nombre exact des arrestations lors de la rafle et du rôle de Vichy dans celles-ci. La nouvelle plaque commémorative de la mairie de Paris inaugurée ce jour-là donne d'ailleurs les chiffres précis du nombre de personnes parqués au Vélodrome d'Hiver (4 115 enfants, 2 916 femmes, 1 129 hommes), et apporte une information absente de l'ancienne plaque : « Furent parqués dans des conditions inhumaines par la police du gouvernement de Vichy sur ordre des occupants nazis ». La référence du maire de Paris au président des FFDJF ne s'arrête pas à son travail sur l'histoire de cette période. Jacques Chirac cherche à inscrire un nouveau récit national qui ne peut uniquement reposer sur la complicité de Vichy dans ces crimes. Il introduit pour cela le thème du sauvetage reprenant mot pour mot la conclusion de Serge Klarsfeld dans le deuxième volume de *Vichy-Auschwitz* publié un an auparavant :

> « Comme l'écrit Serge Klarsfeld, les Juifs de France garderont toujours en mémoire que, si le régime de Vichy a abouti à une faillite morale et s'est déshonoré en contribuant efficacement à la perte d'un quart de la population juive de ce pays, les trois-quarts restants doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français, ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort »[52].

À la différence des discours antérieurs d'Henry Bulawko cependant, l'évocation de ces actes n'est pas l'occasion de rendre hommage à la solidarité des mouvements de la Résistance mais à celle de « l'ensemble des Français ». Dans cette nouvelle configuration du récit mémoriel du Vel' d'Hiv' cherchant un équilibre entre condamnation des crimes commis par un appareil d'État et actions individuelles héroïques, la condamnation des actes antisémites du régime de Vichy s'accompagne de l'effacement du rôle de la Résistance dont Henry Bulawko faisait partie avec le Comité Amelot, en particulier impliqué dans le sauvetage des enfants juifs. Ce n'est donc pas seulement Henry Bulawko, l'ancien

---

pendant la dernière guerre, avait été, aussi et surtout, une tragédie nationale, dont le souvenir ne saurait jamais se conjuguer au passé », *Rencontres du CRIF 1986*, imprimé en octobre 1987, pp. 15-16 (archives Théo Klein).

[51] Entretien de l'auteur avec S. Klarsfeld, 3 février 2011.

[52] « Allocution de J. Chirac, 18 juillet 1986 », *Discours et messages de Jacques Chirac*, Paris, FFDJF, 2005, p. 14, extrait de S. Klarsfeld (1985 : 191).

résistant déporté, qui s'efface devant la génération des enfants de déportés, mais c'est aussi une narration de la rafle rendant hommage au rôle des mouvements résistants dans le sauvetage des Juifs.

Par ailleurs, ce discours de Jacques Chirac, qui préfigure celui de juillet 1995, dépasse le cadre événementiel de la rafle du Vel' d'Hiv' pour se porter sur le rôle de Vichy dans les persécutions antisémites sous l'Occupation et sur la nécessaire reconnaissance par « la France [qui est] la terre des droits de l'homme » d'un crime commis avec la « complicité active de certains de nos concitoyens ». Son discours se conclut en ces termes : « Nous avons une dette imprescriptible à l'égard de toutes ces victimes » (Klarsfeld, 1985 : 15-16). Ce jour-là, il fait de la rafle du Vel' d'Hiv l'événement symbolisant à la fois le martyr des Juifs victimes d'un génocide, et la complicité de Vichy dans les persécutions antisémites de la Seconde Guerre mondiale.

Cette mise en concurrence d'acteurs et de discours sur ce passé, lors de la commémoration de 1986, entre Henry Bulawko et Serge Klarsfeld, souligne aussi la différence entre deux registres d'actions mémorielles. Henry Bulawko apparaît comme un porteur de mémoire de la génération de la guerre quand Serge Klarsfeld se révèle davantage un « entrepreneur de mémoire[53] » d'une nouvelle génération qui cherche à créer, par différents moyens, des références partagées collectivement, s'agissant de la connaissance du génocide des Juifs. À la fin des années 70, Serge Klarsfeld se donne comme mission que la complicité de Vichy dans les persécutions des Juifs soit connu de tous les Français[54]. Son mode d'action, hérité des années de poursuites des criminels nazis allemands avec son épouse Beate Klarsfeld, relève de stratégies de « scandalisation » (Offerlé, 1998 : 122-123). Des stratégies de dévoilement, de subversion ou de provocation, dont le but est la mobilisation du public[55]. Elles correspondent tout à la fois aux actions qui cherchent à « faire scandale » ; à celles qui consistent à « énoncer qu'il y a scandale » en prenant la « parole indignée » au nom de la cause que l'on défend, « en la décrivant, en la montrant, en la photographiant, en la télévisant » ; à celles, enfin, qui visent à trouver les moyens de « faire dire et de faire croire que le fait, la situation sont bien scandaleux » (*ibid.* : 123). Pour Serge Klarsfeld qui considère que son action répond à la fois à une « mission de justice » et une « mission de

[53] Le sociologue M. Pollak (1993 : 30) a créé la notion d'entrepreneur de mémoire en s'inspirant de celle des « entrepreneurs de morale » : « Ceux qui créent des références communes […]. Ces entrepreneurs de mémoire sont convaincus d'avoir une mission sacrée à accomplir et s'inspirent d'une éthique intransigeante en établissant une équivalence entre la mémoire qu'ils défendent et la vérité ».

[54] « Nous existons en tant qu'association et peut-être aussi en tant qu'individus pour remplir une mission difficile qui est de faire connaitre la vérité sur ce qui s'est passé pour nous, Juifs, en France pendant l'Occupation et sous le régime de Vichy » (Klarsfeld, 2004 : 135).

[55] Citant V. Jankélévitch, B. Klarsfeld exprime ainsi le sens et le mode de son action dans une interview qu'elle donne à la télévision suisse romande en 1973 : « Faire éclater le scandale par le scandale ».

mémoire[56] », il faut agir en énonçant des faits comme relevant de scandales pour mobiliser l'opinion et ainsi interpeller efficacement les médias et les institutions. Il le fait par exemple en 1982 auprès des médias et des éditeurs des manuels scolaires pour dénoncer l'occultation du génocide et du rôle joué par Vichy dans ces manuels scolaires de l'enseignement secondaire[57]. Cette stratégie entre en rupture avec les pratiques traditionnelles des associations d'anciens résistants et déportés[58].

La « mise à l'agenda » du génocide des Juifs par les acteurs associatifs, politiques et médiatiques induit au cours de la décennie 1980, parallèlement à la centralité que prend la mémoire de la Shoah, la construction d'un discours narratif sur le silence, l'oubli, le refoulement, l'occultation que caractériserait la période 1945-années 70[59]. Cette lecture rétrospective a des conséquences directes sur l'action passée d'un homme comme Henry Bulawko. Ainsi pris dans la rhétorique du *dévoilement* d'une vérité longtemps cachée – concernant non seulement la complicité de Vichy mais aussi le génocide des Juifs – l'événement désormais politique et médiatique de la rafle du Vel' d'Hiv' fait tomber dans l'oubli les actions commémoratives des années 1946 aux années 80, menées en grande partie par Henry Bulawko comme secrétaire général puis président de l'AADJF. Militant juif sioniste, porte-parole de la reconnaissance de la singularité du génocide des Juifs dès après la guerre, il se retrouve également en porte à faux avec le récit mémoriel construit par le milieu intellectuel juif au cours des années 80. Dans le numéro spécial de la revue *Pardès* intitulé « Penser Auschwitz » en 1989, Shmuel Trigano (1989 : 13) évoque le « silence » de la mémoire du génocide jusqu'à la fin des années 70 quand Annie Kriegel (1989 : 252) estime qu'il y a eu dans les années 50, « occultation, enfouissement, sédimentation dans les sous-sols de la conscience de la mémoire, du savoir touchant à la Shoah ». Même le domaine scientifique se fait porteur de ce discours qui fait consensus au début des années 90. Ainsi l'historien Henry Rousso et le journaliste Éric Conan (1994 : 64) écrivent-ils en 1994 sur la commémoration du Vel' d'Hiv' dans *Vichy, un passé qui ne passe pas* : « Pendant longtemps, le recueillement annuel du 16 juillet fut célébré dans la discrétion et sans soutien officiel. La commémoration était

[56] *Bulletin de liaison des Fils et Filles des déportés juifs de France*, 11, janv. 1983, dans Klarsfeld (2004 : 170).

[57] Voir sa tribune dans *Le Monde* du 25-26/04/82 ; son intervention lors d'un colloque en 1982, *L'enseignement de la Choa. Comment les manuels d'histoire présentent-ils l'extermination des Juifs au cours de la deuxième guerre mondiale ?*, Paris, CDJC, 1982 ; et ses courriers auprès des éditeurs des manuels de terminale en 1982-1983 publiés dans Klarsfeld (2004 : 189-194).

[58] La stratégie de réception est revendiquée à sa façon dans l'un des premiers bulletins de son association : « Nous ne sommes pas une organisation d'anciens combattants et nous ne nous sommes pas créés pour banqueter en évoquant le bon vieux temps de 1942, quand on arrêtait nos mères, nos pères, nos frères et nos sœurs », *Bulletin de liaison des FFDJF*, 3, septembre 1980 (Klarsfeld, 2004 : p. 135).

[59] Voir l'analyse de Fr. Azouvi (2012 : 372-378) sur cette question.

d'ordre privé »[60]. Cette lecture de la mémoire de l'événement passe sous silence les innombrables actions d'Henry Bulawko comme responsable associatif pour inscrire le rite commémoratif du Vel' d'Hiv' dans la mémoire nationale. Henry Bulawko lui-même a pu réagir contre la thèse d'une parole refoulée des déportés juifs jusqu'aux années 80. Il s'insurge lors d'un colloque tenu à Paris en décembre 1984 : « Ce n'est pas le cas de tous. Beaucoup ont tenu à parler, ils l'ont fait jusqu'à s'enrouer ! » et de rappeler cette vérité le concernant : « La charge que l'on ma confiée est apparemment aisée : témoigner ! Voilà quarante ans que je le fais par la parole et par la plume » (Bulawko, 1986 : 76-77). Mais dans le contexte d'un nouveau rapport au passé perçu par le biais de la reconnaissance des victimes et de la nécessaire verbalisation du traumatisme[61], son témoignage sur ces années 50-70 devient paradoxalement inaudible.

Témoin second porteur de mémoire de la rafle du Vel' d'Hiv' pendant plusieurs décennies, Henry Bulawko n'est donc pas seulement mis à l'écart des nouveaux dispositifs de mémorialisation de l'événement. Son action passée est oubliée pour les besoins d'une cause qu'il ne peut alors que défendre : intégrer la mémoire du Vel' d'Hiv' dans la mémoire nationale.

Dans l'ombre d'un événement consacré

Au début des années 90, la rafle du Vel' d'Hiv' devient objet central d'une « crise de mémoire », entendu comme « un moment crucial ou conflictuel du processus de remémoration du passé, qu'il soit collectif ou individuel » (Suleiman, 2012 : 7). Cette crise se joue au plus haut sommet de l'État en 1992, à l'occasion du 50e anniversaire de la rafle. La mémoire de l'événement change de statut : elle n'est pas seulement intégrée dans un problème général lié à l'antisémitisme comme au milieu des années 80, mais elle est, elle-même, dans le cadre de

[60] Dans le même ordre d'idées signalons également le livre qu'É. Conan publie en 1991 qui (re) découvre le drame des enfants arrêtes pendant la rafle du 16 juillet 1942 et envoyés aux camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers avant leur déportation à Auschwitz. Le journaliste écrit dans son avant-propos : « À Pithiviers, rien, strictement rien, ne rappelle ce qui s'est produit au cours de cet été 1942. Un petit monument, caché derrière une haie, indique simplement que des juifs furent internés tout près, sur le site de l'actuel terrain de sport. À Beaune-la-Rolande, un monument plus visible fut érigé en 1963 à l'entrée de l'ancien camp, aujourd'hui remplacé par un lycée technique. Sur le marbre sont gravés des noms. Noms de femmes, noms d'enfants. Mais aucune précision permettant de comprendre » (Conan, 1991 : 12). En fait, l'AADJF d'H. Bulawko a fait ériger des monuments (1951 pour Pithiviers et 1965 pour Beaune-la-Rolande) et organise depuis les années 50 des pèlerinages au mois de mai de chaque année pour rappeler le sort des internés de ces camps, y compris celui des enfants. Ces commémorations sont l'occasion de discours de la part de responsables associatifs, des autorités locales (maires, préfets) et parfois nationales (message de J. Laurain, secrétaire d'État aux Anciens combattants à la cérémonie du 13 mai 1984) (archives AADJF).

[61] « Au cours du dernier quart de siècle, le traumatisme s'est imposé comme une forme d'appropriation originale des traces de l'histoire et comme un mode de représentation dominant du rapport au passé », (Fassin, Rechtman, 2007 : 29).

la responsabilité de la France dans l'extermination des Juifs, posée en termes de « problème public », c'est-à-dire relevant d'un « problème perçu comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes » (Padioleau, 1982 : 25). Or, Henry Bulawko ne se trouve ni parmi les acteurs du problème posé dans l'espace public, ni parmi ceux de sa résolution.

Dans la perspective du 50e anniversaire de la rafle du Vel d'hiv', François Mitterrand ne suit pas les recommandations de Serge Barcellini, conseiller sur les questions mémorielles au sein du ministère des Anciens combattants, pour que l'État organise une grande commémoration nationale[62]. Ce sont donc de nouveau les organisations juives qui s'occupent de la préparation de la cérémonie. Dans les semaines qui précèdent la commémoration, différents acteurs entrent en scène pour inscrire le Vel d'Hiv' comme un « problème public ». Un collectif regroupant onze personnes est créé sous le nom de Comité Vel d'Hiv 42. Le comité en appelle au président de la République dans une tribune publiée par *Le Monde* le 17 juin 1992 pour reconnaitre que « l'État français de Vichy est responsable de persécutions et de crimes contre les Juifs de France[63] ».

Par ailleurs, le journaliste Jean-Marie Cavada, producteur de l'émission grand public *La Marche du siècle*, consacre le 10 juin une émission spéciale sur la rafle du Vel' d'Hiv'[64]. Un documentaire est diffusé ce soir-là, réalisé par Blanche Finger et William Karel qui ont recueilli le témoignage de dix rescapés de la rafle. Dans son introduction, Jean-Marie Cavada déclare :

> « Un grand pays, c'est une Nation qui a toute sa mémoire. Cette mémoire, il nous la faut entière, il nous la faut complète. Dans certains manuels scolaires comme dans le corps de la Nation, une partie du corps de la Nation, il y a un cancer qui prolifère, c'est le risque d'oubli […]. N'oublions pas ces dates : 16 et 17 juillet 1942 [*Cavada face caméra*]. N'oubliez pas non plus ces visages ceux de Mme Tischauer [*gros plan sur l'invité sur plateau*], le visage de Mme Annette Muller, 9 ans à l'époque de cette rafle du Vel' d'Hiv […] Mais tout d'abord, les visages de notre histoire avec un grand H ».

À la suite du documentaire, un débat est organisé sur le plateau de l'émission en présence de deux témoins (Eva Tichauer et Annette Muller) et de deux chercheurs (Robert Paxton et Henry Rousso). Jean-Marie Cavada commence par ces mots, prononcé avec gravité et émotion :

> « Je ne sais pas si ces témoignages […] vous troubleront [*Cavada face caméra*] ou ne vous troubleront pas. Je n'imagine pas un instant qu'on ne puisse pas refaire un voyage sur l'histoire de notre pays et essayer de tenter d'expliquer et de comprendre […]. C'est ce qu'on va tenter d'élucider un peu ce soir ; en tout cas, pardonnez-moi, nous avons tenté d'essayer d'y contribuer, le reste appartient à ceux qui regardent, à ceux qui ont des responsabilités familiales, éducatives ».

Lorsque, au cours du débat, Jean-Marie Cavada demande à Henry Rousso depuis quand l'antisémitisme est devenu une question centrale de la période de Vichy,

[62] Entretien de l'auteur avec S. Barcellini, 5 juin 2009.

[63] Signée par 200 intellectuels, la pétition recueille des milliers de signatures.

[64] Emission suivie en moyenne par environ 3 à 5 millions de téléspectateurs.

celui qui est évoqué par l'historien est Serge Klarsfeld « qui va être de ceux qui vont maintenir constamment en éveil ces problèmes[65] » au cours des années 70.

Jacques Chirac s'entretiendra avec Jean-Marie Cavada, à la suite de son émission, pour lui faire part de son accord sur le sujet et de son souhait de faire quelque chose pour le Vel d'Hiv' en cas de victoire aux élections présidentielles de 1995[66]. La presse télévisée couvre également l'émission de Jean-Marie Cavada présentée comme un événement. L'hebdomadaire *Télérama* en fait sa couverture avec ce titre : « Il y a 50 ans… Le 16 juillet 1942, la police française parque 12 884 juifs au Vel' d'Hiv' » (2212, 6-12/06/92). Annonçant l'émission *La Marche du siècle,* un dossier de plusieurs pages est consacré au sujet. Son auteur, le journaliste Antoine Perraud, le conclut ainsi : « La France a voulu oublier, se dédouaner […]. La France mériterait qu'on lui visse cette plaque sur la façade : "Amnésie à tous les étages" » (*ibid.* : 16). Dans le tableau récapitulatif des programmes de la semaine, l'hebdomadaire écrit « La rafle du Vel' d'Hiv évoquée à *La Marche du siècle* : cinquante ans plus tard, des survivants parlent et on doit mille mercis empressés à Jean-Marie Cavada pour avoir rouvert ce dossier noir, et tellement enfoui, de notre histoire contemporaine » (*ibid.*). À la page du mercredi 10 juin du programme télévisé qui présente l'émission, Antoine Perraud commence sa présentation par ces mots : « L'horreur trouve ici son écrin. Commentaire bref et parfait, ton tellement juste. Le reste, immense, est témoignages de rescapés de la rafle du Vel' d'Hiv', venant, comme le ressac, battre le silence granitique de notre mémoire », avant de terminer ainsi son article : « Car cette tragédie fut *made in* France : tout est fait pour que nous l'oublions. Puisse ce documentaire faire voler en éclats la vitre blindée de notre amnésie collective » (*ibid.*). L'hebdomadaire concurrent, *Télé 7 jours,* consacre une double page à l'émission pour présenter la souffrance des témoins rescapés de la rafle : « Ces vingt hommes et femmes qu'ils vont filmer chacun deux heures durant, sont encore aujourd'hui submergés de douleur au récit des événements. Certains n'avaient jamais conté leur histoire » (1671, 6-12/06/92 : 86). Le journal estime l'émission très intéressante et donne ce commentaire dans la rubrique « Notre avis » : « Un document d'une haute tenue qui parle à la conscience de tous et pose, sur l'histoire des Français, les questions que chacun devrait se poser » (*ibid.*).

Centré sur l'indignation morale, la souffrance des victimes et le dévoilement d'un drame historique occulté, le discours de ces médias présente à l'opinion publique une « situation anormale » (Muller et Surel, 2000 : 57), au sens ou celle-ci révélerait un écart « entre ce qui est, ce qui pourrait être, et ce qui devrait être » (Padioleau, 1982 : 25). Avec l'émission de *La Marche du siècle*, la rafle du Vel' d'Hiv' entre dans le cadre de « scènes de sollicitation publique » par lesquelles on cherche à entrainer « un mouvement d'adhésion, de compassion ou de solidarité chez le destinataire » (Pharo, 1994 : 54).

[65] « La Marche du siècle », 10 juin 1992, archives INA.

[66] Entretien de l'auteur avec J.-M. Cavada, 9 novembre 2010.

Le journaliste du *Monde* Nicolas Weil écrit quelques jours avant la commémoration, dans un article d'une page consacrée à la rafle

> « [qu'] en acceptant de prêter le concours de la police française le 2 juillet (sans laquelle l'arrestation des juifs aurait été bien plus difficile sinon impossible), en insistant pour que les enfants de moins de seize ans saisis en zone non occupée avec 10 000 autres juifs, au cours du mois d'aout, soient emmenés eux aussi, ministres et hauts fonctionnaires ont fait de ce 16 juillet 1942 une date de l'histoire de France » (*Le Monde*, 12-13/07/92 : 2).

La mise à l'agenda de l'événement par les médias, portée par le dévoilement de la parole intime des témoins à la télévision (Mehl, 1996), lui donne alors une actualité inédite qui engage tout un chacun à prendre moralement position. L'évocation du Vel' d'Hiv', ainsi configurée dans une France-malade-de-son-passé[67], réunit à la fois la « topique de la dénonciation », avec le rôle criminel de Vichy, et la « topique du sentiment » avec la douleur médiatisée des victimes (Boltanski, 1993).

Face à la construction de cette « conscience publique » (Pharo, 1994) de l'événement du 16 juillet 1942, François Mitterrand refuse le 14 juillet de donner satisfaction aux demandes formulées, explicitement ou implicitement, en ces termes : « En 1940, il y eut un État français, c'était le régime de Vichy, ce n'était pas la République. Et c'est à cet État français qu'on doit demander des comptes. Ne demander pas des comptes à cette République, elle a fait ce qu'elle devait » (*Le Monde*, 16/07/92). Sur les conseils de Robert Badinter, il fait un geste en assistant à la cérémonie commémorative du Vel' d'Hiv', fait inédit, mais sans prendre la parole. Il est accueilli par les sifflets d'une partie du public, ce qui provoque la colère de l'ancien garde des Sceaux.

Les parlementaires entrent également en scène dans cette « crise de mémoire ». À la suite de la prise de position du président de la République, et alors qu'un nouveau scandale a éclaté concernant le dépôt de gerbe de François Mitterrand sur la tombe du maréchal Pétain à l'île d'Yeu, le 11 novembre, une proposition de loi est déposée par le député socialiste Jean Le Garrec en novembre 1992 pour instaurer une journée nationale de commémoration le 16 juillet de chaque année. Henry Bulawko est alors reçu par Jean Le Garrec mais ne joue aucun rôle dans cette loi[68]. La proposition de loi est enterrée par François Mitterrand qui ne souhaite pas un débat parlementaire sur cette question. Il signe ainsi un décret le 3 février 1993 instituant pour la commémoration du Vel' d'Hiv' une « journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'État français" 1940-1944 », formulation qui dédouane pour lui la République française de toute responsabilité. Pour autant, la décision présidentielle consacre la rafle du Vel d'hiv' comme événement-symbole des persécutions antisémites sous l'Occupation.

[67] Le vocabulaire médical (amnésie, cancer, refoulement) est devenu alors l'outil sémantique du discours sur la France face à son passé.

[68] Entretien avec Jean le Garrec, 29 octobre 2010.

Cependant, François Mitterrand ne viendra pas célébrer sur l'emplacement du Vélodrome d'Hiver cette première journée nationale célébrée en juillet 1993. Il cherche en fait depuis le début de la « crise de mémoire » en 1992 à détourner la portée symbolique du Vel' d'Hiv', tout en donnant des gages à la communauté juive, en tentant d'inscrire un autre événement, celui de la rafle d'Izieu[69], comme « le symbole même de tous les juifs de France qui furent exterminés sous le régime de Vichy[70] ». L'événement d'Izieu a l'intérêt de porter l'attention sur le drame du génocide des Juifs tout en évacuant la question de la responsabilité de Vichy, l'arrestation des 44 enfants conduits ensuite à Auschwitz étant exclusivement le fait des autorités allemandes, et non des Français. En 1992, il décide d'inscrire le projet du musée-mémorial d'Izieu dans les grands travaux de l'État. Le décret du 3 février 1993 qu'il signe, instituant une nouvelle journée nationale pour la rafle du Vel' d'Hiv', désigne aussi Izieu comme l'un des trois lieux de la mémoire nationale. Enfin, François Mitterrand préside l'inauguration du musée-mémorial d'Izieu le 24 avril 1994. Il déclare ce jour-là : « Les enfants d'Izieu furent massacrés parce qu'ils étaient juifs, ces enfants sont le symbole même de tous les Juifs de France exterminés sous le régime de Vichy[71] ».

C'est pourtant sur l'emplacement du Vélodrome d'Hiver que la « crise de mémoire » trouve en fait sa résolution définitive en juillet 1995. Nouvellement élu président de la République, Jacques Chirac souhaite marquer immédiatement de son empreinte la politique mémorielle nationale. Il choisit pour cela la commémoration du Vel' d'Hiv' en prononçant un discours à l'occasion de la cérémonie, neuf ans après celui de 1986. Si le discours de 1995 fait rupture avec la ligne mitterrandienne, il est ainsi dans la continuité de l'action que Jacques Chirac a entrepris envers ces événements et la communauté juive depuis les années 80. Le discours est écrit au préalable par Christine Albanel qui l'a suivi au cabinet de l'Elysée lors de son élection[72]. Pendant le projet d'écriture, Serge Klarsfeld est reçu par Christine Albanel et fait part de son point de vue sur le message à transmettre. Il est ensuite lui-même informé du contenu de ce discours avant que celui-ci ne soit prononcé[73]. Le contenu du discours est très proche de celui de 1986 qui inscrit la rafle du Vel d'Hiv comme le symbole de la complicité de Vichy dans les persécutions antisémites, mais va plus loin en évoquant « la France » qui « ce jour-là, accomplissait l'irréparable ». Se référant de nouveau à Serge Klarsfeld, les actes de sauvetage envers les Juifs sont rappelés et ont désormais leurs auteurs : les « Justes parmi les Nations », nouvelle catégorie du discours politique (Gensburger, 2010). La figure du Juste remplace définitivement celle des mouvements résistants mis en avant par Henry

[69] Le 6 avril 1944, 44 enfants de la colonie d'Izieu sont arrêtés par les Allemands. Ils sont déportés à Auschwitz le 15 avril où 41 d'entre eux trouvent la mort dans les chambres à gaz.

[70] F. Mitterrand, avant-propos dans (Zlatin, 1992 : 2).

[71] « Allocution de François Mitterrand, 24 avril 1994 », discours en accès libre sur le site du mémorial, memorializieu.eu.

[72] Entretien de l'auteur avec C. Albanel, 17 mars 2011.

[73] Entretien de l'auteur avec S. Klarsfeld, 1er juillet 2010.

Bulawko dans les années 60-70. Son usage politique renvoie à un cadre collectif de référence qui n'est plus celle de la nation-patrie mais « laisse entrevoir la possibilité d'un horizon d'attente renouvelé autour d'une référence civile aux droits de l'homme » (Gensburger, 2006 : 55).

Du début jusqu'à la fin de cette « crise de mémoire » qui aboutit à la consécration nationale de l'événement de la rafle du Vel' d'Hiv' qu'il avait porté auparavant pendant de longues années, Henry Bulawko n'aura joué absolument aucun rôle.

Conclusion

Résistant juif, sioniste, proche des communistes, déporté, revendiquant dès l'après-guerre une spécificité du crime génocidaire, Henry Bulawko devient un porteur de mémoire incontournable de la rafle du Vel' d'Hiv' à partir des années 60. Dénonçant dans les années 70 la complicité de Vichy, Henry Bulawko se retrouve écarté au cours des années 80 des nouveaux dispositifs de mémorialisation de l'événement qui font intervenir un réseau d'acteurs politiques, médiatiques, et associatifs d'une nouvelle génération dont il ne fait pas partie. Il se retrouve même en porte à faux vis-à vis de son action passée. La mise en visibilité de la rafle du Vel' d'Hiv', portée par les usages de nouveaux acteurs, ont induit en effet un oubli des pratiques commémoratives antérieures aux années 80 et le rôle majeur d'Henry Bulawko dans celles-ci. Si « chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective » (Halbwachs, 1950 : 94), celle d'Henry Bulawko s'est ainsi retrouvée en contradiction avec la reconfiguration de la mémoire collective du Vel' d'Hiv' opérée dans les années 80-90, aboutissant à la consécration de l'événement.

Références

Adler J., 1985, *Face à la persécution : les organisations juives à Paris de 1940 à 1944*, Paris, Calmann-Lévy.

Azouvi F., 2012, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Fayard.

Boltanski L., 1993, *La Souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Gallimard, 2007.

Bulawko H., 1954, *Les Jeux de la mort et de l'espoir : Auschwitz-Jaworzno*, Paris, AADJF, 1980.

— 1986, « Intervention de Henry Bulawko président de l'Amicale des anciens déportés et résistants juifs de France », pp. 76-81, *in* : Halpérin J., Levitte G., dirs, *Mémoire et histoire : données et débats, actes du colloque des intellectuels juifs de langue française*, Paris, Denoël.

Cefaï D., Terzi C., dirs, 2012, *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.

Certeau M., 1968, « Pour une nouvelle culture : prendre la parole », *Études*, 329, pp. 29-42.

Conan É., 1991, *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande 19 juillet 1942-16 septembre 1942*, Paris, Grasset.

Conan É., Rousso H., 1994, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 2001.

Fassin D., Rechtman, R., 2007, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion.

Gensburger S., 2006, « Usages politiques de la figure du Juste : entre mémoire historiques et mémoires individuelles », pp. 47-57, *in* : Andrieu Cl., Lavabre M-Cl., Tartakowsky D., dirs, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix en Provence, Publications de l'université de Provence.

— 2010, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Ghiles-Meilhac S., 2011, *Le CRIF. De la résistance juive à la tentation du lobby*, Paris, R. Laffont.

Halbwachs M., 1950, *La Mémoire collective*, Paris, A. Michel, 1997.

Igounet V., 2000, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Éd. Le Seuil.

Jacoubovitch J., 2006, *Rue Amelot*, Paris, centre MEDEM.

Joly L., 2006, *Vichy la « solution finale ». Histoire du Commissariat général aux questions juives. 1941-1944*, Paris, Grasset.

Klarsfeld S., 1978, *Mémorial de la déportation des juifs de France*, Paris, chez l'auteur.

— 1983 et 1985, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2 tomes.

— 2004, *La Chronique des Fils et Filles*, Paris, FFDJF.

Kingdon J.W., 1995, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New-York, Longman.

Kriegel A., 1989, « Les intermittences de la mémoire : de l'histoire immédiate à l'Histoire », *Pardès*, 9-10, pp. 248-258.

Lavabre M-Cl., Tartakowsky D., 2006, « Introduction », pp. 185-195, *in* : Andrieu Cl., Lavabre M-Cl., et Tartakowsky D., dirs, *Politiques du passé. Usages politiques de la France contemporaine*, Aix en Provence, Publications de l'université de Provence.

Lévy Cl., Tillard P., 1967, *La Grande rafle du Vel' d'Hiv', 16 juillet 1942*, Paris, R. Laffont, 1992.

Mehl D., 1996, *La Télévision de l'intimité*, Paris, Éd. Le Seuil.

Michel J., 2010, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses universitaires de France.

Muller P., Surel Y., 2000, *L'Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.

Offerlé M., 1998, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.

Padioleau, J-G., 1982, « La lutte politique quotidienne : caractéristiques et régulations de l'agenda politique », pp. 23-47, *in* : Padioleau J-G., dir., *L'État au concret*, Paris, Presses universitaires de France.

Paxton R., 1973, *La France de Vichy*, trad. de l'anglais par C. Bertrand, Paris, Éd. Le Seuil.

Perego S., 2010 « Les commémorations de la destruction des Juifs d'Europe au Mémorial du martyr juif inconnu du milieu des années 1950 à la fin des années 1960 », *Revue d'histoire de la Shoah*, 193, pp. 471-507.

Pharo P., 1994, « Sollicitation et déréalisation du malheur. Problèmes de sensibilisation de la conscience publique », *L'Année sociologique*, 44, pp. 53-82.

Pollak M., 1993, *Une identité blessée. Étude de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié.

Rajfus M., 2002, *La Rafle du Vel' d'Hiv'*, Paris, Presses universitaires de France.

Rousso H., 1987, *Le Syndrome de Vichy,* Paris, Éd. Le Seuil, 2001.

Suleiman S. R., 2012, *Crises de mémoire. Récits individuels et collectifs de la Deuxième Guerre mondiale*, trad. de l'anglais par M. Le Ruy et T. Van Ruymbeke, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Trigano S., 1989, « Un non monument pour Auschwitz », *Pardès*, 9-10, pp. 13-20.

Wieviorka A., 1992, *Déportation et génocide. Entre mémoire et oubli*, Paris, Hachette, 2008.

Zlatin S., 1992, *Mémoires de la « dame d'Izieu »*, Paris, Gallimard.

> LES DÉFAILLANCES DE LA MÉMOIRE

FRANSISKA LOUWAGIE
École de langue moderne
Centre d'étude de l'Holocauste et du génocide Stanley Burton
Université de Leicester
UK-LE1 7RH
fl47@le.ac.uk

PIOTR RAWICZ, UN TÉMOIN VENU DE L'EST

Résumé. — La contribution examine le parcours testimonial de Piotr Rawicz, écrivain français d'origine juive-ukrainienne. Piotr Rawicz est l'auteur d'un témoignage unique, *Le Sang du ciel*, paru en 1961. Le roman fut bien accueilli au moment de sa parution mais tomba ensuite dans l'oubli. Les analyses montreront comment le roman a tranché avec la *doxa* naissante du genre testimonial et examineront le rôle que Piotr Rawicz a joué après la publication de son livre, sur la scène littéraire parisienne aussi bien qu'au niveau des échanges culturels avec l'Europe de l'Est et par rapport au judaïsme français d'après-guerre, étudiant les réseaux dans lesquels s'est inscrit l'écrivain-témoin.

Mots clés. — Piotr Rawicz, témoignage, Shoah par balles, médiation culturelle.

Comme l'a remarqué Ruth Franklin (2010 : 90), il est peut-être plus probable de voir apparaître le nom de Piotr Rawicz dans les répertoires listant les anciens déportés morts suicidés – notamment à côté de ceux de Primo Levi et Jean Améry – que de le voir cité comme témoin ou écrivain (Vice, 2013 : 127). Piotr Rawicz est pourtant l'auteur d'un témoignage unique sur la persécution des Juifs de l'Est, *Le Sang du ciel,* paru en français en 1961. Nous retracerons quelques éléments-clés de son parcours en tant qu'écrivain-témoin et nous nous interrogerons sur la réception très inégale de son œuvre. En effet bien reçu par la critique littéraire au moment de la parution, le roman occupe une place relativement marginale au sein du corpus testimonial sur la Shoah. À partir de ces analyses, nous examinerons aussi la trajectoire de l'écrivain après la publication du *Sang du ciel* et la façon dont celle-ci se rapporte aux réseaux dans lesquels il s'inscrit (Fleury, Walter, 2012).

Piotr Rawicz est né à Lvov en 1919, dans une famille juive largement assimilée. Le peu d'informations disponibles dans les entretiens et articles de presse parus après la publication du roman évoquent l'image d'une famille proche de l'aristocratie. Dans un entretien avec André Bourin (1962 : 89), l'auteur affirme : « Nous menions une vie féodale avec beaucoup de domestiques ». Il précise aussi avoir appris le français avec sa gouvernante. Cette représentation, qui n'est pas sans rappeler celle de Boris, personnage principal du *Sang du ciel*, comme « baron », se distingue des informations que l'on peut glaner dans les Mémoires publiés par le frère aîné de Piotr, Mariano Rawicz (1997), militant communiste, qui évoquent plutôt l'image d'une famille de la classe moyenne bourgeoise.

Afin d'échapper à la persécution nazie, Piotr Rawicz cache son identité juive et prend la fuite avec sa compagne. Pris dans une rafle de Juifs en Pologne, à Zakopane, c'est en tant qu'Ukrainien qu'il sera interné d'abord à Auschwitz et ensuite à Leitmeritz, un camp d'usines souterraines situé à proximité de Flossenburg, jusqu'à la Libération en 1945 (Rudolf, 2013 : 203). Grâce à une bourse d'étude, il s'installe à Paris en 1947, accompagné de sa femme, Anka Dastrée, qui sera cinéaste.

Une préhistoire effacée

Piotr Rawicz répétera toujours que, dès l'âge de 15 ans, les deux choses qu'il jugeait importantes dans la vie étaient écrire et faire l'amour (Langfus, 1962 : 92). Sa production littéraire débute dans l'avant-guerre, mais les écrits de cette première époque n'ont pas été sauvegardés. Dans un document intitulé « Avertissement à moi-même », daté du 21 août 1961 et retrouvé parmi les pages de son journal intime, Piotr Rawicz (2013d : 430) décrit comment ses premiers textes ont été détruits au moment de la guerre :

> « Tous mes manuscrits antérieurs à mon arrestation en novembre 1942 (plutôt à mon départ de Lvov le 2 septembre 1942) furent perdus. Je les ai confiés à notre ancienne femme de chambre Madame Janina Lopuszanska (dans un sac de toile de laine confectionné par Rebecca) qui m'a dit, lors de mon voyage à Lvov en juillet/août 1945, les avoir brûlés par peur de la Gestapo. Tel fut aussi le sort de mes documents personnels, de certaines notes et lettres déposées chez Madame Lopuszanska avec le fameux sac ».

Après son départ de Lvov et au cours de la période d'internement à Auschwitz, Piotr Rawicz poursuit sa production littéraire, rédigeant notamment des notes et des poèmes en ukrainien ou en russe. Ces écrits seront à leur tour perdus :

> « Les quelques notes que j'ai pu faire entre le 2 septembre et le 15 novembre 1942 et qui furent rédigées surtout en ukrainien (pour des raisons de sécurité) ont été confisquées lors de mon arrestation. Enfin, les quelques remarques ou poèmes rédigés dans la prison de Sanok ("en pensée" seulement, car je ne disposais alors ni d'un crayon ni de papier) et couchés sur papier à Birkenau, mais surtout à Auschwitz I (le block de maladies contagieuses n° 20), également en ukrainien et en russe, ceux-là mêmes qui m'ont valu une condamnation à mort par mes camarades, lorsqu'ils soupçonnaient que j'étais en train de rédiger des dénonciations à leur sujet, et une condamnation à la vie, lorsque, les ayant lus à mon insu et sur l'intervention amicale de mon ami Adolf Gawalewicz, ils s'aperçurent qu'il ne s'agissait que de poèmes "innocents", ces notes et ces poèmes ont été détruits par moi-même avant mon transfert à Leitmeritz » (*ibid.* : 431).

On retrouve une description plus détaillée de l'incident concernant la quasi-condamnation de Piotr Rawicz par ses codétenus à Auschwitz dans les Mémoires de Christoph Graf von Schwerin (1997 : 34), l'éditeur allemand du *Sang du ciel* et ami personnel, avec qui il visita en Pologne le camarade de châlit qui lui avait sauvé la vie :

> « La veille, nous étions allés chez un de ses amis. Ils se connaissaient depuis Auschwitz où ils avaient partagé le même châlit, dans le bloc du typhus. Un soir, ceux qui avaient le pouvoir dans le bloc, avaient décidé de tuer Piotr pendant la nuit. Il était soupçonné de moucharder auprès des Allemands, vu qu'il comprenait leur langue, ne parlait à personne, était toujours en train d'écrire et cachait ses écrits sous la vieille housse de cheval souillée d'excréments qui servait de couverture aux deux malades. Le compagnon de Piotr qui n'avait pas encore échangé la moindre parole avec lui, essaya de prendre sa défense. Mais il n'avait pas d'arguments et avança en bégayant qu'on ne pouvait quand même pas, sur la base d'un simple soupçon, tuer quelqu'un contre qui on n'avait pas de preuves. Piotr eut de la chance de survivre dans ces circonstances. Là-bas, même si on n'avait rien fait, on pouvait se faire tuer par les autres détenus sur un simple soupçon.
>
> Quand cet homme est revenu vers leur châlit commun, il a vu Piotr en train d'écrire quelque chose, avec un tout petit bout de crayon, sur un morceau de papier d'emballage qu'il a vite caché sous la couverture. L'homme a alors arraché la couverture. Le papier était recouvert d'une écriture en cyrillique. Ce garçon malade, taciturne, qui partageait le châlit avec lui, écrivait des poèmes en russe ».

Après le transfert à Leitmeritz, le processus d'écriture s'interrompt, l'existence de Piotr Rawicz (2013d : 431) étant dominée par des préoccupations pratiques et stratégiques, même si sa condition physique s'améliore – une évolution qui rend, semble-t-il, le sort de l'auteur moins intéressant à ses propres yeux :

> « Je ne me souviens pas avoir écrit quoi que ce soit à Leitmeritz où ma vie a été très active – une lutte pour le pouvoir, un réseau d'intrigues, des dangers continuels et surtout celui d'être reconnu comme Juif, alors même que mon corps avait recouvré une certaine vigueur et un certain espoir. Alors que ma mort n'aurait plus été celle d'un insecte précieux, desséché et couvert de poussière ».

Au moment de la libération du camp de Leitmeritz, Piotr Rawicz produit une première déposition testimoniale, rédigée en polonais. Ce document de quelques pages est conservé aux archives de l'Institut historique juif de Varsovie[1] et offre principalement des informations factuelles sur sa période d'internement à Leitmeritz, avec une attention particulière pour les prisonniers juifs qu'il y a rencontrés ou croisés (Rawicz, 2013b : 403) :

> « Parmi les Polonais pris après l'insurrection de Varsovie et arrivés à Leitmeritz après être passés par Auschwitz, il y en avait 3 ou 4 dont j'étais sûr que c'étaient des Juifs qui avaient dissimulé leur identité. Évidemment, dans les conditions du camp, je ne pouvais pas leur dire qui j'étais, ni les interroger ».

Piotr Rawicz (2013d : 431) renoue avec l'écriture après la guerre, au cours de ses voyages et déplacements et, bien entendu, à Paris. Il produit quelques brefs récits et continue à noter des strophes, des pensées, des épisodes réels et imaginaires. Dans son « Avertissement à moi-même », il affirme que bon nombre de passages du *Sang du ciel* sont issus de cet amalgame de notes, initialement écrites sans rapport direct au roman (*ibid.* : 433). D'après ce qu'il affirme dans l'un des entretiens donnés après la parution du roman, la rédaction proprement dite de l'œuvre a lieu en 1956-57 (Langfus, 1962 : 92). Dans le roman, qui paraît chez Gallimard en 1961, un personnage appelé Boris évoque la destruction de la communauté juive dans un ghetto non dénommé en Europe de l'Est, ainsi que sa propre fuite à travers la Pologne, sous une fausse identité ukrainienne, avec sa jeune compagne Noëmi. La quatrième de couverture indique que son texte se distingue de la littérature concentrationnaire existante, en ce qu'il transpose l'expérience concentrationnaire sur un plan poétique. En effet, Piotr Rawicz (1961 : 280) s'appuie ouvertement sur des stratégies littéraires et il opère une mise à distance explicite de la réalité historique, affirmant dans sa postface :

> « Ce livre n'est pas un document historique. Si la notion de hasard (comme la plupart des notions) ne paraissait pas absurde à l'auteur, il dirait volontiers que toute référence à une époque, un territoire ou une ethnie déterminés est fortuite. Les événements relatés pourraient surgir en tout lieu et en tout temps dans l'âme de n'importe quel homme, planète, minéral… ».

Malgré le parti pris « poétique » sur lequel nous reviendrons plus loin, il conteste vigoureusement le pouvoir et la validité de l'écriture littéraire au sein de son roman : il lui semble que cette dernière est sans cesse en danger de « fonctionnarisation », entravant un rapport authentique aux événements et au peuple disparu (Louwagie, 2013a : 167).

[1] J.-Y. Potel a gracieusement mis la première déposition testimoniale de P. Rawicz à la disposition d'A. Dayan Rosenman pour la publication en français dans le recueil collectif consacré à l'auteur (première publication en français : Dayan Rosenman, Louwagie, 2013).

La réception du *Sang du ciel*

Le jugement de Piotr Rawicz sur son propre roman reste ambigu : dans son journal, il se montre par moments orgueilleux du résultat, mais il parle aussi avec dédain de cette œuvre qu'il décrit comme maladroite ou mauvaise (il qualifie *Le Sang du ciel* de « mauvais livre » dans son « Avertissement à moi-même » (Rawicz, 2013d : 433) et décrit le texte comme « fort malhabile » dans une dédicace rédigée à l'intention de Martin Buber[2]). Lors des entretiens donnés à la suite de la publication, il indique d'ailleurs que les éléments essentiels du roman sont, à ses yeux, les poèmes, le reste de la narration n'étant qu'une trame permettant d'intégrer ceux-ci (Langfus, 1962 : 92) – une assertion qui n'est pas sans rappeler la description du processus de rédaction évoquée dans « Avertissement à moi-même[3] ».

Toujours est-il que cette œuvre complexe est d'emblée reconnue comme un chef-d'œuvre par la critique littéraire, même si elle passe à côté des prix littéraires majeurs (obtenant le prix Rivarol). Ainsi, au moment de sa sortie et de sa traduction en anglais, *Le Sang du ciel* est-il comparé favorablement au *Dernier des Justes* d'André Schwarz-Bart (Schwerin, 1997 : 305 ; Kauffmann, 1964) et au *Grand voyage* de Jorge Semprun (Alvarez cité dans Vice, 2013 : 112). On lui trouve des parallèles avec Samuel Beckett et James Joyce[4]. Malgré les critiques élogieuses et le soutien d'éditeurs importants, en France et à l'étranger, le roman de Piotr Rawicz reste pourtant « un chef-d'œuvre confidentiel » (Dayan Rosenman, Louwagie, 2013 : 97 ; Vice, 2013 : 127). La première étude qui lui est consacrée en français, de la main d'Anny Dayan Rosenman, paraît seulement en 1995, dans *Les Temps Modernes*. Dans le domaine anglophone, la réception de Piotr Rawicz est largement portée par le travail d'Anthony Rudolf (*ibid.* : 113), un de ses amis, auteur de la première monographie consacrée au *Sang du ciel*, intitulée *Engraved in Flesh* (1996, rééditée en 2007), et éditeur au Royaume-Uni d'une traduction revue (Rawicz, 1964)[5]. Malgré ses efforts et en dépit du fait que Piotr Rawicz figure dans certaines encyclopédies de la littérature de la Shoah, l'écrivain reste, comme le constate Anthony Rudolf, largement inconnu dans le monde anglo-saxon. Or, en France comme en Angleterre, les problèmes de réception semblent dans une grande mesure tenir à la représentation du témoin et des victimes dans le roman, ainsi qu'au rapport ambigu du texte à la réalité historique et au témoignage.

---

[2] Je remercie A. Rudolf de m'avoir transmis une reproduction de cette dédicace, conservée à la Bibliothèque nationale d'Israël.

[3] Sur la tombe de P. Rawicz à Montparnasse, il est marqué « Écrivain-Poète ».

[4] La traduction en polonais, tardive, donne lieu à d'autres lectures intertextuelles, focalisant sur les influences slaves dans l'œuvre. On a aussi comparé cette dernière à *L'Oiseau bariolé* (Kosinski, 1966), en raison de la force transgressive de ces deux romans testimoniaux.

[5] Dans la traduction revue du *Sang du ciel,* A. Rudolf restaure certains passages absents de la traduction originale de P. Wiles ; dans la correspondance entre P. Rawicz et ses éditeurs américains, on retrouve quelques négociations à propos des coupures à effectuer pour le public anglo-saxon.

Ainsi que l'affirme Sue Vice (2013 : 113) dans son étude sur la réception du roman dans le monde anglophone, Piotr Rawicz met en scène un personnage « au mieux amoral », car, afin de survivre, Boris se trouve contraint à une proximité ambivalente et compromettante avec les persécuteurs, ne se distanciant guère de ces derniers à certains moments du texte. Par exemple, dans l'une des scènes les plus commentées du roman, Boris assiste à un massacre d'enfants juifs et se trouve invité à participer au viol de leurs accompagnatrices : « Boris ne dit pas s'il déclina l'invitation » (Rawicz, 1961 : 139). Or, lorsque Piotr Rawicz évoque, dans sa correspondance avec Helen et Kurt Wolff – ses éditeurs américains – la possibilité de se faire inviter pour une tournée littéraire aux États-Unis, dans l'espoir de pallier ainsi ses besoins financiers, incessants, les éditeurs lui répondent que les communautés juives américaines font preuve d'une grande résistance envers la représentation des victimes en tant que coupables ou complices[6]. La tournée littéraire n'aura pas lieu et quelques mois plus tard, Piotr Rawicz (2013e : 446), ayant refusé plusieurs invitations pour le soir du réveillon, note dans son journal, le 31 décembre 1963 : « "Écrivain célèbre", j'ai faim, je n'avais pas de quoi m'acheter quelque chose ».

Le flou moral entretenu dans le roman s'accompagne d'un autre trait inhabituel pour un récit sur la Shoah, à savoir l'attention explicite portée au sexe : c'est à travers le motif de la « queue » circoncise que Piotr Rawicz aborde de manière souvent très provocatrice la question de l'appartenance au pleuple juif et les thématiques de la religion et de la mort. *Le Sang du ciel* tranche ainsi avec les normes de pudeur et de retenue souvent associées aux témoignages de la Shoah, entre autres afin de préserver la dignité des victimes (Mesnard, 2013 : 264).

Le roman rompt encore avec les codes de la littérature testimoniale dans la mesure où Piotr Rawicz n'assume pas le statut de témoin dans son texte : l'auteur renonce à une écriture autobiographique au profit d'un récit fictionnel, mettant en scène un protagoniste dont les péripéties sont certes proches de celles vécues par l'auteur, mais effaçant les références historiques temporelles et spatiales de l'expérience, de manière à « universaliser » le témoignage (Jaron, 2000 ; Vice, 2013 : 114-117), le rendant représentatif de l'ensemble de la persécution nazie (Dayan Rosenman, 2013), voire, comme le confirme la postface citée plus haut, d'autres événements historiques et cosmiques. Cette volonté d'universalisation semble notamment liée au fait que pour Piotr Rawicz, l'essentiel de l'expérience génocidaire juive se joue moins au niveau événementiel qu'au niveau ontologique : ainsi qu'il l'affirme dans certains entretiens, l'époque traitée n'a rien d'exceptionnel à ses yeux (Langfus, 1962 : 92), mais révèle au contraire une vérité profonde et permanente sur la nature de l'homme et de l'univers. Dans *Le Sang du ciel*, l'auteur aborde dès lors l'événement à travers des modèles cosmiques puisés dans différentes traditions religieuses et philosophiques, juives aussi bien que platoniciennes (Louwagie, 2013a).

[6] La correspondance de Kurt et Helen Wolff est conservée à la Beinecke Library de l'Université de Yale. Quelques lettres ont été publiées dans Rawicz (2013c).

Cette approche philosophique des événements contribue à expliquer le détachement moral du narrateur-personnage, qui observe les stratagèmes de survie autour de lui avec une perspicacité qui frôle la cruauté, tout en restant indulgente (*ibid.* : 178). Or, la vérité « ontologique » révélée par les persécutions est que l'univers n'est qu'un théâtre du Néant, déconnecté de sa source divine et de la plénitude existentielle que celle-ci inspirait. Seule la communauté disparue, qui retrouve un rapport de communion fusionnelle à travers l'extermination collective, reconquiert un rapport de communion avec l'absolu, alors que Boris, qui a choisi la survie en se désolidarisant du sort des siens, est condamné au registre du vide, du Néant. La condition du témoin est dès lors imprégnée d'une profonde solitude (Dayan Rosenman, Louwagie, 2013) annoncée dès le début du roman : « Votre vie ne sera pas une vie. Étrangers vous allez le devenir à tous et à vous-mêmes » (Rawicz, 1961 : 29). La « queue » est l'un des seuls moyens permettant à Boris de dépasser cette condition, notamment dans la mesure où l'union sexuelle restaure un rapport de communion existentielle, l'orgasme physique, « ce petit jeu de l'absolu » (Rawicz, 1978 : 456) étant considéré dans l'œuvre de Piotr Rawicz (1969 : 12) comme une ouverture sur l'absolu métaphysique. En ce sens, le rapport amoureux avec Noëmi se situe pour Boris dans le prolongement de la communauté biblique : « Je me penchais souvent sur Noëmi qui était le lien, qui était la continuation » (Rawicz, 1961 : 173) – même si ce rappel ou substitut de la fusion avec le peuple disparu tient aussi de la « caricature » (Louwagie, 2013a : 166).

En dépit des interrogations philosophiques, le judéocide constitue indéniablement une dimension essentielle du roman (Vice, 2013 : 117), le protagoniste affichant un amour profond du judaïsme et témoignant, à partir de sa propre solitude de survivant, insurmontable, d'une nostalgie déchirante de la communauté juive disparue. Une nostalgie d'autant plus douloureuse que le roman contemple la destruction « finale » et irrévocable de la culture juive de l'Europe de l'Est avec une lucidité effarante. Si la fin du roman évoque la possibilité d'un nouveau départ à partir des débris de la destruction, c'est sous la forme d'une interrogation teintée d'incertitude et de désillusion et dépourvue de perspectives concrètes ou édifiantes par rapport au « nouvel ordre » à venir (Louwagie, 2013a : 178). Ce manque de projet d'avenir et cette conscience de l'irréparable distinguent encore *Le Sang du ciel* de certains lieux communs du corpus testimonial concentrationnaire, qui s'est parfois inscrit dans un but émancipatoire, notamment politique (David Rousset, Pierre Daix), humaniste (Robert Antelme et Primo Levi), ou éducatif, se prêtant, dans certains dispositifs, à des « instrumentalisations » orientées vers le présent, quitte à instaurer la figure du témoin comme un messager moral ou prophétique (Wieviorka, 1998 : 171).

Un autre trait distinctif du *Sang du ciel*, mentionné plus haut, est sa préoccupation ouvertement littéraire. Piotr Rawicz use et abuse des procédés littéraires pour « transposer » son expérience et chercher la réalité derrière la surface des choses. L'écriture lui sert aussi de moyen pour créer un nouvel espace de

rencontre avec la communauté disparue, transcendant sa condition de survivant esseulé. Cependant, l'auteur se montre d'emblée sensible aux limites et à l'échec inévitable de son projet, se débattant tout au long du roman avec les procédés d'écriture littéraire, qu'il considère comme des « saletés » qui l'exposent au risque de fonctionnarisation et d'inauthenticité (Louwagie, 2013a). Cette attitude autocritique et métalittéraire tranche à son tour avec certaines conventions testimoniales axées notamment sur le postulat d'authenticité, voire sur l'immédiateté transparente de l'expérience (Louwagie, 2013b ; Mesnard, 2007).

Comme le souligne Bertrand Leclair (2011 : 354), le livre a pu s'écrire dans toute son ambivalence précisément parce qu'il est paru à un moment où le monde « n'avait pas encore conscience d'avoir perdu conscience ». *Le Sang du ciel* se situe en effet à un moment charnière de l'écriture et de la mémoire de ce qu'on va appeler plus tard la Shoah, sa publication s'inscrivant dans une importante vague de témoignages littéraires sur la persécution nazie – avec entre autres *La Nuit* d'Élie Wiesel, *Le Dernier des Justes* d'André Schwarz-Bart et *Le Sel et le Soufre* ou encore *Les Bagages de sable* d'Anna Langfus – et coïncidant avec le procès Eichmann[7]. Si les codes du genre testimonial étaient encore en train de se construire (Jeannelle, 2004), le roman perturbe d'emblée certains horizons d'attente, comme ceux du public juif-américain évoqués plus haut. On constate aussi que même les critiques favorables au livre traitent la question de la queue avec une certaine pudeur (Dayan Rosenman, 2013)[8], alors que d'autres lecteurs, dont Primo Levi, considèrent la teneur explicitement sexuelle du livre comme un véritable obstacle à son caractère testimonial (Rudolf, 2013 : 212). L'ambivalence référentielle et la préoccupation littéraire du roman sont également perçus comme déplacés et inquiétants, à en juger le chapeau qui précède une interview de Piotr Rawicz parue dans *L'Arche* en 1962, « opposant » l'écrivain à Anna Langfus[9]. Ces frictions avec la « doxa » émergeant autour de la mémoire et de la littérature de la Shoah font que, par la suite, le roman tombe dans un

[7] P. Rawicz se prononce sur le procès Eichmann dans son entretien avec A. Langfus (1962).

[8] Voir par exemple la conclusion du compte rendu de C. Bourdet (1961 : 87) : « Le livre devait s'appeler primitivement *La Queue et l'art de comparer*. L'éditeur ayant lu le livre et vu ce que ces mots signifiaient a préféré un titre plus mystique mais tout aussi mystérieux. De quelle "queue" s'agit-il ? Vous le saurez en lisant le livre ».

[9] « Le roman de Piotr Rawicz *Le Sang du ciel* est sans doute l'œuvre la plus vigoureuse qui ait été écrite récemment sur le destin juif dans l'Europe nazie. Une rare unanimité s'est établie dans la critique à cet égard. En cherchant un "équivalent poétique" de l'expérience du ghetto et des camps d'extermination, Rawicz a utilisé toutes les ressources de l'humour noir, du baroque surréaliste, de l'absurde, de la révolte sans objet, voire du sacrilège… C'est sans doute une belle œuvre d'art, mais on peut se demander si son originalité est de très bon aloi et si le souci de l'art n'est pas quelque peu déplacé lorsqu'on aborde un tel thème. Nous avons demandé à notre collaboratrice Anna Langfus, l'auteur de *Le Sel et le Soufre*, de s'entretenir avec le jeune romancier. Nous avons tenu à rapporter les propos de Piotr Rawicz sans la moindre coupure. Ils sont délibérément choquants, voire révoltants. Si Rawicz est sincère, et nous n'avons nul droit d'en douter, son exhibitionnisme, ne traduit-il pas, en marge d'une fumeuse métaphysique, un très profond désespoir ? Nous considérons cette interview comme un document à porter au dossier des traumatismes provoqués par le temps du mépris chez certains de ses survivants » (chapeau précédant Langfus, 1962 : 91-92).

silence profond (Dayan Rosenman, Louwagie, 2013 : 91). Deux décennies plus tard, dans sa préface à *Sablier* de Danilo Kiš, Piotr Rawicz (1982 : 310) dénonce le conformisme stylistique des transpositions artistiques de l'expérience de la Shoah, qu'il décrit comme un océan de médiocrité bien intentionnée et de lieux communs. Il en expose la grandiloquence, le manichéisme et les clichés, ainsi que l'usage au premier degré, jugé insupportable, de catégorie telles que victime et bourreau.

Alors que *Le Sang du ciel* était resté pour un nombre relativement restreint de critiques et de lecteurs l'un des grands textes du XXe siècle, depuis une dizaine d'années, l'œuvre se refait peu à peu une place dans l'espace public. Les traductions en polonais et en italien ont été publiées respectivement en 2003 et en 2006 et de nouvelles éditions sont sorties aux États-Unis en 2003, au Royaume-Uni en 2004, et en France en 2011. À partir des années 2000 paraissent aussi une série d'études critiques sur l'œuvre de Piotr Rawicz, suivie d'un projet d'ouvrage collectif (Dayan Rosenman, Louwagie, 2013). En 2012, France Culture diffuse une adaptation radio en dix épisodes par Jean-Paul Thaens[10]. Si l'œuvre poursuit son chemin, elle pourra désormais résonner avec certaines interrogations devenues centrales au sein du champ testimonial : l'attention grandissante pour la Shoah à l'Est, l'intérêt porté à l'ambiguïté morale de la « zone grise » ainsi que les interrogations métaréflexives sur la mémoire et la représentation (littéraire) de la Shoah.

Une confrontation Est-Ouest

Après la publication de son roman, Piotr Rawicz s'impose comme un spécialiste de la littérature de l'Europe de l'Est et de Russie, opérant un important travail de médiateur culturel. Il devient responsable d'une rubrique « slave » dans les pages littéraires du *Monde*, travaillant de manière très proche avec Jacqueline Piatier, rédactrice en chef du *Monde des livres* et auteur du compte rendu du *Sang du ciel* pour ce journal (1961). Ainsi Piotr Rawicz introduira-t-il plusieurs auteurs de l'Est et de Russie en Occident, préfaçant aussi certaines de leurs œuvres (1976 ; 1977 ; 1979 ; 1981a ; 1982). Dans ces préfaces, souvent très généreuses, il ouvre la vision du lecteur français sur la richesse de la culture slave. Il devient un « passeur » des richesses littéraires d'Europe de l'Est et de Russie et l'une de ses grandes frustractions tient précisément à l'inaccessibilité de cette littérature, la barrière linguistique et le manque de traducteurs faisant que bon nombre de grands auteurs restent ignorés en Occident, une injustice qui amène l'auteur à en appeler dans l'une de ses préfaces à la constitution d'un catalogue des richesses

[10] Adaptation radiophonique en dix épisodes du *Sang du ciel* sur France Culture par J.-P. Thaens ; réalisation M. Sidoroff ; conseillère littéraire E. Chevrière, diffusée du 16 au 27 avril 2012.

perdues (Rawicz, 2013a : 385)[11]. De fait, l'attention de Piotr Rawicz porte sur les livres révélant les méfaits du totalitarisme soviétique, dont l'œuvre d'Alexandre Soljénitsyne[12]. Il dénonce l'incapacité des Occidentaux à appréhender l'impact destructif du totalitarisme. Au rationalisme marxiste et structuraliste (Goulston, Rudolf, 1970), il oppose une pensée toujours métaphysique, qui se veut organique, inspirée par « la pulsation de la force divine » (Rawicz, 1974 : 395).

Se situant à l'intersection entre plusieurs héritages et cultures, Piotr Rawicz se fait le passeur de la culture et de la littérature juive de l'Est. Ici encore, il fait état d'une césure avec l'Occident, notamment en raison de l'écart incommensurable entre le judaïsme connu avant-guerre et celui qui s'offre à lui en France :

> « Quand on est venu d'Europe de l'Est, comme moi, pour vivre dans un pays occidental, et notamment en France, on est frustré. Si l'on a vécu en Ukraine, en Pologne, en Lituanie ou dans n'importe quel pays où la vie juive était (bien qu'on tende aujourd'hui à l'idéaliser un peu selon ses besoins personnels) une réalité organique, riche et quotidienne, on se sent forcément frustré. Cela a souvent été la réaction des intellectuels juifs ou des personnes pour qui le judaïsme était très important, lorsqu'ils ont commencé leur nouvelle vie en Occident » (Goulston, Rudolf, 1970 : 373).

C'est à partir de ces césures entre l'Est et l'Occident que Piotr Rawicz prolonge son rôle de témoin. Sur le plan politique, il s'engage, ou plutôt se désengage, en tant que « passant » railleur (Mandel, 1969 : 8), envers la révolution de mai 68. Son deuxième livre, *Bloc-notes d'un contre-révolutionnaire ou la Gueule de bois* (1969) qui, fidèle à son titre et à la structure de travail de Piotr Rawicz, se présente comme un assemblage de fragments de texte, constitue en effet une dénonciation radicale du mouvement contestataire estudiantin, dont les partis-pris idéologiques révolutionnaires semblent ridicules à l'auteur. À la lumière de son expérience des États totalitaires de l'Europe de l'Est et des camps de concentration nazis, Piotr Rawicz observe la révolution de mai avec une incompréhension totale et une inquiétude profonde, manifestant néanmoins une sollicitude sincère envers les contestataires qu'il sait condamnés à la désillusion. « Provocation ou malentendu » (Dayan Rosenman, Louwagie, 2013 : 148), ce travail critique sur mai 68, composé de réflexions attribuées à différents personnages, lui vaudra une réputation de réactionnaire, aliénant l'auteur de la scène intellectuelle française (Risari, 2013 : 156). Dans l'un des comptes rendus du *Bloc-notes,* pour la revue mensuelle *Europe*, Pierre Abraham indique néanmoins que Piotr Rawicz rassemble dans ce livre un faisceau de témoignages, donnant une forme littéraire aux pensées des différents personnages et occupant la haute

[11] Comme l'a d'ailleurs rappelé H. Cixous dans une communication récente, le contexte politique était tel que P. Rawicz lui-même était largement coupé de ce monde qui lui était cher, de sorte que les écrivains dissidents arrivant de l'Europe de l'Est étaient pour lui des « perles rares » (Cixous, 2003 ; Leclair, 2011).

[12] Voir entre autres interventions celle de P. Rawicz (1971) au colloque de Cerisy sur A. Soljénitsyne et sa participation à l'émission télévisée *Italiques* de M. Gilbert du 11 janvier 1974 autour de cet auteur.

fonction de témoin, même s'il sait que ça ne servira à rien, « l'intelligence ne suffit pas » (Rawicz, 1969 : 149) étant la conclusion du bref compte rendu.

Piotr Rawicz contribue aussi aux réflexions au sujet du judaïsme et de l'identité juive en France, entre autres à travers sa participation aux Colloques des intellectuels juifs de langue française, nés précisément d'une volonté de redonner vie au judaïsme français (Szwarc, 2013)[13]. Il est coopté par le comité préparatoire des Colloques en 1974, en même temps qu'Edmond Jabès ; Jean Halpérin leur souhaite la bienvenue à la scéance du 22 avril, en précisant « Leur présence ne manquera pas d'enrichir les travaux du Comité du fruit de leur réflexion et des perspectives nouvelles qu'ils sauront apporter » (*ibid.* : 75). Dans le cadre de ces colloques, Piotr Rawicz offre ses points de vue sur l'essence et la survie du judaïsme, sur ses racines et son héritage, sur sa valeur universelle. Il parle avec une certaine nostalgie des *shtetl* de l'Est, recueillant l'un des premiers souvenirs de ces communautés disparues (Dayan Rosenman, 2013). Ses contributions incluent aussi une réflexion sur l'avenir du judaïsme après la Shoah, affirmant à plusieurs reprises la pérennité d'Israël, au-delà du choc « mortel » (1981b : 363). Interrogé sur l'état du judaïsme en France pour *European Judaism*, il affirme le besoin d'un renouement intellectuel avec la tradition du judaïsme, au-delà d'un engagement vague et sentimental. Un renouveau dont il juge qu'il n'aurait pas été possible en France avant la Shoah :

> « La science juive est aussi vaste qu'un océan et malheureusement la chaîne de cette connaissance et de cette science transmise de génération en génération, a été rompue à notre époque. Un homme qui se sent instinctivement et viscéralement juif, mais auquel une connaissance élémentaire du judaïsme fait défaut, n'est déterminé que par sa propre hérédité. Il manque de formation et de structure intellectuelle. Si je pouvais donner un conseil à mes collègues écrivains juifs en France, ce serait d'étudier le Talmud et de découvrir les valeurs juives telles qu'elles se sont constituées à travers la tradition. Cette tradition n'est pas étroite, elle contient les limites de la condition humaine et infrahumaine de l'homme » (Rawicz dans Goulston, Rudolf, 1970 : 371).

Refus d'une carrière littéraire

En dehors du petit volume sur la révolution de mai 1968, Piotr Rawicz ne publiera plus de livres. Dans les années qui suivent la publication du *Sang du ciel*, il travaille à une pièce de théâtre et affirme avoir le projet de rédiger un nouveau roman sous le titre *Les Scories*, qu'il mentionne entre autres dans sa correspondance avec ses éditeurs américains, Kurt et Helen Wolff, et dont on garde certains fragments[14]. Le roman reste inachevé. Certains textes plus brefs paraissent dans des revues, en France et ailleurs, notamment dans *L'Vll*, une revue belge dédiée à la littérature expérimentale.

[13] Pour d'autres interventions de P. Rawicz au sujet du judaïsme, voir notamment Rawicz 1965, 1975a, 1975b.

[14] Des fragments des *Scories* ont été retrouvés parmi les pages sauvées par É. Veaux.

Pourquoi Piotr Rawicz est-il resté l'auteur d'un « livre unique » ? Dans un questionnaire qu'il complète pour *Le Figaro* en tant que candidat aux prix littéraires de 1961, Piotr Rawicz, interrogé sur les raisons pour lesquelles il écrit, note : « Il me serait sans doute plus aisé d'indiquer les raisons pour lesquelles, parfois, je m'abstiens d'écrire : paresse, difficultés matérielles, décalage entre la chose entrevue et la chose fixée sur le papier » (« Enquête avant l'attribution des prix », 1961 : 96). Dans une lettre à Kurt et Helen Wolff qui se renseignent sur le progrès de son nouveau roman, il évoque également les difficultés pratiques qui l'empêchent de travailler, liées à la séparation de sa femme et la pauvreté qui en résulte en partie. En même temps, il indique que l'écriture littéraire est incompatible avec toute idée de routine existentielle ou professionnelle : « Le second roman et la pièce traînent d'une manière fâcheuse, mais, après tout, peut-être est-il indispensable que la carcasse soit un peu secouée afin que le cerveau puisse sécréter quelques images » (Rawicz, 2013c : 422). Dans son questionnaire pour *Le Figaro*, il précise qu'à ses yeux, la « carrière » littéraire signifie souvent la fin de l'écrivain : « Une fois recouverte d'une pellicule de routine, cette plaie qui est poète ne saurait sécréter la toxine qu'est tout art authentique » (« Enquête avant l'attribution des prix », 1961 : 96) – ici encore, on retrouve son refus de la fonctionnarisation de l'écriture, présent déjà dans *Le Sang du ciel*[15]. Dans les entretiens de l'époque, on voit de fait qu'il refuse l'idée d'une carrière littéraire et d'une carrière tout court : ne rien faire, est sa ligne directive (Bourin, 1962 : 89). Aux amis qui l'interrogent au sujet de ses projets littéraires, ou de leur absence, il répond cependant qu'il écrit beaucoup :

> « Ses expériences concentrationnaires, ses souvenirs d'enfance à Lvov, les a-t-il écrits quelque part ? Où les chercher ? À qui les a-t-il confiés ? Enterré, le passé ? Disons codé.
>
> Il buvait beaucoup, fumait beaucoup, riait et aimait beaucoup. Pourquoi n'écrivait-il pas plus ? Oh si, protestait-il vigoureusement, il écrivait, il écrivait beaucoup, mais dans sa tête. (Felipe Alfau, l'auteur espagnol de *Locos*, me tenait les mêmes propos). Pour qui écrivait-il donc ? Il haussait les épaules : "Viens, me dit-il une fois, je vais te montrer". Il m'emmena dans sa petite chambre où l'on ne pouvait pas faire un pas sans bousculer livres et revues en désordre. Il me montra des manuscrits, me fit lire quelques pages : des poèmes mystiques. Pourtant il se disait agnostique. Peut-on être à la fois mystique et mécréant, prophète et hérétique ? » (Wiesel, 1996 : 30).

À Christoph Graf von Schwerin (1997 : 32), il fait savoir : « J'écris un journal, j'ai déjà plusieurs milliers de pages d'écrites ». Même s'il affirme à Hélène Cixous qu'il écrit « pour son tiroir » (Cixous, 2003 ; Leclair, 2011), excluant l'éventualité d'un nouveau livre, il projette, peu de temps après la publication du *Sang du ciel*, l'idée de transcrire toutes ses notes à la machine, dans l'espoir d'y puiser une nouvelle matière littéraire ou, si cette dernière faisait défaut, d'affronter une déception peut-être décisive (Rawicz, 2013d : 433).

[15] C'est probablement son refus de la fonctionnarisation de l'écriture qui le conduisit à donner la priorité à la poésie. Rappelons aussi son renoncement à l'écriture au camp de Leitmeritz alors que son sort est moins désastreux.

Si Piotr Rawicz avait demandé que ses notes soient détruites après sa mort, une partie fut photocopiée et sauvée par son ami Erik Veaux, notamment les années 61-64 et 75 de son journal intime. Les parties conservées sont souvent multilingues, intégrant des mots et des passages en diverses langues, tout en gardant le français comme première langue d'écriture[16]. Dans son journal, Piotr Rawicz accumule des entrées sur ses rendez-vous ou rencontres, les coups de téléphone, ses lectures, ses rêves. Il y revient sur ses amours, certains conflits personnels, sur des questions d'argent, de reconnaissance littéraire. Comme dans *Le Sang du ciel*, on y retrouve un Être en décalage avec l'existence et avec lui-même, détrompé et sans illusions, observant le monde de manière détachée mais avec sollicitude, et manifestant une croyance ferme en l'amour en tant que source de plénitude presque religieuse. Les notes sont traversées de réflexions ou d'observations à propos du destin du peuple juif, de l'Holocauste et de l'État d'Israël, de même que sur Dieu, l'absolu, l'Être et le non-Être, la vie et la mort, que Piotr Rawicz considère comme les deux faces d'une même médaille, avec le projet du suicide en tant qu'horizon de pensée immuable.

Conclusion

Si, pour Piotr Rawicz, l'Être et le non-Être n'étaient que les deux faces d'une même médaille, son suicide n'en reste pas moins le pôle indélébile autour duquel gravitent les témoignages de ceux qui l'ont connu, dont Danilo Kiš (1993), qui consacre une nouvelle à son enterrement, Cioran (1987) et Hélène Cixous (2003). Élie Wiesel (1996 : 30), pour sa part, évoque l'auteur dans un chapitre de ses mémoires intitulé « Trois suicides » :

> « Je revois Piotr et un nœud se forme dans ma poitrine. Écrivain, ethnologue, anthropologue, essayiste et poète, il méritait la gloire et sûrement le bonheur (dans la mesure où ils vont ensemble) autant que d'autres, plus que d'autres. Pourquoi s'est-il retiré de la vie, alors qu'il contribuait à l'élever en la rendant plus drôle ? Était-ce la maladie puis la mort d'Anna, son épouse et sa complice ? Craignait-il la solitude ? La déchéance peut-être ? ».

L'analyse de Régine Waintrater (2013), également amie de l'écrivain, va dans le même sens que l'hypothèse finale d'Élie Wiesel, avançant que l'auteur, étant passé déjà par la phase de la déchéance, ne se sentait plus en mesure de retraverser cette expérience, ressentant cette nouvelle épreuve comme une injustice. L'un des derniers textes de Piotr Rawicz, publié en traduction anglaise dans *European Judaism* en 1978, quatre ans avant son suicide, aborde effectivement cette question du vieillissement. Intitulé « Salt and Pepper », en guise de renvoi aux cheveux désormais grisonnants de Piotr Rawicz, l'auteur décrit son voyage en direction d'« Eternity Street, Station-Eternal Rest » :

[16] Quelques passages sélectionnés des écrits de P. Rawicz ont été publiés dans Dayan Rosenman, Louwagie (2013 : 438-453).

> « *It is just that old age comes galloping towards me, that unappetizing fate that summons you to shed your past and change from being an actor booed on the stage to a silent spectator, not even allowed to boo. The "How" we know better and better, but less and less the "Why" of it. The ageing process begins, "the process whereby the flesh disintegrates and yet would like to be treated as before…"* »[17] (Rawicz, 1978 : 458).

Cette chair aspirant à être traitée comme avant se rapproche de la jeune « Olga » dans le métro… laquelle offre gentiment son siège au vieux monsieur. Ce n'est pas tout fait ce qu'il avait en tête. Se consolant que la fille n'a peut-être aperçu que les cheveux couleur sel dans ses cheveux, le narrateur espère qu'à une prochaine occasion, elle n'y verra que du poivre. Dans ce texte sur le vieillissement, nous retrouvons encore cette primauté existentielle de l'amour et du sexe pour Piotr Rawicz. Si la vieillesse conduit à l'élimination de cette partie de son existence, c'est probablement aussi ce qui restait à l'auteur de réalité organique et de plénitude qui risque de lui être enlevé. Le texte se termine sur cette note d'espoir qu'il reste encore du poivre dans ses cheveux. l'avant-dernier paragraphe du récit se termine d'ailleurs par « *I never did get around to finding Eternity Street. Not yet* » [« Je ne suis jamais arrivé à trouver Eternity Street. Pas encore »], alors que le dernier conclut : « *Let her do with me what she will as long as she doesn't try to offer me her seat. I can still stand up. Not for much longer* » [« Laissez-la faire ce qu'elle veux de moi tant qu'elle ne cherche pas à m'offrir son siège. Je peux encore tenir debout. Plus pour très longtemps »] (*ibid.* : 459-460). La vieillesse n'en semble pas moins s'annoncer comme un nouveau vide, peut-être décisif. Piotr Rawicz met fin à ses jours en 1982, peu de temps après la disparition de son ex-femme, morte d'un cancer, rejoignant ainsi le cercle des suicidés dans l'autre monde, que déjà dans *Le Sang du ciel*, il imaginait comme un « club aristocratique ».

Références

Bourdet C., 1961, « Au-delà du grincement », pp. 83-87, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Bourin A., 1962, « Toute vie est une agonie », pp. 88-90, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Cioran, 1987, « Aphorisme », p. 22, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

[17] « C'est juste que la vieillesse arrive galopante vers moi, ce sort peu apétissant qui vous somme de vous débarrasser de votre passé et de passer d'un acteur hué sur scène à un spectateur silencieux, à qui il n'est même plus permis de huer. Nous connaissons de mieux en mieux le "comment" et de moins en moins le "pourquoi". Commence le processus du vieillissement "le processus par lequel la chair se désintègre et aspire pourtant à être traitée comme avant… ».

Cixous H., 2003, « Piotr, *all passion spent* », pp. 69-75, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Dayan Rosenman A., 1995, « Piotr Rawicz, la douleur d'écrire », *Les Temps Modernes*, 581, pp. 145-165.

— 2013, « Redécouvrir Piotr Rawicz », *Mémoires vives, L'émission de la Fondation pour la mémoire de la Shoah*, 26 mai. Accès : http://memoiresvives.net/tag/dayan/feed/.

Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, 2013, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Éd. Kimé.

« Enquête avant l'attribution des prix », 1961, p. 96, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Fleury B., Walter J., 2012, « Carrière testimoniale : un opérateur de la dynamique mémorielle et communicationnelle », *ESSACHESS-Journal for Communication Studies*, vol. 5, 2(10), pp. 153-163.

Franklin R., 2010, « The Antiwitness Piotr Rawicz », pp. 89-102, *in* : Franklin R., *A Thousand Darknesses. Lies and Truth in Holocaust Fiction*, New York, Oxford University Press.

Goulston M., Rudolf A., 1970, « De l'identité juive en France », trad. de l'anglais par A. Richards, pp. 368-373, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Jaron S., 2000, « At the Edge of Humanity. The Dismissal of Historical Truth in Piotr Rawicz's novel *Le Sang du ciel* », pp. 37-46, *in* : Ibsch E., Fokkema D., Thüsen J. von der, dirs, *The Conscience of Humankind*, Amsterdam, Éd. Rodopi.

Jeannelle J.-L., 2004, « Pour une histoire du genre testimonial », *Littérature*, 135, pp. 87-117.

Kauffmann S., 1964, « Season in Hell », *New York Review of Books*, 20 févr., pp. 5-6.

Kiš D., 1993, « Youri Goletz », trad. du serbo-croate par P. Delpech, pp. 63-68, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Kosinski J., 1966, *L'Oiseau bariolé*, trad. de l'anglais par de M. Pons, Paris, Flammarion.

Langfus A., 1962, « Vous m'avez beaucoup fatigué », pp. 91-95, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Leclair B., 2011, « On peut donc chuter dans le ciel ? », pp. 247-266, *in* : Leclair B., *Dans les rouleaux du temps. Ce que nous fait la littérature*, Paris, Flammarion.

— 2013, « On peut donc chuter dans le ciel ? », pp. 343-354, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Éd. Kimé.

Louwagie F., 2013a, « Un roman au creux de l'expérience : *Le Sang du ciel* ou l'art d'un échec annoncé », pp. 159-179, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Éd. Kimé.

— 2013b, « Parcours testimoniaux : rééditions, réécritures », pp. 21-34, *in* : Fleury B., Walter J., dirs, *Carrières de témoins de conflits contemporains (1). Les témoins itératifs*, Nancy, PUN-Éd. universitaires de Lorraine.

Mandel A., 1969, « Piotr Rawicz. Bloc-notes d'un contre-révolutionnaire », *Information juive*, 15 juil., p. 8.

Mesnard P., 2007, *Témoignage en résistance*, Paris, Stock.

— 2013, « Des fleurs pour le dire », pp. 263-285, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

Piatier J., 1961, « Martyre juif et mythologie du désespoir », pp. 79-82, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Rawicz M., 1997, *Confesionario de papel. Memorias de un inconformista,* Grenada/Valencia, Comares/IVAM.

Rawicz P., 1961, *Le Sang du ciel*, Paris, Gallimard.

— 1964, *Blood from the Sky*, trad. du français P. Wiles, New York, Brace & World.

— 1965, « Intervention », *in* : Marienstras R. *et al.,* « Qu'est-ce que la littérature juive ? », *Les Nouveaux Cahiers*, 2, pp. 29-31.

— 1969, *Bloc-notes d'un contre-révolutionnaire ou la Gueule de bois*, Paris, Gallimard.

— 1971, « Présentation et intervention "Éthique et esthétique" », pp. 165-189, *in* : Tarr R., dir., *Soljénitsyne. Actes du colloque de Cerisy,* Paris, Publications du centre culturel international de Cerisy-la-Salle/UGE.

— 1974, « Éthique et esthétique. Le rapport à l'Occident », pp. 165-189, *in* : *Actes du Colloque de Cerisy, Soljénitsyne*, Paris, Publications du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle/U.G.E.

— 1975a, « Intervention », p. 45, *in* : Fackenheim E., *From Bergen Belsen to Jerusalem: Contemporary Implications of the Holocaust*, New York, World Jewish Congress.

— 1975b, « Présentation et intervention », pp. 73-76, *in* : Halpérin J., dir., *Solitude juive dans la création littéraire. Actes du XVe Colloque des intellectuels juifs de langue française,* Paris, Presses universitaires de France.

— 1976, « Préface », pp. 3-9, *in* : Sevela E., *Légendes de la rue des Invalides*, trad. du russe par F. Cornillot, Paris, A. Michel.

— 1977, « Préface », pp. 7-22, *in* : Kuśniewicz A., *Le Roi des Deux-Siciles,* trad. du polonais par C. Jezewski et F.-X. Jaujard, Paris, A. Michel.

— 1978, « Salt and Pepper », pp. 455-460, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

— 1979, « Préface », pp. vii-xxxi, *in* : Rudnicki A., *Le Lion du Saint Sabbath*, trad. du polonais par J.-Y. Erhel, Paris, Gallimard.

— 1981a, « Préface », pp. i-xxi, *in* : Barka V., *Le Prince jaune*, trad. de l'ukrainien par O. Jaworskyj, Paris, Gallimard.

— 1981b, « Colloque des intellectuels juifs de langue française – Politique et religion », pp. 360-363, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

— 1982, « Préface », pp. i-xiii, *in* : Kiš D., *Sablier*, trad. du serbo-croate par P. Delpech, Paris, Gallimard, 1989.

— 2003, *Krew nieba*, trad. du français par A. Socha, Kraków, Wydawnictwo Krakowskie.

— 2004, *Blood from Sky*, trad. du français par A. Rudolf, Londres, Elliott & Thompson Limited.

— 2006, *Il sangue dal cielo*, trad. du français par G. Risari, Firenze, Giuntina.

— 2013d, « Avertissement à moi-même », pp. 430-437, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

— 2013b, « Témoignage sur le camp de Leitmeritz », trad. du polonais par E. Veaux et A. Zuk, pp. 401-404, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin,* Paris, Kimé.

— 2013e, « Fragments du journal inédit de Piotr Rawicz », pp. 438-453, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

— 2013c, « Correspondance avec Kurt et Helen Wolff », pp. 421-425, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

— 2013a, « Andrzej Kuśniewicz – Le Roi des Deux-Siciles, préface », pp. 384-387, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

Risari G., 2013, « Bloc-notes d'un contre-révolutionnaire : un reportage poétique », pp. 153-156, trad. de l'italian par G. Risari, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

Rudolf A., 1996, *Engraved in Flesh. Piotr Rawicz and his novel* Blood from the Sky, Londres, Menard Press.

— 2013, « Porter le fardeau de l'Histoire et de la souffrance », trad. de l'anglais par A. Dayan Rosenman, pp. 202-213, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

Schwerin C. Graf von, 1997, « Piotr Rawicz », trad. du polonais et de l'allemand par J.-Ch. Szurek, E. Veaux et F. Louwagie, pp. 31-38, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Szwarc S., 2013, *Les Intellectuels juifs de 1945 à nos jours*, Lormont, Éd. Le Bord de l'eau.

Vice S., 2013, « Fascination et malaise. La réception du *Sang du ciel* au Royaume-Uni et aux États-Unis », trad. de l'anglais par F. Louwagie, pp. 111-128, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

Waintrater R., 2013, « Piotr Rawicz ou l'écriture de l'ambiguïté », pp. 214-228, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dirs, *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé.

Wiesel É., 1996, « Trois suicides », pp. 28-30, *in* : Dayan Rosenman A., Louwagie F., dir., *Un ciel de sang et de cendres. Piotr Rawicz et la solitude du témoin*, Paris, Kimé, 2013.

Wieviorka A., 1998, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon.

> LES DÉFAILLANCES DE LA MÉMOIRE

NADIA TAHIR
Équipe de recherche sur les littératures, les imaginaires et les sociétés
Université de Caen Basse-Normandie
F-14000
nadia.tahir@unicaen.fr

LES FRÈRES ET SŒURS DE DÉTENUS-DISPARUS EN ARGENTINE : TÉMOINS OUBLIÉS DU PASSÉ ET DU PRÉSENT

Résumé. — Lors de la dernière dictature argentine (1976-1983), la méthode répressive la plus utilisée par les juntes au pouvoir a été la disparition forcée de personnes. Les silences et les inconnus autour de ce crime ont amené les proches de détenus-disparus à s'impliquer dans la recherche d'informations à propos du membre de leur famille pendant et après la dictature. Les mères et les grands-mères de détenus-disparus sont rapidement devenues des acteurs de premier plan qui, à partir de 1995, seront accompagnés par les enfants de ces derniers. Les familles jouent ainsi un rôle prépondérant dans le paysage testimonial argentin portant sur le passé dictatorial, éclipsant parfois les survivants des centres clandestins de détention. Toutefois, tous les proches ne sont pas placés sur le devant de la scène. La figure des frères et sœurs de détenus disparus n'émergent que depuis peu. Cet article apporte des pistes de réflexion pour comprendre pourquoi les frères et sœurs de détenus-disparus n'ont pas été des acteurs de premier plan dans un paysage testimonial argentin fortement centré sur les proches des détenus-disparus. En revenant sur le cas des témoins consacrés – les mères, les grands-mères et les enfants –, l'objectif est de s'intéresser aux conséquences de la disparition forcée de personnes au sein de la cellule familiale et à l'évolution de la figure du détenu-disparu dans la société argentine. L'évolution de cette dernière dans le témoignage des frères et sœurs permet d'éclairer l'évolution des questions liées à la gestion du passé dictatorial dans la société argentine depuis la fin de la dictature.

Mots clés. — Argentine, dictature, frères et sœurs, détenus-disparus, témoins.

La dernière dictature argentine a duré sept ans entre 1976 et 1983. Les quatre juntes militaires qui se sont succédées pendant cette période ont mis en place un régime répressif qui s'est caractérisé par l'utilisation massive de la pratique de la disparition forcée de personnes. Ce procédé est un crime dans lequel le silence et l'inconnu jouent un rôle très important[1]. La personne qui a été enlevée, séquestrée et souvent assassinée ignore où elle a été détenue, qui sont ses bourreaux (dans la plupart des cas) et quel sera son sort. Par ailleurs, ses proches ignorent eux aussi où se trouve la personne, combien de temps elle sera détenue, et si elle est décédée, de quelle façon elle est morte et où se trouve sa dépouille. L'absence d'information sur le sort d'un membre de leur famille a poussé de nombreux proches de détenus-disparus à se regrouper dans le cadre d'association de victimes. Pendant la dictature, trois associations sont créées : *Familiares de desaparecidos y detenidos por razones políticas*[2], les Mères de la Place de Mai[3], les Grands-mères de la Place de Mai[4]. Elles travaillent aux côtés des associations de défense des droits de l'homme pour leurs réclamations de « Vérité, Justice et Mémoire[5] ». Elles vont se caractériser par des actions très visibles dans l'espace public argentin : foulards blancs sur la tête, ronde autour de la pyramide de la Place de Mai devant le siège du pouvoir exécutif argentin, marche de la Résistance, campagne publicitaire qui sensibilise la population au drame des enfants enlevés avec leurs parents ou nés dans les centres clandestins de détention[6]. Cette forte présence des associations accorde une place spécifique

[1] Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, Art. 2, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, http://www2.ohchr.org/french/law/disappearance-convention.htm. Consulté le 12/06/13.

[2] *Familiares de desaparecidos y detenidos por razones políticas* a été créée en décembre 1976 dans les locaux de la *Liga Argentina por los Derechos del Hombre* par des proches de détenus-disparus dans le cadre de leurs recherches.

[3] L'association des Mères de la Place de Mai a été fondée en avril 1977. Un groupe de femmes qui se sont connues dans les locaux des institutions étatiques, religieuses et associatives auxquelles elles s'adressaient pour obtenir des informations sur leurs enfants, se réunissent un jour sur la Place de Mai de Buenos Aires, devant le siège du pouvoir exécutif en Argentine, pour écrire une lettre au président *de facto*, Jorge Rafael Videla. Elles n'obtiendront pas d'informations, mais elles continueront de se réunir chaque semaine pour demander l'« apparition en vie » de leurs enfants. Association emblématique de la lutte contre la dictature, les Mères de la Place de Mai devront faire face à une scission en 1986. Il existe aujourd'hui deux associations : l'Association des Mères de la Place de Mai et les Mères de la Place de Mai-Ligne fondatrice.

[4] Les Grands-mères de la Place de Mai a été fondée en octobre 1977. Un groupe de Mères de la Place de Mai décide de centrer son action sur la recherche des enfants enlevés avec leurs parents ou nés pendant la captivité de leurs mères. Il s'agit aujourd'hui de l'organisation la plus reconnue aussi bien en Argentine qu'à l'étranger.

[5] « Vérité, Mémoire et Justice » (avec un ordre variable) est une réclamation emblématique des luttes contre les dictatures en Argentine, mais aussi dans l'ensemble des pays latino-américains.

[6] L'action des Mères et des Grands-mères de la Place de Mai se distingue très clairement, notamment pendant le régime dictatorial, par sa visibilité. Un des exemples les plus représentatifs est cette marche hebdomadaire sur la Place de Mai tous les jeudi après-midi pendant 30 minutes qui encore aujourd'hui se poursuit.

aux proches de détenus-disparus dans la construction de récits autour du passé dictatorial[7].

On ne peut donc évoquer la question du témoignage sur le passé dictatorial argentin sans revenir sur le rôle des proches de détenus-disparus. Cette prééminence est une singularité argentine. Elle n'a toutefois pas concerné tous les membres de la famille et elle s'est surtout focalisée sur les mères, les grands-mères et les enfants de détenus-disparus. Ces témoins, militants ou non des associations de proches ou de défense des droits de l'homme, ont été pendant de nombreuses années des locuteurs privilégiés dans la construction d'un récit autour du passé dictatorial. Témoins dans les médias, dans les cours de justice nationales et internationales, ils ont pendant un temps éclipsé les survivants des centres clandestins de détention[8].

Dans le cadre des travaux sur le passé dictatorial, les associations de proches de détenus-disparus ont avant tout été étudiées en tant que membres du « mouvement des droits de l'homme argentin[9] ». Par ailleurs, des travaux portant sur les répercussions de la disparition forcée de personnes au sein des familles se sont développés dans le cadre de recherches en psychologie, psychanalyse et anthropologie, principalement[10] (Filc, 1997 ; Amado, Domínguez, 2004). Ces travaux reviennent sur la gestion de la question de la disparition forcée pour les mères, les grands-mères et les enfants. Les cas des conjoints sont évoqués, généralement dans le cadre de réflexion autour des conséquences pour les enfants de détenus-disparus. Deux cas ne sont néanmoins évoqués qu'en filigrane, l'un d'eux est celui des frères et sœurs de détenus-disparus[11]. Ainsi, dans les pages qui suivent, ne reviendrons-nous pas sur la carrière d'un ou de plusieurs témoins précis, mais sur celle d'un groupe de témoins qui est désigné par son lien de parenté avec le détenu-disparu. Il s'agira de voir dans quelle mesure ce dernier a conditionné la place de ces témoignages dans la société argentine depuis la fin de la dictature. Plus précisément, nous souhaitons

[7] Les premiers outils étatiques pour la gestion de ce passé mis en place dès 1983 avec la prise de pouvoir du premier président constitutionnel, Raúl Alfonsín, accordent une place importante aux familles. Nous pensons notamment à la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP) et à son rapport intitulé *Nunca Más* dans lequel figurent de nombreux témoignages de proches en 1984 et le procès aux anciens commandants en chef des armées des trois premières juntes au pouvoir pendant lequel de nombreux proches ont témoigné.

[8] Nombreux sont les discours qui circulent à propos des survivants. À ceux de « collaborateurs », il faut ajouter ceux qui les accusent, directement ou non, d'avoir mis le pays à feu et à sang avant le coup d'État de 1976, ce qui aurait contribué à la réponse démesurée des juntes militaires. Dans ce contexte, après la dictature, les survivants se centrent avant tout sur leur rôle de témoins. Nous renvoyons le lecteur à la contribution de C. Feld et L. Messina dans cet ouvrage pour plus de détails.

[9] Pour plus de détails sur le lien entre associations de victimes et associations de défense des droits de l'homme en Argentine voir Tahir (2012).

[10] Les Grands-mères de la Place de Mai organisent aussi régulièrement des colloques portant sur les conséquences de la disparition forcée de personnes pour les proches. Les travaux portent principalement sur le cas des enfants de détenus-disparus.

[11] L'autre cas est celui des pères qui apparaissent généralement dans un second plan.

revenir sur ce qui permet d'expliquer les formes prises par les témoignages des frères et sœurs de détenus-disparus dans la construction de récits autour du passé dictatorial. Alors que le cas argentin se caractérise par la forte présence des proches, quels sont les éléments qui expliquent l'absence des frères et sœurs de détenus-disparus ? Que révèle-t-elle du paysage testimonial argentin ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous allons d'abord nous attacher aux figures des témoins consacrés parmi les proches de détenus-disparus, c'est-à-dire les mères, les grands-mères et les enfants. Nous nous pencherons ensuite sur un travail récent qui se centre sur la figure de frères et sœurs de détenus-disparus et qui ouvre des pistes de réflexion sur leur absence dans le paysage testimonial argentin. Pour finir, en analysant plus particulièrement un ouvrage publié par une sœur de détenu-disparu, Cristina Zuker, *El tren de la victoria*, en 2003 et réédité en 2010, nous proposons une esquisse d'explication sur l'absence de ces témoignages auparavant.

Figures consacrées : les mères, les grands-mères et les enfants de détenus-disparus

Les mères, les grands-mères et les enfants de détenus-disparus sont des figures emblématiques du paysage militant pour la cause des détenus-disparus. Les collectifs regroupant ces proches sont créés au tout début de la dictature : en avril 1977 pour les mères, et en octobre 1977 pour les grands-mères. Les associations se caractérisent par des manifestations très visibles et elles deviennent rapidement des figures de proue de l'opposition au régime dictatorial. Même si toutes les mères et les grands-mères ne militent pas, le rayonnement de ces associations place l'ensemble des mères et des grands-mères de détenus-disparus sur le devant de la scène[12] (Tahir, 2011). Leurs campagnes et déclarations insistent sur le lien de sang avec les détenus-disparus pour interpeller les autorités, la population argentine, la communauté internationale. Avec le retour de la démocratie, la mise en avant de ces acteurs se poursuit dans la mesure où les outils créés par le gouvernement de Raúl Alfonsín[13] leur accordent une place importante.

[12] Les références aux associations de victimes proviennent de notre thèse de doctorat soutenue le 7 décembre 2011 à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris 4) sous la direction de Miguel Rodriguez. Il convient de signaler que nous pensons qu'il y a une différence entre les proches qui militent au sein des organisations de victimes et ceux qui ne militent pas dans la gestion de la disparition de leurs proches.

[13] Président élu en octobre 1983, Raúl Alfonsín accède au pouvoir le 10 décembre 1983. Il était membre du parti politique, l'Union civique radicale, mais il était aussi membre de l'organisation de défense des droits de l'homme créée en 1975, l'*Asamblea permanente por los derechos humanos* (APDH).

D'abord dans le cadre de la Commission nationale pour la disparition de personnes (CONADEP)[14] en 1983, de nombreux entretiens sont réalisés avec des proches de détenus-disparus. De même, lors du procès des ex-commandants en chef des forces armées en 1985, plusieurs proches témoignent. Cela peut s'expliquer par le fait que ceux-ci ont parfois assisté à un enlèvement à leur domicile ou qu'ils peuvent donner des informations sur les démarches qu'ils ont faites. Par ailleurs, il convient de signaler que ces démarches étaient souvent à la charge des femmes. Comme plusieurs membres des associations de mères et de grands-mères nous l'ont indiqué, deux raisons permettent d'expliquer cette situation : des femmes au foyer avaient la possibilité matérielle de se déplacer pour mener à bien des démarches afin d'obtenir des informations sur leurs enfants ou leurs petits-enfants ; ces femmes craignaient moins d'être enlevées à leur tour, alors que les hommes étaient des cibles plus évidentes[15]. Il arrivait donc que les couples se répartissent les tâches en fonction des risques encourus par les hommes. La forte présence des proches dans les premiers outils créés par le gouvernement argentin s'explique parce qu'ils ont été des témoins de l'enlèvement ou des victimes des manœuvres militaires qui les ont empêchés d'obtenir des informations.

Un autre élément fondamental aide à comprendre la prééminence de ces acteurs dans les outils mis en place par l'État au retour de la démocratie : la place des survivants des centres clandestins de détention dans la société argentine post-dictatoriale[16]. Il convient néanmoins de souligner le fait que de nombreux survivants n'ont pas témoigné devant la conadep ou au procès aux ex-commandants en chef en 1995. Pour certains, ils se méfiaient de ces outils qu'ils jugeaient insuffisants, pour d'autres, ils avaient peur[17]. En effet, les discours qui circulent à l'époque autour des détenus-disparus sont multiples. Pour les secteurs proches des militaires au pouvoir, et très présents dans l'Argentine de ces années, ils sont des « subversifs », des « terroristes » et les militaires n'ont fait que répondre à la menace qu'ils représentaient (González Bombal, 2004). Pour une partie de la société qui, certes, condamne la répression, ils ont largement contribué à l'instauration de la violence dans la période pré-dictatoriale. Pour les proches de détenus-disparus qui n'ignorent plus le cadre dans lequel ils ont milité, il faut obtenir le soutien de la population. Ils contribuent donc à l'élaboration d'une figure de la « victime innocente » qui établit que les détenus-disparus étaient des « jeunes gens idéalistes qui luttaient pour un monde meilleur » (Tahir, 2011). Les survivants doivent parler et agir dans le cadre de ces contextes discursifs, auxquels s'ajoutent les doutes liés à leur libération : ont-ils parlé ou non ? La question du militantisme, quel qu'il soit, est cachée et n'apparaît que très

[14] Pour plus de détails sur la Commission, voir Crenzel (2008).

[15] C'est en tout cas ce qui ressort des entretiens réalisés avec des Mères et des Grands-mères de la Place de Mai en 2006 et 2008.

[16] Nous renvoyons à nouveau le lecteur à la contributions de C. Feld et L. Messina dans cet ouvrage.

[17] Entretien avec O. B., membre de l'Association des ex-détenus-disparus et survivants de l'ESMA, le 15 décembre 2006.

rarement. L'ensemble de ces éléments conduit les survivants à se placer avant tout dans le rôle de témoins. Ils parlent dans le contexte judiciaire pour établir des responsabilités avec notamment le procès aux ex-commandants[18]. Ils parlent pour que les familles aient des informations sur le destin de leurs parents. Ils parlent pour que la société argentine sache ce qu'a été la répression dictatoriale. Ainsi, dans le documentaire *Nunca Más* diffusé en juillet 1984, les huit personnes filmées (6 proches et deux survivants) insistent-elles sur le drame qu'elles ont vécu (Feld, 2008).

À partir des années 90, plus particulièrement suite à la naissance de l'association HIJOS (*Hijos por la justicia contra el olvido y el silencio*[19]), les enfants de détenus-disparus deviennent un nouvel acteur prépondérant du paysage testimonial argentin. Ils surgissent à une époque où les politiques étatiques s'opposent très clairement aux réclamations des proches de détenus-disparus[20]. Plusieurs proches abandonnent d'ailleurs les cercles militants découragés par les politiques étatiques liées au passé dictatorial. Avec une moyenne d'âge de 15-20 ans, ils constituent un nouveau contingent de militants qui s'adressent à une génération d'Argentins n'ayant pas connu la dictature et mettent en scène un autre drame lié à la répression dictatoriale : celui d'enfants qui ont grandi sans leurs parents. Par ailleurs, ce nouvel acteur se caractérise par son innocence au moment des faits. En effet, comment accuser ces enfants d'un quelconque crime pendant la dictature qui justifierait la répression dont ils ont été les victimes ? Rapidement, les enfants de détenus-disparus multiplient les interventions dans les médias (Feld, 2002). Les récits de vie sans leurs parents en font les témoins des conséquences de la répression dictatoriale pendant la démocratie.

Depuis la fin de la dictature, mais aussi pendant, plusieurs éléments ont contribué à placer les proches de détenus-disparus dans le rôle de témoins consacrés du passé dictatorial. Cette place qui s'est principalement faite au détriment des survivants des centres clandestins de détention a aussi eu des répercussions dans les récits familiaux autour de la disparition forcée de personnes. Pour bien comprendre les récits de frères et/ou sœurs de détenus disparus qui s'expriment aujourd'hui sur leur expérience, nous souhaitons tirer parti d'un ouvrage qui, pour la première fois, place certains de ces frères et sœurs au cœur d'un travail.

---

[18] C'est d'ailleurs dans le cadre de la préparation de ce procès que se constitue l'Association des ex-détenus-disparus en 1984. Son premier objectif était de réunir des témoignages pour l'accusation. Cet aspect est très visible dans le document fondateur de l'organisation : « ¿Por qué una asociación de ex detenidos-desaparecidos ? » d'octobre 1984 (archives de l'Association des ex-détenus-disparus).

[19] L'association HIJOS a été créée en 1995 à l'initiative d'enfants de détenus-disparus.

[20] Il convient de signaler que deux lois d'amnistie ont été votées pendant le mandat de Raúl Alfonsín, les lois de Point final et d'Obéissance due, en 1986 et 1987. Ces lois ont empêché la mise en place de nouvelles procédures judiciaires. Par la suite, son successeur, Carlos Menem (1989-1999) gracie les personnes condamnées avant le vote de ces lois. Les années 1990, surtout la première moitié, sont perçues par les associations comme une période particulièrement difficile dans la mise en place de leurs actions.

Être frère ou sœur de disparu(e)s

Dans un travail publié en 2010, un groupe de chercheurs de l'Université de Buenos Aires s'intéresse au cas des frères et sœurs de disparus : *Memorias fraternas. La experiencia de hermanos de desaparecidos, tíos de jóvenes apropiados durante la última dictadura militar* (Teubal *et al*., 2010). Il porte plus précisément sur les frères et sœurs qui sont aussi des oncles et tantes d'enfants disparus. Le choix de cet objet d'étude s'est fait alors que les chercheurs collaboraient à un projet de constitution d'archives pour les Grands-mères de la Place de Mai[21]. Bien qu'ils ne s'intéressent pas à l'ensemble des cas de frères et sœurs de disparus, mais à certains d'entre eux, l'ouvrage issu de cette recherche est le premier travail qui les concerne exclusivement. À sa lecture, certains aspects observés lors de notre travail de terrain sont apparus[22]. Il offre des éléments de compréhension des singularités liées à la situation des frères et sœurs de disparus.

Ainsi les questions de genre et d'âge sont-elles mises en avant :

> « Nous développerons le cas particulier du lien fraternel, en nous fondant sur les souvenirs des frères et sœurs de disparu(e)s. Différentes situations et combinaisons seront introduites. Elles seront liées au genre et à l'âge, à la condition d'aîné ou de benjamin et à la quantité de frères et/ou sœurs disparu(e)s. Nous mentionnerons brièvement des thèmes qui ont surgi pendant les entretiens, tels que la jalousie entre frère et sœur et les temps de jeu. Enfin, un espace sera dédié à l'expérience des frères et sœurs dans le cadre d'une famille nombreuse »[23] (*ibid.* : 54).

Dans leur analyse, les auteurs s'intéressent de manière récurrente au cas des cadets ou des cadettes qui ont perdu un aîné ou une aînée, et au cas d'aînés qui ont perdu un frère ou une sœur cadet(te). Ils accordent de l'importance au genre de chacun des frères et sœurs et indiquent ensuite les conséquences liées à cette/ces disparition(s). Ils distinguent notamment le cas des familles nombreuses ou précisent le rôle dans lequel se retrouve le frère ou la sœur après la disparition de son, ou ses, frère(s) et sœur(s) (*ibid.* : 54-84). Chaque situation a sa particularité, mais l'une des conséquences est la même : les disparitions

[21] Le projet s'intitule *Archivo Biográfico Familiar de Abuelas de Plaza de Mayo*. L'objectif est de constituer une source de documentation, écrite et filmée, pour les enfants enlevés pendant la dictature et qui récupèrent leur identité. Ils impliquent l'association des Grands-mères de la Place de Mai, l'Université de Buenos Aires et tous les proches de ces enfants qui souhaitent participer. Lors de notre enquête, nous avons demandé à accéder à l'une de ces sources afin d'en savoir plus sur la forme qu'elles prenaient. On nous a indiqué que cela était impossible car seuls pouvaient y accéder les enfants récupérés.

[22] Notre travail de terrain auprès de frères et sœurs de détenus-disparus s'est déroulé en plusieurs temps. Nous avons d'abord rencontré et eu des entretiens semi-directifs avec des membres de l'organisation Herman@s créée en 2002. Nous avons donc rencontré des frères et sœurs militants entre novembre 2006 et janvier 2007, puis en 2008. Ces premiers entretiens et rencontres informelles portaient plus sur l'action militante, même si la conversation évoquait souvent de aspects plus personnels liés aux conséquences de la disparition du ou des proche(s). Pour cet article, nous avons réalisé entre juillet et août 2012, cinq entretiens centrés sur le vécu de chacun suite à la disparition du frère et/ou sœur.

[23] Notre traduction.

impliquent un changement dans le rôle ou la place que le frère ou la sœur occupait avant ce drame. Contrairement à une mère, un père, un conjoint ou un enfant de disparu, le frère ou la sœur voit sa place, si ce n'est son rôle, changer au sein de la famille. Cette évolution est souvent liée à la réaction des autres membres de la famille, en particulier celle des parents : « On dit aux frères et sœurs survivants qu'ils doivent être forts pour leurs parents et ils doivent faire seuls leur deuil » (*ibid.* : 96-97).

Un grand nombre de récits insiste sur le fait que le frère ou la sœur a dû parfois vivre avec un parent ou des parents qui n'ont pu se remettre de la disparition d'un ou de plusieurs enfants. Il ou elle a donc pris en charge le quotidien de la famille, que ce soit financièrement, en s'occupant des autres frères et sœurs ou en élevant le(s) enfant(s) du/des disparu(s) :

> « En général, le lien fraternel, pour un grand nombre des personnes interviewées, a été essentiel dans la construction de sa subjectivité et la perte a engendré des conséquences difficiles à supporter. La disparition de leurs êtres chers, qui dans le cas de certaines familles peut représenter deux ou trois frères et/ou sœurs, a signifié des changements drastiques dans leurs sentiments d'identité, dans leur perception de la famille et dans leurs conditions d'existence. Ils ont été touchés d'un point de vue personnel, familial, interpersonnel et leurs rêves et leurs projets de vie en ont été affectés » (*ibid.* : 122).

Cette modification du rôle ou des choix de vie, qui sont plutôt des non-choix, permet d'évoquer une des premières raisons pour lesquelles les frères et sœurs de disparus n'ont pas toujours été visibles ou n'ont pas témoigné : ils ont souvent dû faire face à de lourdes responsabilités familiales. En outre, dans certaines familles, ils ont dû vivre avec le poids du silence :

> « Un autre élément à prendre en compte est ce qui arrive dans de nombreuses familles, même dans le cadre de conditions sociales plus "normales", lorsqu'un enfant meurt : les parents, comme réponse possible, et généralement pour ne pas faire face à la douleur, imposent à leurs autres enfants une interdiction implicite ou explicite de parler de la question de l'enfant. Ou, pour ne pas faire souffrir leurs autres enfants, ils préconisent de ne pas parler de la question » (*ibid.* : 110).

Ceux qui ont dû faire face à ces cas de figure ne se sont généralement pas tournés vers le militantisme au sein d'organisations de défense des droits de l'homme ou de victimes. Dans le cadre de nos entretiens avec des frères et sœurs, nous avons pu constater qu'ils ont toujours observé de plus ou moins loin leur action. Toutefois, ils ne franchissent le pas que lorsqu'ils sont plus âgés et plus spécialement lorsque leurs enfants et leurs parents le sont. Certains décident alors de prendre en main la gestion de la question de la disparition de leur(s) frère(s) et sœur(s). Par ailleurs, il y a un point sur lequel insistent les chercheurs de l'Université de Buenos Aires : l'engagement politique de ces frères et sœurs au moment de la disparition de leur proche. Ainsi, grâce aux entretiens qu'ils ont réalisés, ces chercheurs soulèvent-ils le fait que la relation entre frères et sœurs militants étaient distinctes et que, même si ceux-ci ont dû parfois faire face à des situations semblables à celles que nous venons d'évoquer, ils ont géré la disparition autrement :

> « Les stratégies pensées en commun, comme la recherche de lieux où habiter, l'élaboration de coopératives de travail et autres, s'orientaient non seulement vers la survie, mais constituaient aussi une partie de la lutte menée contre le régime imposé. C'est dans ce cadre que nous situons la continuité du militantisme politique dans les termes que posait le nouveau contexte répressif : la participation à la constitution des mouvements des droits de l'homme et la combinaison des deux. À cette époque, les organisations de défense des droits de l'homme s'articulaient autour de la condition de proches des victimes et ils étaient les espaces au sein desquels les demandes de vérité et de justice, qui ne trouvaient pas de réponse individuellement, ont pu être canalisées […]. Nous estimons que les pratiques du militantisme ont permis à ces frères et sœurs un accès à plus d'informations. Le fait de savoir ce qui se passait rendait plus facile et favorisait l'accès aux recours nécessaires à la survie dans le milieu social » (*ibid.* : 143).

L'étude met donc en avant la situation particulière de ces frères et sœurs. L'âge, le sexe et l'ordre de naissance ne sont plus les seuls facteurs déterminants pour comprendre comment ils font face à la disparition de leur proche. Les frères et les sœurs militants ont bénéficié de plus d'informations, pour eux la disparition était un risque que leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) prenai(en)t. L'étude produite au sein de l'Université de Buenos Aires est une étape : elle est située dans le cadre bien précis des archives destinées aux enfants « *apropiados* ». Il semble néanmoins important de retenir que les frères et sœurs militants se distinguent dans la mesure où ils sont plus enclins à côtoyer les associations de victimes. Ce travail va même plus loin en signalant que des frères et sœurs de disparus ont toujours accompagné les Mères et les Grands-mères de la Place de Mai (*ibid.* : 31). Plusieurs militants de Herman@s[24] avaient milité auparavant au sein d'associations de défense des droits de l'homme ou de victimes. Ils étaient donc bien là, mais n'apparaissaient jamais au premier plan. Enfin, une autre caractéristique de frères et sœurs de disparus est évoquée, même si elle n'est pas analysée dans le détail : certains ont dû s'occuper de la maison ou prendre en charge d'autres frères et sœurs car leurs mères étaient des Mères de la Place de Mai ou des Grands-mères. Ils ont pour la plupart collaboré à l'association dans laquelle militait leur mère, mais ils ont aussi dû faire face à l'absence de cette mère militante à la maison et parfois gérer les conséquences liées à cette action[25].

Ces différents profils de frères et sœurs sont une première approche du cas des frères et sœurs de détenus-disparus, pour mieux comprendre pourquoi leur témoignage n'a pas été pris en compte au même titre que celui des mères, des grands-mères et des enfants de détenus-disparus. Les personnes interrogées dans le cadre de ce travail ont d'abord accepté de témoigner dans un cadre relativement privé dans la mesure où leur témoignage ne devait servir que pour les archives des Grands-mères. Leur témoignage a ensuite été utilisé pour l'étude à laquelle nous faisons référence, mais dans cette recherche aucun nom

[24] Toutes les références à l'association sont issues de l'enquête menée dans le cadre de notre thèse de doctorat.

[25] Nous pensons, par exemple, au cas d'une sœur dont la mère est militante des Mères de la Place de Mai depuis les débuts de l'association. Lors de notre entretien le 18 juillet 2012, elle a insisté sur les conséquences du militantisme de sa mère et notamment sur le fait qu'elle s'est occupée de son père et du quotidien de la maison familiale, alors même qu'elle était mariée et avait un enfant.

n'apparaît, aucune référence précise. Les témoignages sont cités au sein d'une étude plus ample sur les frères et sœurs de détenus-disparus. Dans le cadre de nos investigations qui ont porté, notamment, sur les associations de proches de détenus-disparus, rares sont les témoignages de frères et de sœurs auxquels nous avons pu avoir accès dans les publications des associations. De même, dans les ouvrages portant sur les conséquences de la disparition forcée de personnes pour la cellule familiale, le cas des frères et sœurs n'apparaît qu'en filigrane. Quant aux militants, nous avons pu rencontrer des frères et sœurs qui ont milité auprès des Mères et des Grands-mères de la Place de Mai, ils acceptaient de parler de leur action et pour certains de leur vécu lors de conversation informelle, mais ils acceptaient plus difficilement les entretiens. En revenant sur le témoignage publié dans un ouvrage d'une sœur de détenu-disparu, nous analyserons avec plus de détails certains des aspects ci-dessus pour comprendre pourquoi les frères et sœurs ont longtemps été absents du paysage testimonial argentin et se font encore rares.

El tren de la victoria : entre biographie, autobiographie et récit historique

Dans *El tren de la victoria. La saga de los Zuker*, publié en 2003 et réédité en 2010, Cristina Zuker souhaite raconter la « saga » familiale, comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage. L'ouvrage est divisé en huit chapitres pour la première édition et un neuvième pour la deuxième. L'auteure consacre deux chapitres au parcours de ses grands-parents : un pour sa famille paternelle, un pour sa famille maternelle. Le reste de l'ouvrage est consacré à son frère Ricardo Zuker, surnommé *el Patito*, détenu-disparu le 29 février 1980. Le fait que le livre soit présenté comme une saga familiale, mais qu'il soit finalement surtout centré sur la figure de son frère n'est pas une erreur de choix de titre ou une volonté d'induire en erreur son lecteur : sa vie a été très fortement conditionnée par celle de son frère, et pourrait-on même dire par les choix politiques de celui-ci[26]. Militant des Jeunesses péronistes, il va rejoindre par la suite la lutte armée de l'organisation *Montoneros*. Le premier chapitre s'intitule « La naissance » donnant ainsi le sentiment que le récit familial commence avant tout avec l'arrivée de ce petit frère lorsqu'elle avait huit ans. Elle signale rapidement qu'il était ce qu'elle « aimait le plus » (Zuker, 2010 : 15). Alors que le début de l'ouvrage semble être la conjugaison de ses souvenirs d'enfance et du témoignage de son père, acteur au théâtre et au cinéma reconnu à l'époque, Cristina Zuker mêle histoire familiale et histoire avec un grand H. Pour ce faire, elle évoque des événements

[26] C. Zuker ne militait pas dans l'organisation *Montoneros*, ni même dans les Jeunesses péronistes. Toutefois, l'engagement de son frère et la peur de représailles pour sa famille l'ont amenée, aux côtés de sa mère à s'exiler au Brésil en 1977. Puis, après un passage par l'Argentine et le décès de sa mère, vers l'Espagne.

importants de l'histoire argentine, plaçant son histoire familiale dans un contexte politique et social précis. Même si, de fait, elle s'attarde surtout sur les années 70, puisqu'elle se centre sur l'histoire de son frère, son récit se veut aussi un témoignage sur l'époque. Ainsi, dans les deux chapitres consacrés à la famille de son père et à celle de sa mère, situe-t-elle les témoignages de ses proches – ses tantes surtout – dans le cadre d'événements politiques et sociaux chargés de sens pour les Argentins[27] (*ibid.* : 23-58). Elle pousse sa volonté de mêler histoire familiale et histoire argentine à partir du quatrième chapitre[28] en ne se limitant pas à une reconstruction par le biais de témoignages de proches, mais en y ajoutant des documents et surtout de la correspondance et un journal écrit par son frère. Les témoins sont les présents, mais aussi les absents. Son ouvrage se veut un document fidèle et surtout fiable des faits et des sentiments, même si la chronologie n'est pas toujours respectée. De ce fait, deux chronologies semblent se superposer : celle des faits et celle de ses recherches dans la reconstruction du passé fraternel. Cristina Zuker ne se limite pas à raconter les faits dont elle a été le témoin, elle souhaite asseoir ses dires par le biais d'autres témoignages. Toutefois, pour bien comprendre cette démarche, il convient de s'intéresser à la reconstruction qu'elle fait d'un moment précis de la vie de son frère, qui mêle histoire personnelle et histoire argentine.

Après s'être exilé au Brésil, son frère Ricardo revient en Argentine, puis parvient à s'exiler en Espagne. Lors de son exil, il se retrouve au sein d'une colonie d'exilés argentins, pour beaucoup des militants de l'organisation *Montoneros*. En 1979, lors d'une contre-offensive[29] mise en place par l'organisation, il retourne en Argentine pour poursuivre l'action contre le régime dictatorial. C'est au cours de ce retour qu'il est détenu et qu'il disparaît en 1980. Cristina Zuker qui a partagé une partie de l'exil de son frère au Brésil et qui l'a rejoint en Espagne, alors qu'elle n'était pas militante, tente tout au long de son ouvrage, qui est en grande partie le récit de son enquête presque journalistique – son métier par ailleurs – de comprendre ce qui a poussé son frère à repartir, mais aussi par la suite sa belle-sœur ; ce qui les a amenés à laisser leur fille à la charge de leur organisation à Cuba (*ibid.* : 159-232). Ce travail l'a conduit à s'intéresser à cette contre-offensive très fortement critiquée dès la fin de la dictature, mais surtout à partir des années 90 et plus encore dans les années 2000 (Calveiro, 2005), par des proches de détenus-disparus et par la suite par d'anciens militants de

[27] Nous renvoyons le lecteur aux chapitres 2 et 3 de l'ouvrage, lorsqu'elle aborde notamment l'arrivée de ses grands-parents d'Europe et l'histoire de leurs pays d'origine, mais aussi les événements auxquels ils vont faire face en Argentine au début du XXe siècle.

[28] Alors que le sous-titre de l'ouvrage évoque une « saga » familiale, le récit se centre sur l'histoire de C. Zuker et surtout celle de son frère dès la page 59. L'ouvrage comptant 333 pages, on constate qu'il est principalement centré sur la vie de son frère.

[29] En 1979 et 1980, l'organisation *Montoneros* met en place une contre-offensive qui amène plusieurs de ses militants exilés à rentrer en Argentine pour s'opposer au régime dictatorial. La plupart de ces militants ont été tués ou ont grossi les rangs des détenus-disparus. Cette contre-offensive, et notamment le rôle de la direction de l'organisation, fait encore débat en Argentine.

l'organisation ou d'autres organisations. Le discours dominant à propos de cette action a été d'accuser la direction de *Montoneros* d'avoir envoyé les militants vers une mort assurée. Cristina Zuker, en se fondant sur des témoignages de militants expliquant les raisons qui ont poussé son frère à participer à cette action, mais en reprenant aussi des lettres de son frère et son journal, tend à montrer que, même si ce sont les dirigeants qui ont mis en place cette action, les militants qui ont participé à cette contre-offensive l'ont fait en toute conscience (Zuker, 2010 : 214). Il est intéressant d'observer que Cristina Zuker essaie d'interpréter ce fait en s'appuyant sur l'expérience de son frère et sur les fruits de son travail de recherche. Sa réflexion se fait au regard de ses propres souvenirs, avant et après le départ de son frère. On peut s'interroger sur ce qui l'a amenée à publier un ouvrage en 2003 et pas avant, alors qu'elle est journaliste depuis de nombreuses années.

Pour répondre à cette question, on peut s'en remettre à ce que nous avons évoqué précédemment. À partir de 1995, le militantisme des détenus-disparus est beaucoup plus visible dans la sphère publique argentine et, pour le cas qui nous intéresse, les témoignages et travaux sur l'organisation *Montoneros* émergent progressivement. Cristina Zuker écrit donc à une période où de plus en plus de survivants et d'anciens militants publient des autobiographies ou de plus en plus de travaux portant sur l'action militante sont publiés[30]. Ces ouvrages se distinguent clairement des publications des proches de détenus-disparus qui évoquent surtout les conséquences de la disparition sur la famille ou reviennent sur l'action au sein d'une organisation de proches de détenus-disparus (Mellibovski, 1989 ; Bonafini, Sánchez, 1999 ; Mary, 1999). Dans ces témoignages, les mères et les grands-mères parlent de leurs enfants ou de leurs petits-enfants dans leur intimité, elles insistent sur l'enfance, évoquent l'action militante, mais souvent de loin, montrant ainsi qu'il s'agit d'un aspect qu'elles connaissent peu, mais voulant aussi éviter de raviver les discours autour de la responsabilité des militants dans l'instauration de la violence dans les années 70. Dans le cas de Cristina Zuker, si son ouvrage se présente comme un récit familial, le fait qu'elle consacre une très grande partie de son œuvre à l'action militante de son frère met en relief un aspect important des témoignages de nombreux frères et sœurs de détenus-disparus : ils avaient un âge proche de celui de leur frère et/ou sœur. Comme nous l'avons déjà évoqué, certains ont milité avec leurs frères et sœurs et ont donc partagé une autre expérience. Dans le cas de Cristina Zuker, elle a partagé l'exil de son frère, elle a été confrontée aux choix militants de celui-ci, elle en a elle aussi subi les conséquences. Le fait est que, au même titre que les survivants, il était difficile pour elle de parler auparavant de son frère sans risquer d'être pointée du doigt pour une forme de contribution

[30] Les ouvrages sont trop nombreux pour que nous puissions faire une sélection qui serait forcément incomplète. Pour comprendre leur portée, nous renvoyons à une étude qui n'aborde qu'un aspect de ces publications, mais qui permet tout de même de comprendre l'ampleur du phénomène (Longoni, 2007).

à la violence des années 70[31]. Ainsi peut-on mieux comprendre pourquoi les frères et sœurs, qui ont souvent aidé leurs parents dans les recherches et milité aux côtés de leurs parents, n'ont pas été des témoins de premier plan pendant une longue période.

Si Cristina Zuker n'a pas fait partie de ceux qui ont eu à prendre en charge leurs parents ou des enfants après la disparition de leur frère et/ou soeur, sa vie est entièrement conditionnée par les choix de son frère. Après sa disparition, en 1980, et alors que sa mère est décédée, elle entamera les procédures pour obtenir des informations sur son frère. Comme le montre le neuvième et dernier chapitre ajouté lors de la seconde édition publiée en 2010, elle est à l'initiative de la procédure judiciaire mise en place contre les responsables de la disparition de frère. Dans ce chapitre, elle explique par ailleurs que, suite à la publication de son ouvrage en 2003, d'autres témoignages lui ont permis d'obtenir des informations supplémentaires. Le travail de Cristina Zuker ouvre donc des portes sur la collecte d'informations liées à la disparition de son frère. Dans le cadre du travail de terrain, nous avons constaté que cette même démarche est souvent au cœur du travail des frères et sœurs de détenus-disparus et ce quelle que soit leur situation (âge, sexe, présence des parents ou non, etc.). Ceux que nous avons rencontrés mettent surtout en avant le travail de recherches autour de la disparition de leur frère et/ou sœur, avec pour objectif le dépôt d'une plainte auprès des autorités compétentes à l'encontre des responsables de la disparition.

Un rôle en évolution

Alors que les témoignages des mères et des grands-mères avaient pour objectif de dénoncer ce qui est arrivé à leur(s) enfant(s) et/ou petit(s)-enfant(s), que les enfants de détenus-disparus souhaitaient évoquer leur réalité et revendiquer la lutte de leurs parents, l'émergence progressive des témoignages de frères et sœurs a surtout pour visée de mieux connaître la personnalité des détenus-disparus avant leur enlèvement. Nathalie Heinich et Mickael Pollak (1986 : 4) estiment que « les témoignages doivent être considérés comme de véritables instruments de reconstruction de l'identité, et pas seulement comme des récits factuels, limités à une fonction informative ». En reconstruisant la vie des détenus-disparus, surtout dans la clandestinité, les frères et sœurs cherchent à appréhender l'ensemble de la personnalité de leur proche. Leur émergence dans

[31] Cela renvoie aux entretiens que nous avons eus avec M. G. (en 2006-2008 et 2012), sœur de détenu-disparu. Alors qu'elle entame les recherches sur le destin de son frère, à partir de l'année 2003, elle évoque ses démarches à la sœur de sa belle-sœur. Celle-ci, militante de gauche dans les années 70, ne s'est pas remise de l'enlèvement de sa sœur qui était beaucoup moins engagée politiquement qu'elle. Elle a toujours senti une forme de culpabilité, notamment vis-à-vis de ses parents et elle n'a donc jamais vraiment cherché à savoir ce qui était arrivé à sa sœur. Ce n'est qu'à partir du moment où M. G. la contacte qu'elle s'engage dans la reconstruction de la vie de sa sœur dans la clandestinité et lors de sa captivité.

un contexte politique et social favorable aux réclamations en faveur des détenus-disparus permet à leur approche d'apporter des nuances à la construction d'une figure longtemps simplifiée par les autres proches. Le détenu-disparu n'est plus seulement un jeune homme ou une jeune femme soucieux de son prochain, il n'est pas non plus un militant sans failles qui a toujours lutté pour ses idées, il est un être humain avec ses doutes et surtout il a commis des erreurs. Le témoignage des frères et sœurs, qu'il porte sur ce qu'ils ont vu ou sur leurs recherches, complexifie la figure du détenu-disparu en le singularisant. Dans son ouvrage *Le témoin oculaire,* en référence au « témoin historique », Renaud Dulong (1998 : 86) signale que

> « Le témoin véritable s'efforce de conjurer la dérive naturelle de la mémoire collective, la sublimation des personnages en héros et des épisodes en épopées. Sa meilleure arme contre la déformation des événements consiste à ancrer son récit dans le monde commun de ceux qui le lisent, et à conforter la réalité du passé en assurant sa continuité avec le présent ».

Conclusion

Il est encore tôt pour dire si les témoignages des frères et sœurs de détenus-disparus sont ceux de « témoins véritables ». En effet, les publications sont toujours moins nombreuses que celles d'autres proches ; par ailleurs, leurs interventions publiques sont rares, et ce même après la création d'une association Herman@s en 2002. De nombreux éléments peuvent expliquer cette situation, mais une anecdote racontée par une sœur apporte un éclairage fondamental sur ce point : alors qu'elle contacte une personne pouvant lui apporter des informations sur la disparition de son frère et de sa belle-sœur, celle-ci n'accepte de lui parler qu'en présence de la fille de ces derniers. Cette sœur n'a pas paru choquée ou vexée par la requête de la personne ; toutefois, cela semble révélateur de la place qui est octroyée à certains proches de détenus-disparus au regard des citoyens argentins. Les frères et sœurs sont donc sur un second plan, à ce stade de leur carrière testimoniale, toutefois, le décès des mères et des grands-mères et le fait que plusieurs enfants de détenus-disparus soient aujourd'hui des élus au Parlement donne à penser qu'ils ne seront pas toujours des « témoins oubliés ».

Références

Amado A., Domínguez N., dirs, 2004, *Lazos de Familia. Herencias, cuerpos y ficciones,* Buenos Aires, Paidós.

Teubal R. *et al*., 2010, *Memorias fraternas. La experiencia de hermanos de desaparecidos, tíos de jóvenes apropiados durante la última dictadura militar,* Buenos Aires, Eudeba.

Bonafini H., Sánchez M., 1999, *Une mère contre la dictature*, trad. de l'espagnol par E. de La Llosa, Paris, Descartes et Cie.

Calveiro P., 2005, *Política y/o violencia, una aproximación a la guerrilla de los años 70,* Buenos Aires, Norma.

Crenzel E., 2008, *La Historia política del Nunca Más*, Buenos Aires, Siglo XXI.

Dulong R., 1998, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.

Feld C., 2002, *Del estrado a la pantalla : las imágenes del juicio a los ex comandantes en Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI.

— 2008, « La construction de témoignages sur la disparition de personnes à la télévision argentine : le cas de l'émission Nunca más », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 99, pp. 7-18.

Filc J., 1997, *Entre el parentesco y la política. Familia y dictadura, 1976-1983*, Buenos Aires, Biblio.

González Bombal I., 2004, « La figura de la Desaparición en la re-fundación del Estado de Derecho », pp. 115-131, *in* : Novaro M., Palermo V., dirs, *La Historia Reciente. Argentina en democracia*, Buenos Aires, Edhasa.

Heinich H., Pollak M., 1986, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales,* vol. 62-63, pp. 3-29.

Longoni A., 2007, *Traiciones*, Buenos Aires, Norma.

Mary C., 1999, *Une voix argentine contre l'oubli. Laura Bonaparte*, Paris, Plon.

Mellibovsky M., 1989, *Círculo de amor sobre la muerte*, Buenos Aires, Colihue, 2006.

Tahir N., 2011, *Les Associations de victimes de la dictature : politiques de droits de l'homme et devoir de mémoire en Argentine (1976-2007)*, thèse de doctorat en études romanes/espagnol, université de Paris-Sorbonne (Paris 4).

— 2012, « Les associations de victimes de la dictature et la lutte pour la défense des droits de l'homme en Argentine (1976-2007) », pp. 23-38, *in* : Daviaud S., *Amérique Latine, De la violence politique à la défense des droits de l'homme*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Zuker C., 2003, *El tren de la victoria*, Buenos Aires, Del Nuevo Extremo, 2010.

Carrières de témoins de conflits contemporains (2). Les témoins consacrés, les témoins oubliés 391-404

> LES DÉFAILLANCES DE LA MÉMOIRE

CATALINA SAGARRA MARTIN
Département des langues et littératures modernes
Université de Trent
CA-K9J 7B8
catalinasagarra@trentu.ca

FACTEURS ET MODALITÉS DES TÉMOIGNAGES DE SURVIVANTS : ENTRE L'OUBLI ET LA NOTORIÉTÉ

Résumé. — Dans cette contribution, nous nous définirons d'abord ce qu'il faut entendre par « ordre », puisqu'il faut tenter d'en dégager un dans notre corpus. Nous identifions alors les facteurs et les modalités qui feront que deux auteurs rwandais (Jean-Marie Vianney Rurangwa et Vénuste Kayimahe) ayant participé à un même projet testimonial ne soient pas perçus pareillement par les lecteurs, au point de réduire l'un d'eux à une occurrence testimoniale unique, alors que l'autre s'impose progressivement sur la scène publique, affirmant ainsi son parcours en tant que témoin.

Mots clés. — Génocide des Tutsi, survivant, témoignage, modalités discursives, cadres récepteurs, visées testimoniales, contraintes testimoniales.

Nous partons d'une définition tirée de la vision de l'« ordre » tel que pensé par Anselm Strauss (1992). Une succincte réflexion sur cette lexie s'impose. D'emblée, il convient de souligner que, lorsque nous évoquons un ordre quelconque, nous pensons en termes de rapport, de relation, voire de dynamique, et le ou les types de liens retenus ou observés le sont pour que ce qui peut être perçu comme un amas disparate acquière une certaine intelligibilité. Autrement dit, l'ordre implique une multiplicité d'éléments à partir desquels l'observateur fait apparaître aussi bien les facteurs que les modalités des mises en relation qu'il mobilise pour étayer son propos. Le nôtre est de saisir un « parcours » testimonial. Pour ce faire, nous avons retenu une série d'énonciations testimoniales, non pour saisir les évolutions d'un genre (comme le sont par exemple les récits testimoniaux), mais pour nous pencher sur les divers types d'énonciations qu'un témoin donné va mettre sur la place publique. Nous tenterons alors de dégager ce qui, dans ces énonciations, permettrait de tisser un lien évolutif, en ce sens qu'elles doivent relever d'une certaine dynamique et non d'une accumulation éparse où aucune intelligibilité ne pourrait prendre ancrage. Il ne s'agit donc pas de retenir les spécificités de chaque énonciation pour ce qu'elles sont individuellement, mais de voir ce qui permet de réunir chaque type dans un ensemble ; le tout n'étant dès lors aucunement égal à la somme des parties. Cette dynamique globale ou d'ensemble se doit de satisfaire de quelque façon les exigences de l'esprit à la recherche précisément d'un « ordre » au sein d'une évolution qu'il s'agira de faire ressortir afin d'expliquer et d'illustrer une carrière testimoniale. Lorsque nous parlons d'évolution, nous ne nous situons sur aucune échelle de valeurs, retenant simplement le sens latin du terme *evolutio*, c'est-à-dire l'action de dérouler ou de parcourir, qui au figuré relève de la modalité explicative. « Évolution » est donc ici employé comme synonyme de « parcours ». Notre propos est de cerner les facteurs permettant d'expliquer comment les diverses énonciations d'un témoin racontent son parcours, selon que sa volonté en soit le moteur ou non.

Précisons, bien que cela vient d'être évoqué en filigrane, que s'agissant d'une évolution, l'espace-temps est un facteur essentiel dans la dynamique des énonciations. Celles-ci ne peuvent être figées dans le temps, elles se dessinent dès lors dans une certaine temporalité, dans une interaction plus ou moins complexe entre elles, engageant dans le temps et dans l'espace tous les individus y participant. Puisqu'il s'agit d'énonciations testimoniales, l'énonciateur et l'énonciataire doivent être au rendez-vous, et le dire énonciatif doit s'inscrire dans le genre testimonial et sur le même objet de témoignage. Ainsi seule une analyse diachronique permettra-t-elle la constitution d'un parcours testimonial quelconque. Et ce sera précisément notre analyse qui rendra intelligible l'évolution des énonciations testimoniales.

Caractéristiques des témoignages de survivants tutsi

Comme nous travaillons sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, sur un pays de tradition orale, peu de témoignages ont été livrés sous formes écrites.

Les récits des survivants tutsi publiés jusque-là l'ont souvent été après qu'ils se soient exilés. Selon le pays d'accueil, deux types de témoignage ont émergé. En anglais est apparue toute une série de témoignages de personnes s'étant réfugiées aux États-Unis ; de leur côté, les personnes exilées en Europe sont plutôt passées par le français, langue plus accessible à ceux ayant vécu au Rwanda avant 1994, puisque c'était la langue enseignée à partir du primaire et la langue d'enseignement par la suite. Paradoxalement, ce ne sont pas ces parcours que nous avons retenus, mais ceux de deux témoins qui le sont devenus au Rwanda, quelques années à peine après le génocide. Nous réfléchirons sur les facteurs qui ont fait que l'un a atteint une certaine notoriété, et que l'autre a progressivement plongé dans l'ombre et dans l'anonymat. Tous deux ont publié leur premier texte testimonial dans un cadre identique, celui du festival lillois Fest'Africa, et avec la même finalité : rapporter le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Voyons à présent comment le temps et les structures sociales formelles ou informelles interagissent sur l'évolution d'une œuvre testimoniale et sur sa réception.

L'élément déclencheur

Jean-Marie Vianney Rurangwa et Vénuste Kayimahe ont participé à un événement extraordinaire, en ce sens qu'il sortait des sentiers battus, car pour la première fois dans l'histoire de Fest'Africa, il fallait faire œuvre de témoignage, au sens littéral du terme. Les artistes invités et réunis dans cette édition spéciale du festival lillois étaient présents pour voir et dire ce qu'ils avaient vu. C'est ainsi qu'en 1998 un petit nombre d'auteurs africains s'est rendu au Rwanda dans le cadre du projet intitulé « Rwanda : écrire par devoir de mémoire », qui vit le jour grâce, entre autres, à un journaliste de Radio France internationale (RFI) d'origine rwandaise, feu Théogène Karabayinga[1].

Ainsi nous trouvons-nous face à une structure sociale qui, pour l'occasion, a réuni des écrivains africains à qui il fut demandé d'aborder le génocide des Tutsi dans une certaine immédiateté, car seuls quatre ans s'étaient écoulés depuis les terribles événements ; autrement dit, les auteurs africains devaient se rendre dans un pays encore fortement meurtri par les tueries et dont les blessures hantaient non seulement la psyché des survivants, mais également le paysage. Ces auteurs qui furent « mandatés » pour témoigner avaient en commun leur étrangeté aux lieux et aux événements qu'ils allaient découvrir et dont il leur faudrait rendre compte. Aucun n'était rwandais, tous étaient des intellectuels africains et c'est sur la base de cette identité « africaine » qu'ils devaient

[1] T. Karabayinga (**-27 mars 2011) fut pendant longtemps le présentateur de l'émission radiophonique « Mille soleils » et producteur du coffret « Mémoires de tirailleurs », coffret qui réunit des témoignages historiques tirés des archives radiophoniques françaises appartenant à la sonothèque de RFI et de l'INA (Institut national de l'audiovisuel). Ce coffret donne la parole à d'anciens combattants africains appelés/forcés à combattre pour la France.

transmettre à titre de témoins. D'emblée, une présupposition alimentait cette structure sociale qui entendait que des Africains eussent été mieux armés ou outillés que n'auraient pu l'être des Occidentaux, par exemple, pour voir, saisir et rapporter à d'autres Africains, leurs lecteurs potentiels – bien qu'ils devaient avoir été scolarisés en milieu français ou francophone –, et tout cela, grâce à cette identité « africaine » partagée. Une grille de lecture est ainsi imaginée autour de l'africanité. Pourtant, comme le demande Vénuste Kayimahe, en quoi et pourquoi des écrivains africains seraient-ils plus à même de comprendre le drame qui a ravagé le Rwanda ? Là encore, la réponse inscrit le projet dans une autre isotopie référentialiste, celle des écritures postcoloniales, où les représentations de soi et de l'histoire des peuples qui deviennent des espaces de négociation, pour ne pas dire de renégociation.

Rappelons aussi qu'aux côtés du journaliste Théogène Karabayinga, se trouvait l'un des fondateurs du festival lillois, Nocky Djadanoum, originaire du Tchad. Une dizaine d'auteurs africains et d'artistes amis fut ainsi réunie au Rwanda pour un programme de rencontres et de résidences. Étaient présents l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop, le Guinéen Tierno Monenembo, l'Ivoirienne Véronique Tadjo, le Tchadien Koulsy Lamko, la Kenyane Meja Mwangi, le Djiboutien Abdourahman Wabéri, et la Burkinabé Monique Ilboudo. Leurs œuvres (fictions ou essais) illustraient « leur perception, leur confrontation avec la réalité rwandaise ». Parce qu'il s'agit précisément de perception et de confrontation, de nouveau apparaît un filtre, cette fois individuel, car chacun arrive avec un préconstruit sur le drame rwandais. Par exemple, Boubacar Boris Diop reconnaîtra que son roman d'alors faussait la réalité, qu'il n'a commencé à saisir à sa juste mesure qu'avec le temps, après sa première rencontre avec le Rwanda et ses habitants. De là, il est revenu sur le sujet dans un second roman et la réédition du premier a été revisitée par le regard qu'il a continué à se façonner au fil de ses voyages au pays des mille collines et de ses rencontres avec les survivants.

Koulsy Lamko dira quant à lui que cette résidence d'écriture était comme s'ils allaient « rendre une visite de deuil[2] » (Chalaye, 2001). Les écrivains en résidence se rendaient au Rwanda pour témoigner de leur empathie envers les survivants. On voit ici une inversion des intentions et donc de la visée du projet. Ceci est très important car la distinction faite par Koulsy Lamko s ur le témoignage même montre bien que l'abîme qui sépare les écrivains africains des survivants rwandais est considérable et que le point de contact entre les uns et les autres doit transcender les identités de chacun, Africain ou non, pour rapprocher tout simplement des êtres humains autour d'un drame dont il est difficile de rendre compte. Sans doute est-ce pour cela que Koulsy Lamko n'a rien écrit durant sa résidence. Pendant 45 jours, il écoute et côtoie des survivants et, lorsqu'il

[2] Accès : http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=67. Consulté le 07/06/13. Cette page web qui pourtant tente de rapporter un ample éventail d'événements en rapport avec les cultures africaines omet de citer V. Kayihame parmi les personnes ayant participé au projet d'écriture. Cet oubli est symptomatique comme nous le verrons dans la suite de notre analyse.

retourne chez lui, il en revient changé, affecté par la vision du cadavre d'une femme violée dans une église avec un pieu dans le sexe. On reconnaît là l'écriture de *La Phalène des collines* (Lamko, 2000 ; 2002). Il écrit la nuit, ce qui rend cette écriture d'autant plus pénible, car c'est selon lui le moment où « surgissent les fantômes » (Chalaye, 2001). Il avouera d'ailleurs s'être senti incapable de finir le livre, n'ayant plus assez de recul par rapport à l'objet de son écriture. Et ce ne sera que lors d'un retour au Rwanda, à la lueur des espoirs des Rwandais dans leur lutte pour survivre qu'il terminera le roman, que d'aucuns qualifient de long poème et que l'ensemble de la critique a encensé.

Retombées d'une rencontre littéraire

Nous nous attardons ici sur Koulsy Lamko car il s'agit d'un écrivain très impliqué au Rwanda, mais aussi ailleurs dans sa lutte pour sensibiliser aux désastres humains, moraux et éthiques auquel aboutit tout processus génocidaire. Cet écrivain a longuement côtoyé les deux témoins que nous avons retenus, à travers l'implication de ces derniers dans une œuvre[3] témoignant du génocide. Ainsi, lors d'un séjour à l'Université nationale du Rwanda (UNR) à Butare, Koulsy Lamko monte-t-il des ateliers forum de façon totalement altruiste et conçoit une pièce de théâtre, *Paroles rhizome*, dans laquelle il reprend un pan de chaque texte issu de cette résidence. Tous les textes, sauf un. Le texte laissé de côté est celui de Jean-Marie Vianney Rurangwa, « parce que c'est un essai » (Chalaye, 2001), dira Koulsy Lamko. De cet auteur, il retiendra pourtant des poèmes extraits de *Laissez-moi vivre*, poèmes sans rapport aucun avec la résidence d'écriture. Il faut aussi souligner que Jean-Marie Vianney Rurangwa enseignait alors à l'unr et qu'il dirigeait une troupe de Théâtre, *Izuba*, pour laquelle il créait de nombreuses pièces commanditées par les autorités nationales, dont la Commission d'unité et réconciliation. Les ateliers de théâtre forum visaient eux aussi à la réconciliation. C'est donc ce concours de circonstances qui a permis à Koulsy Lamko d'intégrer une énonciation de Jean-Marie Vianney Rurangwa, mais dont la pertinence ne répond plus aux critères qui ont motivé l'écriture de *Paroles Rizhome* – la recherche d'un fil conducteur entre les diverses œuvres conçues par les écrivains en résidence d'écriture en 1998. Koulsy Lamko a écarté un texte qui se voulait pourtant explicatif et qui, de plus, était conçu sur le mode du dialogue. Malgré les raisons qu'il a fournies, on ne peut qu'être perplexe face à cette décision.

[3] « Œuvre » est ici employé non pas uniquement comme le produit d'un travail de création, mais plutôt dans son évolution indo-européenne qui a donné le grec *ergon*, équivalent au latin *energia*, c'est-à-dire l'énergie qu'un individu va déployer dans son travail créatif. En d'autres termes, l'engagement auctorial est ici pris en compte.

Implication des Rwandais : le cas de Jean-Marie Vianney Rurangwa

Il faut préciser que les deux auteurs rwandais que nous avons retenus pour notre analyse n'ont participé au projet d'écriture que tardivement, en 1999, soit un an plus tard. Jean-Marie Vianney Rurangwa, comme ses confrères, était alors à l'extérieur du Rwanda, en Italie, à Rome où il étudiait, lorsque les autorités rwandaises lui ont proposé de participer à cette initiative. Tout comme les autres auteurs invités, il avait vécu le génocide par écran interposé. Né le 1er février 1959, exilé au Burundi, à Bujumbura, à l'âge de cinq ans, Jean-Marie Vianney Rurangwa n'a connu que l'exil lorsqu'il est contacté par les autorités rwandaises pour participer aux résidences d'écriture. Il est marié et père de famille, licencié en Lettres françaises à l'Université du Burundi en 1986 et en sociologie à l'Université pontificale grégorienne de Rome en 1999. Il a fréquenté quelques cours de linguistique africaine à l'Université libre de Bruxelles (1999-2000). De retour au Rwanda, il est professeur invité en sciences sociales et professeur de théâtre à l'UNR, à l'Université libre de Kigali et à l'Université catholique de Kabgayi. Son parcours intellectuel (concepteur, réalisateur et acteur de maintes pièces de théâtre), suivi et connu des autorités rwandaises, faisait de lui un excellent candidat pour participer auprès des autres auteurs africains à « Rwanda : écrire par devoir de mémoire ». Aujourd'hui, il vit au Canada, où il s'est réfugié lors d'une tournée théâtrale.

Le Génocide des Tutsi expliqué à un étranger (2000) est un essai de 85 pages que Jean-Marie Vianney Rurangwa a conçu durant la résidence d'écriture. Il s'est clairement inspiré soit du livre de Tahar Ben Jelloun, *Le Racisme expliqué à ma fille* (1999), qui venait de paraître l'année précédente et qui remporta un immense succès, soit de celui d'Annette Wieviorka, *Auschwitz expliqué à ma fille*, publié la même année. Cela est en soi significatif, car il s'inscrit, dans un cas comme dans l'autre, dans une isotopie référentialiste et idéologique qui articule son texte à partir d'un ancrage social et historique particulier. *Le Génocide des Tutsi expliqué à un étranger* se veut une réflexion qui, sous forme d'entretien avec l'auteur rwandais, tente d'expliquer les raisons du génocide. Cet ouvrage préfacé par Boubacar Boris Diop est publié aux éditions Le Figuier[4] en coédition avec Fest'Africa. Plus tard, Jean-Marie Vianney Rurangwa publiera deux autres récits de témoignage : *Un Rwandais sur les routes de l'exil* (2005) et *Au sortir de l'enfer* (2006). Ces deux textes, conçus sous forme romanesque cette fois, sont en fait des autofictions où sa vie d'exilé au Burundi, en Italie et en Belgique, occupe la place centrale. Autant dire qu'il reste un auteur rwandais témoignant de l'exil et de ses affres et qu'il porte encore en lui ce traumatisme. Les réfugiés rwandais qui n'ont pas connu le génocide mais l'exil lors des différentes vagues de violences

[4] En coédition avec le Fest'Africa de Lille, les éditions Le Figuier ont publié deux autres livres issus de la résidence d'écriture : *Nyamirambo*, un recueil de poèmes écrit par l'écrivain tchadien N. Djedanoum (2000) et *Murekatete*, le roman écrit par M. Ilboudo (2000).

extrêmes qui ont secoué le pays depuis 1959 peuvent aisément se reconnaître dans ses œuvres. Lors de son exil au Canada, Jean-Marie Vianney Rurangwa était à l'écriture d'un roman, qui visiblement n'a pas pris corps. Depuis, il vit un peu en marge de la communauté rwandaise et des écrivains ayant participé aux résidences d'écriture, avec qui il avait pourtant conservé d'excellents rapports.

En conclusion sur la carrière testimoniale de cet auteur, nous dirons que la bifurcation qu'il a opérée après l'essai conçu durant sa résidence d'écriture et le genre pour lequel il a opté l'ont maintenu en marge permanente, alors que tous les éléments qui auraient dû faire de lui un témoin de première heure semblaient réunis, si effectivement il n'avait changé de cap dès la parution de son premier livre. Par ailleurs, même s'il a été un dramaturge prolifique au Rwanda, ces créations n'ont pas transcendé le territoire national, toutes sont restées dans l'ombre et, à ce que nous sachions, aucune n'a été publiée. Qui plus est, que la grande majorité d'entre elles aient vu le jour parce que commanditées par les autorités rwandaises confinaient ces œuvres irrémédiablement au terroir, bien que d'une notoriété certaine auprès des Rwandais vivant dans leur pays. Dans son cas, nous pourrions dire que l'exil l'a effacé de la scène publique plutôt que de l'y ancrer. Si tous les survivants qui ont publié des récits de témoignage ont pu s'attabler à l'écriture et donc au témoignage une fois à l'extérieur du Rwanda, dans le cas de Jean-Marie Vianney Rurangwa, le contraire s'est produit. Celui-ci s'est tu une fois parti.

Le cas du témoin-survivant : Vénuste Kayimahe

Lors du génocide, Vénuste Kayimahe est au Rwanda. Né le 9 septembre 1950, ce Rwandais s'était établi à Kigali, après un bref exil à Bujumbura (Burundi), en 1973, comme nombre d'autres Rwandais, à cause des fortes violences génocidaires qui s'abattaient une fois de plus sur les Tutsi. Il faut préciser qu'en 1973, un coup d'État débouche sur un bain de sang, sorte de prélude, selon de nombreux Rwandais, de ce qui arrivera en 1994. En 1959, lors des premiers pogroms contre les Tutsi, Vénuste Kayimahe a 9 ans, sa mémoire est déjà marquée par une violence extrême contre les Tutsi, violences qui se répéteront à maintes reprises avant de culminer pendant le génocide de 1994. Lors de son exil en 1973, il a 23 ans. Durant son existence, il n'a pu que vivre toute sorte d'intimidations et de ségrégation parce que Tutsi. Lorsqu'il retourne au Rwanda, grâce à une certaine accalmie politique et donc sociale, il se marie et fonde une famille. Vénuste Kayimahe ne veut pas vivre une vie d'exilé, d'ailleurs fort difficile au Burundi, car là aussi les Tutsi subissent discriminations et ségrégations.

Dès 1975, il obtient un poste au Centre d'échanges culturels franco-rwandais et en 1994, il y travaille comme projectionniste, puis comme directeur technique et régisseur jusqu'en 2000. Il est donc là lorsque les premières violences génocidaires se déclenchent la nuit du 6 avril. Vénuste Kayimahe quitte sa maison

avec toute sa famille quelques jours avant que ne se déclenche le génocide, la situation étant déjà intenable. Ils vont alors se réfugier au Centre culturel, avec l'aval de la directrice. Le 6 avril, celle-ci leur demande de partir. Il parvient à trouver un refuge pour cinq de ses sept enfants et est contraint de revenir au Centre avec sa femme et leurs deux autres enfants. Cette nuit-là, le génocide éclate. C'est au Centre culturel qu'il apprendra la mort de sa fille Aimée et la façon dont celle-ci a été massacrée. Lorsque, deux jours plus tard, l'évacuation des Français et des Européens a lieu[5], il demande à la directrice du Centre de bien vouloir l'évacuer. Mais celle-ci refuse de l'aider et le laisse à son sort : « Nous ne sommes pas là pour sauver tous les Rwandais » (Waberi[6], 2002), lui dira-t-elle. Ce refus dut être pour Vénuste Kayimahe inconcevable, car il croyait avoir tissé des liens de complicité avec elle. Ne l'avait-elle pas « hébergé » au Centre jusque-là ? Les soldats français refuseront donc de l'évacuer quand bien même ils en avaient la possibilité, puisqu'ils le firent pour des Hutu, de hauts responsables politiques en l'occurrence, affins au régime génocidaire en place. La directrice du Centre lui souhaitera simplement bonne chance, et ce, au téléphone, ce qui marquait bien la distance qui s'était installée ou qui existait déjà entre celle-ci et Vénuste Kayimahe. Ce n'est que le 12 avril 1994, en plein génocide, que Vénuste Kayimahe et les siens parviennent enfin à être évacués par des soldats belges vers le Kenya, à Nairobi, où ils sont placés sous la protection de l'Ambassade de France. Celle-ci leur promettra une évacuation vers la France, qui n'arrivera jamais. En se remémorant cette évacuation vers Nairobi, Vénuste Kayimahe dira que cela était plus une séquestration qu'autre chose. Des représentants du gouvernement français le garderont en fait contre son gré pendant des mois afin qu'il ne puisse venir témoigner en France. Irrité par cette situation, il écrira plusieurs lettres et l'une d'elles, « Lettre ouverte au président de la République française », sera publiée dans *Le Monde* (15-16/5/94). Nous voyons que Vénuste Kayimahe est pressenti comme un témoin potentiel et que son témoignage est perçu comme une menace, puisque les autorités françaises semblent tout faire pour le marginaliser géographiquement, dans l'espoir que ce confinement territorial l'empêche de quelque façon de s'exprimer sur la place publique. C'est donc à Nairobi qu'il apprend la mort de sa mère et de presque tous les siens restés au Rwanda. Quatre mois plus tard, alors que le fpr (Front patriotique rwandais) a mis fin au génocide, Vénuste Kayimahe s'arrange pour que ses enfants survivants le rejoignent. Mais, faute de moyens de subsistance, ils sont forcés de retourner au Rwanda. Nous sommes en février 1995. Il entame alors des démarches afin de retrouver d'autres membres de sa famille.

Parce qu'il a travaillé au Centre culturel franco-rwandais, il connaît des aspects compromettants, et a vu les liens qui s'étaient tissés entre le Rwanda pré-

[5] L'évacuation des Français et des Européens est l'opération Amaryllis.

[6] A. A. Waberi est un des écrivains ayant participé à la résidence d'écriture de Fest'Africa, ce qui montre bien que le parcours de témoin est en quelque sorte aussi consacré par les auteurs ayant côtoyé V. Kayimahe.

génocidaire et la France. C'est ce qui lui fait dire qu'il aura été le témoin des coulisses de la diplomatie française au Rwanda durant les années qui ont précédé le génocide. En 2000, il est remercié par le Centre, sans indemnités. C'est également cette année-là que les écrivains ayant participé aux résidences d'écriture retournent au Rwanda pour présenter leurs œuvres. Seule la sienne n'est pas présentée, car ce n'est que deux ans plus tard qu'il la publie.

À la différence des autres écrivains ayant été appelés à participer aux résidences d'écriture, Vénuste Kayimahe n'avait pas la vocation d'écrire. Sans doute est-ce pour cela que sa contribution au projet n'est pas un roman, mais un essai. Ce dernier se présente sous forme de dénonciation-accusation envers le gouvernement français, comme le laisse entendre le titre de l'ouvrage : *France-Rwanda, les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé* (2002). Si Jean-Marie Vianney Rurangwa et Vénuste Kayimahe optent pour ce genre particulier qu'est l'essai alors que tous les autres ont adopté des genres plus fictionnels, cela devient également symptomatique. Nous sommes en droit de nous demander si la proximité de l'événement ne s'érige pas à l'encontre de la fictionalisation de celui-ci. Ce refus non exprimé par les Rwandais d'être pris comme objets fictionnels, les auteurs africains partis là-bas (Brezault, 2003) le ressentent clairement lorsqu'ils côtoient des survivants – Jean-Marie Vianney Rurangwa et Vénuste Kayimahe témoignaient aussi devant eux à titre de témoins occasionnels – et de façon plus claire par les voix des deux auteurs rwandais. Boubacar Boris Diop dit à ce propos dans une entrevue accordée à Lanfranco Di Genio que les écrivains ayant participé au projet lillois purent passer par la fiction, parce qu'ils étaient suffisamment distants par rapport au génocide et parce qu'il leur fallait écrire dans l'urgence du témoignage, c'est-à-dire sans rien dire « en profondeur[7] ». L'essai obligerait donc à une approche plus dangereuse, parce que plus profonde, plus intime aussi avec l'objet et les visées de l'écriture qui se veut devoir de mémoire. Parallèlement à la publication du livre de Vénuste Kayimahe, un documentaire est tourné avec sa participation. Il y retrace son périple, en tant que témoin et survivant. Robert Genoud, le producteur, dit en parlant de la rédaction du récit testimonial conçu durant sa résidence d'écriture que Vénuste Kayimahe s'en est tenu à un témoignage de 300 pages qu'il a rédigé d'un seul jet. Car, précise Vénuste Kayimahe, s'impose à lui le *devoir* de témoigner. Cela lui est apparu « comme une évidence », dira-t-il, « pour rendre hommage aux disparus et faire comprendre la douleur des survivants : "dire, redire, dire toujours, dénoncer ce qui s'est passé aux Rwandais et surtout au monde" » (Guillamo, 2011). Nous voyons s'établir une nuance essentielle dans ce qu'il faut comprendre dans le devoir de témoignage. Dans tous les autres cas, y compris celui de Jean-Marie Vianney Rurangwa, ce « devoir » est un appel qui leur a été lancé. Dans le cas de Vénuste Kayimahe, l'appel surgit de l'intérieur. L'engagement dont il était question au début de notre réflexion est ici fort différent. Les uns le

[7] *Entretien avec Boris Diop : Rwanda, 10 ans après*. Accès : www.fieralingue.it/modules.php?name=News-&file=article&sid=303. Consulté le 27/05/13.

sont parce que « mandatés[8] », alors que Vénuste Kayimahe se sent « obligé » de le faire. Ce devoir moral est intrinsèque et constitutif de l'être qu'il est devenu.

Exploration d'autres formes de témoignage

Robert Genoud est un ancien camarade du Centre culturel, c'est pourquoi Vénuste Kayimahe accepte de collaborer sur le projet documentaire qui lui est proposé, *Rwanda, récit d'un survivant* (2001). Il sortira chez *Les films du village* en même temps que le récit testimonial de Vénuste Kayimahe, en 2001. Les premières images du documentaire apparaissent sous la forme d'une lettre adressée au réalisateur. L'énonciateur se présente en tant que rescapé, en tant qu'homme hanté par son inutilité et son impuissance à remplir son devoir de survie. C'est ce sentiment de désespoir qui le force à témoigner sur papier. « Je suis persécuté par quelque chose dont je ne peux pas me débarrasser », nous dit Vénuste Kayimahe dans le documentaire[9]. Il lui est d'abord difficile de comprendre que des étrangers fassent de sa propre tragédie une intrigue romanesque :

> « Ils voulaient faire de la littérature, faire des romans sur le génocide. Moi, je ne pouvais pas comprendre dans l'immédiat que cela puisse servir à quelque chose. On va romancer un génocide, comment est-ce que c'est possible. On va le dénaturer. On va dire des choses qui ne correspondent pas, on va habiller un peu l'histoire, et ça va desservir l'histoire du génocide [...]. Même si j'avais confiance, j'avais des interrogations »[10].

Le temps semble jouer un rôle certain dans les réflexions de Vénuste Kayimahe sur les possibilités qu'offre l'écriture romanesque, comparativement, à cette première écriture qui fut la sienne dans *France-Rwanda, les coulisses du génocide*. Dans son livre, il réclame justice pour son pays, mais non pour un cas particulier qui pourrait être le sien. Il voudrait qu'aient lieu des enquêtes, à travers tout le pays, que soient suscités des témoignages, d'autres écrits.

> « Qui va porter plainte pour ceux qui ont totalement disparu, pour l'orphelin. Et le million et demi qui reste ? Un survivant d'une communauté. Faire comprendre le génocide, c'est décrire. Décrire toutes les horreurs qui ont eu lieu, montrer comment il a pu avoir lieu, démonter les mécanismes, et puis, évidemment, lancer le cri d'alarme, dire : il ne faut pas que ça recommence. Il faut prévenir d'autres génocides. Le comprendre, c'est [...] le mettre à plat, le décortiquer, pour que ceux qui s'interrogent encore, ceux qui doutent encore ou ceux qui veulent s'engager dans la voie du révisionnisme puissent comprendre que ce n'est plus possible » (*ibid.*).

Avec un de ses camarades du Centre culturel comme lui gravement marqué par le génocide, Vénuste Kayimahe subit de fortes pressions de la part de l'institution

[8] Même si tous ces écrivains ont accepté de participer au projet, l'initiative ne leur revient pas.

[9] La vidéo est disponible en trois parties sur Dailymotion : http://www.dailymotion.com/video/x6lk-pj_1-rwanda-recit-d-un-survivant_news. Consulté le 19/05/13.

[10] Accès : http://www.dailymotion.com/video/x6loet_3-rwanda-recit-d-un-survivant_news. Consulté le 19/05/13.

française « pour ne pas témoigner ». Il dira qu'il a perdu sa mémoire, qu'il a presque perdu son identité, mais qu'il fera tout pour que la mémoire de ce génocide perdure. Ce besoin, ce devoir de mémoire n'ira pas de soi. Il le ressentira alors qu'il se réintègre au Centre culturel franco-rwandais, « promu » en tant que directeur d'édition. S'il réussit tout de même à obtenir un congé de trois mois pour écrire son livre, à son retour d'un séjour de dix mois en Allemagne, où il avait accompagné son fils de 10 ans qui devait subir une chimiothérapie[11] et après de lourdes pressions exercées par ses supérieurs pour revenir au Rwanda, il sera congédié. Mais il a déjà commencé sa résidence d'écriture. Il n'a donc que faire des admonestations et de la vilenie de sa hiérarchie.

> « De ses années au service de la "France officielle", Vénuste Kayimahe garde un souvenir amer : "Nous étions en permanence à couteaux tirés, d'octobre 1990, date du lancement de la guerre par le Front patriotique rwandais, à 2000, date de mon licenciement du Centre d'échanges culturels franco-rwandais pour… "abandon de poste !" Ce qu'ils ont fait me dégoûte" » (Guillamo, 2011).

À travers l'écriture testimoniale, Vénuste Kayimahe lutte contre le négationnisme et pour la reconnaissance de l'implication de hauts fonctionnaires français dans cette catastrophe humaine. C'est une écriture hautement politique et l'énonciateur part d'une position particulière : il était là pour voir et pour écouter, bien avant le génocide. C'est un survivant qui a vécu le génocide et qui était au plus près d'instances dont l'implication est constamment remise sur la table, de part et d'autre. Ainsi, pour lui, y a-t-il les négationnistes et les témoins.

Si Vénuste Kayimahe est passé quelque peu inaperçu entre 1999 et 2002, si son témoignage n'apparaît que dans quelques travaux d'universitaires se penchant sur le génocide des Tutsi et des ouvrages abordant cette tragédie, c'est en partie à cause de fortes pressions venues d'instances politiques qui veulent que ce témoin passe inaperçu. Le Rwanda étant géographiquement éloigné et peu dans l'actualité en 2002, cela a été plus ou moins facile. Mais ce témoin ayant également fait l'objet d'un documentaire, sorte de mise en abîme du récit, la présence de cette instance et de son acte d'énonciation qui circulent à travers deux médiums – un livre et un documentaire –, sont grandissants sur internet. Vénuste Kayimahe passe d'un statut d'oublié à celui de témoin reconnu, revendiqué même. D'ailleurs, il n'en reste pas là. Koulsy Lamko l'invite en 2011 au Mexique, où il réside, afin de participer à une autre résidence d'écriture, pour cette fois écrire un roman, car le témoin qu'il est a compris, dit-il, qu'il est possible d'atteindre plus de monde à travers la littérature, et que ce qu'il reprochait aux écrivains ayant participé aux résidences d'écriture de Fest'Africa est en fait concevable et sans doute plus à même d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, soit témoigner.

[11] Gibril, âgé de 4 ans, a assisté au massacre de sa sœur Aimée. Il se terre dans un silence complet durant des mois et semble « complètement détraqué » à sa grand-mère lorsqu'elle le récupère, en plein génocide. V. Kayimahe ira en Europe pour que cet enfant subisse une chimiothérapie, le cancer l'ayant atteint, comme il arrive souvent aux survivants de ce génocide.

Conclusion

Les parcours des deux témoins retenus pour cette analyse montrent, d'une part, que le statut de témoin ne s'acquière pas uniquement grâce à la production d'un seul et unique témoignage, et que, d'autre part, si plusieurs énonciations peuvent hisser un témoin donné au statut de témoin « consacré », ce n'est en fait pas le cumul des différentes énonciations qui en garantissent la possibilité, mais bien l'homogénéité, le fil conducteur, la volonté, et l'engagement personnel qui finissent par ouvrir un espace où cette parole « réitérative » se fait enfin entendre et reçoit en retour des échos. Ce « programme », pour reprendre une des évolutions du *graphein* grec, a donc une grammaire – pour rester dans le même registre étymologique –, qui se veut incisive, qui veut percer l'espace public parce qu'il lui faut le faire. Le témoin s'engage, parce qu'il lui faut s'engager, dans une carrière testimoniale. Il s'ingénie pour trouver les occasions, les lieux, les individus, les médiums, les plates-formes lui permettant précisément de poursuivre son évolution. Stratège conscient ou non, Vénuste Kayimahe se projette dans le futur en tant que témoin et pour parvenir à ses fins, « témoigner par devoir de mémoire », il sait qu'il lui faut cultiver son audience et que celle-ci peut être fort diverse. Essai, documentaire, roman, entrevues, lettres ouvertes, articles, sur support papier ou virtuel, il travaille à rendre visible ses énonciations testimoniales.

Références

Ben Jelloun T., 1999, *Le Racisme expliqué à ma fille*, Paris, Éd. Le Seuil.

Brezault É., 2003, « Raconter l'irracontable : le génocide rwandais, un engagement personnel entre fiction et écriture journalistique », *Ethiopiques*, 71. Accès : http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?article62. Consulté le 27/10/12.

Chalaye S., 2001, « Fest'Africa au Rwanda : un projet artistique qui fait école », *Africultures*, 1er déc. Accès : http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=67. Consulté le 7/06/13.

Djedanoum N., 2000, *Nyamirambo,* Bamako/Lille, Éd. Le Figuier/Fest'Africa.

Guillamo V., 2011, « Vénuste Kayimahe, rescapé rwandais et écrivain », *Le Grand journal du Mexique*, 11 juil. Accès : http://www.legrandjournal.com.mx/actu-mexique/venuste-kayimahe-rescape-rwandais-et-ecrivain. Consulté le 15/07/13.

Ilboudo M., 2000, *Murekatete*, Bamako/Lille, Éd. Le Figuier/Fest'Africa.

Kayimahe V., 1994, « Lettre ouverte au président de la République française », *Le Monde*, 15-16 mai.

— 2002, *France-Rwanda, les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*, Paris, Éd. Dagorno.

Lamko K., 2000, *La Phalène des collines*, Butare, Éd. Kuljaama.

— 2002, *La Phalène des collines*, Paris, Éd. du Serpent à plumes.

Rurangwa J.-M. V., 2000, *Le Génocide des Tutsi expliqué à un étranger*, Bamako/Lille, Éd. Le Figuier/Fest'Africa.

— 2005, *Un Rwandais sur les routes de l'exil*, Paris, Éd. L'Harmattan.

— 2006, *Au sortir de l'enfer*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Strauss A., 1992, *La Trame de la négociation*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Waberi A. A., 2002, « France-Rwanda : les coulisses du génocide, témoignage d'un rescapé », *Africultures*. Accès : http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=2559.

Wieviorka A., 1999, *Auschwitz expliqué à ma fille*, Paris, Éd. Le Seuil.

Documentaire

Genoud R., 2001, *Rwanda, récit d'un survivant.*

> ABSTRACTS

Testimonial Recognition

Marilda Azulay Tapiero, Estrella Israel Garzon, The Legal and Media Battle of Violeta Friedman in Spain: The Right of Honor as a Survivor of Auschwitz

This article presents the figure of Violeta Friedman, a witness recognized and enshrined in Spain's presence in the media and his legal battle. Protagonist of a tenacious fight against Holocaust denial and the defense of human dignity of victims, Violeta Friedman became for a period of fifteen years, a media reference that begins with the application of civil protection of the right to honour, made in 1985 against Leon Degrelle. The legal battle lasted six years, until 11th November 1991 when the Constitutional Court recognized the right to honour Violeta Friedman, a decision which was the prelude to change the Spanish Penal Code of 1995, the same year as this survivor of Auschwitz published his memoirs. Letters to the editor, articles, lectures at the University, interviews on television and radio contributed to a testimonial career she has not abandoned until her death in 2000. Her significance and memory are present in many references, associations and institutions to date, both in Spain and abroad.

Keywords. — Violeta Friedman, testimony, Holocaust, Auschwitz, memory, Spain, Léon Degrelle, press, denial, justice.

Sylvie Thiéblemont-Dollet, Ousmane Sembène, the Obliged Witness of Camp'Thiaroye

Ousmane Sembène (1923-2007) is engaged in the business of filmmaker to testify various problems specifics to Africa, especially that of colonialism and its consequences. Thus he realized *Camp'Thiaroye* (1988), a film recalling the tragedy of 1st December 1944 when several skirmishers lost their lives or were wrongfully imprisoned. By his relentless activism and the success of his film, he succeeded to become the "obliged" witness of this drama even if he did not live *de visu* and he was able to be a devoted witness until today.

Keywords. — Camp'Thiaroye, obliged witness, devoted witness.

Sévane Garibian, Legal Consecration of Forgotten Witnesses: The Argentinian Judge Facing the Armenian Genocide

"The Turkish state perpetrated the crime of genocide against the Armenian people between 1915 and 1923". This statement, made in Buenos Aires on 1st April 2011 by an Argentinian Federal Judge, constitutes the core of a court decision that is the first of its kind in the world and that offers a legal consecration – *(re)cognition* – of the forgotten witnesses of a crime denied by Turkey. The sentence takes its place in an altogether singular framework: the *sui generis* judicial practice of *juicio por la verdad* (trial for the truth), a national procedure created in Argentina in the 1990s in response to the politics of forgetting then related to the crimes committed during the military dictatorship. This practice is the direct product of an initial situation of effacement and impunity, that calls for the creation of alternative judicial mechanisms of validation of the criminal fact and consecration of its victims/witnesses.

Keywords. — Armenian genocide, trial for the truth (*juicio por la verdad*), right to the truth (*derecho a la verdad*), Argentina, disappearance, denial, impunity.

Olivier Koch, From Historical Testimony to Advocacy Testimony

Kang Chol-Hwan is a survivor of the North Korean labor camps, whose testimonial career has spread at an international scale. His testimony work has been translated in several languages and has been used in the United States in order to denounce the Pyongyang regime. By entering a career across the Atlantic, with organizations specialized in the promotion of human rights, Kang Chol-Hwan has involved in an advocacy-orientated testimony. His inaugural historical testimony then seems to have outshined towards a form of more instrumental testimoniality, serving the American foreign policy. This contribution aims at showing that the articulation of those two types of testimony constitutes, on the contrary, one of the conditions for the consecration of this North Korean refugee's career at the international level.

Keywords. — Advocacy, human rights, historicity regime, North Korea, transformational diplomacy.

Enough of the Witnesses

Jean-Louis Tornatore, Author as Witness. About the Karski Case.

In this paper, I examine the "witness function" *via* the "author function"; I take advantage of the little controversy provoked by the book of Yannick Haenel, *Jan Karski*, in 2009, in order to consider how these functions can become conjunctive. Yannick Haenel argues, precisely that the end of the "witness era"

gives the novelist or the fiction producer the right to take up the witness torch and to use the resources of imagination for testifying. The analysis of this case – which mainly brought into opposition Yannick Haenel to the shady creator of *Shoah*, Claude Lanzmann, and that I have compared to other recent works of fiction –, shows that the allocation of tasks (author, witness, novelist, creator…) is not made of their hypothetical definition, but within the experiences of updating Holocaust memory or history. With eyewitnesses, sometime became authors, are tangled up some authors becoming witnesses of the witnesses, who fit into the way opened by Claude Lanzmann, in that "founder of discursivity" – a testimony discursivity which, it depends, makes law or shield. In short, these experiences shape and reveal "a concatenated world" based on "conjunctive relations" expressing deference, forgetfulness and surpassing.

Keywords. — Author, witness, founder of discursivity, radical empiricism, Holocaust, Claude Lanzmann, Jan Karski.

Galyna Dranenko, The *Holodomor* in the Works of "Executed Renaissance" Writers: Disqualification, Oblivion and Palingenesis of the Witness

In the prototypic context of *Holodomor* literature, this paper focuses on the works of Arkady Lubchenko, a writer who ideally illustrates how testimonial figures can migrate from the centre to the periphery; in other words, the issue at stake is why and how a consecrated witness inexorably turns into a forgotten witness. The first aim of the paper is to map and define the notion of "prototypic testimony" in *Holodomor* literature; we will then reconstruct the semiotic space of literary testimonies devoted to Ukrainian famines by "executed Renaissance" writers; finally, we will question the testimonial value of authors-witnesses so as to see to what extent their literary testimony is indebted to the prototypic context previously defined, and thus justify their place on a gradient ranging from the centre to the periphery of this category.

Keywords. — Memory, "executed Renaissance", Ukrainian famines, *Holodomor* literature, Arkady Lubchenko, forgotten witnesses.

Claudia Feld, *Luciana Messina*, Consecrated Witness and Witness "Denied". Testimonial Career Patterns Related To the Experience of the Forced Disappearance of People in Argentina

In this paper we analyze the notions of consecrated witness and witness "denied" as testimonial career patterns related to the experience of the forced disappearance of people during the last military dictatorship in Argentina (1976-1983). In the first part, our interest is to build a cartography of the ways for the consecration of witnesses in Argentina, based on the description of the criteria that have contributed to the fact that an individual-witness has been recognized as authorized narrator of that recent past, during the democratic transition

(1983-1987). The experience of the dictatorship in Argentina has produced not only consecrated (or emblematic) witnesses and forgotten witnesses, but another type of witness: the denied witness. It's the case of testimonials careers constantly threatened by denial, silence, exclusion, accusations of betrayal, stigma and, sometimes, the privation of word. In this regard, in the second part of this paper, we worked with the case of a denied witness, survivor of clandestine detention center that operated in the Navy Mechanics School (ESMA). Our analysis, then, highlights the fact that testimonials careers of survivors of extreme experiences are crossed by the dynamics of forgetfulness and consecration, but also of silence and denial.

Keywords. — Testimony, Argentina, ESMA, transition, grey zone.

Béatrice Fleury, Established Witness Becomes Object of Controversy. The Case of Louisette Ighilahriz and the Torture in Algeria

The article published in *Le Monde* by Florence Beaugé on June 20th 2000 in which Louisette Ighilahriz told to look for the French doctor who had saved her from the torture contributed to make of this witness a key personality of the denunciation of the torture exercised by the French army during the Algerian War. Twelve years later, on the occasion of remembrance, in France, for fifty years of the end of the Algerian War (1st half-year 2012), it seems that Louisette Ighilahriz is not the reference witness that she used to be anymore. The aim of the contribution thus consists in understanding the reasons of this evolution. In the analysis of a corpus of the press will be confronted that of a corpus of works written by actors involved in the interpretation of the Algerian War. This will allow to bring to light the scancions of a dormant testimonial career.

Keywords. — Louisette Ighilahriz, Henri Pouillot, général Maurice Schmitt, Florence Beaugé, *Le Monde*, *L'Humanité*, torture, Algerian War, testimonial career, testimony, those who are called.

Audrey Alvès, A Witness Built as a Hero by Hollywood: Paul Rusesabagina or the Disputed Righteous

Paul Rusesabagina, the manager of the Hôtel des Milles Collines, is a highly famous witness of the Tutsi genocide in Rwanda, and for good reason: he organized a massive rescue operation (more than a thousand of refugees were protected in his hotel), his epic story was adapted for film. We will here get back to the career of a disputed witness, that the Western world introduced as a hero, when at the very same time he was being sued in Rwanda. Our purpose is to understand how such a divide in the witness recognition organizes itself and how the identity split, that necessarily ensues in the protagonist's life, expresses itself. We will first study the conditions in which the witness is introduced in the public sphere, to

then observe the making of a hero operation he was put in and spot the reasons and the forms of the operation of discredit he was finally the target of.

Keywords. — Paul Rusesabagina, the Tutsi genocide, witness as a career, *Hotel Rwanda*, the making of a hero, righteous, paradigm of memory.

Memory Weakness

Emmanuelle Danblon, David Meyer, Wo Are the Forgotten Witnesses in Telling the Story of the Shoah? Cross Reflections on the Notions of Witness, Prophet and Bearer

In this paper we propose to question the anthropological link between the functions of "prophecy" and that of "testimony". Rooting ourselves in an deep and open dialogue between the academic fields of Jewish studies and of Rhetoric, we are attempting to re-build the natural function of the testimony and, through that angle, to tackle the issue of the "witness' career" as well as of the "forgotten witness". We also hope that the following pages will contribute to the possibility of a renewed look into the field of Contemporary Human Sciences, towards a humanist rebuild of knowledge.

Keywords. — Witnesses, prophets, Elie Wiesel, Moses, technical proofs, extra-technical proofs.

Michel Peroni, Marie-Thérèse Têtu, The "End of the Witnesses", What Is It ?

In this paper we tackle a particular kind of witnesses ; we consider those assigned to be such by the framework of museums and memorial events of the Second World War in which they intervene repeatedly and in particular in face of a public of young students. We investigate a cycle of visits on site and of conferences open to a large public, linking researchers and professionals of memory and history of war and "resistance" in Rhône-Alpes ; the title of this campaign, "The end of witnesses" accounts for a time punctuated by the physical disappearance of the last witnesses, particularly those considered as such by their implications in those sites and refers this state of affair as a reflexive problem. We advocate from this investigation for a pragmatic conception of witnessing in which the polarity between dedicated witness and forgotten witness – and more broadly the very place allocated to the witness - is a matter of practical effects of his or her intervention in the framework combining different documentary sources, conferences, exhibitions, archives etc.

Keywords. — End of witnesses, pragmatic, memory, Second World War, Resistance, sites of memory.

Sébastien Ledoux, Henry Bulawko, Forgotten Witness to a Historical Tragedy: The Vel' d'Hiv' Roundup

A former resister and Holocaust survivor, Henry Bulawko (1918-2011) became an active promoter of the memory of the Holocaust after 1945. He was particularly involved in the Amicale des anciens déportés juifs de France, organization of which he became president in 1967. As such, for many years he organized commemorations of the Vel' d'Hiv' Roundup, which took place on July 16th-17th 1942, the largest roundup of Jews in France during the Second World War. Once an activist recognized both by the government and by survivor's organizations, as well as groups working against racism and anti-Semitism, Henry Bulawko's actions were forgotten just as the memory of the Vel d'Hiv' took on new prominence. Its commemoration found its place on the public calendar, bolstered by political and media figures, as well as associations, in the 1980s and 1990s. Through an analysis of the particular case of this "forgotten" witness, we will examine the social framework of memory, with particular attention to "memorialization" systems and the processes in play. The author will thus show how Henry Bulawko's career as an activist came up against the deciding factors, established in the 1980s, for "publicizing" historical events related to the Second World War and the deportation at a time when these issues took on new cultural significance.

Keywords. — Henry Bulawko, Vel' d'Hiv' Roundup, Amicale des anciens déportés juifs de France, Serge Klarsfeld, Jacques Chirac, memory entrepreneur, Holocaust memory, public problem, Vichy, anti-Semitism.

Fransiska Louwagie, Piotr Rawicz, A Witness from Eastern Europe

This chapter examines the trajectory of Piotr Rawicz, a Jewish-Ukrainian Holocaust survivor who moved to Paris after the end of the Second World War. In 1961 Rawicz published a unique novel about the Nazi persecution, entitled *Le Sang du ciel* (*Blood from the Sky*). The novel achieved immediate literary success but gradually fell into obscurity, as it conflicted with the emerging doxa in the field of Holocaust testimony. The article examines the novel's reception and it looks at Rawicz's trajectory after the publication of the book, in particular his involvement with literary circles in Paris and his engagement towards the Eastern European cultural scene and French Judaism, in the post-war context and until his death in 1982.

Keywords. — Piotr Rawicz, testimony, Holocaust by bullets, cultural mediation.

Nadia Tahir, Brothers and Sisters of Detained-disappeared in Argentina: Witnesses Forgotten from the Past and the Present

During the last dictatorship in Argentina (1976-1983), the enforced disappearance of people was the most common repressive method used by the ruling military junta. Silences and unknown factors around this crime induced the relatives of

detained-disappeared to get involved into the search for information – during and after the dictatorship – regarding the missing family member. The mothers and grandmothers of the detained-disappeared quickly became key figures. From 1995, they have been accompanied in their work by the children of the latter. Families thus have played a major role in the Argentine testimonial landscape dealing with the dictatorial past, sometimes overshadowing the survivors from clandestine detention centres. However, not all relatives are put in the foreground as it is the case for the brothers and sisters of the detained whose figure has emerged for a short while only. This article points out possible lines of approach to try and understand why the brothers and sisters of detained-disappeared haven't been key figures in an Argentinean testimonial landscape which is strongly centered round the family members of missing people. Going back over the case of the most famous witnesses – mothers, grandmothers and children – the purpose of this work is to take an interest in the consequences of forced disappearance among the family unit and in the development of the detained-disappeared figure within the Argentine Society. The development of the latter in the brothers and sisters' testimony provides a means for understanding the development of the related issues that deal with the dictatorial past in the Argentine society since the end of the dictatorship.

Keywords. — Argentina, dictatorship, brothers and sisters, detained-disappeared, witnesses.

Catalina Sagarra Martin, Factors and Modalities of the Survivors' Testimonies: Between Oblivion and Notoriety

In this article, we first define what is meant by "order", since we must try to identify one in our corpus. We then identify the factors and conditions that will lead two Rwandan authors who participated in the same testimonial project to be perceived in a very different way by readers, to the point that one of them would be reduce to be the author of a unique testimonial occurrence, while the other has gradually become present the public arena, confirming his career as a witness.

Keywords. — Genocide of the Tutsi, survivor, testimony, discursive modalities, receptors' frames, testimonial targets, binding frames.